

VOLUME 59, N° 2 (2026)

Criminologie

Délinquance sexuelle: l'évolution des enjeux et des réalités sociales, judiciaires et cliniques

Sous la direction de

Julie Carpentier et Patrick Lussier

Les Presses de l'Université de Montréal

Criminologie

Revue fondée par Denis Szabo en 1968

Directeur

David Décary-Héту

Directrice adjointe

Stéphanie Chouinard-Thivierge

Coordonnatrice à la rédaction

Lune Wagner

Assistante à la rédaction

Charlotte Bouchet

Comité de rédaction

Catherine Arsenault (Université de Montréal)
Maxime Bérudé (Université du Québec à Trois-Rivières)
Étienne Blais (Université de Montréal)
Rémi Boivin (Université Laval)
Denise Brend (Université Laval)
Stefano Caneppele (Université de Lausanne)
Julie Carpentier (Université du Québec à Trois-Rivières)
Yanick Charrette (Université Laval)
Frank Crispino (Université du Québec à Trois-Rivières)
Isabelle Daignault (Université de Montréal)
Isabelle F-Dufour (Université Laval)
Sara Liwerant (Université du Kinshasa)
Patrick Lussier (Université Laval)
Julie Marcotte (Université du Québec à Trois-Rivières)
Alexandra Matte-Landry (Université Laval)
Ismehen Melouka (Université de Montréal)
Maude Moffet-Bourassa (Université Laval)
Vincent Mousseau (Université du Québec à Trois-Rivières)
Valentin Pereda (Université de Montréal)
Jo-Anne Wemmers (Université de Montréal)
Andreea Zora (Université de Montréal)

Conseil d'administration

Étienne Blais (Université de Montréal)
Yves Boisvert (École nationale d'administration publique)
Marie-Ève Clément (Université du Québec en Outaouais)
Gaëtan Cliquennois (Université de Nantes)
David Décary-Héту (Université de Montréal)
Jacinthe Dion (Université du Québec à Trois-Rivières)
Catherine Laurier (Université de Sherbrooke)
Julie Maheux (Université du Québec à Trois-Rivières)
Amélie Maugère (Université de Montréal)
Justin Piché (Université d'Ottawa)
Catherine Rossi (Université Laval)
Nadia Smaili (Université du Québec à Montréal)

Indexation

Association canadienne des revues savantes (ACRS)	Isidore
BASE (Bielefeld Academic Search Engine)	JSTOR
BrowZine	Mir@bel
Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	National Criminal Justice Reference Service (NCJRS)
Criminal Justice Abstracts (EBSCO)	Proquest
Érudit	Social Service Abstracts
Google Scholar	Web of Science
HeinOnline - Index to Foreign Legal Periodicals	WorldCat
INIST	

Cette revue est publiée avec l'aide de subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC).

Criminologie

(Acta criminologica)

Criminologie présente principalement des résultats de recherche et s'adresse tant aux scientifiques qu'aux professionnels de la justice pénale. C'est une revue répondant aux préoccupations et aux intérêts actuels des criminologues québécois et étrangers. Les thèmes abordés sont souvent pluridisciplinaires et la revue fait appel à des chercheurs et chercheuses de différents domaines. Elle est la seule revue de criminologie publiée en français en Amérique. Chaque article est accompagné d'un résumé en français, en anglais et en espagnol.

Pour toute information :

Les Presses de l'Université de Montréal

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100

Montréal (Québec)

Canada H3T 1Y6

Tél.: (514) 343-6933

Télééc.: (514) 343-2232

pum@umontreal.ca

Mise en page: Les Presses de l'Université de Montréal

Criminologie sur le web :

<https://www.erudit.org>

Les Presses de l'Université de Montréal

Vol. 59, n° 2, 2026

ISSN 0316-0041 ISBN Papier 978-2-7606-5648-2 ISBN PDF 978-2-7606-5649-9

Dépôt légal – 3^e trimestre 2026. Bibliothèque nationale du Québec

DÉLINQUANCE SEXUELLE : L'ÉVOLUTION DES ENJEUX ET DES RÉALITÉS SOCIALES, JUDICIAIRES ET CLINIQUES

*Ce numéro a été préparé sous la direction de
Julie Carpentier et Patrick Lussier*

Table des matières

5	Introduction <i>Julie Carpentier et Patrick Lussier</i>
17	Le consentement sexuel affirmatif : un paradigme protecteur face à des réalités complexes ? <i>Anthony Depireux et Fabienne Glowacz</i>
55	Étude du lien entre l'hostilité à l'égard des femmes, l'antisocialité et les différentes formes de coercition et d'agression sexuelle en contexte de relations intimes <i>Jo Ochsner, Jesse Cale, Jeffrey Ackerman et Benoit Leclerc</i>
87	Du refus sexuel à la coercition sexuelle par les femmes : une étude exploratoire de leurs réactions émotionnelles, cognitives et comportementales <i>Geneviève Parent et Amélie Couvrette</i>
115	Compulsion, concept de soi et fantasmes sexuels d'hommes auteurs de délits sexuels : premiers résultats d'une étude comparative <i>Geneviève M. Martin et Christian C. Joyal</i>
147	L'hétérogénéité des adultes présentant des intérêts pédohébephiliques : une analyse comparative des facteurs de risque dynamiques et des antécédents développementaux <i>Stéphanie Chouinard-Thivierge, Ian McPhail, Skye Stephens et Artemis Igoumenou</i>
181	Besoins criminogènes et réceptivité au traitement chez les hommes ayant commis des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels : une analyse comparative <i>Julie Carpentier, Jo-Annie Spearson Goulet, Mélissa Thibodeau, Emma Laplante et Mathieu Couture</i>

217	Adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles en ligne : une étude exploratoire éclairée par le modèle Risque-Besoins-Réceptivité <i>Mélissa Thibodeau, Julie Carpentier et Jo-Annie Spearson Goulet</i>
255	Les jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles ne forment pas un groupe à part : une analyse des profils de facteurs de risque et des besoins à partir du YLS/CMI <i>Jérémy Gendreau-Ouellet, Geneviève Parent et Marie-Pierre Villeneuve</i>
283	La récidive des femmes auteures de violences sexuelles est différente de celle des hommes <i>Franca Cortoni, Karl Hanson et Jeffrey Sandler</i>
311	L'impact d'un projet « prison-hôpital » spécialisé en délinquance sexuelle à l'Établissement de détention de Percé au Québec : retour sur un pari audacieux <i>Patrick Lussier, Guillaume Masson, Guy Giguère et Maude Payant</i>
353	Cercles de soutien et de responsabilisation pour les personnes condamnées pour matériel pédopornographique : apports de la criminologie clinique, limites et perspectives d'une approche restaurative <i>Erwan Dieu, Florent Cochez, Wendy Thuillier et Tony Ward</i>
375	Négocier les contraintes dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée : les personnes intervenantes et l'organisation du parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel <i>Julien Fréchette et Patrick Lussier</i>
407	Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Vers une pratique judiciaire sensible aux traumatismes des victimes au Québec <i>Alain-Guy Sipowo et Gabrielle Fréchette</i>
439	Validation psychométrique de l'<i>Attitudes to Sexual Offenders scale</i> (ATS-21) en population belge francophone <i>Luca A. Tiberi, Emilie Telle, Ylia Frans et Luc Robert</i>
Hors-thèmes	
475	De la rue aux récits : trajectoires de désistance juvénile à des injustices ordinaires <i>Asma Cherigui</i>
495	« Tous les mêmes » ? Attitudes des adolescents envers les différents acteurs de la justice pénale <i>Lisa Massez, Mael Virat et Nathalie Przygodzki-Lionet</i>

Introduction

Délinquance sexuelle : l'évolution des enjeux et des réalités sociales, judiciaires et cliniques

Julie Carpentier

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

Laboratoire de psychologie légale

julie.carpentier@uqtr.ca

Patrick Lussier

Professeur titulaire

École de travail social et de criminologie, Université Laval

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

patrick.lussier@tsc.ulaval.ca

Depuis le début du ^{xxi}e siècle, d'importants changements, pour ne pas dire bouleversements, ont été observés sur les plans socioculturel, technologique, judiciaire, clinique et scientifique. La recherche peine encore à pleinement saisir leur portée et leurs effets sur la délinquance sexuelle. Ces transformations ont néanmoins mobilisé le milieu de la recherche, l'amenant à revoir bon nombre d'idées et de modèles établis, à questionner les pratiques et les lignes directrices en matière de prévention et d'intervention, à réévaluer certaines méthodes et certains outils, mais aussi à repenser les approches et les façons de faire de la recherche. Ces remises en question ont contribué à faire évoluer les connaissances, les pratiques et les réponses développées en matière de délinquance sexuelle,

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

dans un contexte où les réalités vécues par les personnes victimes, les personnes ayant commis des infractions sexuelles, leurs proches, les intervenants et les institutions se sont elles aussi complexifiées. Cela dit, plusieurs questions demeurent sans réponse.

L'évolution des normes sociales entourant la sexualité et le consentement constitue sans doute l'une des transformations les plus marquantes des dernières décennies. Les mouvements de dénonciation des violences sexuelles, notamment #MoiAussi, ont permis de soulever des enjeux sociaux et judiciaires concernant le dévoilement des personnes victimes et de rendre plus visibles des réalités longtemps passées sous silence (Alaggia et Wang, 2020 ; Worthen et Schleifer, 2024). Cette mobilisation sociale s'est accompagnée d'une remise en question des rapports de pouvoir, des dynamiques de coercition sexuelle et des normes qui encadrent les relations intimes. Au-delà des comportements constituant des infractions criminelles, les débats publics portent désormais également sur des conduites qui, sans toujours relever du droit pénal, sont davantage reconnues comme des formes d'inconduites ou de violences sexuelles et moins socialement tolérées (Graf et Johnson, 2021). Le débat public s'est ainsi progressivement élargi, conduisant la recherche à s'intéresser davantage aux normes sociales entourant la sexualité, aux contextes qui favorisent différentes formes de violence sexuelle ainsi qu'aux stratégies susceptibles de les prévenir.

La manière de définir et de comprendre certains concepts depuis longtemps associés à l'étude de la délinquance sexuelle s'est elle aussi modifiée. Les notions de normalité sexuelle, de déviance sexuelle ou encore de paraphilie continuent de faire l'objet de débats scientifiques et cliniques (Brown et al., 2023 ; Joyal et al., 2015). Ces débats ont notamment impliqué l'adoption, par une majorité de chercheurs, d'une terminologie plus neutre (p. ex. personne attirée par les mineurs plutôt que pédophiles ou pédophilie) afin de limiter, notamment, les enjeux d'étiquetage et de stigmatisation qui représentent des freins au dépistage et à l'intervention. Toutefois, ce courant est critiqué par d'autres, qui y voient un glissement dangereux vers une forme de normalisation de la pédophilie (voir Farmer et al., 2024). Ces débats sont d'autant plus pertinents, alors que des travaux ont montré que plusieurs intérêts et fantasmes traditionnellement qualifiés d'atypiques ou de paraphiliques sont relativement répandus dans la population générale (Joyal et Carpentier, 2017 ; Joyal et al., 2015). Ce qui est considéré comme typique, atypique ou pathologique en matière de sexualité n'est donc pas

entièrement figé et évolue avec les connaissances scientifiques et les conceptions sociales de la sexualité.

Les espaces dans lesquels les violences sexuelles sont discutées, dénoncées et débattues se sont eux aussi diversifiés. Les réseaux sociaux sont devenus à la fois des espaces de sensibilisation, de mobilisation et de dénonciation, mais aussi des lieux où les rapports entre justice sociale, responsabilité individuelle et réponse institutionnelle font l'objet de débats qui demeurent largement ouverts (Alaggia et Wang, 2020 ; Gorissen et al., 2023). Les dénonciations publiques et les formes de sanctions sociales qui peuvent en découler, parfois associées à ce qui est désigné comme la « *cancel culture* », témoignent des attentes grandissantes envers les institutions, mais aussi des limites perçues des réponses judiciaires traditionnelles. Sans se substituer au système de justice, ces nouvelles formes de mobilisation et de responsabilisation sociale mettent en évidence que les réponses aux violences sexuelles ne relèvent pas uniquement du cadre pénal, mais interpellent plus largement les institutions et la société. Ces mêmes espaces numériques sont aussi devenus des lieux de contestation des changements observés dans les rapports de genre et les normes sexuelles. Les échanges et les mobilisations qui ont lieu dans ces espaces n'échappent pas aux limites et aux dérives couramment associées aux médias sociaux, notamment la désinformation, la polarisation des débats, les abus et le harcèlement. D'ailleurs, la diffusion de discours masculinistes et antiféministes et le développement de communautés issues de la manosphère, dont les communautés *incels* constituent une manifestation plus radicale, témoignent des résistances suscitées par ces changements et de la persistance d'attitudes hostiles envers les femmes (Ging, 2019 ; O'Malley et al., 2022).

Parallèlement, les manifestations de la délinquance sexuelle se sont progressivement transformées avec la prépondérance grandissante des technologies numériques. Ces nouvelles technologies, que ce soit les téléphones intelligents munis d'un appareil photo, les médias sociaux, le *dark web*, et plus récemment l'intelligence artificielle, ont facilité certaines formes de violence sexuelle en offrant de nouveaux scripts de passage à l'acte et en ouvrant de nouvelles possibilités de victimisation faisant fi des méthodes traditionnelles de prévention (Lussier et al., 2025 ; Quayle, 2021 ; Sampedro-Ferreirós et al., 2026). L'accès, la possession, la production et la distribution de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, le leurre, la sextorsion ou encore les différentes formes de violences sexuelles fondées sur l'image, qui incluent aujourd'hui les

hypertrucages sexuels générés par l'intelligence artificielle, en sont quelques exemples. Les données canadiennes font d'ailleurs état, au cours des dernières années, d'une augmentation marquée de plusieurs formes de délinquance et de victimisation sexuelle en ligne (Savage, 2026), modifiant sensiblement le portrait de la délinquance sexuelle auquel sont aujourd'hui confrontés les milieux policiers, judiciaires et cliniques. Ces observations sont cruciales, car elles soulèvent des questions importantes quant à la validité actuelle des modèles explicatifs, des connaissances empiriques et des principes d'intervention connus qui précèdent l'émergence de ces nouvelles formes de délinquance sexuelle.

Les dernières décennies ont également été marquées par un décalage entre les connaissances scientifiques et les politiques et pratiques en matière de justice pénale. Un courant populiste a contribué au durcissement des réponses à la délinquance sexuelle. Progressivement, l'effervescence pour le développement de modèles et programmes thérapeutiques observée durant les années 1980 et 1990 s'essouffle et prend du recul au profit d'une gestion du risque à l'américaine. Dans cette foulée, plusieurs juridictions ont adopté de nouvelles mesures visant à renforcer la protection du public, notamment par la création de registres nationaux des délinquants sexuels, l'imposition de peines minimales pour certaines infractions commises envers les enfants, le recours à l'analyse du casier judiciaire pour certains emplois comportant des contacts fréquents avec les mineurs ou encore le resserrement des modalités de surveillance dans la communauté. Si ces mesures répondent à des préoccupations sociales légitimes, leur efficacité demeure toutefois nébuleuse et débattue. Les travaux portant sur les registres et les mécanismes de notification à la communauté ne permettent notamment pas de conclure à une réduction de la récidive sexuelle et mettent en évidence leurs conséquences potentielles sur la stigmatisation et la réintégration sociale des personnes inscrites (Lussier et al., 2020; Zgoba et Mitchell, 2023). Parallèlement, les travaux de Lussier et McCuish (2024) montrent que les taux de récidive sexuelle ont diminué de façon importante au Canada et aux États-Unis depuis les années 1970, cette diminution s'étant amorcée avant l'implantation des registres publics aux États-Unis et s'étant également manifestée au Canada en l'absence de tels dispositifs. Ces résultats montrent l'importance d'évaluer les politiques publiques à partir des connaissances scientifiques disponibles, tout en poursuivant les efforts visant à mieux comprendre les facteurs et les

mesures qui contribuent réellement à la prévention des violences sexuelles et à la protection du public.

Au Québec, au cours des vingt dernières années, alors que le système de justice pénale continue d'être sous la loupe, plusieurs changements importants, dont certains moins visibles, se sont opérés. Les pratiques institutionnelles se sont adaptées aux nouvelles réalités, notamment par le développement d'unités policières spécialisées, l'intégration importante des femmes au sein d'équipes d'enquête spécialisées en matière de crimes sexuels, de nouvelles pratiques de détection des infractions facilitées par les technologies numériques et, plus récemment au Québec, par la création du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Ces initiatives illustrent l'importance croissante accordée aux besoins des personnes victimes et à l'amélioration de leur expérience au sein du système de justice, tout en soulevant de nouvelles questions quant aux effets de ces changements sur les autres personnes concernées, notamment les personnes ayant commis des infractions sexuelles, leurs proches et les intervenants appelés à les accompagner.

Plusieurs changements ont été observés également au sein des services correctionnels, notamment l'intégration progressive des principes du modèle risque-besoins-réceptivité (RBR), qui s'est accompagnée d'une utilisation devenue courante des outils d'évaluation du risque et d'une meilleure prise en compte des facteurs dynamiques associés à la récidive sexuelle afin de mieux cibler l'intervention.

Plus récemment, le développement, dans certains milieux cliniques institutionnels et communautaires, de services de soutien, d'évaluation et de traitement destinés à des personnes non judiciairisées éprouvant des difficultés liées à leur sexualité (consommation excessive de matériel pornographique, hypersexualité, fantaisies envahissantes, intérêts sexuels pour les enfants, etc.) représente une avancée importante en matière de prévention en amont.

Si, en Europe, les premières réflexions remontent au *xix^e* siècle, ce n'est qu'à partir des années 1940 que la recherche en délinquance sexuelle commence à se développer en Amérique du Nord. Les travaux de cette période s'inscrivent principalement dans une perspective médicale et clinique centrée sur les auteurs de crimes à caractère sexuel. Différents concepts et modèles de classification sont alors proposés pour mieux comprendre et distinguer les personnes ayant commis ces crimes. Il faut toutefois attendre les années 1970 et 1980 pour voir se développer une recherche plus systématique et davantage appuyée sur des méthodes

empiriques. Cette période est notamment marquée par le développement de modèles théoriques visant à expliquer le passage à l'acte, par l'essor des approches cognitivo-comportementales et par la formalisation progressive du concept de paraphilie dans les classifications psychiatriques. C'est également durant cette période que prennent de l'ampleur les travaux visant à documenter les conséquences à court, moyen et long terme de la victimisation sexuelle.

La recherche se structure et se consolide davantage durant les années 1990 et 2000. Les connaissances empiriques s'accumulent, les méthodologies de recherche se raffinent et s'adaptent aux défis propres à l'étude du phénomène, tandis que se développent les collaborations entre les milieux universitaires et les milieux de pratique. Les travaux se diversifient également et les questions de recherche se précisent. Dès lors, l'étude de la délinquance sexuelle ne se limite plus principalement aux hommes adultes judiciarisés pour des infractions sexuelles ; une attention croissante est portée à des populations jusque-là moins étudiées, notamment les femmes et les adolescents ayant commis des infractions sexuelles.

Cela dit, les changements observés depuis le début du xxi^e siècle nous forcent à revoir et repenser la recherche en délinquance sexuelle et, du même coup, à revoir certaines idées et modèles bien établis. Les connaissances développées au cours des dernières décennies ont largement contribué à améliorer la compréhension de la délinquance sexuelle et à faire évoluer les pratiques d'évaluation et d'intervention. Elles demeurent essentielles, mais les nouvelles questions qui se posent invitent aussi à la réflexion quant à leurs limites afin de bien rendre compte des nouvelles tendances et des nouvelles réalités. Sans mettre de côté certaines questions et certains enjeux ayant été abondamment abordés par le passé, de nouveaux phénomènes et de nouvelles questions qui étaient jusqu'alors relativement peu explorés méritent l'attention de cette nouvelle génération de chercheurs et de chercheuses : la (re)définition du consentement, les différents contextes, formes ou manifestations de coercition sexuelle, les violences sexuelles facilitées par les technologies numériques, les réponses institutionnelles aux violences sexuelles, les attitudes populationnelles à l'égard des personnes ayant commis des infractions sexuelles ou encore les processus favorisant la réinsertion sociale et le vécu expérientiel des personnes qui y sont impliquées. Cet élargissement ne traduit pas un changement de paradigme ; il témoigne plutôt d'un champ qui évolue dans la continuité, tout en demeurant

ancré dans les réalités actuelles. Cette évolution invite également à revisiter certaines idées bien établies, des modèles ayant fait leur preuve dans le passé, des modèles ayant fait leurs preuves dans le passé et des outils qui n'ont peut-être plus la même validité et utilité de nos jours.

Si les connaissances sur la délinquance sexuelle se sont largement développées à partir d'études menées auprès d'hommes adultes judicia-risés pour des infractions sexuelles avec contact, les recherches récentes accordent une place croissante à des populations jusqu'alors relativement peu étudiées, notamment les personnes impliquées dans des formes de cyberviolence, d'exploitation sexuelle en ligne ou de violences sexuelles fondées sur l'image, les adolescents, les jeunes adultes et les femmes ayant commis des infractions sexuelles ou adopté des comportements sexuellement coercitifs, ainsi que les personnes présentant des intérêts sexuels envers les enfants. Cet élargissement des populations étudiées permet de mieux rendre compte de la diversité des réalités associées à la délinquance sexuelle.

À mesure que les réalités et les populations concernées se diversifient, les milieux de pratique adaptent eux aussi leurs réponses aux besoins qu'ils observent. Au cours des dernières décennies, cette évolution s'est notamment traduite par le développement de nombreux programmes spécialisés, d'initiatives communautaires, de dispositifs de soutien ou de pratiques institutionnelles. Plus récemment, des programmes de prévention secondaire offrant du soutien par téléphone ou en ligne ont progressivement émergé, permettant de rejoindre des personnes en souffrance ou potentiellement à risque, jusque-là plus difficiles à rejoindre. Pourtant, relativement peu de ces pratiques ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses. Ces initiatives, souvent développées au plus près des réalités du terrain et portées par une expertise clinique et expérientielle, constituent une importante source d'innovation dans le champ. Toutefois, le décalage entre l'innovation issue des milieux de pratique et le développement des connaissances permettant d'en évaluer les effets souligne l'importance de poursuivre les recherches afin de mieux comprendre dans quelles conditions ces initiatives produisent les changements attendus. Plus largement, cette situation met en lumière un défi incontournable pour la recherche : celui de parvenir à suivre des phénomènes et des pratiques en constante évolution.

Le présent numéro thématique s'inscrit dans cette réflexion. Sans prétendre offrir un portrait exhaustif de l'état des connaissances ni même de l'état de la situation, il réunit des contributions qui abordent,

sous différents angles, plusieurs des enjeux qui ont marqué la recherche en délinquance sexuelle au cours des dernières années. Issues de la criminologie, de la psychologie, de la psychoéducation, de la sexologie et du droit, ces contributions rassemblent des chercheurs et chercheuses du Canada francophone et anglophone, de la Belgique, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Cette diversité de disciplines et de contextes permet de porter différents regards sur les questions qui traversent aujourd'hui la recherche et les pratiques en délinquance sexuelle.

L'organisation du numéro repose sur quatre grands axes de réflexion, qui permettent d'aborder successivement l'évolution des normes sociales entourant les violences sexuelles, la diversité des réalités et des populations concernées, les pratiques d'intervention, d'accompagnement et de réinsertion, puis les transformations institutionnelles qui accompagnent l'évolution du champ.

Le **premier axe** porte sur l'évolution des normes sociales entourant la sexualité, le consentement et les violences sexuelles. Nous avons choisi d'ouvrir le numéro avec ces travaux, puisqu'ils permettent de situer les transformations contemporaines de la délinquance sexuelle dans le contexte plus large de l'évolution des normes sociales. L'article d'**Anthony Depireux et Fabienne Glowacz**, *Le consentement sexuel affirmatif : un paradigme protecteur face à des réalités complexes?*, propose une réflexion critique sur les fondements, les apports et les limites du paradigme du consentement affirmatif tout en y apportant des nuances importantes. Il est suivi de l'étude de **Jo Ochsner, Jesse Cale, Jeffrey Ackerman et Benoit Leclerc**, *Étude du lien entre l'hostilité à l'égard des femmes, l'antisocialité et les différentes formes de coercition et d'agression sexuelle en contexte de relations intimes*, qui examine les facteurs associés à différentes formes de violences sexuelles au sein du couple. Enfin, **Geneviève Parent et Amélie Couvrette**, dans *Du refus sexuel à la coercition sexuelle par les femmes : une étude exploratoire de leurs réactions émotionnelles, cognitives et comportementales*, s'intéressent à une réalité encore peu documentée en explorant cette fois-ci les réactions de femmes confrontées au refus sexuel et la façon dont certaines trames réactionnelles pourraient favoriser l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle en contexte d'intimité.

Le **deuxième axe** est consacré aux réalités cliniques et criminologiques des personnes ayant commis des infractions sexuelles. Les six articles qui le composent témoignent de la diversité des questions qui

animent actuellement la recherche, qu'il s'agisse des trajectoires développementales, des intérêts sexuels, des besoins criminogènes, des facteurs de réceptivité, des profils de risque ou de la récidive. L'article de **Geneviève M. Martin et Christian C. Joyal**, *Compulsion, concept de soi et fantasmes sexuels d'hommes auteurs de délits sexuels : premiers résultats d'une étude comparative*, ouvre cette section en explorant les profils sexologiques des hommes ayant commis des infractions sexuelles et en les comparant à ceux d'autres populations. Il est suivi de celui de **Stéphanie Chouinard-Thivierge, Ian McPhail, Skye Stephens et Artemis Igoumenou**, *L'hétérogénéité des adultes présentant des intérêts pédohébéphiliques : une analyse comparative des facteurs de risque dynamiques et des antécédents développementaux*, qui met à son tour en évidence une diversité des profils au sein de la population étudiée et le rôle clé des facteurs développementaux de l'enfance pour expliquer les intérêts pédohébéphiliques à l'âge adulte.

Les deux contributions suivantes portent sur des manifestations contemporaines de la délinquance sexuelle facilitées par les technologies numériques. Il s'agit des articles de **Julie Carpentier, Jo-Annie Spearson Goulet, Mélissa Thibodeau, Emma Laplante et Mathieu Couture**, *Besoins criminogènes et réceptivité au traitement chez les hommes ayant commis des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels : une analyse comparative*, puis de **Mélissa Thibodeau, Julie Carpentier et Jo-Annie Spearson Goulet**, *Adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles en ligne : une étude exploratoire éclairée par le modèle Risque-Besoins-Réceptivité*. Bien qu'elles portent sur des populations différentes, les deux études montrent que les auteurs d'infractions sexuelles en ligne partagent certaines caractéristiques avec des auteurs d'infractions sexuelles avec contact du même groupe d'âge, tout en présentant des caractéristiques distinctives qui soulignent l'importance d'adapter les interventions à leurs besoins particuliers.

Les deux derniers articles portent sur deux populations particulières, soit les adolescents et les femmes auteures d'infractions sexuelles, et illustrent comment la recherche peut soutenir l'évolution des pratiques. Ils sont respectivement proposés par **Jérémie Gendreau-Ouellet, Geneviève Parent et Marie-Pier Villeneuve**, *Les jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles ne forment pas un groupe à part : une analyse des profils de facteurs de risque et des besoins à partir du YLS/CMI*, et **Franca Cortoni, Karl Hanson et Jeffrey Sandler**, *La récidive des femmes auteures de violences sexuelles est différente de celle des hommes*.

L'étude de Cortoni et ses collègues met en évidence l'importance de la spécificité des femmes en matière de risque de récidive sexuelle et nous sensibilise aux dangers d'extrapoler les données sur la récidive issues d'études réalisées auprès d'hommes auteurs de crimes à caractère sexuel.

Le **troisième axe** est consacré aux pratiques d'intervention et de réinsertion sociale destinées aux auteurs d'infractions sexuelles. **Patrick Lussier, Guillaume Masson, Guy Giguère et Maude Payant** ouvrent cette section avec *L'impact d'un projet « prison-Hôpital » spécialisé en délinquance à l'établissement de détention de Percé au Québec: retour sur un pari audacieux*. **Erwan Dieu, Florent Cochez, Wendy Thuillier et Tony Ward** s'intéressent ensuite aux *Cercles de soutien et de responsabilisation pour les personnes condamnées pour du matériel pédopornographique: Apports de la criminologie clinique, limites et perspectives d'une approche restaurative*. Enfin, **Julien Fréchette et Patrick Lussier** abordent les enjeux de la réinsertion sociale dans *Négocier les contraintes dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée: les personnes intervenantes et l'organisation du parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel*. Du traitement en contexte carcéral à l'accompagnement communautaire et à la réinsertion sociale, ces trois contributions rendent compte de différentes façons dont les milieux de pratique cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant commis des infractions sexuelles tout en soulignant les enjeux, défis et zones d'ombre auxquels sont confrontés quotidiennement les professionnels et professionnelles de l'appareil judiciaire.

Le **quatrième axe** élargit la réflexion aux réponses institutionnelles en matière de violence sexuelle et aux outils qui soutiennent leur développement. L'article d'**Alain-Guy Sipowo et Gabrielle Fréchette**, *Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale: vers une pratique judiciaire sensible aux traumatismes des victimes au Québec*, présente les fondements d'une réforme récente du système judiciaire québécois et la manière dont celle-ci cherche à adapter la réponse judiciaire aux besoins des personnes victimes. Enfin, **Luca A. Tiberi, Emilie Telle, Ylia Frans et Luc Robert**, avec *Validation psychométrique de l'Attitudes to Sexual Offenders scale (ATS-21) en population belge francophone*, proposent la validation d'un instrument de mesure qui contribuera au développement des connaissances sur les attitudes de la population envers les personnes ayant commis des infractions sexuelles. Bien qu'elles soient très différentes, ces deux contributions mettent en lumière une autre dimension des transformations du champ, qui touche également les institutions, les politiques publiques et, plus largement, la société.

Les contributions réunies dans ce numéro illustrent ainsi que l'étude de la violence sexuelle est beaucoup plus qu'un objet de recherche dont les frontières se déplacent et dont certains repères se redéfinissent. Ces contributions mettent en évidence des enjeux politiques, institutionnels, sociaux, culturels, légaux, éthiques, judiciaires, relationnels et identitaires qui s'entrecroisent tout en confrontant, et ce, sur plusieurs fronts, les capacités de la recherche et les limites des connaissances scientifiques. Elles témoignent de connaissances qui continuent de s'enrichir et de se préciser à mesure que de nouvelles réalités émergent, que les populations étudiées se diversifient et que les contextes sociaux, technologiques, judiciaires et cliniques se transforment. En abordant sous de nouveaux angles des questions anciennes comme des enjeux plus récents, ces travaux contribuent ainsi à une compréhension plus fine et plus diversifiée de la délinquance sexuelle.

Références

- Alaggia, R. et Wang, S. (2020). "I never told anyone until the #MeToo movement": What can we learn from sexual abuse and sexual assault disclosures made through social media? *Child Abuse & Neglect*, 103, 104312. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104312>
- Brown, A., Barker, E. D. et Rahman, Q. (2023). Psychological and Developmental Correlates of Paraphilic and Normophilic Sexual Interests. *Sexual Abuse*, 35(4), 428-464. <https://doi.org/10.1177/10790632221120013>
- Farmer, C., Salter, M. et Woodlock, D. (2024). A review of academic use of the term "minor attracted persons". *Trauma, Violence, & Abuse*, 25(5), 4078-4089. <https://doi.org/10.1177/15248380241270028>
- Ging, D. (2019). Alphas, Betas, and Incels: Theorizing the Masculinities of the Manosphere. *Men and Masculinities*, 22(4), 638-657. <https://doi.org/10.1177/1097184X17706401>
- Gorissen, M., van den Berg, C. J. W., Ruiter, S. et Bijleveld, C. C. J. H. (2023). Sharing unwanted sexual experiences online: A cross-platform analysis of disclosures before, during and after the #MeToo movement. *Computers in Human Behavior*, 144, 107724. DOI: 10.1016/j.chb.2023.107724
- Graf, A. S. et Johnson, V. (2021). Describing the "Gray" Area of Consent: A Comparison of Sexual Consent Understanding Across the Adult Lifespan. *The Journal of Sex Research*, 58(4), <https://doi.org/10.1080/00224499.2020.1765953> <https://doi.org/10.1007/s40894-026-00281-x>
- Joyal, C. C. et Carpentier, J. (2017). The prevalence of paraphilic interests and behaviors in the general population: A provincial survey. *The Journal of Sex Research*, 54(2), 161-171. <https://doi.org/10.1080/00224499.2016.1139034>
- Joyal, C. C., Cossette, A. et Lapierre, V. (2015). What exactly is an unusual sexual fantasy? *The Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 328-340. <https://doi.org/10.1111/jsm.12734>

- Lussier, P., Deslauriers-Varin, N., Mathesius, J. et Chouinard Thivierge, S. (2020). Cheval de Troie, populisme pénal et registres publics de délinquants sexuels. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 73(3), 259-289.
- Lussier, P. et McCuish, E. (2024). Revisiting the sexual recidivism drop in Canada and the United States: A meta-analysis of 468 empirical studies involving 388,994 individuals. *Journal of Criminal Justice*, 92, 102188. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2024.102188>
- Lussier, P., St-Pierre, E. et Deslauriers-Varin, N. (2025). Sexual violence. Dans Regoeczi, W. C., et Miethe, T. D. (dir.), *Research Handbook on Violent Crime and Society* (p. 170-188). Edward Elgar Publishing.
- O'Malley, R. L., Holt, K. et Holt, T. J. (2022). An Exploration of the Involuntary Celibate (Incel) Subculture Online. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(7-8), NP4981-NP5008. <https://doi.org/10.1177/0886260520959625>
- Quayle, E. (2021). Affordances, social media and the criminogenic nature of the internet: Technology-mediated child sexual abuse. Dans E. Caffo (dir.), *Online child sexual exploitation: Treatment and prevention of abuse in a digital world* (p. 33-48). Cham: Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-66654-5_4
- Sampedro-Ferreirós, L., Rodríguez-Castro, Y., Martínez-Román, R. et Lameiras-Fernández, M. (2026). Technology-Facilitated Sexual Violence among Adolescents and Young People: A Systematic Review of Reviews. *Adolescent Research Review*, 1-29. <https://doi.org/10.1007/s40894-026-00281-x>
- Savage, L. (2026). L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2024. *Juristat*, 85-002-X, 1-35. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2026001/article/00002-fra.htm>
- Worthen, M. G. F. et Schleifer, C. (2024). #MeToo and Sexual Violence Reporting in the National Crime Victimization Survey. *Journal of Interpersonal Violence*, 39(21-22), 4215-4259. <https://doi.org/10.1177/08862605241234355>
- Zgoba, K. M. et Mitchell, M. M. (2023). The effectiveness of Sex Offender Registration and Notification: A meta-analysis of 25 years of findings. *Journal of Experimental Criminology*, 19, 71-96. <https://doi.org/10.1007/s11292-021-09480-z>

Le consentement sexuel affirmatif : un paradigme protecteur face à des réalités complexes ?

Anthony Depireux¹

Doctorant

Chercheur

Psychologue clinicien

*Département de Psychologie, Service de Psychologie Clinique de la Délinquance,
Unité de Recherche ARCh (Adaptation, Résilience et Changement), Université de Liège*

anthony.depireux@uliege.be

Fabienne Glowacz

Professeure

Chercheuse

Experte judiciaire

Psychologue clinicienne

*Département de Psychologie, Service de Psychologie Clinique de la Délinquance,
Unité de Recherche ARCh (Adaptation, Résilience et Changement), Université de Liège*

fabienne.glowacz@uliege.be

Faits saillants

- ♦ Le paradigme du consentement affirmatif vise une meilleure protection des victimes en redéfinissant l'infraction à caractère sexuel à partir de l'absence d'un accord libre, volontaire et positif, plutôt qu'à partir de la seule preuve d'une résistance de la victime ou d'une contrainte de l'auteur ou de l'autrice.
- ♦ Le paradigme affirmatif est toutefois confronté à la complexité des expériences de consentement, qui ne se réduit pas à un accord ponctuel, explicite et continu, mais relève d'une expérience intersubjective qui se construit et évolue dans le temps.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. B33 Trifacultaire 0/4, Place des Orateurs 1, 4000, Liège Sart-Tilman.

- Les expériences de consentement échappent souvent à la binarité « oui/non » et peuvent être traversées d'ambiguïté liée au désaccordage entre les vécus des partenaires, à la consommation de substance ou encore à une (re)qualification différée de l'expérience.
- Le refus explicite ne protège pas toujours de l'agression sexuelle: il peut être ignoré ou mener à la production d'un consentement sous l'effet de la coercition sexuelle, afin de rétablir la paix relationnelle.
- L'intégration du consentement affirmatif dans le droit pénal pourrait entraîner un élargissement du filet pénal vers des comportements jusqu'ici considérés comme « ordinaires », invitant la criminologie à interroger les catégories historiques de la délinquance sexuelle et les profils d'auteurs et de victimes susceptibles d'émerger.

RÉSUMÉ • *Ces dernières années, le consentement sexuel affirmatif s'est progressivement imposé comme un référentiel normatif central, à la croisée des sphères juridique, politique et sociale. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de reconnaissance croissante des violences sexuelles et du statut des victimes, ainsi que des processus relationnels, sociaux et psychologiques impliqués dans ces situations. En parallèle, le consentement s'est constitué comme objet d'étude à part entière dans les sciences humaines et sociales, ouvrant la voie à des réflexions nouvelles sur les dynamiques relationnelles et les situations complexes au sein desquelles il se construit, se négocie ou se voit remis en question. Dans une perspective exploratoire visant à mieux comprendre la manière dont les expériences ambiguës de consentement sont vécues et interprétées dans les interactions sexuelles, une analyse thématique réflexive a été menée à partir de 150 récits recueillis auprès de jeunes adultes. Les données rendent compte de la complexité des réalités subjectives et des tensions susceptibles d'émerger entre les vécus intimes et les catégories pénales contemporaines. Ces analyses sont discutées, d'une part, à la lumière du paradigme du consentement affirmatif et, d'autre part, au regard de leurs implications psycho-criminologiques en matière de délinquance sexuelle.*

MOTS CLÉS • *Consentement sexuel, consentement affirmatif, délinquance sexuelle, coercition sexuelle, zones grises du consentement, droit pénal sexuel.*

Introduction

Au cours des dernières décennies, le consentement sexuel affirmatif s'est progressivement imposé comme un référentiel normatif central, à la croisée des sphères juridique, politique et sociale. Dans le sillage des mouvements sociaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (#MeToo, #Moiaussi, #Balancetonporc, ou encore #Cuéntalo), plusieurs pays occidentaux ont entrepris des réformes pénales intégrant l'expression du consentement au cœur de la qualification des infractions à

caractère sexuel (Uhnoo et al., 2024). Ces nouvelles définitions invitent la criminologie à appréhender plus directement le consentement sexuel comme objet d'étude, alors que la recherche s'est surtout intéressée à son revers, soit les violences sexuelles, ainsi qu'aux auteurs, aux victimes et aux réponses pénales qui y sont associées. Ce constat s'inscrit plus largement dans l'histoire d'un champ, celui de la délinquance sexuelle, longtemps demeuré en marge de la discipline criminologique, les premiers savoirs s'étant principalement construits du côté de la psychologie et de la psychiatrie (Lussier, 2018). Si cette évolution législative représente une avancée importante dans la reconnaissance de ces violences, les recherches scientifiques récentes mettent également en évidence la complexité du consentement ainsi que les défis conceptuels, relationnels, juridiques et pratiques associés à sa définition et à son interprétation (Fenner, 2017 ; Muehlenhard, 2024). Loin d'être univoque, le consentement apparaît traversé de « zones grises » (Wright, 2023).

À partir d'un cadrage théorique issu des sciences humaines, sociales et juridiques portant sur le consentement, ainsi que d'une analyse de récits d'expériences ambiguës recueillis auprès de jeunes adultes, cette contribution vise d'abord à éclairer la complexité des expériences vécues de consentement dans les interactions intimes, sur les plans psychologique et intersubjectif. Cette complexité sera ensuite discutée au regard de l'émergence contemporaine du consentement comme référentiel normatif structurant les relations sexuelles, afin d'interroger les tensions interprétatives qu'elle peut soulever face au paradigme affirmatif, à sa traduction pénale et aux questionnements psycho-criminologiques susceptibles d'en découler.

Culture du viol et culture du consentement : transitions et paradigmes en tension

Ancrages socioculturels et évolutions conceptuelles

L'acceptation contemporaine du consentement sexuel trouve ses fondements dans les années 1970, alors que se dessinent les contours du concept de « culture du viol », désignant le système de représentations, de normes genrées et de dispositifs sociaux qui permettent, banalisent, voire encouragent les violences sexuelles faites aux femmes, tout en les rendant pratiquement invisibles sous le couvert d'une normalité hétérosexuelle (Brownmiller, 1975). Au cœur de cet « échafaudage culturel » (Gavey, 2005), les mythes du viol représentent autant de croyances

contribuant à légitimer ces violences, à culpabiliser les femmes et à déresponsabiliser les hommes (Trottier et al., 2021). Ces mythes s'appuient notamment sur la représentation erronée du viol comme phénomène rare et brutal, commis par des inconnus violents, et laissent supposer que la plupart des relations sexuelles seraient naturellement consenties en dehors de ces actes extrêmes (Garcia, 2021). À cette époque, d'ailleurs, il n'existe que peu d'espaces pour penser le consentement, particulièrement au sein du couple, où le viol n'est pas encore reconnu et où la sexualité demeure pensée comme un devoir conjugal jusqu'au début des années 1990, notamment en Europe (Vanneste, 2017).

Les mouvements féministes dits de la « deuxième vague » vont précisément dénoncer cette culture du viol et la domination masculine, réclamer une reconnaissance sociale et juridique de ces violences, ainsi que militer pour une liberté sexuelle (Dagorn, 2011). Longtemps absent des discours institutionnels dominants, le consentement sexuel s'impose alors progressivement comme mot d'ordre, à la croisée des sphères militante, médiatique et juridique. Les collectifs de la deuxième vague font du slogan « non, c'est non » (« *no means no* », dans le monde anglophone) un principe politique et une revendication d'égalité (Serra, 2025). En parallèle, les affaires judiciaires emblématiques, relayées par la presse et les associations de défense des femmes, catalysent un remaniement en profondeur du rapport au corps, au pouvoir et à la sexualité. Ces mouvements participent à redéfinir collectivement les frontières de l'interdit et du permis sexuels en faisant du consentement le critère même de leur délimitation : longtemps inféodé aux ordres matrimonial et religieux, le consentement s'individualise pour devenir le socle d'un droit à l'autodétermination sexuelle entre individus autonomes et égaux, peu importe leur sexe (Fraisie, 2007 ; Théry, 2022).

Le premier paradigme du consentement, largement porté par le slogan « non, c'est non », visait à déconstruire le mythe d'une résistance féminine feinte qui dissimulerait un désir sous-jacent (Muehlenhard et al., 2016). En réaffirmant que le refus verbal constitue une frontière absolue, ce paradigme obligeait donc les hommes à considérer les femmes comme de véritables interlocutrices (Théry, 2022). Sur le plan juridique, il s'est traduit par un modèle de la contrainte (Lieber, 2023), dans lequel la qualification du viol reposait sur la preuve d'une violence ou d'une menace manifeste exercée par le prévenu pour surmonter la résistance (tout aussi manifeste) que devait opposer la plaignante pour faire savoir son absence de volonté.

La fin des années 1990 a ensuite vu émerger le concept de « consentement affirmatif », soutenu par le nouveau slogan féministe « oui, c’est oui » (« *yes means yes* », dans le monde anglophone). L’enjeu était de déplacer la responsabilité relationnelle, sociale et juridique du consentement : ce n’était alors plus à la femme de démontrer une résistance mais à l’homme de s’assurer d’un accord volontaire, informé et clairement exprimé (Curtis et Burnett, 2017). Il s’agissait aussi de réduire les risques de victimisation secondaire et d’attrition judiciaire associés aux anciennes normes centrées sur la résistance, lesquelles conduisaient de nombreuses victimes à trouver peu d’écho et de reconnaissance dans le traitement pénal de leurs plaintes (Lieber, 2023 ; Pemberton et Mulder, 2025).

Du paradigme affirmatif à la redéfinition des contours de la violence sexuelle

Ce nouveau paradigme, à visée protectrice, s’est notamment nourri d’une série d’affaires judiciaires, de témoignages et de recherches en psychologie et en sociologie ayant montré que, dans de nombreux cas de viols, les victimes – en particulier les femmes – se trouvaient dans l’incapacité physique ou psychique de résister ou de refuser. Les travaux sur la sidération traumatique (notamment Salmona, 2017) ont ainsi mis en évidence que, face à une menace ou à un état de peur intense, un mécanisme neurobiologique de survie psychique peut s’activer chez certaines victimes et se traduire par une inhibition de l’action, une dissociation ou une impossibilité de réagir verbalement et physiquement. D’autres freins à la résistance ont également été discutés, tels que l’asymétrie des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, les normes de genre ou encore l’altération des capacités décisionnelles et de résistance liée à la consommation de substances (Abbey, 2002 ; Gavey, 2005 ; Serra, 2025).

En parallèle de ces travaux, les grandes enquêtes de victimation ont contribué, dans le prolongement des apports de la victimologie (Fattah, 1991), à objectiver l’ampleur des violences sexuelles et à mettre en lumière une part importante du chiffre noir, au-delà des seules données policières ou judiciaires. Ces enquêtes montrent de manière constante que les femmes constituent les principales victimes de ces violences (entre une femme sur cinq et une femme sur trois en seront victimes au cours de leur vie), tandis que la prévalence des hommes concernés est

nettement plus faible. Les données révèlent par ailleurs que, quel que soit le sexe des victimes, les auteurs de violences sexuelles sont très majoritairement des hommes. Cette convergence se dégage de plusieurs enquêtes (inter)nationales de référence (voir par exemple, Black et al., 2011 ; European Union Agency for Fundamental Rights, 2014 ; Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2025) : on constate en effet que les données contrastent avec les représentations traditionnelles du viol, dans la mesure où elles montrent à la fois la prévalence élevée des violences sexuelles et le fait que l'agresseur appartient le plus souvent à l'entourage de la victime. Ces données mettent également en lumière le fait que la contrainte, souvent dénuée de brutalité physique, semble davantage reposer sur des pressions relationnelles et des mécanismes sociaux.

Progressivement, ces transformations sociales ont trouvé une traduction juridique au sein des législations encadrant les violences sexuelles dans le monde occidental, favorisant ainsi l'adoption de définitions des infractions à caractère sexuel fondées sur l'absence de consentement plutôt que sur la contrainte. Au Canada, les prémices d'un consentement dit « volontaire » (« *voluntary agreement* ») ont été codifiées dès 1992 dans le Code criminel. Un tournant jurisprudentiel déterminant a ensuite été marqué en 1999 par l'arrêt *R. v. Ewanchuk*, qui rejette explicitement la reconnaissance d'un « consentement implicite » et invalide l'idée selon laquelle le consentement pourrait être présumé en l'absence de résistance (Vandevort, 2012). Aux États-Unis, des juridictions comme celle de la Californie ont institutionnalisé dès 2014 des politiques dites « *yes means yes* » (California Education Code § 67386). Au niveau européen, c'est la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (adoptée par le Conseil de l'Europe en mai 2011) qui a constitué un tournant politique majeur en imposant la criminalisation de tout acte sexuel non consenti librement. Ce cadre a impulsé une vague de réformes nationales fondées sur le principe du consentement affirmatif (Uhnöo et al., 2024), notamment, sans être exhaustif, en Suède (Samtyckeslagen 2017/18 : 177, entrée en vigueur en juillet 2018), en Belgique (Loi modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel 2022031330, entrée en vigueur en juin 2022), ou encore en Espagne (Ley Orgánica 10/2022 dite « *solo sí es sí* », entrée en vigueur en octobre 2022). Si le droit utilise préférentiellement les termes de consentement « libre » ou « volontaire » pour insister sur l'intégrité de la volonté, ces cadres juridiques convergent vers une conception affirmative du consentement, exigeant une validation positive et continue des interactions sexuelles.

Loin d'être unanimement reçues, ces réformes ont suscité des résistances et des débats nourris dans la plupart des champs concernés. Sur le plan juridique, d'abord, la critique a porté sur la nature même du consentement, hérité d'un principe libéral de contrat fondé sur la libre volonté. Comme le soulignent Gruber (2016) ou Iacub (voir Costey et Tangy, 2008), le consentement semble aller de soi sur le plan moral, mais masque des désaccords profonds sur la manière dont la sexualité devrait être encadrée dans nos sociétés et le rôle que le droit pénal devrait y jouer. Certains et certaines juristes craignent en outre qu'une telle évolution n'entraîne un renversement de la charge de la preuve, susceptible de fragiliser la présomption d'innocence (Dowds, 2022).

Dans la sphère publique, des voix s'élèvent également contre un consentement jugé « aseptisant » du désir et perçu, notamment par les jeunes générations, comme peu compatible avec les dynamiques intimes et les scripts sexuels dominants (Johnson et Hoover, 2015). Ces tensions traversent aussi le courant féministe et les réflexions intellectuelles – philosophiques, sociologiques, littéraires, politologiques ou issues des études de genre – au sein desquels l'évidence du consentement est interrogée, tantôt au regard de la subordination structurelle des femmes dans les sociétés occidentales, tantôt à partir des controverses sur la liberté « d'importuner » dans les comportements de séduction (Boucherie, 2019). Les limites du modèle affirmatif sont alors discutées à la fois à l'égard des conditions qui seraient nécessaires à son application et dans sa fonction normative (voir notamment Desmeules, 2023 ; Fischel, 2019 ; Garcia, 2021 ; Kukla, 2021). Ces lectures parfois contradictoires témoignent de la densité d'un débat dans lequel le consentement apparaît moins comme un concept univoque que comme un champ de tensions entre différentes conceptions de la sexualité, de la liberté et du rôle régulateur que devrait ou non revêtir la justice.

Le consentement sexuel : un domaine de recherche en expansion

Du non-consentement à la conceptualisation du consentement

Outre les mutations sociales et leur traduction juridique, l'émergence de la culture du consentement s'est également inscrite dans une évolution des savoirs. Si les premières publications scientifiques sur le sujet sont apparues dès les années 1980, dans le sillage des mouvements

féministes, elles l'abordaient quasi exclusivement sous l'angle des violences sexuelles, c'est-à-dire à partir de son absence ou du « non-consentement ». Le mouvement #MeToo a ensuite marqué un basculement épistémologique majeur, en impulsant une expansion significative des travaux considérant le consentement comme objet d'étude à part entière (Fenner, 2017). Cette accélération est telle qu'il s'est produit davantage de recherches sur le consentement en moins d'une décennie (de 2017 à nos jours) qu'au cours des quarante années précédentes (Muehlenhard, 2024).

Ce champ demeure toutefois marqué par une forte hétérogénéité conceptuelle, disciplinaire et méthodologique. Les définitions du consentement et de la violence sexuelle varient selon les disciplines et les cadres mobilisés, influençant les arguments développés ainsi que les controverses qui les entourent (Cowling et Reynolds, 2016). Une telle hétérogénéité est caractéristique du champ de la délinquance sexuelle, dont les catégories, comportements et contextes multiples relèvent de prédictors, corrélats, processus et enjeux distincts (Khan et al., 2020). La fragmentation observée ne relève donc pas seulement d'une absence de consensus terminologique, mais engage aussi des manières différentes de délimiter les situations étudiées, d'en mesurer la prévalence, d'en interpréter les résultats et d'en apprécier la portée morale, psychologique, sociale ou pénale. Néanmoins, ces approches conduisent de manière convergente à envisager le consentement comme un objet transdisciplinaire, soulevant des questions plus complexes qu'une simple opposition entre accord et refus.

L'essor récent des travaux a permis d'affiner la conceptualisation du consentement, en l'étudiant non plus seulement comme une limite légale, mais comme une pratique sociale et relationnelle complexe, associée plus largement à la promotion d'une sexualité « saine » ou éthique (McKee et al., 2010). La recherche s'est ainsi structurée autour de plusieurs axes complémentaires (Muehlenhard, 2024), notamment la communication, la perception et l'interprétation du consentement (voir par exemple, Wood et al., 2019), les attitudes, croyances et normes de consentement (voir par exemple, Depireux et Glowacz, 2024), ou encore les expériences vécues de (non-)consentement et leur qualification (voir par exemple, Littlejohn et Weiss, 2025).

Dans ce contexte, les travaux princeps se sont attachés à mieux comprendre comment les individus eux-mêmes conçoivent et intègrent le consentement dans leur vie sexuelle, donnant lieu à différentes

conceptualisations et définitions (Muehlenhard, 2024; Muehlenhard et al., 2016; Willis et al., 2021). Le consentement peut ainsi être envisagé comme une disposition intérieure – une intention ou un état mental de volonté –, non directement observable mais inférable à partir de signes externes. Il peut aussi être défini à partir de manifestations comportementales, implicites ou explicites, allant d'indices interprétés par le ou la partenaire à une permission clairement formulée, contractuelle, écrite ou verbale.

Au-delà de ces dichotomies théoriques entre attitude et comportement, les recherches récentes suggèrent que ces catégories ne constituent pas des modèles exclusifs, mais des dimensions interdépendantes d'un même concept (Javidi et al., 2023). Loin de se réduire à un accord verbal ponctuel, le consentement est désormais appréhendé comme un processus dynamique mobilisant une pluralité de dimensions (volonté, désir, permission, accord mutuel...) dont l'alignement et la clarté ne sont pas toujours garantis. Cette instabilité ouvre la voie à ce que la littérature qualifie de « zones grises » (Bednarchik et al., 2021).

Le consentement s'illustre ainsi comme une expérience complexe et éminemment contextuelle, modulée par des variables interpersonnelles (statut de la relation, antécédents sexuels entre partenaires, consommation de substances...) et des cadres socioculturels (Kubota et Nakazawa, 2022), qui influencent à la fois le sentiment interne de consentement et ses modalités de communication. Cette expérience peut en outre être traversée par des pressions internes ou externes mettant à mal l'idéal d'un consentement strictement libre (Muehlenhard, 2024). De telles pressions peuvent donner lieu à un « consentement de complaisance », soit lorsqu'une personne consent malgré l'absence de désir afin de préserver l'harmonie relationnelle (voir notamment, O'Sullivan et Allgeier, 1998, pour les travaux princeps), ou relever de la coercition sexuelle, lorsque des pressions plus ou moins subtiles (insistance, manipulation, chantage affectif...) visent à engager une personne dans une activité sexuelle contre sa volonté (Jeffrey et Barata, 2017).

Des attitudes aux comportements : scripts sexuels et normes de genre dans la pratique du consentement

Si les travaux mentionnés ont permis d'affiner la conceptualisation du consentement, ils ont également mis en lumière un décalage entre les attitudes de consentement et les modalités pratiques de son application.

Les recherches en psychologie montrent que l'importance théorique et normative du consentement est globalement reconnue, mais que la communication indirecte reste privilégiée, la verbalisation explicite étant souvent jugée superflue, surtout dans les relations établies (Depireux et Glowacz, 2024; Holmström et al., 2020).

Une manière d'éclairer cette discordance a alors consisté à examiner les cadres normatifs qui façonnent plus largement les conduites sexuelles et qui traversent le consentement lui-même. À ce titre, la théorie des scripts sexuels (Gagnon et Simon, 1973; Wiederman, 2015) constitue une grille de lecture particulièrement utile pour penser ce qu'on pourrait qualifier de « scénarisation du consentement ». Elle repose sur l'idée que tout comportement sexuel est socialement construit et s'inscrit dans des « scripts », c'est-à-dire des cadres cognitifs, relationnels et culturels permettant aux individus d'interpréter leur propre conduite ainsi que celle d'autrui dans les interactions intimes. Opérant aux niveaux culturel, interpersonnel et intrapsychique, ces scripts structurent les significations attribuées à la sexualité et, par extension, aux modalités du consentement, notamment à travers des normes de genre hétéronormatives qui façonnent les comportements sexuels attendus dans les sociétés occidentales.

Ainsi, les femmes se voient attribuer la responsabilité du consentement (accepter ou non la relation sexuelle) tout en étant socialement découragées d'exprimer directement et explicitement leurs désirs, tandis que l'initiative, la persistance et l'assertivité sexuelles restent davantage attendues des hommes (Jozkowski et Peterson, 2013). Bien qu'initialement présenté comme un concept neutre sur le plan du genre, le consentement demeure ainsi subtilement imprégné de scripts hétéronormatifs, positionnant les femmes comme celles qui donnent ou posent les limites, et les hommes comme ceux qui demandent, reçoivent ou insistent (Anderson, 2022; Derveaux et al., 2024).

Notre étude

L'évolution de ces cadres socioculturels et théoriques met ainsi en exergue à la fois la portée transformatrice du paradigme affirmatif, ses exigences pratiques, sa complexité et ses zones d'ombre, tout en soulevant des interrogations quant à ses implications dans le champ de la délinquance sexuelle, notamment en matière de prévention, de qualification des infractions et, par extension, d'identification des auteurs et

des victimes. Si le consentement devient un critère central de reconnaissance sociale et pénale des violences sexuelles, son applicabilité ne peut faire l'économie des dynamiques relationnelles, affectives et contextuelles dans lesquelles il prend place.

Dans une perspective exploratoire, cette étude mobilise des récits d'expériences ambiguës de consentement recueillis auprès de jeunes adultes afin d'analyser la manière dont le consentement est vécu, négocié, interprété et parfois mis en tension dans les interactions sexuelles. Il s'agit d'abord de contribuer à l'effort scientifique visant à saisir la complexité du consentement sur les plans psychologique et intersubjectif. Ces récits seront ensuite discutés au regard du paradigme contemporain du consentement affirmatif et des questionnements psycho-criminologiques qu'ils soulèvent.

Méthodologie

Participants et participantes

Les données qualitatives analysées proviennent d'une enquête en ligne plus large portant sur les attitudes envers le consentement sexuel chez les jeunes adultes. La collecte a été réalisée entre mars et juin 2024 au moyen d'un questionnaire disponible en ligne ainsi qu'en version papier, diffusé via les réseaux sociaux et plusieurs réseaux professionnels et institutionnels en Belgique (établissements scolaires, maisons de jeunes, centres de planning familial et centres psycho-médico-sociaux). Cette stratégie visait à diversifier le recrutement au-delà des seuls canaux numériques et à atteindre des publics moins accessibles. L'étude a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège (réf. 2223-092 ; 22 août 2023).

L'analyse mobilise les réponses des participants et des participantes à la question ouverte suivante :

« Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons notamment aux situations où le consentement sexuel peut être questionné, ambigu et/ou difficile à énoncer. Si vous avez déjà vécu une telle expérience (lors d'une relation sexuelle), vous pouvez si vous le souhaitez en faire part ci-dessous, avec autant de détails que vous le souhaitez. »

Le recours à la notion d'ambiguïté s'appuie sur la littérature ayant montré que cette dimension constitue une composante centrale des expériences de consentement sexuel (Fernet et al., 2019 ; Savoie et al.,

2023). Le terme n'a pas été défini plus étroitement afin de ne pas influencer a priori les représentations des participants et des participantes et de laisser leurs expériences se déployer en leurs propres termes.

Le corpus comprend 150 récits fournis par des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans ($M = 21,3$; $ÉT = 2,1$). Parmi ces jeunes, 72,7 % ($n = 109$) s'identifiaient comme femmes, 22,0 % ($n = 33$) comme hommes et 5,3 % ($n = 8$) comme personnes non binaires ou d'un autre genre. Concernant l'orientation sexuelle, 67,3 % ($n = 101$) des participants et des participantes se déclaraient hétérosexuels, 5,3 % ($n = 8$) homosexuels, 14,7 % ($n = 22$) bisexuels et 12,7 % ($n = 19$) pansexuels, queer ou autres. La majorité des personnes participantes résidaient en Belgique ($n = 131$; 87,3 %). L'échantillon était composé à 78,0 % d'étudiants et d'étudiantes ($n = 117$).

Procédure d'analyse des données

L'analyse des données a été conduite selon l'approche de l'analyse thématique réflexive telle que développée par Braun et Clarke (2019). Cette méthode, interprétative et flexible sur le plan théorique, vise à identifier et analyser les motifs de sens récurrents dans un corpus de données, tout en reconnaissant le rôle actif du chercheur dans la co-construction du sens; les thèmes ne sont donc pas considérés comme « émergeant » du matériau, mais comme le produit d'un travail analytique situé à l'intersection du corpus empirique, des positions théoriques du chercheur et de ses ressources analytiques.

Le codage a suivi une démarche hybride, à la fois inductive et déductive: inductive, à partir du contenu sémantique et latent des récits; déductive, en raison du prisme théorique et juridique du consentement affirmatif qui orientait la lecture. L'objectif visait moins une description exhaustive du corpus qu'une analyse approfondie d'un aspect spécifique des données, interprété selon un cadre conceptuel particulier. Le processus analytique a consisté en une génération manuelle de codes inscrits en marge des verbatims, puis en leur regroupement en thèmes et sous-thèmes dans un document informatisé. L'ensemble de l'analyse a été guidée par la question de recherche suivante:

« Comment les expériences ambiguës de consentement sexuel sont-elles vécues, négociées et interprétées dans les interactions intimes des jeunes adultes ? »

Les 150 récits analysés ont permis d'atteindre un niveau de saturation théorique jugé suffisant, les derniers verbatims n'apportant plus de nouvelles dimensions significatives aux codes et aux thèmes identifiés (Guest et al., 2006).

Résultats

L'analyse transversale des 150 récits a permis d'identifier trois thèmes principaux : (1) la dénégation du non-consentement explicite, (2) la fabrique du consentement sous contrainte et (3) l'insaisissable du consentement. Leur importance n'a pas été déterminée par leur fréquence d'apparition ou leur prévalence statistique au sein du corpus, mais par leur pertinence conceptuelle en regard de la question de recherche (Braun et Clarke, 2019).

La dénégation du non-consentement explicite : quand le refus ne protège pas de l'agression sexuelle

Plusieurs participants et participantes relatent des situations où un refus explicite – verbal ou corporel – n'a pas suffi à interrompre l'avance ou l'acte sexuels, qui se sont poursuivis en dépit des manifestations de non-consentement. Ces expériences traduisent une transgression active du « non », révélant que même lorsque le désaccord est clairement formulé, il peut être minimisé ou nié. Dans ces situations, le refus perd sa valeur opératoire : il n'interrompt pas l'action de l'autre, mais est neutralisé par l'indifférence, voire renversé dans le registre du plaisir par le partenaire initiant l'acte², pour qui la résistance devient source d'excitation. Les récits décrivent un vécu d'impuissance lié à la perception d'inefficacité du « non » dans un contexte où la communication verbale et corporelle n'a plus de poids régulateur. Le silence et le « laisser-faire » qui en résultent s'apparentent alors à une résignation et, sur le plan psychique, à un effacement de soi. C'est notamment dans cet effacement que les participants et les participantes identifient l'opacité de ces situations.

« J'ai été violée, alors que je n'avais consenti à rien de sexuel [...] j'ai été très claire en disant, en pleurs, que je voulais juste rentrer chez moi, mais il n'en a rien eu à faire. » (Julia, 24 ans, hétérosexuelle)

2. L'usage du masculin est ici privilégié, car ce cas particulier du plaisir tiré de la résistance n'est rapporté que dans des récits où le partenaire est un homme.

« Il m'est déjà arrivé lors d'une soirée [...] de dormir avec une amie [...] elle s'est mise à se rapprocher de moi, à se coller, se frotter et faire des attouchements ; je lui ai dit que ça me dérangeait une fois, deux fois, trois fois et même quatre fois, elle n'a pas arrêté. [...] le lendemain de soirée, elle en avait rien eu à faire, pour elle c'était rien de grave, c'était normal. » (Alex, 21 ans, hétérosexuel)

Cette dénégation peut concerner le rapport sexuel dans son ensemble, mais aussi des pratiques spécifiques, comme le retrait non consenti du préservatif ou certains gestes (tirer les cheveux, pousser sur la tête...). Dans tous les cas, l'expression du refus ne suffit pas à garantir le respect des limites posées.

La fabrique du consentement sous contrainte : du consentement à la coercition sexuelle

Les récits révèlent un second processus où le consentement se retrouve caduc : la production d'un « oui » sous contrainte. Il ne s'agit plus ici d'un « non » ignoré, mais d'un accord façonné par la pression. Ce mécanisme renvoie à des situations où l'assentiment apparent résulte d'une érosion progressive du refus sous l'effet de stratégies relationnelles – insistance, culpabilisation, menaces implicites ou chantage affectif – qui s'apparentent à des coercitions sexuelles. Souvent, ce processus se déploie en réaction à un refus explicite : le « non » prononcé ne met pas fin à la sollicitation mais déclenche un ensemble de répercussions (reproches, mauvaise humeur, retrait affectif...) rendant le maintien du refus coûteux. Le « oui » devient alors un moyen de rétablir la paix relationnelle plutôt qu'une expression de volonté authentique, encore moins de désir.

« Lors de mon ancienne relation en couple, je disais non quand je ne voulais pas [...] et mon partenaire râlait à chaque fois. On passait donc une mauvaise soirée [...] Pour finir, j'en ai eu marre de dire non, qu'il me râle dessus, d'être rejetée parce que j'avais dit non et qu'il me fasse sentir coupable. J'ai donc pris l'habitude de dire oui, simplement pour avoir la paix. Je ne voulais pas de relation sexuelle, mais je le faisais quand même juste pour être tranquille et éviter cette pression. » (Manon, 21 ans, hétérosexuelle)

« [...] elle commençait à me toucher, ça me mettait mal à l'aise, je lui ai dit que j'avais pas envie plusieurs fois [...] j'ai fini par accepter. Je ne sais pas quoi penser de cette situation. » (Maxime, 20 ans, hétérosexuel)

Les participants et les participantes décrivent ce glissement par des formulations récurrentes : « finir par », « céder ». Dans d'autres cas, il n'y a pas nécessairement de refus explicite, mais des pressions subtiles, parfois même internes, amenant à consentir pour éviter la tension relationnelle. Le « oui » prend alors la forme d'un compromis imposé. Ces dynamiques sont fréquemment associées à des vécus d'inconfort, voire de détresse, qui peuvent découler de la perception d'un manque de ressources pour argumenter, justifier ou maintenir le refus, de la crainte des répercussions, ou encore de l'évitement des tensions relationnelles qui risqueraient d'advenir. Sur le plan subjectif, ces expériences se distinguent du refus nié : le fait d'avoir consenti – même de manière contrainte – laisse place à un sentiment de confusion. Les sujets se retrouvent d'une certaine manière engagés sur le plan de leur responsabilité, peinant à identifier l'expérience comme non consentie ou à se reconnaître comme victimes.

L'insaisissable du consentement : naviguer dans les expériences indéterminées

Un troisième thème met en lumière des formes plus diffuses de situations qui relèvent d'un consentement à l'interstice du « non » et du « oui ». Dans celles-ci, différentes dimensions du consentement, telles que le désir, la volonté, l'expression, l'interprétation ou encore la qualification de l'expérience, se retrouvent incertaines et parfois en décalage, tant pour le sujet lui-même que pour son ou sa partenaire. Le consentement s'y construit et s'y négocie dans l'interaction, à travers des signaux implicites, des interprétations, des hésitations, parfois aussi des malentendus. Ces expériences limites, empreintes d'ambiguïtés, peuvent donner lieu à un vécu différé de non-consentement, sous-tendu par des sentiments d'inconfort, de honte, voire de détresse, mais peuvent aussi constituer des expériences neutres ou même positives.

De la difficulté à exprimer un (non-)consentement

Les récits soulignent que la communication constitue l'un des premiers terrains de l'ambiguïté, tant le recours au langage explicite – qu'il s'agisse de dire oui ou non – demeure difficile à envisager dans la réalité sexuelle des jeunes adultes. Pour beaucoup, le consentement ne relève pas d'une parole mais d'un ensemble de signes tacites, d'inférences mutuelles et de gestes interprétés dans le cours de l'interaction. L'expression verbale, au contraire, est souvent perçue comme artificielle, inappropriée ou risquée sur le plan relationnel, car elle rompt la spontanéité de la rencontre, voire menace la dynamique érotique.

« C'est difficile d'en demander assez pour être sûre du consentement mais pas trop pour garder l'excitation. » (Céline, 19 ans, hétérosexuelle)

Cette difficulté à expliciter le consentement s'enracine aussi dans la peur de décevoir le partenaire ou de créer un malaise, et se renforce encore lorsqu'il s'agit de revenir sur un consentement préalablement donné : revenir en arrière semble alors illégitime ou trop coûteux sur le plan relationnel. Plusieurs de ces jeunes évoquent ainsi la tension entre leur malaise et l'impression de devoir « assumer » un accord initial, ou la difficulté de clarifier une interprétation erronée de leurs signaux.

« J'ai déjà donné mon consentement pour initier une relation sexuelle d'un soir avec un garçon. Durant l'acte, certains gestes m'ont déplu [...] et j'ai de plus en plus eu l'envie de revenir sur le consentement que j'avais donné [...] mais j'attendais quelque chose que je n'arrivais pas forcément à initier. » (Sarah, 23 ans, homosexuelle)

« Je percevais que mon amabilité envers la personne était interprétée pour un consentement [...] Je trouvais ça difficile de clarifier [...] avec une personne qui prenait les devants sans s'exprimer verbalement. » (Victor, 24 ans, queer)

Cette difficulté s'inscrit également dans des normes culturelles et relationnelles : dans les relations de couple ou de longue durée, le consentement verbal peut paraître superflu, voire incongru. Il repose alors sur une présomption d'accord intuitif, censée découler de la proximité affective. Si cette dynamique renforce l'idée d'une compréhension mutuelle, elle rend plus floue encore la distinction entre volonté authentique et complaisance.

Consentir sous influence : entre altération et discernement

Plusieurs récits situent l'ambiguïté des expériences de consentement dans des contextes de consommation d'alcool ou d'autres substances, le plus souvent en milieu festif. Ces expériences, décrites comme ordinaires dans la sexualité des jeunes adultes, s'accompagnent d'interrogations quant à la validité du consentement. L'ambiguïté apparaît à plusieurs niveaux. Sur le plan individuel, les récits évoquent un décalage entre l'état de sobriété et l'état d'ébriété, marquant une discontinuité entre le sentiment de soi et les comportements adoptés : l'alcool agit comme un facteur de désinhibition qui brouille la distinction entre ce qui serait véritablement voulu et ce qui serait facilité, voire induit par l'intoxication.

« [...] Durant une soirée d'anniversaire, tout le monde avait bien bu [...] j'ai juste embrassé un gars de ma classe et quand je me suis rendue compte que je ne voulais pas, que ça ne me ressemblait pas [...] j'ai voulu partir, ce que j'ai fait sans rien dire et il m'a suivie, et coincée... peut-être parce que c'était du consentement ambigu pour lui et que j'avais du mal à le dire. » (Alison, 24 ans, hétérosexuelle)

Sur le plan relationnel, l'intoxication peut être vécue comme altérant différentes modalités de la communication du consentement, qu'il s'agisse de la capacité à demander, donner, interpréter ou refuser, mais aussi de la capacité de discernement quant à la volonté de s'engager dans la relation sexuelle. Le niveau et la différence d'intoxication entre les partenaires constituent des couches d'ambiguïté supplémentaires qui rendent plus difficile l'évaluation mutuelle du consentement.

« [...] c'était une soirée, mais on n'était pas bourré (max cinq-six bières pour moi). Je sais plus comment on y est arrivé mais j'ai commencé à la caresser dans l'entrejambe [...] Ensuite j'ai essayé de lui parler pour voir ce qu'elle en pensait (on était tellement timide qu'on se parlait sans se comprendre genre discussion de sourd, tout ça en chuchotant et en étant bourré). Le lendemain j'ai parlé avec elle et elle m'a dit que tout était OK et que c'était consenti. » (Brieu, 20 ans, hétérosexuel)

L'ambiguïté est aussi située dans l'effondrement des capacités de résistance, lorsque l'état d'intoxication et la fatigue qui l'accompagne ne laissent plus suffisamment de ressources pour négocier le consentement, tout en maintenant un niveau de conscience minimal, souvent qualifié d'« état second ». Cette conscience apparente peut engager chez le sujet un sentiment de responsabilité et chez le ou la partenaire, la perception d'une réciprocité.

« [...] c'était très désagréable mais je faisais comme si ça allait. Pendant tout le rapport, j'étais toujours dans un état second à cause de l'alcool, mais physiquement j'étais quand même là, je n'avais pas l'air morte. » (Jeanne, 20 ans, hétérosexuelle)

Ces expériences montrent combien la consommation de substances brouille les repères du consentement, non seulement en altérant la capacité à dire « non », mais aussi en interrogeant la portée d'un « oui » donné dans un état modifié de conscience. Certains récits évoquent toutefois une recherche volontaire de l'ébriété comme élément du scénario relationnel ou sexuel : dans ces cas, le consentement peut être donné en amont, intégrant l'altération à venir comme partie prenante de l'expérience. Même sous substance, le rapport au consentement reste ainsi traversé par des dynamiques de choix.

« Prise de drogue, alcool ou autres substances : le consentement avec mon partenaire pour ces situations [est] souvent préalable et on a déjà entamé des choses pendant que l'un de nous deux était saoul ou avait fumé de la marijuana. Nous n'avons pas encore fait l'expérience avec des prises trop extrêmes où l'on perdait nos moyens, mais je sais que ça ne me dérangerait pas [...] » (Sasha, 19 ans, queer)

(Dés-)accordages relationnels : le consentement comme mouvement

Au-delà de la communication ou de l'usage de substances, l'ambiguïté peut être vécue dans les aspérités de la dynamique intersubjective elle-même. Certains récits décrivent ainsi un processus où le consentement se construit, se négocie, se perd ou se réajuste au fil même de l'interaction sexuelle. Loin d'un accord unique, clairement situé dans le temps, il apparaît comme un mouvement d'accordage complexe – parfois harmonieux, parfois fragile – pouvant faillir en début ou en cours d'expérience, avant éventuellement de se réajuster. Le consentement peut ainsi être donné puis retiré, explicité ou non, ou encore accordé de manière incertaine, dans un va-et-vient entre désir, hésitation et réévaluation. L'ambiguïté naît alors soit d'un décalage de vécu entre les partenaires, soit d'un besoin de clarifier son propre ressenti.

« Lors d'une relation sexuelle avec ma copine, j'ai eu un geste selon moi anodin qu'elle a interprété comme dédaigneux, égoïste. Elle ne m'a pas dit son trouble, je ne l'ai pas vu, et nous avons poursuivi alors qu'a posteriori, elle a avoué qu'elle aurait désiré arrêter. » (Antoine, 20 ans, hétérosexuel)

« Une fois, alors que je regardais [un] film, mon ex-copine a commencé à initier une activité sexuelle. J'ai refusé plusieurs fois parce que j'étais concentré sur le film [...] Elle a insisté [...] et j'ai cédé, d'un côté pour être tranquille, et de l'autre parce que ça me procurait du plaisir et que j'aimais nos relations sexuelles. Par définition, je n'étais pas « consentant » au début mais ça ne m'a pas du tout dérangé par la suite. Ça a même été un sujet de plaisanterie entre nous plus tard. » (Lucas, 18 ans, hétérosexuel)

« Il peut être difficile de donner son consentement lorsque tout se passe assez vite et qu'on n'a pas vraiment le temps de s'interroger sur notre réelle envie. Est-ce qu'on est juste excitée ou est-ce qu'on a réellement envie [...] ? Ainsi, cela peut être une situation ambiguë avec nous-même. » (Eloïse, 22 ans, bisexuelle)

Ce mouvement d'accordage implique la nécessité d'un égard mutuel des partenaires pour l'expérience subjective de chacun, qui ne passe pas nécessairement par la parole mais surtout par la disposition relationnelle à prendre l'autre en compte. Les décalages se forment notamment lorsque cette disposition s'étiole au profit d'une centration sur l'expérience individuelle. L'absence de sollicitation (demander, rechercher, s'assurer), de réception (considérer, prendre en compte) ou d'attention (aux signaux de [non-]réceptivité) apparaît comme un indice de dés-accordage.

« Lors d'une soirée pour l'anniversaire de mon partenaire [...] nous nous sommes rendus aux toilettes de l'établissement [...] pour passer un moment ensemble. J'étais totalement d'accord pour des baisers et des caresses, voire des préliminaires mais je n'avais pas envie d'aller plus loin. Je n'ai pas explicitement dit non, j'ai dit que je ne voulais pas que les autres nous attendent pour essayer que l'acte s'arrête là. [...] J'étais loin d'avoir dit oui, mais je n'avais pas clairement dit non. Ce n'est pas quelque chose d'habituel dans notre couple, nous respectons de façon générale les envies de chacun et c'est l'unique fois où cette situation s'est produite. » (Louise, 22 ans, hétérosexuelle)

(Re)qualifier après-coup : la construction différée du (non-) consentement

Enfin, de nombreux récits situent l'ambiguïté dans l'après-coup, au moment où le sujet tente de donner sens à une expérience qui, sur le moment, n'a pas « fait évidence ». Loin de s'arrêter à l'issue de l'acte sexuel, le consentement apparaît comme un processus temporel et séquentiel étendu, qui commence en amont de la rencontre et se poursuit

bien après, au fil d'un travail d'interprétation, d'évaluation et parfois de réévaluation. Dans ces situations, le sens attribué à l'expérience n'est pas figé dans l'instant : il se transforme, se complexifie, parfois diverge entre les partenaires, en mobilisant des dimensions affectives (honte, dégoût, malaise, confusion ou au contraire plaisir), cognitives (questionnement sur ce qui a été voulu, compris ou permis...) et relationnelles (conséquences sur la relation, prise de recul par rapport aux sentiments amoureux, confrontation au vécu de l'autre...).

« J'ai voulu lui parler par message de ce qu'il s'était passé. Je lui ai dit que je m'étais sentie utilisée comme un objet. À ce jour, je crois qu'il ne se rend toujours pas compte de l'impact que ce rapport a eu sur moi et ma vie sexuelle. Pour ma part, j'ai pris beaucoup de temps à me poser la question de savoir si j'étais consentante [...] ou non. » (Laura, 22 ans, hétérosexuelle)

« Ce n'est qu'à la fin de l'acte, même plusieurs heures après, que j'ai commencé à me dire que ce que j'avais vécu n'était vraiment pas correct et que j'avais été incapable [de l']identifier sur le moment [...]. Je suis ressortie de cette relation honteuse de ce qui s'était passé. J'ai imaginé que le consentement devait être flou durant l'acte et je n'ai moi-même pas su verbaliser ma limite. » (Sarah, 23 ans, homosexuelle)

Plusieurs récits montrent une incertitude persistante quant à savoir si l'expérience relève ou non d'un abus, et si la responsabilité est partagée, individuelle, ou liée au contexte. Certains et certaines décrivent un rapport vécu « comme un viol » sans parvenir à le qualifier ainsi, tandis que d'autres expriment une honte et un malaise qui n'émergent qu'à distance. Le décalage temporel entre le vécu et sa compréhension est au cœur de ce mouvement de requalification.

« Je l'ai laissé continuer et faire ce qu'il voulait en essayant d'être la plus présente et la plus active possible [...] alors que je n'y prenais aucun plaisir. Aujourd'hui, j'essaie encore de comprendre comment je dois aborder cette situation ; j'essaie de savoir à quel point j'ai été victime ou non d'un abus mais c'est compliqué pour moi d'y voir clair. Je ne sais pas pourquoi j'en suis arrivée là ce jour-là. Qu'est-ce que je cherchais ? Je me demande pourquoi je n'ai pas arrêté le rapport quand j'ai compris que cela ne me plaisait pas du tout. Je pense que je ne voulais pas qu'il me voie comme une « coincée ». Je ressens encore de la honte et du dégoût. » (Alice, 20 ans, hétérosexuelle)

Cette mise en sens a posteriori met également en lumière la difficulté à relire son propre comportement : ne pas avoir interrompu l'acte, s'être senti paralysé (ou sentie paralysée), avoir cédé à l'insistance, ou avoir

voulu « sauver la face », deviennent des éléments ensuite réanalysés comme indices d'un consentement fragile, incertain, voire contraint. Les récits les plus extrêmes décrivent un véritable état de sidération duquel découle une impossibilité de donner sens à ce qui se vit dans l'instant ; l'absence de consentement, dans ces situations, ne peut être vécue que de manière différée.

Discussion

Le paradigme du consentement affirmatif, récemment intégré au droit pénal, constitue une transformation majeure des manières contemporaines de penser les violences sexuelles et sexistes, ainsi que l'épanouissement sexuel dans le monde occidental (Garcia, 2021). Conçu comme un cadre visant à renforcer la protection des victimes et la reconnaissance juridique de ces violences, il se heurte toutefois, dans sa mise en application, à la complexité des expériences vécues, traversées de zones grises. Cette contribution visait ainsi à appréhender cette complexité à partir de récits d'expériences ambiguës de consentement recueillis auprès de jeunes adultes afin de mieux comprendre la manière dont ces situations sont vécues, négociées et interprétées dans les interactions intimes. À partir de cette analyse, la discussion a pour objectif de mettre en perspective ces récits avec le paradigme du consentement affirmatif et les transformations normatives qui l'accompagnent. Elle s'articule autour de trois axes principaux : les zones grises du consentement dans l'expérience vécue, les tensions entre l'exigence de consentement et les risques de coercition sexuelle, ainsi que les implications psycho-criminologiques de ces évolutions en matière de délinquance sexuelle.

Le consentement affirmatif dans l'expérience vécue : penser les zones grises

De manière générale, les données mettent en lumière les limites d'une traduction simple et stricte du paradigme affirmatif dans l'expérience vécue. Si le modèle juridique centré sur le consentement permet de dépasser certains écueils du modèle fondé sur la contrainte, il ne suffit pas toujours à rendre pleinement intelligibles, sur le plan psycho-criminologique, l'ensemble des configurations rapportées. Ces expériences ambiguës semblent échapper à la binarité consentement/non-consentement et peuvent demeurer opaques pour les individus eux-mêmes.

Alors que les zones grises du consentement ont historiquement été conceptualisées au prisme du genre, lequel inciterait à performer des sexualités consenties mais non désirées (Boucherie, 2019 ; Savoie et al., 2023), nos données suggèrent que l'ambiguïté du consentement se déploie également dans des dynamiques subjectives, relationnelles, affectives et temporelles – phénoménologiques, pourrait-on dire –, qui ne peuvent être entièrement réduites à ces rapports genrés, bien qu'elles s'y inscrivent. L'ambiguïté peut ainsi être interne à l'expérience elle-même, notamment lorsque les participants et les participantes rapportent une incertitude concernant leur volonté, leur désir ou leur degré d'engagement dans l'interaction. Elle peut également émerger du décalage entre différentes dimensions de l'expérience, par exemple lorsque des manifestations de désir coexistent avec une absence de volonté, ou lorsque les signaux verbaux et corporels ne convergent pas pleinement. Le consentement apparaît alors moins comme un acte ponctuel que comme une expérience processuelle, traversée d'ajustements, d'incertitudes et parfois de contradictions. Cette lecture rejoint les réflexions de Pierron (2021) sur le « chemin trouble du consentement », qui ne saurait être réduit à l'instant d'un accord juridiquement identifiable, mais renvoie plutôt à une dynamique située, affective et relationnelle.

La théorie des scripts sexuels (Gagnon et Simon, 1973 ; voir aussi Marshall et al., 2021, pour une application de cette théorie à la question des coercitions sexuelles et de la pornographie) constitue un cadrage particulièrement intéressant pour penser ces zones grises. En distinguant les niveaux culturel, interpersonnel et intrapsychique des scripts cognitifs internalisés, elle permet d'articuler les niveaux d'ambiguïté de l'expérience (volonté subjective, désir, interactions verbales et corporelles, perception et interprétation par le ou la partenaire, normes de genre...) et d'éclairer la façon dont le consentement se trouve scénarisé selon des attentes culturellement partagées quant à la manière d'initier, de refuser, de poursuivre ou d'interrompre une interaction sexuelle. Ces « scripts de consentement » ne renvoient donc pas seulement à des représentations, mais aussi à des séquences interactionnelles au sein desquelles les individus interprètent les signaux disponibles et ajustent leurs conduites au fil de l'échange. Ils seraient notamment mobilisés dans les situations ambiguës, lorsque le paradigme affirmatif n'est pas directement transposable ou que les habiletés et connaissances en matière d'interactions et de consentement sexuels demeurent insuffisantes (Williamson et al., 2023).

Dès lors que l'absence de consentement affirmatif devient un critère de reconnaissance sociale et pénale des violences sexuelles, ces séquences socialement et relationnellement situées pourraient toutefois revêtir une portée psycho-criminologique particulière puisque ce sont elles qu'il faut comprendre pour apprécier comment un consentement a pu être supposé, donné, retiré, ignoré, forcé ou rendu difficile à refuser. Cette attention portée aux séquences d'action, de décision et d'ajustement aux variables situationnelles (opportunités, contraintes...) traverse également les approches criminologiques du processus délictuel, où l'acte est appréhendé dans un enchaînement situé qui le rend possible, notamment en matière d'infractions à caractère sexuel (Beauregard et al., 2007 ; Deslauriers-Varin et Beauregard, 2010 ; Thornton, 2021). La séquence apparaît dès lors non seulement comme un lieu possible de qualification, mais aussi comme un lieu privilégié de prévention, s'agissant de renforcer les capacités d'agentivité des individus au sein d'interactions sexuelles scriptées.

Nos données rejoignent ainsi les perspectives récentes qui interrogent la capacité du consentement affirmatif à constituer, à lui seul, le garant d'une sexualité exempte de violence et épanouissante (Jeffrey, 2022 ; Kukla, 2021). Elles invitent à dépasser l'idée d'un simple accord pour penser le consentement comme une manière de « sentir avec » (Anderson, 2022), que nous avons appréhendée comme un mouvement d'accordage. L'ambiguïté qui peut s'y vivre renverrait ici moins à une contrainte imposée de l'extérieur qu'à une oscillation expérientielle, traversée d'incertitudes et de possibilités d'agir. Le consentement se construirait donc malgré ces tensions, et ce qui déterminerait le caractère positif de l'expérience semble moins résider dans l'absence d'ambiguïté que dans l'accordage relationnel et l'altérité inconditionnelle de ces interactions. Sans que soit remis en question le rôle structurant des rapports de genre dans ces expériences, l'intime pourrait constituer un lieu de l'existence qui absorbe, transforme et conditionne les possibilités du consentement de sorte que le « oui » et le « non » ne s'y disent plus simplement en deux mots (Pierron, 2021).

Il s'agit alors de reconnaître cette complexité et de l'intégrer aux logiques de prévention primaire, comme faisant partie des apprentissages psychosociaux fondamentaux qui dépassent la seule sphère sexuelle (Setty, 2025). La transition vers une culture du consentement ne peut probablement s'envisager que par la promotion d'une culture de l'empathie et de l'altérité. Leitch (2024) propose notamment une « éthique du

care» qu'il décompose en quatre postures: le souci (*caring about*), la responsabilité (*caring for*), le soin (*care-giving*) et l'attention (*care-receiving*) envers l'autre. En effet, le consentement ne peut probablement pas porter seul toutes les fonctions normatives qu'on lui a attribuées.

De l'obligation de consentement au risque de coercition sexuelle: promesses et limites d'un nouveau paradigme

Si certaines de ces expériences ambiguës permettent malgré tout aux partenaires de se sentir reconnus et reconnues en tant que sujets, d'autres produisent au contraire un effacement de soi qui dépasse la question de l'accordage et interroge la portée du consentement qui serait donné. Nos résultats rappellent ainsi combien la communication (explicite) du consentement ne constitue pas, en soi, une barrière suffisante contre l'agression sexuelle. En effet, l'exigence d'un accord positif déplace aussi le risque vers les conditions dans lesquelles ce consentement est obtenu.

Les récits révèlent que le consentement ne surgit pas toujours comme l'expression ponctuelle d'une volonté libre, mais peut s'inscrire dans une séquence relationnelle qui en altère la portée éthique, et éventuellement juridique. Ces données mettent ainsi en évidence un paradoxe possible du paradigme affirmatif, en ce que la clarification explicite du non-consentement peut engager chez le ou la partenaire une séquence coercitive visant l'érosion progressive de la résistance. Les sujets décrivent en effet des formes de pressions plus ou moins subtiles et banalisées (insistance, culpabilisation, comparaison à d'autres couples, chantage affectif...) qui contribuent à «faire céder» le consentement en guise d'apaisement relationnel. Bien qu'elles se situent en dehors des représentations collectives du viol, ces dynamiques de coercition sexuelle ont été associées à des impacts psychiques, relationnels et sexuels délétères pour les personnes qui en sont victimes (voir notamment, Depireux et Glowacz, 2024). Les travaux criminologiques inspirés de la théorie du choix rationnel (Clarke et Cornish, 1985) permettent d'éclairer cette logique d'obtention du consentement en montrant que certaines conduites sexuellement coercitives peuvent s'ajuster aux réactions de la victime et sont souvent orientées vers l'obtention de bénéfices immédiats et vers la levée d'obstacles immédiats, alors que les conséquences négatives différées semblent moins prises en compte (Pedneault et al., 2017).

Certaines de ces situations pourraient dès lors relever d'un consentement « vicié », dans la mesure où l'accord exprimé apparaît compromis par des rapports de pouvoir ou des contraintes psychologiques qui interrogent son caractère libre et volontaire (Šuta et al., 2022). Il n'est pourtant pas simple de les distinguer parmi les nombreuses situations où une personne consent librement à une activité sexuelle non désirée ou voulue en tant que telle (*unwanted consensual sex* ou *sexual compliance/acquiescence* dans la littérature anglophone), afin de répondre à des enjeux autres que sexuels (par exemple, relationnels, affectifs, reproducteurs...) (Garcia, 2021 ; Gavey, 2005). Peterson (2024) propose à cet égard un modèle spectral du consentement et du désir permettant d'envisager une série de configurations intermédiaires où le consentement n'est ni totalement aligné sur le désir ni totalement contraint. Cette distinction apparaît particulièrement heuristique au regard de nos données, qui montrent que certaines expériences demeurent psychologiquement supportables, voire intégrées comme faisant partie des compromis ordinaires de la vie intime, tandis que d'autres produisent un vécu de détresse ou de non-consentement différé. Se pose alors la question des seuils à partir desquels les dynamiques de négociation, d'ajustement ou de compromis relationnel deviennent problématiques et susceptibles d'altérer la portée du consentement.

Au-delà des interactions ponctuelles, certaines expériences rapportées invitent en outre à considérer la dimension cumulative des pressions menant à la production du consentement. Celles-ci peuvent s'inscrire dans un processus continu au sein duquel refuser devient progressivement coûteux sur les plans affectif et cognitif, voire menaçant pour l'équilibre du lien. Dans sa forme la plus structurelle, cette perspective cumulative évoque les travaux sur le contrôle coercitif, qui décrivent les violences (sexuelles) entre partenaires intimes et intrafamiliales non comme des événements isolés mais comme l'expression d'un système relationnel de domination (Stark et Hester, 2019). Certaines recherches ont notamment montré que le contrôle coercitif peut constituer l'infrastructure de la coercition et des violences sexuelles en réduisant progressivement les capacités de résistance, d'agentivité et de subjectivation des victimes, jusqu'à transformer le consentement en stratégie de survie relationnelle ou émotionnelle (Depireux et Glowacz, 2026). Nos données conduisent ainsi à dépasser une lecture strictement synchronique du consentement et des zones grises pour considérer leur dimension diachronique, inscrite dans l'histoire d'une relation (Pierron, 2021).

Implications psycho-criminologiques en matière de délinquance sexuelle

Les récits analysés, en particulier lorsqu'ils décrivent des situations de consentement incertain, cédé ou requalifié après-coup, soulèvent plusieurs défis pour les cadres juridiques contemporains fondés sur le consentement affirmatif. Si ces réformes visent à dépasser les limites des modèles centrés sur la contrainte, elles déplacent également l'évaluation pénale vers des situations où les conditions de production du consentement, davantage que sa seule expression formelle, deviennent centrales. Les systèmes judiciaires pourraient ainsi être confrontés à des situations où les frontières entre consentement et coercition apparaissent poreuses et difficiles à objectiver.

Un des premiers rapports disponibles sur l'application d'une loi fondée sur le consentement semble aller dans le sens de ces interrogations. Le Conseil national suédois de prévention du crime (Brå, 2025) documente ainsi certaines difficultés rencontrées dans l'application judiciaire de la loi suédoise sur le consentement. Depuis son entrée en vigueur en 2018, les signalements et poursuites pour viol ont presque doublé, principalement en raison de l'émergence de « nouveaux cas » fondés sur l'absence de consentement plutôt que sur les formes traditionnelles de contrainte. Ces dossiers concernent plus fréquemment de jeunes adultes de 20 à 25 ans (âge médian) qui se connaissent ou entretiennent une relation intime. Le rapport souligne aussi les difficultés rencontrées par les magistrats et magistrates pour distinguer ce qui relève de la coercition sexuelle, évaluer le degré d'assertivité attendu des jeunes dans l'expression de leurs limites ou encore apprécier les efforts raisonnablement attendus pour s'assurer du consentement d'autrui.

Parce que plusieurs récits reposent précisément sur des décalages entre ce qui a été exprimé, perçu et compris dans l'interaction, la question de la « croyance raisonnable » au consentement apparaît centrale : il ne s'agit plus uniquement de déterminer si la victime a résisté ou non, mais également d'évaluer ce que l'auteur pouvait comprendre de la situation et les démarches entreprises pour s'assurer du consentement d'autrui (Gillies-Goldsmith et al., 2026). Cette exigence déplace ainsi l'analyse vers une forme de responsabilité interprétative, dans laquelle une croyance sincère au consentement ne peut découler d'une simple présomption, mais suppose des manifestations positives permettant raisonnablement d'inférer l'accord du ou de la partenaire. Sans quoi,

« sauf preuve du contraire, tout rapport sexuel est une agression sexuelle » (Desmeules, 2023).

Or, les récits recueillis dans cette étude apparaissent encore éloignés de ce type de manifestations affirmatives et s'ancrent davantage dans une multiplicité de zones grises qui constituent probablement des configurations à risque pour l'interprétation du consentement. Sur le plan psycho-criminologique, elles interrogent les processus cognitifs par lesquels une lecture consensuelle de l'interaction peut être maintenue malgré la présence de résistances, d'hésitations ou de contraintes diffuses. Plusieurs travaux ont ainsi montré que l'interprétation des interactions sexuelles peut s'appuyer sur des croyances implicites et des mécanismes de neutralisation permettant de minimiser ou de légitimer la portée coercitive des comportements (Lea et Auburn, 2001 ; Sykes et Matza, 1957 ; Ward et al., 1997). Dans cette perspective, les efforts de prévention gagneraient probablement à cibler non seulement la connaissance formelle des normes de consentement, mais également les capacités relationnelles et interprétatives permettant de reconnaître les signaux ambigus, les hésitations ou les formes ordinaires de pression susceptibles d'altérer la portée du consentement (Upadhyay et al., 2025).

Ce déplacement vers l'interprétation du consentement soulève dès lors plusieurs interrogations concernant les modalités de qualification, les effets de la judiciarisation et les profils d'auteurs et de victimes susceptibles d'être concernés (Wegerstad, 2021). De la même manière que les enquêtes de victimation ont historiquement mis en évidence l'écart entre les mythes du viol, les catégories pénales et les expériences effectivement vécues par les victimes, les récits analysés ici donnent à voir des expériences situées aux marges des représentations classiques de la violence sexuelle. Ils invitent à ouvrir prudemment un chantier de réflexion sur les décalages susceptibles d'émerger entre les nouvelles normes du consentement et certaines catégories criminologiques construites autour de formes plus explicites de contrainte ou de violence.

Cette réflexion s'inscrit dans une évolution plus large des travaux en criminologie de la délinquance sexuelle. Historiquement centrés sur la déviance sexuelle et la psychopathologie, ces travaux ont progressivement contribué au développement d'approches intégratives tenant compte de la diversité des trajectoires, des contextes relationnels et des dynamiques situationnelles et sociales impliquées dans les passages à

l'acte (Cortoni et Pham, 2017 ; Lussier, 2017 ; Marshall et Barbaree, 1990 ; Ward et Beech, 2016). Ces évolutions ont permis le développement de cadres d'évaluation du risque, de prévention de la récidive et de prise en charge des auteurs de violences sexuelles, dans une articulation croissante entre compréhension des processus délictueux et objectifs d'intervention clinique et pénale. Elles ont également contribué à déplacer le regard d'une figure strictement exceptionnelle ou pathologique de l'agresseur sexuel vers des mécanismes davantage relationnels, interactionnels et socialement situés de violence sexuelle (Lussier, 2018). Dans la continuité de cette trajectoire, l'inscription du consentement affirmatif dans le droit pénal pourrait constituer un tournant supplémentaire, en ouvrant potentiellement la voie à un élargissement du filet pénal et, avec lui, des catégories traditionnellement mobilisées en matière de délinquance sexuelle. Il pourrait ainsi s'observer une extension des profils judiciairisés « typiques » vers des figures plus « ordinaires », au sens où certaines conduites historiquement tolérées ou banalisées dans les rapports sexuels deviennent susceptibles d'être reconnues, interprétées, voire sanctionnées comme des violences sexuelles.

Si la question de la sur-criminalisation de l'intime est souvent évoquée, une autre perspective consiste à considérer ces transformations comme une réponse partielle à la sous-criminalisation historique des violences sexuelles (Quilter et McNamara, 2026). Dans un cas comme dans l'autre, l'enjeu ne se limite pas à l'extension formelle du droit pénal, mais concerne également les effets potentiels de ces nouvelles réactions sociales et institutionnelles sur la manière dont les interactions intimes sont interprétées, qualifiées et éventuellement intégrées aux trajectoires identitaires des personnes concernées, s'agissant de ce qui devient « déviant » dans nos sociétés (Becker, 1963).

Plusieurs questions demeurent ainsi ouvertes. Quelles conduites seront effectivement considérées comme criminelles et soumises à sanction ? Quels effets ces nouvelles normes produiront-elles sur la manière dont les individus comprennent, racontent et qualifient leurs expériences sexuelles ? Quels profils d'auteurs et de victimes émergeront de ces transformations normatives et quels processus d'étiquetage pourraient en découler ? Ces questions se posent avec une acuité particulière pour les adolescents, les adolescentes et les jeunes adultes, dont les habiletés relationnelles et sexuelles demeurent en développement et s'inscrivent dans des dynamiques exploratoires. Elles interrogent enfin l'adéquation des dispositifs actuels de prévention, d'évaluation et de

prise en charge, ainsi que la capacité de la justice pénale à répondre, seule, aux enjeux soulevés par ces transformations.

Les récits recueillis ici ne permettent évidemment ni de conclure aux impacts directs de ces nouvelles législations, ni d'inférer l'émergence avérée de nouvelles catégories criminologiques. Ils invitent néanmoins à poursuivre prudemment la réflexion sur les enjeux susceptibles d'accompagner ces changements normatifs et à envisager des espaces de réflexion pluridisciplinaires articulant les dimensions juridiques, psychologiques, philosophiques, éducatives et sociales du consentement sexuel. Une telle approche apparaît nécessaire pour penser conjointement la prévention des violences sexuelles, les limites de la judiciarisation et la complexité des interactions intimes, dans une perspective criminologique attentive aux dimensions positives de la sexualité (Wodda et Panfil, 2021).

Limites

Cette étude présente plusieurs limites à considérer dans l'interprétation des résultats. Tout d'abord, le cadrage même de la question ouverte, invitant les participants et les participantes à relater une situation où le consentement leur avait semblé ambigu, a nécessairement orienté le corpus vers certaines expériences spécifiques. Ce choix méthodologique, cohérent avec les objectifs exploratoires de l'étude, tend à agréger des situations très différentes sur les plans interactionnel, subjectif et potentiellement juridique. Les récits recueillis ne renvoient donc pas à une catégorie homogène d'expériences mais visent davantage un critère de diversité.

Par ailleurs, les données reposent sur de courts récits autodéclarés, rédigés dans le cadre d'un questionnaire en ligne. Si ce format ne permettait pas d'accéder à la richesse discursive et à la co-construction du sens qu'auraient offertes des entretiens approfondis, il a néanmoins rendu possible la collecte d'un matériau particulièrement vaste et diversifié, difficilement accessible dans le cadre d'une étude qualitative classique. Ce matériau donne accès à des expériences mises en récit, retravaillées par la mémoire, les cadres contemporains du consentement et les catégories disponibles pour penser les violences sexuelles. Il éclaire ainsi les vécus subjectifs, les tensions relationnelles et les modes de mise en sens du consentement, mais offre un accès limité aux perceptions, intentions et interprétations de l'autre protagoniste, pourtant centrales

dans l'appréciation juridique des situations. Les résultats doivent dès lors être compris comme une analyse des expériences et des significations attribuées au consentement par les personnes participantes, plutôt que comme une évaluation de la qualification pénale des situations rapportées. Des recherches futures fondées sur une perspective dyadique des expériences de consentement entre partenaires pourraient contribuer de manière pertinente au développement de ces savoirs.

L'analyse thématique réflexive mobilisée s'inscrit également dans une posture interprétative assumée, appliquée ici à travers une focale spécifique : celle de l'ambiguïté et des tensions susceptibles d'émerger entre les expériences vécues et le paradigme du consentement affirmatif. Les thèmes produits ne prétendent donc pas restituer l'exhaustivité du matériau, mais bien éclairer un angle particulier du phénomène. Enfin, bien que le corpus comprenne des récits de femmes, d'hommes et de personnes LGBTQIA+, l'analyse n'a pas porté précisément sur les enjeux relatifs au genre et aux orientations sexuelles, alors même que ceux-ci semblent constituer une méta-grille d'analyse centrale dans la compréhension de ces expériences. Cette dimension constitue dès lors une piste importante pour de futurs travaux.

Enfin, dans la continuité de cette recherche, il serait pertinent de soumettre ces résultats au regard de professionnels et de professionnelles du champ juridique (magistrats et magistrates, avocats et avocates, juristes, etc.) afin de mieux articuler les tensions subjectives observées aux logiques concrètes de qualification et de traitement judiciaire des situations.

Conclusion

D'une culture du viol à une culture du consentement, nos sociétés n'ont peut-être pas basculé de l'une à l'autre, mais semblent plutôt traversées par ces deux systèmes de représentations qui, à ce jour, coexistent. Dans ce contexte, l'évolution du droit pénal vers le consentement affirmatif constitue très certainement un support à une transition vers une culture du consentement, en renforçant la protection des victimes et en permettant potentiellement de rendre visibles des violences sexuelles jusqu'ici peu identifiées par les cadres juridiques précédents. Ce nouveau paradigme représente une avancée importante dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Toutefois, la complexité conceptuelle, relationnelle et contextuelle du consentement invite à en interroger les

écueils. Peut-il, à lui seul, porter toutes les fonctions normatives qu'on lui a attribuées ? Car au-delà d'une opposition binaire entre accord et refus, il apparaît comme un phénomène multifacette, traversé de zones grises. La solution au « problème du consentement » (Garcia, 2021) ne réside sans doute pas dans une réponse univoque et définitive, mais dans la capacité à maintenir ouvertes les questions qu'il soulève. Peut-être faut-il admettre qu'il existe au cœur de ce concept une part irréductiblement insaisissable, qui échappe en partie au droit et relève davantage de la prévention, de l'éducation et de l'apprentissage de la relation à l'autre. L'agentivité pourrait alors désigner la capacité à s'accorder (ou se réaccorder) au sein de la relation intime, malgré les pressions inhérentes à la vie humaine. La recherche scientifique a sans doute un rôle à jouer, tant dans la compréhension de cette complexité que dans l'identification des situations et contextes sur lesquels les efforts de prévention peuvent utilement se concentrer.

Références

- Abbey, A. (2002). Alcohol-related sexual assault: A common problem among college students. *Journal of Studies on Alcohol, Supplement*, 14, 118-128. <https://doi.org/10.15288/jsas.2002.s14.118>
- Anderson, E. (2022). A phenomenological approach to sexual consent. *Feminist Philosophy Quarterly*, 8(2). <https://doi.org/10.5206/fpq/2022.2.14239>
- Beauregard, E., Proulx, J., Rossmo, K., Leclerc, B., et Allaire, J.-F. (2007). Script analysis of the hunting process of serial sex offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 34(8), 1069-1084. <https://doi.org/10.1177/0093854807300851>
- Becker, H.-S. (1963). *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. The Free Press, New York.
- Bednarchik, L. A., Generous, M. A., et Mongeau, P. (2021). Defining sexual consent: Perspectives from a college student population. *Communication Reports*, 35(1), 12-24. <https://doi.org/10.1080/08934215.2021.1974506>
- Belgique. (2022). *Loi du 21 mars 2022 modifiant le Code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel*. Parlement belge. Consulté le 14 septembre 2025, à l'adresse https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=22-03-30&numac=2022031330
- Black, M.C., Basile, K.C., Breiding, M.J., Smith, S.G., Walters, M.L., Merrick, M.T., et Stevens, M.R. (2011). *The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey (NISVS) : 2010 Summary Report*. National Center for Injury Prevention and Control. Consulté le 3 mai 2026 à l'adresse <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/national-intimate-partner-and-sexual-violence-survey>
- Boucherie, A. (2019). Du « vrai viol » aux « zones grises » : Juger du (non) consentement dans la sexualité contemporaine française. *Archives de philosophie du droit*, 61(1), 375-386. <https://doi.org/10.3917/apd.611.0386>

- Braun, V., et Clarke, V. (2019). Reflecting on reflexive thematic analysis. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 11(4), 589-597. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2019.1628806>
- Brownmiller, S. (1975). *Against our will: Men, women and rape*. Simon and Schuster.
- Californie. (2014). *California Education Code* § 67386. Assemblée législative de Californie. Consulté le 14 septembre 2025, à l'adresse <https://leginfo.ca.gov/faces/displaySection.xhtml?sectionNum=67386.&lawCode=EDC>
- Canada. (1999). *R. v. Ewanchuk*, 1999 CanLII 711 (SCC), [1999] 1 SCR. 330. Consulté le 14 septembre 2025, à l'adresse <https://www.canlii.org/en/ca/scc/doc/1999/1999canlii711/1999canlii711.html>
- Clarke, R. V., et Cornish, D. B. (1985). Modeling offenders' decisions: A framework for policy and research. Dans M. Tonry et N. Morris (dir.), *Crime and justice: An annual review of research* (Vol. 6, p. 147-185). Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Cortoni, F., et Pham, T. (2017). Préface. Dans F. Cortoni, et T. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle: Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 9-11). Mardaga.
- Costey, P., et Tangy, L. (2008). Droit, mœurs et bioéthiques: Entretien avec Marcela Iacub. *Tracés. Revue de Sciences humaines*. <https://doi.org/10.4000/traces.394>
- Cowling, M., et Reynolds, P. (2016). Introduction. Dans M. Cowling et P. Reynolds (Dir.), *Making sense of sexual consent* (p. 1-14). Routledge.
- Curtis, J. N., et Burnett, S. (2017). Affirmative consent: What do college student leaders think about "Yes Means Yes" as the standard for sexual behavior? *American Journal of Sexuality Education*, 12(3), 201-214. <https://doi.org/10.1080/15546128.2017.1328322>
- Dagorn, J. (2011). Les trois vagues féministes – une construction sociale ancrée dans une histoire. *Diversité*. <https://hal.science/hal-02053657>
- Depireux, A., et Glowacz, F. (2024). Intimate partner sexual violence in emerging adulthood: Exploring sexual consent attitudes as a target for sexual coercion prevention. *Archives of Sexual Behavior*, 53(7), 2689-2710. <https://doi.org/10.1007/s10508-024-02890-w>
- Depireux, A., et Glowacz, F. (2026). Trapped within the couple: The complex, dissociative, and dissonant experience of intimate partner sexual violence. *Archives of Sexual Behavior*, 55(3), 1023-1043. <https://doi.org/10.1007/s10508-026-03408-2>
- Derveaux, J., Benbouriche, M., Quintard, L., Verleye, M., Voisin, Z., Trottier, D., et Desombre, C. (2024). La définition et l'expression du consentement sexuel à l'Université: une étude qualitative exploratoire auprès d'étudiants français. *Sexologies*, 33(4), 238-249. <https://doi.org/10.1684/sexol.2024.052>
- Deslauriers-Varin, N., et Beauregard, E. (2010). Victims' routine activities and sex offenders' target selection script: A latent class analysis. *Sexual Abuse*, 22(3), 315-342. <https://doi.org/10.1177/1079063210375975>

- Desmeules, M.-H. (2023). Les limites du consentement comme conversation. *Philosophiques*, 50(2), 353-365. <https://doi.org/10.7202/1111081ar>
- Dowds, E. (2022). Redefining consent: rape law reform, reasonable belief, and communicative responsibility. *Journal of Law and Society*, 49(4), 824-847. <https://doi.org/10.1111/jols.12395>
- Espagne. (2022). *Ley Orgánica 10/2022, de 6 de septiembre, de garantía integral de la libertad sexual*. Gouvernement espagnol. Consulté le 14 septembre 2025, à l'adresse <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2022-14630>
- European Union Agency For Fundamental Rights. (2014). *Violence against women: An EU-wide survey*. <http://dx.doi.org/10.2811/60943>
- Fattah, E. A. (1991). *Understanding criminal victimization: An introduction to theoretical victimology*. Prentice-Hall Canada.
- Fenner, L. (2017). Sexual consent as a scientific subject: A literature review. *American Journal of Sexuality Education*, 12(4), 451-471. <https://doi.org/10.1080/15546128.2017.1393646>
- Fernet, M., Hébert, M., Brodeur, G., et Théorêt, V. (2019). "When you're in a relationship, you say no, but your partner insists": Sexual dating violence and ambiguity among girls and young women. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(19-20), 9436-9459. <https://doi.org/10.1177/0886260519867149>
- Fischel, J. J. (2019). *Screw consent: A better politics of sexual justice*. University of California Press.
- Fraisse, G. (2007). *Du consentement*. Seuil.
- Gagnon, J. H. et Simon, W. (1973). *Sexual conduct: The social sources of human sexuality* (2^e éd.). Routledge.
- Garcia, M. (2021). *La conversation des sexes: Philosophie du consentement*. Flammarion.
- Gavey, N. (2005). *Can a woman be raped and not know it? Just sex: The cultural scaffolding of rape*. Routledge.
- Gillies-Goldsmith, T., Beres, M. A., et Zajac, R. (2026). "Although her words said no, her actions spoke otherwise": Potential jurors' understanding of the "reasonable belief" element of sexual assault law. *Violence Against Women*, 32(5), 1316-1339. <https://doi.org/10.1177/10778012251323863>
- Gruber, A. (2016). Consent Confusion. *Cardozo Law Review*, 38, 415-458. <https://scholar.law.colorado.edu/faculty-articles/11>
- Guest, G., Bunce, A., et Johnson, L. (2006). How many interviews are enough? : An experiment with data saturation and variability. *Field Methods*, 18(1), 59-82. <https://doi.org/10.1177/1525822X05279903>
- Holmström, C., Plantin, L., et Elmerstig, E. (2020). Complexities of sexual consent: Young people's reasoning in a Swedish context. *Psychology & Sexuality*, 11(4), 342-357. <https://doi.org/10.1080/19419899.2020.1769163>
- Javidi, H., Widman, L., Evans-Paulson, R., et Lipsey, N. (2023). Internal consent, affirmative external consent, and sexual satisfaction among young adults. *The Journal of Sex Research*, 60(8), 1148-1158. <https://doi.org/10.1080/00224499.2022.2048628>

- Jeffrey, N. K. (2022). Is consent enough? What the research on normative heterosexuality and sexual violence tells us. *Sexualities*, 27(3), 475-494. <https://doi.org/10.1177/13634607221096760>
- Jeffrey, N. K., et Barata, P. C. (2017). "He Didn't Necessarily Force Himself Upon Me, But...": Women's lived experiences of sexual coercion in intimate relationships with men. *Violence Against Women*, 23(8), 911-933. <https://doi.org/10.1177/1077801216652507>
- Johnson, A., et Hoover, S. (2015). The potential of sexual consent interventions on college campuses: A literature review on the barriers to establishing affirmative sexual consent. *PURE Insight*, 4(1). <http://digitalcommons.wou.edu/pure/vol4/iss1/5>
- Jozkowski, K. N., et Peterson, Z. D. (2013). College students and sexual consent: Unique insights. *The Journal of Sex Research*, 50(6), 517-523. <https://doi.org/10.1080/00224499.2012.700739>
- Khan, S., Greene, J., Mellins, C. A., et Hirsch, J. S. (2020). The social organization of sexual assault. *Annual Review of Criminology*, 3, 139-163. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-011518-024456>
- Kubota, S., et Nakazawa, E. (2022). Concept and implications of sexual consent for education: a systematic review of empirical studies. *Sexual and Relationship Therapy*, 39(3), 1021-1043. <https://doi.org/10.1080/14681994.2022.2039617>
- Kukla, Q. R. (2021). A nonideal theory of sexual consent. *Ethics*, 131(2), 270-292. <https://doi.org/10.1086/711209>
- Lea, S., et Auburn, T. (2001). The social construction of rape in the talk of a convicted rapist. *Feminism & Psychology*, 11(1), 11-33. <https://doi.org/10.1177/0959353501011001002>
- Leitch, D. G. (2024). Towards a culture of care and consent. *Sexuality & Culture*, 28(5), 1976-1993. <https://doi.org/10.1007/s12119-024-10213-3>
- Lieber, M. (2023). *Oui, c'est oui. Le consentement à l'épreuve de la justice*. Seismo.
- Littlejohn, K. E., et Weiss, B. R. (2025). "It definitely was consensual, but...": Normative tensions about gendered heterosexuality and young women's mixed feelings about sex. *Sexualities*, 28(7), 2066-2082. <https://doi.org/10.1177/13634607241298538>
- Lussier, P. (2017). Les théories qui expliquent l'agression sexuelle de femmes. Dans F. Cortoni, et T. Pham (dir.), *Traité de l'agression sexuelle: Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels* (p. 15-32). Mardaga.
- Lussier, P. (2018). *La délinquance sexuelle: Au-delà des dérives idéologiques, populistes et cliniques*. Presses Universitaires de Laval.
- Marshall, E. A., Miller, H. A., et Bouffard, J. A. (2021). Bridging the theoretical gap: Using sexual script theory to explain the relationship between pornography use and sexual coercion. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(9-10), NP5215-NP5238. <https://doi.org/10.1177/0886260518795170>
- Marshall, W. L., et Barbaree, H. E. (1990). An integrated theory of the etiology of sexual offending. Dans W. L. Marshall, D. R. Laws, et H. E. Barbaree (dir.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender* (p. 257-275). Plenum Press.

- McKee, A., Albury, K., Dunne, M., Grieshaber, S., Hartley, J., Lumby, C., et Mathews, B. (2010). Healthy sexual development: A multidisciplinary framework for research. *International Journal of Sexual Health*, 22(1), 14-19. <https://doi.org/10.1080/19317610903393043>
- Muehlenhard, C. L. (2024). A broader view of sexual consent: Prerequisites that make consent more meaningful. *Psychology of Violence*, 14(6), 449-458. <https://doi.org/10.1037/vio0000553>
- Muehlenhard, C. L., Humphreys, T. P., Jozkowski, K. N., et Peterson, Z. D. (2016). The complexities of sexual consent among college students: A conceptual and empirical review. *Journal of Sex Research*, 53(4-5), 457-487. <https://doi.org/10.1080/00224499.2016.1146651>
- Organisation Mondiale de la Santé. (2025). *Violence against women prevalence estimates, 2023: Global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and non-partner sexual violence against women*. Consulté le 3 mai 2026 à l'adresse <https://www.who.int/publications/item/9789240116962>
- O'Sullivan, L. F., et Allgeier, E. R. (1998). Feigning sexual desire: Consenting to unwanted sexual activity in heterosexual dating relationships. *The Journal of Sex Research*, 35(3), 234-243. <https://doi.org/10.1080/00224499809551938>
- Pedneault, A., Beauregard, E., Harris, D. A., et Knight, R. A. (2017). Myopic decision making: An examination of crime decisions and their outcomes in sexual crimes. *Journal of Criminal Justice*, 50, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2017.03.001>
- Pemberton, A., et Mulder, E. (2025). Bringing injustice back in: Secondary victimization as epistemic injustice. *Criminology & Criminal Justice*, 25(4), 1181-1200. <https://doi.org/10.1177/17488958231181345>
- Peterson, Z. D. (2024). Beyond sexual victimization and perpetration: Men, masculinities, and unwanted consensual sex. *Psychology of Men & Masculinities*, 25(4), 402-417. <https://doi.org/10.1037/men0000475>
- Pierron, J.-P. (2021). Le chemin trouble du consentement. Du consentement formel au consentement existentiel. *Les Cahiers de la Justice*, 4(4), 563-572. <https://doi.org/10.3917/cdlj.2104.0563>
- Quilter, J., et McNamara, L. (2026). "Perfecting" the criminal law definition of sexual consent: 50 years of statutory reform in Australia. *Current Issues in Criminal Justice*, 1-18. <https://doi.org/10.1080/10345329.2026.2645250>
- Salmona, M. (2017). Chapitre 1. L'impact psychotraumatique des violences conjugales sur les victimes. Dans E. Ronai et E. Durand (dir.), *Violences conjugales: Le droit d'être protégée* (p. 1-18). Dunod.
- Savoie, L., Pelland, M.-A., Morin, S., et Rivest, M.-P. (2023). "Yes doesn't always mean yes, but no means no": Exploring the perceived ambiguities in university students' experiences of sexual consent. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 32(3), 370-383. <https://doi.org/10.3138/cjhs.2023-0003>
- Serra, C. (2025). *La doctrine du consentement*. (E. Dobanesque, Trad.). La Fabrique éditions. (Travail original publié 2024)
- Setty, E. (2025). Young people and sexual consent: contextualising 'miscommunication' amid 'grey areas' of ambiguity and ambivalence. *Sex Education*, 25(1), 140-155. <https://doi.org/10.1080/14681811.2023.2259321>

- Stark, E., et Hester, M. (2019). Coercive control: Update and review. *Violence Against Women*, 25(1), 81-104. <https://doi.org/10.1177/1077801218816191>
- Suède. (2018) *Samtyckeslagen – Loi sur le consentement sexuel*. Gouvernement suédois. Consulté le 14 septembre 2025 à l'adresse <https://www.regeringen.se/rattsliga-dokument/proposition/2018/03/prop-201718177>
- Šuta, Z., Berglez, N., et Šepec, M. (2022). « Yes means Yes ». Theoretical dilemmas and new definition of rape and sexual assault in Slovenian Criminal Law. *Problemy Prawa Karnego*, 6(1), 1-56. <https://doi.org/10.31261/PPK.2022.06.01.06>
- Swedish National Council for Crime Prevention (Brå). (2025). *Application and consequences of the consent law: Renewed follow-up of the 2018 amendments to Swedish rape legislation* (Report No. 2025: 3). <https://bra.se/english/publications/archive/2025-04-08-application-and-consequences-of-the-consent-law>
- Sykes, G. M., et Matza, D. (1957). *Techniques of neutralization: A theory of delinquency*. *American Sociological Review*, 22, 664-670. <https://doi.org/10.2307/2089195>
- Théry, I. (2022). *Moi aussi, la nouvelle civilité sexuelle*. Seuil.
- Thornton, D. (2021). Sexual offending and classification. *Aggression and Violent Behavior*, 59, 101436. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2020.101436>
- Trottier, D., Benbouriche, M., Bonneville, V., et Noorishad, P.-G. (2021). Adhésion aux mythes du viol et perpétration de coercition sexuelle chez les étudiants et étudiantes universitaires : Une revue systématique de la littérature. *Psychologie Canadienne*, 62(3), 326-344. <https://doi.org/10.1037/cap0000227>
- Uhnou, S., Erixon, S., et Bladini, M. (2024). The wave of consent-based rape laws in Europe. *International Journal of Law, Crime And Justice*, 77, 100668. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcrj.2024.100668>
- Upadhyay, K., Lavis, T., et Proeve, M. (2025). The effectiveness of affirmative sexual consent cues. *Journal of Interpersonal Violence*, 08862605251343200. <https://doi.org/10.1177/08862605251343200>
- Vandevort, L. (2012). Affirmative sexual consent in Canadian law, jurisprudence, and legal theory. *Columbia Journal of Gender and Law*, 23(2), 395-442. <https://ssrn.com/abstract=2132132>
- Vanneste, C. (2017). Violences conjugales : Un dilemme pour la justice pénale ? Leçons d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges. *Champ pénal/Penal field*, (Vol. XIV). <https://doi.org/10.4000/champpenal.9593>
- Ward, T., et Beech, A. (2016). The integrated theory of sexual offending – Revised: A multifield perspective. Dans D. P. Boer (Ed.), *The Wiley Handbook on the Theories, Assessment and Treatment of Sexual Offending* (p. 123-137). Wiley-Blackwell. <https://doi.org/10.1002/9781118574003.wattso006>
- Ward, T., Hudson, S. M., Johnston, L., et Marshall, W. L. (1997). Cognitive distortions in sex offenders: An integrative review. *Clinical Psychology Review*, 17(5), 479-507. [https://doi.org/10.1016/s0272-7358\(97\)81034-3](https://doi.org/10.1016/s0272-7358(97)81034-3)

- Wegerstad L. (2021). Sex must be voluntary : Sexual communication and the new definition of rape in Sweden. *German Law Journal*, 22(5), 734-752. <https://doi.org/10.1017/glj.2021.32>
- Wiederman, M. W. (2015). Sexual script theory: Past, present, and future. Dans J. DeLamater et R. F. Plante (dir.), *Handbook of the Sociology of Sexualities* (p. 7-22). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-17341-2_2
- Williamson, L., Bayly, M., Poncelet, E., et Lawson, K. (2023). A qualitative exploration of undergraduate student perspectives of sexual consent within a sexual script framework. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 32(1), 39-50. <https://doi.org/10.3138/cjhs.2021-0069>
- Willis, M., Jozkowski, K. N., Bridges, A. J., Veilleux, J. C., et Davis, R. E. (2021). Assessing the within-person variability of internal and external sexual consent. *The Journal of Sex Research*, 58(9), 1173-1183. <https://doi.org/10.1080/00224499.2021.1913567>
- Wodda, A., et Panfil, V. R. (2021). Sex-positive criminology: Possibilities for legal and social change. *Sociology Compass*, 15(11), e12929. <https://doi.org/10.1111/soc4.12929>
- Wood, E. F., Rikkonen, K. J., et Davis, D. (2019). Definition, communication, and interpretation of sexual consent. Dans W. T. O'Donohue et P. A. Schewe (dir.), *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault Prevention* (p. 399-421). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-23645-8_24
- Wright, J. (2023). Trauma-informed consent education : Understanding the grey area of consent through the experiences of youth trauma survivors. *Atlantis*, 44(1), 19-31. <https://doi.org/10.7202/1096954ar>

Affirmative sexual consent : A protective paradigm facing complex realities ?

ABSTRACT • In recent years, affirmative sexual consent has gradually emerged as a central normative framework at the intersection of legal, political, and social spheres. This development is part of a broader context marked by the growing recognition of sexual violence, victims' experiences, and the relational, social, and psychological processes involved in these situations. At the same time, consent has become an object of study in its own right within the social sciences and humanities, opening up new lines of inquiry into the relational dynamics and complex situations in which it is constructed, negotiated, or called into question. From an exploratory perspective aimed at better understanding how ambiguous experiences of consent are lived and interpreted in sexual interactions, a reflexive thematic analysis was conducted on 150 narratives collected from young adults. The data highlight the complexity of subjective experiences and the tensions that may emerge between intimate lived realities and contemporary criminal-law categories. These analyses are discussed in light of the affirmative consent paradigm and the psycho-criminological questions it raises in the field of sexual offending.

KEYWORDS • Sexual consent, affirmative consent, sexual offending, sexual coercion, grey areas of consent, sexual offense law.

El consentimiento sexual afirmativo: ¿un paradigma protector frente a realidades complejas?

RESUMEN • En los últimos años, el consentimiento sexual afirmativo se ha impuesto progresivamente como un referente normativo central, en la encrucijada de las esferas jurídica, política y social. Esta evolución se inscribe en un contexto de reconocimiento creciente de las violencias sexuales, del estatuto de las víctimas, así como de los procesos relacionales, sociales y psicológicos implicados en dichas situaciones. Paralelamente, el consentimiento se ha constituido como objeto de estudio por derecho propio en las ciencias humanas y sociales, abriendo camino a nuevas reflexiones sobre las dinámicas relacionales y las situaciones complejas en el seno de las cuales este se construye, se negocia o se ve cuestionado. Desde una perspectiva exploratoria orientada a comprender mejor la manera en que las experiencias ambiguas de consentimiento son vividas e interpretadas en las interacciones sexuales, se llevó a cabo un análisis temático reflexivo a partir de 150 relatos recogidos entre jóvenes adultos. Los datos dan cuenta de la complejidad de las realidades subjetivas y de las tensiones susceptibles de emerger entre las vivencias íntimas y las categorías penales contemporáneas. Estos análisis se discuten a la luz del paradigma del consentimiento afirmativo y de sus implicaciones psicocriminológicas en materia de delincuencia sexual.

PALABRAS CLAVE • Consentimiento sexual, consentimiento afirmativo, delincuencia sexual, coerción sexual, zonas grises del consentimiento, derecho penal sexual.

Étude du lien entre l'hostilité à l'égard des femmes, l'antisocialité et les différentes formes de coercition et d'agression sexuelle en contexte de relations intimes

Jo Ochsner

Psychologue

École de criminologie et de justice pénale, Griffith University

j.ochsner@griffith.edu.au

Jesse Cale¹

Directeur adjoint de la recherche

Griffith Youth Forensic Service

École de criminologie et de justice pénale, Griffith University

j.cale@griffith.edu.au

Jeffrey Ackerman

Professeur agrégé

École de criminologie et de justice pénale, Griffith University

j.ackerman@griffith.edu.au

Benoit Leclerc

Directeur, Griffith Youth Forensic Service

École de criminologie et de justice pénale, Griffith University

b.leclerc@griffith.edu.au

Faits saillants

- ✦ Les traits de personnalité antisociale et les attitudes hostiles envers les femmes étaient significativement associés à la coercition et à l'agression sexuelles en contexte de relation avec un partenaire intime.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Griffith Youth Forensic Service, Griffith University, 170 Kessels Road, Nathan QLD, 4111, Australie.

- Les traits antisociaux distinguaient à eux seuls les participants ayant eu recours uniquement à la coercition sexuelle (comme la pression verbale ou la manipulation) de ceux n'ayant déclaré aucun comportement sexuellement violent dans leurs relations.
- L'hostilité envers les femmes était le seul facteur qui distinguait les personnes ayant commis une agression sexuelle de celles ayant eu recours à la coercition seule en contexte relationnel.
- Dans l'ensemble, les résultats suggèrent que les traits antisociaux sont largement impliqués dans les comportements sexuellement coercitifs, tandis que l'hostilité envers les femmes pourrait marquer l'escalade vers l'agression sexuelle en contexte de relation intime.

RÉSUMÉ • *La violence sexuelle conjugale est un sujet relativement peu étudié dans le domaine de la criminologie. Surtout lorsqu'on suppose que différents traits de personnalité expliqueraient pourquoi certains hommes utilisent la coercition et l'agression sexuelles envers les femmes en général, tandis que d'autres ne le font pas. L'objectif de cette étude était d'explorer si, et dans quelle mesure, les traits de personnalité reflétant une hostilité envers les femmes et une antisocialité ont un lien avec les différentes formes de coercition et d'agression sexuelles dans un contexte de relation intime. Cette étude s'est appuyée sur les données de l'International Dating Violence Study (IDVS; Straus, 2011) et sur un échantillon composé de 1 525 étudiants de sexe masculin de différentes universités nord-américaines. L'hostilité envers les femmes et les traits de personnalité antisociale ont été mesurés en fonction de leur contribution relative à la perpétration autodéclarée, par les répondants, de coercition et d'agression sexuelles envers leur partenaire actuelle ou récente. Les résultats montrent que, parmi les étudiants universitaires de l'échantillon, l'hostilité envers les femmes et l'antisocialité sont liées de manière différentielle à la coercition sexuelle et à l'agression sexuelle dans le contexte de la relation intime. Ces constats soutiennent une compréhension plus nuancée des traits de personnalité pouvant être associés à différentes formes de violence sexuelle conjugale.*

MOTS CLÉS • *Hostilité envers les femmes, antisocialité, coercition sexuelle, agression sexuelle, violence sexuelle conjugale.*

Introduction

La conceptualisation et la compréhension de la violence sexuelle ont été abordées à partir d'une variété de perspectives, notamment au sein de disciplines comme la psychologie, la sociologie, les études sociojuridiques et la criminologie. Or, sa définition et son interprétation précise restent encore l'objet de nombreux débats. Ces difficultés sont accentuées par la diversité des contextes dans lesquels survient la violence sexuelle, qui vont des agressions commises par des étrangers à la violence

sexuelle au sein d'une relation intime. Plus particulièrement, les contextes de relations intimes représenteraient une part importante du chiffre noir de crimes sexuels non déclarés ou non détectés (Lussier, McCuish et Cale, 2021). Malgré sa prévalence, la violence sexuelle conjugale (VSC) demeure sous-étudiée dans le champ de la criminologie. La présente étude se penche sur deux concepts clés fréquemment associés à la violence sexuelle au sens large, soit l'hostilité envers les femmes (p. ex., Malamuth et al., 1995; Weis et Borges, 1973) et l'antisocialité (p. ex., Hanson et Morton-Bourgon, 2005; Zinzow et Thompson, 2015; Loeber et Hay, 1994), afin d'évaluer si ceux-ci peuvent améliorer notre compréhension des causes sous-jacentes à la VSC.

Enjeux de définition de la violence sexuelle

Comparativement aux études trouvées dans la littérature générale sur la violence sexuelle, d'ailleurs souvent menées auprès d'individus qui ont été arrêtés ou condamnés, celles portant tout particulièrement sur la VSC restent limitées. Tout comme c'est le cas pour la recherche sur les crimes sexuels en général, la recherche sur la violence conjugale est entravée par le manque de cohérence dans la terminologie, les définitions et les cadres conceptuels (Bagwell-Gray, et al., 2015). Des termes comme « viol conjugal » (*marital rape*), « viol par une connaissance » (*date rape*), « relations sexuelles forcées » (*forced sex*) et « violence sexuelle entre partenaires intimes » (*partner sexual violence*) ont tous été utilisés pour décrire des actes de VSC, et chacun fait référence à un ensemble de comportements impliquant, à divers degrés, la coercition, la manipulation, la dégradation et la violence (Jung, et al., 2021). La nature privée et souvent secrète des relations intimes rend d'autant plus ardue la détection de tactiques de coercition, qui peuvent être fréquentes tout en étant difficilement identifiables (Spohn et Tellis, 2012). Par exemple, Bagwell-Gray et al. (2015) ont décrit quatre formes distinctes de VSC : (1) coercition sexuelle impliquant des stratégies non physiques visant à amorcer un rapport sexuel non désiré ; (2) agression sexuelle impliquant de la manipulation psychologique visant à assurer le contrôle et la soumission ; (3) agression sexuelle comprenant des menaces ou de la violence physique visant à avoir des rapports sexuels non consentis, incluant la pénétration ; et (4) rapports sexuels imposés par la force physique, incluant les actes sexuels non pénétratifs mais non consentis impliquant l'usage de la contrainte ou de la force physique. Malgré la gravité de ces

actes, la VSC est rarement déclarée, entre autres, en raison de la persistance d'idées fausses sur ce qui constitue un « vrai viol », tant sur le plan juridique que culturel. Par exemple, Kalven et Zeisel (1966) ont suggéré qu'un « vrai viol » impliquerait un étranger, de multiples assaillants, des armes ou de graves blessures, des critères qui excluent catégoriquement plusieurs formes de violence sexuelle au sein d'une relation intime. Malheureusement, cette conceptualisation a une influence durable sur les perceptions du public, les interprétations juridiques et les pratiques en matière de signalement, ce qui contribue à la marginalisation et à la non-reconnaissance de la VSC comme une forme sérieuse et distincte d'infraction sexuelle. La ténacité de ces idées fausses, combinée à une terminologie incohérente et à une ambiguïté conceptuelle, ont grandement entravé les efforts visant à mesurer avec précision la prévalence de la violence sexuelle, en particulier dans les contextes de relations intimes, ce qui la rend plus difficile à quantifier que pratiquement tous les autres types de crime (Lussier et al., 2021).

Que savons-nous sur la prévalence de la VSC ?

Il est généralement admis que la violence sexuelle implique une proportion significative d'incidents qui ne sont jamais rapportés aux autorités, le nombre de cas réels dépassant largement le nombre de ceux qui sont détectés, signalés, ou condamnés (Daly et Bouhours, 2010). Les résultats d'une enquête nationale sur les violences sexuelle et conjugale, réalisée aux États-Unis en 2011, ont révélé qu'environ 45,5 % des femmes victimes de viol déclaraient qu'au moins un de leurs agresseurs était un partenaire intime (Breiding et al., 2014). Malgré sa prévalence, la VSC reste largement passée sous silence, entre autres parce que la relation entre la victime et l'agresseur est complexe. Les victimes peuvent craindre qu'il y ait des représailles immédiates ou que l'agression se répète si elles divulguent les faits (Allen, 2007). Plusieurs victimes choisissent de subir en silence, que ce soit pour préserver la relation ou encore maintenir l'équilibre familial (Heim, et al., 2015). La recherche a démontré que certaines victimes normalisent ou rationalisent l'agression comme étant partie intégrante d'une dynamique relationnelle unique (Jeffrey et Barata, 2017), tandis que d'autres voient la violence comme trop contingente pour justifier une intervention policière (Fugate et al., 2005). D'autres obstacles au signalement incluent les préoccupations en lien avec la

vie privée, la réticence à faire appel à la famille ou au réseau social (Lievore, 2003) et l'incertitude quant à la manière de trouver de l'aide. Dans des cas plus extrêmes, les victimes subissent de l'intimidation et de l'hostilité à un point tel qu'elles craignent pour leur sécurité si elles tentent de faire un signalement (Breiding et al., 2014). Ces constats renforcent l'idée selon laquelle l'hostilité envers les femmes est un élément essentiel à la compréhension des causes sous-jacentes de la violence sexuelle au sein des relations intimes.

Hostilité envers les femmes et la VSC

L'hostilité peut être définie comme une disposition mentale marquée par une tendance à juger négativement les autres et à réagir avec un certain niveau d'aversion et d'antagonisme (Buss, 1961). Cette disposition se manifeste par des comportements tels que le dénigrement, les crises de colère, l'irritabilité, l'impolitesse, le ressentiment, la jalousie, la méfiance, la violence verbale et un pessimisme généralisé (Buss et Durkee, 1957). Même si ces comportements ne sont pas nécessairement dirigés envers quelqu'un, Malamuth et Hald (2017) affirment que les influences culturelles et sociales peuvent avoir un impact sur la nature et l'intensité de l'hostilité, en particulier lorsqu'elle est dirigée envers les femmes. Dans les sociétés ou les sous-cultures qui valorisent des traits tels que la domination, la force, le pouvoir et l'agression, on observe généralement une plus grande proportion d'hommes faisant preuve d'hostilité à l'égard des femmes (Malamuth et al., 1995). Ce phénomène est communément associé au concept de masculinité toxique ou hostile, soit un ensemble d'attitudes et de comportements profondément ancrés dans la culture, et qui légitiment l'agressivité des hommes envers les femmes ainsi que leur sentiment de supériorité.

Sur le plan culturel, l'hostilité envers les femmes peut être comprise comme le résultat de l'intériorisation des normes genrées, en particulier dans les sociétés occidentales et autres contextes où les conceptions traditionnelles de la masculinité mettent l'accent sur l'agressivité, la domination, le détachement émotionnel et le contrôle. Dans ces contextes, la féminité est souvent associée à l'impuissance, la dépendance et la soumission (Malamuth et Thornhill, 1994). À l'intérieur de ces environnements, certains hommes peuvent intérioriser ces rôles de façon à dévaloriser les femmes et à voir la domination et le contrôle comme des éléments centraux de leur identité masculine

(Weis et Borges, 1973). Sur le plan individuel, cette dynamique se manifeste dans des traits de personnalité comme le narcissisme, l'insensibilité et la manipulation, des traits liés à une insécurité affective, une attitude défensive, une hypersensibilité ainsi qu'une suspicion et un antagonisme à l'égard des femmes (Malamuth et al., 1995). L'interaction entre ces différents traits de caractère et les vulnérabilités émotionnelles sous-jacentes peut accroître la sensibilité aux menaces identitaires, ce qui se traduit par l'adoption d'idéologies et de comportements qui visent à affirmer une position dominante au sein des relations sexuelles et qui justifient la violence envers les femmes (Malamuth et Thornhill, 1994).

Par exemple, certains hommes recourent à la force physique lorsque leur partenaire sexuelle refuse leurs avances. Basile (2008) a constaté que les tactiques de coercition sexuelle étaient particulièrement courantes au sein des relations intimes où l'agresseur consomme régulièrement de l'alcool ou des drogues. Dans plusieurs cas, la violence sexuelle s'accompagne de violence verbale visant à rabaisser et à manipuler la victime. Dans le même ordre d'idées, d'autres études ont mis en lumière l'intrication de la violence psychologique, des comportements contrôlants et de la manipulation psychologique dans les cas de violence conjugale (Tjaden et Thoennes, 2000 ; Logan, et al., 2007) ont constaté que parmi les femmes qui avaient été forcées à avoir des relations sexuelles avec leur partenaire, presque toutes avaient déjà été contraintes à avoir des rapports sexuels non désirés, et beaucoup ont déclaré avoir cédé parce qu'elles craignaient les conséquences qu'aurait pu entraîner le refus.

Ces dynamiques coercitives peuvent découler de facteurs à la fois culturels et psychologiques. D'une part, ces comportements peuvent être alimentés par une hostilité à l'égard des femmes et par des mentalités ancrées dans des normes patriarcales, considérant les femmes comme inférieures ou comme la propriété de leurs partenaires masculins (Pagelow, 1981). D'autre part, de tels comportements cadrent également avec les caractéristiques fondamentales de l'antisocialité, soit un mépris constant du bien-être d'autrui, l'égoïsme, le désir de gratification immédiate, et le manque d'empathie pour la souffrance des victimes.

Antisocialité et VSC

L'antisocialité englobe un ensemble de traits de personnalité et de tendances comportementales que l'on associe à un risque accru d'actes criminels. Ces traits incluent l'imprudence et l'impulsivité (Hanson et Morton-Bourgon, 2005), ainsi que des caractéristiques interpersonnelles comme l'arrogance, la malhonnêteté et la manipulation (Zinzow et Thompson, 2015). L'insensibilité émotionnelle est au cœur de l'antisocialité et s'observe dans l'absence de culpabilité, d'empathie et de réactivité émotionnelle, ainsi que dans la tendance à exploiter les autres pour satisfaire ses propres intérêts (Frick et White, 2008). Ces traits sont étroitement liés à des tendances criminelles, et s'inscrivent souvent dans un mode de vie généralement antisocial (Fridell et al., 2008; Meehan et al., 2017).

En ce qui concerne les tendances comportementales, Loeber et Hay (1994) ont défini quatre dimensions fondamentales du comportement antisocial : (1) les comportements explicites, incluant l'agression et la violence physique ; (2) les comportements implicites, comme la tromperie, le vol et la manipulation ; (3) les comportements conflictuels à l'égard de l'autorité, incluant la défiance, l'obstination et l'infraction aux règles ; et (4) les comportements imprudents mettant en danger la personne elle-même ou autrui. À partir de ce cadre, Cale et Lussier (2011) ont suggéré que ces dimensions s'appliquent aussi aux comportements sexuels, introduisant ainsi le concept de sexualité antisociale. Dans ce contexte, les comportements explicites peuvent inclure des crimes sexuels graves, comme l'agression sexuelle et le meurtre à caractère sexuel ; les comportements implicites peuvent impliquer des tactiques trompeuses, comme le mensonge ou la manipulation pour obtenir du sexe ; les comportements conflictuels à l'égard de l'autorité peuvent se traduire par du harcèlement sexuel ou de la coercition sexuelle ; et les comportements imprudents peuvent prendre la forme de pratiques sexuelles à risque ou de relations sexuelles sous l'emprise de substances et au sein desquelles le consentement ne peut être clairement établi (Cale et Lussier, 2011 ; McCuish et al., 2014). Ces constats montrent comment les traits antisociaux peuvent pernicieusement se manifester dans différents contextes, tant généraux que sexuels. Cela étant, il est donc également possible que le lien entre l'antisocialité et la violence sexuelle prenne des formes toutes particulières dans un contexte de violence conjugale.

Bornstein (2006) a fait valoir que la violence au sein d'une relation intime est souvent motivée par la peur de l'abandon, la jalousie et la dépendance. Dans ce contexte, l'assertivité sexuelle, soit la capacité d'exprimer librement ses désirs sexuels et d'agir en fonction de ceux-ci, peut devenir problématique lorsqu'un partenaire ne tient pas compte du consentement de l'autre, ce qui peut mener à des comportements sexuels agressifs ou coercitifs (Snell et al., 1991). Les individus qui présentent des traits antisociaux, en particulier ceux chez qui la régulation émotionnelle et les capacités communicationnelles sont sous-développées, peuvent recourir à des stratégies inadaptées, comme la manipulation ou la coercition sexuelle, pour répondre à leurs besoins intimes (Lussier et Cale, 2016). Malgré tout, des lacunes importantes sont encore présentes en ce qui concerne le rôle spécifique de l'antisocialité dans la VSC, ce qui est surprenant, considérant qu'il existe une forte corrélation entre les traits antisociaux et la violence physique au sein des relations intimes (Lussier et al., 2009; White et Widom, 2003), ainsi qu'entre l'antisocialité et la violence sexuelle envers des personnes qui ne sont pas des partenaires (Cale et al., 2009; Lussier et al., 2005; Thornhill et Palmer, 2000).

La violence sexuelle est, essentiellement, un phénomène hétérogène qui peut se manifester de différentes façons; il convient de la concevoir comme un spectre allant des comportements coercitifs non physiques aux menaces explicites et à la violence physique/sexuelle. D'un côté, l'hostilité envers les femmes est un concept utile pour comprendre les comportements sexuels agressifs motivés par les croyances misogynes, les rapports de force genrés et l'adhésion aux normes traditionnelles de la masculinité. Par conséquent, l'hostilité envers les femmes peut être associée à différents types de VSC. D'un autre côté, l'antisocialité, caractérisée par le mépris des normes sociales, l'impulsivité, la prétention et l'insensibilité, est considérée comme un facteur déterminant dans les agressions sexuelles. Cependant, il est difficile de comprendre la manière dont se manifestent ces caractéristiques dans le contexte des relations intimes. Dans l'ensemble, la VSC, l'hostilité envers les femmes et l'antisocialité ont généralement été étudiées isolément ou dans des contextes d'agression sexuelle largement variés. La présente étude cherche donc à intégrer ces concepts afin de mieux comprendre comment les traits antisociaux et l'hostilité envers les femmes peuvent être associés à différents aspects de la violence sexuelle conjugale.

Objectifs de l'étude

Bien que la littérature existante démontre clairement que l'hostilité envers les femmes ainsi que l'antisocialité sont associées à la violence sexuelle commise par les hommes, leur lien exact avec les diverses formes de ce type de violence — allant de comportements moins graves, comme le harcèlement et la coercition, à d'autres actes plus extrêmes, impliquant la menace ou la force physique — demeure mal compris, en particulier lorsqu'il est question de relations intimes. L'objectif principal de la présente étude consiste donc à clarifier la manière dont ces concepts s'inscrivent dans le continuum de comportements sexuellement violents au sein des relations intimes. Pour ce faire, nous posons la question de recherche suivante : l'antisocialité et l'hostilité envers les femmes sont-elles associées à la coercition sexuelle et à l'agression sexuelle dans le contexte des relations intimes ?

Méthodologie

Échantillon

Les données de notre étude sont tirées de l'International Dating Violence Study (IDVS), menée par Murray Straus de 2001 à 2006 (Straus, 2011). Provenant d'une étude internationale d'envergure, les données ont été compilées par un groupe de chercheurs de 68 universités réparties dans 32 pays. Elles sont basées sur les réponses à un questionnaire rempli par des étudiants universitaires. Les questions portaient tant sur les actes de violence que sur la victimisation dans diverses situations de violence conjugale, et étaient divisées en trois volets principaux : (1) les caractéristiques démographiques des participants ; (2) le *Personal and Relationships Profile* (PRP ; Straus et al., 1999) ; et (3) la *Revised Conflict Tactics Scale* (CTS2 ; Straus et al., 1996). Les répondants devaient réfléchir à leur dernière relation amoureuse ayant duré au moins un mois, qu'elle soit actuelle ou passée. La méthode d'échantillonnage par commodité a facilité le recrutement : ce sont principalement des étudiants dans les cours de criminologie, de sociologie et de psychologie qui ont été recrutés. Sur les 17 404 répondants, 14 352 d'entre eux ont déclaré être en relation au moment de l'enquête. La présente étude porte précisément sur les étudiants masculins des universités nord-américaines ($n = 1\,525$), et compare ceux qui ont déclaré avoir commis une forme de violence sexuelle conjugale (VSC) à ceux qui n'en ont pas fait état.

Procédures et mesures

Éthique

Le comité d'éthique de l'Université du New Hampshire a examiné et approuvé le formulaire de consentement ainsi que la politique de confidentialité de la collecte de données initiale, et chaque université ayant recueilli des données a également dû obtenir l'aval de son comité d'éthique. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de détenir une approbation éthique pour la présente étude, puisque les données sont secondaires et qu'elles sont accessibles aux chercheurs rattachés à un établissement d'enseignement supérieur faisant partie du Consortium interuniversitaire pour la recherche politique et sociale (ICPSR; *Inter-university Consortium for Political and Social Research*).

Variables indépendantes

Caractéristiques démographiques. Dans le cadre de la présente étude, l'âge et le statut socioéconomique (SSÉ) sont considérés comme covariables démographiques. De plus, l'échelle de désirabilité sociale, tirée du *Personal and Relationships Profile* (PRP), a été utilisée pour évaluer dans quelle mesure les répondants ont minimisé ou sous-estimé des comportements socialement inadéquats. Constituée de 13 paramètres, cette échelle évalue la disposition des répondants à donner des réponses honnêtes en ce qui concerne les idées, les émotions et les comportements socialement mal vus, fournissant ainsi une estimation de la tendance à livrer des réponses socialement acceptables.

Le *Personal and Relationships Profile* (PRP) élaboré par Straus et al. (1999) est un instrument scientifiquement validé visant à évaluer 25 facteurs de risque associés à la violence conjugale. Ces facteurs de risque comprennent tant les caractéristiques individuelles que les dynamiques interpersonnelles au sein des relations. La validité conceptuelle du PRP est bien démontrée, considérant qu'il a été largement utilisé dans la recherche au cours des dernières années (p. ex., Hines et Straus, 2007; Ramirez, 2005; Medeiros et Straus, 2006). Dans la présente étude, ce sont deux facteurs de risque tirés du PRP qui ont été examinés : l'antisocialité et l'hostilité envers les femmes.

Antisocialité. L'échelle de personnalité antisociale du PRP est composée de 9 paramètres, chacun étant évalué sur une échelle de Likert à quatre points (1 = Fortement en désaccord à 4 = Fortement en accord).

Les réponses ont été additionnées, puis la moyenne a été calculée afin d'obtenir un score d'antisocialité pour chaque répondant. Cette échelle a servi à évaluer dans quelle mesure les individus adoptaient des attitudes ou des comportements correspondant à des traits antisociaux. Les statistiques descriptives des différents paramètres sont présentées dans le tableau 1.

Hostilité envers les femmes. L'échelle d'hostilité envers les femmes du PRP est composée de 5 paramètres, chacun étant évalué sur une échelle de Likert à quatre points (1 = Fortement en désaccord à 4 = Fortement en accord). Les réponses ont été additionnées, puis la moyenne a été calculée pour obtenir un score composite reflétant les niveaux d'hostilité fondée sur le genre. Ce score a été utilisé dans notre étude afin d'évaluer les attitudes hostiles envers les femmes. Les statistiques descriptives des différents paramètres sont présentées dans le tableau 1.

Variables dépendantes

Violence sexuelle conjugale (VSC). La violence sexuelle conjugale a été évaluée à l'aide de paramètres tirés de la *Revised Conflict Tactics Scale* (CTS2) telle qu'elle figure dans le formulaire de l'International Dating Violence Study (IDVS). La CTS2 comprend 186 paramètres visant à évaluer différents aspects de la violence conjugale au sein des relations présentes et passées. Aux fins de cette étude, seuls les paramètres en lien avec la coercition sexuelle et l'agression sexuelle ont été analysés. Plus précisément, les sept paramètres suivants ont été retenus pour évaluer la présence d'actes de VSC : (1) Insister pour avoir des rapports sexuels alors que la partenaire ne veut pas (sans utiliser la force physique) ; (2) Insister pour avoir du sexe oral ou anal (sans utiliser la force physique) ; (3) Utiliser la menace pour obtenir du sexe ; (4) Utiliser la menace pour avoir du sexe oral ou anal ; (5) Utiliser la force physique (p. ex., frapper, restreindre ou utiliser une arme) pour obtenir du sexe ; (6) Utiliser la force physique pour avoir du sexe oral ou anal ; et (7) Forcer la partenaire à avoir des relations sexuelles non protégées. Chaque paramètre est codé de manière dichotomique (0 = Non, 1 = Oui), comme il est possible de le voir dans le tableau 1. Deux variables composées relatives à la VSC ont ensuite été créées. La première, soit la coercition sexuelle, a été opérationnalisée en combinant les paramètres 1, 2 et 7 en une seule variable codée dichotomiquement comme

TABLEAU 1
Échelles et questions relatives aux échelles

Antisocialité ($\alpha = 0,71$)	moyenne (écart-type, intervalle)
Je mens souvent pour obtenir ce que je veux	1,8 (0,7, 1-4)
Je mens pour mieux paraître	2,0 (0,8, 1-4)
Je brise souvent les choses des autres de manière intentionnelle	1,2 (0,6, 1-4)
Je fais souvent des choses illégales	1,9 (0,9, 1-4)
Je fais souvent des choses considérées dangereuses par les autres	2,4 (0,8, 1-4)
J'ai de la difficulté à suivre les règles au travail et à l'école	1,7 (0,7, 1-4)
Je ne pense pas à l'impact qu'ont mes actions sur les autres	1,8 (0,8, 1-4)
Je traite mal seulement les gens qui le méritent	2,5 (0,8, 1-4)
J'ai de la peine lorsque je fais mal à quelqu'un (I)	1,9 (0,7, 1-4)
Hostilité envers les femmes ($\alpha = 0,74$)	moyenne (écart-type, intervalle)
Les femmes sont désagréables	2,0 (0,7, 1-4)
Les femmes traitent mal les hommes	2,2 (0,7, 1-4)
Les femmes m'énervent beaucoup	1,9 (0,8, 1-4)
J'ai souvent du ressentiment à l'égard des femmes	1,6 (0,8, 1-4)
Les femmes me mettent facilement en colère	2,1 (0,8, 1-4)
Désirabilité sociale ($\alpha = 0,68$)	moyenne (écart-type, intervalle)
J'essaie parfois de me venger plutôt que de pardonner et d'oublier (I)	2,7 (0,8, 1-4)
Il m'est arrivé de profiter d'une personne (I)	2,6 (0,9, 1-4)
Il m'est arrivé d'être assez jaloux de la chance des autres (I)	2,3 (0,8, 1-4)
J'éprouve parfois du ressentiment lorsque je n'obtiens pas ce que je veux (I)	2,6 (0,7, 1-4)
Je suis parfois irrité lorsque les gens me demandent des faveurs (I)	2,6 (0,7, 1-4)
Il m'est arrivé de vouloir me rebeller contre des personnes en position d'autorité même si je savais qu'elles avaient raison (I)	2,7 (0,8, 1-4)
Je n'ai jamais délibérément dit quelque chose de blessant à quelqu'un	2,0 (0,8, 1-4)
Peu importe à qui je m'adresse, je suis toujours d'une bonne écoute	2,9 (0,7, 1-4)
À quelques occasions, j'ai abandonné quelque chose parce que j'ai sous-estimé mes capacités (I)	2,7 (0,9, 1-4)
Je ne suis jamais agacé lorsque quelqu'un exprime des idées très différentes des miennes	2,4 (0,8, 1-4)
Il est parfois difficile pour moi de continuer mon travail si l'on ne m'encourage pas (I)	2,7 (0,8, 1-4)
Je fais toujours preuve de courtoisie, même avec les personnes désagréables	2,9 (0,7, 1-4)
Je n'hésite jamais à reconnaître mes torts	2,8 (0,7, 1-4)

TABLEAU 1 (suite)

Coercition et agression sexuelle	% Oui (au moins une fois)
Pas de coercition ou d'agression sexuelle	65,2 %
Coercition sexuelle (les rapports sexuels surviennent après avoir insisté) ($\alpha = 0,56$)	30,0 %
J'ai insisté pour avoir des rapports sexuels sans préservatif avec ma partenaire (sans utiliser la force physique)	16,0 %
J'ai insisté pour avoir des rapports sexuels alors que ma partenaire ne voulait pas (sans utiliser la force physique)	19,5 %
J'ai insisté pour avoir du sexe oral ou anal alors que ma partenaire ne voulait pas (sans utiliser la force physique)	15,6 %
Aggression sexuelle (les rapports sexuels surviennent après avoir menacé ou utilisé la force physique) ($\alpha = 0,55$)	4,9 %
(Les rapports sexuels surviennent après avoir menacé)	
J'ai menacé ma partenaire pour avoir du sexe oral ou anal	1,2 %
J'ai menacé ma partenaire pour avoir des rapports sexuels	1,7 %
(Les rapports sexuels surviennent par la force physique)	
J'ai utilisé la force pour avoir du sexe oral ou anal avec ma partenaire	2,2 %
J'ai utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec ma partenaire	1,5 %

Note : 1 = codification inversée.

suit : 0 = Jamais et 1 = Oui. La deuxième, soit l'agression sexuelle, a été opérationnalisée en combinant les paramètres 3 et 4 (obtention de sexe par la menace) ainsi que les paramètres 5 et 6 (obtention de sexe par la force physique) pour former une autre variable codée dichotomiquement (0 = Jamais, 1 = Oui) qui correspond aux formes plus graves de VSC.

La *Revised Conflict Tactics Scale* (CTS2) a été largement utilisée, soit dans plus de 400 études à travers le monde (Straus, 2011), et est considérée comme un instrument fiable et valide pour évaluer la violence conjugale (Chapman et Gillespie, 2019 ; Sleath et al., 2017). Toutefois, plusieurs limites doivent être prises en compte dans le cadre de la présente étude, notamment le fait que la CTS2 évalue des comportements plutôt que des traits de personnalité fixes, ce qui signifie qu'elle rend compte d'actions susceptibles de varier dans le temps plutôt que de caractéristiques stables (Vega et O'Leary, 2007). En outre, elle ne fournit pas d'information sur les contextes dans lesquels prennent forme des actes caractéristiques de violence sexuelle, comme les motivations à l'origine de ces actes ou la présence de dynamiques coercitives plus générales, telles que le contrôle financier et l'isolement social, qui sont souvent au cœur de la VSC (Jones et al., 2017). Cette limite est

pertinente à notre étude, considérant que les données disponibles portent sur l'occurrence d'actes de coercition et d'agression, mais ne permettent pas de comprendre les motivations sous-jacentes ou le contexte relationnel dans lequel surviennent ces actes. Malgré tout, la CTS2 demeure un instrument de mesure largement reconnu et validé dans l'évaluation des divers degrés de coercition et d'agression sexuelles (voir Marshall et Holtzworth-Munroe, 2002; Smith et al., 2015), ce qui est cohérent avec les objectifs de la présente étude.

Stratégie analytique

Une série d'analyses de la variance (ANOVA) a été effectuée afin de déterminer si les degrés d'antisocialité et d'hostilité envers les femmes variaient en fonction des catégories de VSC, soit : (1) Pas de coercition ou d'agression sexuelle ; (2) Coercition sexuelle seulement ; et (3) Agression sexuelle. Lorsque l'incidence était significative, les tests post hoc T2 de Scheffe et Tamhane ont été utilisés. Dans les cas où les hypothèses ANOVA de base n'étaient pas respectées, une ANOVA de Welch à un facteur a été réalisée. Une régression logistique multinomiale a ensuite été réalisée afin d'évaluer la contribution relative de l'antisocialité et de l'hostilité envers les femmes dans la prédiction du type de VSC tout en tenant compte des covariables démographiques (âge, statut socioéconomique et désirabilité sociale). Cette méthode a été retenue parce qu'elle est fondée sur l'estimation du maximum de vraisemblance pour déterminer la probabilité d'appartenance à une catégorie (Tabachnick et Fidell, 2007), ce qui en fait un outil particulièrement adapté dans l'évaluation du rôle prédictif de ces deux concepts au sein des trois catégories de VSC.

Résultats

Description de l'échantillon, variables indépendantes et dépendantes

Statistiques descriptives. Le tableau 2 présente les statistiques descriptives des variables indépendantes et dépendantes comprises dans l'étude. L'âge moyen des répondants est de 21,5 ans (écart-type = 4,0), l'ensemble des répondants étant âgé de 18 à 45 ans. Le SSÉ était basé sur le revenu familial approximatif déclaré par les répondants, et a ensuite été normalisé puis catégorisé en déciles au sein des données d'origines de

l'IDVS (Straus, 2011). Le décile moyen du statut socioéconomique (SSÉ) pour l'échantillon était de 6,0 (écart-type = 2,9) sur une échelle allant de 1 (le plus bas) à 10 (le plus élevé). En ce qui concerne les deux concepts clés, le score moyen d'antisocialité était de 1,9 (écart-type = 0,4; intervalle = 1,0-3,6), et pour l'hostilité envers les femmes, la moyenne était de 2,0 (écart-type = 0,5; intervalle = 1,0-4,0). L'échelle de désirabilité sociale a obtenu une moyenne de 2,6 (écart-type = 0,4), les réponses allant de 1,4 à 3,8. Pour ce qui est de la variable dépendante, 65,2 % des répondants ($n = 994$) ont déclaré n'avoir jamais commis d'acte de coercition ou d'agression sexuelles dans leurs relations présentes ou passées. Par ailleurs, 30,0 % des répondants ($n = 457$) ont déclaré avoir utilisé la coercition sexuelle seulement, et 4,9 % ($n = 74$) d'entre eux ont déclaré avoir déjà agressé sexuellement une partenaire.

TABLEAU 2
Description de l'échantillon

Caractéristiques démographiques et variables indépendantes	Échantillon total ($n = 1525$) ($\bar{x}$ écart-type, intervalle)
Âge	21,5 (4,0, 18,0-45,0)
SSÉ	6,0 (2,9, 1,0-10,0)
Échelle de personnalité antisociale	1,9 (0,4, 1,0-3,6)
Échelle d'hostilité envers les femmes	2,0 (0,5, 1,0-4,0)
Échelle de désirabilité sociale	2,6 (0,4, 1,4-3,8)
Violence sexuelle	n (%)
Pas de coercition/d'agression sexuelle	994 (65,2 %)
Coercition sexuelle seulement	457 (30,0 %)
Aggression sexuelle	74 (4,9 %)

Note. SSÉ = statut socioéconomique.

Analyses bivariées des différences entre les types de coercition sexuelle

Une deuxième série d'analyses, fondée sur l'analyse de la variance à un facteur (ANOVA), a été menée afin de déterminer s'il existait des différences entre les trois groupes de répondants : ceux qui n'ont déclaré ni coercition ni agression sexuelle; ceux qui ont déclaré avoir utilisé la coercition sexuelle seulement; et ceux qui ont déclaré avoir commis une agression sexuelle. Cette comparaison a porté sur les caractéristiques démographiques et sur les variables indépendantes principales, comme présentées dans le tableau 3. Cependant, les variables que sont l'âge, le

statut socioéconomique, l'hostilité envers les femmes et la désirabilité sociale ne respectaient pas l'hypothèse de normalité requise pour l'ANOVA. Par conséquent, le test non paramétrique de Krushal-Wallis a été utilisé pour ces variables. Celui-ci compare les différences entre les groupes en se basant sur des données ordonnées, et est adéquat lorsque des variables continues ne suivent pas une distribution normale (Tabachnick et Fidell, 2007). Les résultats ont mis en lumière des différences statistiquement significatives entre les groupes en ce qui a trait à l'âge [$H(2, 219,0) = 4,9, p = 0,01$], mais pas pour le SSÉ [$H(2, 194,9) = 0,8, p = 0,43$].

Une tendance s'est dégagée dans les trois groupes en ce qui concerne les scores d'antisocialité. Les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais usé de coercition ni agressé sexuellement présentaient le score moyen d'antisocialité le plus bas ($M = 1,8$, écart-type = 0,4), suivis de ceux qui ont déclaré avoir utilisé la coercition sexuelle seulement ($M = 2,0$, écart-type = 0,4), puis de ceux qui ont déclaré avoir commis une agression sexuelle ($M = 2,2$, écart-type = 0,4). Cette différence était statistiquement significative; toutefois, l'ampleur de l'effet associé à cette différence demeure extrêmement faible [$F(2, 1522) = 38,8, p < 0,001, \eta^2 = 0,05$]. Des analyses de type post hoc ont confirmé que les scores moyens des trois groupes différaient notablement les uns des autres, ce qui pointe vers une augmentation progressive de l'antisocialité, proportionnelle à la gravité des comportements sexuellement violents.

Une tendance similaire a été observée pour l'hostilité envers les femmes, les scores moyens augmentant eux aussi proportionnellement à la gravité des actes de coercition et d'agression sexuelles déclarés. Une ANOVA de Welch à un facteur a été réalisée, révélant des différences significatives entre les groupes sur le plan des scores d'hostilité, bien que l'ampleur de l'effet reste très faible [$F(2, 190,5) = 17,2, p < 0,001, \omega^2 = 0,03$]. Les comparaisons *post hoc* (T2 de Tamhane) ont montré que les scores des trois groupes différaient de manière significative les uns des autres. À titre informatif, le groupe n'ayant déclaré ni coercition ni agression sexuelle présentait le score moyen d'hostilité le plus bas ($M = 1,9$, écart-type = 0,5), suivi de celui ayant déclaré de la coercition sexuelle seulement ($M = 2,0$, écart-type = 0,5), puis de celui ayant déclaré l'agression sexuelle ($M = 2,3$, écart-type = 0,6). En outre, les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais utilisé la coercition ou agressé sexuellement une partenaire ont obtenu des scores de désirabilité sociale plus élevés, ce qui suggère une tendance à se présenter sous un jour favorable.

TABLEAU 3
Analyse bivariable des types de coercition sexuelle autodéclarée et de variables indépendantes

Caractéristiques démographiques et variables indépendantes	Pas de coercition/ d'agression sexuelle (<i>n</i> = 994) ($\bar{x}$ écart-type)	Coercition sexuelle (<i>n</i> = 457) ($\bar{x}$ écart-type)	Aggression sexuelle (<i>n</i> = 74) ($\bar{x}$ écart-type)	<i>f(df)</i> , <i>p</i> , η^2/ω^2	Tests <i>post hoc</i>
Âge	21,4 (3,8)	22,0 (4,6)	21,0 (2,5)	F(2, 219,0) = 4,9** , 0,004	CS < AS
SSÉ	6,1 (2,8)	5,9 (2,9)	5,9 (2,9)	F(2, 194,9) = 0,8, ns	–
Échelle de personnalité antisociale	1,8 (0,4)	2,0 (0,4)	2,2 (0,4)	F(2, 1522) = 38,8***, 0,05	N < CS, AS; CS < AS
Échelle d'hostilité envers les femmes ^a	1,9 (0,5)	2,0 (0,5)	2,3 (0,6)	F(2, 190,5) = 17,2***, 0,03	N < CS, AS; CS < AS
Échelle de désirabilité sociale ^a	2,6 (0,4)	2,5 (0,3)	2,4 (0,3)	F(2, 207,1) = 26,0***, 0,03	N > CS, AS

p* < 0,05, *p* < 0,01, ****p* < 0,001.

Note: N = nul; CS = coercition sexuelle seulement; AS = agression sexuelle; SSÉ = statut socioéconomique. Les valeurs moyennes sont présentées. Lorsque l'hypothèse d'homogénéité de la variance n'était pas respectée, une ANOVA de type Welch à un facteur a été réalisée, et le η^2 de Tamhane a été utilisé pour les tests *post hoc*.

a. Cox et Snell pseudo R^2 , Nagelkerke pseudo R^2 .

Analyses multivariées mesurant la contribution relative de l'antisocialité et de l'hostilité envers les femmes

Un modèle de régression logistique multinomiale a été conçu afin d'évaluer la contribution relative de l'antisocialité et de l'hostilité envers les femmes dans la prédiction des différentes formes de VSC, comme présenté dans le tableau 4. Avant d'appliquer le modèle, des tests diagnostiques ont été réalisés afin d'évaluer la multicolinéarité. Le facteur d'inflation de la variance (FIV) et les valeurs de tolérance pour tous les prédicteurs n'ont révélé aucun signe de multicolinéarité (FIV maximum = 1,6; tolérance minimale = 0,7). Le premier modèle multinomial a comparé les individus ayant déclaré avoir utilisé la coercition sexuelle seulement ou encore l'agression sexuelle, à ceux qui ont déclaré n'avoir jamais usé de coercition ou d'agression sexuelles; ce dernier groupe a d'ailleurs servi de référence (partie gauche du tableau 4). Afin de garantir que toutes les comparaisons possibles entre les différents groupes soient prises en compte, un deuxième modèle a été conçu pour comparer le groupe « Agression sexuelle » au groupe « Coercition sexuelle seulement », ce dernier servant de référence (partie droite du tableau 4). Les coefficients rapport de cotes (RC) (ou *Odds Ratio*) sont présentés.

Dans la première série de comparaisons, l'âge est apparu comme le seul prédicteur démographique: les individus du groupe ayant déclaré de la coercition sexuelle seulement avaient environ 10 % de chances de plus d'être plus âgés que les individus dans le groupe n'ayant pas déclaré de coercition ou d'agression sexuelle [RC = 1,1, 95 % IC = 1,0-1,1, $p < 0,001$]. Parmi les variables psychologiques, l'antisocialité était le seul prédicteur permettant de différencier le groupe ayant déclaré de la coercition sexuelle seulement du groupe de référence [RC = 2,2, 95 % IC = 1,6-3,1, $p < 0,001$]. En ce qui concerne le groupe ayant déclaré avoir commis une agression sexuelle, tant l'antisocialité [RC = 3,9, 95 % IC = 2,0-7,9, $p < 0,001$] que l'hostilité envers les femmes [RC = 2,0, 95 % IC = 1,2-3,1, $p < 0,01$] constituaient des prédicteurs significatifs par rapport au groupe de référence. En comparant directement le groupe ayant déclaré une agression sexuelle à celui ayant déclaré de la coercition sexuelle seulement, l'hostilité envers les femmes était la seule variable distinguant significativement les deux groupes [RC = 1,8, 95 % IC = 1,1-2,9, $p < 0,05$]. Afin de mesurer l'influence des valeurs extrêmes (ou aberrantes) multivariées, une régression multiple standard a été réalisée en utilisant toutes les variables du modèle, et les valeurs de distance de Mahalanobis ont été calculées (Tabachnick et Fidell, 2007). Vingt-

TABLEAU 4

Régression logistique multinomiale examinant la contribution relative de l'antisocialité et de l'hostilité envers les femmes à différents types de coercition et d'agression sexuelles autodéclarés

Modèle	Prédicteurs	Référence: Pas de coercition/d'agression sexuelle (n = 994)		Référence: Coercition sexuelle (n = 457)
		Coercition sexuelle seulement (n = 457)		Aggression sexuelle (n = 74)
		Rapport de cotes (95 % IC)		Rapport de cotes (95 % IC)
		1,1 (1,0-1,1)** 1,0 (1,0-1,0) 2,2 (1,6-3,1)*** 1,1 (0,8-1,4) 0,7 (0,5-1,0)		1,0 (0,9-1,1) 1,0 (0,9-1,1) 3,9 (1,9-7,9)*** 1,9 (1,2-3,1)** 0,6 (0,3-1,5)
$\chi^2(10) = 103,0^{***}$ $R^2_o = 0,07, 0,08$ % de classification correcte = 65,0	Âge SSÉ Échelle d'antisocialité Hostilité envers les femmes Désirabilité sociale	1,0 (0,9-1,0) 1,0 (1,0-1,1) 1,8 (0,9-3,6) 1,8 (1,1-2,9)* 1,0 (0,4-2,3)		

Note. SSÉ = statut socioéconomique.

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

a. Cox et Snell pseudo R^2 , Nagelkerke pseudo R^2 .

quatre cas présentant des valeurs extrêmes multivariées ont été identifiés ; les analyses de régression ont ensuite été répétées en excluant celles-ci, et les tendances dans les résultats sont restées les mêmes, ce qui confirme la validité des résultats de l'étude.

Discussion

Parmi les principales caractéristiques de l'antisocialité, on peut citer l'impulsivité et l'insouciance, ainsi que les comportements malhonnêtes et manipulateurs (Loeber et Hay, 1994), tandis que l'hostilité envers les femmes s'observe surtout dans les comportements caractérisés par la domination, le pouvoir et le contrôle vis-à-vis des femmes (Malamuth et Thornhill, 1994). De nombreuses recherches ont démontré qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, il existe un lien entre ces deux concepts et le passage à l'acte. Les résultats de la présente étude contribuent à cette littérature en démontrant que l'antisocialité et l'hostilité envers les femmes sont liées de manière différentielle à des formes spécifiques de VSC chez les étudiants universitaires masculins de l'échantillon. Premièrement, tant l'antisocialité que l'hostilité envers les femmes jouaient un rôle prépondérant dans toutes les formes de coercition et d'agression sexuelles analysées dans le cadre de l'étude. Deuxièmement, seule l'antisocialité distinguait les individus ayant déclaré avoir usé de coercition sexuelle de ceux n'ayant déclaré aucun comportement sexuel violent. Troisièmement, tant l'antisocialité que l'hostilité envers les femmes permettaient de distinguer les individus ayant déclaré avoir agressé sexuellement une partenaire de ceux n'ayant déclaré ni coercition ni agression sexuelle. Finalement, seule l'hostilité envers les femmes permettait de différencier les individus ayant commis une agression sexuelle de ceux ayant uniquement usé de coercition sexuelle.

Antisocialité et coercition sexuelle : comprendre le statut social et relationnel

De façon générale, l'antisocialité représente un ensemble de traits de personnalité et de comportements qui traduisent un mépris des normes sociales et des droits d'autrui, ce qui inclut l'impulsivité (Hanson et Morton-Bourgon, 2005), la manipulation (Zinzow et Thompson, 2015), la tromperie, l'imprudence, et une tendance à avoir des comportements

à risque ou dangereux sans se soucier des conséquences (Loeber et Hay, 1994). Dans la présente étude, la coercition sexuelle se matérialisait, par exemple, dans le fait d'insister pour avoir des rapports sexuels (incluant la pénétration, le sexe oral ou anal, et le sexe non protégé), ce qui correspond aux tendances antisociales insidieuses, comme la malhonnêteté et la manipulation répétée (Lussier et Mathesius, 2019). Malamuth et al. (1991, 1995) ont suggéré qu'une orientation sexuelle impersonnelle, fondée sur un désir de promiscuité et une volonté de multiplier les relations sexuelles, pourrait être un facteur menant à l'agression sexuelle. Les individus présentant des traits antisociaux sont plus susceptibles d'avoir des relations sexuelles de manière impulsive ou imprudente (Malamuth et Hald, 2017), et, au sein des relations intimes, ces traits peuvent s'observer dans la tendance de ces individus à forcer ou à harceler leur partenaire pour avoir des rapports sexuels selon leurs propres conditions plutôt que par désir mutuel. De telles tactiques coercitives peuvent dénoter une incapacité à gérer l'intimité sexuelle avec maturité et réciprocité, ce que Lalumière et al. (2005) ont décrit comme une « barrière maturationnelle » que certains hommes cherchent à franchir en utilisant la coercition, même au sein de relations stables et sérieuses.

Dans le contexte des relations intimes, les barrières maturationnelles font référence aux difficultés contextuelles entravant le développement de rôles sexuels prosociaux et adultes, ce qui est souvent causé par des déficits liés à l'âge, comme des ressources financières limitées, l'absence d'emploi stable, ou un statut social faible. D'un point de vue évolutionniste, ces facteurs jouent un rôle central dans la recherche de partenaires sexuelles consentantes (Lalumière et al., 2005). Ce cadre peut donc s'appliquer aux étudiants universitaires masculins, souvent encore aux études, dépendants financièrement, et sans véritable expérience sociale ou relationnelle. À mesure que les individus gagnent en maturité et en stabilité dans leur vie personnelle grâce à l'emploi, aux revenus et au capital social, le recours aux tactiques de coercition sexuelle a tendance à diminuer (Lalumière et al., 2005). Bien que cette théorie ait principalement servi à expliquer la coercition sexuelle à l'extérieur des relations intimes, elle peut également aider à expliquer les comportements coercitifs au sein de celles-ci. Dans de tels cas, les actes sexuellement coercitifs peuvent émaner d'un manque perçu de pouvoir sur le plan individuel ou relationnel, poussant l'individu à compenser le sentiment d'impuissance en exerçant le contrôle par l'entremise de la sexualité. Pour certains hommes, les rapports sexuels sont une forme de réconfort ou de

validation au sein de la relation, même si cette réassurance est obtenue par la coercition, ce qui laisse entrevoir des insécurités plus profondes, liées au statut social ou relationnel perçu.

Un autre facteur de risque important chez les jeunes hommes adultes est la pression sociale à se conformer aux normes masculines dominantes, souvent qualifiées de « masculinité hégémonique » dans la littérature (Koss et al., 1985 ; Connell et Messerschmidt, 2005). Ce concept fait référence à un ensemble d'attentes sociétales, historiquement ancrées, qui valorisent la domination des hommes sur les femmes et qui encouragent des comportements particuliers censés permettre aux hommes d'affirmer leur masculinité. Un élément central de cette idéologie est la poursuite de la « réussite » sexuelle, qui s'observe dans le fait que les individus vont se vanter de leurs expériences sexuelles ou les présenter comme des « conquêtes » (Shumka et al., 2017). Dans ce contexte, les comportements sexuels coercitifs au sein des relations intimes peuvent, pour certains hommes, être un moyen d'affirmer leur compétence sexuelle et de renforcer leur statut masculin auprès de leurs homologues.

Hostilité envers les femmes et agression sexuelle : le viol comme forme de pouvoir

Si l'antisocialité était le seul facteur permettant de distinguer les individus ayant utilisé la coercition sexuelle de ceux qui ne déclaraient aucune forme de coercition ou d'agression sexuelle, l'antisocialité et l'hostilité envers les femmes permettaient quant à elles de différencier, de manière significative, les auteurs d'agressions sexuelles de ceux qui ne signalaient aucune coercition ou agression. Ces résultats suggèrent que l'escalade vers des formes plus graves d'agression sexuelle dans les relations intimes pourrait être liée à une combinaison de traits de personnalité, tels que la manipulation, la tromperie, le détachement émotionnel et le manque d'empathie, tous associés à un profond mépris pour les femmes. Plus précisément, des traits de caractère, comme l'impulsivité et la malhonnêteté, lorsque renforcés par la pression sociale et par les insécurités intériorisées liées à la masculinité et à la performance sexuelle, peuvent accroître la probabilité de recourir à la menace ou à la force pour affirmer son pouvoir et sa domination. Ces résultats concordent avec le modèle de la « masculinité hostile » de Malamuth (2003), selon lequel l'agression sexuelle est souvent motivée par un

ensemble de facteurs, notamment : l'acceptation de la violence à l'égard des femmes, le narcissisme, un faible niveau d'empathie, la domination sexuelle et une hostilité tenace envers les femmes. En outre, de telles attitudes reposent fréquemment sur des rôles genrés rigides et stéréotypés qui légitiment l'agression masculine en tant que forme d'expression masculine (Murnen et al., 2002). Cela étant, les comportements sexuellement agressifs peuvent dénoter non seulement des dynamiques interpersonnelles mais également l'intériorisation d'idéologies traditionnelles relatives aux rôles genrés, selon lesquelles l'homme devrait être dominant et autoritaire, en particulier dans les contextes sexuels (Malamuth et al., 1995).

Au-delà d'un désir de domination sexuelle, l'hostilité envers les femmes reflète également une méfiance, un mépris, voire une animosité viscérale à leur égard. Certains hommes peuvent considérer la domination comme un aspect normal de leur rôle en tant qu'homme dans une relation intime, tandis que, pour d'autres, la domination s'accompagne d'un sentiment d'avoir des droits acquis au sein d'une relation intime, en particulier dans une société patriarcale où l'on impose aux femmes de satisfaire les besoins sexuels des hommes (Jeffrey et Barata, 2017). Dans le contexte des relations intimes, cette croyance peut légitimer l'usage de tactiques de coercition ou d'agression pour obtenir du sexe, partant du principe qu'il incomberait à la femme de le fournir (Chung, 2005; Faulkner et al., 2008). Cette perspective permet d'ailleurs de mieux comprendre l'un des principaux résultats de la présente étude : l'hostilité envers les femmes, bien au-delà de l'antisocialité, distingue les hommes qui ont des comportements sexuellement agressifs de ceux qui se limitent à la coercition sexuelle. Une interprétation possible est que l'hostilité envers les femmes jouerait un rôle déterminant dans l'escalade d'un comportement sexuellement coercitif vers un comportement sexuellement agressif, reflétant non seulement une intériorisation de la domination, mais également un sentiment d'avoir le droit de contrôler le corps des femmes.

Limites et conclusion

Il convient de souligner plusieurs limites importantes de la présente étude. Tout d'abord, les résultats sont basés sur des données compilées à partir de déclarations volontaires de la part d'étudiants universitaires en ce qui concerne l'adoption de comportements sexuellement coercitifs

ou agressifs sexuellement. Comme c'est le cas pour toutes les mesures basées sur l'autoévaluation et portant sur des sujets sensibles, il existe un biais de sous-déclaration, plus particulièrement en raison d'enjeux de désirabilité sociale ou de la réticence à qualifier certains comportements coercitifs ou agressifs. Même si la désirabilité sociale a fait l'objet d'un contrôle statistique dans les analyses, cela n'élimine toutefois pas la possibilité d'un biais dans les réponses. De plus, les biais de mémoire ou les distorsions inconscientes pourraient avoir influencé les réponses des participants à l'étude. Par exemple, certains individus pourraient mal interpréter ou ne pas se souvenir exactement d'une relation sexuelle passée, notamment en ce qui concerne la présence ou l'absence de consentement, d'autant plus qu'il est reconnu que la VSC survient rarement sans qu'il y ait aussi d'autres formes d'agression (p. ex., Cale, Tzoumakis et al., 2017). Par conséquent, la présente étude place la VSC sur un continuum de gravité, mais n'inclut pas de mesures de la violence psychologique ou physique, bien qu'il existe plusieurs preuves que ces formes de violence coexistent fréquemment tout en se renforçant mutuellement. Des recherches futures pourraient pallier ces limites en intégrant les déclarations des partenaires quant aux formes de violence vécues afin de contre-vérifier les données obtenues par autoévaluation. Une approche dyadique permettrait aux chercheurs de reconnaître les divergences dans la déclaration des cas de coercition et d'agression sexuelles, et de mieux comprendre dans quelle mesure ces comportements sont sous-déclarés ou sur-déclarés (p. ex., Ackerman, 2017).

Deuxièmement, comme mentionné dans la méthodologie, la *Revised Conflict Tactics Scale* (CTS2) ne permet pas nécessairement de cerner les motivations sous-jacentes aux actes d'agression sexuelle. Plutôt que d'évaluer l'intention ou le contexte, l'échelle indique simplement si certains comportements ont eu lieu ou non (Jones et al., 2017). Une autre limite concerne l'échantillon : les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de commodité composé d'étudiants universitaires de sexe masculin, principalement inscrits dans des programmes de sciences sociales au sein d'établissements universitaires. Par conséquent, ces résultats ne sont peut-être pas généralisables à l'ensemble des étudiants de sexe masculin ou des hommes du même âge en dehors du milieu universitaire. Il faut en outre systématiquement considérer le biais d'autoévaluation. De plus, le biais associé à la participation à cette étude mérite d'être pris en considération. Les individus qui ont choisi de

participer et qui étaient disposés à rendre compte en toute transparence de leurs propres comportements de coercition ou d'agression peuvent présenter des différences significatives par rapport à ceux qui ont refusé de participer ou qui n'ont pas eu la possibilité de le faire. Ces différences pourraient d'ailleurs influencer des variables clés, telles que l'antisocialité ou l'hostilité envers les femmes, ce qui pourrait compromettre la représentativité des résultats.

Malgré ces limites, la présente étude démontre que l'antisocialité et l'hostilité envers les femmes sont liées de manière différentielle à des formes distinctes de coercition et d'agression sexuelles au sein des relations intimes. Les résultats suggèrent que la mise en commun de ces traits individuels peut s'avérer particulièrement utile pour comprendre les manifestations plus graves d'agression sexuelle. Dans cette optique, les recherches futures devraient se pencher sur l'identification des facteurs de risque liés au développement précoce de ces comportements, notamment la maltraitance et l'exposition à la violence conjugale pendant l'enfance, qui comptent parmi les prédicteurs les plus fiables de la perpétration ultérieure de violences conjugales, y compris sous forme sexuelle. Cela devrait faciliter l'identification des mécanismes de développement comportemental, et pourrait permettre d'établir un lien entre des traits de personnalité spécifiques et des comportements sexuellement violents dans les relations. Il est également essentiel de mettre au point des outils de mesure plus nuancés, s'appuyant sur des échantillons plus diversifiés ; bien que cette étude s'appuie sur un échantillon important, il reste que celui-ci a été constitué, par commodité, d'étudiants universitaires nord-américains interrogés entre 2000 et 2006. Depuis lors, l'accélération technologique et l'adoption généralisée des réseaux sociaux ont profondément et durablement modifié les dynamiques relationnelles, tant interpersonnelles qu'intimes. Si les différences individuelles fondamentales caractéristiques de la propension à user de coercition ou agresser sexuellement n'ont probablement pas changé de manière radicale, la façon dont se manifestent ces comportements, notamment par les réseaux sociaux, a considérablement évolué. Il est essentiel de poursuivre les recherches sur l'évolution des formes de coercition sexuelle et des contextes dans lesquels elle survient, en particulier dans les relations intimes, afin de mieux orienter les stratégies en matière d'éducation, de prévention et d'intervention.

Références

- Ackerman, J. (2017). Assessing Conflict Tactics Scale Validity by Examining Intimate Partner Violence Overreporting. *Psychology of Violence*, 8. <https://doi.org/10.1037/vio0000112>
- Allen, W. D. (2007). The Reporting and Underreporting of Rape. *Southern Economic Journal*, 73(3), 623-641. <https://doi.org/10.2307/20111915>
- Bagwell-Gray, M. E., Messing, J. T., et Baldwin-White, A. (2015). Intimate Partner Sexual Violence: A Review of Terms, Definitions, and Prevalence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16(3), 316-335. <https://doi.org/10.1177/1524838014557290>
- Basile, K. C. (2008). Histories of Violent Victimization Among Women Who Reported Unwanted Sex in Marriages and Intimate Relationships: Findings From a Qualitative Study. *Violence against women*, 14(1), 29-52. <https://doi.org/10.1177/1077801207311857>
- Bergen, R. K., et Bukovec, P. (2006). Men and Intimate Partner Rape: Characteristics of Men Who Sexually Abuse Their Partner. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(10), 1375-1384. <https://doi.org/10.1177/0886260506291652>
- Bornstein, R. F. (2006). The Complex Relationship Between Dependency and Domestic Violence: Converging Psychological Factors and Social Forces. *American Psychologist*, 61(6), 595-606. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.61.6.595>
- Breiding, M. J., Smith, S. G., Basile, K. C., Walters, M. L., Chen, J., et Merrick, M. T. (2014). Prevalence and characteristics of sexual violence, stalking, and intimate partner violence victimization—national intimate partner and sexual violence survey, United States, 2011. *MMWR Surveill Summ*, 63(8), 1-18.
- Buss, A. H. (1961). *The psychology of aggression*. Wiley.
- Buss, A. H. et Durkee, A. (1957). An Inventory for Assessing Different Kinds of Hostility. *Journal of Consulting Psychology*, 21(4), 343-349. <https://doi.org/10.1037/h0046900>
- Cale, J., et Lussier, P. (2011). Toward a developmental taxonomy of adult sexual aggressors of women: antisocial trajectories in youth, mating effort, and sexual criminal activity in adulthood. *Violence Vict*, 26(1), 16-32. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.26.1.16>
- Cale, J., Lussier, P., et Proulx, J. (2009). Heterogeneity in Antisocial Trajectories in Youth of Adult Sexual Aggressors of Women: An Examination of Initiation, Persistence, Escalation, and Aggravation. *Sexual Abuse*, 21(2), 223-248. <https://doi.org/10.1177/1079063209333134>
- Cale, J., Tzoumakis, S., Leclerc, B., et Breckenridge, J. (2017). Patterns of Intimate Partner Violence victimization among Australia and New Zealand female university students: An initial examination of child maltreatment and self-reported depressive symptoms across profiles. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 50(4), 582-601.
- Chapman, H., et Gillespie, S. M. (2019). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): A review of the properties, reliability, and validity of the CTS2 as a measure of partner abuse in community and clinical samples. *Aggression and Violent Behavior*, 44, 27-35. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.10.006>

- Chung, D. (2005). Violence, control, romance and gender equality: Young women and heterosexual relationships. *Women's Studies International Forum*, 28(6), 445-455. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2005.09.005>
- Connell, R., et Messerschmidt, J. (2005). Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept. *Gender and Society*, 19(6), 829-859. <http://www.jstor.org/stable/27640853>
- Daly, K., et Bouhours, B. (2010). Rape and Attrition in the Legal Process: A Comparative Analysis of Five Countries. *Crime and Justice*, 39. <https://doi.org/10.1086/653101>
- Faulkner, G. E., Kolts, R. L., et Hicks, G. F. (2008). Sex Role Ideology, Relationship Context, and Response to Sexual Coercion in College Females. *Sex Roles*, 59(3), 139-150. <https://doi.org/10.1007/s11199-008-9435-1>
- Frick, P. J., et White, S. F. (2008). Research review: the importance of callous-unemotional traits for developmental models of aggressive and antisocial behavior. *J Child Psychol Psychiatry*, 49(4), 359-375. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2007.01862.x>
- Fridell, M., Hesse, M., Jaeger, M. M., et Köhlhorn, E. (2008). Antisocial personality disorder as a predictor of criminal behaviour in a longitudinal study of a cohort of abusers of several classes of drugs: relation to type of substance and type of crime. *Addict Behav*, 33(6), 799-811. <https://doi.org/10.1016/j.addbeh.2008.01.001>
- Fugate, M., Landis, L., Riordan, K., Naureckas, S., et Engel, B. (2005). Barriers to Domestic Violence Help Seeking: Implications for Intervention. *Violence against women*, 11(3), 290-310. <https://doi.org/10.1177/1077801204271959>
- Hanson, R. K., et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: a meta-analysis of recidivism studies. *J Consult Clin Psychol*, 73(6), 1154-1163. <https://doi.org/10.1037/0022-006x.73.6.1154>
- Heim, E. M., Trujillo Tapia, L., et Quintanilla Gonzáles, R. (2015). "My Partner Will Change": Cognitive Distortion in Battered Women in Bolivia. *Journal of Interpersonal Violence*, 33(8), 1348-1365. <https://doi.org/10.1177/0886260515615145>
- Hines, D. A., et Straus, M. A. (2007). Binge drinking and violence against dating partners: The mediating effect of antisocial traits and behaviors in a multinational perspective. *Aggressive behavior*, 33(5), 441-457. <https://doi.org/10.1002/ab.20196>
- Jeffrey, N. K., et Barata, P. C. (2017). "He Didn't Necessarily Force Himself Upon Me, But...": Women's Lived Experiences of Sexual Coercion in Intimate Relationships With Men. *Violence against women*, 23(8), 911-933. <https://doi.org/10.1177/1077801216652507>
- Jones, R. T., Browne, K., et Chou, S. (2017). A critique of the revised Conflict Tactics Scales-2 (CTS-2). *Aggression and Violent Behavior*, 37, 83-90. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.08.005>
- Jung, S., Faitakis, M., et Cheema, H. (2021). A comparative profile of intimate partner sexual violence. *Journal of Sexual Aggression*, 27(1), 95-105. <https://doi.org/10.1080/13552600.2020.1722268>
- Kalven, H., et Zeisel, H. (1966). *The American Jury*. Little, Brown.

- Koss, M. P., Leonard, K. E., Beezley, D. A., et Oros, C. J. (1985). Nonstranger sexual aggression: A discriminant analysis of the psychological characteristics of undetected offenders. *Sex Roles*, 12(9), 981-992.
- Lalumière M. Harris, G., Quinsey, V., et Rice, M. (2005). *The causes of rape: Understanding individual differences in the male propensity for sexual aggression*, 46. <https://doi.org/10.1037/10961-000>
- Lievore, D. (2003). *Non-reporting and Hidden Recording of Sexual Assault: An International Literature Review*. 1-135. <https://www.dss.gov.au/our-responsibilities/women/publications-articles/reducing-violence/non-reporting-and-hidden-recording-of-sexual-assault>
- Loeber, R., et Hay, D. F. (1994). Developmental approaches to aggression and conduct problems. Dans M. Rutter et D.F. Hay (dir.), *Development through life: A handbook for clinicians* (pp. 488-516). Blackwell Scientific.
- Logan, T. K., Cole, J., et Shannon, L. (2007). A Mixed-Methods Examination of Sexual Coercion and Degradation Among Women in Violent Relationships Who Do and Do Not Report Forced Sex. *Violence and Victims*, 22(1), 71-94. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1891/088667007780482874>
- Lussier, P., et Cale, J. (2016). Understanding the origins and the development of rape and sexual aggression against women: Four generations of research and theorizing. *Aggression and Violent Behavior*, 31, 66-81. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.avb.2016.07.008>
- Lussier, P., Farrington, D. P., et Moffitt, T. E. (2009). Is the antisocial child father of the abusive man? A 40-year prospective longitudinal study on the developmental antecedents of intimate partner violence. *Criminology: An Interdisciplinary Journal*, 47(3), 741-780. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2009.00160.x>
- Lussier, P., et Mathesius, J. (2019). Trojan horse policies: Sexual predators, SORN laws and the American experience. *Psychology, Crime & Law*, 25(2), 133-156. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2018.1503666>
- Lussier, P., McCuish, E. C., et Cale, J. (2021). *Understanding Sexual Offending: An evidence-based response to myths and misconceptions*. Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-53301-4>
- Lussier, P., Proulx, J., et Leblanc, M. (2005). Criminal propensity, deviant sexual interests and criminal activity of sexual aggressors against women: A comparison of explanatory models. *Criminology: An Interdisciplinary Journal*, 43(1), 249-282. <https://doi.org/10.1111/j.0011-1348.2005.00008.x>
- Malamuth, N. M. (2003). Criminal and Noncriminal Sexual Aggressors. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 989(1), 33-58. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1749-6632.2003.tb07292.x>
- Malamuth, N. M., et Hald, G. M. (2017). The Confluence Mediational Model of Sexual Aggression. Dans D.P. Boer, A.R. Beech, T. Ward, L.A. Craig, M. Rettenberger, L.E. Marshall, et W.L. Marshall (dir.), *The Wiley Handbook on the Theories, Assessment and Treatment of Sexual Offending* (pp. 53-71). <https://doi.org/10.1002/9781118574003>

- Malamuth, N. M., Linz, D., Heavey, C. L., Barnes, G., et Acker, M. (1995). Using the Confluence Model of Sexual Aggression to Predict Men's Conflict With Women: A 10-Year Follow-Up Study. *Journal of Personality and Social Psychology*, 69(2), 353-369.
- Malamuth, N. M., Sockloskie, R.J., Koss, M.P., et Tanaka, J.S. (1991). Characteristics of Aggressors Against Women: Testing a Model Using a National Sample of College Students. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59(5), 670-681. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.59.5.670>
- Malamuth, N. M., et Thornhill, N. W. (1994). Hostile masculinity, sexual aggression, and gender-biased domineeringness in conversations. *Aggressive behavior*, 20(3), 185-193. [https://psycnet.apa.org/doi/10.1002/1098-2337\(1994\)20:3%3C185::AID-AB2480200305%3E3.0.CO;2-3](https://psycnet.apa.org/doi/10.1002/1098-2337(1994)20:3%3C185::AID-AB2480200305%3E3.0.CO;2-3)
- Marshall, A. D., et Holtzworth-Munroe, A. (2002). Varying forms of husband sexual aggression: Predictors and subgroup differences. *Journal of family psychology*, 16(3), 286-296.
- McCuish, E. C., Lussier, P., et Corrado, R. R. (2014). Examining Antisocial Behavioral Antecedents of Juvenile Sexual Offenders and Juvenile Non-Sexual Offenders. *Sexual Abuse*, 27(4), 414-438. <https://doi.org/10.1177/1079063213517268>
- Medeiros, R. A., et Straus, M. A. (2006). Risk factors for physical violence between dating partners: Implications for gender-inclusive prevention and treatment of family violence.. Dans J. C. Hamel et T. Nicholls (dir.), *Family approaches to domestic violence: a practitioners guide to gender-inclusive research and treatment* (pp. 59-87). Springer.
- Meehan, A. J., Maughan, B., Cecil, C. A. M., et Barker, E. D. (2017). Interpersonal callousness and co-occurring anxiety: Developmental validity of an adolescent taxonomy. *Journal of abnormal psychology*, 126(2), 225-236. doi: 10.1037/abn0000235.
- Murnen, S., Wright, C., et Kaluzny, G. (2002). If "Boys Will Be Boys," Then Girls Will Be Victims? A Meta-Analytic Review of the Research That Relates Masculine Ideology to Sexual Aggression. *Sex Roles*, 46, 359-375. <https://doi.org/10.1023/A:1020488928736>
- Pagelow, M. D. (1981). *Woman-battering: victims and their experiences*. SAGE Publications. <http://books.google.com/books?id=dSMEAQAIAIAJ>
- Ramirez, I. L. (2005). Criminal History and Assaults on Intimate Partners by Mexican American and Non-Mexican White College Students. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(12), 1628-1647. <https://doi.org/10.1177/0886260505278715>
- Shumka, L., Strega, S., et Hallgrimsdottir, H. K. (2017). "I Wanted to Feel Like a Man Again": Hegemonic Masculinity in Relation to the Purchase of Street-Level Sex [Original Research]. *Frontiers in Sociology*, 2(15). <https://doi.org/10.3389/fsoc.2017.00015>
- Sleath, E., Walker, K., et Tramontano, C. (2017). Factor Structure and Validation of the Controlling Behaviors Scale-Revised and Revised Conflict Tactics Scale. *Journal of Family Issues*, 39(7), 1880-1903. <https://doi.org/10.1177/0192513x17729721>

- Smith, R. M., Parrott, D. J., Swartout, K. M., et Tharp, A. T. (2015). Deconstructing Hegemonic Masculinity: The Roles of Antifemininity, Subordination to Women, and Sexual Dominance in Men's Perpetration of Sexual Aggression. *Psychology of men & masculinity*, 16(2), 160-169.
- Snell, W. E., Fisher, T. D., et Miller, R. S. (1991). Development of the Sexual Awareness Questionnaire: Components, reliability, and validity. *Annals of sex research*, 4(1), 65-92. <https://doi.org/10.1007/BF00850140>
- Spohn, C., et Tellis, K. (2012). The Criminal Justice System's Response to Sexual Violence. *Violence against women*, 18(2), 169-192. <https://doi.org/10.1177/1077801212440020>
- Straus, M. (2011). International Dating Violence Study, 2001-2006. *Inter-university Consortium for Political and Social Research*. <https://doi.org/10.3886/ICPSR29583.v1>
- Straus, M., Hamby, S., Boney-McCoy, S. et Sugarman, D. (1999). Manual for The Personal and Relationships Profile (PRP). 1-37.
- Straus, M., Hamby, S., Boney-McCoy, S., et Sugarman, D. (1996). The Revised Conflict Tactics Scale. *Journal of Family Issues*, 17, 283-316. <https://doi.org/10.1037/t02126-000>
- Tabachnick, B.G., et Fidell, L.S. (2007). *Using Multivariate Statistics*. (5th Ed). Pearson.
- Thornhill, R., et Palmer, C. T. (2000). *A natural history of rape: Biological bases of sexual coercion*. The MIT Press.
- Tjaden, P., Thoennes, N. (2000). *Extent, nature, and consequences of intimate partner violence* (NCJ 181867). U.S. Department of Justice. <https://www.ojp.gov/pdffiles1/nij/181867.pdf>
- Vega, E. M., et O'Leary, K. D. (2007). Test-Retest Reliability of the Revised Conflict Tactics Scales (CTS2). *Journal of Family Violence*, 22(8), 703-708. <https://doi.org/10.1007/s10896-007-9118-7>
- Weis, K., et Borges, S. S. (1973). Victimology and Rape: The Case of the Legitimate Victim. *Issues in Criminology*, 8(2), 71-115. <http://www.jstor.org/stable/42909686>
- White, H. R., et Widom, C. S. (2003). Intimate partner violence among abused and neglected children in young adulthood: The mediating effects of early aggression, antisocial personality, hostility and alcohol problems. *Aggressive Behavior*, 29(4), 332-345. <https://doi.org/10.1002/ab.10074>
- Zinzow, H., et Thompson, M. (2015). A Longitudinal Study of Risk Factors for Repeated Sexual Coercion and Assault in U.S. College Men. *Archives of sexual behavior*, 44, 213-222 <https://doi.org/10.1007/s10508-013-0243-5>

Examining the relationship between hostility toward women, antisociality, and different forms of sexual coercion and aggression in the intimate partner context

ABSTRACT • *Intimate partner sexual violence is a relatively under-researched topic in the field of criminology. Among published studies, various personality characteristic-based hypotheses have been proposed as to why, in general, certain men use sexual coercion and aggression against women, while others do not. The aim of this study was therefore to explore whether, and to what extent, personality characteristics that reflect hostility toward women and antisociality were related to different forms of sexual coercion and sexual aggression in the context of intimate partner relationships. This study was based on data from the International Dating Violence Study (IDVS) (Straus, 2011), with a sample consisting of 1,525 male students from North American universities. Measures of hostility toward women and antisocial personality traits were assessed in terms of their relative contribution to self-reported perpetration of sexual coercion and sexual aggression towards respondents' current, or most recent, partner. The results showed that hostility toward women and antisociality are differentially related to sexual coercion and sexual aggression in the intimate partner context among university students from the sample. The findings support a more nuanced understanding of perpetrator personality characteristics that may be associated with different forms of intimate partner sexual violence.*

KEYWORDS • *Hostility toward women, antisociality, sexual coercion, sexual aggression, intimate partner sexual violence.*

Estudio del vínculo entre la hostilidad hacia las mujeres, la antisocialidad y las distintas formas de coerción y agresión sexual en el contexto de las relaciones íntimas

RESUMEN • *Objetivo: La violencia sexual conyugal es un tema relativamente poco estudiado en el ámbito de la criminología. Además, se supone que distintos rasgos de personalidad explicarían por qué algunos hombres recurren a la coerción y a la agresión sexual hacia las mujeres en general, mientras que otros no lo hacen. El objetivo de este estudio era explorar si, y en qué medida, los rasgos de personalidad que reflejan una hostilidad hacia las mujeres y una antisocialidad guardan relación con las distintas formas de coerción y agresión sexual en el contexto de una relación íntima. Método: Este estudio se basó en los datos del International Dating Violence Study (IDVS; Straus, 2011), y en una muestra compuesta por 1525 estudiantes de sexo masculino que cursaban estudios en distintas universidades norteamericanas. La hostilidad hacia las mujeres y los rasgos de personalidad antisocial se midieron en función de su contribución relativa a la perpetración autoinformada, por parte de los encuestados, de coerción y agresión sexual hacia su pareja actual o reciente. Resultados: Los resultados muestran que, entre los estudiantes universitarios de la muestra, la hostilidad hacia las mujeres y la antisocialidad se vinculan de manera*

diferencial con la coerción sexual y la agresión sexual en el contexto de la relación íntima. Conclusión: Estos hallazgos respaldan una comprensión más matizada de los rasgos de personalidad que podrían asociarse con las distintas formas de violencia sexual conyugal.

PALABRAS CLAVE • *Hostilidad hacia las mujeres, antisocialidad, coerción sexual, agresión sexual, violencia sexual conyugal.*

Du refus sexuel à la coercition sexuelle par les femmes : une étude exploratoire de leurs réactions émotionnelles, cognitives et comportementales

Geneviève Parent, Ph. D.¹

Professeure

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle (GRAS)

genevieve.parent@uqo.ca

Amélie Couvrette, Ph. D.

Professeure

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Centre international de criminologie comparée (CICC)

amelie.couvrette@uqo.ca

Ce travail a été soutenu par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, sous la subvention numéro 2021-NP-281187.

Faits saillants

- ✦ Parmi les trames réactionnelles identifiées, la trame compréhensive et empathique est celle qui est le moins souvent empruntée par les femmes. Elle se caractérise par une réaction émotionnelle de faible intensité et, conséquemment, par un recours limité à des stratégies de régulation des émotions ressenties.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université du Québec en Outaouais, Campus.

- La trame réactionnelle égocentrique se caractérise par des émotions envahissantes de honte ou de colère, voire par une combinaison des deux, ainsi que par une menace perçue à l'ego et à la valeur personnelle.
- La trame réactionnelle insécure se caractérise par des émotions principalement centrées sur la tristesse et la peur, de même que par une remise en question de leur attractivité et de la relation par les femmes.
- La plus grande efficacité des stratégies de régulation émotionnelle mises de l'avant par les femmes ayant emprunté la trame réactionnelle égocentrique, comparativement à celles ayant emprunté la trame insécure, pourrait expliquer qu'une proportion plus faible d'entre elles ait rapporté des gestes pouvant s'apparenter à des stratégies de coercition sexuelle.
- La trame compréhensive et empathique agirait en toile de fond et contribuerait à la dissonance observée dans le discours des femmes entre les intentions exprimées et certains de leurs comportements.

RÉSUMÉ • *Bien que des études portent sur l'utilisation de la coercition sexuelle par les femmes, elles renseignent très peu sur le moment précis du passage à l'acte, c'est-à-dire la séquence qui suit le refus de leur partenaire de s'engager dans des activités sexuelles. Cette étude visait à comprendre, à partir du discours de 15 femmes de la population générale, le processus qu'elles vivent lorsqu'elles sont confrontées à un tel refus. L'analyse des entretiens semi-dirigés suggère qu'elles peuvent adopter trois trames réactionnelles : (1) compréhensive et empathique ; (2) égocentrique ; et (3) insécure. Ces trames apparaissent dynamiques et perméables à diverses influences internes (p. ex. les stéréotypes sexuels) ainsi qu'à des facteurs externes (p. ex. la façon dont le partenaire exprime son refus). Deux trames (égocentrique et insécure) semblent plus susceptibles de favoriser le recours à des stratégies de coercition sexuelle, en raison de déficits sur le plan de la régulation émotionnelle. Le discours des participantes a également mis en évidence une dissonance entre les comportements adoptés et les intentions qui les sous-tendaient. Aucune trame réactionnelle ne paraît typique ni exclusive, les trames pouvant coexister chez une même femme. Cette coexistence pourrait contribuer à la dissonance observée. Les résultats ont été interprétés à la lumière du modèle général de la coercition sexuelle de Davis (2006).*

MOTS CLÉS • Coercition sexuelle, femmes, refus sexuel, réactions.

Mise en contexte

Le taux d'agressions sexuelles déclarées aux autorités a doublé entre 2014 et 2020, passant de 43,1 agressions pour 100 000 habitants à 88,2 (Ministère de la Sécurité publique [MSP], 2024), avec une hausse

accentuée à la suite du mouvement #MeToo de 2017 (Institut de la statistique, 2025). Parmi les agressions sexuelles judiciairisées, on estime que les femmes sont responsables d'environ 4 % à 5 % des cas (Cortoni et al., 2010 ; MSP, 2024). Comme tous les actes de violence sexuelle envers un adulte ne reposent pas nécessairement sur la force physique ou l'usage d'une arme, particulièrement lorsqu'ils sont commis par des femmes (Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Parent et al., 2018, 2025 ; Stead et al., 2022 ; Struckman-Johnson et al., 2020), le concept de coercition sexuelle apparaît plus pertinent pour saisir la nature de ces violences.

Il existe toutefois plusieurs définitions de la coercition sexuelle, lesquelles se recoupent parfois avec des concepts apparentés (voir la revue de Bagwell-Gray et al., 2015). Malgré ces variations, les définitions utilisées dans les études portant sur les femmes convergent généralement autour de trois éléments centraux : (1) un objectif, soit obtenir une activité sexuelle ; (2) le recours à une stratégie située sur un continuum de sévérité (de la pression verbale à la force physique, en passant par la manipulation ou l'exploitation d'un état d'intoxication) ; et (3) un consentement non libre de la part du partenaire. Dans la présente étude, la coercition sexuelle est définie comme « l'utilisation de toute tactique ou stratégie visant à engager une autre personne dans un comportement sexuel malgré l'absence de consentement libre et éclairé ou l'expression manifeste d'un refus » (Benbouriche et Parent, 2018, p. 82). Alors que l'agression sexuelle renvoie à l'acte violent lui-même, la coercition sexuelle, dans le cadre de cette définition, renvoie quant à elle à l'usage, explicite ou implicite, de stratégies pour obtenir un contact de nature sexuelle (Trottier et al., 2018), plutôt qu'à l'acte sexuel en soi. Plus spécifiquement, la présente étude met l'accent sur le recours à des stratégies de coercition sexuelle à la suite de l'interprétation, par la femme, de la communication d'un refus sexuel de la part de son partenaire, qu'il soit exprimé verbalement (p. ex. en le disant directement) ou non verbalement (p. ex. en se distançant).

Une récente méta-analyse ($k = 30$) menée auprès de 22 632 femmes estime que 17,1 % des femmes hétérosexuelles ont déclaré avoir utilisé au moins une fois dans leur vie une stratégie de coercition sexuelle envers un homme (DiMarco et Savitz, 2024). La stratégie la plus fréquemment rapportée est la manipulation verbale, psychologique ou émotionnelle (p. ex. mensonges, menaces de rupture, chantage, remises en question de la performance sexuelle ou de la relation ; 10,0 % à 19,2 %). Une

proportion moindre de femmes indique avoir eu recours à l'intoxication de la victime (p. ex. : donner délibérément de l'alcool ou des drogues, ou profiter de l'état d'intoxication ; 3,6 % à 6,9 %) ou à l'utilisation (ou la menace) de la force physique (0,5 % à 5,0 % ; Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Parent et Viel, 2025 ; Stead et al., 2022 ; Struckman-Johnson et al., 2020).

Les recherches menées au cours des vingt dernières années ont permis de déterminer plusieurs facteurs associés à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes envers des hommes adultes. Parmi ceux-ci figurent la victimisation sexuelle durant l'enfance (Bouffard et al., 2016 ; Parent et Viel, 2025 ; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011) ainsi qu'un surinvestissement dans la sexualité, lequel peut se manifester par de la compulsion sexuelle, de l'hypersexualité ou encore par une préférence pour les relations sexuelles occasionnelles et sans engagement (Carvalho et Nobre, 2015 ; Parent et al., 2018, 2025 ; Schatzel-Murphy et al., 2009, 2011). D'autres travaux ont mis en évidence le rôle de traits de personnalité malveillants, notamment le narcissisme et la psychopathie (Escarguel et al., 2024 ; Hughes et al., 2020 ; Parent et Viel, 2025 ; Stead et al., 2022), de même que celui des croyances inégalitaires sur les relations entre hommes et femmes, telles que l'adhésion à des scripts hétérosexuels stéréotypés et rigides (Fournier et al., 2023 ; Parent et al., 2018, 2025 ; Schatzel-Murphy, 2011) ou l'adhésion aux mythes du viol (Bonneville et Trottier, 2022 ; Bouffard et al., 2016 ; Parent et al., 2018 ; Struckman-Johnson et al., 2020).

Malgré l'augmentation du nombre d'études portant sur la coercition sexuelle exercée par les femmes, aucune d'entre elles ne s'intéresse au moment précis du passage à l'acte, c'est-à-dire à la séquence qui suit le refus du partenaire de s'engager dans une activité sexuelle. Bien que les femmes rapportent une fréquence de refus sexuel plus faible que celle des hommes (Byers et Heinlein, 1989 ; Schwenck et al., 2025 ; Turner et al., 2023) et que la majorité d'entre elles disent se montrer compréhensives envers leur partenaire lorsqu'un refus survient, cet événement peut néanmoins constituer une expérience émotionnellement difficile (Kim et al., 2019 ; Schwenck et al., 2025). Plus précisément, les rares études portant sur le vécu émotionnel des femmes à la suite d'un refus sexuel indiquent qu'elles rapportent vivre, ou s'attendent à vivre, des émotions négatives, telles que la déception, la colère, le rejet, l'embarras et la frustration (Berniquez et Parent, 2025), et ce, plus fréquemment que les hommes (de Graaf et Sandfort, 2004 ; Wright et al., 2010).

Cette réaction peut s'inscrire dans le contexte de l'adhésion au double standard sexuel selon lequel les hommes seraient toujours disponibles et désireux d'avoir des relations sexuelles (Endendijk et al., 2020); certaines femmes pourraient ainsi être surprises lorsque leurs avances sont refusées (Berniquez et Parent, 2025; de Graaf et Sandfort, 2004). La méta-analyse d'Endendijk et al. (2020) souligne d'ailleurs que, si l'adhésion à ce double standard sexuel a diminué au fil du temps, les attentes comportementales envers les hommes et les femmes sont demeurées relativement stables. Par ailleurs, les femmes pourraient être moins préparées à composer avec ce refus sur le plan émotionnel (Wright et al., 2010). En effet, dans un contexte où les émotions suscitées par un refus sexuel sont intenses (Berniquez et Parent, 2025; Kim et al., 2019; Marcantonio et al., 2025), une régulation émotionnelle déficiente peut influencer les réactions cognitives et comportementales, notamment en augmentant le recours à des stratégies de coercition sexuelle (Chartrand et Parent, 2025; Escarguel et al., 2024; Wright et al., 2010). Malgré cela, les dynamiques interpersonnelles après un refus sexuel demeurent peu étudiées (Marcantonio et al., 2025), particulièrement chez les femmes.

Cadre théorique et objectifs

L'utilisation de stratégies coercitives par une femme afin d'obtenir des activités sexuelles avec son partenaire repose sur un processus de prise de décision, qu'il soit rationnel ou non, conscient ou non. À cet égard, le modèle général de la coercition sexuelle proposé par Davis (2006), bien qu'élaboré à partir des travaux portant sur les hommes auteurs de coercition sexuelle, offre un éclairage pertinent sur ce processus décisionnel. Ce modèle théorique a été retenu, car il met au cœur de ce processus le moment qui suit la reconnaissance d'un refus sexuel par la femme et les réactions émotionnelles que ce refus déclenche. Il permet de comprendre comment les réactions cognitives (p. ex. interprétation des raisons du refus et des conséquences de l'utilisation de la coercition sexuelle) et comportementales (p. ex., stratégies de coercition sexuelle) à ce refus peuvent être influencées par les réactions émotionnelles ainsi que par des caractéristiques pertinentes à la compréhension de l'utilisation de la coercition sexuelle, comme des croyances inégalitaires sur les relations entre hommes et femmes, les traits de personnalité malveillants et, plus récemment, les problèmes d'attachement (Barbaro et al., 2018;

Gagné et Parent, 2025 ; Sommer et al., 2017) et les difficultés de régulation émotionnelle (Chartrand et Parent, 2025 ; Escarguel et al., 2024).

Selon ce modèle, la reconnaissance du consentement chez le partenaire constitue une étape cruciale. La personne qui initie le contact sexuel peut mal interpréter un refus, c'est-à-dire croire à tort que l'autre est consentant alors qu'il ne l'est pas, ou encore ne pas percevoir un refus. Chacune de ces situations peut conduire, de manière consciente ou non, au recours à une stratégie coercitive. La personne confrontée à un refus sexuel peut percevoir celui-ci comme une menace, que ce soit pour la stabilité de la relation amoureuse, son estime personnelle ou son statut social, et éprouver des émotions intenses. Enfin, des difficultés d'autorégulation, combinées à une faible capacité à évaluer les conséquences associées à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle, peuvent favoriser l'adoption de tels comportements. Ainsi, selon ce modèle, lorsque la femme croit que la coercition sexuelle peut répondre à ses besoins, se sent menacée, ne reconnaît pas les conséquences de ses actions et présente une faible capacité d'autorégulation, elle deviendrait plus susceptible de recourir à des stratégies coercitives afin d'obtenir des activités sexuelles malgré un refus de son partenaire.

Cet article vise ainsi à explorer les réactions de la femme et son processus décisionnel suivant le refus sexuel de son partenaire afin d'apporter des éléments de réponse (ou de réflexion) quant à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par les femmes. Plus précisément, il est question d'identifier les réactions des femmes sur les plans émotionnel, cognitif et comportemental à la suite du refus sexuel de leur partenaire et d'analyser comment ces réactions peuvent mener à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle.

Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une étude plus vaste où un devis mixte séquentiel explicatif a été utilisé (Creswell et Plano Clark, 2017). Alors que le volet quantitatif a consisté à faire passer des questionnaires autorapportés en ligne à des femmes dans le but de colliger des données sur l'utilisation de la coercition sexuelle et les facteurs associés à celle-ci, le volet qualitatif a permis d'explorer le processus décisionnel des femmes lors d'un refus sexuel de leur partenaire. Une étude descriptive qualitative a été mobilisée pour le volet qualitatif (Fortin et Gagnon, 2022).

Participant

Pour le volet quantitatif, un échantillonnage non probabiliste de convenance (Fortin et Gagnon, 2022) a été utilisé. Les participantes du volet quantitatif ont été recrutées entre novembre 2020 et septembre 2021, principalement par le biais d'une annonce publiée sur Facebook et distribuée par courriel dans certains cégeps. Les critères d'inclusion pour une femme étaient : être âgée de 18 à 35 ans, avoir un intérêt sexuel pour les hommes et être sexuellement active. Aucun critère d'exclusion n'a été appliqué. À la fin du remplissage anonyme des questionnaires sur la plateforme LimeSurvey, les femmes ont été invitées à laisser leur adresse courriel afin de manifester leur intérêt à participer à un entretien portant sur la régulation émotionnelle dans la prise de décision des femmes à la suite d'un refus d'un homme de s'engager dans des activités sexuelles.

Pour le volet qualitatif, un échantillonnage par quotas (Creswell et Plano Clark, 2017 ; Fortin et Gagnon, 2022) a été effectué parmi les 168 participantes ayant fourni une adresse courriel, afin d'assurer une proportion comparable de femmes ayant déclaré avoir utilisé une stratégie de coercition sexuelle et de femmes n'ayant pas rapporté un tel comportement. Dans un premier temps, l'ensemble des participantes ayant rapporté avoir utilisé une stratégie de coercition sexuelle ($n = 67$) ont été invitées à prendre part au volet qualitatif. Par la suite, des courriels ont été envoyés par vagues successives d'environ vingt (sélection aléatoire) à des femmes n'ayant pas rapporté avoir utilisé une telle stratégie, jusqu'à l'atteinte d'un nombre de participantes semblable à celui du premier groupe.

En définitive, 15 femmes d'origine caucasienne ont accepté de participer au volet qualitatif, dont 46,6 % ($n = 7$) ont rapporté avoir utilisé une stratégie de coercition sexuelle dans le volet quantitatif. Au moment du volet quantitatif de l'étude, elles étaient âgées de 19 à 34 ans, avec une moyenne de 25,8 ans (écart-type = 4,7 ans), et toutes étaient en couple, sauf une. Environ la moitié était principalement hétérosexuelle (46,7 % ; $n = 7$) et l'autre moitié, exclusivement hétérosexuelle (26,7 % ; $n = 4$) ou bisexuelle (26,7 % ; $n = 4$).

Collecte de données

Des entretiens semi-dirigés ont été réalisés afin d'explorer la perception des participantes à l'égard des thèmes mesurés dans le volet quantitatif et d'approfondir la compréhension des résultats obtenus (Fortin et

Gagnon, 2022). Les entretiens ont été dirigés par un étudiant au doctorat en psychologie clinique entre les mois d'août 2021 et d'août 2022 sur la plateforme Zoom en raison des consignes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. La durée moyenne des entretiens était de 60 minutes et ils ont été enregistrés (seul l'enregistrement audio a été conservé). Le canevas d'entretien portait sur la perception des répondantes de leur régulation émotionnelle, de leurs relations amoureuses et sexuelles avec les hommes et des réactions qu'elles ont eues ou pourraient avoir en cas de refus sexuel. Le présent article porte principalement sur l'analyse des propos des femmes concernant la dernière section de l'entretien, soit celle portant sur les refus sexuels et le vécu à la suite de ce refus. Cette étude a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (#2021-1182).

Stratégie analytique

Les entretiens ont d'abord été retranscrits intégralement par deux étudiantes au baccalauréat en psychoéducation. Le logiciel NVivo (version 14.24.3; QSR International, 2023) a été utilisé pour systématiser la démarche d'analyse. Suivant les étapes de l'analyse thématique proposées par Braun et Clarke (2006), la première auteure a d'abord lu à plusieurs reprises et annoté les transcriptions pour se familiariser avec les données. Ces annotations ont permis de générer des idées de codes initiaux inspirés (sans s'y limiter) par le modèle général de la coercition sexuelle (réactions émotionnelles, cognitives et comportementales) proposé par Davis (2006), comme « colère », « ne plus se sentir attirante » et « bouder », et les propos des participantes, comme « ne veut pas blesser l'autre » et « désir de se faire rassurer ». Ces éléments ont ensuite été rassemblés pour former des thèmes, comme « respect du consentement du partenaire » et « se remettre en question », puis colligés dans une grille de codification. Élaborée de façon itérative à l'aide d'un raisonnement inductif, cette grille de codification a permis de faire émerger des thèmes structurants (ou plus englobants) qui ont par la suite été discutés avec la seconde auteure, et ce, afin d'assurer la rigueur de la codification et le consensus sur ceux-ci. Le présent article présente ainsi ces thèmes structurants.

Résultats

L'analyse a permis de dégager trois grands thèmes concernant les réactions suivant le refus sexuel : la diversité des trames réactionnelles ; la perméabilité des trames aux influences internes et externes ; et un discours contradictoire autour du respect du partenaire. Dans cet article, l'expression « trame réactionnelle » a été utilisée pour désigner une configuration des réponses au refus sexuel vécu par les femmes, reliant les éléments affectifs, cognitifs et comportementaux en un ensemble cohérent. Cette notion renvoie à un épisode avec une temporalité limitée (Bertrand et al., 2018), ayant un début et une fin, plutôt qu'à une trajectoire au long cours.

Chaque trame sera d'abord décrite à partir des réactions émotionnelles, cognitives et comportementales rapportées par les femmes. Seront ensuite examinés les facteurs internes et externes susceptibles de prédisposer ou de précipiter l'adoption d'une trame donnée. Enfin, la dissonance relevée dans le discours des participantes entre l'intention derrière la réaction comportementale et la nature objective de celle-ci sera analysée.

La diversité des trames réactionnelles des femmes face au refus sexuel

Avant de présenter les trames réactionnelles, il importe de préciser que, selon l'ensemble des femmes rencontrées, le refus par un homme de s'engager dans une activité sexuelle avec une femme semble relativement rare. Face à ce refus, les femmes ne semblent pas toutes réagir de la même manière, sur les plans émotionnel, cognitif et comportemental. Trois grandes trames réactionnelles semblent se dégager de leurs discours : la trame compréhensive et empathique, la trame égocentrique et la trame insécure.

La trame compréhensive et empathique

La trame compréhensive et empathique est celle qui est le moins souvent empruntée par les femmes rencontrées pour réagir à un refus sexuel de la part de leur partenaire. Celles qui adoptent cette trame rapporteraient généralement, comme Stéphanie (28 ans), ne pas se sentir affectées par le refus ou encore n'auraient tout simplement pas éprouvé d'émotions particulières à la suite du refus.

Correct. En fait, je ne le prends jamais personnellement. Il y a plein de choses dans la vie qui peuvent faire en sorte qu'une personne ne peut pas se sentir prête pour avoir une relation sexuelle, pis c'est tout à fait correct comme c'est dans mon cas aussi. Donc c'est plutôt comme un ok, on le reporte à un autre moment quand tu te sentiras mieux, mais ce n'est pas quelque chose qui me frappe. Je ne me sens pas embarrassée ou je n'ai pas d'émotions négatives face à ça. Je ne me sens pas comme une personne moins attirante à cause de quelque chose qui s'est passé comme ça. Je me sens très correcte.

Certaines femmes ont tout de même mentionné avoir ressenti de légères émotions à la suite du refus, telles que des inquiétudes ou un sentiment de culpabilité, liées au sentiment d'avoir peut-être dépassé les limites du partenaire. À cet égard, Émilie (19 ans) raconte comment le refus sexuel de son partenaire a entraîné un changement radical dans son comportement.

Ça m'est arrivé une fois. [La relation sexuelle] était déjà un peu enclenchée. On est seul à seul. Puis: « Ah, finalement, je ne suis pas super à l'aise de... tu sais. » Je suis montée dessus, puis tout de suite là, ça a été... Je dirais que ma réaction, ça a été plus, j'ai eu peur d'avoir fait de quoi de pas correct. Dans le sens où: « Oh *fuck*, ça faisait-tu un petit moment qu'il se sentait comme ça? » On a arrêté tout de suite, puis on en a parlé un peu après. Mais je dirais que j'ai *switché* [je suis passée] vite à: « Oh ok, on ne peut plus... » Je ne peux pas, je vais arrêter de l'embrasser, je ne peux pas ... Tu sais, c'était une espèce de blocage.

Ainsi, éprouvant peu de réactions négatives, les femmes ayant adopté la trame compréhensive et empathique ont rapporté peu de réactions cognitives ou comportementales pour gérer leur vécu émotionnel. Deux stratégies ont néanmoins été identifiées: l'une centrée sur le bien-être du partenaire et l'autre axée sur la satisfaction sexuelle personnelle. La première stratégie consiste à engager une discussion avec le partenaire dans le but de s'assurer qu'il va bien. Cette discussion ne viserait ni à exprimer les émotions ressenties par la femme ni à comprendre les raisons du refus. Comme le souligne Émilie (19 ans), c'est de s'assurer du bien-être du partenaire qui semble être au centre de cet échange.

À partir du moment où j'en ai parlé, j'ai été capable de l'extérioriser aussi: « Je ne voulais pas que ça te mette mal à l'aise. » Je n'ai pas dit que ça me stresse, mais plus comme: « Je le vois que quelque chose t'a rendu mal, donc tu sais, je veux vérifier que tout est correct. » Ça a été super ouvert comme discussion.

La deuxième stratégie consiste à combler ses propres besoins sexuels par la masturbation, sans en informer le partenaire et dans le respect de celui-ci. Comme l'explique Stéphanie (28 ans) : « En fait, j'attends qu'il soit endormi, pis je me plais moi-même, donc j'ai eu ce que je voulais. »

La trame égocentrique

La trame réactionnelle égocentrique, beaucoup plus fréquemment empruntée, est caractérisée par des émotions envahissantes de honte ou de colère, voire un mélange des deux. Plusieurs participantes ont indiqué s'être senties gênées, honteuses, dévalorisées, dénigrées ou humiliées. Pour elles, faire des avances sexuelles pourrait être considéré comme se mettre en position de vulnérabilité et, alors, un refus serait perçu comme une atteinte personnelle. D'autres femmes ont également expliqué s'être senties fâchées, frustrées, insultées ou rancunières, parfois de manière intense et immédiate. Les propos de Marie-Pierre (31 ans) sont évocateurs des réactions que les femmes rencontrées ont nommées.

Ce qui me fait mal, c'est alors le fait de pas me sentir désirée. Le fait de pas avoir le contrôle, parce que souvent, l'homme, il veut, et du coup, je me sens d'autant plus faible, nulle. Normalement, il veut, ça veut dire que je suis vraiment nulle quoi si je n'arrive pas à lui donner envie. Et c'est vraiment ma personne qui en prend un coup à l'estime de soi.

Cet amalgame de sentiments de colère et de honte semble aussi parfois agir comme un filtre qui orienterait leurs réactions. Ces émotions pourraient générer l'impression que le refus opère comme une attaque envers leur valeur personnelle, appelant même une forme de riposte pour certaines s'apparentant à de la violence psychologique. À ce propos, Judith (28 ans) a raconté avoir souhaité se venger du refus de son partenaire.

Bon, je pense que je ne voulais pas le dire, mais il y a une autre étape que j'ai faite. Donc, quand je me sens rejetée comme ça, j'ai tendance à..., je veux être la prochaine qui rejette l'avance. Donc, je veux comme peut-être *revenge* [vengeance] [...]. Chaque fois que ça s'est produit, non pas chaque fois, mais dans la plupart des cas, oui.

Ces émotions, vécues plus négativement et plus intensément que celles associées à la trame compréhensive et empathique, ont suscité une diversité de réactions cognitives et comportementales chez les femmes rencontrées. Certaines d'entre elles se remettraient profondément en question, percevant le refus comme une atteinte à leur estime de soi,

comme si quelque chose n'allait pas chez elles ou qu'elles n'étaient plus désirables, comme le souligne Dominique (25 ans).

Je me demande c'est quoi mon problème, c'est quoi puis pourquoi ça m'arrive aussi fréquemment quand c'est moi qui avance [initie]. Je me demande si le problème, ce n'est pas moi.

D'autres femmes choisiraient plutôt de se retirer de la situation. Bien que la majorité ait mentionné chercher à se changer les idées ou à s'occuper autrement, deux participantes ont rapporté avoir eu recours à la consommation de substances psychoactives pour masquer les émotions ressenties. Finalement, certaines d'entre elles choisiraient de discuter du refus avec leur partenaire. Toutefois, cette discussion semble généralement centrée sur leur propre vécu. Ces femmes souhaiteraient surtout exprimer comment « elles » se sentent ou encore, comprendre les raisons de refus répétés, qui affecteraient leur ego. À cet égard, Julie (22 ans) a expliqué son besoin de mentionner à son partenaire comment elle se sent lorsqu'il refuse ses avances sexuelles.

Je suis vraiment émotive, donc... Il ne me laisse pas comme ça là, il n'est pas plate, on en parle. Il se rend compte que ça m'a fait de quoi pis... Moi, je vais lui en parler direct, je n'attends pas qu'il vienne tout le temps vers moi. Je vais lui dire : « Je me sens de même puis... »

À l'instar des femmes ayant emprunté la trame compréhensive et empathique, certaines femmes tentent aussi de satisfaire leurs besoins sexuels autrement. Les stratégies rapportées incluent, par exemple, le recours à des applications de rencontres et la masturbation en présence du partenaire, ou encore alors qu'il en est pleinement conscient. Dominique (25 ans) décrit ainsi à quel point sa satisfaction sexuelle devient prioritaire au-delà d'un certain seuil, peu importe l'opinion de son partenaire.

Je vais me masturber. Je ne niaise pas avec ça. Je te dirais qu'en général, je ne me cache même pas. C'est peut-être une manière un peu passive-agressive de faire passer le message, mais dans le fond, je ne niaise pas avec ça. Quand c'est vraiment rendu un besoin physiologique, tu ne veux pas, c'est correct, mais moi j'en ai besoin, donc je m'occupe de moi tout simplement.

Finalement, plusieurs femmes ont rapporté avoir adopté des comportements qui semblent viser la réaction de leur partenaire, avec pour objectif de manifester leur mécontentement, peu importe les répercussions sur celui-ci. Une de ces formes de réaction consisterait à être

insistante auprès du partenaire. Cette insistance pourrait se traduire par des propos visant à le faire changer d'idée (manipulation) ou par l'adoption d'une attitude séductrice. À cet égard, deux participantes, dont Marie-Pierre (31 ans), ont raconté comment, après un refus initial, elles avaient tenté d'insister pour faire changer la décision de leur partenaire.

Donc, physiquement m'éloigner un petit peu, jouer par contre aussi. Je sais qu'il y en a d'autres, enfin je pense à d'autres situations, c'est vrai où je vais le chercher plus tu vois, je vais peut-être essayer, mais en gros je vais peut-être montrer ma culotte, des trucs comme ça, quoi. Pour montrer une autre manière de le boudier. Ce n'est pas pareil, mais c'est comme pour montrer que je ne comprends pas pourquoi il dit non.

La trame insécure

La troisième trame réactionnelle identifiée dans le discours des femmes rencontrées est caractérisée comme insécure : la réponse émotionnelle, à la suite du refus sexuel de leur partenaire, est principalement centrée sur des sentiments de tristesse et de peur. Plusieurs femmes ont rapporté s'être senties déçues, tristes et rejetées, à des degrés divers d'intensité. Deux femmes ont même mentionné s'être senties perdues ou déprimées. À ce sujet, Annie (22 ans) décrit l'impuissance ressentie face au sentiment de rejet vécu.

Souvent, c'est une réaction comme plus vive. Mais ça se passe plus en dedans. Je ne vais pas me mettre à pleurer, ici dans le lit, à côté de lui. Mais je vais me sentir vraiment comme... me culpabiliser pour quelque chose que, dans le fond, je ne suis pas nécessairement responsable. Mais, pour moi, c'est un rejet quand même.

Nombreuses sont celles qui ont également exprimé des sentiments d'anxiété et d'insécurité, accompagnés, chez certaines, d'émotions telles que la crainte ou la culpabilité. Jasmine (21 ans) témoigne de l'effet paralysant que peut avoir sur elle la peur engendrée par le refus de son partenaire.

Si je vis une émotion, une situation quelconque où que je vais être triste ou en colère, je vais essayer de vivre mon émotion... Mais, un refus ça, ça me stresse tellement. Je me mets tellement à penser à plein de choses et aux situations possibles. Je dégénère, mes pensées y dégénèrent tellement dans ma tête que je suis comme si j'essaie de penser à ça, je ne sais même pas par où je vais commencer.

Pour plusieurs femmes, ce flot émotionnel intense serait associé à une remise en question. Contrairement aux femmes ayant emprunté la trame égocentrique, chez qui la remise en question portait surtout sur leur valeur personnelle ou sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, cette remise en question serait davantage orientée vers la crainte de perdre la relation ou d'avoir commis un geste ayant déplu au partenaire et entraîné son refus. Sophie (28 ans) décrit comment ses réflexions peuvent s'emballer et alimenter ses craintes.

Je commence par chercher les raisons pour comprendre le refus, j'essaie de trouver les raisons qui sont plus réelles, comme par exemple mon partenaire est fatigué et il ne veut pas avoir de relations sexuelles en ce moment, ce qui ne veut pas dire que c'est pour toujours [...]. Donc, j'essaie de trouver des raisons pour me calmer, pour pas trop penser : « Ah, non, c'est à cause de moi, que j'ai fait quelque chose de grave », mais j'essaie de ne pas aller dans cette direction-là. Parfois, je finis par pleurer tout simplement si ça ne me tente pas de trouver les raisons logiques.

À l'instar des femmes ayant emprunté la trame égocentrique, celles qui adoptent la trame insécure chercheraient également à se soustraire à la situation suivant le refus. Toutefois, leur manière de le faire se traduirait davantage par un repli sur soi ou une prise de distance physique vis-à-vis du partenaire. Leurs propos traduisent une forme de fuite (psychologique ou physique) de la source de leur douleur, c'est-à-dire du partenaire lui-même, dans le but de reprendre un certain contrôle sur leur espace personnel. Caroline (33 ans) a témoigné de ce besoin d'être seule afin de pleurer : « Je dirais que c'était pas mal de la dépression profonde. Souvent, après coup, je m'isolais pis je pleurais beaucoup. [...] Je n'en parlais pas, c'est sûr que non. Je m'éloignais pis je pleurais. »

Les femmes rencontrées ont également évoqué le besoin de discuter de la situation avec leur partenaire, comme les femmes des deux autres trames. La motivation qui sous-tend cette discussion semble toutefois être différente. Alors que les femmes de la trame compréhensive et empathique chercheraient à s'assurer du bien-être de leur partenaire, et celles de la trame égocentrique souhaiteraient exprimer ce qu'elles ressentent, les femmes de la trame insécure voudraient surtout comprendre la raison précise du refus. Ce besoin semble directement lié à leur remise en question et à leur peur d'être à l'origine du refus. Comme le souligne Marie-Pierre (31 ans), ce besoin de discussion serait intimement lié au désir d'être rassurée.

On essaie de dédramatiser, la plupart du temps, donc je pense que c'est ça. Je sais que ça m'a aidé en fait. [...] Récemment, je sais qu'il y a une situation que c'est arrivé pis il m'a dit: « Ah, ben arrête, j'ai envie de toi, mais je ne peux pas. » Donc ça, ça m'a aidée tu vois tout de suite qu'il me dise ça.

Finalement, comparativement aux femmes ayant emprunté la trame égocentrique, qui ont rapporté une plus grande diversité de stratégies pour gérer leurs émotions suivant le refus, celles associées à la trame insécure en ont mentionné très peu. Ainsi, lorsqu'elles ne parvenaient ni à comprendre les raisons du refus ni à être rassurées, plusieurs d'entre elles ont insisté auprès du partenaire afin d'obtenir une activité sexuelle. Les stratégies utilisées relèveraient aussi, en majorité, de la séduction et de la manipulation.

La perméabilité des trames réactionnelles aux influences internes et externes

L'analyse du discours des femmes a révélé que les trames réactionnelles empruntées par les femmes ne seraient pas hermétiques ou figées, mais plutôt dynamiques et susceptibles d'évoluer. En effet, les femmes ne réagiraient pas toujours de la même manière à un refus sexuel de la part de leur partenaire et pourraient adopter différentes trames au cours de leur vie. De plus, le choix d'une trame réactionnelle semble modulé par divers éléments prédisposants, c'est-à-dire antérieurs au moment du refus (vécu d'expériences antérieures de refus sexuel et adhésion au double standard sexuel) et précipitants, c'est-à-dire reliés au moment du refus (façon dont le refus est exprimé, état émotionnel et consommation d'alcool), lesquels fluctuent au fil du temps et selon les contextes.

D'abord, les expériences antérieures de refus sexuel (p. ex. un refus vécu comme traumatisant) et la manière dont ces expériences ont été gérées (p. ex. un envahissement émotionnel marqué) peuvent influencer les réactions subséquentes. Les femmes ont rapporté apprendre de ces expériences passées. Par ailleurs, le mouvement #MeToo² semble également avoir contribué à certaines prises de conscience chez les femmes rencontrées. Certaines éprouvent même de la honte par rapport à leurs réactions antérieures et souhaitent désormais réagir différemment, comme en témoigne Caroline (33 ans).

2. Il s'agit d'une interprétation des auteures, formulée à partir de la mention de ce mouvement par l'une des participantes.

Quand je te disais tout à l'heure que je pensais que de façon générale, les femmes prennent moins l'initiative sexuelle que les hommes, moi, j'ai l'impression dans ma vie que j'ai un peu bénéficié de ça. En fait, à mes yeux, je le voyais comme ça, ce n'est pas un privilège, mais moi, je vais le prendre comme un privilège. Vu que les gars dans mon entourage ne sont pas habitués aux filles qui prennent l'initiative sexuelle, c'est correct pour moi. Pis, je l'ai vraiment..., je me rappelle de soirées où je faisais juste ça *cruiser* [draguer] tout le monde. [...] Mais aujourd'hui, je repense à ça avec le recul, [...] des choses que si un gars faisait la même chose, ça ne passerait pas. Aujourd'hui, j'y pense pis moi j'ai eu l'espace pour le faire à une période de ma vie, pis je ne suis pas tellement fière de ça.

Comme les expériences passées, les croyances actuelles liées au double standard de genre concernant le désir sexuel exerceraient également une influence. Le discours des deux tiers des femmes rencontrées était teinté par cette croyance, selon laquelle les hommes seraient constamment en quête d'activités sexuelles et ne refuseraient jamais une occasion, tandis que les femmes auraient un désir sexuel moindre et joueraient davantage un rôle de restriction ou de régulation des activités sexuelles. L'adhésion à ce stéréotype entraînerait ainsi un effet de surprise lorsque les femmes se heurtent à un refus, comme le rapporte Catherine (23 ans), un état qui pourrait les laisser souvent moins bien préparées que les hommes à vivre une telle situation.

La première réaction souvent, c'est de la surprise. Parce que surtout dans une relation avec un homme, souvent l'homme veut tout le temps faire l'amour avec moi. C'est vraiment rare que c'est le contraire, que c'est l'homme qui dit non. Habituellement, c'est tout le temps moi qui dis non. Pas tout le temps, mais je veux dire, habituellement, c'est moi qui dis non s'il y a quelqu'un qui dit non. Donc, ma première réaction, c'est plus de la surprise.

Parmi les éléments précipitants, le tiers des participantes ont mentionné que la manière dont le refus était exprimé jouait un rôle déterminant dans leurs réactions. Si le refus était perçu comme mal formulé, la réaction émotionnelle s'en trouvait amplifiée. Par exemple, les propos de Catherine (23 ans) laissent penser qu'elle adoptait une trame compréhensive et empathique lorsque la raison du refus était clairement exprimée ; mais elle a également rapporté avoir déjà insisté auprès de partenaires dans d'autres contextes.

Ce n'est pas toutes les fois que j'ai essayé quand même de convaincre l'autre personne. Parfois, si l'autre personne me le dit clairement : « Ça ne va

vraiment pas bien parce que x y z », je vais peut-être devenir une oreille pour la personne. Si ça ne va pas bien pis que je sais pas, avec le travail disons, je vais vouloir écouter mon partenaire pis être là pour le soutenir là.

L'état émotionnel dans lequel le refus est reçu pourrait également orienter la trame réactionnelle empruntée par la femme. Des éléments des trames égocentrique et insécure sont à la fois retrouvés dans le discours de Marie-Pierre (31 ans). Comme elle l'explique, le fait de traverser des difficultés avant le refus viendrait exacerber sa réaction émotionnelle au refus.

C'est ça un peu [montrer sa déception], plus déception que frustration. Il y a des fois où je peux me fâcher, mais c'est rare pis c'est souvent parce qu'il y a quelque chose qui n'allait pas aussi avant et je lui dis : « Ben là enfin, c'est bon, pour une fois que j'essaie ! »

Enfin, la consommation d'alcool précédant le refus sexuel pourrait aussi influencer certaines réactions émotionnelles. Alors que Julie (22 ans) a rapporté que l'alcool lui permettait de réguler plus rapidement ses émotions, Noémie (22 ans) a au contraire mentionné que l'alcool avait exacerbé sa colère.

Dans des bars où je *cruisais* [draguais] quelqu'un ou que je faisais des avances à quelqu'un et que ce n'était pas réciproque. Mais, c'est souvent teinté un peu d'alcool aussi, mais je pense que parfois j'étais un peu fâchée. [...] C'est souvent juste comme dans la *cruise* [drague] du début. Comme, mettons à un événement où on s'en allait pour avoir des relations, puis après quelqu'un me dit : « Non, ça me tente plus. » [...] Puis je pense que l'alcool fait que mettons je disais que je n'étais pas fâchée dans la vie, mais l'alcool... me rend un peu plus fâchée.

Un discours contradictoire autour du respect du partenaire

La majorité des femmes rencontrées ont affirmé vouloir respecter le consentement de leur partenaire lors des relations sexuelles. Cela s'est manifesté dans leurs discours, notamment par le fait de ne pas insister en cas de refus, par une valorisation explicite du respect du consentement du partenaire, ou encore par l'idée que ce respect doit être mutuel entre les partenaires. De plus, la plupart des femmes auraient tendance à rationaliser le refus sexuel de leur partenaire en évoquant diverses raisons qui pourraient l'expliquer. L'objectif semble être de se protéger contre des émotions négatives en soulignant que leur partenaire a, lui

aussi, le droit de dire « non », car il est peut-être fatigué, préoccupé, mal à l'aise, ou a vécu une journée difficile. À ce sujet, Noémie (22 ans) illustre pourquoi et comment elle respecte l'absence de consentement de son partenaire.

Sexuellement, je n'insiste pas, parce que ça ne donne rien, puis ce n'est juste pas le fun à recevoir quelqu'un qui insiste. C'est ça, je pense ça serait juste de valider ce que la personne te dit puis t'assurer qu'elle est confortable encore.

Toutefois, malgré un discours généralement empathique et respectueux envers le partenaire, la moitié des participantes ont rapporté avoir posé des gestes visant à provoquer une réaction chez le partenaire ou à insister pour qu'il change d'avis. Environ un tiers des femmes interrogées ont exprimé une volonté sincère de respecter le consentement de leur partenaire, tout en adoptant néanmoins certains comportements qui s'apparentent objectivement à des stratégies de coercition sexuelle relevant de la séduction ou de la manipulation. Pour permettre à cette dissonance entre intentions et comportements d'exister, près de la moitié des femmes ont souligné que leurs gestes à la suite d'un refus sexuel ne reflétaient pas nécessairement leur véritable intention. Ainsi, certains comportements pouvant être objectivement considérés comme des stratégies de coercition sexuelle, tels que décrits dans les échelles de mesure du phénomène (p. ex. boudier, provoquer un sentiment de culpabilité), seraient, selon les participantes, motivés par des intentions différentes. Julie (22 ans) explique par exemple que se masturber devant son partenaire ne représentait pas pour elle une tentative de le faire changer d'idée, bien qu'elle soit consciente que cela puisse avoir cet effet, mais plutôt une manière d'affirmer son indépendance.

Bien, je comprenais. Il était fatigué et c'est vrai qu'il avait l'air fatigué. Donc, j'étais juste comme je te disais, je voulais... j'ai mon indépendance là-dedans pis... [...] Mais non, je n'avais pas l'intention de le faire changer d'idée. Mais, je me doutais que ça allait avoir un effet sur lui, c'est sûr. Mais, s'il était resté comme fatigué pis juste m'avoir collé pendant ou des trucs comme ça, ça ne m'aurait pas dérangée.

Le discours de deux autres participantes illustre également cette gestion de la dissonance. Bien qu'elles aient affirmé que leurs comportements ne traduisaient pas leurs intentions, elles ont reconnu que ceux-ci pourraient être perçus autrement par leur partenaire et même susciter une relation sexuelle par culpabilité, ce qui pourrait être perçu comme une forme de manipulation.

Quand je me tourne, par exemple, je me dis : « Oh mon dieu, il doit penser que je boude. » Puis l'intention, ce n'est pas de le faire culpabiliser, pis que finalement on le fasse, c'est vraiment pas ça le but. Mais je comprends que ça peut être perçu comme ça. Annie (22 ans)

Je vais avoir l'air super bête, mais dans le fond, je ne le suis pas. Je vais juste genre changer de pièce pis il va faire : « Bon, elle est fâchée », mais je ne suis pas fâchée, j'ai juste besoin d'extérioriser. Jasmine (21 ans)

Discussion

Cet article visait à explorer les réactions de la femme et son processus décisionnel suivant le refus sexuel de son partenaire afin d'apporter des éléments de réponse (ou de réflexion) quant à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle par celles-ci. Il était plus précisément question d'identifier les réactions des femmes sur les plans émotionnel, cognitif et comportemental à la suite du refus sexuel de leur partenaire et d'analyser comment ces réactions peuvent mener à l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle.

Le premier constat qui se dégage des résultats est que la rareté des refus sexuels rapportés par les femmes rencontrées fait écho aux travaux indiquant que les femmes déclarent une fréquence de refus sexuel plus faible que celle des hommes (Byers et Heinlein, 1989 ; Schwenck et al., 2025 ; Turner et al., 2023). Cela dit, bien que cette fréquence n'ait pas été quantifiée dans la présente étude, elle semble néanmoins nettement inférieure à celle observée dans les études quantitatives antérieures. La rareté du refus pourrait ainsi expliquer, entre autres, pourquoi la surprise figure parmi les émotions les plus souvent rapportées par les femmes dans ce contexte (Berniquez et Parent, 2025 ; Wright et al., 2010).

L'analyse de leurs réactions émotionnelles, cognitives et comportementales a permis de dégager trois grandes trames réactionnelles (compréhensive et empathique, égocentrique et insécure), tout en soulignant la fluctuation et la perméabilité de ces trames en fonction de divers facteurs prédisposants (expériences passées et stéréotypes sexuels) et précipitants (façon dont le refus est exprimé, état émotionnel pré-refus et consommation). Ainsi, le second constat qui se dégage de ces résultats est qu'aucune trame réactionnelle ne paraît typique ni exclusive et que certaines trames semblent plus susceptibles de favoriser le recours à des stratégies de coercition sexuelle, en raison de déficits sur le plan de la régulation émotionnelle.

L'utilisation de stratégies de coercition sexuelle : une question de régulation émotionnelle

Les trois trames réactionnelles font écho à trois des quatre types de réaction de la *Responses to sexual rejection scale* (RSRS; Kim et al., 2019) qui mesure les façons dont les personnes engagées dans une relation amoureuse réagissent au rejet sexuel de leur partenaire. Les trois types recensés par l'outil qui s'apparentent aux trames réactionnelles dégagées dans cette étude sont : compréhensif (caractérisé par une attitude réceptive ainsi que par la réaffirmation d'une considération positive envers le partenaire) ; colérique rancunier (caractérisé par l'expression de colère et par des tentatives de faire sentir le partenaire mal à l'aise ou coupable) ; et insécure (caractérisé par une réaction marquée par des sentiments de blessure ou de tristesse). Le quatrième type de réaction, celui de la séduction (caractérisé par une réinvitation aux activités sexuelles et par des tentatives de faire changer d'avis le partenaire), s'est plutôt retrouvé à la fois dans les trames égocentrique et insécure. Cette convergence avec le RSRS appuie donc la pertinence de nos résultats, en suggérant que les trames dégagées renvoient à des modes de réaction au rejet sexuel déjà documentés dans la littérature, tout en permettant d'en préciser l'articulation dans le discours des participantes.

Selon le modèle général de la coercition sexuelle proposé par Davis (2006), l'interprétation du refus joue un rôle central dans le processus décisionnel menant éventuellement à la coercition sexuelle. Lorsque le refus sexuel est interprété comme menaçant ou illégitime, il peut générer des émotions intenses susceptibles de mener à l'adoption de stratégies coercitives. Les participantes ayant emprunté les trames égocentrique et insécure semblent interpréter le refus sexuel de manière menaçante, soit pour leur ego ou leur valeur personnelle (trame égocentrique), soit pour la stabilité ou la sécurité de la relation (trame insécure). Ces interprétations semblent étroitement liées à l'émergence d'émotions négatives intenses chez les femmes, comme observé dans les études antérieures (Berniquez et Parent, 2025 ; de Graaf et Sandfort, 2004 ; Wright et al., 2010). Nos résultats suggèrent toutefois que toutes ces émotions ne sont pas nécessairement vécues simultanément et que deux profils émotifs distincts semblent se dégager en ce qui concerne les réactions émotionnelles. En effet, le discours des femmes ayant emprunté la trame égocentrique laissait entrevoir un registre émotionnel davantage marqué par la honte et la colère, tandis que celui des femmes ayant emprunté la trame insécure s'organisait plutôt autour de la tristesse et de la peur.

Bien que les participantes associées à la trame égocentrique semblent avoir interprété le refus sexuel comme une menace à leur ego et à leur valeur personnelle, seules certaines ont rapporté des gestes pouvant s'apparenter à des stratégies de coercition sexuelle. De plus, cette proportion était moindre que celle observée chez les femmes ayant emprunté la trame insécure. Les nombreuses stratégies de régulation évoquées par les femmes ayant emprunté la trame égocentrique suggèrent qu'elles cherchent activement, par divers moyens, à apaiser les émotions intenses ressenties. Ces stratégies apparaissent en grande partie autosuffisantes, en ce sens qu'elles peuvent être mobilisées seules (p. ex. se changer les idées) ou ne requièrent qu'un investissement limité du partenaire (p. ex. lui exprimer ses émotions). Or, comme le souligne Davis (2006) et comme l'indiquent les résultats de quelques travaux récents (Chartrand et Parent, 2025 ; Escarguel et al., 2024), le recours à des stratégies de régulation efficaces peut contribuer à prévenir l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle. Plus précisément, les stratégies décrites par ces femmes s'apparentent à la distraction, soit le fait d'orienter son attention vers un autre aspect de la situation ou de s'en détourner. La méta-analyse de Webb et al. (2012) montre d'ailleurs que la distraction constitue une stratégie généralement efficace de régulation émotionnelle.

Les femmes ayant emprunté la trame insécure semblent, quant à elles, vivre des émotions tout aussi intenses, mais interprètent davantage le refus sexuel de leur partenaire comme une remise en question de leur attractivité, de leur valeur en tant que partenaire sexuelle ou même de la stabilité de la relation. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des rares travaux ayant examiné, à l'âge adulte, les liens entre les dimensions de l'attachement et le recours à la coercition sexuelle. Ces études suggèrent qu'un attachement plus insécurisant est associé à une probabilité accrue d'utiliser la coercition sexuelle (Barbaro et al., 2018), particulièrement chez les femmes lorsque l'anxiété d'abandon est élevée (Gagné et Parent, 2025 ; Sommer et al., 2017).

Or, les stratégies de régulation qu'elles rapportent sont peu nombreuses (p. ex. se replier sur soi) ou nécessitent un apport actif du partenaire (p. ex. discuter pour comprendre les raisons du refus, être rassurées quant à la relation). Comme elles semblent moins efficaces pour apaiser leurs émotions, cela pourrait favoriser l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle chez ces femmes. En effet, ces stratégies s'apparenteraient à des formes de focalisation attentionnelle, c'est-à-dire qu'elles dirigeraient et maintiendraient volontairement l'attention sur l'émotion,

et s'avéreraient généralement moins efficaces pour réguler les émotions vécues (Webb et al., 2012).

Les personnes présentant de l'anxiété d'attachement sont particulièrement vulnérables au rejet et à la peur de l'abandon (Kim et al., 2019), tout en recherchant une forte proximité avec leur partenaire (Feeney, 2016). Selon Bornstein (2006), cette insécurité relationnelle peut augmenter la tendance à réagir de manière agressive face à une menace de rejet, notamment par l'utilisation de stratégies de coercition sexuelle (Barbaro et al., 2018; Stead et al., 2022). Ces comportements peuvent traduire une difficulté à réguler les fortes émotions liées à la menace, réelle ou perçue, de rupture (Bell et al., 2020). Dans ce contexte, certaines femmes pourraient recourir à la coercition sexuelle pour tenter de préserver la relation et maintenir la proximité avec leur partenaire (Barbaro et al., 2018; Bell et al., 2020). L'usage de ces stratégies peut ainsi refléter un désir d'affiliation et d'intimité (Schatzel-Murphy et al., 2009; Struckman-Johnson et al., 2020).

Être compréhensive et empathique : une réaction en toile de fond

Le discours des femmes a également révélé une forme de dissonance entre les intentions exprimées par les participantes et certains de leurs comportements. Le dernier constat est que la trame réactionnelle compréhensive et empathique pourrait plutôt agir en toile de fond et contribuer à cette dissonance. Les participantes qui ont emprunté la trame compréhensive et empathique ont décrit des réactions d'ouverture et de respect envers leur partenaire, et aucune n'a rapporté de comportements pouvant être interprétés comme coercitifs. Selon le modèle de Davis (2006), lorsqu'un refus est perçu comme anodin ou légitime, il entraîne peu d'émotions négatives, et le consentement du partenaire est généralement respecté.

Cette trame compréhensive et empathique demeurerait toutefois la moins empruntée par les femmes rencontrées, ce qui contraste avec les résultats d'études ayant utilisé le RSRS. En effet, dans ces travaux, les femmes obtiennent généralement des scores plus élevés à la réaction compréhensive qu'aux autres types de réactions face au refus sexuel (Kim et al., 2019; Schwenck et al., 2025). Il convient toutefois de rappeler que cette mesure exige de la participante d'évaluer l'ensemble des items à l'aide d'une échelle de Likert. Dans ce contexte, lorsque plusieurs réponses

potentielles sont proposées, les participantes pourraient être portées à opter davantage pour une réaction compréhensive (score plus élevé). À l'inverse, lorsqu'il s'agit de décrire et d'analyser une situation concrète et particulière de refus sexuel, d'autres formes de réactions semblent émerger plus spontanément et être davantage rapportées, comme dans le cas de notre étude. Toutefois, l'importance accordée au respect du partenaire dans le discours des participantes de même que l'intention distincte qui sous-tend certaines réactions comportementales (p. ex. boudier pour exprimer son mécontentement plutôt que pour faire changer d'avis le partenaire), pourraient être interprétées comme des manifestations plus subtiles d'une réaction compréhensive et empathique à l'égard du partenaire. Ainsi, cette réaction pourrait agir en arrière-plan chez la majorité des femmes rencontrées, ce qui contribuerait à expliquer la dissonance observée dans leurs discours entre les intentions exprimées par les participantes et certains de leurs comportements.

Forces et limites de l'étude

À notre connaissance, cette étude est la seule à avoir mobilisé une méthodologie qualitative afin d'explorer les réactions de femmes issues de la population générale ainsi que leur processus décisionnel à la suite d'un refus sexuel exprimé par leur partenaire. Elle contribue ainsi à une compréhension nuancée des stratégies de coercition sexuelle utilisées par des femmes de la population générale, un phénomène sensible et encore peu documenté. Outre l'atteinte de la saturation empirique, le processus d'analyse a été mené en collaboration étroite entre les membres de l'équipe de recherche. Cette implication soutenue permet de favoriser la multiplicité des perspectives et la recherche de consensus dans la signification des données (Hill et al., 2005).

Les conclusions de cette étude doivent toutefois être interprétées à la lumière de certaines limites. Seules 8,9 % (15/168) des femmes initialement intéressées ont accepté de participer aux entretiens, ce qui soulève un possible biais de sélection. De plus, l'échantillon se caractérise par une forte homogénéité (femmes caucasiennes, hétérosexuelles et en couple), limitant ainsi la transférabilité des résultats à des femmes issues de minorités ethniques ou sexuelles, par exemple.

Enfin, l'ensemble des entretiens ont été menés par doctorant en psychologie. Compte tenu de la sensibilité des thèmes abordés, il est possible de penser que son genre a pu influencer la dynamique relationnelle ou, encore,

susciter un biais de désirabilité sociale chez certaines femmes. Il convient toutefois de préciser que, lors du premier contact par courriel, toutes les participantes ont eu la possibilité de demander que l'entretien soit réalisé par une femme, mais aucune n'a exprimé une telle préférence.

Conclusion

Aujourd'hui, la coercition sexuelle exercée par des femmes demeure un sujet tabou. Le mouvement #MeToo a largement sensibilisé l'opinion publique à la question des agressions sexuelles perpétrées par les hommes, ce qui rend souvent délicate, voire mal perçue, toute évocation de la femme en tant qu'auteure potentielle de coercition sexuelle, et non uniquement en tant que victime. L'utilisation de stratégies coercitives par la femme dans le but d'obtenir des activités sexuelles avec son partenaire repose sur une prise de décision lors du refus de ce dernier, que sa décision soit rationnelle ou non, consciente ou non. Ce type de passage à l'acte chez les femmes est toutefois encore mal compris et les travaux portant sur les hommes ne peuvent tout simplement pas être appliqués à la réalité des femmes. Par conséquent, il semble pertinent, dans de futures recherches, d'approfondir la compréhension du moment qui suit le refus sexuel vécu par les femmes, leurs façons d'y réagir et le processus décisionnel qui s'ensuit afin de bien comprendre ce phénomène chez ces dernières.

Références

- Bagwell-Gray, M. E., Messing, J. T. et Baldwin-White, A. (2015). Intimate partner sexual violence: A review of terms, definitions, and prevalence. *Trauma, Violence, & Abuse*, 16(3), 316-335. <https://doi.org/10.1177/1524838014557290>
- Barbaro, N., Holub, A. M. et Shackelford, T. K. (2018). Associations of attachment anxiety and avoidance with male-and female-perpetrated sexual coercion in romantic relationships. *Violence and Victims*, 33(6), 1176-1192. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.33.6.1176>
- Bell, K. M., Howard, L. et Cornelius, T. L. (2020). Emotion dysregulation as a moderator of the association between relationship dependency and female-perpetrated dating aggression. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(5-6), NP2891-NP2911. <https://doi.org/10.1177/0886260520945678>
- Benbouriche, M. et Parent, G. (2018). La coercition sexuelle et les violences sexuelles dans la population générale: définition, données disponibles et implications. *Sexologies*, 27(2), 81-86. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2018.02.002>

- Berniquez, C. et Parent, G. (2025, mai). *La coercition sexuelle chez les femmes de la population générale: les réponses émotionnelles et cognitives post rejet sexuel*. Communication orale effectuée dans le cadre du colloque du Regroupement des Intervenants en Matière d'Aggression Sexuelle (RIMAS), Thetford Mines, Canada.
- Bertrand, R., Kühne, N., et Pellerin, M. A. (2018). L'enquête narrative en recherche en sciences de l'occupation: l'art de raconter des histoires. *Revue francophone de recherche en ergothérapie*, 4(2), 137-144. <https://doi.org/10.13096/rfre.v4n2.117>
- Bonneville, V. et Trottier, D. (2022). Gender differences in sexual coercion perpetration: Investigating the role of alcohol-use and cognitive risk factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(15-16), NP13791-NP13812. <https://doi.org/10.1177/08862605211006360>
- Bornstein, R. F. (2006). The complex relationship between dependency and domestic violence: Converging psychological factors and social forces. *American Psychologist*, 61(6), 595-606. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.61.6.595>
- Bouffard, J. A., Bouffard, L. A. et Miller, H. A. (2016). Examining the correlates of women's use of sexual coercion: Proposing an explanatory model. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(13), 2360-2382. <https://doi.org/10.1177/0886260515575609>
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative research in psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Byers, E. S. et Heinlein, L. (1989). Predicting initiations and refusals of sexual activities in married and cohabiting heterosexual couples. *Journal of Sex Research*, 26(2), 210-231. <https://doi.org/10.1080/00224498909551507>
- Carvalho, J. et Nobre, P. (2015). Psychosexual characteristics of women reporting sexual aggression against men. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(15), 2539-2555. <https://doi.org/10.1177/0886260515579504>
- Chartrand, C. et Parent, G. (2025, mai). *La coercition sexuelle chez les femmes de la population générale: la place de la régulation émotionnelle*. Communication orale effectuée dans le cadre du colloque du Regroupement des Intervenants en Matière d'Aggression Sexuelle (RIMAS), Thetford Mines, Canada.
- Cortoni, F., Hanson, R. K. et Coache, M. È. (2010). The recidivism rates of female sexual offenders are low: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 22(4), 387-401. <https://doi.org/10.1177/1079063210372142>
- Creswell, J. W. et Plano Clark, V. L. (2017). *Designing and conducting mixed methods research*. Sage publications.
- Davis, D. (2006). Attachment-Related Pathways to Sexual Coercion. Dans M. Mikulincer et G. S. Goodman (dir.), *Dynamics of romantic love: Attachment, caregiving, and sex* (293-336). The Guilford Press.
- de Graaf, H. et Sandfort, T. G. M. (2004). Gender differences in affective responses to sexual rejection. *Archives of Sexual Behavior*, 33(4), 395-403. <https://doi.org/10.1023/B:ASEB.0000028892.63150.be>

- DiMarco, D. et Savitz, R. (2024). An examination of sexual coercion perpetrated by women. *Sexuality & Culture*, 28(1), 41-53. <https://doi.org/10.1007/s12119-023-10102-1>
- Endendijk, J. J., Van Baar, A. L., et Deković, M. (2020). He is a stud, she is a slut! A meta-analysis on the continued existence of sexual double standards. *Personality and Social Psychology Review*, 24(2), 163-190. <https://doi.org/10.1177/108886831989131>
- Escarguel, M., Benbouriche, M., Tibbels, S., et Przygodzki-Lionet, N. (2024). The role of the dark triad and emotion regulation in women' sexual coercion: a social information processing perspective. *Journal of criminal psychology*, 14(1), 38-54. <https://doi.org/10.1108/JCP-03-2023-0017>
- Feeney, J. A. (2016). Adult romantic attachment: Developments in the study of couple relationships. Dans J. Cassidy et P. R. Shaver (dir.), *Handbook of Attachment* (3rd ed., 435-463). <https://www.guilford.com/books/Handbook-of-Attachment/Cassidy-Shaver/9781462536641/summary>
- Fortin, M. F. et Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche* (4^e éd.). Chenelière Éducation.
- Fournier, L. F., Pathak, N., Hoffmann, A. M., et Verona, E. (2023). A comparison of sexual minority and heterosexual college students on gendered sexual scripts and sexual coercion perpetration. *Journal of Interpersonal Violence*, 38(7-8), 6167-6194. <https://doi.org/10.1177/08862605221130389>
- Gagné, B. et Parent, G. (2025, mai). *La coercition sexuelle chez les femmes de la population générale: réponses émotionnelles et cognitives post rejet sexuel et attachement*. Communication orale effectuée dans le cadre du colloque du Regroupement des Intervenants en Matière d'Aggression Sexuelle (RIMAS), Thetford Mines, Canada.
- Hill, C. E., Knox, S., Thompson, B. J., Williams, E. N., Hess, S. A. et Ladany, N. (2005). Consensual qualitative research: An update. *Journal of counseling psychology*, 52(2), 196.
- Hughes, A., Brewer, G. et Khan, R. (2020). Sexual coercion by women: The influence of pornography and narcissistic and histrionic personality disorder traits. *Archives of sexual behavior*, 49, 885-894. <https://doi.org/10.1007/s10508-019-01538-4>
- Institut de la statistique. (2025). Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes: crimes sexuels. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/agressions-sexuelles>
- Kim, J. J., Horne, R. M., Muise, A. et Impett, E. A. (2019). Development and validation of the responses to sexual rejection scale. *Personality and Individual Differences*, 144, 88-93. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2019.02.039>
- Marcantonio, T. L., Jozkowski, K. N. et Williams, M. (2025). How do college students perceive their partner responds to them when they refuse sexual activity?. *Violence against women*, 31(6-7), 1630-1647. <https://doi.org/10.1177/10778012241232999>
- Ministère de la Sécurité publique. (2024). Infractions sexuelles en 2022: criminalité au Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2022.pdf

- Parent, G., Robitaille, M. P. et Guay, J. P. (2018). La coercition sexuelle perpétrée par la femme : mise à l'épreuve d'un modèle étiologique, *Sexologies*, 27(2), 113-121. <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2018.02.007>
- Parent, G. et Viel, A. (2025). La coercition sexuelle exercée par les femmes : l'impact du lien avec la victime. *Criminologie*, 58(2), 71-98. <https://doi.org/10.7202/1121877ar>
- QSR International. (2023). NVivo (version 14) [logiciel d'analyse qualitative]. QSR International. <https://www.qsrinternational.com/nvivo>
- Schatzel-Murphy, E. (2011). *Expanding a model of female heterosexual coercion: Are sexually coercive women hyperfeminine?* (Publication No. 3490006) [Doctoral dissertation, University of Massachusetts]. ProQuest Dissertations and Theses Global.
- Schatzel-Murphy, E. A., Harris, D. A., Knight, R. A. et Millburn, M. A. (2009). Sexual coercion in men and women : Similar behaviors, different predictors. *Archives of Sexual Behavior*, 38, 974-986. <https://doi.org/10.1007/s10508-009-9481-y>
- Schwenck, G. C., Bergeron, S., Huberman, J. S., Oliveira, H., Impett, E. A. et Rosen, N. O. (2025). Comparing responses to sexual rejection and sexual and relationship well-being in couples coping with sexual interest/arousal disorder and community couples. *The Journal of Sex Research*, 62(1), 51-64. <https://doi.org/10.1080/00224499.2023.2282617>
- Sommer, J., Babcock, J. et Sharp, C. (2017). A Dyadic Analysis of Partner Violence and Adult Attachment. *Journal of Family Violence*, 32, 279-290. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9868-1>
- Stead, L., Brewer, G., Gardner, K. et Khan, R. (2022). Sexual coercion perpetration and victimisation in females : The influence of borderline and histrionic personality traits, rejection sensitivity, and love styles. *Journal of sexual aggression*, 28(1), 15-27. <https://doi.org/10.1080/13552600.2021.1909156>
- Struckman-Johnson, C., Anderson, P. B. et Smeaton, G. (2020). Predictors of female sexual aggression among a U.S. MTurk sample : The protective role of sexual assertiveness. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 36(4), 499-519. <https://doi.org/10.1177/1043986220936100>
- Trottier, D., Bonneville, V. et LeBlanc, C. (2018). État des connaissances sur la violence sexuelle : définition, prévalence et enjeux entourant la dénonciation. *Psychologie Québec*, 35, 25-28.
- Turner, J. J., Crapo, J. S., Kopystynska, O., Bradford, K., et Higginbotham, B. J. (2023). Economic distress and perceptions of sexual intimacy in remarriage. *Frontiers in psychology*, 13, 1056180. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2022.1056180>
- Webb, T. L., Miles, E., et Sheeran, P. (2012). Dealing with feeling : A meta-analysis of the effectiveness of strategies derived from the process model of emotion regulation. *Psychological Bulletin*, 138(4), 775-808. <https://doi.org/10.1037/a0>
- Wright, M. O. D., Norton, D. L. et Matussek, J. A. (2010). Predicting verbal coercion following sexual refusal during a hookup : Diverging gender patterns. *Sex Roles*, 62, 647-660. <https://doi.org/10.1007/s11199-010-9763-9>

From sexual rejection to sexual coercion by women : An exploratory study of their emotional, cognitive, and behavioral responses

ABSTRACT • *Although studies have previously examined women's use of sexual coercion, they provide very little information regarding the precise moment of the act itself, that is, the sequence following a partner's refusal to engage in sexual activity. This study therefore aimed to understand the process that is experienced when confronted with such a refusal, based on the accounts of 15 women drawn from the general population. Analysis of these semi-structured interviews suggests that they may respond by adopting three reaction patterns: (1) understanding and empathic, (2) egocentric, and (3) insecure. These patterns appear dynamic and permeable to various internal influences (e.g., sexual stereotypes), as well as external factors (e.g., the way the partner expresses refusal). Two patterns (egocentric and insecure) appear more likely to promote the use of sexually coercive strategies due to deficits in emotion regulation. Participants' accounts also highlighted a dissonance between the adopted behaviours and the intentions underlying them. No reaction pattern appears to be typical or exclusive, as multiple patterns can coexist for the same woman. This coexistence may contribute to the observed dissonance. The findings were interpreted in light of Davis's (2006) general model of sexual coercion.*

KEYWORDS • *Sexual coercion, women, sexual refusal, reactions.*

Del rechazo sexual a la coerción sexual ejercida por mujeres : un estudio exploratorio de sus reacciones emocionales, cognitivas y conductuales

RESUMEN • *Si bien existen estudios sobre el uso de la coerción sexual por parte de las mujeres, estos aportan escasa información sobre el momento preciso del paso al acto, es decir, la secuencia que sigue al rechazo de su pareja a involucrarse en actividades sexuales. El presente estudio tuvo como objetivo comprender, a partir del discurso de 15 mujeres de la población general, el proceso que experimentan cuando se enfrentan a ese dicho rechazo. El análisis de entrevistas semiestructuradas sugiere que pueden adoptar tres patrones de reacción: (1) comprensivo y empático, (2) egocéntrico y (3) inseguro. Estos patrones se muestran dinámicos y permeables a diversas influencias internas (p. ej., los estereotipos sexuales), así como a factores externos (p. ej., la forma en que la pareja expresa su rechazo). Dos de estos patrones (egocéntrico e inseguro) parecen más propensos a favorecer el recurso a estrategias de coerción sexual, debido a déficits en la regulación emocional. El discurso de las participantes también puso de manifiesto una disonancia entre los comportamientos adoptados y las intenciones que los sustentaban. Ningún patrón de reacción parece ser típico ni exclusivo, pudiendo coexistir varios en una misma mujer. Esta coexistencia podría contribuir a la disonancia observada. Los resultados fueron interpretados a la luz del modelo general de la coerción sexual de Davis (2006).*

PALABRAS CLAVE • *Coerción sexual, mujeres, rechazo sexual, reacciones.*

Compulsion, concept de soi et fantasmes sexuels d'hommes auteurs de délits sexuels : premiers résultats d'une étude comparative

Geneviève M. Martin¹

Professeure agrégée

Chercheuse

Département de psychiatrie et de neurosciences, Université Laval

Centre international de criminologie comparée

genevieve.martin@fmed.ulaval.ca

Christian C. Joyal

Professeur titulaire

Chercheur

Département de psychologie, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

christian.joyal@uqtr.ca

Faits saillants

- ✦ La compulsion sexuelle ne différencie pas les ADS des ADNS et des HPG.
- ✦ La détermination de profils distincts de compulsion sexuelle est associée à divers aspects de la sexualité chez les ADS.
- ✦ Un groupe d'ADS présente des dispositions davantage favorables à l'expérience d'une sexualité saine.
- ✦ Chez un groupe d'ADS, la compulsion sexuelle est associée à la victimisation sexuelle, à un intérêt sexuel envers la sexualité qui apparaît de manière précoce, à une grande variété de fantasmes, et à des affects anxieux et dépressifs à l'égard de la sexualité.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Département de psychiatrie et de neurosciences, Faculté de médecine, Pavillon Ferdinand-Vandry, Université Laval, 1050, avenue de la Médecine, Québec (Québec) G1V 0A6.

RÉSUMÉ • *Bien que la compulsion sexuelle soit impliquée dans la trajectoire de certains auteurs de délits sexuels (ADS) (Johnson et Knight, 2000; Lussier, 2005, 2007), il demeure incertain si elle concerne l'expérience de la sexualité en général. Peu d'études ayant examiné le lien entre la compulsion sexuelle et la sexualité saine chez les ADS, la compréhension de son expression et de son interaction avec divers aspects de la sexualité demeure limitée. Les objectifs de l'étude étaient: (a) de comparer la compulsion sexuelle chez les hommes ADS, auteurs de délits non sexuels (ADNS) et de la population générale (HPG); (b) d'explorer sa relation avec le concept de soi et les fantasmes sexuels chez les ADS; et (c) de détecter si des profils distincts de compulsion et de dispositions sexuelles étaient présents chez les ADS. Les participants étaient des hommes adultes: 97 ADS, 27 ADNS et 237 HPG. Les résultats des analyses montrent que sur la base de la compulsion sexuelle, les ADS ne se distinguent pas des groupes contrôles, mais ils se répartissent en trois profils différents. Ces profils se caractérisent par la présence de dispositions soit favorables à l'expérience d'une sexualité saine, soit peu favorables à celle-ci, soit problématiques. Les résultats sont discutés en lien avec les retombées pour la recherche et l'intervention.*

MOTS CLÉS • *Compulsion sexuelle, sexualité, concept de soi sexuel, fantasmes sexuels.*

Parmi les représentations sociales des auteurs de délits sexuels (ADS), l'image de personnes ayant peine à résister à leurs envies et pulsions sexuelles est particulièrement tenace. Bien que fort répandue, cette représentation ne trouve qu'un appui partiel dans la documentation scientifique, qui signale que seule une minorité d'ADS présente une tendance marquée à la compulsion sexuelle (Briken, 2012; Kingston et Bradford, 2013). Parmi ces ADS, la compulsion sexuelle se montre néanmoins associée à un intérêt pour la sexualité non consensuelle ou violente (Knight et Sims-Knight, 2003, 2004; Lussier et al., 2005, 2007). À ce jour, il demeure toutefois incertain si la tendance à la compulsion sexuelle distingue les ADS d'autres populations, et si elle concerne l'expérience de la sexualité en général – son étude ayant surtout porté sur sa relation avec la sexualité problématique (p. ex., intérêts paraphiliques, préoccupations sexuelles) (Du et Knight, 2024; Epstein et al., 2025). Ainsi, les aspects et facteurs de protection liés à la sexualité saine qui peuvent être ciblés dans l'intervention visant la diminution de la compulsion sexuelle chez les ADS demeurent inconnus. Afin de pallier le manque actuel de connaissances à ce sujet, la présente étude avait pour objectifs: (1) de vérifier si la compulsion sexuelle varie chez les ADS en comparaison aux auteurs de délits non sexuels (ADNS) et des hommes de la population générale n'ayant jamais commis de délit

(HPG); (2) d'examiner sa relation avec les dispositions sexuelles chez les ADS; et (3) d'explorer l'existence de profils distincts de compulsion sexuelle et de dispositions sexuelles chez les ADS.

Définition de la compulsion sexuelle

Sous le diagnostic du *trouble compulsif du comportement sexuel*, la compulsion sexuelle est définie, dans la Classification internationale des maladies (CIM-11, Organisation mondiale de la Santé, 2022), comme « un schéma persistant d'incapacité à contrôler des impulsions ou des envies impérieuses répétitives intenses entraînant un comportement sexuel répétitif ». Ce comportement se manifeste pendant au moins six mois et provoque un sentiment de détresse ou une atteinte importante au fonctionnement. La personne peut s'engager dans ce comportement au point de négliger d'autres sphères de sa vie, en dépit des conséquences négatives associées, ou après avoir fait de nombreux efforts infructueux pour diminuer sa fréquence ou y mettre un terme (Karila et al., 2014; de Oliveira et Carvalho, 2020; Walton et al., 2017). Il est à noter que le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* ([DSM-5-TR], American Psychiatric Association [APA], 2022) ne comprend pas de diagnostic se rapportant à la compulsion sexuelle.

Parallèlement à cette définition, Kalichman et Rompa (1995, p. 587) soulignent que l'envie irrésistible qui caractérise la compulsion sexuelle est vécue de manière intrusive et non désirée, et cible des activités sexuelles spécifiques, souvent de manière routinière et ritualisée. Les préoccupations obsessionnelles et les comportements rigides et répétés se rapportant à la sexualité s'avèrent ainsi des caractéristiques centrales de la compulsion sexuelle. Les manifestations documentées de la compulsion sexuelle incluent notamment : la masturbation immodérée² (à l'aide ou non de matériel pornographique), la consommation marquée de matériel pornographique, une fréquence élevée d'activités sexuelles normophiliques³ (dans la réalité ou à l'aide de l'espace virtuel) et le recours répété à des services sexuels payants (p. ex., prostitution, massage

2. La fréquence des comportements sexuels considérés comme « immodérés » n'est pas définie de manière unanime dans la documentation scientifique.

3. Dans le présent article, la sexualité normophile réfère à tout intérêt sexuel envers les préliminaires ou la stimulation génitale avec des partenaires humains consentants, phénotypiquement normaux et physiquement matures, comme défini dans le DSM-5-TR (APA, 2022, p. 779).

ou danse érotique) (Briken et al., 2024 ; Kafka, 2010 ; Reid et al., 2012). À l'heure actuelle, il n'existe pas de seuil faisant consensus qui permet de distinguer les comportements sexuels qui se qualifient comme étant excessifs.

Quoiqu'elle y soit associée, la compulsion sexuelle doit être distinguée de l'hypersexualité. Alors que la compulsion sexuelle concerne des préoccupations difficilement contrôlables et des comportements compulsifs se rapportant à la sexualité, l'hypersexualité implique la présence d'un désir sexuel intense et soutenu. Ce désir sexuel « excessif » se traduit par des comportements, des pulsions ou des fantasmes sexuels répétés, pendant au moins six mois, et un engagement dans des comportements sexuels répondant à au moins trois critères parmi les suivants : (a) pour alléger les affects dysphoriques ; (b) en réponse à des événements de vie stressants ; (c) en dépit des conséquences négatives ou du risque pour soi/autrui ; (d) malgré leur interférence importante avec d'autres activités, obligations et buts (non sexuels) ; ou (e) des tentatives infructueuses de contrôler ou de diminuer de manière notable ses manifestations (Kafka, 2010). L'hypersexualité n'est pas attribuable aux effets d'une substance intoxicante et elle est accompagnée d'un sentiment de détresse ou d'un changement significatif dans le fonctionnement de la personne. Le diagnostic d'hypersexualité a été proposé pour intégration dans le DSM-5 (APA, 2013), en tant que *trouble du désir sexuel*, se situant à l'extrémité d'un continuum de troubles de l'appétit sexuel. Le manque de données empiriques et de balises diagnostiques claires (p. ex., considérations culturelles, sévérité des conséquences négatives associées, mésusage possible du diagnostic dans certains contextes) a toutefois motivé son exclusion du manuel (Grubbs et al., 2020 ; Kafka, 2010 ; Reid, 2013 ; Rinehart et McCabe, 1997).

Les enjeux entourant la conception de la compulsion sexuelle

La classification de la compulsion sexuelle comme entité clinique constitue une source de débats. Des chercheuses et chercheurs avancent que l'incapacité persistante de la personne à résister à ses pulsions et envies sexuelles, malgré les répercussions négatives que cela entraîne dans sa vie, s'insère dans un trouble lié au *contrôle des impulsions*, au même titre, par exemple, que la kleptomanie et la pyromanie (Barth et Kinder, 1987 ; Kraus et al., 2018). D'ailleurs,

c'est sous cette catégorie de troubles qu'elle apparaît dans la CIM-11 (Organisation mondiale de la Santé, 2022). D'autres, qui soulignent que les difficultés d'autocontrôle sont aussi présentes dans les troubles addictifs, la considèrent plutôt comme un trouble de *dépendance* à la sexualité. Selon eux, l'envie irrésistible de s'engager dans des activités sexuelles et la gratification sexuelle qui en découle impliqueraient les mêmes mécanismes neuronaux que dans la dépendance (Potenza et al., 2017). Enfin, certains affirment que la compulsion sexuelle s'inscrit plutôt dans le registre des troubles obsessionnels compulsifs (Coleman, 1991 ; Grubbs et al., 2020 ; Koob, 2017). Le recours à des comportements sexuels répétés aurait ainsi pour effet de diminuer temporairement les sentiments négatifs vécus (APA, 2018). La compulsion, qui constitue une caractéristique centrale des troubles obsessionnels compulsifs, est généralement précédée d'un sentiment de tension. La présence de ce sentiment n'a toutefois pas été étudiée en lien avec la compulsion *sexuelle* (Brandt et al., 2018).

Une étude récente réalisée auprès d'hommes de la population générale a permis de dégager deux facteurs de l'hypersexualité (Du et Knight, 2024). Le facteur appelé « sexualité problématique » est composé de la compulsion sexuelle, du *coping sexuel* et de l'expérience de conséquences négatives liées aux comportements sexuels. Ces dispositions se montrent fortement associées à l'instabilité affective et à la désinhibition comportementale. Quant au deuxième facteur, il se caractérise par la présence d'un fort désir sexuel, lié à la recherche de contacts sexuels, l'aisance à parvenir à l'excitation sexuelle ainsi que la fréquence et l'intensité des comportements sexuels (Du et Knight, 2024 ; Carvalho et al., 2015). Il est davantage associé à l'impulsivité égocentrique, marquée par la recherche de sensations fortes, la manipulation et l'affect superficiel. Les facteurs dérivés et leurs composantes sont semblables à ceux identifiés dans d'autres études (Böthe et al., 2018 ; Reid et al., 2011), mais ces résultats doivent être répliqués auprès d'auteurs de délits sexuels. Les débats persistants concernant la compulsion sexuelle soulignent le besoin de données robustes permettant de préciser son étiologie, de la distinguer d'autres concepts connexes, mais aussi de mieux comprendre sa relation avec le fonctionnement général et sexuel (Grubbs et al., 2020).

La compulsion sexuelle et sa relation avec la sexualité

Il est difficile d'établir avec précision la prévalence de la compulsion sexuelle, car les études emploient ce terme de manière interchangeable avec d'autres concepts similaires. Les données disponibles recueillies auprès d'échantillons de femmes et d'hommes américains et allemands signalent que 1 à 6 % présentent une compulsion sexuelle ou une hypersexualité (Klein et al., 2014; Kuzma et Black, 2008; Odlaug et al., 2013). Les hommes, particulièrement ceux qui se décrivent comme homosexuels, rapportent des taux plus élevés de compulsion sexuelle (Walton et al., 2017). Quant aux ADS, aucune étude n'a évalué tout particulièrement la prévalence de la compulsion sexuelle. Kingston et Bradford (2013) établissent à 12 % la proportion d'ADS de leur échantillon (n = 586) présentant de l'hypersexualité, alors que Marshall et ses collègues (2008) signalent que 44 % des 114 ADS de leur étude rapportaient de la dépendance sexuelle.

Population générale

Chez les hommes, l'incapacité à contrôler ou à diminuer la fréquence des comportements, pulsions et fantasmes sexuels est associée à des difficultés plus marquées à faire l'expérience d'une sexualité saine (Carvalho et al., 2015). La santé sexuelle, telle que définie par l'Organisation mondiale de la Santé (2006), renvoie à un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité⁴. Des études réalisées auprès d'hommes homosexuels et bisexuels signalent que la compulsion sexuelle est liée à la prise de risque et à la présence d'affects négatifs (p. ex., anxieux, dépressifs) (Grov et al., 2010; Levi et al., 2020; Raymond et al., 2003; Scanavino et al., 2018). Chez 172 couples homosexuels, la compulsion sexuelle était associée à des niveaux moins élevés de communication et de satisfaction sexuelles (Starks et al., 2013). En concordance avec ces résultats, la consommation problématique de matériel pornographique était reliée, chez les femmes lesbiennes, à des taux plus élevés d'insatisfaction sexuelle (Huşul et al., 2024).

4. Cet état requiert une approche positive de la sexualité et des relations sexuelles, le respect des droits de toutes les personnes concernées et la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et sécuritaires, sans coercition, discrimination ni violence.

La relation entre la compulsion sexuelle et la prise de risque est également documentée chez les femmes et les hommes hétérosexuels (Kalichman et Cain, 2004). Chez ceux-ci, la consommation problématique de matériel pornographique est aussi liée à l'âge et à la nature violente du contenu lors de la première exposition, au développement de scripts sexuels basés sur ce matériel et à la tendance à recourir à ce matériel comme stratégie d'évitement (Marshall et Miller, 2024). Le temps passé sur le web serait similaire chez les personnes qui montrent ou non de la compulsion sexuelle, mais les premières consacraient une proportion plus importante de ce temps à la recherche de contenu sexuel, incluant davantage de matériel sexuel illégal (Delmonico et Miller, 2003). Fait intéressant, la consommation problématique de matériel pornographique est associée, chez les femmes, à des difficultés à atteindre l'orgasme et à un sentiment de détresse (Pouralijan et al., 2024). En phase avec la conception de la compulsion sexuelle, les données disponibles font ressortir son lien avec la prise de risque et l'expérience de conséquences négatives. Elles sont toutefois trop limitées pour permettre l'établissement de constats solides.

La compulsion sexuelle est associée à un éventail de conditions dont l'influence négative sur la sexualité est reconnue et qui sont communément présentes chez les ADS. Elle est en effet liée à la victimisation sexuelle, aux styles d'attachement préoccupé et évitant, à une faible estime de soi, à la solitude, aux difficultés d'autorégulation émotionnelle, à l'impulsivité, à l'usage problématique de substances intoxicantes, à l'anxiété, à la dépression, à la somatisation, à l'instabilité relationnelle et aux troubles de personnalité (Blain et al., 2012; Cardoso et al., 2022; Joyal et al., 2013; Karila et al., 2014; Kirk-Provencher et al., 2021; Kraanen et Emmelkamp, 2011; Kuzma et Black, 2008; Långström et Hanson, 2006; Martínez-Catena et al., 2017; Miner et al., 2009; Raymond et al., 2003; Roller, 2007; Weinstein et al., 2015). Il reste toutefois à déterminer si la compulsion sexuelle émerge avant ou à la suite de certaines de ces conditions.

Finalement, la relation entre la compulsion sexuelle et la présence d'intérêts paraphiliques a été peu explorée chez la population générale. Les résultats d'une étude menée auprès d'adultes canadiens, américains, britanniques et irlandais suggèrent néanmoins que les femmes et les hommes qui rapportent plus de compulsion sexuelle ont davantage de fantasmes et de comportements voyeuristes et exhibitionnistes (Brown et al., 2023).

Populations cliniques

Les études réalisées auprès de populations cliniques, à l'aide d'instruments de mesure s'appuyant (p. ex., *Compulsive Sexual Behavior Disorder Scale*; Böthe et al., 2020) ou non (p. ex., *Sexual Compulsivity Scale*; Kalichman et Rompa, 1995) sur la définition de la CIM, font ressortir une association entre la compulsion sexuelle et l'initiation précoce des premiers contacts sexuels consensuels, une fréquence élevée de comportements masturbatoires au cours de la dernière semaine, un nombre accru de partenaires sexuels durant la dernière année, et un statut de célibataire, de personne séparée ou divorcée, chez des femmes qui consultent pour cette condition (Kowalewska et al., 2022). De plus, la compulsion sexuelle apparaît liée à l'expérience d'affects négatifs. Les hommes hétérosexuels et homosexuels qui présentent de la compulsion se distinguent de ceux qui n'en présentent pas par des scores plus élevés d'anxiété et de dépression. Chez les premiers, ces affects sont associés à l'augmentation de l'intérêt sexuel et à la participation à des relations sexuelles non protégées (Bancroft et Vukadinovic, 2004; Scanavino et al., 2018). Outre l'établissement d'un lien entre la compulsion sexuelle et le recours plus tôt et plus marqué à des pratiques autoérotiques et alloérotiques, les études réalisées avec des populations cliniques renseignent peu sur sa relation avec la sexualité saine.

Auteurs de délits sexuels

Des analyses de trajectoires réalisées auprès d'adultes ADS dont les victimes étaient mineures ou adultes ont permis à Lussier et ses collègues (2005, 2007) d'identifier une trajectoire marquée par la « sexualisation ». Les ADS qui s'inscrivent dans cette trajectoire ont leur première activité masturbatoire et leur première relation sexuelle consensuelle à un plus jeune âge et rapportent davantage de fantasmes sexuels non paraphiliques et paraphiliques, de masturbation compulsive et de contacts sexuels sans engagement affectif. La compulsion sexuelle, une composante de cette trajectoire, est associée à des comportements intériorisés (définis comme la présence de phobies, de difficultés interpersonnelles, de sentiments fréquents d'infériorité et de solitude, de difficultés liées au sommeil, de céphalées, d'énurésie, et de comportements suicidaires). À l'inverse, des études récentes signalent des scores de compulsion sexuelle plus faibles chez des ADS

en présence d'un intérêt sexuel envers les enfants (Epstein et al., 2025) ou chez les ADS envers des adultes (Ryan et al., 2017).

Un modèle étiologique testé auprès d'adolescents et d'adultes ADS, à l'aide d'analyses d'équations structurelles, met en évidence une trajectoire entre la compulsion sexuelle, la fantasmatique sexuelle (normophilique et agressive) et la coercition sexuelle, ayant pour point de départ la victimisation sexuelle (Knight et Sims-Knight, 2003, 2004). Dans ce modèle, la compulsion sexuelle est positivement et significativement liée aux préoccupations sexuelles et à l'hypersexualité. Dans des travaux antérieurs, les auteurs avaient aussi détecté une relation entre ces trois variables et montré qu'elle était reliée à l'utilisation de matériel pornographique, à la colère persistante, à l'agressivité envers les femmes, au sadisme et à la planification du délit sexuel (Knight, 1999; Knight et Cerce, 1999).

De manière similaire, des analyses de trajectoires réalisées par Johnson et Knight (2000) auprès d'adolescents ayant eu recours à la force lors de leur délit sexuel font ressortir une trajectoire débutant par la victimisation sexuelle ou physique, suivie de comportements violents envers les pairs durant l'adolescence, de compulsion sexuelle, de fantasmes sexuels misogynes, puis de coercition sexuelle. De plus, Miner et ses collègues (2016) ont mis en évidence une association entre la compulsion sexuelle et un sentiment d'inadéquation masculine, ainsi que de faibles scores de préoccupations sexuelles et d'hypersexualité, chez les adolescents ADS. Les résultats des études faites avec des ADS soulignent le besoin de mieux comprendre les convergences et les divergences entre la compulsion sexuelle et l'hypersexualité, la relation entre ces concepts et avec d'autres aspects de la sexualité.

Il se dégage des études sur la compulsion sexuelle que son niveau varie, tant dans la population générale que dans les populations cliniques et chez les ADS. Les personnes qui montrent une plus grande tendance à la compulsion sexuelle ont une sexualité plus précoce, marquée par une plus grande fréquence de fantasmes et de comportements sexuels. Bien que ces personnes tendent à présenter des caractéristiques qui influencent la sexualité de manière négative (p. ex., affects anxieux et dépressifs, sentiment d'inadéquation masculine) (Bancroft et al., 2003; Clarke et al., 2015; Hartmann, 2007; Nobre, 2010), peu d'attention a été accordée à l'exploration de leur sexualité saine. En ce qui concerne les ADS, il apparaît essentiel de mieux comprendre l'étendue et la nature de ce surinvestissement de la sexualité, et de déterminer les facteurs de

protection liés à la sexualité, afin de les soutenir dans le développement et dans le maintien d'une sexualité saine et satisfaisante, et ainsi favoriser la réhabilitation.

Objectifs

La présente étude vise, dans un premier temps, à déterminer si les ADS se distinguent par des scores plus élevés de compulsion sexuelle que les ADNS et les HPG. Dans un deuxième temps, la relation entre la compulsion sexuelle, le concept de soi sexuel et la fantasmatique sexuelle sera analysée chez les ADS, afin de vérifier si des scores plus faibles de compulsion sexuelle sont liés à de meilleures dispositions sexuelles. Dans un dernier temps, la présence de profils distincts associés à divers niveaux de compulsion sexuelle et différentes dispositions à la sexualité sera vérifiée chez les ADS, afin d'explorer l'hétérogénéité de son expression, en contraste avec les résultats des études antérieures.

Méthode

Participants

Les participants étaient des hommes adultes (âgés de 18 ans et plus) ayant été reconnus coupables d'au moins un délit de nature sexuelle (ADS; $n = 97$), d'un délit de nature non sexuelle en l'absence d'antécédents de délit sexuel (ADNS; $n = 27$) ou d'aucun délit (HPG; $n = 237$). Dans le groupe d'ADS, 21 avaient perpétré un délit sexuel envers une personne mineure, 9 envers une personne adulte, 29 avaient consommé du matériel d'exploitation sexuelle de mineurs, et 7 avaient eu des comportements paraphiliques illégaux (p. ex., voyeurisme, exhibitionnisme). De plus, 31 ADS n'ont pas pu être classés en sous-types, selon la nature de leur délit sexuel, puisqu'ils n'ont pas autorisé la consultation des informations de leur dossier. Les critères d'exclusion de l'étude étaient d'être âgé de moins de 18 ans, de présenter un niveau de lecture inférieur à la deuxième année du primaire, et d'avoir un trouble mental sévère. Le recrutement des ADS et des ADNS a été effectué dans des maisons de transition de la province de Québec. Les HPG ont été invités à participer au projet dans des cours universitaires et par des annonces sur Facebook/Instagram et les sites web de balados abordant des questions relatives à la sexualité.

Procédure

Les participants ADS et ADNS ont été rencontrés soit individuellement, soit en petits groupes, pour compléter un questionnaire auto-rapporté. Un membre de l'équipe expliquait le projet de recherche ainsi que le formulaire d'information et de consentement, puis répondait aux questions des participants. Après la signature de ce formulaire, les participants étaient invités à remplir le cahier-questionnaire au format papier. Une compensation financière de 40 \$ était remise à la fin de la passation qui durait en moyenne 40 minutes. Dans les cas où les participants autorisaient l'accès à des informations spécifiques de leur dossier, un membre de l'équipe communiquait avec la personne responsable de la recherche dans les milieux partenaires concernés pour colliger celles-ci. Les HPG ont rempli le formulaire d'information et de consentement, et le questionnaire en ligne, sur la plateforme Qualtrics. L'étude fait partie d'un projet de recherche plus large qui a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières (# 21-280-07.06) et le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (#2023-053/19-12-2025).

Mesures

Profil sociodémographique et sexo-relationnel

Un bref questionnaire auto-rapporté comportant 25 questions a été élaboré pour la présente étude afin d'évaluer les caractéristiques socio-démographiques (p. ex., âge, citoyenneté) et sexo-relationnelles (p. ex., âge de l'éveil sexuel, attirance sexuelle). Les réponses à fournir étaient de nature dichotomique, ordinale et continue. De plus, les participants devaient indiquer s'ils avaient fait l'expérience, avant l'âge de 16 ans, de diverses situations représentant de la violence indirecte, de la violence directe (physique, psychologique, sexuelle), de l'intimidation (subie et perpétrée) et l'échange de services sexuels contre des biens ou de l'argent.

Compulsion sexuelle

La compulsion sexuelle a été mesurée à l'aide de la *Sexual Compulsivity Scale* (Kalichman et Rompa, 1995). Le questionnaire de 10 énoncés comprend une seule dimension. Les participants répondaient aux énoncés (p. ex., «J'ai l'impression que mes pensées et sentiments sexuels ont le dessus sur moi») sur une échelle de type Likert allant de 1 (ne me

représente pas du tout) à 4 (me représente parfaitement). Les réponses étaient additionnées pour obtenir un score total variant de 10 à 40. Les scores plus élevés étaient associés à une plus forte propension à la compulsion sexuelle. L'échelle montrait une très bonne cohérence interne ($\alpha = 0,87$) dans la présente étude.

Concept de soi sexuel

Le *Multidimensional Sexual Self-Concept Questionnaire* (Snell, 2001) a été utilisé pour mesurer les 10 dimensions suivantes du concept de soi sexuel, à l'aide des 59 énoncés qui y sont associés : (1) la conscience de soi sexuelle (p. ex., « Je suis très alerte aux changements dans mes pensées, sentiments et désirs sexuels ») ; (2) l'estime de soi sexuelle (p. ex., « J'ai les habiletés et la capacité d'assurer des comportements sexuels gratifiants pour moi-même ») ; (3) l'efficacité sexuelle (p. ex., « Je suis en mesure de m'adapter et de gérer mes propres besoins et désirs sexuels ») ; (4) l'affirmation sexuelle (p. ex., « Je ne suis pas très direct dans l'expression de mes besoins et préférences sexuels ») ; (5) l'optimisme sexuel (p. ex., « Je crois que dans le futur les aspects sexuels de ma vie seront sains et positifs ») ; (6) le contrôle interne de la sexualité (p. ex., « Je suis en contrôle et responsable des aspects sexuels de ma vie ») ; (7) la satisfaction sexuelle (p. ex., « Je suis satisfait du statut de mes accomplissements sexuels ») ; (8) l'anxiété sexuelle (p. ex., « Je m'inquiète à propos des aspects sexuels de ma vie ») ; (9) la peur de la sexualité (p. ex., « J'ai peur des relations sexuelles ») ; et (10) la dépression sexuelle (p. ex., « Je suis déçu de la qualité de ma vie sexuelle »). Les énoncés liés à chacune des dimensions étaient répondus selon une échelle de type Likert en cinq points, allant de 0 (ne me ressemble pas du tout) à 4 (me ressemble beaucoup). Les 7 premières dimensions renvoyaient aux dimensions positives du concept de soi sexuel et les 3 dernières, à ses dimensions négatives. Le questionnaire présentait une cohérence interne acceptable ($\alpha = 0,70$) avec l'échantillon de l'étude.

Fantasmes sexuels

Une version modifiée de l'adaptation du *Wilson Sex Fantasy Questionnaire* (Wilson, 2010) par Joyal et al. (2015) a été employée pour mesurer les fantasmes sexuels. Le questionnaire remanié comportait 57 énoncés à répondre selon une échelle dichotomique (oui/non), 10 énoncés sur une échelle graduée en 4 ou 5 points, se rapportant soit à la fréquence d'une

situation, soit au niveau d'aisance face à une situation, soit au désir de vivre une situation, soit à la capacité de le faire, et 2 énoncés à développement. Le premier de ces énoncés invitait le participant à lister cinq mots clés qu'il utiliserait dans une recherche complètement anonyme sur Internet. Le deuxième lui demandait de décrire en quelques lignes son fantasme sexuel favori. Seuls les énoncés liés à une échelle de réponses prédéterminée ont été utilisés dans la présente étude. Ceux-ci évaluaient les fantasmes représentant des comportements légaux couramment documentés dans la population générale (p. ex., avoir des contacts sexuels avec une personne qui n'est pas ma/mon partenaire), les fantasmes BDSM (bondage, domination, soumission, sado-masochisme ; p. ex., être attaché par une autre personne dans le but d'obtenir du plaisir sexuel) et les fantasmes liés à l'absence de consentement sexuel (p. ex., forcer une personne à avoir des contacts sexuels). Pour les besoins de l'étude, les fantasmes sexuels ont été regroupés selon leur thématique. La cohérence interne du questionnaire était bonne ($\alpha = 0,89$) dans la présente étude.

Analyses

La vérification des données a mené à l'exclusion de deux participants HPG, sur la base de réponses incongruentes dans le questionnaire sociodémographique et sexo-relationnel. La classification des sous-types d'ADS a été effectuée selon le plus haut niveau de contacts sexuels, pour les participants qui avaient perpétré plus d'un délit sexuel. Par exemple, un participant ayant été reconnu coupable de consommation de matériel d'exploitation sexuelle de mineurs et d'agression sexuelle envers une personne mineure a été classé selon ce dernier délit sexuel.

Le profil des participants (ADS, ADNS, HPG) a été établi en ayant recours à des analyses du χ^2 et des ANOVA. Pour ce dernier type d'analyse, un test post hoc de Bonferroni a été utilisé afin de déterminer quelles caractéristiques distinguaient les participants composant les trois groupes. Une ANOVA a par la suite été réalisée pour comparer les scores de compulsion sexuelle des ADS à ceux des ADNS et des HPG, à l'aide d'un test post hoc de Bonferroni. Des corrélations ont ensuite été effectuées, afin d'examiner la relation entre la compulsion sexuelle et les dispositions sexuelles, puis avec les caractéristiques sociodémographiques et sexo-relationnelles. Les scores des dimensions et des caractéristiques qui étaient significativement associées à la

compulsion sexuelle ont été standardisés. Enfin, une analyse de classification hiérarchique a été faite afin de vérifier la présence de profils d'ADS dans l'échantillon, avec des scores de compulsion sexuelle et des dispositions sexuelles similaires. La méthode de Ward a été employée, car elle produit des regroupements homogènes et distincts en minimisant la variance entre ceux-ci, à chaque étape. Les composantes des profils (variables internes) ont été sélectionnées à partir des résultats des analyses corrélationnelles montrant les dispositions sexuelles qui étaient associées de manière significative à la compulsion sexuelle. Le carré de la distance euclidienne a été utilisé comme mesure de similarité. Les variables externes, selon lesquelles les profils ont été différenciés, ont aussi été identifiées à partir de ces résultats. Des ANOVA (pour les variables ayant une distribution normale) et des tests non paramétriques H de Kruskal-Wallis (pour les variables ayant une distribution asymétrique de données) ont été réalisés pour comparer les différences de moyennes en fonction des variables à l'étude et des analyses du Chi² ont été effectuées pour déterminer si les pourcentages obtenus par les ADS des divers profils variaient de manière significative.

Résultats

Profil sociodémographique et sexo-relationnel

La grande majorité des participants (91,01 %) était composée de citoyens canadiens (citoyens d'autres pays : 7,63 % ; immigrants reçus : 1,36 %) et plus des trois quarts étaient originaires (descendance) d'Amérique du Nord (76,58 %) ou autochtones (3,86 %). Les autres participants étaient natifs de l'Europe (14,33 %), de l'Amérique centrale ou du Sud (1,93 %), de l'Afrique (1,37 %), de l'Asie (1,10 %), des Caraïbes (0,55 %) et de l'Océanie (0,28 %). L'âge moyen ($M = 36,01$ ans, $ET = 12,39$) était nettement plus élevé chez les ADS ($M = 42,87$ ans, $ET = 13,23$) et les ADNS ($M = 42,48$ ans, $ET = 8,19$), en comparaison des HPG ($M = 32,48$ ans, $ET = 10,91$), $F(2, 358) = 33,19$, $p < 0,001$, la taille de l'effet était forte, $h^2 = ,16$ [0,09, 0,22]. Le nombre moyen d'années d'études ($M = 13,67$, $ET = 4,67$) ne différait pas de manière significative d'un groupe à l'autre ; la taille de l'effet était petite, $h^2 = 0,01$ [0,00, 0,04].

Les participants ont tous indiqué que leur sexe assigné à la naissance était masculin. La plupart s'identifiaient comme hommes, et ce, dans les trois groupes (ADS = 96,91 % ; ADNS = 96,30 % ; HPG = 98,73 %). Les autres rapportaient les identités de genre suivantes : non binaire

(1,03 %), fluide (1,03 %) ou agenre (1,03 %) dans le groupe des ADS; femme (3,70 %) dans le groupe des ADNS; et non binaire (0,42 %) et agenre (0,84 %) dans le groupe des HPG. Comme le montre le tableau 1, la majorité des participants disait être attirée uniquement ou principalement par les femmes.

TABEAU 1
Attirance sexuelle rapportée par les participants

Attirance sexuelle	Groupes (%)		
	ADS (n = 94)	ADNS (n = 27)	HPG (n = 237)
Uniquement envers les femmes	69,07	77,78	73,84
Principalement envers les femmes	19,60	14,81	14,77
Autant envers les femmes que les hommes	1,03	0	2,95
Principalement envers les hommes	2,06	3,70	0,84
Uniquement envers les hommes	5,15	3,70	5,06
Envers la personne, peu importe son sexe	2,06	0	2,11
En questionnement, ne le sait pas	1,03	0	0,42

Note: ADS: auteurs de délits sexuels; ADNS: auteurs de délits non sexuels; HPG: hommes de la population générale n'ayant jamais commis de délit.

Au moment de l'étude, les ADS étaient significativement plus nombreux (61,86 %) que les hommes des groupes de comparaison (ADNS: 40,74 %, HPG: 25,00 %) à déclarer un statut de célibataire, $X^2(2) = 40,75$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,34, ce qui indique un effet modéré à fort. Parmi les participants ayant indiqué avoir déjà eu au moins une relation amoureuse d'une durée de six mois ou plus (avec une ou un partenaire d'âge similaire), le nombre moyen de partenaires ($M = 3,85$, $ET = 4,80$) ne variait pas de manière significative d'un groupe à l'autre (la taille de l'effet était petite, $h^2 = 0,02$ [0,00, 0,05]).

L'âge moyen de l'éveil sexuel était de 11,78 ans ($ET = 2,84$) chez les ADS, 10,56 ans ($ET = 4,67$) chez les ADNS et 12,02 ans ($ET = 2,53$) chez les HPG. L'écart entre les ADNS et les HPG s'est avéré significatif, $F(2, 356) = 3,27$, $p = 0,039$, mais la taille d'effet était petite ($h^2 = 0,02$ [0,00-0,05]). Aucune différence n'a été observée entre les groupes quant à l'âge moyen de la première exposition à du matériel pornographique ($M = 12,57$ ans, $ET = 3,43$), $h^2 = 0,01$ [0,00, 0,03] et de la première relation sexuelle consentie par les deux partenaires ($M = 16,59$ ans, $ET = 3,20$) ($h^2 = 0,02$ [0,00, 0,05]).

Les taux de mauvais traitements avant l'âge de 16 ans ne variaient pas de manière significative entre les groupes en ce qui concerne la violence physique, la violence sexuelle et l'intimidation (vécue et perpétrée). Toutefois, les ADS (34,02 %) et les ADNS (48,15 %) étaient nettement plus nombreux à rapporter des expériences de négligence que les HPG (14,59 %), $X^2(2) = 26,00$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,27, la taille de l'effet était modérée. Enfin, les ADNS se distinguaient par une prévalence beaucoup plus élevée de violence indirecte (62,96 %; ADS = 47,42 %; HPG = 31,76 %, $X^2(2) = 14,57$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,20) et psychologique (66,67 %; ADS = 48,96 %; HPG = 29,18 %, $X^2(2) = 22,08$, $p < 0,001$, V de Cramer = 0,25), les tailles d'effet étaient faibles à modérées.

Compulsion sexuelle

Eu égard à la compulsion sexuelle, la comparaison des scores à l'aide d'une ANOVA n'a pas permis de détecter de différence significative entre les groupes (ADS: $M = 17,40$, $ET = 5,64$; ADNS: $M = 16,00$, $ET = 4,16$; HPG: $M = 18,36$, $ET = 5,84$), $F(2, 343) = 2,44$, $p = 0,089$, $h^2 = 0,01$ [0,00, 0,04].

Relation entre la compulsion sexuelle et les dispositions sexuelles

Le tableau 2 présente la matrice de corrélations produite pour examiner la relation entre la compulsion sexuelle et les dispositions à la sexualité chez les ADS. La compulsion sexuelle était négativement associée aux dimensions positives du concept de soi sexuel (à l'exception de la conscience de soi et de l'affirmation sexuelles, ainsi que du contrôle interne sexuel) et positivement liée à ses dimensions négatives (à l'exception de la peur de la sexualité) ainsi qu'à tous les types de fantasmes sexuels.

La relation entre la compulsion sexuelle et les caractéristiques socio-démographiques et sexo-relationnelles chez les ADS a aussi été analysée à l'aide d'une matrice de corrélations. Comme le montre le tableau 3, la compulsion sexuelle était négativement associée à l'âge de l'éveil sexuel ($r = -0,27$, $p = 0,007$) et à l'âge de la première relation sexuelle consensuelle ($r = -0,27$, $p = 0,010$) et positivement associée à l'expérience de victimisation sexuelle ($r = 0,25$, $p = 0,016$).

TABLEAU 2
Corrélations entre la compulsion sexuelle et les dispositions à la sexualité

Variable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1. Compulsion sexuelle	–													
2. Estime de soi sexuelle	-0,36***	–												
3. Efficacité sexuelle	-0,27**	0,83***	–											
4. Conscience de soi sexuelle	-0,16	0,56***	0,71***	–										
5. Affirmation sexuelle	0,03	0,28**	0,38***	0,46***	–									
6. Optimisme sexuel	-0,48***	0,73***	0,68***	0,53***	0,12	–								
7. Satisfaction sexuelle	-0,25**	0,89***	0,82***	0,57***	0,26**	0,76***	–							
8. Contrôle sexuel interne	0,06	0,17	0,31**	0,34***	0,06	0,16	0,17	–						
9. Anxiété sexuelle	0,49***	-0,71*	-0,66***	-0,47***	-0,21**	-0,70***	-0,67***	-0,04	–					
10. Peur de la sexualité	0,07	-0,47***	-0,52***	-0,41***	-0,42***	-0,40***	-0,52***	-0,09	0,45***	–				
11. Dépression sexuelle	0,39***	-0,73***	-0,65***	-0,40***	-0,40***	-0,77***	-0,79***	-0,08	0,74***	0,30**	–			
12. Fantasmes communs	0,51***	-0,19	-0,11	-0,12	0,01	-0,25**	-0,13	0,10	0,24**	-0,06	0,18	–		
13. Fantasmes BDSM	0,47***	-0,09	-0,10	-0,02	0,05	-0,15	-0,01	0,10	0,24**	-0,10	0,13	0,63***	–	
14. Fantasmes : activités non consensuelles	0,62***	-0,32**	-0,24**	-0,08	-0,05	-0,36***	-0,20*	0,07	0,40***	-0,01	0,26	0,56***	0,65***	–

Notes: BDSM: bondage, domination, soumission, sado-masochisme.

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$.

TABLEAU 3
Corrélations entre la compulsion sexuelle et les caractéristiques sociodémographiques et sexo-relationnelles

Variable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1. Compulsion sexuelle	–													
2. Âge	-0,02	–												
3. Nombre d'années de scolarité	-0,03	0,22**	–											
4. Âge lors de l'éveil sexuel	-0,27**	0,18	0,26**	–										
5. Âge lors de la première exposition à du matériel pornographique	0,02	0,37***	0,48***	0,50***	–									
6. Âge lors de la première relation sexuelle consensuelle	-0,27**	0,34***	0,22**	0,49***	0,35***	–								
7. Nombre de partenaires amoureux (à vie)	-0,01	0,32**	0,06	-0,06	-0,04	-0,16	–							
8. Expérience de violence indirecte	0,08	-0,08	-0,09	-0,12	-0,11	-0,15	-0,18	–						
9. Expérience de négligence	0,09	-0,00	-0,34***	-0,22**	-0,19	-0,23**	0,07	0,15	–					
10. Expérience d'intimidation	0,04	-0,12	-0,23**	-0,37***	-0,30**	-0,20	-0,07	0,10	0,16	–				
11. Intimidation d'une autre personne	0,15	-0,18	-0,17	-0,30***	-0,12	-0,23*	-0,15	0,15	0,13	0,26**	–			
12. Expérience de violence physique	0,10	0,05	-0,18	-0,04	-0,13	-0,16	0,08	0,35***	0,25**	0,02	0,03	–		
13. Expérience de violence psychologique	0,06	0,04	-0,25**	-0,19	0,21	-0,03	-0,02	0,58***	0,39***	0,14	0,13	0,46***	–	
14. Expérience de violence sexuelle	0,25**	-0,04	-0,19	-0,27**	-0,22	-0,21*	0,17	0,27**	0,31**	0,04	-0,04	0,26**	0,36***	–

Note: *p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001

Profils de compulsion et dispositions sexuelles

Afin de vérifier l'existence de profils homogènes de compulsion et de dispositions sexuelles chez les ADS, les 12 variables montrant une corrélation significative avec la compulsion sexuelle (estime, efficacité, optimisme, satisfaction, anxiété et dépression sexuelles, fantasmes légaux, fantasmes BDSM, fantasmes non consensuels; âge de l'éveil sexuel, âge de la première relation sexuelle consensuelle, expérience de victimisation sexuelle) ont été standardisées puis introduites dans une analyse de classification hiérarchique (c.-à-d. *cluster analysis*). L'interprétation du dendrogramme a permis la sélection de trois profils. Les scores moyens pour les 12 variables retenues ont été examinés puis comparés entre les trois profils à l'aide d'ANOVA (tests post hoc de Bonferroni), de tests H de Kruskal-Wallis et d'analyses du χ^2 (selon leur nature et leur distribution). Les mêmes types d'analyses ont été effectués pour valider les profils à l'aide de variables externes ciblées se rapportant aux dispositions sexuelles et aux caractéristiques sociodémographiques et sexo-relationnelles. Le tableau 4 présente les résultats de ces analyses.

Le premier profil, qui caractérise les ADS présentant des *dispositions plus favorables à l'expérience d'une sexualité saine*, inclut un peu plus du tiers (37,23 %) des participants. Les ADS de ce profil se distinguent par le plus faible niveau de compulsion sexuelle et les scores les plus élevés pour les dimensions positives du concept de soi sexuel (optimisme sexuel et conscience de soi, estime de soi, efficacité et satisfaction sexuelles) et les plus bas quant aux dimensions négatives (anxiété, peur et dépression sexuelles). Ils rapportent moins de fantasmes de tous types et tendent moins à avoir des antécédents de victimisation sexuelle. Le deuxième profil, qui regroupe 30,85 % des ADS, est caractérisé par une *sexualité problématique*. Il est associé aux scores les plus élevés de compulsion sexuelle, de peur de la sexualité, d'anxiété et de dépression sexuelles, et de fantasmes de types légaux, BDSM et non consensuels. Les ADS de ce profil ont commencé plus jeunes à s'intéresser à la sexualité; ils sont nombreux (plus de 50 %) à avoir subi de la violence sexuelle, et montrent le niveau de conscience sexuelle le plus faible. Enfin, le troisième profil, comprenant 31,91 % des participants, présente des *dispositions peu favorables à l'expérience d'une sexualité saine*. Les ADS qui s'inscrivent dans ce groupe ont aussi des scores élevés de compulsion sexuelle, de fantasmes sexuels (tous types) et de victimisation sexuelle, mais ils présentent un concept de soi sexuel plus positif que les ADS du profil 2, quoique plus faible que ceux du profil 1.

TABLEAU 4
Profil basés sur la compulsion sexuelle et les dispositions à la sexualité

Variable	Profils			F, H ou X ²	Différence entre les groupes
	1 Dispositions favorables à l'expérience d'une sexualité saine (n = 35)	2 Dispositions sexuelles problématiques (n = 29)	3 Dispositions peu favorables à l'expérience d'une sexualité saine (n = 30)		
Variables internes					
Compulsion sexuelle	13,71 (3,50)	20,76 (5,78)	18,53 (5,22)	28,70***	1 < 2, 3
Estime de soi sexuelle	3,19 (0,49)	1,04 (0,74)	2,36 (0,57)	63,20***	1 > 3 > 2
Efficacité sexuelle	3,39 (0,46)	1,56 (0,81)	2,61 (0,71)	53,57***	1 > 3 > 2
Optimisme sexuel	3,58 (0,41)	1,88 (0,58)	2,93 (0,44)	66,40***	1 > 3 > 2
Satisfaction sexuelle	3,22 (0,56)	0,96 (0,66)	2,42 (0,68)	62,92***	1 > 3 > 2
Anxiété sexuelle	0,48 (0,57)	2,88 (0,56)	1,54 (0,80)	65,48***	2 > 3 > 1
Dépression sexuelle	1,03 (0,38)	2,90 (0,59)	1,68 (0,59)	64,78***	2 > 3 > 1
Fantasmes sexuels : communs	6,51 (3,21)	8,79 (2,29)	9,43 (2,16)	10,36***	1 < 2, 3
Fantasmes sexuels : BDSM	1,49 (1,82)	3,24 (2,60)	3,40 (2,77)	11,05**	1 < 2, 3
Fantasmes sexuels : absence de consentement sexuel	1,14 (0,88)	2,97 (1,68)	2,87 (2,01)	30,78***	1 < 2, 3
Expérience de victimisation sexuelle avant l'âge de 16 ans (%)	22,86	51,72	53,33	7,99*	1 < 2, 3
Âge de l'éveil sexuel	12,94 (2,55)	10,55 (3,03)	11,67 (2,52)	6,27*	2 < 1
Âge de la première relation sexuelle consensuelle	17,26 (4,08)	15,82 (3,92)	16,69 (4,03)	1,00	–

TABLEAU 4 (suite)

Variable	Profils				F, H ou X²	Différence entre les groupes
	Variables externes					
Âge	43,51 (12,40)	42,72 (11,87)	43,50 (15,51)	0,04	-	
Nombre d'années d'éducation	13,20 (4,19)	13,50 (4,32)	12,86 (3,10)	0,19	-	
Statut relationnel : célibataire (%)	51,43	79,31	60,0	5,42	-	
Nombre de partenaires amoureux (à vie)	3,52 (1,99)	2,96 (2,26)	2,92 (2,31)	0,70	-	
Victime de négligence (%)	25,71	44,83	36,67	2,59	-	
Témoin de violence entre les figures parentales (%)	40,0	51,72	46,67	0,89	-	
Victime de violence physique (%)	48,57	58,62	56,67	0,75	-	
Victime de violence psychologique (%)	40,0	57,14	50,0	1,88	-	
Victime d'intimidation (%)	60,0	86,21	72,41	5,41	-	
Intimidation d'une personne mineure (%)	28,57	37,93	33,33	0,63	-	
Services sexuels fournis en échange d'argent (%)	2,86	0	13,33	5,88	-	
Âge de la première exposition à du matériel pornographique	13,06 (3,28)	13,76 (6,08)	12,48 (3,50)	0,58	-	
Conscience de soi sexuelle	3,38 (0,45)	2,50 (0,71)	2,91 (0,57)	17,99***	1 > 3 > 2	
Contrôle sexuel interne	2,48 (0,54)	2,30 (0,60)	2,33 (0,55)	0,95	-	
Affirmation sexuelle	2,13 (0,64)	1,82 (0,85)	2,05 (0,74)	1,48	-	
Peur de la sexualité	1,18 (0,45)	2,02 (1,02)	1,59 (0,93)	8,46***	2 > 1	

Note. *p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001.

Discussion

Les résultats de l'étude s'avèrent plus nuancés que la croyance populaire voulant que les ADS soient préoccupés de manière obsessionnelle par la sexualité et qu'ils éprouvent de la difficulté à contrôler leurs pulsions sexuelles. L'identification de trois profils distincts chez les ADS confirme que la compulsion sexuelle varie dans ce groupe. De plus, les résultats montrent que les ADS n'ont pas une tendance plus marquée à la compulsion sexuelle que les ADNS et les HPG.

En outre, les résultats de l'étude indiquent que la compulsion sexuelle est associée, chez les ADS, à des antécédents de victimisation sexuelle avant l'âge de 16 ans, à un intérêt sexuel qui se manifeste plus tôt dans le développement psychosexuel et au début des relations sexuelles consensuelles à un plus jeune âge. La compulsion sexuelle ne s'est toutefois pas avérée liée à l'âge lors de la première exposition à du matériel pornographique ou, comme rapporté dans certaines études, au statut de célibataire et au nombre de partenaires amoureux (Kowalewska et al., 2022). L'étude met pour une première fois en évidence une relation entre la compulsion sexuelle et un faible concept de soi sexuel (marqué par des scores plus élevés pour ce qui est de ses dimensions négatives, et des scores inférieurs quant à ses dimensions positives). Cela suggère que, chez les ADS, la sexualité pourrait être investie de manière importante, dans une tentative de pallier des déficits perçus sur le plan de la compétence sexuelle. L'étude fait état d'un lien entre la compulsion sexuelle et l'investissement marqué de la fantasmagorie sexuelle, et ce, pour tous les types de fantasmes sexuels, ce qui rejoint les résultats d'études réalisées tant auprès de la population générale que des ADS (Brown et al., 2023 ; Knight et Sims-Knight, 2003, 2004 ; Lussier et al., 2005, 2007).

La constitution de profils chez les ADS a fait ressortir deux groupes présentant une forte tendance à la compulsion sexuelle, mais qui diffèrent dans leurs dispositions à la sexualité. En effet, les ADS ayant des *dispositions sexuelles problématiques* et les ADS dont les dispositions sont peu favorables à l'expérience d'une sexualité saine ont une prévalence élevée d'antécédents de victimisation sexuelle, se situant à plus de 50 %. Le profil caractérisé par ces dispositions sexuelles problématiques inclut des ADS qui ont commencé à investir la sexualité à un jeune âge, rapportent un fort repli sur les fantasmes de tous types, et obtiennent les scores les plus faibles de conscience de soi sexuelle, d'estime de soi sexuelle, d'efficacité sexuelle, d'optimisme sexuel et de satisfaction sexuelle, et les scores les plus élevés de peur de la sexualité et d'anxiété

et de dépression sexuelles. Les ADS qui s'inscrivent dans le profil marqué par des *dispositions peu favorables à l'expérience d'une sexualité saine* présentent des dispositions qui semblent se situer à mi-chemin entre celles des deux autres profils. En effet, ces ADS montrent un fort investissement de la fantasmagie sexuelle, mais ils ont un concept de soi sexuel plus positif que les ADS ayant des dispositions sexuelles problématiques, quoiqu'inférieur aux ADS présentant des dispositions favorables à l'expérience d'une sexualité saine. L'éveil sexuel précoce et l'expérience de victimisation sexuelle⁵ qui caractérisent les ADS de ces deux profils pourraient susciter l'investissement de la sphère de la sexualité tôt dans le développement psychosexuel. La fréquence élevée de fantasmes de tous types observés chez ceux-ci suggère que cet investissement se maintiendrait dans le temps. Le faible niveau de conscience de soi sexuelle et de satisfaction sexuelle rapporté par les ADS ayant des dispositions sexuelles problématiques laisse croire que l'investissement de la sexualité pourrait être vécu de manière dissonante, au même titre que dans la compulsion sexuelle. La peur marquée de la sexualité, l'anxiété sexuelle et la dépression sexuelle qui caractérisent ces ADS, et qui ne sont pas contrebalancées par les dimensions positives du concept de soi sexuel, apparaissent nuisibles à la santé sexuelle. Par contre, les ADS présentant des dispositions peu favorables à l'expérience d'une sexualité saine ont une meilleure conscience de soi et un concept de soi sexuel moins fragile. Il est possible qu'ils aient pu développer un minimum d'habiletés leur permettant d'aborder des partenaires potentiels, et d'explorer et faire l'expérience d'une sexualité plus valorisante. Les deux profils présentent des caractéristiques semblables à la tendance à la sexualisation soulevée dans des études antérieures (p. ex., Lussier et al., 2005, 2007), mais cela doit faire l'objet d'une exploration plus approfondie.

L'étude a aussi permis de dégager un profil d'ADS présentant des *dispositions favorables à l'expérience d'une sexualité saine*. Ceux-ci ont un concept de soi sexuel plus positif, un faible niveau d'investissement de la fantasmagie sexuelle et des scores inférieurs de compulsion sexuelle. Ce profil est semblable à celui déterminé par Martin et Tardif (2013), caractérisé par de meilleures dispositions à l'intimité amoureuse et sexuelle. Considérés ensemble, ces résultats suggèrent qu'un groupe

5. Des études montrent que certaines victimes de violence sexuelle tendent à investir plus tôt la sphère de la sexualité dans leur développement psychosexuel (Roller et al., 2009; Warner et Warner, 2019).

d'ADS semble mieux outillé pour l'expérience d'une sexualité saine. Il importe de poursuivre l'étude de ce groupe afin de mieux saisir ses caractéristiques et les facteurs de protection qui relèvent de la sphère sexuelle et relationnelle pouvant soutenir sa réhabilitation. De plus, la présence de meilleures dispositions relationnelles et sexuelles chez certains ADS suggère que les délits sexuels dont ils sont responsables ne sont peut-être pas motivés par des facteurs liés à la sexualité, voire aux relations. Il s'avère donc pertinent de mieux comprendre les caractéristiques de ce groupe et les facteurs qui augmentent la vulnérabilité de ces ADS à perpétrer un tel délit.

Limites

La présente étude contribue à faire avancer les connaissances concernant la compulsion sexuelle et son association avec la sexualité saine. Les résultats révèlent la complexité de cette association et l'intérêt de considérer l'hétérogénéité des ADS dans les théories et les études abordant leur sexualité. Elle comporte cependant certaines limites dont il faut tenir compte. D'abord, elle s'appuie sur un échantillon d'ADS recrutés uniquement en maison de transition, qui pourrait ne pas être adéquatement représentatif de l'ensemble des ADS. L'étude fait partie d'un projet plus large dont le recrutement de participants a lieu dans des sites variés. Au moment de l'analyse des résultats, seuls les participants provenant de maisons de transition avaient toutefois été recrutés. De plus, une proportion importante de ces participants n'a pas autorisé l'accès au dossier client, ce qui a empêché leur catégorisation en sous-types d'ADS. Le fait de disposer de cette information aurait permis la réalisation d'un plus grand nombre d'analyses comparatives et l'enrichissement de la description des profils obtenus. Ensuite, le groupe d'ADNS était restreint, ce qui a aussi limité les comparaisons pouvant être effectuées entre les groupes. De surcroît, une partie des HPG se composait d'auditeurs de balados abordant la sexualité, ce qui a pu biaiser certaines des réponses fournies et ainsi limiter la représentativité de ce groupe. Enfin, l'observation de taux de victimisation sexuelle similaires dans les trois groupes laisse supposer que les membres des deux groupes de comparaison n'étaient peut-être pas suffisamment représentatifs.

Conclusion

Les premiers résultats de l'étude suggèrent que les ADS ne montrent pas une propension plus marquée à la compulsion sexuelle que les groupes de comparaison. De plus, la compulsion et les dispositions sexuelles varient chez les ADS. En effet, ces derniers, qui présentent un niveau plus élevé de compulsion sexuelle, sont moins bien disposés à faire l'expérience d'une sexualité saine. Il importe de poursuivre l'exploration de la compulsion sexuelle en relation avec la sexualité saine et problématique, et le fonctionnement général. Cela permettra de mieux comprendre comment la compulsion sexuelle s'inscrit dans le fonctionnement de la personne et interagit avec d'autres facteurs pour augmenter la propension à recourir à l'agression sexuelle. De plus, l'étude souligne le besoin de distinguer la compulsion sexuelle des concepts connexes (p. ex., hypersexualité, dépendance sexuelle) parfois employés de manière interchangeable dans la documentation scientifique. Les études futures devraient ainsi permettre de définir clairement ces concepts, de préciser leur étiologie, de déterminer l'étendue de leurs manifestations chez les ADS et de clarifier leur lien avec les facteurs liés aux délits sexuels.

Références

- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (5^e éd.). American Psychiatric Association.
- American Psychiatric Association. (2022). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (5^e éd. text revision). American Psychiatric Association.
- American Psychological Association (2018). *Compulsion*. APA Dictionary of Psychology. <https://dictionary.apa.org/compulsion>
- Assessment of Sex and Aggression. *Psychologica Belgica*, 39(2/3), 187-213.
- Bancroft, J., Janssen, E., Strong, D., Carnes, L., Vukadinovic, Z., et Long, J. S. (2003). The relation between mood and sexuality in heterosexual men. *Archives of Sexual Behavior*, 32, 217-230. <https://doi.org/10.1023/A:1023409516739>
- Bancroft, J., et Vukadinovic, Z. (2004). Sexual addiction, sexual compulsivity, sexual impulsivity, or what? Toward a theoretical model. *Journal of Sex Research*, 41(3), 225-234. <https://doi.org/10.1080/00224490409552230>
- Barth, R. J., et Kinder, B. N. (1987). The mislabeling of sexual impulsivity. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 13(1), 15-23. <https://doi.org/10.1080/00926238708403875>
- Blain, L. M., Muench, F., Morgenstern, J., et Parsons, J. T. (2012). Exploring the role of child sexual abuse and posttraumatic stress disorder symptoms in gay and bisexual men reporting compulsive sexual behavior. *Child Abuse & Neglect*, 36(5), 413-422. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.03.003>

- Bóthe, B., Bartók, R., Tóth-Király, I., Reid, R. C., Griffiths, M. D., Demetrovics, Z., et Orosz, G. (2018). Hypersexuality, gender, and sexual orientation : A large-scale psychometric survey study. *Archives of Sexual Behavior*, 47, 2265-2276. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1201-z>
- Bóthe, B., Potenza, M. N., Griffiths, M. D., Kraus, S. W., Klein, V., Fuss, J., et Demetrovics, Z. (2020). The development of the Compulsive Sexual Behavior Disorder Scale (CSBD-19) : An ICD-11 based screening measure across three languages. *Journal of behavioral addictions*, 9(2), 247-258. <https://doi.org/10.1556/2006.2020.00034>
- Brandt, V. C., Hermanns, J., Beck, C., Bäumer, T., Zurowski, B., et Münchau, A. (2018). The temporal relationship between premonitory urges and covert compulsions in patients with obsessive-compulsive disorder. *Psychiatry Research*, 262, 6-12. <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2018.01.041>
- Briken, P. (2012, septembre). *Hypersexuality and sexual offending*. Affiche présentée au 12e congrès annuel de la International Association for the Treatment of Sexual Offenders, Berlin, Allemagne.
- Briken, P., Bóthe, B., Carvalho, J., Coleman, E., Giralardi, A., Kraus, S. W., Lew-Starowicz, M., et Pfäus, J. G. (2024). Assessment and treatment of compulsive sexual behavior disorder : A sexual medicine perspective. *Sexual Medicine Reviews*, 12(3), 355-370. <https://doi.org/10.1093/sxmrev/qeae014>
- Brown, A., Barker, E. D., et Rahman, Q. (2023). Psychological and developmental correlates of paraphilic and normophilic sexual interests. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 35(4), 428-464. <https://doi.org/10.1177/10790632221120013>
- Cardoso, J., Ramos, C., Brito, J., et Almeida, T. C. (2022). Predictors of pornography use : Difficulties in emotion regulation and loneliness. *The Journal of Sexual Medicine*, 19(4), 620-628. <https://doi.org/10.1016/j.jsxm.2022.01.005>
- Carvalho, J., Štulhofer, A., Vieira, A. L., et Jurin, T. (2015). Hypersexuality and high sexual desire : Exploring the structure of problematic sexuality. *The Journal of Sexual Medicine*, 12(6), 1356-1367. <https://doi.org/10.1111/jsm.12865>
- Clarke, M. J., Marks, A. D., et Lykins, A. D. (2015). Effect of normative masculinity on males' dysfunctional sexual beliefs, sexual attitudes, and perceptions of sexual functioning. *Journal of Sex Research*, 52(3), 327-337. <https://doi.org/10.1080/00224499.2013.860072>
- Coleman, E. (1991). Compulsive sexual behavior : New concepts and treatments. *Journal of Psychology & Human Sexuality*, 4(2), 37-52. https://doi.org/10.1300/J056v04n02_04
- de Oliveira, L., et Carvalho, J. (2020). The link between boredom and hypersexuality : A systematic review. *The Journal of Sexual Medicine*, 17(5), 994-1004. <https://doi.org/10.1016/j.jsxm.2020.02.007>
- Delmonico, D. L., et Miller, J. A. (2003). The Internet Sex Screening Test : A comparison of sexual compulsives versus non-compulsives. *Sexual and Relationship Therapy*, 18(3), 261-276. <https://doi.org/10.1080/1468199031000153900>

- Du, R., et Knight, R. A. (2024). The structure of hypersexuality and its relation to impulsivity. *Archives of Sexual Behavior*, 53(6), 2277-2290. <https://doi.org/10.1007/s10508-024-02828-2>
- Epstein, R., Abulafia, J., Shukron, O., et Efrati, Y. (2025). The relationship between compulsive sexual behavior and pedophilic preference in an incarcerated sample of individuals convicted of sexual offenses-implications for treatment. *Sexual Medicine*, 13(3), qfaf040. <https://doi.org/10.1093/sexmed/qfaf040>
- Grov, C., Golub, S. A., Mustanski, B., et Parsons, J. T. (2010). Sexual compulsion, state affect, and sexual risk behavior in a daily diary study of gay and bisexual men. *Psychology of Addictive Behaviors: Journal of the Society of Psychologists in Addictive Behaviors*, 24(3), 487-497. <https://doi.org/10.1037/a0020527>
- Grubbs, J. B., Hoagland, K. C., Lee, B. N., Grant, J. T., Davison, P., Reid, R. C., et Kraus, S. W. (2020). Sexual addiction 25 years on: A systematic and methodological review of empirical literature and an agenda for future research. *Clinical Psychology Review*, 82, Article 101925. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101925>
- Hartmann, U., (2007). Depression and sexual dysfunction : Aspects of a multifaceted relationship. *Psychiatrische Praxis*, 34, S314-S317. <https://doi.org/10.1055/s-2007-970967>
- Hurlbert, D. F., Apt, C., Gasar, S., Wilson, N. E., et Murphy, Y. (1994). Sexual narcissism: A validation study. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 20(1), 24-34. <https://doi.org/10.1080/00926239408403414>
- Huțul, T. D., Karner-Huțuleac, A., Huțul, A., et Popescu, A. (2024). Examination of gender differences in depression, relationship satisfaction, and problematic pornography use among Romanian gay men and lesbian women. *International Journal of Sexual Health: Official Journal of the World Association for Sexual Health*, 36(2), 205-220. <https://doi.org/10.1080/19317611.2024.2329973>
- Johnson, G. M., et Knight, R. A. (2000). Developmental antecedents of sexual coercion in juvenile sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(3), 165-178. <https://doi.org/10.1177/107906320001200301>
- Joyal, C. C., Beaulieu-Plante, J., et de Chantérac, A. (2013). The neuropsychology of sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 26(2), 149-177. <https://doi.org/10.1177/1079063213482842>
- Joyal, C. C., Cossette, A., et Lapierre, V. (2015). What exactly is an unusual sexual fantasy? *Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 328-340. <https://doi.org/10.1111/jsm.12734>
- Kafka, M. P. (2010). Hypersexual disorder : A proposed diagnosis for DSM-V. *Archives of Sexual Behavior*, 39(2), 377-400. <https://doi.org/10.1007/s10508-009-9574-7>
- Kalichman, S. C., et Cain, D. (2004). The relationship between indicators of sexual compulsivity and high risk sexual practices among men and women receiving services from a sexually transmitted infection clinic. *Journal of Sex Research*, 41(3), 235-241. <https://doi.org/10.1080/00224490409552231>

- Kalichman, S. C., et Rompa, D. (1995). Sexual sensation seeking and Sexual Compulsivity Scales: Reliability, validity, and predicting HIV risk behavior. *Journal of Personality Assessment*, 65(3), 586-601. https://doi.org/10.1207/s15327752jpa6503_16
- Karila, L., Wéry, A., Weinstein, A., Cottencin, O., Petit, A., Reynaud, M., et Billieux, J. (2014). Sexual addiction or hypersexual disorder: Different terms for the same problem? A review of the literature. *Current Pharmaceutical Design*, 20(25), 4012-4020. <https://doi.org/10.2174/13816128113199990619>
- Kingston, D. A., et Bradford, J. M. (2013). Hypersexuality and recidivism among sexual offenders. *Sexual Addiction & Compulsivity: The Journal of Treatment & Prevention*, 20(1-2), 91-105.
- Kirk-Provencher, K. T., Jeglic, E. L., Calkins, C., et Spillane, N. S. (2021). The use of substances in sexual offending in a United States sample. *Psychiatry, psychology, and law: An interdisciplinary journal of the Australian and New Zealand Association of Psychiatry, Psychology and Law*, 29(1), 53-67. <https://doi.org/10.1080/13218719.2021.1904445>
- Klein, V., Rettenberger, M., et Briken, P. (2014). Self-reported indicators of hypersexuality and its correlates in a female online sample. *The Journal of Sexual Medicine*, 11(8), 1974-1981. <https://doi.org/10.1111/jsm.12602>
- Knight, R. A. (1999). Validation of a typology for rapists. *Journal of Interpersonal Violence*, 14, 303-330.
- Knight, R. A., et Cerce, D. D. (1999). Validation and Revision of the Multidimensional Assessment of Sex and Aggression. *Psychologica Belgica*, 39(2-3), 135-161. <https://doi.org/10.5334/pb.948>
- Knight, R. A., et Sims-Knight, J. E. (2003). The developmental antecedents of sexual coercion against women: Testing alternative hypotheses with structural equation modeling. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 989, 72-153. <https://doi.org/10.1111/j.1749-6632.2003.tb07294.x>
- Knight, R. A., et Sims-Knight, J. E. (2004). Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. *Journal of Child Sexual Abuse*, 13(3-4), 33-55. https://doi.org/10.1300/j070v13n03_03
- Koob, G. F. (2017). Antireward, compulsivity, and addiction: Seminal contributions of Dr. Athina Markou to motivational dysregulation in addiction. *Psychopharmacology*, 234, 1315-1332. <https://doi.org/10.1007/s00213-016-4484-6>
- Kowalewska, E., Gola, M., Lew-Starowicz, M., et Kraus, S. W. (2022). Predictors of compulsive sexual behavior among treatment-seeking women. *Sexual Medicine*, 10(4), 100525. <https://doi.org/10.1016/j.jesxm.2022.100525>
- Kraanen, F. L., et Emmelkamp, P. M. (2011). Substance misuse and substance use disorders in sex offenders: A review. *Clinical Psychology Review*, 31(3), 478-489. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2010.11.006>
- Kraus, S. W., Krueger, R. B., Briken, P., First, M. B., Stein, D. J., Kaplan, M. S., Voon, V., Abdo, C. H. N., Grant, J. E., Atalla, E., et Reed, G. M. (2018). Compulsive sexual behaviour disorder in the ICD-11. *World Psychiatry: Official Journal of the World Psychiatric Association*, 17(1), 109-110.

- Kuzma, J. M., et Black, D. W. (2008). Epidemiology, prevalence, and natural history of compulsive sexual behavior. *The Psychiatric Clinics of North America*, 31(4), 603-611. <https://doi.org/10.1016/j.psc.2008.06.005>
- Långström, N., et Hanson, R. K. (2006). High rates of sexual behavior in the general population: correlates and predictors. *Archives of Sexual Behavior*, 35(1), 37-52. <https://doi.org/10.1007/s10508-006-8993-y>
- Levi, G., Cohen, C., Kaliche, S., Sharaabi, S., Cohen, K., Tzur-Bitan, D., et Weinstein, A. (2020). Sexual addiction, compulsivity, and impulsivity among a predominantly female sample of adults who use the internet for sex. *Journal of Behavioral Addictions*, 9(1), 83-92. <https://doi.org/10.1556/2006.2020.00007>
- Lussier, P., Beauregard, E., Proulx, J., et Nicole, A. (2005). Developmental factors related to deviant sexual preferences in child molesters. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(9), 999-1017. <https://doi.org/10.1177/0886260505278024>
- Lussier, P., Leclerc, B., Cale, J., et Proulx, J. (2007). Developmental pathways of deviance in sexual aggressors. *Criminal Justice and Behavior*, 34(11), 1441-1462. <https://doi.org/10.1177/0093854807306350>
- Marshall, E. A., et Miller, H. A. (2024). Age and type of first exposure to pornography: it matters for girls and boys. *Deviant Behavior*, 45(3), 377-393, <https://doi.org/10.1080/016396>
- Marshall, L. E., Marshall, W. L., Moulden, H. M., et Serran, G. A. (2008). The prevalence of sexual addiction in incarcerated sexual offenders and matched community nonoffenders. *Sexual Addiction & Compulsivity: The Journal of Treatment & Prevention*, 15(4), 271-283. <https://doi.org/10.1080/10720160802516328>
- Martin, G. M., et Tardif, M. (2013). Examining sex offenders' intimacy deficits: Their nature and their influence on sexually abusive behaviours. *Journal of Sexual Aggression*, 21(2), 158-178. <https://doi.org/10.1080/13552600.2013.849768>
- Martínez-Catena, A., Redondo, S., Frerich, N., et Beech, A. R. (2017). A dynamic risk factors-based typology of sexual offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(14), 1623-1647. <https://doi.org/10.1177/0306624X16629399>
- Miner, M. H., Raymond, N., Mueller, B. A., Lloyd, M., et Lim, K. O. (2009). Preliminary investigation of the impulsive and neuroanatomical characteristics of compulsive sexual behavior. *Psychiatry Research: Neuroimaging*, 174(2), 146-151. <https://doi.org/10.1016/j.pscychresns.2009.04.008>
- Miner, M. H., Swinburne Romine, R., Robinson, B. B., Berg, D., et Knight, R. A. (2016). Anxious attachment, social isolation, and indicators of sex drive and compulsivity: Predictors of child sexual abuse perpetration in adolescent males?. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 28(2), 132-153. <https://doi.org/10.1177/1079063214547585>
- Nobre, P. J. (2010). Psychological determinants of erectile dysfunction: Testing a cognitive-emotional model. *The Journal of Sexual Medicine*, 7(4, Part 1), 1429-1437. <https://doi.org/10.1111/j.1743-6109.2009.01656.x>

- Odlaug, B. L., Lust, K., Schreiber, L. R., Christenson, G., Derbyshire, K., Harvanko, A., Golden, D., et Grant, J. E. (2013). Compulsive sexual behavior in young adults. *Annals of Clinical Psychiatry: Official Journal of the American Academy of Clinical Psychiatrists*, 25(3), 193-200.
- Organisation mondiale de la Santé. (2006). *Sexual and Reproductive Health Defining Sexual Health*. <https://www.who.int/teams/sexual-and-reproductive-health-and-research/key-areas-of-work/sexual-health/defining-sexual-health>
- Organisation mondiale de la Santé (2022). Classification internationale des maladies, 11^e révision. OMS. <https://icd.who.int/fr/>
- Potenza, M. N., Gola, M., Voon, V., Kor, A., et Kraus, S. W. (2017). Is excessive sexual behaviour an addictive disorder? *Lancet Psychiatry*, 4, 663-664. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(17\)30316-4](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(17)30316-4).
- Pouralijan, Z., Bôthe, B., et Farnam, F. (2024). Pornography use, demographic and sexual health characteristics among university students: A gender-based comparative study of non-users, non-problematic users, and problematic users. *Reproductive Health*, 21, 103. <https://doi.org/10.1186/s12978-024-01841-x>
- Raymond, N. C., Coleman, E., et Miner, M. H. (2003). Psychiatric comorbidity and compulsive/impulsive traits in compulsive sexual behavior. *Comprehensive Psychiatry*, 44(5), 370-380. [https://doi.org/10.1016/S0010-440X\(03\)00110-X](https://doi.org/10.1016/S0010-440X(03)00110-X)
- Reid, R. C. (2013). Personal perspectives on hypersexual disorder. *Sexual Addiction & Compulsivity: The Journal of Treatment & Prevention*, 20(1-2), 4-18.
- Reid, R. C., Carpenter, B. N., Hook, J. N., Garos, S., Manning, J. C., Gilliland, R., Cooper, E. B., McKittrick, H., Davtian, M., et Fong, T. (2012). Report of findings in a DSM-5 field trial for hypersexual disorder. *The Journal of Sexual Medicine*, 9(11), 2868-2877. <https://doi.org/10.1111/j.1743-6109.2012.02936.x>
- Reid, R. C., Garos, S., et Carpenter, B. N. (2011). Reliability, validity, and psychometric development of the Hypersexual Behavior Inventory in an outpatient sample of men. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 18(1), 30-51. <https://doi.org/10.1080/10720162.2011.555709>
- Rinehart, N. J., et McCabe, M. P. (1997). Hypersexuality: Psychopathology or normal variant of sexuality? *Sexual & Marital Therapy*, 12(1), 45-60. <https://doi.org/10.1080/02674659708408201>
- Roller, C. G. (2007). Sexually compulsive/addictive behaviors in women: A women's healthcare issue. *Journal of Midwifery & Women's Health*, 52(5), 486-491. <https://doi.org/10.1016/j.jmwh.2007.03.014>
- Roller, C., Martsolf, D. S., Draucker, C. B., et Ross, R. (2009). The sexuality of childhood sexual abuse survivors. *International Journal of Sexual Health: Official Journal of the World Association for Sexual Health*, 21(1), 46-60. <https://doi.org/10.1080/19317610802661870>
- Ryan, T. J., Huss, M. T., et Scalora, M. J. (2017). Differentiating sexual offender type on measures of impulsivity and compulsivity. *Sexual Addiction & Compulsivity: The Journal of Treatment & Prevention*, 24(1-2), 108-125. <https://doi.org/10.1080/10720162.2016.1189863>

- Scanavino, M. D. T., Ventuneac, A., Abdo, C. H. N., Tavares, H., Amaral, M. L. S., Messina, B., Reis, S. C., Martins, J. P. L. B., et Parsons, J. T. (2018). Sexual compulsivity, anxiety, depression, and sexual risk behavior among treatment-seeking men in São Paulo, Brazil. *Revista Brasileira de Psiquiatria (Sao Paulo, Brazil: 1999)*, 40(4), 424-431. <https://doi.org/10.1590/1516-4446-2017-2476>
- Snell, W. E., Jr., (dir.). (2001). *New directions in the psychology of human sexuality: Research and theory*. Cape Girardeau, MO: Snell Publications.
- Starks, T. J., Grov, C., et Parsons, J. T. (2013). Sexual compulsivity and interpersonal functioning: Sexual relationship quality and sexual health in gay relationships. *Health Psychology: Official Journal of the Division of Health Psychology, American Psychological Association*, 32(10), 1047-1056. <https://doi.org/10.1037/a0030648>
- Štulhofer, A., Bergeron, S., et Jurin, T. (2016). Is high sexual desire a risk for women's relationship and sexual well-being?. *Journal of Sex Research*, 53(7), 882-891. <https://doi.org/10.1080/00224499.2015.1084984>
- Walton, M. T., Cantor, J. M., Bhullar, N., et Lykins, A. D. (2017). Hypersexuality: A critical review and introduction to the "Sexhavior Cycle". *Archives of Sexual Behavior*, 46(8), 2231-2251. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-0991-8>
- Warner, T. D., et Warner, D. F. (2019). Precocious and problematic? The consequences of youth violent victimization for adolescent sexual behavior. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 5(4), 554-586. <https://doi.org/10.1007/s40865-019-00122-7>
- Weinstein, A., Katz, L., Eberhardt, H., Cohen, K., et Lejoyeux, M. (2015). Sexual compulsion-relationship with sex, attachment and sexual orientation. *Journal of Behavioral Addictions*, 4(1), 22-26. <https://doi.org/10.1556/JBA.4.2015.1.6>
- Wilson, G. D. (2010). The Sex Fantasy Questionnaire: An update. *Sexual and Relationship Therapy*, 25(1), 68-72. <http://doi.org/10.1080/14681990903505799>

Compulsion, self-concept and sexual fantasies among male sex offenders: Preliminary results of a comparative study

ABSTRACT • Although sexual compulsivity is implicated in the trajectory of certain sex offenders (SO) (Johnson et Knight, 2000; Lussier et al., 2005, 2007), it remains unclear whether it relates to the experience of sexuality in general. As few studies have examined its link with healthy sexuality, current understanding of its expression and interaction with various aspects of sexuality remains limited. The objectives of the study were therefore: (a) to compare sexual compulsivity among male SO, non-sexual offenders (NSO) and non-offenders from the general population (GP); (b) to explore its relationship with the sexual self-concept and sexual fantasies in SO; and (c) to verify the presence of distinct profiles of sexual compulsivity and dispositions among SO. Participants were

adult males: 97 SO, 27 NSO and 237 GP. The results of the analyses show that based on sexual compulsivity, SO do not differ from the control groups, though they are distributed into three different profiles. The profiles are characterized by the presence of dispositions that are: favourable to the experience of healthy sexuality, unfavourable to this experience, or problematic. These results are discussed in relation to their implications for research and intervention.

KEYWORDS • *Sexual compulsivity, sexuality, sexual self-concept, sexual fantasies.*

Compulsión, autoconcepto y fantasías sexuales en hombres autores de delitos sexuales: primeros resultados de un estudio comparativo

RESUMEN • *Aunque la compulsión sexual está implicada en la trayectoria de algunos autores de delitos sexuales (ADS) (Johnson y Knight, 2000; Lussier, 2005, 2007), aún no está claro si esta concierne a la experiencia de la sexualidad en general. Dado que pocos estudios han examinado la relación entre la compulsión sexual y una sexualidad saludable en los ADS, la comprensión de su expresión y de su interacción con diversos aspectos de la sexualidad sigue siendo limitada. Los objetivos del estudio eran: (a) comparar la compulsión sexual entre hombres ADS, autores de delitos no sexuales (ADNS) y población general (HPG); (b) explorar su relación con el autoconcepto y las fantasías sexuales en los ADS; y (c) detectar si existían perfiles distintos de compulsión y de disposiciones sexuales entre los ADS. Los participantes eran hombres adultos: 97 ADS, 27 ADNS y 237 HPG. Los resultados de los análisis muestran que, con base en la compulsión sexual, los ADS no se distinguen de los grupos control, pero se distribuyen en tres perfiles diferentes. Estos perfiles se caracterizan por la presencia de disposiciones ya sea favorables a la experiencia de una sexualidad saludable, poco favorables a esta, o bien problemáticas. Los resultados se discuten en relación con sus implicaciones para la investigación y la intervención.*

PALABRAS CLAVE • *Compulsión sexual, sexualidad, autoconcepto sexual, fantasías sexuales.*

L'hétérogénéité des adultes présentant des intérêts pédohébephiliques : une analyse comparative des facteurs de risque dynamiques et des antécédents développementaux

Stéphanie Chouinard-Thivierge¹

Professeure adjointe

École de criminologie, Université de Montréal

stephanie.chouinard-thivierge@umontreal.ca

Ian McPhail, Ph. D., C. Psych.

Chercheur associé

École de santé publique Bloomberg, Université Johns Hopkins

ian.mcphail@jhu.edu

Skye Stephens, Ph. D., R. Psych.

Professeure agrégée

Département de psychologie, Université Saint Mary

skye.stephens@smu.ca

Artemis Igoumenou, M. D., Ph. D.

Psychiatre légiste

Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH)

artemis.igoumenou@camh.ca

Faits saillants

- ✦ Les résultats permettent de mieux comprendre la diversité des profils et besoins chez les adultes qui présentent des intérêts pédohébephiliques.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3150, rue Jean-Brillant, Pavillon Lionel-Groulx, local C-4059.

- Certains antécédents développementaux à l'enfance et vulnérabilités psychosociales à l'âge adulte sont associés aux intérêts pédohébéphiliques, tant préférentiels que non préférentiels.
- D'autres semblent davantage liés spécifiquement à une forme d'intérêts pédohébéphiliques plutôt que l'autre.
- Les conclusions soulèvent la pertinence d'une perspective développementale intégrative.

RÉSUMÉ • *Les intérêts pédohébéphiliques constituent un facteur de risque pour les abus sexuels d'enfants, et ce, particulièrement lorsqu'ils sont préférentiels. Malgré l'avancée des connaissances à ce sujet, comprendre la complexité des adultes ayant ce type d'intérêt sexuel demeure difficile. Notamment, peu de travaux ont examiné l'hétérogénéité des profils d'individus présentant des intérêts pédohébéphiliques. La présente étude a pour objectif de contribuer aux connaissances en examinant les caractéristiques distinctives d'adultes présentant divers intérêts associés à la maturité sexuelle (c.-à-d. au niveau de développement pubertaire et sexuel des personnes faisant l'objet de l'intérêt sexuel). En s'appuyant sur des données d'un questionnaire en ligne diffusé sur des forums spécialisés en 2018-2019, divers éléments en matière d'antécédents développementaux et de facteurs de risque dynamiques sont analysés au sein d'un échantillon de plus de 330 individus répartis en trois groupes selon leurs intérêts sexuels (c.-à-d. pédohébéphiliques préférentiels, pédohébéphiliques non préférentiels, et téléiophiliques). Les résultats permettent de mieux comprendre la diversité des besoins chez les adultes concernés, afin d'orienter les pratiques vers une prise en charge plus adaptée et de fournir des pistes pertinentes en matière de prévention des abus sexuels envers les personnes d'âge mineur.*

MOTS CLÉS • Pédohébéphilie, prévention, antécédents développementaux, abus sexuels.

Les intérêts sexuels dirigés vers les enfants prépubères et les enfants en début de puberté constituent un enjeu de recherche important, notamment en raison de leurs implications pour la compréhension et la prévention des abus sexuels envers les mineurs. Les recherches sur ce sujet ont permis de mettre en évidence que l'attraction sexuelle ne s'organise pas uniquement en fonction de l'âge chronologique, mais également selon le stade de développement pubertaire des personnes envers lesquelles elle est dirigée (p. ex., Seto, 2017). Dans ce contexte, certains profils d'intérêts liés à la maturité sexuelle ont été conceptualisés sous le terme de pédohébéphilie, ou d'intérêts pédohébéphiliques. La pédohébéphilie désigne une attraction sexuelle persistante envers des enfants prépubères (pédophilie) ou des enfants en début de puberté (hébéphilie),

et constitue un phénomène d'importance en criminologie, notamment en raison de ses implications en matière de prévention. En effet, elle a été identifiée comme un facteur de risque associé à la perpétration d'abus sexuels d'enfants (McPhail et al., 2019).

Des études récentes indiquent que les intérêts pédohébephiliques relèvent d'une construction catégorielle, dans la mesure où ils correspondent à des profils distincts d'attirance sexuelle, ce qui a des implications majeures pour leur compréhension en tant que facteur de risque dans la perpétration d'abus sexuels envers des enfants (McPhail et al., 2018). Des recherches sur les structures latentes ont permis de noter la présence d'intérêts distincts en matière de maturité sexuelle chez les humains, que l'on peut qualifier de téléophiliques (c.-à-d. attirance pour les individus phénotypiquement matures sans attirance pour les enfants), de pédohébephiliques non préférentiels (c.-à-d. attirance sexuelle à la fois pour les adultes et pour les enfants prépubères et/ou en début de puberté, sans que cette dernière soit dominante) et de pédohébephiliques préférentiels (c.-à-d. attirance sexuelle principale ou exclusive dirigée vers les enfants prépubères ou pubères précoces plutôt que vers les adultes) (McPhail et al., 2018 ; Schmidt et al., 2013). L'appartenance à ces taxons a des implications notables pour la compréhension du risque associé aux intérêts pédohébephiliques. Les taux de passage à l'acte sont nettement plus élevés chez les personnes qui présentent des intérêts pédohébephiliques préférentiels que chez celles qui présentent plutôt des intérêts pédohébephiliques non préférentiels ou téléophiliques (pour une revue de la littérature, voir McPhail, 2024). Ces observations suggèrent que les intérêts pédohébephiliques préférentiels représentent un facteur central à prendre en compte.

Comprendre les intérêts pédohébephiliques avec l'approche développementale

Dans le champ de la criminologie, certains courants théoriques, comme la criminologie développementale, s'intéressent à l'évolution des influences intra-individuelles au fil du temps. Ces influences, dont l'impact peut s'avérer cumulatif, contribuent à l'émergence ou à l'absence de facteurs de risque et de protection, orientant ainsi les trajectoires de vie individuelles (Farrington, 2003 ; Piquero et al., 2016). Cette perspective suggère que de nombreux phénomènes cliniques et criminologiques peuvent être compris en examinant le rôle conjoint des expériences

de vie précoces et des vulnérabilités développementales ainsi que leur influence sur la trajectoire de vie de l'individu (Loeber et LeBlanc, 1990; Masten et Cicchetti, 2010). Dans le cas des intérêts pédohébéphiliques, cette approche apparaît pertinente pour dépasser les explications essentialistes fondées uniquement sur des facteurs biologiques ou génétiques, tels que les hormones (Seto, 2018). En particulier, la nécessité d'étudier comment les expériences précoces agissent conjointement avec les vulnérabilités développementales pour contribuer au développement de préférences sexuelles atypiques a été récemment soulevée dans la littérature (p. ex., McPhail, 2024; Seto, 2018). La perspective développementale propose ainsi une approche adaptée à la complexité des trajectoires humaines, en intégrant les influences biologiques, psychologiques et sociales ainsi que leurs interactions dynamiques au cours du développement comportemental et cognitif. Ensemble, ces processus peuvent avoir des répercussions particulières à l'âge adulte, notamment l'émergence d'intérêts pédohébéphiliques.

Antécédents développementaux et vulnérabilités précoces

Les expériences d'adversité vécues durant l'enfance, comme la négligence, la polyvictimisation ou les abus sexuels et physiques, sont associées à des risques accrus de difficultés psychosociales et sexuelles (p. ex., Deli et al., 2025; Felitti et al., 1998; Garant et al., 2023; Gauthier et Proulx, 2024; Levenson et Socia, 2016; Merrick et al., 2018; Putnam, 2003), et d'intérêts paraphiliques à l'âge adulte (p. ex., Alanko et al., 2017; Longpré et al., 2022; Santtila et al., 2010). Ces observations empiriques suggèrent que les expériences d'adversité chez les enfants peuvent influencer les intérêts associés à la maturité sexuelle, en plus des influences en matière de santé et de bien-être relevées de façon constante dans les écrits (p. ex., difficultés relatives à la santé mentale, problèmes de régulation émotionnelle, difficultés relationnelles). Il est raisonnable de soulever une question similaire concernant le lien entre les adversités précoces et les intérêts en matière de maturité sexuelle. Plus important encore, il a récemment été suggéré que les facteurs de risque psychosociaux peuvent jouer un rôle de médiateur dans la relation entre l'adversité précoce et la violence sexuelle (p. ex., Garant, 2025; Whitaker et al., 2008; Zakreski et al., 2024). Des études récentes tendent à soulever une association entre les difficultés vécues durant l'enfance et les intérêts pédohébéphiliques (McPhail, 2024; Seto, 2018). Une seule étude

publiée à ce jour s'est penchée sur le caractère préférentiel de ces intérêts sexuels et a constaté que ceux de nature pédohébéphilique préférentielle sont plus fortement associés à la victimisation sexuelle durant l'enfance que ceux de nature pédohébéphilique non préférentielle et téléophilique (McPhail et al., 2025).

À l'heure actuelle, il existe peu de données permettant de déterminer si la victimisation sexuelle est associée aux intérêts pédohébéphiliques en général ou si elle est associée différemment au caractère préférentiel de ces intérêts (p. ex., Nunes et al., 2013). Il existe également un manque de données empiriques concernant l'association entre d'autres formes d'adversité ou de polyvictimisation et le caractère préférentiel des intérêts pédohébéphiliques. Une vision plus large des expériences d'adversité vécues à l'enfance pourrait éclairer davantage les connaissances des trajectoires développementales pour les intérêts sexuels atypiques. Identifier les antécédents développementaux associés aux intérêts pédohébéphiliques préférentiels permettrait de mieux comprendre un profil d'intérêts qui apparaît plus étroitement associé à la perpétration d'abus sexuels d'enfants.

Au-delà des expériences de victimisation à l'enfance, il existe d'autres facteurs développementaux pouvant influencer les intérêts en matière de maturité sexuelle, notamment les comportements problématiques (p. ex., conduites externalisées, difficultés d'autorégulation comportementale, conduites sexuelles inappropriées) et les troubles neurodéveloppementaux, tels que le trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H), les troubles du spectre de l'autisme ou les troubles du contrôle des impulsions (p. ex., Baratta et al., 2009; Joyal et al., 2014). Ces difficultés peuvent interférer avec le développement des capacités socioaffectives, l'autorégulation émotionnelle ou la compréhension des normes sociales, qui sont des aspects cruciaux du développement de l'enfant. En particulier, la période intermédiaire de l'enfance, qui se conceptualise approximativement entre 6 et 11 ans, est le moment du développement pendant lequel les enfants s'impliquent davantage dans un contexte social en constante évolution et où leur position dans les hiérarchies sociales se consolide (Del Giudice, 2014; Herdt et McClintock, 2000). Cette période de l'enfance est également le moment où les humains ont tendance à ressentir leurs premières attirances notables impliquant des composantes affectives et sexuelles envers d'autres personnes (Del Giudice, 2014; McClintock et Herdt, 1996), y compris les personnes présentant des intérêts pédohébéphiliques.

(McPhail et al., 2018 ; Stephens et McPhail, 2021). Étant donné que les compétences socioémotionnelles et la position dans les hiérarchies sociales déterminent le succès amoureux avec les pairs (Connolly et al., 2000 ; Frederickson et al., 2012 ; Hessel et al., 2016) et que les problèmes infantiles et neurologiques peuvent interférer avec le développement précoce de ces compétences et de la position sociale (Ellis et Del Giudice, 2019)², ces problèmes à l'enfance sont également des corrélats plausibles du développement des intérêts en termes de maturité sexuelle (McPhail, 2019). Des travaux antérieurs conduits en tenant compte des expériences et des difficultés développementales soulignent ainsi l'importance de considérer les intérêts sexuellement atypiques comme potentiellement enracinés dans des vulnérabilités précoces cumulatives (p. ex., Gannon, 2021).

Schémas de vulnérabilités psychologiques et intérêts pédohébéphiliques

Les expériences vécues durant l'enfance constituent des influences plausibles de la trajectoire de vie d'un individu en matière de sexualité (p. ex., Belsky et al., 2015 ; Longpré et al., 2022). Comprendre les schémas de vulnérabilités psychologiques liés au risque de passage à l'acte à l'âge adulte par les personnes qui présentent des intérêts pédohébéphiliques constitue un enjeu de recherche important, dont les retombées permettraient de guider l'élaboration d'interventions préventives auprès de cette population. Plusieurs vulnérabilités psychologiques — ou facteurs de risque dynamiques — liées au risque de passage à l'acte ont été postulées comme étant associées aux intérêts pédohébéphiliques, notamment l'hypersexualité ou la compulsivité sexuelle, la solitude, l'impulsivité et le recours à la sexualité comme stratégie d'autorégulation pour faire face à des émotions négatives intenses, telles que la détresse, l'anxiété ou la honte (Bickley et Beech, 2001 ; Marshall et Barbaree, 1990). L'hypersexualité (c.-à-d. le fait d'avoir une libido élevée, des pensées ou des comportements sexuels excessifs ou une préoccupation pour la sexualité) et la compulsivité sexuelle (c.-à-d. le sentiment que la sexualité est hors de contrôle ou l'inca-

2. Cette conceptualisation de l'interférence n'est qu'une manière parmi d'autres de comprendre comment l'adversité peut contribuer à des difficultés sur le plan socioémotionnel. Ellis et Del Giudice (2019) suggèrent que les adversités vécues durant l'enfance peuvent être envisagées comme favorisant l'émergence des stratégies d'adaptation qui aident certains enfants à faire face précocement au stress, tandis que ces mêmes stratégies s'avèrent inadaptees à d'autres processus développementaux.

pacité à la contrôler malgré des conséquences négatives) ont été liées aux intérêts paraphiliques en général (Bouchard et al., 2017; Cantor et al., 2013; Davis, 2017; Dyer et al., 2016; Kafka et Hennen, 2003; Långström et Hanson, 2006; Långström et Seto, 2006; Långström et Zucker, 2005; Sutton et al., 2015) et aux intérêts pédohébéphiliques plus précisément (Davis, 2017; Klein et al., 2015; Lampalzer et al., 2021; McPhail et al., 2018; Sutton et al., 2015; Wurtele et al., 2018).

Si l'hypersexualité et la compulsivité sexuelle représentent des difficultés d'autorégulation dans le domaine de la sexualité, des difficultés plus générales de régulation comportementale et l'utilisation de la sexualité pour réguler des émotions négatives intenses peuvent également être corrélées à des intérêts pédohébéphiliques (Bickley et Beech, 2001; Lampalzer et al., 2021). De plus, la solitude, qui correspond à une perception d'un déficit relationnel indépendamment du niveau objectif de contacts sociaux, a été associée à des pratiques compensatoires impliquant des fantasmes sexuels atypiques (Marshall et Barbaree, 1990; Gauthier et Proulx, 2024; Proulx et al., 1996). Elle constitue d'ailleurs une expérience fréquemment rapportée chez les personnes ayant des intérêts pédohébéphiliques (Elchuk et al., 2022). La littérature scientifique présente des lacunes sur cette question, ce qui ne permet pas de déterminer si ces conséquences liées au risque à l'âge adulte sont plus fréquentes chez les personnes présentant des intérêts pédohébéphiliques préférentiels ou si elles sont associées à des intérêts pédohébéphiliques indépendamment de leur caractère préférentiel. L'examen de ces configurations de conséquences psychosociales à l'âge adulte auprès des personnes ayant des intérêts pédohébéphiliques permettrait de mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines personnes de cette population commettent ou non des abus sexuels d'enfants et présentent des besoins associés en matière de traitement.

Un cadre intégratif pour une meilleure compréhension des intérêts pédohébéphiliques

La distinction entre les intérêts pédohébéphiliques préférentiels et non préférentiels est de plus en plus reconnue comme pertinente sur les plans clinique et théorique. Cependant, peu d'études ont examiné dans quelle mesure les antécédents développementaux et les facteurs dynamiques liés aux vulnérabilités psychosociales contribuent conjointement à différencier ces deux profils d'intérêts sexuels atypiques. Dans

ce contexte, l'adoption d'un cadre intégratif inspiré d'une perspective développementale tenant compte des recherches empiriques récentes sur la structure latente de la pédohébéphilie apparaît particulièrement bénéfique. En effet, les modèles de risque cumulatif (p. ex., Farrington, 2003) et les théories interactionnistes du développement (p. ex., Thornberry, 2005) soulèvent l'influence de l'occurrence répétée ou cumulée de divers facteurs impliquant, notamment, les expériences de vie précoces et les vulnérabilités psychosociales ultérieures. Ainsi, la prise en compte conjointe de variables développementales (p. ex., la victimisation, les troubles neurodéveloppementaux) et de facteurs de risque dynamiques (p. ex., la solitude, l'impulsivité) apparaît pertinente pour documenter l'hétérogénéité du développement des intérêts sexuels atypiques, y compris les intérêts de nature pédohébéphilique préférentielle et non préférentielle. Cette approche permet par ailleurs d'éclairer les expériences rapportées et les besoins cliniques associés à ces intérêts.

Objectif de l'étude

S'appuyant sur une perspective développementale, cette étude vise à examiner les distinctions entre trois groupes différenciés selon leurs intérêts liés à la maturité sexuelle, à savoir de nature pédohébéphilique préférentielle, pédohébéphilique non préférentielle et téléiophilique. Plus précisément, divers éléments relatifs à l'histoire et au contexte de vie des individus sont pris en considération. Ceux-ci incluent les antécédents développementaux (p. ex., les expériences de victimisation dans l'enfance) ainsi que les facteurs de risque dynamiques, tels que l'hypersexualité, la solitude, l'impulsivité et le recours à la sexualité comme stratégie d'autorégulation. Dans cette perspective, la présente étude vise à enrichir les connaissances sur les trajectoires associées aux intérêts pédohébéphiliques et à contribuer à une meilleure identification des cibles pertinentes en matière de prévention et d'intervention.

Méthodologie

Échantillon

L'échantillon utilisé dans le cadre de la présente étude est issu d'une recherche plus large³ et se compose d'adultes (c.-à-d. âgés de 18 ans et

3. Pour plus d'informations concernant l'échantillon et cette collecte de données, voir Stephens et al. (2024) et McPhail et Stephens (2024).

plus⁴), recrutés en 2018-2019 au sein de différentes plateformes en ligne (p. ex., forums dédiés aux individus avec intérêts pédohébephiliques ; MTurk). Les participants ont alors rempli un questionnaire en ligne couvrant une grande variété de domaines, entre autres relatifs aux facteurs de risque dynamiques, aux caractéristiques sociodémographiques, aux expériences de vie précoces, aux intérêts sexuels, et à leurs antécédents criminels. L'échantillon initial incluait plus de 350 participants. Toutefois, pour la présente étude, seuls les participants dont la qualité du remplissage du questionnaire en ligne a été jugée adéquate (c.-à-d. sur la base de divers critères comme la vitesse de remplissage ou la proportion de réponses manquantes) ont été retenus. De plus, pour quatre participants, l'information relative au profil des intérêts sexuels était manquante. L'échantillon final utilisé aux fins des analyses est donc composé de 334 participants⁵. En ce qui concerne les intérêts liés à la maturité sexuelle, 27,5 % des participants présentaient des intérêts de nature pédohébephilique préférentielle ($n = 93$), 42,3 % pédohébephilique non préférentielle ($n = 143$) et 29,0 % téléiophilique ($n = 98$).

Procédures

Les participants ont été recrutés dans le cadre d'une enquête en ligne conduite de façon anonyme, dont le but était d'étudier les caractéristiques de l'intérêt sexuel envers les enfants et divers facteurs de risque. Le recrutement s'est déroulé selon deux modalités. Dans un premier temps, un groupe de participants présentant des intérêts sexuels pédohébephiliques a été contacté sur Twitter et différents forums en ligne dédiés à ce sujet. L'enquête a d'abord été diffusée sur Qualtrics en juin 2018, puis relancée sur SoSciSurvey six mois plus tard à la suite de retours signalant que Qualtrics ne permettait pas d'utiliser des navigateurs garantissant une meilleure confidentialité. Cependant, une compensation n'a pas été octroyée aux participants de ce groupe, en raison de l'importance de l'anonymat total des réponses. Dans un second temps, un groupe de comparaison a été recruté par le biais de

4. Ce seuil d'inclusion correspond à une définition légale de l'âge adulte. Il est également cohérent avec la littérature criminologique et développementale, qui situe la transition vers l'âge adulte dans une période marquée par des changements significatifs débutant généralement vers l'âge de 18 ans.

5. Un nombre de 14 participants a donc été exclu sur la base de l'examen de la qualité du remplissage du questionnaire en ligne.

la plateforme Mechanical Turk Prime (MTurk), où il était possible pour des chercheurs de proposer des études rémunérées. Les participants ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne d'environ 45 minutes portant sur les intérêts et les pratiques sexuelles, moyennant une rémunération de 5,50 \$ US. Pour y avoir droit, ils devaient avoir réalisé au moins 100 tâches avec un taux d'approbation supérieur à 75 %. Les participants MTurk ont également répondu à l'enquête sur Qualtrics. La collecte des données s'est terminée en février 2019. L'ensemble du protocole a reçu l'approbation éthique des institutions concernées (c.-à-d. des comités d'éthique de la recherche de l'Université Saint Mary et de l'Université de la Saskatchewan).

Mesures

Intérêts associés à la maturité sexuelle

Les intérêts associés à la maturité sexuelle ont été examinés à l'aide d'échelles d'attrance vers l'âge prépubère et pubère. Plus exactement, les groupes ont été constitués à partir de variables provenant d'une version révisée de l'échelle de Kinsey adaptée pour mesurer l'attrance sexuelle envers des enfants prépubères et pubères par rapport aux adultes. Deux items étaient alors utilisés (c.-à-d. *Prepubescent* et *Pubescent Age Orientation Scales*; AOS-PP et AOS-P; voir McPhail et Stephens, 2024). Les choix de réponses des échelles AOS-PP et AOS-P se répartissent en sept points, allant de « 1 = intérêt exclusif envers les adultes pleinement matures » à « 7 = intérêt exclusif envers les enfants prépubères/pubères », avec des niveaux intermédiaires indiquant une attrance principalement orientée vers les adultes avec un intérêt croissant pour les enfants prépubères/pubères, ou principalement orientée vers les enfants prépubères/pubères avec un intérêt résiduel pour les adultes. Les participants étaient ensuite catégorisés selon leurs réponses : (a) intérêt téléiophilique associé à des réponses qui montrent soit que l'individu est exclusivement attiré par des adultes, soit seulement attiré de manière incidente par des enfants (c.-à-d. pour les deux échelles AOS-PP et AOS-P, les réponses 1 ou 2 ont été sélectionnées); (b) intérêt pédohébéphilique non préférentiel associé à des réponses qui montrent que l'individu présente une attrance non exclusive envers les enfants (c.-à-d. que pour les deux échelles AOS-PP et AOS-P, les réponses vont de 3 à 5); et (c) intérêt pédohébéphilique préférentiel associé à des réponses qui montrent un intérêt marqué envers les

enfants (c.-à-d. que la personne a sélectionné les valeurs 6 ou 7 sur les deux échelles AOS-PP et AOS-P).

Antécédents développementaux

Les antécédents développementaux ont été évalués à l'aide d'un questionnaire en ligne autodéclaré, permettant de documenter différentes expériences et divers contextes familiaux vécus durant l'enfance. Outre l'expérience d'au moins une forme de victimisation, plusieurs indicateurs caractéristiques ont été pris en compte. Notamment, la présence de polyvictimisation (c.-à-d. quatre formes et plus de victimisation) a été examinée. Les expériences d'adversité à l'enfance (c.-à-d. *Adverse Childhood Experiences*; ACE) ont été mesurées en utilisant une échelle bien établie (c.-à-d. *ACEs scale*; Felitti et al., 1998). L'échelle des ACE mesure la présence de plusieurs adversités vécues par les répondants durant leur enfance ou leur adolescence, incluant la négligence (p. ex., sur le plan émotionnel et/ou physique); la victimisation sur le plan émotionnel, physique ou sexuel; la séparation ou le divorce parental; l'exposition à la violence entre partenaires intimes au sein du foyer (c.-à-d. exposition à la violence envers la mère); ainsi qu'un climat familial dysfonctionnel (p. ex., relations conflictuelles, manque de soutien affectif, instabilité). Les répondants étaient aussi questionnés sur la présence de comportements problématiques et de diagnostics de troubles neurodéveloppementaux (p. ex., TDA/H, trouble du spectre de l'autisme, troubles d'apprentissage) durant ces périodes développementales. Aux fins de la présente étude, ces variables ont été dichotomisées de manière à refléter leur présence ou leur absence dans la vie de chaque participant⁶.

Facteurs de risque dynamiques

Hypersexualité. L'hypersexualité a été évaluée à l'aide de l'*Hypersexual Behavior Inventory* (HBI; Reid et al., 2011), une échelle d'autoévaluation mesurant les comportements sexuels excessifs ou difficiles à contrôler, et leurs conséquences. L'HBI comprend 19 items notés sur une échelle

6. Certaines variables développementales ont été dichotomisées (présence ou absence) afin de limiter la fragmentation des catégories, d'assurer une taille suffisante des sous-groupes et de faciliter l'interprétation des analyses. Ce choix est cohérent avec des travaux antérieurs portant sur des échantillons cliniques, dans lesquels la dichotomisation permet de préserver la stabilité statistique tout en capturant la présence d'expériences développementales pertinentes.

de type Likert allant de 1 (« jamais ») à 5 (« très souvent »). Le score total reflète le degré d'hypersexualité; les niveaux les plus élevés indiquant de plus grandes difficultés concernant les comportements sexuels compulsifs. Une revue de la littérature a révélé une forte fiabilité de l'HBI (cohérence interne, fiabilité, test-retest, etc.) et de solides preuves de sa validité (voir Montgomery-Graham, 2017). Dans la présente étude, la cohérence interne de l'échelle était excellente (l'alpha de Cronbach = 0,95).

Solitude. L'instrument *UCLA Loneliness Scale* (version 3; Russell, 1996) a été utilisé pour mesurer le sentiment de solitude des participants. Cette échelle comprend 20 items évaluant le sentiment de déficit relationnel, le manque de proximité émotionnelle et l'isolement social perçu, notés selon une fréquence allant de 1 (« jamais ») à 4 (« souvent »). Les scores totaux peuvent varier de 20 à 80, et les scores les plus élevés reflètent un niveau de solitude également plus élevé. Des recherches antérieures ont suggéré que cette mesure présente une forte cohérence interne, une fiabilité test-retest et une validité convergente (Russell, 1996). L'échelle s'est également avérée très fiable et valide lorsqu'elle a été traduite (p. ex., Zarei et al., 2016). L'alpha de Cronbach obtenu (0,91) indique une cohérence interne élevée de l'échelle dans le présent échantillon.

Impulsivité. L'impulsivité a été mesurée au moyen de l'instrument *Barratt Impulsivity Scale-Version 11* (BIS; Patton et al., 1995). Cet instrument de 30 items évalue la fréquence d'apparition de divers comportements impulsifs sur une échelle de type Likert allant de 1 (« rarement/jamais ») à 4 (« presque toujours »). Les scores totaux à la BIS varient de 30 à 120, les scores les plus élevés représentant une plus grande tendance à agir de manière impulsive, un manque de planification et une distractibilité. Les recherches sur la BIS-11 présentent une fiabilité (cohérence interne, fiabilité test-retest) et une validité élevée (Aichert et al., 2012; Stanford et al., 2009). Plusieurs validations de la BIS-11 dans d'autres cultures se sont également révélées prometteuses en termes de fiabilité et de validité convergente (p. ex., Fossati et al., 2001). Dans la présente étude, l'alpha de Cronbach était de 0,67, ce qui indique une cohérence interne modérée.

Stratégie d'adaptation. Le recours à la sexualité comme stratégie d'adaptation a été mesuré à l'aide du *Coping Using Sex Inventory* (CUSI; Cortoni et Marshall, 2001). Le CUSI évalue dans quelle mesure une personne utilise l'activité sexuelle ou les fantasmes sexuels comme

moyen de régulation émotionnelle face au stress ou à l'anxiété. Cet instrument comprend 10 items, notés sur une échelle de type Likert allant de 1 (« jamais ») à 5 (« toujours »). Des scores élevés reflètent une plus grande propension à mobiliser la sexualité à des fins d'adaptation. La mesure de la sexualité comme stratégie d'adaptation a été incluse en raison de son chevauchement conceptuel avec des processus d'adaptation dysfonctionnels, caractérisés par l'utilisation de comportements sexuels pour réguler des affects négatifs ou faire face à des stressseurs. Cette conceptualisation rejoint la sous-échelle d'adaptation de l'HBI (Reid et al., 2011) et est également prise en compte, de manière opérationnelle, dans certains outils d'évaluation du risque, tels que le STABLE-2007 (Hanson et al., 2007). Le CUSI possède des propriétés psychométriques adéquates, comme en témoignent une cohérence interne acceptable (p. ex., Ecott et al., 2020) et des preuves de validité (p. ex., ceux qui ont commis des infractions sexuelles ont obtenu des scores plus élevés que ceux qui ont commis des infractions non sexuelles ; Cortoni et Marshall, 2001 ; Paquette et Cortoni, 2021). Dans la présente étude, l'alpha de Cronbach était de 0,85, indiquant une bonne cohérence interne de l'échelle.

Stratégie d'analyses

Des analyses comparatives ont été menées pour comparer les trois groupes d'intérêt en matière de maturité sexuelle (c.-à-d. les personnes présentant des intérêts pédohébéphiliques préférentiels, non préférentiels, et téléophiliques). Les trois groupes ont été comparés en termes de taux d'adversités à l'enfance, de problèmes de développement et de facteurs de risque dynamiques. La direction et la force de l'association entre les variables prédictives dichotomiques sont estimées à l'aide des rapports de cotes (*odds ratios* ; OR) et, pour les variables prédictives continues, des différences de moyennes standardisées (c.-à-d. *d* de Cohen). Étant donné que les personnes ayant des intérêts pédohébéphiliques sont censées présenter des niveaux plus élevés de ces expériences développementales et de ces facteurs de risque, des OR supérieurs à 1,0 et des différences moyennes standardisées positives sont indicateurs de taux plus élevés dans ces groupes que chez les personnes démontrant plutôt des intérêts téléophiliques. Les personnes présentant des intérêts pédohébéphiliques préférentiels étant censées présenter des niveaux plus élevés de variables prédictives, des OR supérieurs à 1,0 et des différences

moyennes standardisées positives indiquent des taux allant dans la direction attendue.

Sur la base des analyses comparatives bivariées, des prédicteurs significatifs ont été inclus dans les analyses multivariées. Des modèles de régression logistique multinomiale ont été réalisés pour examiner les associations indépendantes entre différentes covariables et les intérêts en matière de maturité sexuelle. La variable dépendante correspondait aux trois groupes d'intérêts en matière de maturité sexuelle (c.-à-d. intérêts sexuels pédohébéphiliques préférentiels, non préférentiels et téléiophiliques). Pour ces modèles de régression, la catégorie de référence choisie était celle des intérêts téléiophiliques, permettant ainsi de comparer les deux groupes présentant des intérêts pédohébéphiliques avec celui présentant des intérêts plutôt téléiophiliques. L'effet des covariables a été interprété à partir des rapports de cotes (OR), c'est-à-dire dans quelle mesure ces covariables augmentent ($OR > 1$) ou diminuent ($OR < 1$) la probabilité d'occurrence de la variable dépendante (Tabachnick et Fidell, 2013), ou de manifester une forme d'intérêt sexuel en particulier dans le cas présent. Des vérifications relatives à l'indépendance des variables et à la multicollinéarité ont confirmé l'absence de problème à cet égard⁷.

Résultats

Des informations descriptives sur l'échantillon sont présentées dans le tableau 1. Concernant l'historique criminel, 12,8 % des participants rapportaient avoir eu au moins une arrestation pour délit sexuel. Sur le plan de l'histoire développementale, une majorité (69,1 %) avait vécu au moins une forme de victimisation dans l'enfance, et 26,1 % avaient connu de la polyvictimisation (c.-à-d. quatre formes ou plus de victimisation). Des comportements problématiques étaient rapportés par un participant sur cinq (20,9 %) et des diagnostics pour des troubles neurodéveloppementaux, par 14,2 % des participants. De plus, 32,9 % avaient été victimes d'abus émotionnel, 18,4 % d'abus physique et 20,5 % d'abus sexuel. Plus du tiers de l'échantillon (37,1 %) avait vécu une séparation ou un divorce parental, 9,8 % avaient été exposés à la violence entre partenaires intimes (c.-à-d. mère victime de violence), et 59,3 % décrivaient un climat familial dysfonctionnel. Concernant les facteurs

7. Notamment, les valeurs de VIF étaient supérieures à 1 et inférieures à 10 (Mansfield et Helms, 1982); celles-ci variant plus exactement de 1,047 à 1,776.

de risque dynamiques, les scores moyens observés étaient de 41,7 ($\bar{E}.-T. = 16,6$) pour l'hypersexualité, 52,6 ($\bar{E}.-T. = 13,3$) pour la solitude, 61,0 ($\bar{E}.-T. = 11,6$) pour l'impulsivité, et 28,9 ($\bar{E}.-T. = 10,2$) concernant le recours à la sexualité comme stratégie d'adaptation.

TABLEAU 1
Informations descriptives de l'échantillon

Variables	%	M ($\bar{E}.-T.$)
Intérêt sexuel		
Pédohébephiliques préférentiels	27,5	
Pédohébephiliques non préférentiels	42,3	
Téléiophiliques	29,0	
Informations sur l'historique criminel		
Au moins une arrestation pour un délit sexuel	12,8	
Antécédents développementaux (à l'enfance)		
Expérience d'au moins une forme de victimisation	69,1	
Polyvictimisation (quatre formes et plus)	26,1	
Comportements problématiques	20,9	
Troubles neurodéveloppementaux	14,2	
Négligence	32,6	
Abus émotionnel	32,9	
Abus physique	18,4	
Abus sexuel	20,5	
Séparation/divorce des parents	37,1	
Exposition à la violence entre partenaires intimes	9,8	
Climat dysfonctionnel du milieu familial	59,3	
Facteurs de risque dynamiques		
Hypersexualité		41,7 (16,6)
Solitude		52,6 (13,3)
Impulsivité		61,0 (11,6)
Sexualité comme stratégie d'adaptation		28,9 (10,2)

*Différences intergroupes pour les antécédents
développementaux et facteurs de risque dynamiques*

Des analyses comparatives ont été réalisées afin de comparer les trois groupes sur la base de la nature de leurs intérêts sexuels. Ces analyses

constituent d'ailleurs l'étape préliminaire en vue des analyses multivariées, notamment dans l'intention de cibler des variables pertinentes. Les comparaisons ont été effectuées à l'aide d'analyses par paires (p. ex., le groupe présentant des intérêts pédohébéphiliques préférentiels comparé au groupe ayant des intérêts téléiophiliques). Les rapports de cotes (OR) et les *d* de Cohen avec intervalles de confiance à 95 % sont présentés dans le tableau 2. Ces analyses ont d'ailleurs permis de noter des différences significatives entre les groupes. Les analyses montrent notamment que certains antécédents développementaux et vulnérabilités psychosociales sont significativement associés aux intérêts en termes de maturité sexuelle à l'âge adulte, ce qui contribue à mieux comprendre le profil différencié des groupes selon leurs intérêts pédohébéphiliques préférentiels, non préférentiels et téléiophiliques.

D'abord, concernant les expériences vécues à l'enfance, les résultats indiquent que les individus avec intérêts pédohébéphiliques préférentiels présentent une probabilité plus élevée de polyvictimisation (OR = 1,94), de négligence (OR = 1,99) et d'exposition à la violence entre partenaires intimes (OR = 3,58) que ceux ayant plutôt des intérêts pédohébéphiliques non préférentiels. Par ailleurs, les abus physiques (OR = 2,32) et sexuels (OR = 2,88) sont plus fréquents chez les individus avec intérêts pédohébéphiliques non préférentiels que chez ceux ayant des intérêts téléiophiliques. De plus, comparativement aux individus avec intérêts téléiophiliques, une probabilité plus élevée de comportements problématiques et de troubles neurodéveloppementaux est notée chez les individus qui présentent des intérêts pédohébéphiliques préférentiels (respectivement, OR = 5,21 et 4,78) et non préférentiels (respectivement, OR = 4,10 et 3,75).

Pour ce qui est des facteurs de risque dynamiques, les résultats montrent des niveaux significativement plus élevés d'hypersexualité, d'impulsivité, et de solitude chez les individus présentant des intérêts pédohébéphiliques préférentiels (respectivement, OR = 15,38; 10,61 et 13,41) et non préférentiels (respectivement, OR = 15,61; 11,63 et 12,36) comparativement aux individus avec des intérêts téléiophiliques. De plus, les individus ayant des intérêts pédohébéphiliques non préférentiels montrent une probabilité plus élevée de recourir à la sexualité comme stratégie d'adaptation en comparaison des individus aux intérêts téléiophiliques (OR = 10,03).

Par ailleurs, les comparaisons entre les groupes selon les intérêts pédohébéphiliques préférentiels et non préférentiels révèlent des diffé-

TABEAU 2
Analyses préliminaires comparatives des groupes

Indicateurs	Nature des intérêts sexuels			1 vs 2 OR [95 % CI]	1 vs 3 OR [95 % CI]	2 vs 3 OR [95 % CI]
	(1) Pédohébéphiliques préférentiels n (%)	(2) Pédohébéphiliques non préférentiels n (%)	(3) Téléophiliques n (%)			
Antécédents						
Polyvictimisation	19 (21,6)	48 (54,5)	21 (23,9)	1,94* [1,05-3,58]	1,04 [0,60-1,80]	1,85* [1,02-3,36]
Négligence	23 (21,1)	57 (52,3)	29 (26,6)	1,99* [1,12-3,55]	1,18 [0,74-1,89]	1,58 [0,91-2,73]
Abus physique	14 (23,0)	35 (57,4)	12 (19,7)	1,81 [0,91-3,58]	1,29 [0,56-2,95]	2,32* [1,14-4,74]
Abus émotionnel	29 (26,1)	57 (51,4)	25 (22,5)	1,44 [0,83-2,50]	1,34 [0,71-2,53]	1,94 [1,10-3,40]
Abus sexuel	16 (23,2)	41 (59,4)	12 (17,4)	1,91 [0,99-3,66]	1,51 [0,67-3,39]	2,88** [1,42-5,83]
Exposition à la violence entre partenaires intimes	4 (12,1)	20 (60,6)	9 (27,3)	3,58* [1,18-10,83]	0,45 [0,13-1,51]	1,61 [0,70-3,70]
Séparation/divorce des parents	38 (30,6)	58 (46,8)	28 (22,6)	0,97 [0,57-1,65]	1,76 [0,96-3,22]	1,71 [0,98-2,96]
Climat dysfonctionnel du milieu familial	54 (27,3)	93 (47,0)	51 (25,8)	1,31 [0,76-2,24]	1,31 [0,74-2,33]	1,71 [1,01-2,90]
Comportements problématiques	25 (41,0)	29 (47,5)	7 (11,5)	0,79 [0,42-1,48]	5,21*** [2,11-12,82]	4,10** [1,70-9,85]
Troubles neurodéveloppementaux	19 (36,9)	24 (50,0)	5 (10,4)	0,79 [0,40-1,53]	4,78** [1,70-13,40]	3,75* [1,38-10,21]
Vulnérabilités psychosociales						
	M (É.-T.)	M (É.-T.)	M (É.-T.)	1 vs 2 d [95 % CI]	1 vs 3 d [95 % CI]	2 vs 3 d [95 % CI]
Hypersexualité	40,6 (16,6)	46,7 (16,5)	35,6 (14,2)	16,56** [0,63-0,10]	15,38* [0,62-0,04]	15,61*** [0,98-0,45]
Impulsivité	60,9 (10,5)	63,7 (12,2)	57,4 (10,7)	11,58 [0,51-0,02]	10,61* [0,62-0,04]	11,63*** [0,80-0,28]
Sexualité comme stratégie d'adaptation	26,4 (8,6)	33,1 (11,2)	25,2 (8,1)	10,25*** [0,92-0,38]	8,32 [0,43-0,14]	10,03*** [1,06-0,52]
Solitude	57,4 (11,8)	55,2 (10,4)	44,9 (14,7)	11,01 [0,06-0,46]	13,41*** [1,23-0,63]	12,36*** [1,10-0,56]

Note: Les tailles des groupes étaient les suivantes : intérêts pédohébéphiliques préférentiels (n = 93), intérêts pédohébéphiliques non préférentiels (n = 143) et intérêts téléophiliques (n = 98). La taille de l'échantillon pour ces analyses varie de 329 à 333 en raison des données manquantes. *p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001.

rences significatives à la fois en ce qui a trait aux antécédents développementaux et aux vulnérabilités psychosociales. Les individus présentant des intérêts pédohébephiliques préférentiels montrent une probabilité plus élevée de polyvictimisation ($OR = 1,94$) et de négligence ($OR = 1,99$) par rapport aux individus avec intérêts non préférentiels, suggérant un vécu d'adversité plus marqué dès l'enfance. En termes de vulnérabilités psychosociales, ces deux groupes affichent des niveaux élevés d'impulsivité et de solitude, sans différences marquées dans les indices de taille d'effet rapportés, ce qui indique des profils assez proches sur ce plan. Néanmoins, des différences significatives sont notées pour ce qui est de l'hypersexualité et du recours à la sexualité comme stratégie d'adaptation; les individus ayant des intérêts pédohébephiliques non préférentiels démontrent une plus grande probabilité de présenter de hauts niveaux pour ces mesures (respectivement, $d = 16,56$ et $10,25$).

Analyses multivariées de trois formes d'intérêts en maturité sexuelle

Trois modèles de régression logistique multinomiale ont été testés afin d'identifier quelles variables développementales et dynamiques sont plus fortement associées à des intérêts pédohébephiliques (préférentiels et non préférentiels), en comparaison des intérêts téléophiliques (tableau 3).

Dans un premier modèle, une covariable en lien avec les antécédents développementaux est intégrée, à savoir la présence de polyvictimisation. Cette covariable est d'abord analysée de façon isolée, afin d'examiner un aspect de la victimisation lié à la répétition ou à la diversité des expériences de victimisation vécues durant l'enfance, avant d'examiner chacune des expériences de victimisation séparément. Le modèle est significatif ($\chi^2(2) = 6,54, p < 0,05$), avec un pseudo- R^2 de Nagelkerke de 0,02, et un taux de classification adéquate de 42,9 %. Les résultats obtenus indiquent que la présence de polyvictimisation est associée à une probabilité significativement plus élevée d'appartenir aux groupes présentant des intérêts pédohébephiliques non préférentiels ($OR = 1,85, p < 0,05$).

Dans un deuxième modèle, les autres covariables relatives aux antécédents développementaux sont examinées, à savoir la présence d'expériences, à l'enfance, de négligence, d'abus physique, d'abus sexuel, ainsi que de comportements problématiques et de troubles neurodéveloppementaux. Le modèle est significatif ($\chi^2(10) = 32,25, p < 0,05$), avec un

pseudo- R^2 de Nagelkerke de 0,12 et un taux de classification adéquate de 47,9 %. Les résultats obtenus indiquent que la présence de comportements problématiques est associée à une probabilité significativement plus élevée d'appartenir aux groupes présentant des intérêts pédohébéphiliques, tant préférentiels (OR = 3,88, $p < 0,001$) que non préférentiels (OR = 3,75, $p < 0,01$). Par ailleurs, la victimisation sexuelle augmente la probabilité d'appartenir au groupe ayant des intérêts pédohébéphiliques non préférentiels (OR = 2,76, $p < 0,05$).

TABLEAU 3
Modèles de régression logistique multinomiale concernant les intérêts sexuels

	Pédohébéphilie préférentielle		Pédohébéphilie non préférentielle	
Facteurs	OR	(95 % C.I.)	OR	(95 % C.I.)
Premier modèle				
Polyvictimisation	0,95	0,47-1,91	1,85*	1,02-3,36
Pseudo-R² de Nagelkerke	,02			
Coefficients du modèle X² (df)	6,54 (2)*			
Deuxième modèle				
Négligence	0,75	0,36-1,56	1,06	0,55-1,03
Abus sexuel	1,45	0,59-3,57	2,76*	1,27-6,03
Abus physique	1,28	0,51-3,21	1,45	0,63-3,30
Comportements problématiques	3,88**	1,44-10,44	3,75**	1,44-9,77
Troubles neurodéveloppementaux	2,38	0,66-8,59	1,37	0,38-4,95
Pseudo-R² de Nagelkerke	,12			
Coefficients du modèle X² (df)	32,24(10)***			
Troisième modèle				
Hypersexualité	1,00	0,98-1,03	1,01	0,99-1,03
Solitude	1,07***	1,05-1,10	1,06***	1,04-1,08
Impulsivité	1,00	0,97-1,03	1,01	0,98-1,05
Sexualité comme stratégie d'adaptation	1,01	0,98-1,06	1,08***	1,04-1,12
Pseudo-R² de Nagelkerke	,27			
Coefficients du modèle X² (df)	90,5 (8)***			

Note : La taille de l'échantillon pour ces analyses varie de 328 à 333 en raison des données manquantes. CI = confidence interval; OR = odds ratio. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$.

Quant au troisième modèle, il inclut les facteurs de risque dynamiques, à savoir le score total pour les mesures suivantes : l'hypersexualité ; la solitude ; l'impulsivité ; ainsi que l'utilisation de la sexualité en tant que stratégie d'adaptation. Ce modèle est également significatif ($\chi^2(8) = 90,5, p < 0,001$), avec un pseudo- R^2 de Nagelkerke de 0,27 et un taux de classification adéquate de 54,0 %. Deux covariables se démarquent particulièrement dans ce modèle. En fait, un score plus élevé concernant la mesure de solitude est associé à une probabilité accrue d'appartenir au groupe présentant des intérêts pédohébéphiliques, tant préférentiels ($d = 1,07, p < 0,001$) que non préférentiels ($d = 1,06, p < 0,001$). De plus, l'utilisation de la sexualité comme stratégie d'adaptation augmente la probabilité d'appartenir au groupe ayant des intérêts pédohébéphiliques non préférentiels ($d = 1,08, p < 0,001$).

Discussion

Les résultats de cette étude apportent un éclairage empirique éloquent au sujet de l'hétérogénéité des adultes présentant des intérêts pédohébéphiliques, en distinguant leurs formes préférentielles et non préférentielles dans une perspective développementale. Trois constats majeurs se dégagent. Premièrement, les antécédents développementaux, en particulier les comportements problématiques à l'enfance, apparaissent comme étant associés aux intérêts pédohébéphiliques, tant préférentiels que non préférentiels. Deuxièmement, la victimisation sexuelle durant l'enfance est plus particulièrement liée aux intérêts pédohébéphiliques non préférentiels, suggérant un rôle différentiel de la victimisation dans la structuration de ces intérêts sexuels. Troisièmement, parmi les facteurs de risque dynamiques à l'âge adulte, la solitude et l'utilisation de la sexualité comme stratégie d'adaptation se révèlent comme étant des covariables centrales ; la première apparaissant commune aux deux formes d'intérêts pédohébéphiliques, la seconde étant propre aux intérêts non préférentiels.

Pluralité des mécanismes développementaux sous-tendant les intérêts pédohébéphiliques

Il a été proposé par le passé que, dans la mesure où les intérêts pédohébéphiliques préférentiels et non préférentiels représentent des taxons distincts d'intérêts liés à la maturité sexuelle, ils pourraient être associés

à des voies de développement différentes (McPhail, 2019). Les résultats de la présente étude s'inscrivent dans cette perspective en mettant en évidence des profils distincts d'antécédents développementaux et de facteurs de risque dynamiques, contribuant à une meilleure compréhension de l'hétérogénéité des adultes présentant ces formes d'intérêts pédohébephiliques. Dans ce contexte, la littérature a souligné la pertinence de recourir à des modèles explicatifs complexes et intégratifs, mobilisant une pluralité de mécanismes, afin de mieux rendre compte de l'étiologie et de la diversité des intérêts pédohébephiliques (p. ex., Finkelhor et Araji, 1986; McPhail, 2024). De manière concordante, les résultats de la présente étude appuient l'idée de profils différenciés et de voies développementales distinctes entre les intérêts pédohébephiliques préférentiels et non préférentiels. Notamment, les intérêts pédohébephiliques préférentiels, caractérisés par une attirance sexuelle principalement dirigée vers des cibles prépubères ou en début de puberté et par un écart plus marqué par rapport à des schémas d'attirance sexuelle normatifs, pourraient être associés à des processus développementaux distincts de ceux sous-tendant les intérêts non préférentiels. Les résultats de la présente étude indiquent en effet que l'appartenance à ce groupe est associée à la polyvictimisation, la négligence et l'exposition à la violence entre partenaires intimes, suggérant un profil marqué par une diversité d'expériences d'adversité précoces. En revanche, les intérêts pédohébephiliques non préférentiels, qui coexistent avec une attirance marquée et stable pour des adultes phénotypiquement matures, pourraient davantage s'inscrire dans des dynamiques psychosociales, notamment en lien avec l'hypersexualité et le recours à la sexualité en tant que stratégie d'adaptation. Cependant, à ce stade, ces interprétations demeurent hypothétiques, soulignant ainsi la nécessité de recherches futures visant à en examiner empiriquement les mécanismes sous-jacents.

Antécédents développementaux et différenciation des intérêts sexuels

Dans la continuité de ces observations, les analyses mettent en évidence le rôle central des antécédents développementaux dans la compréhension des intérêts pédohébephiliques par rapport aux intérêts téléiophiliques. Notamment, la présence de comportements problématiques à l'enfance distingue les individus présentant des intérêts pédohébephiliques

(préférentiels ou non) des individus qui ont plutôt des intérêts téléio-philiques. Ces difficultés pourraient entraver le développement des compétences socioaffectives et d'autorégulation, des dimensions essentielles pour le développement psychosexuel. Ce constat s'arrime aux modèles de la criminologie développementale, selon lesquels l'accumulation de vulnérabilités précoces peut façonner des trajectoires déviantes à long terme (Farrington, 2003 ; Loeber et LeBlanc, 1990).

De plus, l'association entre la victimisation sexuelle dans l'enfance et les intérêts pédohébephiliques non préférentiels suggère que certaines formes d'intérêts pédohébephiliques pourraient être liées à des contextes d'adversité sexuelle, sans pour autant présumer de relations causales. Cette observation s'inscrit dans l'hypothèse selon laquelle des facteurs développementaux peuvent contribuer à l'émergence de certains profils d'intérêts sexuels (p. ex., Burton et al., 1997 ; Pedneault et al., 2020 ; Smiljanich et Briere, 1996), notamment lorsque ceux-ci coexistent avec une attirance envers des partenaires sexuellement matures. Dans ce contexte, une approche tenant compte de l'articulation entre les expériences sociales et relationnelles, les processus psychologiques et le développement individuel au fil du temps peut offrir un cadre interprétatif approprié pour comprendre certains parcours. À l'inverse, l'absence d'association significative entre la victimisation sexuelle à l'enfance et les intérêts pédohébephiliques préférentiels invite à nuancer l'hypothèse d'une relation directe ou linéaire entre les expériences de victimisation et la nature des intérêts sexuels à l'âge adulte. Cette absence d'association suggère que les modèles explicatifs reposant principalement sur des mécanismes liés aux interactions entre facteurs psychologiques, sociaux et développementaux pourraient être moins opérants pour rendre compte des intérêts pédohébephiliques préférentiels.

Dans l'ensemble, ces résultats appuient l'idée de trajectoires développementales multiples, au sein desquelles certains profils semblent davantage associés à une accumulation d'expériences développementales adverses, tandis que d'autres pourraient être davantage liés à des vulnérabilités comportementales et neurodéveloppementales précoces, sans qu'un seul mécanisme explicatif puisse être privilégié.

Facteurs dynamiques et vulnérabilités psychosociales

Sur le plan des vulnérabilités psychosociales, la solitude s'impose comme un facteur transversal, associé aux deux formes d'intérêts pédohébephili-

liques. Elle pourrait refléter un isolement social chronique ou un déficit d'attachement, souvent évoqué dans la littérature comme un élément lié à une compensation fantasmatique (Marshall et Barbaree, 1990). Les intérêts pédohébephiliques représentent une sexualité hautement stigmatisée (Lehmann et al., 2021). Les personnes ayant ces intérêts sexuels rapportent généralement des niveaux élevés de solitude (Elchuk et al., 2022; Jahnke et al., 2015). Vivre avec ces intérêts est ainsi associé à une existence caractérisée par un isolement social prononcé, et ce, pour diverses raisons (Lievesley et al., 2025).

Dans le présent échantillon, les personnes présentant des intérêts pédohébephiliques ont montré beaucoup plus de difficultés d'autorégulation sexuelle que les individus ayant des intérêts téléiophilique, notamment en ce qui concerne le recours à la sexualité pour gérer leurs émotions négatives et l'hypersexualité. Ces résultats concordent avec un lien bien établi entre les difficultés d'autorégulation sexuelle et les paraphilies en général (p. ex., Cantor et al., 2013), et les intérêts pédohébephiliques en particulier (p. ex., Klein et al., 2015). Cet ensemble de résultats suggère une composante plus réactive ou contextuelle dans l'expérience des personnes présentant des intérêts pédohébephiliques; la sexualité semble être mobilisée pour réguler les affects négatifs ou la détresse émotionnelle. Étant donné que les personnes présentant des intérêts pédohébephiliques vivent avec une identité stigmatisée et que la stigmatisation est conceptualisée comme un facteur de stress important (Meyer, 2003), il est probable que ces personnes subissent un stress plus important et que la sexualité puisse être une stratégie qu'elles utilisent pour y faire face. Une autre façon de comprendre les taux plus élevés de difficultés d'autorégulation sexuelle est l'existence d'une forte association entre la victimisation sexuelle vécue dans l'enfance et ces difficultés à l'âge adulte (Slavin et al., 2025). Les adversités de l'enfance sont également liées à une dysrégulation générale tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte (Ellis et Del Giudice, 2019) et ces résultats supposent que ce processus par lequel l'adversité précoce perturbe le développement des capacités d'autorégulation peut également être présent chez les personnes ayant des intérêts pédohébephiliques.

Une perspective développementale intégrative

L'articulation conjointe des antécédents développementaux et des facteurs de risque dynamiques renforce la pertinence d'un cadre intégratif

inspiré d'une approche développementale. Les résultats mettent en évidence un effet cumulatif des vulnérabilités précoces (p. ex., victimisation, comportements problématiques) et des vulnérabilités psychosociales actuelles à l'âge adulte (p. ex., solitude, hypersexualité, stratégies d'adaptation inadéquates). Cette combinaison soutient l'idée que l'expérience de la pédohébéphilie, qu'elle soit préférentielle ou non, ne peut être comprise uniquement à travers une perspective biologique ou psychologique isolée, mais bien comme le produit d'une interaction complexe entre des causes développementales et l'association à un éventail de difficultés psychosociales à l'âge adulte. Une perspective développementale intégrative en recherche suggère que, pour parvenir à une compréhension approfondie des intérêts pédohébéphiliques, les études portant sur les trajectoires développementales permettront de mieux comprendre *pourquoi* certaines personnes développent ces intérêts, tandis que les recherches portant sur les corrélats à l'âge adulte (p. ex., les stressors liés à la stigmatisation) et les issues comportementales (p. ex., les infractions sexuelles contre les enfants) offriront un éclairage sur *ce que signifie* vivre avec de telles expériences.

Implications pratiques

Les résultats de la présente étude suggèrent plusieurs pistes en termes de pratique. Premièrement, l'accompagnement thérapeutique des personnes ayant subi des expériences de victimisation durant l'enfance demeure essentiel, tant pour la gestion des conséquences immédiates que pour le soutien du développement psychosocial à long terme, dans la mesure où certaines vulnérabilités associées à ces expériences peuvent, dans certains cas, et en présence d'autres facteurs de risque, être liées à des trajectoires développementales complexes, marquées par une accumulation de vulnérabilités et de difficultés à l'âge adulte. Deuxièmement, l'évaluation et l'intervention ciblant les expériences de solitude et l'utilisation inappropriée de la sexualité comme mode de régulation émotionnelle sont privilégiées en tant que cibles d'intervention chez les personnes déjà identifiées comme ayant de tels intérêts sexuels. Les interventions psychosociales visant à développer les compétences relationnelles, à réduire l'isolement social et à encourager des stratégies adaptatives adéquates et prosociales pourraient ainsi constituer des leviers particulièrement pertinents. De même, les approches intégrant la psychoéducation sur les liens entre émotions, régulation et sexualité

apparaissent justifiées, notamment auprès des personnes présentant des intérêts sexuels pédohébephiliques non préférentiels. Les taux élevés d'adversités à l'enfance observés chez les personnes présentant des intérêts pédohébephiliques suggèrent que les interventions auprès de cette population devraient tenir compte des traumatismes. Plus précisément, celles-ci pourraient inclure soit une orientation vers des approches sensibles aux traumatismes, soit des interventions visant à aider à surmonter les réactions traumatiques persistantes associées à des expériences négatives précoces.

Les taux élevés de solitude et de troubles de l'autorégulation sexuelle sont cohérents avec la théorie et les données probantes relatives aux expériences des personnes présentant des intérêts pédohébephiliques. Une implication pratique de ces résultats découle du fait que la solitude et les troubles de l'autorégulation sexuelle sont des facteurs de risque de perpétration d'agressions sexuelles contre des enfants (Mann et al., 2010). Ce résultat suggère l'importance d'interventions auprès de cette population visant à développer des compétences pour gérer le sentiment de solitude, améliorer les compétences relationnelles, améliorer les compétences d'autorégulation sexuelle et générale, et développer un large éventail de méthodes adaptatives pour faire face au stress.

Limites et pistes futures

Malgré la contribution empirique de la présente étude, il importe d'en mentionner les limites. D'abord, la nature transversale des données limite la possibilité d'examiner la temporalité de certaines associations observées et d'en préciser l'enchaînement développemental. Des études longitudinales permettraient de mieux documenter la stabilité et l'évolution de ces associations au fil du temps, tout en réduisant certaines ambiguïtés liées à l'ordre d'apparition des facteurs. Ensuite, il convient également de souligner que les groupes étudiés ont été recrutés à partir de sources distinctes (forums spécialisés et plateforme MTurk), ce qui peut introduire des différences systématiques liées aux modalités de recrutement et constitue une limite méthodologique à prendre en compte dans l'interprétation des résultats. De plus, les taux de classification obtenus à la suite des modèles de régression, bien que significatifs, demeurent néanmoins modestes. Cet élément indique que d'autres covariables, encore non intégrées, jouent probablement un rôle substantiel dans la différenciation des groupes sur la base de la nature des

intérêts sexuels. Par exemple, il serait intéressant d'ajouter aux modèles réalisés des facteurs relatifs à la sphère biologique ou génétique. En somme, il semble pertinent, dans le cadre de travaux de recherche futurs, de distinguer davantage les mécanismes qui sous-tendent les formes préférentielles et non préférentielles d'intérêts pédohébéphiliques, en s'appuyant sur des cadres intégratifs qui tiennent compte des dimensions biologiques, psychologiques et sociales.

Conclusion

Pour conclure, cette étude souligne l'influence plus particulière d'antécédents développementaux et de facteurs de risque dynamiques au sein d'individus dont les intérêts sexuels sont de nature pédohébéphilique, tant préférentiels que non préférentiels. Ces résultats doivent toutefois être interprétés comme des éléments descriptifs et exploratoires, qui contribuent à documenter l'hétérogénéité développementale sans prétendre à l'identification de mécanismes ou de trajectoires impliquant un rapport de causalité. Les principaux constats qui en découlent renforcent la pertinence d'une approche ancrée dans une vision développementale pour acquérir une vision plus complète des besoins de prévention et d'intervention propres à cette population. Alors que les travaux antérieurs ont surtout mis l'accent sur les aspects biologiques des intérêts pédohébéphiliques, cette démarche ouvre la voie à une compréhension plus adaptée des parcours de vie et des facteurs de vulnérabilité cumulatifs pouvant être impliqués dans leur émergence.

Références

- Aichert, D. S., Wöstmann, N. M., Costa, A., Macare, C., Wenig, J. R., Möller, H. J., Rubia, K., et Ettinger, U. (2012). Associations between trait impulsivity and prepotent response inhibition. *Journal of Clinical and Experimental Neuropsychology*, 34(10), 1016-1032. <https://doi.org/10.1080/13803395.2012.706261>
- Alanko, K., Schmidt, A. F., Neutze, J., Bergen, E., Santtila, P., et Osterheider, M. (2017). Male sexual interest in and offending against children: The abused-abuser hypothesis. *Journal of Forensic Psychology Research and Practice*, 17, 128-144. <https://doi.org/10.1080/24732850.2017.1286544>
- Baratta, M. V., Zarza, C. M., Gomez, D. M., Campeau, S., Watkins, L. R., et Maier, S. F. (2009). Selective activation of dorsal raphe nucleus-projecting neurons in the ventral medial prefrontal cortex by controllable stress. *European journal of neuroscience*, 30(6), 1111-1116. <https://doi.org/10.1111/j.1460-9568.2009.06867.x>

- Belsky, J., Boyce, W. T., Ruttle, P. L., Armstrong, J. M., et Essex, M. J. (2015). Early adversity, elevated stress physiology, accelerated sexual maturation, and poor health in females. *Developmental Psychology*, 51(6), 816-822. <https://doi.org/10.1037/dev0000017>
- Bickley, J., et Beech, A. R. (2001). Classifying child abusers: Its relevance to theory and clinical practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(1), 51-69. <https://doi.org/10.1177/0306624X01451>
- Bouchard, K. N., Dawson, S. J., et Lalumière, M. L. (2017). The effects of sex drive and paraphilic interests on paraphilic behaviours in a nonclinical sample of men and women. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, 26(2), 97-111. <https://doi.org/10.3138/cjhs.262-a8>
- Burton, D. L., Nesmith, A. A., et Badten, L. (1997). Clinician's views on sexually aggressive children and their families: A theoretical exploration. *Child Abuse & Neglect*, 21(2), 157-170. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(96\)00141-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(96)00141-X)
- Cantor, J. M., Klein, C., Lykins, A., Rullo, J. E., Thaler, L., et Walling, B. R. (2013). A treatment-oriented typology of self-identified hypersexuality referrals. *Archives of Sexual Behavior*, 42(5), 883-893. <https://doi.org/10.1007/s10508-013-0085-1>
- Connolly, J., Furman, W., et Konarski, R. (2000). The role of peers in the emergence of heterosexual romantic relationships in adolescence. *Child Development*, 71(5), 1395-1408. <https://doi.org/10.1111/1467-8624.00235>
- Cortoni, F., et Marshall, W. L. (2001). Sex as a coping strategy and its relationship to juvenile sexual history and intimacy in sexual offenders. *Sexual Abuse*, 13(1), 27-43. <https://doi.org/10.1023/A:1009562312658>
- Davis, K. (2017). The relation of childhood abuse experiences to problematic sexual behaviors in male youths who have sexually offended, [Thèse de doctorat inédite], Brandeis University.
- Del Giudice, M. (2014). Middle childhood: An evolutionary-developmental synthesis. *Child Development Perspectives*, 8(4), 193-200.
- Deli, C., Garant, E., Gauthier, A., et Proulx, J. (2025). Developmental trajectories leading to hostility toward women: a structural equation modeling study. *Violence against women*, 31(9), 2245-2263. <https://doi.org/10.1177/10778012241254851>
- Dyer, T. J., Olver, M. E., Hitikash, M., Merdian, H. L., Hogue, T., Perley-Robertson, B., et Ralph, N. (2016). Self-reported psychopathy and its association with deviant sexual fantasy and sexual compulsivity in a nonclinical sample. *Sexual Offender Treatment*, 11(2), 1-18.
- Ecott, S., Aiolfi, I., et Ó Ciardha, C. (2020). The relationship between adverse childhood experiences, coping using sex, and adult sexual coercion in non-incarcerated, community-based females. *Journal of Sexual Aggression*, 26(2), 151-162. <https://doi.org/10.1080/13552600.2019.1605625>
- Elchuk, D. L., McPhail, I. V., et Olver, M. E. (2022). Stigma-related stress, complex correlates of disclosure, mental health, and loneliness in minor-attracted people. *Stigma and Health*, 7(1), 100-112. <https://doi.org/10.1037/sah0000317>

- Ellis, B. J., et Del Giudice, M. (2019). Developmental adaptation to stress: An evolutionary perspective. *Annual Review of Psychology*, 70(1), 111-139. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-122216-011732>
- Farrington, D. P. (2003). Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues. *Criminology*, 41(2), 221-255. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2003.tb00987.x>
- Felitti, V. J., Anda, R. F., Nordenberg, D., Williamson, D. F., Spitz, A. M., Edwards, V., et Marks, J. S. (1998). Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults: The Adverse Childhood Experiences (ACE) Study. *American journal of preventive medicine*, 14(4), 245-258. [https://doi.org/10.1016/S0749-3797\(98\)00017-8](https://doi.org/10.1016/S0749-3797(98)00017-8)
- Finkelhor, D., et Araj, S. (1986). Explanations of pedophilia: A four factor model. *Journal of Sex Research*, 22(2), 145-161. <https://doi.org/10.1080/00224498609551297>
- Fossati, A., Di Ceglie, A., Acquarini, E., et Barratt, E. S. (2001). Psychometric properties of an Italian version of the Barratt Impulsiveness Scale-11 (BIS-11) in nonclinical subjects. *Journal of Clinical Psychology*, 57(6), 815-828. <https://doi.org/10.1002/jclp.1051>
- Frederickson, N., Petrides, K. V., et Simmonds, E. (2012). Trait emotional intelligence as a predictor of socioemotional outcomes in early adolescence. *Personality and individual differences*, 52(3), 323-328. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2011.10.034>
- Gannon, T. A. (2021). A compositional explanatory theory of pedophilia. *Aggression and violent behavior*, 61, 101662. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2021.101662>
- Garant, E. (2025). *Fantasies sexuelles et stratégies d'adaptation employées par les personnes attirées par les mineurs*. [Thèse de doctorat, Université de Montréal].
- Garant, E., Gauthier, A., Deli, C., et Proulx, J. (2023). Developmental factors associated with inappropriate coping strategies among sexual aggressors of children. *Child Abuse & Neglect*, 146, 106499. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2023.106499>
- Gauthier, A., et Proulx, J. (2024). Developmental and Psychological Profile of Men Who Have Committed Sadistic Sexual Aggression against Women. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 66(1), 29-62. <https://doi.org/10.3138/cjccj-2023-002>
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Scott, T.-L., et Helmus, L. (2007). Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision project. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ssssng-rsk-sxl-ffndrs-eng.pdf>
- Herdt, G., et McClintock, M. (2000). The magical age of 10. *Archives of Sexual Behavior*, 29, 587-606. <https://doi.org/10.1023/A:1002006521067>
- Hessel, E. T., Loeb, E. L., Szwedo, D. E., et Allen, J. P. (2016). Predictions from early adolescent emotional repair abilities to functioning in future relationships. *Journal of Research on Adolescence*, 26(4), 776-789. <https://doi.org/10.1111/jora.12229>

- Jahnke, S., Schmidt, A. F., Geradt, M., et Hoyer, J. (2015). Stigma-related stress and its correlates among men with pedophilic sexual interests. *Archives of sexual behavior*, 44(8), 2173-2187. <https://doi.org/10.1007/s10508-015-0503-7>
- Joyal, C. C., Beaulieu-Plante, J., et de Chantérac, A. (2014). The neuropsychology of sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 26(2), 149-177. <https://doi.org/10.1177/1079063213482842>
- Kafka, M. P., et Hennen, J. (2003). Hypersexual desire in males : are males with paraphilias different from males with paraphilia-related disorders ? *Sexual Abuse*, 15(4), 307-321. <https://doi.org/10.1023/A:1025000227956>
- Klein, V., Schmidt, A. F., Turner, D., et Briken, P. (2015). Are sex drive and hypersexuality associated with pedophilic interest and child sexual abuse in a male community sample ? *PLoS ONE*, 10, e0129730. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0129730>
- Lampalzer, U., Tozdan, S., von Franqué, F., et Briken, P. (2021). Acceptance of sexual interest in minors in self-referred individuals under treatment—an exploratory pilot study. *Frontiers in Psychology*, 12(12), 606797. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.606797>
- Långström, N., et Hanson, R. K. (2006). High rates of sexual behavior in the general population : Correlates and predictors. *Archives of Sexual Behavior*, 35, 37-52. <https://doi.org/10.1007/s10508-006-8993-y>.
- Långström, N., et Seto, M. C. (2006). Exhibitionistic and voyeuristic behavior in a Swedish national population survey. *Archives of Sexual Behavior*, 35, 427-435. <https://doi.org/10.1007/s10508-006-9042-6>.
- Långström, N., et Zucker, K. J. (2005). Transvestic fetishism in the general population. *Journal of Sex and Marital Therapy*, 31, 87-95. <https://doi.org/10.1080/00926230590477934>.
- Lehmann, R. J., Schmidt, A. F., et Jahnke, S. (2021). Stigmatization of paraphilias and psychological conditions linked to sexual offending. *The Journal of Sex Research*, 58(4), 438-447.
- Levenson, J. S., et Socia, K. M. (2016). Adverse childhood experiences and arrest patterns in a sample of sexual offenders. *Journal of interpersonal violence*, 31(10), 1883-1911. <https://doi.org/10.1177/0886260515570751>
- Lievesley, R., Swaby, H., Stevenson, J., et Harper, C. A. (2025). “Not offending is easy. The double life, the secrets, the loneliness are the hardest parts I needed help with” : understanding the treatment needs of people with attractions to children. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 51(1), 22-41. <https://doi.org/10.1080/0092623X.2024.2402320>
- Loeber, R., et LeBlanc, M. (1990). Developmental criminology. Dans M. Tonry et N. Morris (dir.), *Crime and Justice*, vol. 12 (p. 375-473). University of Chicago Press.
- Longpré, N., Galiano, C. B., et Guay, J. P. (2022). The impact of childhood trauma, personality, and sexuality on the development of paraphilias. *Journal of Criminal Justice*, 82, 101981. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2022.101981>

- Mann, R. E., Hanson, R. K., et Thornton, D. (2010). Assessing risk for sexual recidivism: Some proposals on the nature of psychologically meaningful risk factors. *Sexual Abuse*, 22(2), 191-217. <https://doi.org/10.1177/1079063210366039>
- Mansfield, E.R., et Helms, B. P (1982). Detecting multicollinearity. *The American Statistician*, 36(3), 158-160. <https://doi.org/10.2307/2683167>
- Marshall, W. L., et Barbaree, H. E. (1990). *An integrated theory of the etiology of sexual offending. In Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender*. Boston, MA: Springer US.
- Masten, A. S., et Cicchetti, D. (2010). Developmental cascades. *Development and Psychopathology*, 22(3), 491-495. <https://doi.org/10.1017/S0954579410000222>
- McClintock, M. K., et Herdt, G. (1996). Rethinking puberty: The development of sexual attraction. *Current Directions in Psychological Science*, 5(6), 178-183.
- McPhail, I. V. (2019). *Conceptual and empirical issues in pedohebephilic interest* [Thèse de doctorat inédite]. University of Saskatchewan.
- McPhail, I. V. (2024). The subjective experience of individuals with pedohebephilic interest. *Current Sexual Health Reports*, 16, 35-46. <https://doi.org/10.1007/s11930-023-00381-y>
- McPhail, I. V., Hermann, C. A., Fernane, S., Fernandez, Y. M., Nunes, K. L., et Cantor, J. M. (2019). Validity in phallometric testing for sexual interests in children: A meta-analytic review. *Assessment*, 26(3), 535-551. <https://doi.org/10.1177/1073191117706139>
- McPhail, I. V., Olver, M. E., Brouillette-Alarie, S., et Looman, J. (2018). Taxometric analysis of the latent structure of pedophilic interest. *Archives of Sexual Behavior*, 47(8), 2223-2240. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1225-4>
- McPhail, I. V., Olver, M. E., Nicholaichuk, T. P., et Haynes, A. (2021). Convergent and predictive associations of three measures of pedophilic interest. *Sexual Abuse*, 33(7), 816-838. <https://doi.org/10.1177/1079063220968042>
- McPhail, I. V., Schmidt, A. F., et Frenkel, M. (2025). *Latent structure of sexual maturity interests: Pedophilic, pedohebephilic, and teleiophilic preferences in community adult males*. Manuscript submitted for publication.
- McPhail, I. V., et Stephens, S. (2024). Development and initial validation of measures of proximal stigma and experiences of discrimination for minor attracted people. *Archives of Sexual Behavior*, 53(6), 2123-2139. <https://doi.org/10.1007/s10508-024-02842-4>
- Merrick, M. T., Ford, D. C., Ports, K. A., et Guinn, A. S. (2018). Prevalence of adverse childhood experiences from the 2011-2014 behavioral risk factor surveillance system in 23 states. *JAMA pediatrics*, 172(11), 1038-1044.
- Meyer, I. H. (2003). Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay, and bisexual populations: Conceptual issues and research evidence. *Psychological Bulletin*, 129, 674-697. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.129.5.674>
- Montgomery-Graham, S. (2017). Conceptualization and assessment of hypersexual disorder: A systematic review of the literature. *Sexual Medicine Reviews*, 5(2), 146-162. <https://doi.org/10.1016/j.sxmr.2016.11.001>

- Nunes, K. L., Hermann, C. A., Malcom, J. R., et Lavoie, K. (2013). Childhood sexual victimization, pedophilic interest, and sexual recidivism. *Child Abuse & Neglect*, 37(9), 703-711. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2013.01.008>
- Paquette, S., et Cortoni, F. (2021). Offence-supportive cognitions, atypical sexuality, problematic self-regulation, and perceived anonymity among online and contact sexual offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 50(5), 2173-2187. <https://doi.org/10.1007/s10508-020-01863-z>
- Patton, J. H., Stanford, M. S., et Barratt, E. S. (1995). Factor structure of the Barratt impulsiveness scale. *Journal of Clinical Psychology*, 51(6), 768-774.
- Pedneault, C. I., Babchishin, K. M., Lalumière, M. L., et Seto, M. C. (2020). The association between childhood sexual abuse and sexual coercion in men: a test of possible mediators. *Journal of sexual aggression*, 26(2), 193-211. <https://doi.org/10.1080/13552600.2019.1613575>
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., Welsh, B. C., Tremblay, R. E., et Jennings, W. G. (2016). Effects of early family/parent training programs on antisocial behavior and delinquency. *Journal of Experimental Criminology*, 12(2), 275-304. <https://doi.org/10.1007/s11292-009-9072-x>
- Proulx, J., McKibben, A., et Lusignan, R. (1996). Relationships between affective components and sexual behaviors in sexual aggressors. *Sexual abuse*, 8(4), 279-289. <https://doi.org/10.1007/BF02260164>
- Putnam, F. W. (2003). Ten-Year Research Update Review: Child Sexual Abuse. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 42(3), 269-278. <https://doi.org/10.1097/00004583-200303000-00006>
- Reid, R. C., Garos, S., et Carpenter, B. N. (2011). Reliability, validity, and psychometric development of the Hypersexual Behavior Inventory in an outpatient sample of men. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 18(1), 30-51. <https://doi.org/10.1080/10720162.2011.555709>
- Russell, D. (1996). UCLA Loneliness Scale (Version 3): Reliability, validity, and factor structure. *Journal of Personality Assessment*, 66(1), 20-40. https://doi.org/10.1207/s15327752jpa6601_2
- Santtila, P., Mokros, A., Hartwig, M., Varjonen, M., Jern, P., Witting, K.,... et Sandnabba, N. K. (2010). Childhood sexual interactions with other children are associated with lower preferred age of sexual partners including sexual interest in children in adulthood. *Psychiatry Research*, 175, 154-159. <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2008.10.021>
- Schmidt, A. F., Mokros, A., et Banse, R. (2013). Is pedophilic sexual preference continuous? A taxometric analysis based on direct and indirect measures. *Psychological assessment*, 25(4), 1146-1153. <https://doi.org/10.1037/a0033326>
- Seto, M. C. (2017). The puzzle of male chronophilias. *Archives of Sexual Behavior*, 46(1), 3-22. <https://doi.org/10.1007/s10508-016-0799-y>
- Seto, M. C. (2018). Etiology of pedophilia. Dans Seto, M.C. (dir.), *Pedophilia and sexual offending against children: Theory, assessment, and intervention* (113-137). Washington: American Psychological Association.
- Slavin, M. N., Hewage, S., Roy, S., et Kraus, S. W. (2025). Child sexual abuse and compulsive sexual behavior: An updated systematic review of key findings and moderators. *Current Addiction Reports*, 12(1), 52. <https://doi.org/10.1007/s40429-025-00658-3>

- Smiljanich, K., et Briere, J. (1996). Self-reported sexual interest in children : sex differences and psychosocial correlates in a university sample. *Violence & Victims*, 11(1), 39. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.11.1.39>
- Stanford, M. S., Mathias, C. W., Dougherty, D. M., Lake, S. L., Anderson, N. E., et Patton, J. H. (2009). Fifty years of the Barratt Impulsiveness Scale : An update and review. *Personality and Individual Differences*, 47(5), 385-395. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2009.04.008>
- Stephens, S., et McPhail, I. V. (2021). A preliminary examination of sexual interest in children in a non-representative community sample of females. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 47(6), 591-604. <https://doi.org/10.1080/0092623X.2021.1928804>
- Stephens, S., McPhail, I. V., Heasman, A., et Gerritsen, C. (2024). Examining psychologically meaningful risk factors for detected sexual offending in a community sample of individuals with and without sexual interest in children. *The Journal of Sexual Aggression*, 30(3), 372-391. <https://doi.org/10.1080/13552600.2023.2192241>
- Sutton, K. S., Stratton, N., Pytyck, J., Kolla, N. J., et Cantor, J. M. (2015). Patient characteristics by type of hypersexuality referral: A quantitative chart review of 115 consecutive male cases. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 41(6), 563-580. <https://doi.org/10.1080/0092623X.2014.935539>
- Tabachnick, B. G., et Fidell, L. S. (2013). *Using Multivariate Statistics* (6^e éd.). Pearson.
- Thornberry, T. P. (2005). Explaining multiple patterns of offending across the life course and across generations. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 602(1), 156-195. <https://doi.org/10.1177/0002716205280641>
- Whitaker, D. J., Le, B., Hanson, R. K., Baker, C. K., McMahon, P. M., Ryan, G.,... et Rice, D. D. (2008). Risk factors for the perpetration of child sexual abuse: A review and meta-analysis. *Child abuse & neglect*, 32(5), 529-548. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2007.08.005>
- Wurtele, S. K., Simons, D. A., et Parker, L. J. (2018). Understanding men's self-reported sexual interest in children. *Archives of sexual behavior*, 47(8), 2255-2264. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1173-z>
- Zakreski, E., Androvičová, R., Bártová, K., Chronos, A., Krejčová, L., Martinec Nováková, L., et Klapilová, K. (2024). Childhood adversity and offense-supportive cognitions among Czech adults with a sexual interest in violence or children. *Archives of Sexual Behavior*, 53(6), 2159-2172. <https://doi.org/10.1007/s10508-024-02837-1>
- Zarei, S., Memari, A. H., Moshayedi, P., et Shayestehfar, M. (2016). Validity and reliability of the UCLA loneliness scale version 3 in Farsi. *Educational Gerontology*, 42(1), 49-57. <https://doi.org/10.1080/03601277.2015.1065688>

Examining heterogeneity among adults with pedohebephilic interests : A comparative analysis of dynamic risk factors and developmental antecedents

ABSTRACT • *Pedohebephilia is a risk factor for child sexual abuse, particularly when it is preferential. Despite advances in knowledge of this subject, the complexity of adults with this type of sexual interest remains difficult to understand. More specifically, few studies have examined the heterogeneity of profiles among individuals with pedohebephilic interests. The present study therefore examines the distinctive characteristics of adults with pedohebephilic interests, with a specific focus on the distinction between subgroups. Using data from an online questionnaire distributed via specialized forums between 2018 and 2019, various elements related to developmental history and dynamic risk factors are analyzed based on a sample of more than 330 individuals, divided into three groups according to their sexual interests (i.e., preferential pedohebephilia, non-preferential pedohebephilia, and teleiophilia). The results provide a better understanding of the diversity of needs among the concerned adults, helping to guide practices towards more appropriate prevention of child sexual abuse.*

KEYWORDS • *Pedohebephilia, prevention, developmental antecedents, sexual abuse.*

La reincidencia de las mujeres autoras de violencia sexual es diferente de la de los hombres

RESUMEN • *En comparación con los hombres, las mujeres tienen menos probabilidades de cometer delitos sexuales y de reincidir con un nuevo delito sexual. Debido a la falta de instrumentos para evaluar el riesgo de reincidencia sexual en las mujeres, una estimación válida resulta un elemento necesario para evaluar dicho riesgo. El último metaanálisis publicado sobre este tema se basaba en estudios anteriores a 2010. El objetivo del presente metaanálisis era actualizar las tasas de reincidencia de las mujeres condenadas por delitos sexuales. Catorce estudios cumplían los criterios de selección de esta investigación, con una muestra total de 4208 mujeres. Los resultados muestran que un 3,1 % de estas mujeres eran conocidas por haber cometido nuevamente un delito sexual. La tasa de reincidencia sexual fue del 2,4 % durante los primeros 5 años de seguimiento en la comunidad (64/2642, $k = 8$) y del 1,1 % en los siguientes 5 a 10 años (6/535, $k = 2$). Como se había constatado anteriormente, las tasas de reincidencia violenta (7,8 %) y general (30,1 %) fueron significativamente más elevadas que las de la reincidencia sexual. Los resultados confirman que la tasa de reincidencia sexual entre las mujeres es baja. Se discuten las implicaciones para la evaluación, el tratamiento y la atención de estas mujeres a la luz de estos resultados.*

PALABRAS CLAVE • *Reincidencia sexual, reincidencia no sexual, mujeres, metaanálisis, tasas base, predicción.*

Besoins criminogènes et réceptivité au traitement chez les hommes ayant commis des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels : une analyse comparative

Julie Carpentier, Ph. D.¹

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

Laboratoire de psychologie légale

julie.carpentier@uqtr.ca

Jo-Annie Spearson Goulet, Ph. D.

Professeure agrégée

Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

spearson-goulet.jo-annie@uqam.ca

Mélissa Thibodeau, M. Sc.

Candidate au doctorat

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

Melissa.Thibodeau@uqtr.ca

Emma Laplante, M. A.

Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

laplante.emma@courrier.uqam.ca

Mathieu Couture, Ph. D.

Responsable du développement des pratiques

Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle

coumaz@hotmail.com

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3351 boul. des Forges, Trois-Rivières, Québec, Canada, G8Z 4M3.

Cette étude a été soutenue financièrement par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre d'une subvention de développement de partenariat, octroyée aux deux premières auteures du manuscrit (respectivement directrice et codirectrice du projet), ainsi que par une subvention de recherche du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS).

Faits saillants

- ✦ Les besoins criminogènes généraux distinguent peu les hommes ayant commis exclusivement des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (MAEP) de ceux ayant commis des infractions sexuelles avec contact envers des mineurs.
- ✦ Les différences entre les groupes portent principalement sur les préoccupations sexuelles et certains facteurs de réceptivité spécifique.
- ✦ Les différences observées ne se limitent pas aux dimensions sexuelles, mais concernent également certains aspects du fonctionnement relationnel.
- ✦ Les facteurs de réceptivité spécifique contribuent à mieux distinguer les hommes ayant commis des infractions liées au MAEP de ceux ayant commis des infractions sexuelles avec contact envers des mineurs.
- ✦ Les résultats soulignent l'importance d'intégrer les facteurs de réceptivité spécifique à l'évaluation des besoins des hommes ayant commis des infractions liées au MAEP.

RÉSUMÉ • Au Québec comme ailleurs au Canada, la majorité des dossiers d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne concerne des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (MAEP), notamment l'accès, la possession, la distribution ou la production de ce matériel. Cette réalité pose d'importants défis aux milieux d'intervention, qui doivent adapter leurs pratiques pour offrir des services aux personnes ayant commis des infractions liées au MAEP. Or, les connaissances sur les besoins criminogènes et cliniques de cette population demeurent limitées. Cette étude visait à comparer des personnes ayant commis exclusivement des infractions liées au MAEP à des personnes ayant commis des infractions sexuelles avec contact envers des mineurs sur un ensemble de caractéristiques relevant des besoins criminogènes généraux, des besoins criminogènes spécifiques et des facteurs de réceptivité. Elle visait également à déterminer laquelle de ces trois composantes du modèle risque-besoins-réceptivité permettait de mieux distinguer les deux groupes. L'échantillon comprenait 266 hommes adultes ($\bar{x} = 43,6$ ans) recrutés dans des centres de traitement spécialisés, dont

113 avaient commis exclusivement des infractions liées au MAEP et 153 avaient commis au moins une infraction sexuelle avec contact envers un mineur. Les analyses de régression logistique montrent que les différences entre les deux groupes reposent principalement sur certains facteurs de réceptivité spécifique et, dans une moindre mesure, sur des besoins criminogènes spécifiques. Les personnes impliquées exclusivement dans des infractions liées au MAEP présentaient notamment un plus faible niveau d'extraversion et étaient plus nombreuses à rapporter des symptômes anxieux et des préoccupations sexuelles élevées. Ces résultats soulignent l'importance de considérer les facteurs de réceptivité en complément des besoins criminogènes spécifiques afin d'adapter l'évaluation et l'intervention auprès des hommes ayant commis des infractions liées au MAEP.

MOTS CLÉS • Auteurs d'infractions sexuelles, matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, modèle RBR, facteurs de réceptivité, besoins criminogènes, traitement.

Introduction

Au cours des dernières années, les infractions sexuelles commises dans l'environnement numérique ont connu une croissance marquée. Au Québec, comme ailleurs au Canada et aux États-Unis, la majorité des dossiers d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne signalés aux autorités concerne des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (MAEP), notamment l'accès, la possession, la distribution ou la production de ce matériel. Cette augmentation s'explique à la fois par la facilité d'accès aux technologies numériques, qui multiplie les opportunités d'agir en ligne, et par les progrès des outils policiers de détection, qui permettent de repérer un plus grand nombre d'infractions (National Center for Missing and Exploited Children, 2025 ; Savage, 2024). Cette prédominance du MAEP dans les infractions sexuelles déclarées exerce une pression croissante sur les services judiciaires et les milieux cliniques, qui doivent adapter leurs pratiques d'évaluation et d'intervention à cette réalité (Leclerc et al., 2022 ; Paquette et al., 2022 ; Seto, 2021 ; Steel et al., 2024).

La plupart des études comparatives montrent que les consommateurs de MAEP² et les auteurs d'infractions sexuelles (AIS) avec contact envers les mineurs présentent des profils distincts sur plusieurs dimensions, suggérant des besoins différents sur le plan de l'intervention

2. Dans cet article, l'expression *consommateurs de MAEP* est utilisée par souci de simplicité et de concision pour désigner les personnes ayant commis des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels, incluant l'accès, la possession, la distribution ou la production de ce matériel. Ce choix terminologique reflète également les pratiques de la littérature scientifique, dans laquelle ces différentes conduites sont généralement regroupées au sein d'un même échantillon.

(Babchishin et al., 2015 ; Henshaw et al., 2018 ; Paquette et Cortoni, 2021). Toutefois, la distinction entre ces groupes demeure complexe, notamment parce que les études reposent majoritairement sur des données officielles susceptibles de sous-estimer la prévalence des infractions sexuelles avec contact chez les consommateurs de MAEP. Elles peuvent également ne capter qu'une partie des comportements en ligne chez les auteurs d'infractions sexuelles avec contact, dont certains peuvent présenter des conduites liées au MAEP non recensées dans les données officielles. Ainsi, lorsque les données autorévélées sont prises en compte, une proportion non négligeable de consommateurs de MAEP rapporte également des antécédents d'infractions sexuelles avec contact non recensées dans les données officielles, ce qui brouille les frontières entre les groupes et complique l'interprétation des études comparatives (Ahmad et al., 2025 ; Eke et al., 2011 ; Seto et al., 2011 ; Seto et Eke, 2015).

Dans ce contexte d'incertitude quant à l'interprétation des différences observées, comprendre ce qui différencie réellement les AIS qui agissent *exclusivement* en ligne par le biais du MAEP de ceux qui commettent des infractions sexuelles avec contact envers un mineur constitue un enjeu central pour l'évaluation du risque, la compréhension des trajectoires délictuelles et l'adaptation des interventions (Babchishin et al., 2015 ; Henshaw et al., 2018 ; Hirschtritt et al., 2019 ; Seiser et al., 2025). À partir de données récentes et de mesures directes recueillies auprès d'AIS, la présente étude compare ces deux groupes au regard d'un ensemble de besoins criminogènes (généraux et spécifiques) et de facteurs de réceptivité spécifiques rarement examinés de façon intégrée dans les travaux portant sur le MAEP. Elle vise ainsi à mieux cerner les particularités des personnes présentant exclusivement des délits sexuels liés au MAEP.

Les caractéristiques distinctives des consommateurs de MAEP

Les études comparatives menées au cours des deux dernières décennies ont permis de dégager plusieurs caractéristiques distinctives chez les individus qui accèdent à du MAEP, en consomment, en distribuent ou en produisent par rapport aux AIS avec contact. Les travaux les plus influents, notamment la méta-analyse de Babchishin et al. (2015), mettent en évidence deux pôles différenciateurs majeurs : les intérêts

sexuels atypiques (ou paraphiliques) et l'antisocialité. De manière générale, les consommateurs de MAEP exclusifs présentent des indicateurs plus élevés d'intérêts sexuels envers les enfants, alors que les AIS avec contact tendent à afficher des niveaux supérieurs d'antisocialité et d'historique criminel général. Des résultats similaires ont été observés dans des travaux plus récents (Henshaw et al., 2018; Nicol et al., 2021; Paquette et Cortoni, 2021), renforçant l'idée que ces deux dimensions constituent des axes centraux pour distinguer les profils d'agir des consommateurs de MAEP.

Bien que ces travaux aient permis de dégager plusieurs différences, la plupart se sont concentrés sur des variables historiques, sociodémographiques ou administratives, et très peu ont examiné directement des dimensions psychologiques, relationnelles ou développementales. Ceux qui l'ont fait se sont limités à l'étude de quelques variables seulement, ce qui contribue à une compréhension fragmentée des profils et limite l'identification des mécanismes sous-jacents aux différentes formes d'agir. Les résultats disponibles indiquent néanmoins que les consommateurs de MAEP tendent à être plus jeunes, à présenter un niveau de scolarité plus élevé et à être plus nombreux à occuper un emploi stable (Babchishin et al., 2015). Sur le plan psychologique, ils semblent présenter moins de troubles de santé mentale graves que les AIS avec contact (Henshaw et al., 2018), un niveau plus élevé d'empathie, moins de distorsions cognitives générales liées à la sexualité avec des enfants, mais davantage de cognitions spécifiques favorables à l'exploitation sexuelle en ligne (Babchishin et al., 2015; Paquette et Cortoni, 2020). Sur le plan de la sexualité, ils rapportent plus souvent des préoccupations sexuelles et une plus faible capacité de régulation sexuelle (Babchishin et al., 2015; Elliott et al., 2012; Elliott et al., 2019; Hirschtritt et al., 2019; Paquette et Cortoni, 2021). Quelques travaux rapportent aussi que les consommateurs de MAEP éprouvent davantage de difficultés relationnelles et conjugales (Henshaw et al., 2017). Sur le plan des expériences développementales, ils présentent des taux de victimisation dans l'enfance plus faibles que les AIS avec contact (Alanko et al., 2017; Babchishin et al., 2015).

Les études portant sur la récidive mettent également en relief des particularités propres aux consommateurs de MAEP. Ces derniers présentent des taux très faibles de récidive sexuelle avec contact (moins de 3 %), comparativement aux AIS avec contact (Babchishin et al., 2023; Elliott et al., 2019), ce qui les situe généralement dans un groupe à faible

risque, c'est-à-dire globalement peu susceptible de passages à l'acte dans le monde réel. Leur récidence pour une infraction liée au MAEP, bien qu'un peu plus fréquente, demeure limitée et tend à être sous-estimée lorsque seules les données officielles sont examinées (Baskurt et al., 2025). Cette sous-estimation apparaît encore plus marquée lorsque la récidence autorélevée est prise en compte (Beier et al., 2024).

Les travaux réalisés jusqu'ici pour développer des outils actuariels d'évaluation du risque adaptés à cette clientèle reposent toutefois presque exclusivement sur des facteurs statiques, qu'ils soient historiques (p. ex., antécédents criminels) ou délictuels (p. ex., ratio de garçons vs filles dans les contenus visionnés ; p. ex., *Child Pornography Offender Risk Tool – CPORT* ; Eke et al., 2019 ; *OASys Sexual Reoffending Predictor for Indecent Image of children – OSP/I* ; Ministry of Justice, 2023). Cette focalisation restreint considérablement la compréhension des facteurs dynamiques en jeu dans l'expression de ce type particulier de crime sexuel et limite l'analyse des processus psychologiques, relationnels et développementaux susceptibles d'y contribuer, offrant par ailleurs peu d'indications sur les besoins spécifiques d'intervention (Helmus et al., 2025). Or, conformément aux bonnes pratiques, l'évaluation devrait permettre de documenter non seulement les facteurs statiques associés au risque de récidence, mais aussi les besoins criminogènes et les facteurs de réceptivité au traitement, des dimensions essentielles pour comprendre le fonctionnement clinique des consommateurs de MAEP ainsi que pour orienter et prioriser les interventions. Ces limites soulignent la nécessité de mobiliser un cadre conceptuel permettant d'intégrer de manière cohérente l'ensemble de ces dimensions cliniques.

Le modèle RBR : un cadre conceptuel adapté à l'étude des consommateurs de MAEP

Le modèle du risque-besoins-réceptivité (RBR ; Bonta et Andrews, 2017) constitue un cadre robuste pour analyser les différences entre consommateurs de MAEP et AIS avec contact. Il permet d'intégrer différentes dimensions du fonctionnement clinique des individus, de distinguer les besoins criminogènes généraux des besoins criminogènes spécifiques, et de tenir compte des caractéristiques personnelles qui influencent la participation et la réponse au traitement.

Besoins criminogènes généraux et spécifiques

Le modèle RBR distingue les besoins criminogènes généraux (p. ex., antisocialité, soutien social à la criminalité) des besoins criminogènes spécifiques, directement liés au passage à l'acte sexuel (p. ex., intérêts sexuels atypiques, préoccupations sexuelles, croyances supportant l'agression envers les enfants). Cette distinction est particulièrement utile pour l'étude des consommateurs de MAEP, dont les profils sont souvent marqués par une combinaison de vulnérabilités spécifiques et d'une présence moindre de facteurs criminogènes généraux que les AIS avec contact (Babchishin et al., 2015 ; Paquette, 2025 ; Reichel et al., 2024). Le modèle permet ainsi de mieux comprendre comment ces dimensions s'articulent pour orienter l'expression de l'agir sexuel délictuel dans l'environnement numérique.

Un apport central du modèle RBR tient à l'importance accordée aux facteurs dynamiques, susceptibles d'évoluer et de faire l'objet d'une intervention. Dans le cas des consommateurs de MAEP, plusieurs dimensions potentiellement différenciatrices, telles que l'autorégulation émotionnelle et la capacité d'intimité avec un adulte, demeurent peu étudiées ou n'ont été abordées qu'indirectement, par exemple à travers des indicateurs généraux (p. ex., antécédents de violence, absence de cohabitation de longue durée avec un partenaire). L'application du cadre RBR permet d'intégrer ces dimensions plus fines dans l'analyse.

Facteurs de réceptivité spécifique : une dimension négligée

Un autre aspect particulièrement pertinent du modèle RBR est le concept de réceptivité spécifique, qui renvoie aux caractéristiques personnelles influençant la capacité d'un individu à bénéficier d'un traitement, telles que la motivation, l'estime de soi, les problèmes de santé mentale ou le soutien social. Ces dimensions ont été largement négligées dans les études portant sur le MAEP (Henshaw et al., 2018 ; Paquette, 2025 ; Reichel et al., 2024), alors qu'elles pourraient contribuer à expliquer les variations d'engagement en traitement ou même certaines barrières au passage à l'acte avec contact. Leur intégration dans un cadre empirique apparaît essentielle pour mieux comprendre les particularités cliniques des consommateurs de MAEP et adapter les interventions.

Objectifs

Cette étude vise à comparer les consommateurs de MAEP (accès, possession, distribution ou production) aux AIS avec contact envers un mineur selon trois ensembles de variables relevant du modèle RBR : (1) les besoins criminogènes généraux (p. ex., réseau social, emploi/occupation, impulsivité) ; (2) les besoins criminogènes spécifiques (p. ex., intérêts sexuels paraphiliques, difficultés d'intimité, croyances favorables à l'agression sexuelle) ; et (3) les facteurs de réceptivité spécifique susceptibles d'influencer l'engagement et la réponse au traitement (p. ex., motivation au traitement, troubles mentaux, traits de personnalité). Elle vise également à déterminer lequel de ces ensembles de variables distingue le mieux les consommateurs de MAEP des AIS avec contact envers un mineur.

En termes d'hypothèses, l'étude adopte une posture exploratoire. Sur la base des travaux existants, il est anticipé que les consommateurs de MAEP pourraient présenter moins de besoins criminogènes généraux et davantage de besoins criminogènes spécifiques liés à la sexualité atypique, ainsi qu'une meilleure réceptivité au traitement que les AIS avec contact. Sur le plan multivarié, les besoins criminogènes spécifiques liés à la sexualité pourraient contribuer davantage à la différenciation entre les deux groupes que les besoins criminogènes généraux. Il est également envisagé que certains indicateurs de réceptivité spécifique, notamment la victimisation dans l'enfance et la présence de problèmes de santé mentale, puissent être associés à cette différenciation dans les modèles de régression logistique.

Méthode

Procédure

Cette étude transversale utilise un sous-échantillon provenant du projet de recherche multicentrique *Délinquance sexuelle au Québec: Portrait actuel des auteurs, réponse au traitement et récidive* (DSQ). Ce projet de développement de partenariat avec le Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS) a reçu les approbations éthiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (IUSMD-20-19_Pinel), de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-20-269-07.03) et de l'Université du Québec à Montréal (4581_e_2021).

Les participants ont été recrutés entre 2020 et 2025 dans onze centres de traitement spécialisés offrant des services externes en délinquance sexuelle, répartis à travers le Québec (organismes communautaires et institutions publiques spécialisés en délinquance sexuelle, membres du RIMAS³). Lors de leur rencontre d'évaluation initiale dans l'un de ces centres, les usagers étaient informés du projet de recherche. Ceux qui acceptaient d'être contactés étaient ensuite appelés par un membre de l'équipe de recherche, qui leur expliquait le projet et les implications de la participation. S'ils consentaient, ils étaient invités à signer un formulaire à cet effet et à remplir un questionnaire en ligne ou papier, à leur convenance. Le questionnaire comprenait plusieurs échelles de mesure qui sont décrites dans la section *Mesures*. Les données recueillies étaient traitées de manière confidentielle et indépendante par l'équipe de recherche, sans partage avec l'équipe clinique. Le consentement à participer permettait aussi à l'équipe de recherche de recueillir une copie du *Questionnaire d'évaluation globale* (Carpentier et al., 2020) déposée au dossier clinique de chaque usager. Ce questionnaire standardisé était rempli conjointement par le participant et un clinicien lors de l'entrevue d'accueil dans tous les centres collaborateurs au projet. Il documentait des données sociodémographiques, délictuelles (officielles et autorévélées) et certaines données cliniques (p. ex., diagnostics connus, antécédents de victimisation, problèmes actuels). Une compensation financière de 25 \$ était offerte aux participants.

3. Neuf organismes communautaires et deux institutions publiques, soit l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM, section Saguenay), le Centre d'évaluation et de traitement des agressions sexuelles (CETAS, Laurentides), le Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille (CIASF, Outaouais), le Centre d'intervention en délinquance sexuelle (CIDS, Laval), le Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de l'Estrie (CIVAS Estrie), le Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de la Montérégie (CIVAS Montérégie), le Centre Ex-Equo (Chaudière-Appalaches), le Groupe Amorce (Montréal), le Milieu d'intervention et de thérapie en agression sexuelle (MITAS, Lanaudière), l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPL; Programme d'évaluation et de traitement pour adultes présentant une déviance sexuelle et Programme pour adolescents auteurs de transgression sexuelle; Montréal) et l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ; Clinique des troubles sexuels).

TABLEAU 1
Caractéristiques sociodémographiques des participants selon le groupe (MAEP vs contact)

	MAEP <i>n</i> = 113	Contact <i>n</i> = 153			
	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	χ^2 / <i>t</i> (<i>df</i>)	<i>p</i>	ϕ / <i>g</i> (IC 95 %)
Âge (21-77 ans)	44,57 (14,75)	42,88 (14,60)	0,928 (240,11)	0,354	0,115 [-0,128; 0,357]
Né au Canada	107 (94,7)	138 (90,2)	1,805 (1)	0,179	0,179
Origine ethnique¹			7,418 (1)	0,006	0,167
Caucasienne	110 (97,3)	135 (88,2)			
Autre	3 (2,7)	18 (11,8)			
État civil			5,110 (2)	0,078	0,139
Union libre/marié	34 (30,6)	51 (33,3)			
Célibataire	73 (65,8)	86 (56,2)			
Divorcé/séparé/veuf	4 (3,6)	16 (10,5)			
Enfants biologiques ou adoptés	44 (39,3)	83 (54,6)	6,062 (1)	0,014	0,152
Occupation			0,574 (1)	0,449	0,047
Travail ou études	74 (66,3)	96 (62,7)			
Sans emploi	36 (32,7)	57 (37,3)			

TABLEAU 1 (suite)

	MAEP n = 113	Contact n = 153			
	n (%) / M (ET)	n (%) / M (ET)	$\chi^2 / t(df)$	p	φ / g (IC 95 %)
Niveau de scolarité (complété ou non)					
Primaire/Secondaire	68 (60,2) ^a	109 (72,2) ^b			
Collégial	28 (24,8) ^a	26 (17,2) ^a	4,219 (2)	0,121	0,126
Universitaire	17 (15,0) ^a	16 (10,6) ^a			
Situation légale ¹					
Sans charge ni mandat	11 (9,7) ^a	14 (9,3) ^a	9,239 (3)	0,026	0,187
En attente de procès/sentence	76 (67,3) ^a	77 (51,3) ^b			
Probation/libération conditionnelle/Ordonnance de surveillance/sursis	24 (21,2) ^a	49 (32,7) ^b			
Autre	2 (1,8) ^a	10 (6,7) ^a			

Notes: Les valeurs sont présentées en n (%) ou en moyenne (écart-type). Les comparaisons entre groupes sont présentées à titre descriptif. Les lettres en indice indiquent les différences issues de comparaisons post hoc par paires avec correction de Bonferroni, réalisées uniquement lorsque le test du khi-carré global était significatif. Les valeurs partageant une même lettre ne diffèrent pas significativement ($p < 0,05$). φ = coefficient phi; g = g de Hedges; IC = intervalle de confiance. *Sans emploi (occupation)*: inclut notamment chômage, invalidité, aide sociale, recherche d'emploi et retraite. *Autre (origine ethnique)*: inclut notamment les origines latino-américaine, africaine, hispanique, Premières Nations et Métis. *Autre (situation légale)*: inclut notamment des situations judiciaires particulières, telles qu'une évaluation pour risque sérieux d'abus en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou un engagement en vertu de l'article 810 du Code criminel. ¹ Des tests exacts de Fisher (incluant l'extension de Fisher-Freeman-Halton) ont été réalisés à titre de vérification en raison de faibles effectifs dans une cellule, bien que les conditions d'application du χ^2 soient respectées.

Participants

L'échantillon est composé de 266 AIS de sexe masculin âgés de 21 à 77 ans ($\bar{x} = 43,57$; $\bar{ET} = 14,66$). Le premier groupe comprend 113 participants ($\bar{x} = 44,57$; $\bar{ET} = 14,75$) ayant commis des infractions sexuelles liées au MAEP *exclusivement* (accès, possession, distribution ou production⁴), sans antécédent d'infraction sexuelle avec contact (ou leurre) répertoriée ou antérieure. Le groupe d'AIS avec contact comprend 153 participants ($\bar{x} = 42,88$; $\bar{ET} = 14,60$) ayant commis au moins une infraction sexuelle avec contact envers un mineur, *sans exclure* la présence possible d'infractions sexuelles en ligne (MAEP ou leurre)⁵. La classification des participants reposait à la fois sur les infractions autorapportées et sur les données officielles consignées dans le *Questionnaire d'évaluation globale*, (Carpentier et al., 2020) lequel documente l'infraction de référence ainsi que les antécédents criminels. Conformément aux objectifs de l'étude, seuls les délits commis à l'âge adulte ont été considérés. Ce choix était motivé par le fait que les infractions commises par des adolescents relèvent de dynamiques développementales distinctes (Lussier et al., 2015), ce qui aurait pu introduire une variabilité non souhaitée dans la catégorisation des participants. Les principales caractéristiques sociodémographiques de ces derniers, dans chaque groupe (MAEP vs contact), sont présentées au tableau 1.

Mesures

Besoins criminogènes généraux

Les besoins criminogènes généraux incluent **l'antisocialité, le soutien social à la criminalité, les problèmes de consommation, les difficultés familiales et conjugales, les problèmes d'emploi, ainsi que l'absence de participation à des loisirs.**

Trois variables documentent les indices d'**antisocialité** : *l'impulsivité, les traits de psychopathie* et *les problèmes de violence*. *L'impulsivité* a été

4. Dans le cas des participants référés pour des infractions de production, celles-ci ne renvoyaient pas à des infractions sexuelles avec contact envers un mineur. Elles concernaient principalement la création, la transformation ou la reproduction de matériel à caractère sexuel impliquant des enfants (p. ex., montages, récits, deepfakes ou copie de matériel), souvent dans un contexte d'échange en ligne.

5. Un total de 32 (20,9 %) des AIS avec contact envers des mineurs avaient aussi commis au moins une infraction sexuelle en ligne (MAEP ou leurre).

mesurée à l'aide d'une version française abrégée de l'Impulsivity Scale d'Eysenck et Eysenck (1978), traduite par Vitaro et al. (1999). L'échelle mesure la tendance à agir sans anticiper l'impact de ses actions ou la tendance à s'engager dans des conduites à risque. Elle comprend cinq items (score total 0-5), un score plus élevé indiquant un niveau d'impulsivité plus élevé ($\alpha = 0,72$ dans l'étude actuelle). Les *traits de psychopathie* ont été évalués à l'aide de la version française (Sabourin et Lussier, 1998) de l'échelle de Levenson (Levenson et al., 1995; 26 items; score total 26-104), un score plus élevé indiquant davantage de traits psychopathiques ($\alpha = 0,84$ dans l'étude actuelle). Les *problèmes de violence* ont été mesurés à partir d'un indicateur autorapporté dichotomique (oui/non), qui comprend la présence actuelle ou antérieure de problèmes de violence.

Le **soutien social à la criminalité**, les **problèmes d'alcool ou de drogues**, les **problèmes d'emploi**, les **problèmes conjugaux** et les **conflits familiaux** ont tous été mesurés à partir du questionnaire autorapporté *Questionnaire d'évaluation globale* et codés de manière dichotomique (oui/non), selon la présence actuelle ou antérieure de la difficulté.

L'**absence de loisirs** réfère à l'absence autorapportée de la pratique régulière d'une activité sportive ou culturelle actuellement (oui/non).

Besoins criminogènes spécifiques

Les besoins criminogènes spécifiques réfèrent à des variables dichotomiques indiquant la présence actuelle ou passée de difficultés, à l'exception des croyances supportant l'agression sexuelle, qui ont été évaluées à partir de scores continus issus d'échelles de mesure standardisées.

La présence de **préoccupations sexuelles élevées** (oui/non) a été établie lorsque les participants rapportaient au moins un indicateur parmi la dépendance à la sexualité, la dépendance à la pornographie ou la présence de pensées sexuelles envahissantes (non déviantes).

Les **intérêts sexuels paraphiliques** (oui/non) ont été définis par la présence d'un diagnostic rapporté de paraphilie ou de pensées sexuelles déviantes envahissantes.

Les **déficits de régulation émotionnelle** (oui/non) ont été évalués à l'aide d'un indicateur autorapporté relatif aux difficultés de gestion des émotions négatives.

La **capacité d'intimité avec un adulte** (déficits; oui/non) a été établie sur la base de la présence autorapportée d'un problème de *dépendance*

affective (oui/non), ainsi que sur *l'absence de cohabitation avec un partenaire intime* sur une durée d'au moins deux ans (oui/non).

Les **croyanances supportant l'agression sexuelle envers les enfants** ont été mesurées à l'aide de la version française de l'*Abel and Becker Cognition Scale* (Abel et al., 1989) (ABCS; Hanson et al., 1998; 27 items; score total 27-135), un score plus faible indiquant un plus haut niveau de distorsions cognitives ($\alpha = 0,96$ dans l'étude actuelle).

Les **croyanances supportant l'agression sexuelle envers les femmes** ont été mesurées à l'aide de la version française de l'*Illinois Rape Myth Acceptance Scale* (McMahon et Farmer, 2011) (IRMA; Mossad, 2018; 22 items; score total 22-110), un score plus faible indiquant une plus forte adhésion aux mythes du viol ($\alpha = 0,93$ dans l'étude actuelle).

Facteurs de réceptivité spécifique

La **personnalité** a été mesurée à l'aide de la version française du *Big Five Inventory* de John et al., 1991 (BFI-Fr; Plaisant et al., 2005), qui évalue cinq grandes dimensions de la personnalité. Le score moyen (1 à 5) pour chaque dimension a été utilisé, un score plus élevé correspondant à un niveau plus élevé de la dimension. *L'extraversion* (8 items) correspond à la tendance à être énergique, sociable, aventureux et autoritaire. *L'agréabilité* (10 items) est définie comme la disposition à être empathique, coopératif, chaleureux et soucieux du bien-être d'autrui. *La conscience* (9 items) caractérise les personnes disciplinées, organisées, minutieuses, responsables et fiables. Le *névrosisme* (8 items) correspond à la tendance à l'anxiété, l'inquiétude, l'instabilité émotionnelle et l'apitoiement sur soi-même. *L'ouverture* (10 items) est caractérisée par l'imagination, la créativité, la curiosité intellectuelle, l'originalité et l'intelligence. Les coefficients de cohérence interne varient de $\alpha = 0,75$ à $0,87$ dans la présente étude.

Le **déni et la minimisation** ont été évalués à l'aide de l'échelle *Perception de la Situation d'Abus Sexuel* (PSAS; Tardif, 2004; 2006; 37 items vrai/faux; score total 0-37), un score plus élevé indiquant un niveau de déni plus important ($\alpha = 0,83$ dans la présente étude).

La **motivation au changement** a été mesurée à l'aide de la version française de l'*University of Rhode Island Change Assessment Scale* de McConaughy et al. (1983; URICA; 32 items), le score total étant calculé selon les recommandations des auteurs ($\alpha = 0,80$ dans la présente étude).

Le **soutien social perçu** a été évalué à l'aide de la version française de Caron (1996) de l'échelle des provisions sociales (EPS; Cutrona et Russel, 1987). Il comprend 24 items (score total 24-96), un score plus élevé indiquant un plus grand soutien social perçu ($\alpha = 0,92$ dans la présente étude).

Les **antécédents de victimisation** avant l'âge de 18 ans (oui/non) ont été définis par la présence d'au moins un des cinq types de victimisation suivants : agression sexuelle, violence physique, violence psychologique, négligence dans le milieu familial, exposition à la violence familiale ou le fait d'en avoir été témoin. Ces informations reposaient sur des questions autorapportées utilisant des catégories explicites (p. ex., « Avez-vous déjà été victime d'agression sexuelle avant l'âge de 18 ans ? » ; « Avez-vous déjà été exposé ou témoin de violence familiale avant l'âge de 18 ans ? »).

Les **difficultés d'apprentissage** (oui/non) réfèrent à la présence actuelle ou passée de ce type de difficultés autorapportées.

Un **diagnostic de santé mentale** ainsi que les **problèmes cliniques actuels** (*symptômes dépressifs, anxiété, idées suicidaires, faible estime de soi, problèmes financiers, problèmes de santé physique et consommation régulière d'alcool ou de cannabis*) ont tous été mesurés à l'aide d'indicateurs dichotomiques (oui/non) autorapportés portant sur la présence actuelle de la difficulté.

Analyses

Les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide du logiciel SPSS, version 29. Des analyses comparatives (tests du khi-carré et tests de moyennes) ont été menées à titre exploratoire afin de comparer les deux groupes sur les besoins criminogènes généraux, les besoins criminogènes spécifiques et les facteurs de réceptivité spécifique. Les distributions des scores ABCS et IRMA s'écartant légèrement de la normalité, mais les tailles d'échantillon étant suffisantes, les comparaisons de moyennes ont été effectuées à l'aide de tests *t* de Welch, robustes aux violations de normalité et d'homogénéité des variances. Le seuil de signification initial a été fixé à $p < 0,05$. Les tailles d'effet de 0,10, 0,30 et 0,50 ont été interprétées respectivement comme des effets faibles, modérés et élevés (Cohen, 1988).

Des régressions logistiques binaires ont été réalisées afin d'examiner dans quelle mesure les deux types de besoins criminogènes (généraux et spécifiques) ainsi que les facteurs de réceptivité différencient les

consommateurs de MAEP des AIS avec contact. Trois modèles distincts ont été estimés, conformément au modèle RBR, afin d'identifier les types de variables permettant le mieux de distinguer les deux groupes.

Les variables, dont l'association bivariée avec la variable dépendante était inférieure à 0,25 et jugées conceptuellement pertinentes, ont été incluses dans les modèles. Pour chacun d'eux, les postulats de la régression ont été vérifiés : aucun problème de multicollinéarité n'a été observé (tolérance > 0,20 ; VIF < 5), la linéarité du logit a été confirmée à l'aide du test de Box-Tidwell, et l'examen des résidus, des valeurs de levier et de la distance de Cook n'a révélé aucun cas exerçant une influence notable sur l'estimation des modèles.

Les résultats sont présentés sous forme d'odds ratios (OR) accompagnés d'intervalles de confiance à 95 %. L'ajustement des modèles a été évalué au moyen du test de Hosmer-Lemeshow et du $-2 \text{ Log Likelihood}$, tandis que la variance expliquée et la capacité discriminante ont été examinées à l'aide du R^2 de Nagelkerke et de la matrice de classification.

Résultats

Comparaison entre les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact

Les analyses bivariées sont présentées à titre exploratoire afin de décrire les différences initiales entre les groupes, tandis que les modèles multivariés constituent l'approche principale pour l'interprétation des résultats.

Le tableau 2 présente les comparaisons entre les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact sur six besoins criminogènes généraux. Une seule différence significative distingue les deux groupes : les consommateurs de MAEP rapportent moins de problèmes de violence passés ou actuels que les AIS avec contact [$\chi^2(1, N = 264) = 9,01, p = 0,003, \phi = 0,19$]. Aucune autre différence significative n'a été observée pour les autres variables examinées.

Les comparaisons sur les besoins criminogènes spécifiques à la délinquance sexuelle sont présentées au tableau 3. Plusieurs différences significatives sont observées entre les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact. D'abord, les consommateurs de MAEP rapportent davantage de préoccupations sexuelles que les AIS avec contact

TAB LEAU 2
Comparaisons bivariées des besoins criminogènes généraux entre les groupes (MAEP vs contact)

	MAEP <i>n</i> = 113	Contact <i>n</i> = 153			
	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	χ^2 / <i>t</i> (df)	<i>p</i>	φ / <i>g</i> (IC 95 %)
Antisocialité					
Impulsivité (échelle 0-5)	1,23 (1,39)	1,64 (1,66)	<i>t</i> (158,96) = -1,672	0,096	-0,259 [-0,57 ; 0,05]
Psychopathie (échelle de Levenson)	62,49 (9,12)	63,39 (10,17)	<i>t</i> (148,98) = -0,570	0,570	-0,092 [-0,41 ; 0,23]
Problèmes de violence	7 (6,3)	29 (19,1)	9,012	0,003	0,185
Soutien social à la criminalité	20 (18,0)	41 (27,5)	3,196	0,074	0,111
Problèmes d'alcool ou de drogues	37 (33,0)	60 (39,5)	1,150	0,284	0,066
Famille/couple					
Conflits familiaux	37 (32,7)	66 (43,4)	3,110	0,078	0,108
Problèmes conjugaux	32 (28,3)	56 (36,8)	2,123	0,145	0,090
Problèmes d'emploi	66 (63,5)	77 (55,8)	1,441	0,230	0,077
Aucun loisir	79 (69,9)	92 (60,1)	2,708	0,100	0,101

Notes: Les échelles d'impulsivité et de psychopathie ont été complétées par un sous-échantillon de 161 et 152 participants respectivement. Les analyses ont été effectuées sur les données disponibles. % = pourcentage; *M* = moyenne; ET = écart-type; φ et *g* représentent respectivement les tailles d'effet associées au χ^2 et au test *t* de Welch; *df* = degrés de liberté; *p* = niveau de signification; IC95 % = intervalle de confiance à 95 %. Les degrés de liberté sont de 1 lorsqu'ils ne sont pas indiqués (χ^2).

$[\chi^2(1, N = 263) = 10,92, p < 0,001, \varphi = 0,20]$. Ils rapportent aussi davantage d'intérêts sexuels paraphiliques $[\chi^2(1, N = 264) = 5,24, p = 0,022, \varphi = 0,14]$. En ce qui concerne la capacité d'intimité avec un adulte, les consommateurs de MAEP rapportent moins de dépendance affective $[\chi^2(1, N = 265) = 5,56, p = 0,018, \varphi = 0,15]$ et ils sont moins nombreux à avoir cohabité avec un partenaire intime pendant une période d'au moins deux ans $[\chi^2(1, N = 263) = 4,02, p = 0,045, \varphi = 0,12]$. Enfin, concernant les cognitions supportant l'agression, les consommateurs de MAEP entretiennent moins de croyances hostiles envers les femmes que les AIS avec contact $[t(159,39) = 2,10, p = 0,038, g = 0,33 (-0,02; 0,64)]$. Aucune différence significative n'a été observée pour les autres variables examinées.

Le tableau 4 présente les comparaisons entre les groupes concernant les facteurs de réceptivité spécifique. Plusieurs différences significatives sont observées entre les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact. Sur les dimensions de la personnalité, les consommateurs de MAEP présentent un niveau d'extraversion plus faible $[t(156,08) = -2,40, p = 0,018, g = -0,38 (-0,69; -0,06)]$, ainsi qu'un niveau de conscience également plus faible $[t(151,48) = -2,36, p = 0,019, g = -0,38 (-0,69; -0,06)]$, ce qui signifie qu'ils seraient moins sociables et aventureux et moins organisés, disciplinés et fiables que les AIS avec contact. Ils présentent aussi des traits plus élevés de névrosisme $[t(151,12) = 2,08, p = 0,039, g = 0,33 (0,01; 0,65)]$, soit une tendance plus élevée à l'anxiété et à l'inquiétude. Concernant les problèmes cliniques actuels, les consommateurs de MAEP rapportent aussi davantage d'anxiété que les AIS avec contact $[\chi^2(1, N = 265) = 9,01, p = 0,003, \varphi = 0,18]$, ainsi que davantage de problèmes d'estime de soi $[\chi^2(1, N = 265) = 6,90, p = 0,009, \varphi = 0,16]$. Aucune autre différence significative n'a été observée pour les autres variables examinées.

Distinction entre les groupes selon les besoins criminogènes et les facteurs de réceptivité

Conformément à la structure du modèle RBR, trois séries d'analyses ont été menées afin d'examiner séparément la contribution des besoins criminogènes généraux, des besoins criminogènes spécifiques et des facteurs de réceptivité spécifique pour distinguer les consommateurs de MAEP des AIS avec contact.

TABLEAU 3
Comparaisons bivariées des besoins criminogènes spécifiques entre les groupes (MAEP vs contact)

	MAEP <i>n</i> = 113	Contact <i>n</i> = 153		
	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	χ^2 / <i>t</i> (<i>dl</i>)	<i>p</i>
Préoccupations sexuelles élevées	72 (64,3)	66 (43,7)	10,918	<0,001
Intérêts sexuels paraphiliques	46 (41,1)	42 (27,6)	5,242	0,022
Déficits de régulation émotionnelle	60 (53,1)	72 (47,4)	0,851	0,356
Capacité d'intimité avec un adulte				
Dépendance affective	25 (22,1)	54 (35,5)	5,564	0,018
Absence de cohabitation avec partenaire intime (au moins 2 ans)	47 (42,7)	47 (30,7)	4,018	0,045
Croyances supportant l'agression sexuelle				
Envers les enfants (échelle ABCS)	122,47 (18,9)	123,61 (15,3)	$t(139,94) = -0,417$	0,677
Envers les femmes (échelle IRMA)	94,35 (14,66)	89,22 (16,41)	$t(159,39) = 2,098$	0,038

Notes: Les échelles de croyances supportant l'agression sexuelle ont été complétées par un sous-échantillon de 162 participants. Les analyses ont été effectuées sur les données disponibles. % = pourcentage; *M* = moyenne; *ET* = écart-type; φ et *g* représentent respectivement les tailles d'effet associées au χ^2 et au test *t* de Welch; *dl* = degrés de liberté; *p* = niveau de signification; IC95 % = intervalle de confiance à 95 %. Les degrés de liberté sont de 1 lorsqu'ils ne sont pas indiqués (χ^2).

TABLEAU 4
Comparaisons bivariées des facteurs de réceptivité spécifique entre les groupes (MAEP vs contact)

	MAEP <i>n</i> = 113	Contact <i>n</i> = 153	$\chi^2 / t (df)$	<i>p</i>	$\varphi / g (IC\ 95\ \%)$
	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)	<i>n</i> (%) / <i>M</i> (ET)			
Personnalité (échelle BFI)					
Extraversion	2,801 (0,80)	3,119 (0,87)	<i>t</i> (156,08) = -2,401	0,018	-0,378 [-0,69; -0,06]
Agréabilité	3,986 (0,53)	4,058 (0,59)	<i>t</i> (154,19) = -0,802	0,424	-0,127 [-0,44; 0,19]
Conscience	3,662 (0,61)	3,899 (0,64)	<i>t</i> (151,48) = -2,364	0,019	-0,377 [-0,69; -0,60]
Névrosisme	3,114 (0,89)	2,808 (0,94)	<i>t</i> (151,12) = 2,077	0,039	0,332 [0,01; 0,65]
Ouverture	3,730 (0,68)	3,599 (0,70)	<i>t</i> (148,14) = 1,184	0,238	0,189 [-0,13; 0,50]
Déni/minimisation (échelle PSAS)	12,35 (5,84)	13,94 (5,44)	<i>t</i> (106,12) = -1,617	0,109	-0,283 [-0,62; 0,06]
Motivation au changement (échelle URICA)	10,754 (1,81)	10,17 (2,07)	<i>t</i> (148,39) = 1,843	0,067	0,295 [-0,26; 0,62]
Soutien social (échelle ÉPS)	73,35 (13,5)	74,56 (12,14)	<i>t</i> (138,30) = 0,576	0,566	-0,094 [-0,41; 0,22]
Victimisation < 18 ans	68 (60,2)	103 (68,7)	2,042	0,153	0,088
Difficultés d'apprentissage	30 (26,5)	55 (36,2)	2,762	0,097	0,102
Problème de santé mentale (diagnostic)	36 (32,1)	50 (37,2)	0,126	0,722	0,022

TABLEAU 4 (suite)

	MAEP n = 113	Contact n = 153			
	n (%) / M (ET)	n (%) / M (ET)	χ^2 / t (dl)	p	φ / g (IC 95 %)
Problèmes actuels					
Symptômes dépressifs	46 (40,7)	54 (35,5)	0,741	0,389	0,053
Anxiété	78 (69,0)	77 (50,7)	9,007	0,003	0,184
Idées suicidaires	14 (12,4)	18 (11,8)	0,018	0,892	0,008
Faible estime de soi	56 (49,6)	51 (33,6)	6,897	0,009	0,161
Problèmes financiers	26 (23,0)	38 (25,0)	0,140	0,708	0,023
Problèmes de santé physique	33 (29,2)	29 (19,1)	3,707	0,054	0,118
Consommation régulière alcool/cannabis	37 (33,0)	60 (39,5)	1,150	0,284	0,066

Notes: Les échelles de mesure ont été complétées par un sous-échantillon, les N variant entre 155 et 162. Les analyses ont été effectuées sur les données disponibles. % = pourcentage; M = moyenne; ET = écart-type; φ et g représentent respectivement les tailles d'effet associées au χ^2 et au test t de Welch; dl = degrés de liberté; p = niveau de signification; IC95 % = intervalle de confiance à 95 %. Les degrés de liberté sont de 1 lorsqu'ils ne sont pas indiqués (χ^2). Les valeurs de p sont non ajustées pour comparaisons multiples, les variables de réceptivité étant conceptuellement liées et examinées dans le cadre d'analyses planifiées *a priori*. Une correction stricte (p. ex., Bonferroni) aurait été trop conservatrice et aurait accru le risque d'erreurs de type II.

Le modèle portant sur les besoins criminogènes généraux n'était pas significatif et n'est donc pas présenté, indiquant que ces besoins ne contribuent pas à différencier les consommateurs de MAEP des AIS avec contact. Bien qu'une variable, les problèmes de violence passés ou actuels, soit apparue significative dans un modèle épuré, la très faible prévalence de cette caractéristique dans les deux groupes a entraîné une instabilité importante des estimations, ne permettant pas une interprétation fiable du modèle. Cette variable, bien que significative en analyse bivariée, ne se maintient pas dans les analyses multivariées.

Le modèle regroupant les besoins criminogènes spécifiques (tableau 5) présentait un bon ajustement [Hosmer–Lemeshow $\chi^2(8) = 7,11$, $p = 0,524$] et expliquait 13 % de la variance. Dans l'ensemble, 65 % des cas étaient correctement classés (75,6 % AIS avec contact ; 52,7 % MAEP). Deux variables permettaient de discriminer significativement les deux groupes. Les consommateurs de MAEP se distinguaient par des préoccupations sexuelles plus élevées ($OR = 3,70$; $p = 0,005$), alors que la dépendance affective était davantage caractéristique des AIS avec contact ($OR = 0,43$; $p = 0,033$). Les croyances supportant l'agression sexuelle envers les femmes (IRMA) ainsi que les intérêts sexuels paraphiliques ne contribuaient pas de manière indépendante à la distinction entre les groupes lorsque les autres variables étaient prises en compte.

TABLEAU 5

Régression logistique distinguant les consommateurs de MAEP des AIS avec contact selon les besoins criminogènes spécifiques

Variable	OR	IC 95 %	p
Préoccupations sexuelles élevées	3,70	[1,50 ; 9,12]	0,005
Intérêts paraphiliques	0,64	[0,26 ; 1,59]	0,338
Dépendance affective	0,43	[0,20 ; 0,94]	0,033
Distorsions cognitives envers les femmes (échelle IRMA)	1,02	[0,99 ; 1,05]	0,081

Notes: N=160. La catégorie de référence est le groupe de consommateurs de MAEP exclusif (1=MAEP; 0= AIS avec contact envers des mineurs). Statistiques du modèle: $-2LL = 204,69$; R^2 de Nagelkerke = 0,13; Hosmer–Lemeshow $\chi^2(8) = 7,11$, $p = 0,524$; cas correctement classés = 65,0 % (75,6 % contact; 52,7 % MAEP).

Le modèle portant sur les facteurs de réceptivité (tableau 6) présentait un ajustement adéquat [Hosmer–Lemeshow $\chi^2(8) = 11,24$, $p = 0,189$] et expliquait 19 % de la variance (R^2 de Nagelkerke = 0,19). Au total,

69,5 % des cas étaient correctement classés (81,3 % AIS avec contact ; 54,1 % MAEP). Trois variables contribuaient significativement à discriminer les deux groupes. Les consommateurs de MAEP se distinguaient par un niveau plus faible d'extraversion ($OR = 0,55$; $p = 0,011$) et par la présence plus marquée de symptômes d'anxiété ($OR = 2,77$; $p = 0,024$). La victimisation à l'enfance, non significative en bivarié, est significativement associée à une probabilité plus faible d'appartenir au groupe de consommateurs de MAEP ($OR = 0,35$, $p = 0,013$). Ce résultat indique que l'effet de la victimisation n'apparaît qu'après avoir contrôlé l'influence des facteurs de réceptivité inclus dans le modèle. L'ouverture (en tant que dimension de la personnalité) et la motivation au changement ne présentent pas d'association indépendante significative une fois l'ensemble des covariables considérées. Enfin, la comparaison des modèles indique que celui portant sur les facteurs de réceptivité affiche la capacité discriminante la plus élevée, comme reflété par un R^2 de Nagelkerke supérieur (19 % vs 13 %) et un pourcentage global de classification légèrement plus élevé (69,5 % vs 65,0 %). Bien que la classification des consommateurs de MAEP demeure modeste, ce modèle différencie mieux les deux groupes dans le cadre d'analyses explicatives.

TABLEAU 6

Régression logistique distinguant les consommateurs de MAEP des AIS avec contact selon les facteurs de réceptivité spécifique

Variable	OR	IC 95 %	p
Extraversion (échelle BFI)	0,55	[0,34 ; 0,87]	0,011
Ouverture (échelle BFI)	1,66	[0,94 ; 2,91]	0,079
Motivation au changement (échelle URICA)	1,16	[0,96 ; 1,40]	0,136
Victimisation à l'enfance	0,35	[0,16 ; 0,81]	0,013
Anxiété	2,77	[1,14 ; 6,72]	0,024

Notes: N=141. La catégorie de référence est le groupe de consommateurs de MAEP exclusif (1=MAEP ; 0= AIS avec contact envers des mineurs). Statistiques du modèle: $-2LL = 171,59$; R^2 de Nagelkerke = 0,19 ; Hosmer-Lemeshow: $\chi^2(8) = 11,24$, $p = 0,189$; cas correctement classés = 69,5 % (81,3 % contact ; 54,1 % MAEP).

Discussion

L'un des constats majeurs de cette étude est que certaines dimensions relevant de la réceptivité spécifique et du fonctionnement émotionnel apparaissent comme les facteurs les plus discriminants dans les modèles

multivariés, comparativement aux besoins criminogènes généraux ou spécifiques. Plus particulièrement, un niveau d'extraversion plus faible (tendance à l'introversion) et des symptômes anxieux renvoient à un mode de fonctionnement marqué par l'évitement émotionnel et social, un profil déjà évoqué dans plusieurs travaux (Babchishin et al., 2015; Elliott et al., 2019). Bien que ces dimensions aient été intégrées ici comme des facteurs de réceptivité spécifique dans le cadre du modèle RBR, elles peuvent aussi être comprises comme des caractéristiques relationnelles et émotionnelles plus fondamentales, qui s'inscrivent dans des dynamiques d'isolement, d'évitement relationnel et de difficultés d'intimité. Dans une perspective plus intégrative, le profil caractérisé par l'introversion, l'anxiété et l'évitement social pourrait également être envisagé comme un ensemble de facteurs facilitants sur le plan émotionnel et relationnel susceptibles de moduler l'expression des intérêts sexuels et des préoccupations sexuelles, comme le suggère le modèle motivation-facilitation de Seto (2019), bien que cette interprétation demeure spéculative, ces dimensions n'ayant pas été directement mesurées.

Il demeure aussi possible que le choix des variables retenues et des instruments ait influencé la capacité discriminante observée. En particulier, les cognitions supportant l'agression sexuelle ont été évaluées à l'aide d'outils initialement conçus pour des AIS avec contact. Ces instruments ne permettent pas d'appréhender finement les cognitions spécifiques favorables à l'exploitation sexuelle en ligne, qui caractériseraient davantage les consommateurs de MAEP (Paquette et Cortoni, 2020).

Comme attendu, les besoins criminogènes spécifiques à la délinquance sexuelle constituent également un axe de différenciation important entre les deux groupes. Conformément aux travaux antérieurs, nos résultats mettent en évidence des préoccupations sexuelles plus élevées chez les consommateurs de MAEP, confirmant un constat récurrent dans la littérature (Babchishin et al., 2011; Babchishin et al., 2015; Paquette et Cortoni, 2021). Les analyses bivariées indiquent également des intérêts sexuels paraphiliques plus fréquents chez les consommateurs de MAEP. Toutefois, cette variable perd sa contribution dans le modèle multivarié, ce qui indique que son effet est absorbé par d'autres dimensions plus centrales, notamment les préoccupations sexuelles. Ces résultats soulignent l'importance d'examiner ces indicateurs liés à la sexualité en relation avec d'autres dimensions du fonctionnement psychologique, notamment sur le plan émotionnel.

Plusieurs travaux ont observé que les AIS, qu'il s'agisse de consommateurs de MAEP ou d'AIS avec contact, éprouvent des difficultés à gérer efficacement leurs émotions, leurs pensées ou leurs comportements dans des situations de stress ou de détresse et que la sexualité peut alors devenir un moyen de soulager cet inconfort (Cortoni et Marshall, 2001 ; Paquette et Cortoni, 2021 ; Seto et al., 2023, dont les travaux récents soutiennent l'importance de cette variable sur le plan empirique). Dans cette perspective, les résultats observés sont compatibles avec l'idée que l'utilisation de MAEP puisse s'inscrire dans des stratégies d'évitement émotionnel ou interpersonnel. Ainsi, même si nos données ne montrent pas de différence significative entre les groupes sur le plan de la régulation émotionnelle, la prévalence importante de difficultés autorapportées par les participants à ce niveau (plus ou moins 50 % dans chaque groupe) suggère que la sexualité peut, pour certains, constituer une stratégie de gestion émotionnelle. Ce résultat permet également de mettre en perspective l'importance des préoccupations sexuelles rapportées, plus marquées chez les consommateurs de MAEP, en suggérant qu'elles pourraient, chez certains individus, s'inscrire dans des dynamiques plus larges de régulation émotionnelle.

Au-delà de la sexualité, les profils relationnels et affectifs des deux groupes mettent en lumière des différences cliniquement pertinentes. Les consommateurs de MAEP rapportent moins d'antécédents de victimisation à l'enfance, sont moins nombreux à avoir cohabité de façon stable avec un partenaire intime et présentent globalement un fonctionnement davantage marqué par l'évitement social, une tendance à l'introversion, une estime de soi plus fragile et des niveaux d'anxiété plus élevés. Ce profil renvoie à un mode de fonctionnement centré sur le retrait, la difficulté à investir des relations réelles ou à développer une intimité durable, une dynamique bien documentée dans les travaux portant sur la sexualité en ligne et l'isolement social (Armstrong et Mellor, 2016 ; Morgan et Lambie, 2019 ; Wéry et al., 2020). Bien qu'il soit établi depuis longtemps que certains profils d'AIS avec contact envers des enfants présentent également des difficultés d'intimité (Martin et Tardif, 2015 ; Ward et al., 1995), nos résultats suggèrent que, chez une partie d'entre eux, ces difficultés s'expriment davantage à travers des enjeux relationnels complexes, notamment sous la forme de dépendance affective. Ainsi, les différences observées entre les deux groupes ne se limitent pas aux dimensions sexuelles, mais

concernent aussi, et peut-être surtout, la manière dont les individus investissent (ou évitent) les relations et l'intimité.

Enfin, les résultats portant sur les besoins criminogènes généraux apportent un éclairage complémentaire. Dans notre étude, ces variables ne distinguent pas significativement les groupes sur le plan multivarié et le modèle correspondant n'était pas significatif. Ce constat constitue un résultat en soi et suggère que, dans cette population, les besoins criminogènes généraux pourraient jouer un rôle plus limité dans la différenciation des profils, comparativement aux besoins criminogènes spécifiques et aux facteurs de réceptivité spécifique. Certaines variables, telles que l'impulsivité, les conflits familiaux et le soutien social à la criminalité, présentaient toutefois des différences marginalement significatives en analyses bivariées, dans un sens généralement conforme à la littérature, mais ces effets ne se maintiennent pas une fois les variables concomitantes prises en compte. Un modèle épuré faisait ressortir une association entre les problèmes de violence et le fait d'avoir commis une infraction avec contact, mais la très faible proportion d'individus concernés dans les deux groupes rend cette estimation instable et en limite la portée. Sur le plan clinique, bien qu'aucune différence significative ne soit observée pour les traits psychopathiques, les moyennes obtenues dans les deux groupes dépassent les niveaux rapportés en population non clinique (Savard et al., 2014).

Ce constat peut paraître en décalage avec certaines études indiquant un profil criminogène plus antisocial chez les AIS avec contact. Toutefois, il importe de rappeler que la plupart de ces travaux reposent sur des indicateurs statiques (p. ex., antécédents criminels, infractions violentes, violations de conditions) essentiellement comportementaux, plutôt que sur des dimensions psychologiques internes (Babchishin et al., 2015; Reichel et al., 2024). À l'inverse, la présente étude s'appuie sur des mesures autorévélatrices d'impulsivité, de traits psychopathiques et de problèmes de violence vécus par le passé ou actuels, qui reflètent davantage le mode de fonctionnement interne et relationnel des participants, ce qui peut en partie expliquer l'absence de différenciation observée en ce qui a trait aux besoins criminogènes généraux. Il est également possible que les participants de notre échantillon, recrutés en communauté sur une base volontaire, présentent des niveaux d'antisocialité moins marqués que ceux observés dans des échantillons forensiques ou correctionnels, tout en demeurant plus élevés que dans

la population non clinique, ce qui peut également atténuer les contrastes entre les groupes.

Pris ensemble, ces résultats suggèrent que, dans cette population, les besoins criminogènes généraux contribuent peu à la différenciation des profils. Dans cette perspective, ils invitent à nuancer la portée de certains besoins traditionnellement associés à la délinquance dans le contexte particulier des infractions liées au MAEP.

Forces et limites

Cette étude présente plusieurs forces méthodologiques importantes. Elle repose d'abord sur des données inédites récentes recueillies directement auprès d'AIS, plutôt que sur des dossiers cliniques ou des données administratives. Cette approche permet d'examiner des dimensions habituellement peu documentées, notamment des variables psychologiques, affectives et interpersonnelles rarement mesurées dans les études comparant les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact. De plus, la formation des groupes à partir d'une combinaison de données officielles et autorévélees constitue un avantage notable, puisqu'elle réduit le risque de mauvaise classification associée à l'utilisation exclusive de données officielles. Une autre force réside dans l'utilisation de mesures directes et standardisées correspondant explicitement à deux des trois composantes du modèle RBR (besoins criminogènes généraux et spécifiques, facteurs de réceptivité spécifique), ce qui permet d'obtenir un portrait clinique plus complet des deux groupes. L'inclusion de variables encore peu explorées dans la littérature, telles que des dimensions de personnalité, des indicateurs actuels de détresse psychologique ou des aspects relationnels, constitue également une contribution significative, particulièrement dans l'étude des consommateurs exclusifs de MAEP. Enfin, le recrutement dans des services spécialisés communautaires plutôt qu'en milieu correctionnel ou institutionnel représente un atout important, puisqu'il permet de documenter des profils cliniques moins criminogènes et plus représentatifs de la réalité clinique hors institution.

Certaines limites doivent toutefois être considérées. Premièrement, la nature rétrospective et autodéclarée de certaines variables peut entraîner un biais de mémoire susceptible d'influencer la force des associations observées. Deuxièmement, puisque le premier questionnaire était rempli dans un contexte de prétraitement, certains participants ont pu chercher à présenter une image plus favorable d'eux-mêmes,

introduisant un biais de désirabilité sociale. Troisièmement, les scores élevés observés aux échelles de distorsions cognitives indiquent une faible adhésion à ces croyances, ce qui peut avoir limité la validité des résultats. Ces instruments, conçus à l'origine pour les AIS avec contact, pourraient ne pas refléter adéquatement les profils cognitifs propres aux consommateurs de MAEP, dont les distorsions peuvent différer (Paquette et Cortoni, 2021). Aucun outil spécifiquement conçu pour cette population n'a été utilisé, le projet ayant été développé avant la disponibilité d'instruments validés pour les consommateurs de MAEP. L'évolution récente des normes sociales (p. ex., post-#MeToo) pourrait également avoir contribué aux scores élevés observés. Quatrièmement, les facteurs liés aux usages numériques (p. ex., participation à des forums ou groupes sur le *dark web*) ainsi que certains facteurs situationnels pertinents (p. ex., accès à des enfants, accès à Internet) n'ont pas été pris en compte, ce qui en limite l'interprétation. Par ailleurs, certaines différences observées entre les groupes pourraient également être associées à des caractéristiques sociodémographiques ou contextuelles non prises en compte dans les analyses, ce qui invite à interpréter ces résultats avec prudence. Enfin, la comparaison entre les consommateurs de MAEP et les AIS avec contact comporte des limites inhérentes à la classification des participants. Bien que la combinaison de données autorévéloées et officielles permette de réduire les erreurs de classification, il demeure possible que certains participants présentent des profils mixtes ou n'aient pas divulgué certains antécédents, ce qui peut brouiller les frontières entre les groupes. De plus, les modalités de détection, de référence et de prise en charge des individus dans les systèmes judiciaire et clinique peuvent favoriser l'identification de certains profils au détriment d'autres, ce qui peut limiter la représentativité des groupes comparés. Ces éléments invitent à interpréter les différences observées avec prudence, celles-ci pouvant refléter en partie des enjeux de classification ou de recrutement.

Implications cliniques

Les résultats de cette étude mettent en évidence une implication clinique centrale en lien avec les principes du modèle RBR, soit celle de l'adéquation entre le niveau de risque, les besoins cliniques et l'intensité de l'intervention chez les consommateurs de MAEP. D'une part, ces derniers sont généralement considérés à faible risque de récidive sexuelle

(Elliott et al., 2019 ; Seto et al., 2011), ce qui soulève un débat quant à la pertinence de leur offrir un traitement spécialisé. Conformément au principe du risque, un faible risque devrait être associé à une faible intensité d'intervention. Or, les consommateurs de MAEP présentent souvent des besoins cliniques importants, notamment en lien avec la sexualisation problématique, et disposent par ailleurs de caractéristiques favorables à l'engagement thérapeutique (anxiété élevée, introversion, motivation au changement), ce qui les conduit fréquemment vers les programmes spécialisés pour AIS. Toutefois, plusieurs auteurs ont souligné que les interventions développées pour les AIS avec contact peuvent être mal adaptées à cette population et, dans certains cas, potentiellement contre-indiquées. Cette question est particulièrement importante au regard des résultats de Mews et al. (2017), qui montrent qu'un traitement non adapté ou trop intensif peut augmenter le risque de récidive sexuelle chez les consommateurs de MAEP. Comme le soulignent Babchishin et al. (2018), les programmes développés pour des AIS avec contact ne sont pas toujours adaptés à cette clientèle, et un dosage plus faible et plus ciblé devrait être privilégié. L'évaluation conjointe du risque, des besoins criminogènes spécifiques et des facteurs de réceptivité émotionnels ou interpersonnels apparaît ainsi essentielle pour orienter les interventions vers des cibles réellement pertinentes, tout en évitant une sur-intervention potentiellement contre-productive.

Conclusion

Cette étude met en évidence des différences cliniques importantes entre les consommateurs exclusifs de MAEP et les AIS avec contact envers des mineurs. Au-delà des intérêts sexuels paraphiliques et des préoccupations sexuelles plus élevées observées chez les consommateurs de MAEP, les différences les plus marquées concernent principalement des dimensions émotionnelles et interpersonnelles, notamment l'anxiété, l'introversion et certaines difficultés relationnelles. Ces résultats suggèrent que l'évaluation clinique des consommateurs de MAEP gagnerait à accorder une attention particulière au fonctionnement émotionnel et relationnel, en complément aux dimensions sexuelles. Ils invitent également à nuancer, dans cette population, la portée de certains besoins criminogènes généraux, qui apparaissent moins discriminants dans la différenciation des profils.

Références

- Abel, G. G., Gore, D. K., Holland, C. L., Camp, N., Becker, J. V. et Rathner, J. (1989). The measurement of the cognitive distortions of child molesters. *Annals of Sex Research*, 2, 135-152. <https://doi.org/10.1007/BF00851319>
- Ahmad, N., Kelty, S. F., Kavanagh, P. S. et Tran, T. (2025). Crossing the line: A critical systematic review of escalation crossover offending in online child Sexual Exploitation. *Trauma, Violence, & Abuse*. <https://doi.org/10.1177/15248380251361065>
- Alanko, K., Schmidt, A. F., Neutze, J., Bergen, E., Santtila, P. et Osterheider, M. (2017). Male sexual interest in and offending against children: The abused-abuser hypothesis. *Journal of Forensic Psychology Research and Practice*, 17(2), 128-144. <https://doi.org/10.1080/24732850.2017.1286544>
- Armstrong, J. et Mellor, D. (2016). Internet child pornography offenders: An examination of attachment and intimacy deficits. *Legal and Criminological Psychology*, 21(1), 41-55. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12028>
- Babchishin, K. M., Dibayula, S., McCulloch, C., Hanson, R. K. et Helmus, L. M. (2023). ACUTE-2007 and STABLE-2007 predict recidivism for men adjudicated for child sexual exploitation material offending. *Law and Human Behavior*, 47(5), 606-618. <https://doi.org/10.1037/lhb0000540>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210370708>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuylen, H. (2015). Online child pornography offenders are different: A meta-analysis of the characteristics of online and offline sex offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. doi: 10.1007/s10508-014-0270-x
- Babchishin, K. M., Merdian, H. L., Bartels, R. M. et Perkins, D. (2018). Child sexual exploitation materials offenders: A review. *European Psychologist*, 23(2), 130-143. <https://doi.org/10.1027/1016-9040/a000326>
- Baskurt, S., Babchishin, K. M., Hilkes, G. et Seto, M. C. (2025). A meta-analysis of recidivism rates among individuals who commit child sexual exploitation material (CSEM) offending. *Aggression and Violent Behavior*, 85. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2025.102080>
- Beier, K. M., Nentzl, J., von Heyden, M., Fishere, M. et Amelung, T. (2024). Preventing child sexual abuse and the use of child sexual abuse materials: Following up on the German prevention project Dunkelfeld. *Journal of Prevention*, 45(6), 881-900. <https://doi.org/10.1007/s10935-024-00792-0>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2017). *The psychology of criminal conduct* (6^e éd.). Routledge.
- Caron, J. (1996). L'Échelle de provisions sociales: une validation québécoise. *Santé mentale au Québec*, 21(2), 158-180. <https://doi.org/10.7202/032403ar>
- Carpentier, J., Spearson Goulet, J.-A. et RIMAS (2020). *Questionnaire d'évaluation globale pour la clientèle en délinquance sexuelle*. RIMAS. [Document non publié].

- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioral sciences* (2^e éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203771587>
- Cortoni, F. et Marshall, W.L. (2001) Sex as a coping strategy and its relationship to juvenile sexual history and intimacy in sexual offenders. *Sex Abuse* 13, 27-43. <https://doi.org/10.1023/A:1009562312658>
- Cutrona, C. E. et Russel, D. W. (1987). The provisions of social support and adaptation to stress, *Advance in Personal Relationships*, 1, 37-67.
- Eke, A. W., Helmus, L. M. et Seto, M. C. (2019). A validation study of the child pornography offender risk tool (CPORT). *Sexual Abuse*, 31(4), 456-476. <https://doi.org/10.1177/1079063218762434>
- Eke, A. W., Seto, M. C. et Williams, J. (2011). Examining the criminal history and future offending of child pornography offenders : An extended prospective follow-up study. *Law and Human Behavior*, 35(6), 466-478. <https://doi.org/10.1007/s10979-010-9252-2>
- Elliott, I. A., Beech, A. R. et Mandeville-Norden, R. (2012). The psychological profiles of internet, contact, and mixed internet/contact sex offenders. *Sexual Abuse*, 25(1), 3-20. <https://doi.org/10.1177/1079063212439426>
- Elliott, I. A., Mandeville-Norden, R., Rakestraw-Dickens, J. et Beech, A. R. (2019). Reoffending rates in a U.K. community sample of individuals with convictions for indecent images of children. *Law and Human Behavior*, 43(4), 369-382. <https://doi.org/10.1037/lhb0000328>
- Eysenck, S. B. G. et Eysenck, H. J. (1978). Impulsiveness and venturesomeness : Their position in a dimensional system of personality description. *Psychological Reports*, 43(3), 1247-1255. <https://doi.org/10.2466/pr0.1978.43.3f.1247>
- Hanson, R. K., Pronovost, I., Proulx, J., Scott, H. et Raza, H. (1998). Pédophilie et distorsions cognitives : étude des propriétés psychométriques d'une version française de l'échelle cognitive d'Abel et Becker. *Revue sexologique*, 6(1), 127-141.
- Helmus, L. M., Eke, A. W. et Seto, M. C. (2025). What risk assessment tools can be used with men convicted of child sexual exploitation material offenses? Recommendations from a review of current research. *Law and Human Behavior*, 49(1), 71-88. <https://doi.org/10.1037/lhb0000594>
- Henshaw, M., Ogloff, J. R. P. et Clough, J. A. (2017). Looking beyond the screen: A critical review of the literature on the online child pornography offender. *Sexual Abuse*, 29(5), 416-445. <https://doi.org/10.1177/1079063215603690>
- Henshaw, M., Ogloff, J. R. et Clough, J. A. (2018). Demographic, mental health, and offending characteristics of online child exploitation material offenders : A comparison with contact-only and dual sexual offenders. *Behavioral sciences & the law*, 36(2), 198-215. <https://doi.org/10.1002/bsl.2337>
- Hirschtritt, M. E., Tucker, D. et Binder, R. L. (2019). Risk assessment of online child sexual exploitation offenders. *The Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 47(2), 155-164. <https://doi.org/10.29158/JAAPL.003830-19>

- John, O.P., Donahue, E. M. et Kentle, R. L. (1991). The Big Five Inventory-versions 4a and 5. *University of California, Berkeley, Institute of Personality and Social Research*.
- Leclerc, B., Cale, J., Holt, T. et Drew, J. (2022). Child sexual abuse material online: The perspective of online investigators on training and support. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 16(4), 762-776. <https://doi.org/10.1093/police/paac017>
- Levenson, M. R., Kiehl, K. A. et Fitzpatrick, C. M. (1995). Assessing psychopathic attributes in a noninstitutionalized population. *Journal of Personality and Social Psychology*, 68(1), 151-158. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.68.1.151>
- Lussier, P., Blokland, A., Mathesius, J., Pardini, D. et Loeber, R. (2015). The childhood risk factors of adolescent-onset and adult-onset of sex offending: Evidence from a prospective longitudinal study. Dans P. Lussier et A. Blokland (dir.). *Sex offenders: A criminal career approach* (93-128): Wiley. <https://doi.org/10.1002/9781118314630.ch5>
- Martin, G. M. et Tardif, M. (2015). Examining sex offenders' intimacy deficits: their nature and their influence on sexually abusive behaviours. *Journal of Sexual Aggression*, 21(2), 158-178. <https://doi.org/10.1080/13552600.2013.849768>
- McConaughy, E. A., Prochaska, J. O. et Velicer, W. F. (1983). Stages of change in psychotherapy: Measurement and sample profiles. *Psychotherapy: Theory, Research & Practice*, 20(3), 368-375. <https://doi.org/10.1037/h0090198>
- McMahon, S. et Farmer, L. G. (2011). An updated measure for assessing subtle rape myths, *Social Work Research*, 35(2), 71-81. <https://doi.org/10.1093/swr/35.2.71>
- Mews, A., Di Bella, L. et Purver, M. (2017). *Impact evaluation of the prison-based core sex offender treatment programme*. London: Ministry of Justice. <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5a82a191ed915d74e3402c41/sotp-report-print.pdf>
- Ministry of Justice (2023). *OASys Sexual reoffending Predictor (OSP): Guidelines for practitioners, Version 3*. Public Protection Group. <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/64c24bfc7aea5b0014075045/ospguidance-practitioners.pdf>
- Morgan, S. et Lambie, I. (2019). Understanding men who access sexualised images of children: exploratory interviews with offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 25(1), 60-73. <https://doi.org/10.1080/13552600.2018.1551502>
- Mossad, A. (2018). *Mythes autour du viol: Quelles sont nos représentations?* [Thèse doctorale, Université de Lille]. <https://www.f2rsmpsy.fr/fichs/19099.pdf>
- National Center For Missing & Exploited Children. (2025). *CyberTipline Date*. <https://www.missingkids.org/gethelpnow/cybertipline/cybertiplinedata>
- Nicol, S. J., Harris, D. A., Kebbell, M. R. et Ogilvie, J. (2021). Online child sexual exploitation material: A comparison from police data on men charged with child sexual exploitation material exclusively and men charged with contact child sexual abuse exclusively. *Sexual Offending: Theory, Research, and Prevention*, 16. <https://doi.org/10.5964/sotrap.4301>

- Paquette, S. (2025). Special considerations : Internet sexual offenders. Dans R.J. Tully, G. Bohall et D.S. Prescott (dir.), *Best Practices in Sexual Offender Assessment and Management. Dangerous Behavior in Clinical and Forensic Psychology*, (p.693-714). Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-83135-5_22
- Paquette, S., Chopin, J. et Fortin, F. (2022). Child sexual exploitation material offenders, one-size-fits-all for ? Exploring tailored clinical dimensions based on cognitive and behavioural criminogenic factors. *Criminal Behaviour & Mental Health*, 32(2), 100-113. <https://doi.org/10.1002/cbm.2242>
- Paquette, S. et Cortoni, F. (2020). The development and validation of the Cognitions of Internet Sexual Offending (C-ISO) Scale. *Sexual Abuse: Journal of Research and Treatment*, 32(8), 907-930. <https://doi.org/10.1177/1079063219862281>
- Paquette, S. et Cortoni, F. (2021). Offence-supportive cognitions, atypical sexuality, problematic self-regulation, and perceived anonymity among online and contact sexual offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 50(5), 2173-2187. DOI: 10.1007/s10508-020-01863-z
- Plaisant, O., Courtois, R., Réveillère, C., Mendelsohn, G. A. et John, O. P. (2010). Validation par analyse factorielle du Big Five Inventory français (BFI-Fr). Analyse convergente avec le NEO-PI-R. *Annales médico-psychologiques*, 168(2), 97-106. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2009.09.003>
- Plaisant, O., Srivastava, S., Mendelsohn, G. A., Debray, Q. et John, O. P. (2005). Relations entre le Big Five Inventory français et le manuel diagnostique des troubles mentaux dans un échantillon clinique français. *Annales médico-psychologiques*, 163(2), 161-167. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2005.02.002>
- Reichel, R., Daser, A., Gnielka, F. M., Schmidt, A. F., Blokland, A. et Lehmann, R. J. B. (2024). A review of risk factors for online and mixed child sexual abuse material offending: what is being researched? *Journal of Sexual Aggression*, 1-44. <https://doi.org/10.1080/13552600.2024.2418100>
- Sabourin, S. et Lussier, Y. (1998). *Traduction of the primary et secondary psychopathy scales*. Unpublished manuscript, Université Laval.
- Savage, L. (2024). *Online child sexual exploitation: A statistical profile of police-reported incidents in Canada, 2014 to 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00003-eng.htm>
- Savard, C., Lussier, Y., et Sabourin, S. (2014). Échelle auto-rapportée de psychopathie de Levenson: Adaptation française et validation. *Criminologie*, 47(2), 263-293. <https://doi.org/10.7202/1026736ar>
- Seiser, A., Eher, R., Helmus, L. M., Turner, D. et Rettenberger, M. (2025). The psychometric properties of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT) in different subgroups of individuals convicted of offenses related to child sexual exploitation material (CSEM). *Law and Human Behavior*, 49(5), 426-439. <https://doi.org/10.1037/lhb0000616>
- Seto, M. C. (2019). The motivation-facilitation model of sexual offending. *Sexual Abuse*, 31(1), 3-24. <https://doi.org/10.1177/1079063217720919>
- Seto, M. C. (2021). What do we know about online sexual offending? Dans E. Caffo (dir.), *Online child sexual exploitation: Treatment and prevention of*

- abuse in a digital world* (pp. 23-31). Springer Nature Switzerland AG. https://doi.org/10.1007/978-3-030-66654-5_3
- Seto, M. C. et Eke, A. W. (2015). Predicting recidivism among adult male child pornography offenders: Development of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Law and Human Behavior*, 39(4), 416-429. <https://doi.org/10.1037/lhb0000128>
- Seto, M. C., Hanson, R. K. et Babchishin, K. M. (2011). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual Abuse*, 23(1), 124-145. <https://doi.org/10.1177/1079063210369013>
- Seto, M. C., Augustyn, C., Roche, K. M. et Hilkes, G. (2023). Empirically-based dynamic risk and protective factors for sexual offending. *Clinical Psychology Review*, 106, 102355. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2023.102355>
- Steel, C. M., Newman, E., O'Rourke, S. et Quayle, E. (2024). Improving child sexual exploitation material investigations: Recommendations based on a review of recent research findings. *The Police Journal*, 97(1), 150-165. <https://doi.org/10.1177/0032258X221142525>
- Tardif, M. (2004, 2006). Perception de la Situation d'Abus Sexuel [Document non publié].
- Vitaro, F., Arseneault, L. et Tremblay, R.E. (1999). Impulsivity predicts problem gambling in low SES adolescent males. *Addiction*, 94 (4), 565-575. <https://doi.org/10.1046/j.1360-0443.1999.94456511.x>
- Ward, T., Hudson, S. M., Marshall, W. L. et Siegert, R. (1995). Attachment style and intimacy deficits in sexual offenders: A theoretical framework. *Sexual Abuse*, 7(4), 317-335. <https://doi.org/10.1177/107906329500700407>
- Wéry, A., Canale, N., Bell, C., Duvivier, B. et Billieux, J. (2020). Problematic online sexual activities in men: The role of self-esteem, loneliness, and social anxiety. *Human Behavior & Emerging Technologies*, 2, 217-226. <https://doi.org/10.1002/hbe2.193>

Criminogenic Needs and Treatment Responsivity Among Men Involved in Child Sexual Abuse and Exploitation Material Offences: A Comparative Analysis

ABSTRACT • In Quebec, as in the rest of Canada, most reported cases of online child sexual exploitation involve offences related to child sexual abuse and exploitation material (CSEM), including accessing, possessing, distributing, or producing such material. This trend poses significant challenges for practitioners, requiring adaptations to assessment and intervention practices to better serve individuals who have committed CSEM offences. However, little is known about the criminogenic and clinical needs of this population. This study aimed to compare individuals who have committed exclusively CSEM offences with individuals who have committed contact sexual offences against minors on a range of characteristics related to general criminogenic needs, offence-specific criminogenic needs, and responsivity factors. It also aimed to determine which

of these three components of the Risk-Need-Responsivity (RNR) model best differentiated the two groups. The sample included 266 adult men ($M = 43.6$ years) recruited from specialized treatment centres, including 113 with exclusive CSEM offences and 153 with at least one contact sexual offence against minors. Logistic regression analyses indicated that differences between the two groups were primarily explained by responsivity factors and, to a lesser extent, by offence-specific criminogenic needs. Individuals who have committed exclusively CSEM offences exhibited lower levels of extraversion and were more likely to report anxiety symptoms and elevated sexual preoccupation. These findings highlight the importance of considering responsivity factors alongside offence-specific criminogenic needs to better tailor assessment and intervention for men who have committed CSEM offences.

KEYWORDS • Individuals Who Have Committed Sexual Offences, Child Sexual Abuse and Exploitation Material (CSEM), Risk-Need-Responsivity Model (RNR), Responsivity Factors, Criminogenic Needs, Treatment.

Necesidades criminógenas y receptividad al tratamiento en los consumidores de material de abuso y explotación sexual infantil: Un análisis comparativo

RESUMEN • En Quebec, como en el resto de Canadá, la mayoría de los expedientes de explotación sexual infantil en línea corresponden a delitos relacionados con el material de abuso y explotación pedosexual (MAEP), en particular el acceso, la posesión, la distribución o la producción de dicho material. Esta realidad plantea importantes desafíos para los ámbitos de intervención, que deben adaptar sus prácticas. Sin embargo, los conocimientos sobre las necesidades clínicas de esta población de autores de delitos sexuales (ADS) siguen siendo limitados. Este estudio tenía por objetivo comparar a los consumidores de MAEP con los ADS con contacto sobre menores, así como identificar, en el marco del modelo riesgo-necesidades-receptividad (RNR), las dimensiones clínicas más discriminantes entre ambos grupos. La muestra incluía 266 hombres adultos ($\bar{x} = 43,6$ años) reclutados en centros de tratamiento especializados, de los cuales 113 eran consumidores exclusivos de MAEP y 153 eran ADS con contacto. Los análisis de regresión indican que los factores de receptividad específica discriminan más entre ambos grupos que las necesidades criminógenas generales o específicas. Un menor nivel de extraversión y la presencia de síntomas de ansiedad caracterizan de manera más particular a los consumidores de MAEP, al igual que unas preocupaciones sexuales elevadas. Se discuten las implicaciones de estos resultados en relación con la aplicación del modelo RNR a esta población.

PALABRAS CLAVE • Autores de delitos sexuales, material de abuso y explotación pedosexual, modelo RNR, factores de receptividad, necesidades criminógenas, tratamiento.

Adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles en ligne : une étude exploratoire éclairée par le modèle Risque-Besoins-Réceptivité

Mélissa Thibodeau, M. Sc.¹

Candidate au doctorat

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

melissa.thibodeau@uqtr.ca

Julie Carpentier, Ph. D.

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et travail social, Université du Québec à Trois-Rivières

Centre international de criminologie comparée

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

Laboratoire de psychologie légale

julie.carpentier@uqtr.ca

Jo-Annie Spearson Goulet, Ph. D.

Professeure agrégée

Département de sexologie, Université du Québec à Montréal

Centre de recherche de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle

spearson-goulet.jo-annie@uqam.ca

La première autrice a bénéficié d'une bourse MITACS-Accélération ainsi que de bourses de rédaction offertes par le Centre international de criminologie comparée (CICC), le Partenariat (RÉ)SO 16-35 ans ainsi que par la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4M3.

Faits saillants

- ✦ Les adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles (AAEAIS) présentent des profils largement comparables sur un ensemble de caractéristiques historiques et cliniques habituellement considérées dans l'évaluation du risque et des besoins, peu importe le type d'infraction sexuelle commise (en ligne, avec contact ou « mixte »).
- ✦ Les différences observées entre les trois groupes sont limitées et concernent surtout les sphères familiale et sexuelle.
- ✦ Une majorité des AAEAIS avec contact rapporte une relation distante, froide ou marquée par le rejet avec au moins un parent, une proportion beaucoup plus élevée que chez les AAEAIS en ligne ou « mixte ».
- ✦ Les AAEAIS qui ont agi exclusivement en ligne sont moins nombreux à présenter des antécédents de victimisation dans l'enfance et à surinvestir la sexualité à l'adolescence, comparativement aux autres groupes.
- ✦ Le type d'infraction, à lui seul, apparaît insuffisant pour orienter l'évaluation et l'intervention.

RÉSUMÉ • Les adolescents et les adultes émergents sont surreprésentés dans les statistiques relatives aux infractions sexuelles en ligne, mais leurs caractéristiques demeurent peu documentées. La présente étude vise à brosser un portrait descriptif des adolescents et des adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles (AAEAIS) en ligne et à les comparer aux AAEAIS avec contact (c.-à-d. dont l'infraction comporte un contact physique direct avec la victime, p. ex. agression sexuelle) ou « mixte » (en ligne et avec contact), à partir de caractéristiques organisées selon les trois grands principes cliniques du modèle risque-besoins-réceptivité (RBR). Les dossiers cliniques de 107 jeunes âgés de 12 à 22 ans ($M = 16,9$ ans), évalués dans un programme spécialisé pour auteurs d'infractions sexuelles, ont été analysés à l'aide d'une grille basée sur ce modèle. Les résultats ne soutiennent pas l'hypothèse d'une spécificité marquée des AAEAIS en ligne. Dans l'ensemble, les trois groupes présentent des profils comparables sur les caractéristiques historiques, les besoins criminogènes et la réceptivité spécifique. Ces constats soulignent les limites d'une approche d'évaluation fondée sur le type d'infraction et invitent à s'interroger sur la pertinence de regrouper, sous le même vocable « infractions sexuelles en ligne », des comportements qui pourraient renvoyer à des dynamiques psychosociales et développementales variées.

MOTS CLÉS • Infractions sexuelles en ligne, adolescents et adultes émergents, modèle risque-besoins-réceptivité (RBR), développement psychosexuel, étude comparative.

Au Canada, les jeunes âgés de 12 à 24 ans représentent près de la moitié (41 %) des personnes accusées de possession ou d'accès à du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (MAEP ; Savage, 2024). Au Québec, d'après les données les plus récentes du ministère de la Sécurité publique (MSP), le taux d'auteurs présumés pour les « autres infractions sexuelles », catégorie incluant notamment la distribution non consensuelle d'une image intime, est huit fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes (121,8 comparativement à 15,3 ; MSP, 2024). Malgré leur représentation importante dans les statistiques criminelles officielles, peu d'études portent spécifiquement sur les adolescents et les adultes émergents ayant commis des infractions sexuelles (AAEAIS) en ligne. Ce manque de recherche empirique est particulièrement problématique : l'état actuel des connaissances ne permet pas de déterminer si ces jeunes nécessitent des approches différenciées ou si les interventions conçues pour les auteurs d'infractions sexuelles (AIS) avec contact leur sont également adaptées. Dans ce contexte, leurs besoins réels en matière d'évaluation et d'intervention demeurent difficiles à cerner, et les cliniciens disposent de peu de repères pour orienter leur prise en charge. Dans la continuité de ce constat, cette étude a pour objectif de décrire les caractéristiques des AAEAIS en ligne et de les comparer à celles d'auteurs d'infractions avec contact (c.-à-d. dont l'infraction comporte un contact physique direct avec la victime, p. ex. agression sexuelle) ou « mixte » (c.-à-d. ayant commis des infractions à la fois en ligne et avec contact), en mobilisant le cadre conceptuel du modèle risque-besoins-réceptivité (RBR ; Bonta et Andrews, 2007).

Contexte développemental des adolescents et des adultes émergents

L'adolescence constitue une période charnière du développement, marquée par d'importants changements neurocognitifs, psychosexuels, socioaffectifs et physiologiques (Arain et al., 2013 ; Laforest et Paradis, 1990). Toutefois, les critères permettant de la définir, voire la reconnaissance même de cette catégorie d'âge, ont varié au fil de l'histoire et selon les contextes socioculturels. Dans la littérature contemporaine, deux principales perspectives se dégagent quant à la délimitation de sa fin : l'une biologique et l'autre sociale (Hansen et Jessop, 2017). Sur le plan biologique, la fin de l'adolescence correspond à une stabilisation progressive des fonctions neuroendocriniennes, généralement vers l'âge de

18 ans (Spear, 2000). D'un point de vue social, elle dépend plutôt des normes et attentes culturelles ; les transformations du macrosystème (p. ex. prolongement des études, dépendance économique) tendent à repousser l'entrée dans la vie adulte jusqu'à la mi-vingtaine, voire la fin de la vingtaine (Arnett, 2000 ; 2015 ; 2023). Ainsi, la perspective sociale introduit l'idée d'une période intermédiaire « d'émergence de la vie adulte » (Arnett, 2000 ; 2015 ; 2023), au cours de laquelle les jeunes poursuivent notamment la consolidation de leur identité (Schwartz et al., 2005). Bien qu'elle se distingue de l'adolescence, cette phase partage plusieurs caractéristiques avec celle-ci, telles que le fait que les jeunes adultes de moins de 25 ans présentent une propension accrue aux conduites à risque, y compris la délinquance (Copp et al., 2020). En conséquence, plusieurs études récentes incluent désormais des participants se situant dans la période développementale allant de l'adolescence à l'âge adulte émergent, certaines étendant leur échantillon jusqu'au milieu de la vingtaine (p. ex. Boer et al., 2021 ; Seto et al., 2015 ; Wright et al., 2006). S'inscrivant dans cette perspective développementale, la présente étude inclut à la fois des adolescents et des adultes émergents âgés de 12 à 22 ans.

Modèle risque-besoins-réceptivité

Le modèle RBR constitue un cadre largement utilisé pour guider l'évaluation et l'intervention auprès des personnes judiciairisées, notamment afin d'orienter l'intensité et les cibles de l'intervention dans une perspective de réduction des risques de récidive (Bonta et Andrews, 2007). Son efficacité a été démontrée auprès de diverses clientèles judiciairisées, incluant les adolescents et les adultes ayant commis des infractions sexuelles (Bonta et Andrews, 2007 ; Hanson et Morton-Bourgon, 2009). Il demeure le cadre le plus largement reconnu dans le domaine de la réinsertion sociale (McGuire et al., 2025), comme en témoignent les plus récents guides de pratiques publiés par l'Association for the Treatment and Prevention of Sexual Abuse (ATSA, 2017 ; 2025).

Ce modèle repose sur plusieurs principes, dont trois principes cliniques fondamentaux, qui jouent un rôle complémentaire et important pour assurer l'efficacité des interventions offertes. Le principe du *Risque* stipule que l'intensité de l'intervention devrait être ajustée au niveau de risque de récidive présenté par l'individu. Le principe des *Besoins* souligne que les interventions devraient cibler prioritairement les

besoins criminogènes, c'est-à-dire des caractéristiques du fonctionnement individuel associées au comportement criminel et susceptibles d'être modifiées par l'intervention. Enfin, le principe de la *Réceptivité* comporte deux volets : la réceptivité générale, qui met l'accent sur l'utilisation d'approches d'intervention reconnues, notamment cognitivo-comportementales, et la réceptivité spécifique, qui renvoie à l'adaptation des interventions aux particularités individuelles (p. ex. expériences d'adversité durant l'enfance, motivation au traitement) susceptibles d'influencer l'engagement et la réponse au traitement (Bonta et Andrews, 2007).

Dans la pratique, ces principes conduisent généralement à examiner un ensemble de caractéristiques pertinentes à l'évaluation, incluant des caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques, p. ex. âge à la première infraction, antécédents criminels), des besoins criminogènes (p. ex. consommation de substances, attitudes procriminelles) et des caractéristiques liées à la réceptivité spécifique. Cette classification a été utilisée afin d'organiser la présentation des variables explorées dans la présente étude. À ce titre, les variables sélectionnées sont utilisées dans une perspective descriptive et comparative visant à documenter les caractéristiques des différents sous-groupes d'AAEAIS. Ainsi, le modèle RBR est mobilisé comme cadre conceptuel permettant d'organiser l'exploration de caractéristiques pertinentes à l'évaluation des AAEAIS, plutôt que dans une perspective de prédiction de la récidive.

Caractéristiques des adolescents auteurs d'infractions sexuelles avec contact

Les caractéristiques des adolescents AIS généralement documentées à l'évaluation clinique sont aussi celles qui ont été les plus étudiées dans la littérature scientifique. La grande majorité des études descriptives et comparatives publiées à ce jour porte sur des échantillons d'adolescents AIS avec contact et une petite minorité concerne des AIS en ligne. Un bref survol des principales caractéristiques connues de ces deux sous-groupes est présenté dans les sections suivantes. Aux fins de la présente étude, les caractéristiques ont été regroupées en fonction des trois grands principes cliniques issus du modèle RBR (Bonta et Andrews, 2007).

Caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques)

Les adolescents AIS avec contact constituent un groupe hétérogène quant à leurs trajectoires délinquantes et aux caractéristiques de leurs délits (Leroux et al., 2016; Pullman et al., 2014). Comparativement aux adolescents auteurs d'infractions non sexuelles (AINS), ils présentent généralement des niveaux plus faibles d'antécédents antisociaux généraux, notamment en ce qui concerne l'histoire criminelle (Seto et Lalumière, 2010; Margari et al., 2015; van Wijk et al., 2006) et un âge légèrement plus élevé au moment de leur premier délit (Seto et Lalumière, 2010).

Les études indiquent que les adolescents AIS avec contact agressent plus souvent des enfants d'âge prépubère (Auclair, Carpentier et Proulx, 2012; Beaudry-Cyr, Jennings, Zgoba et Tewksbury, 2017; Malvaso et al., 2020). Les victimes sont majoritairement de sexe féminin, bien que la proportion de celles de sexe masculin soit plus élevée que chez les auteurs adultes (Beaudry-Cyr et al., 2017; Malvaso et al., 2020). Sur le plan du lien avec la victime, les infractions sexuelles impliquent généralement des personnes connues des adolescents, notamment des membres de la famille, des enfants de l'entourage ou des connaissances, tandis que les victimes totalement inconnues demeurent relativement rares (Auclair et al., 2012; Finkelhor et al., 2009; Malvaso et al., 2020; MSP, 2024).

Besoins criminogènes

Les caractéristiques relevant des besoins criminogènes les plus documentées chez les adolescents AIS avec contact sont liées à la sexualité (intérêts sexuels, expériences sexuelles), aux traits psychopathiques ou antisociaux et aux caractéristiques de personnalité associées (insensibilité émotionnelle, dysrégulation émotionnelle), à la consommation de substances psychoactives, au soutien social de la criminalité (pairs délinquants) et aux relations familiales.

Sur le plan de la sexualité, certaines études avancent que les adolescents AIS avec contact présentent plus fréquemment des intérêts sexuels déviants que les adolescents AINS (Seto et Lalumière, 2010). Toutefois, une revue systématique récente souligne que les résultats sont plus nuancés (Spearson Goulet et al., 2021). Plusieurs travaux n'observent pas de différences significatives entre ces groupes pour divers types

d'intérêts sexuels atypiques, tels que l'exhibitionnisme, le voyeurisme ou les intérêts envers les enfants (Driemeyer et al., 2013). Par ailleurs, les adolescents ayant commis exclusivement des infractions sexuelles rapporteraient davantage d'intérêts atypiques que ceux ayant commis des infractions sexuelles combinées avec d'autres types d'infractions (Pullman et al., 2014). Similairement, les résultats concernant les expériences sexuelles consensuelles apparaissent hétérogènes (Spearson Goulet et al., 2021). Certaines études suggèrent que les adolescents AIS présentent moins d'expériences sexuelles que les adolescents AINS, notamment en ce qui concerne la proportion de jeunes ayant déjà eu des relations sexuelles et le nombre de partenaires sexuels consensuels (Driemeyer et al., 2013; Fanniff et Kimonis, 2014). D'autres travaux indiquent toutefois que la proportion d'adolescents ayant eu des relations sexuelles est comparable entre les deux groupes (Margari et al., 2015; van Wijk et al., 2005).

Les traits psychopathiques et les caractéristiques de personnalité qui y sont associées ont également été examinés dans la littérature portant sur les adolescents AIS. Les résultats empiriques apparaissent toutefois mitigés. Dans leur revue systématique, Malvaso et al. (2020) soulignent que les variations observées entre les études pourraient notamment s'expliquer par des différences dans les instruments de mesure utilisés, les seuils retenus pour définir les traits psychopathiques ainsi que par la composition des échantillons. Plus particulièrement, la revue systématique récente de Ramião et al. (2024), portant sur les traits d'insensibilité émotionnelle, indique que les adolescents AIS présentent généralement des niveaux plus faibles de ces traits que les adolescents AINS. Malgré cela, certaines études suggèrent que les adolescents AIS pourraient présenter des niveaux plus élevés sur d'autres dimensions de la psychopathie, notamment le narcissisme et l'impulsivité (Malvaso et al., 2020). Les rares études ayant examiné la régulation émotionnelle chez les adolescents AIS rapportent aussi des résultats divergents. Alors que Jones et al. (2017) suggèrent des capacités de régulation émotionnelle relativement préservées, Pazhooyan et al. (2024) observent plutôt davantage de difficultés de régulation émotionnelle chez ces adolescents comparativement à ceux de la population générale.

Finalement, les adolescents AIS se distingueraient des adolescents AINS par une proportion plus faible de pairs antisociaux, de problèmes de consommation de substances et de difficultés scolaires (Fanniff et al.,

2017; Malvaso et al., 2020; Seto et Lalumière, 2010). Toutefois, ils seraient plus susceptibles de provenir de milieux familiaux en difficulté (p. ex. délinquance, violence ou problème de consommation d'un parent, instabilité résidentielle, placement à l'extérieur de la famille; Brown et Gardner, 2022) et de présenter des difficultés dans leurs relations familiales (Malvaso et al., 2020).

Caractéristiques liées à la réceptivité spécifique

Sur le plan des caractéristiques de réceptivité spécifique, les adolescents AIS avec contact rapportent plus souvent des antécédents de victimisation sexuelle, en comparaison des AINS (Fanniff et Kimonis, 2014; Fix et al., 2019; Pammenter et al., 2022; Seto et Lalumière, 2010). Ils sont aussi plus susceptibles de déclarer des expériences d'abus émotionnel et de négligence au cours de l'enfance (Pammenter et al., 2022). Par ailleurs, la littérature indique qu'une proportion importante d'adolescents AIS répond aux critères d'au moins un trouble de santé mentale (Boonmann et al., 2015). Sur le plan clinique, des manifestations d'anxiété sont fréquemment rapportées chez ces adolescents (Boonmann et al., 2015; Seto et Lalumière, 2010), de même qu'une faible estime de soi (Seto et Lalumière, 2010).

Caractéristiques des adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles en ligne

À ce jour, la littérature portant sur les AAEAIS en ligne demeure limitée. Elle se caractérise en outre par d'importantes limites méthodologiques, notamment le recours à des échantillons de petite taille et très spécifiques (p. ex. MAEP uniquement) ou, à l'inverse, à des échantillons plus larges issus de la population générale (p. ex. *sexting*). En somme, les constats dégagés de cette revue de la littérature doivent être interprétés avec prudence et envisagés comme des tendances générales plutôt que comme des conclusions robustes et généralisables.

Caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques)

Les quelques études menées auprès d'adolescents consommateurs de MAEP indiquent qu'ils seraient plus âgés que les AIS avec contact lors du premier délit sexuel (Aebi et al., 2014) et qu'ils auraient peu d'antécédents criminels sexuels et non sexuels (Aebi et al., 2014; Moultrie, 2006; Stevens et al., 2013). En comparaison des adolescents AIS avec contact, ils seraient plus susceptibles de vivre avec au moins un parent (Aebi et al., 2014). En parallèle, l'ensemble des adolescents de l'échantillon de Stevens et ses collègues (2013) vivaient avec un membre de leur famille au moment de l'infraction et se trouvaient en emploi ou aux études.

Les études portant sur les caractéristiques historiques des adolescents impliqués dans la distribution non consensuelle d'une image intime demeurent peu nombreuses, particulièrement lorsqu'elles reposent sur des échantillons cliniques ou judiciaires plutôt que sur la population générale. L'une des rares études menées à partir de données policières au Québec ($n = 65$) indique que la majorité des suspects sont de sexe masculin ($n = 46$), alors que les victimes sont majoritairement de sexe féminin (adolescentes de 11 à 17 ans, $\bar{x} = 15$ ans, $\bar{ET} = 1,42$; Spearson Goulet et al., 2015). Le lien entre l'auteur et la victime s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'une relation amicale (77,6 %), suivie d'une relation amoureuse (19,0 %) ou d'une situation impliquant une personne inconnue (3,4 %; Spearson Goulet et al., 2015).

Ces constats sont également cohérents avec les statistiques officielles sur la criminalité au Québec et en Australie, qui indiquent que le lien auteur et victime relève fréquemment d'une relation intime, actuelle ou passée, ou encore d'une relation entre amis ou connaissances (Chalton et Schollum, 2020; MSP, 2024). La majorité des auteurs présumés de ces infractions sont de sexe masculin (Chalton et Schollum, 2020; MSP, 2024).

Besoins criminogènes

Les données empiriques portant sur les caractéristiques relevant des besoins criminogènes des AAEAIS en ligne demeurent limitées et hétérogènes. Sur le plan des traits individuels et de l'antisocialité, certaines études suggèrent que la consommation de MAEP pourrait, chez une partie des adolescents et adultes émergents, s'inscrire dans une

trajectoire plus large de conduites antisociales (Seto et al., 2015). À l'inverse, d'autres travaux, fondés sur des analyses d'entretiens auprès de petits échantillons, indiquent que ces jeunes rapportent relativement peu de problèmes de comportement et se perçoivent comme marginalisés au sein de leur groupe de pairs, ce qui renverrait davantage à des difficultés de socialisation qu'à un profil antisocial généralisé (Moultrie, 2006). Par ailleurs, la consommation de MAEP a été associée à des intérêts sexuels envers des enfants d'âge prépubère (Seto et al., 2015 ; Westfal, 2025). Enfin, aucune association n'a été trouvée entre la consommation de MAEP et l'abus de substances (Seto et al., 2015).

À notre connaissance, aucune étude portant sur la distribution non consensuelle d'une image intime et reposant sur des échantillons issus de milieux cliniques, policiers ou judiciaires n'a, à ce jour, documenté de manière aussi précise les besoins criminogènes de ces jeunes.

Caractéristiques liées à la réceptivité spécifique

La prévalence d'expériences d'adversité durant l'enfance est généralement plus faible chez les adolescents ayant consommé du MAEP que chez les AIS avec contact (Moultrie, 2006). De façon similaire, aucun des jeunes ayant consommé du MAEP de l'échantillon de Stevens et ses collègues (2013) n'a rapporté avoir vécu des expériences d'adversité dans l'enfance. Plus récemment, Westfal (2025) a mis en évidence la présence de deux sous-groupes distincts parmi les jeunes ayant recherché de l'aide pour leur consommation de MAEP, dont l'un, représentant environ 60 % de l'échantillon, se caractérise notamment par une meilleure santé mentale. Le deuxième groupe (environ 40 %) présente un niveau de bien-être mental significativement plus faible et une tendance légèrement plus élevée, bien que non significative, à des comportements problématiques impliquant des enfants.

Peu d'informations sont disponibles concernant les facteurs de réceptivité spécifique chez les jeunes ayant fait l'objet d'une plainte policière en lien avec de la distribution non consensuelle d'une image intime. À titre d'exception, une étude indique qu'une faible minorité (7 %) d'entre eux niaient ou minimisaient leurs comportements lors d'une rencontre avec un policier à la suite des événements (Spearson Goulet et al., 2015).

En somme, les connaissances empiriques portant sur les AAEAIS en ligne demeurent fragmentaires, notamment en ce qui concerne leurs

caractéristiques historiques et les cibles d'intervention à privilégier pour répondre à leurs besoins, notamment chez les consommateurs de MAEP. Il demeure ainsi difficile de déterminer dans quelle mesure les besoins criminogènes exploratoires mentionnés dans la littérature sont pertinents et efficacement intégrés aux protocoles d'évaluation et aux programmes d'intervention s'adressant à ces jeunes.

De la dualité à la triadité des sous-groupes d'auteurs ?

La littérature met généralement de l'avant deux perspectives pour comprendre la nature des différences ou, au contraire, de la continuité, entre les AIS en ligne et ceux impliqués dans des infractions avec contact. La première, appuyée par plusieurs travaux menés auprès d'échantillons adultes (p. ex. Babchishin et al., 2018 ; Elliott et al., 2009), considère qu'il s'agit de groupes distincts présentant des profils spécifiques. La seconde postule plutôt une continuité entre les deux, suggérant que les comportements en ligne constituent une adaptation des infractions sexuelles « classiques » aux environnements numériques (Bourke et Hernandez, 2009). Ces perspectives ne s'excluent toutefois pas mutuellement : la frontière entre les deux formes d'infractions demeure floue, plusieurs individus présentant des profils mixtes, notamment lorsque l'on considère à la fois les données officielles et autorévéloées sur la criminalité (p. ex. Babchishin et al., 2011 ; Babchishin et al., 2022 ; Eke et al., 2019 et Seto et al., 2011). Ces constats soulignent les limites actuelles des connaissances et la nécessité d'approfondir la compréhension des caractéristiques historiques, des besoins criminogènes et des caractéristiques de réceptivité spécifiques propres aux AAEAIS en ligne, ce à quoi s'attache la présente étude.

Objectifs

Cette étude exploratoire visait à (1) décrire les caractéristiques des AAEAIS impliqués dans des infractions en ligne ; et (2) comparer les AAEAIS en ligne aux AAEAIS avec contact et « mixte » à partir d'un ensemble de caractéristiques regroupées selon les principales composantes du modèle RBR, soit : (i) des caractéristiques historiques relativement stables et potentiellement liées au risque (p. ex. antécédents criminels officiels, lien avec les victimes, âge à la première infraction

sexuelle); (ii) des besoins criminogènes (p. ex. relations familiales, sexualité, indicateurs antisociaux); et (iii) des caractéristiques liées à la réceptivité spécifique (p. ex. expériences d'adversité durant l'enfance, diagnostic de trouble de santé mentale). Compte tenu du caractère encore limité des connaissances empiriques sur les AAEAIS en ligne, la sélection des variables s'inscrit dans une démarche exploratoire et s'appuie sur un ensemble de caractéristiques généralement considérées dans l'évaluation clinique des adolescents AIS.

Méthode

Participants

Les participants étaient des adolescents et adultes émergents de sexe masculin évalués dans les programmes cliniques externes de l'Institut national de psychiatrie légale (INPL) Philippe-Pinel, lesquels offrent des services d'évaluation et d'intervention spécialisés auprès des auteurs d'infractions sexuelles. Conformément aux études antérieures portant sur des auteurs d'infractions sexuelles adolescents et adultes émergents (p. ex. Boer et al., 2021; Dodaj et al., 2024; Seto et al., 2015) ainsi qu'aux transformations historiques associées au prolongement du processus d'acquisition du statut d'adulte (Arnett, 2023), ces deux périodes développementales ont été regroupées au sein d'un même échantillon. L'échantillon final comprenait 107 AAEAIS âgés en moyenne de 16,9 ans ($\bar{E}T = 1,89$) au moment de l'évaluation. Les participants étaient âgés de 12 à 22 ans, bien que la grande majorité de l'échantillon (84,1 %) se situait entre 16 et 22 ans.

L'échantillon comprenait 30 jeunes ayant commis exclusivement des infractions sexuelles en ligne ($\bar{x} = 18,5$ ans; $\bar{E}T = 2,1$), 45 des infractions sexuelles avec contact uniquement ($\bar{x} = 16,6$ ans; $\bar{E}T = 1,9$) et 32 des infractions sexuelles mixtes (en ligne et avec contact) ($\bar{x} = 17,2$ ans; $\bar{E}T = 2,1$). Les groupes différaient significativement en termes d'âge ($KW = 14,623$, $df = 2$, $p < 0,001$), les AAEAIS en ligne étaient significativement plus âgés que les AAEAIS avec contact et « mixte » au moment de l'évaluation. Cette différence a été prise en compte dans les analyses (voir la section Analyses pour plus de détails).

Le tableau 1 présente les types d'infractions sexuelles commises par chaque groupe, incluant à la fois les infractions officielles et non officielles. Les appellations et définitions des infractions correspondent à celles prévues au Code criminel canadien. La majorité des AAEAIS en

ligne et « mixte » ont commis une infraction liée au MAEP (70,0 % et 56,3 % respectivement). Un peu plus de la moitié (53,1 %) des participants du groupe « mixte » ont commis une infraction de leurre, comparativement à 43,3 % pour le groupe en ligne. Enfin, la majorité des AAEAIS avec contact ont commis des contacts sexuels sur un enfant de moins de 16 ans (64,4 %), tandis que les AAEAIS « mixte » ont principalement commis des agressions sexuelles simples (62,3 %).

TABEAU 1
Type d'infractions commises par chacun des groupes d'AAEAIS
(en ligne, contact et « mixte »)

	En ligne (n = 30)	Contact (n = 45)	« Mixte » (n = 32)
	n (%)	n (%)	n (%)
Infractions sexuelles en ligne			
Accès/possession de MAEP	21 (70,0)	–	18 (56,3)
Distribution de MAEP	14 (47,7)	–	12 (37,5)
Production de MAEP	5 (16,7)	–	8 (25,0)
Leurre d'enfants	13 (43,3)	–	17 (53,1)
Distribution non consensuelle d'une image intime	3 (10,0)	–	2 (6,3)
Infractions sexuelles avec contact			
Incitation à des contacts sexuels	–	14 (31,1)	11 (34,4)
Contact sexuel	–	29 (64,4)	17 (53,1)
Agression sexuelle simple	–	17 (37,8)	20 (62,3)
Agression sexuelle armée	–	2 (4,4)	3 (9,4)
Agression sexuelle grave	–	2 (4,4)	1 (3,1)
Inceste	–	1 (2,2)	1 (3,1)

Note: Le total dépasse 100 %, considérant qu'un adolescent/adulte émergent peut avoir commis plus d'une infraction sexuelle.

La majorité des participants étaient d'origine caucasienne (77,6 %), 11,2 % d'origine noire, 5,6 % d'origine hispanique, 1,9 % d'origine autochtone et 3,7 % d'autres origines. Concernant le statut légal, plus de la moitié était en contexte prédécisionnel ou présentenciel (56,1 %), environ le quart (21,5 %) faisait à la fois l'objet d'un suivi par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), 17,7 % faisaient l'objet d'un suivi de peine (p. ex. : probation) et 4,7 % faisaient exclusivement l'objet d'un suivi en LPJ. En ce qui concerne le milieu de vie principal, 49,6 % habitaient avec au moins un parent, 30,8 % dans un centre de réadaptation, 7,5 % vivaient avec un membre de la famille élargie et 12,1 % vivaient dans d'autres conditions (p. ex. : en famille d'accueil, en appartement supervisé, seul, en colocation ou dans des conditions instables).

Procédure

Le projet a été approuvé par le comité d'éthique de la recherche (CER) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (IUSMD-21-27_Pinel) ainsi que le CER avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-21-278-10.05).

Les dossiers cliniques archivés d'adolescents et d'adultes émergents évalués pour une infraction à caractère sexuel à l'INPL Philippe-Pinel entre 2002 et 2022 ont été analysés afin d'identifier ceux ayant commis une infraction sexuelle en ligne, incluant l'accès, la possession, la distribution ou la production de MAEP, le leurre d'enfants et la distribution non consensuelle d'une image intime. Les cas identifiés ont été répartis en deux groupes : infractions sexuelles exclusivement en ligne et infractions sexuelles mixtes (en ligne et avec contact). Un troisième groupe composé d'auteurs d'infractions avec contact uniquement a été tiré aléatoirement de l'échantillon initial. Afin d'assurer une classification précise, conformément aux recommandations issues des études sur les AIS en ligne et en raison des limites bien connues des données officielles, notamment le faible taux de dénonciation policière, chaque dossier a été revu de manière exhaustive afin de documenter l'ensemble des infractions sexuelles commises. Ainsi, les données officielles (p. ex. accusations criminelles) et non officielles (p. ex. infractions autorapportées ou signalées par des tiers) ont été considérées.

Mesures

Les données non nominales ont systématiquement été extraites à l'aide d'une grille de codage standardisée, organisée selon les trois grands principes du modèle RBR, spécialement créée pour ce projet. Pour ce faire, l'ensemble des documents pertinents a été examiné, incluant les rapports d'expertise psychiatrique produits lors de l'évaluation initiale pour l'infraction sexuelle de référence, les évaluations psychologiques, les sommaires des services sociaux et les rapports présentenciels. Les évaluations visant à documenter la présence d'indicateurs cliniques étaient réalisées par une équipe multidisciplinaire regroupant plusieurs professionnels spécialisés en délinquance sexuelle. Ces derniers s'appuyaient sur des instruments de mesure standardisés facilitant la codification de la présente étude, tels que le *Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism* (ERASOR 2.0; Worling et Curwen, 2001) ou le *Protective Risk Observations for Eliminating Sexual Offense Recidivism* (PROFESOR; Worling, 2017). Comme l'utilisation de ces outils n'était pas systématique d'un dossier à l'autre (p. ex. conformément aux règles d'utilisation, l'ERASOR 2.0 n'était pas utilisé pour l'évaluation des adolescents ayant commis uniquement des infractions sexuelles en ligne ou encore pour les jeunes adultes de plus de 18 ans), nous n'avons pas pu les utiliser directement dans l'étude. Toutefois, les variables issues de ces instruments de mesure étaient généralement toutes documentées dans les dossiers, que les grilles de cotation liées à ces instruments aient été remplies systématiquement ou non.

Les variables ont été codées comme présentes («oui») ou absentes («non») uniquement lorsqu'elles étaient explicitement documentées dans les dossiers. Ainsi, le codage reposait exclusivement sur des informations non ambiguës. De plus, les informations provenant des documents les plus récents avaient préséance lorsqu'une variable était documentée dans divers documents (p. ex. pour le nombre de partenaires sexuels consentuels, le nombre documenté à l'évaluation la plus récente a été retenu).

Des accords interjuges ont été effectués sur un sous-échantillon initial représentant 10 % des dossiers, codés indépendamment par la première autrice et un assistant de recherche. Les divergences ont été résolues par discussion jusqu'à l'atteinte d'un seuil minimal d'accord de 95 %. Le coefficient moyen de fidélité interjuges (Kappa pondéré) s'élevait à 0,96, indiquant un accord presque parfait (McHugh, 2012). La saisie des données dans SPSS a fait l'objet d'un contrôle de qualité indépendant.

Caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques)

Sept variables correspondant à des caractéristiques historiques ont été codifiées. Dans le modèle RBR, ces caractéristiques renvoient à des éléments du parcours individuel relativement stables dans le temps (p. ex. âge à la première infraction, antécédents judiciaires) et sont habituellement distinguées des besoins criminogènes et des facteurs liés à la réceptivité spécifique.

Les *antécédents officiels* renvoient à la présence d'un casier judiciaire officiel antérieur dans le dossier du jeune (oui/non). Les *antécédents non officiels* témoignent de la présence d'une infraction pénale antérieure non officielle (déclarée par le jeune lui-même ; oui/non). L'*âge au premier délit sexuel* permet de documenter l'âge des participants à la première transgression sexuelle (officielle ou non officielle ; variable discrète). Des données sur les caractéristiques des victimes ont également été recueillies, soit l'*âge des victimes*, le *sexes des victimes* (féminin et/ou masculin ; oui/non), leur *nombre* et la *nature du lien* (intrafamilial, extrafamilial connu, extrafamilial inconnu ; oui/non). Lorsque l'âge des victimes n'était pas clairement indiqué, la variable était codée comme étant manquante. Dans les cas d'infractions liées au MAEP, l'âge des victimes n'a pas été codé, puisque celui-ci n'était pas systématiquement documenté avec précision dans les dossiers.

Besoins criminogènes

Dans le modèle RBR, les besoins criminogènes renvoient à des caractéristiques du fonctionnement individuel susceptibles d'évoluer dans le temps et pouvant constituer des cibles d'intervention. Quatre variables liées à la sexualité ont été codifiées, dont les trois premières sont dichotomiques (oui/non) : les *intérêts sexuels déviants*, correspondant à la présence d'intérêts pour des comportements non consensuels, irrespectueux ou transgressifs, ou une préférence pour des partenaires plus jeunes (au moins 3 ans de moins pour les 12-14 ans et au moins 4 ans de moins pour les 15-22 ans) ; le *surinvestissement de la sexualité*, correspondant à la présence d'intérêts sexuels préoccupants ou obsessionnels, incluant des préoccupations sexuelles excessives ou des commentaires et comportements sexuels inappropriés répétés ; les *expériences sexuelles consensuelles*, correspondant à la présence d'au moins une expérience sexuelle consensuelle (p. ex. une relation intime impliquant des baisers

ou des rapports sexuels). Finalement, le nombre de partenaires consensuels correspond au nombre total de partenaires avec lesquels le participant a eu des expériences sexuelles consensuelles (variable discrète).

Trois variables liées aux indicateurs antisociaux ont été codifiées : la *faible autorégulation*, correspondant à une difficulté à réguler ses émotions ou un manque de maîtrise de soi (p. ex. une incapacité à retarder la gratification ou à réfléchir aux conséquences avant d'agir) ; le *manque de sensibilité* correspondant à des comportements fréquemment insensibles ou indifférents aux autres, pouvant inclure de la cruauté ou une indifférence face au malheur d'autrui ; les *attitudes procriminelles*, correspondant à un manque de respect ou à un mépris pour les normes sociales, les lois ou les figures d'autorité.

Deux variables liées au soutien social ont été codifiées : la *présence d'une relation significative avec des pairs prosociaux*, correspondant au fait d'entretenir au moins une relation de confiance et de soutien avec un pair ; l'*association avec des pairs délinquants*, correspondant au fait de fréquenter des pairs adoptant des comportements antisociaux, consommant des substances psychoactives ou ayant des conduites délinquantes.

Deux variables liées au domaine de l'école ont été codifiées : les *problèmes de comportement*, correspondant à la présence de difficultés à l'école (p. ex. un refus de suivre les consignes, une défiance de l'autorité ou une remise en question des règles) ; le *diagnostic de trouble d'apprentissage*, nécessitant qu'un diagnostic officiel soit documenté dans le dossier.

La variable *trouble liée à l'usage de substances* a également été codifiée lorsqu'un diagnostic officiel était documenté. En ce qui a trait à la famille, le *sentiment d'être rejeté/distance émotionnelle à l'égard des parents/tuteurs* était codifié « oui » s'il était documenté au dossier que l'adolescent se sentait rejeté par ses parents ou tuteurs, ou que la relation avec au moins un parent était froide ou distante avant le dévoilement de l'infraction sexuelle. Si ce sentiment était rapporté uniquement à la suite ou en réaction au dévoilement, la variable était codée « non ». Enfin, en lien avec les loisirs, l'*absence de loisirs structurés ou semi-structurés*, correspondant à une faible implication ou un engagement dans des activités de loisirs organisées et prosociales (p. ex. équipe sportive), a été codifiée.

Caractéristiques liées à la réceptivité spécifique

Six variables relevant du domaine de la réceptivité spécifique dans le modèle RBR ont été codifiées de façon dichotomique (oui/non). Dans

ce modèle, la réceptivité spécifique renvoie aux caractéristiques individuelles susceptibles d'influencer l'engagement dans l'intervention et la réponse au traitement, telles que certaines expériences de vie, difficultés personnelles ou conditions cliniques. Les variables suivantes ont été examinées : le *peu de motivation pour le traitement*, indiquant un faible désir de changement ou une faible implication dans le processus thérapeutique ; le *déni ou la minimisation de l'infraction*, indiquant que le jeune ne reconnaît pas les faits, exprime des propos contradictoires ou minimise les informations issues du rapport de police ; le *manque d'empathie envers la victime*, reflétant une absence de reconnaissance des conséquences possibles pour la victime (p. ex. en affirmant que l'infraction a eu peu ou pas de conséquences pour elle) ; la *présence d'instabilité dans le milieu de vie*, indiquant que le jeune ressent de l'insécurité par rapport à ses conditions de vie actuelle, par exemple, en mentionnant la présence d'instabilité résidentielle ; les *diagnostics de santé mentale connus*, documentant six catégories distinctes de troubles mentaux (trouble anxieux, troubles neurodéveloppementaux, trouble des conduites, trouble de l'adaptation, trouble paraphilique, traits de personnalité) actuellement ou ayant déjà été diagnostiqués ; les *antécédents de victimisation*, documentant cinq formes distinctes de victimisation subie par le jeune (physique, sexuelle, psychologique, de négligence et d'exposition à la violence familiale) avant l'âge de 12 ans.

Analyses

Les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide de la version 28 du logiciel SPSS. Des analyses descriptives (fréquences, pourcentages) et comparatives (tests du chi-carré et de Kruskal-Wallis) ont été effectuées pour répondre aux objectifs de l'étude. En raison des différences significatives d'âge entre les groupes au moment de l'évaluation, les analyses ont d'abord été menées en contrôlant statistiquement l'âge, afin de vérifier que les écarts observés entre les indicateurs comparés n'y étaient pas attribuables. Les mêmes analyses ont été ensuite effectuées sans covariable. Les résultats étant identiques dans les deux cas, seules les analyses sans contrôle sont présentées. Le seuil de signification initial a été fixé à $p < 0,05$. Une correction de Bonferroni pour comparaisons multiples a été appliquée aux tableaux 2, 3 et 4, avec des seuils ajustés respectifs de $p < 0,017$, $p < 0,004$ et $p < 0,006$. Les tailles d'effet du chi-carré ont été estimées avec le V de Cramer (0,10 = faible ; 0,30 = modéré ; 0,50 = fort).

Résultats

Caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques)

Le tableau 2 présente les résultats des analyses portant sur les caractéristiques historiques relativement stables, telles que les antécédents délictuels et les caractéristiques des victimes. La majorité des analyses demeurent descriptives, considérant le faible effectif dans certaines cellules. L'âge lors de la première infraction sexuelle, le sexe des victimes, le lien (extrafamilial connu/extrafamilial inconnu) ainsi que l'âge des victimes (enfants/pairs) ont toutefois pu faire l'objet d'une analyse comparative. Les AAEAIS en ligne se distinguent des deux autres groupes : ils étaient, en moyenne, plus âgés au moment de la commission de la première infraction ($KW = 24,599$, $dl = 2$, $p < 0,001$). Aucune différence n'a été observée entre les groupes en ce qui concerne le sexe des victimes. En revanche, le groupe en ligne se distingue par une proportion plus élevée de victimes extrafamiliales inconnues, comparativement aux groupes avec contact et « mixte » ($\chi^2 = 45,208$, $V = 0,653$, $p < 0,001$). Enfin, le groupe « mixte » se distingue des groupes en ligne et avec contact par une proportion plus élevée d'infractions commises à l'égard de pairs ($\chi^2 = 18,138$, $V = 0,412$, $p < 0,001$).

Besoins criminogènes

Le tableau 3 présente les résultats des analyses comparatives portant sur les caractéristiques relevant du domaine des besoins criminogènes. Des différences sont observées sur le plan des relations familiales et de la sexualité. Sur le plan familial, les AAEAIS en ligne et « mixte » rapportent moins de sentiment de rejet ou de distance émotionnelle de leurs parents que les AAEAIS avec contact ($\chi^2 = 16,639$, $V = 0,398$, $p < 0,001$). En ce qui concerne la sexualité, les AAEAIS « mixte » sont plus nombreux à surinvestir la sexualité (67 %), comparativement aux AAEAIS avec contact (39 %) ($\chi^2 = 10,942$, $V = 0,334$, $p = 0,004$). Aucune différence n'est observée entre les groupes en ce qui concerne les intérêts sexuels déviants ou les expériences sexuelles consensuelles. Toutefois, le nombre moyen de partenaires sexuels (relations consensuelles) est plus élevé pour les AAEAIS « mixte » que pour les deux autres groupes ($KW = 13,170$, $dl = 2$, $p = 0,001$). Aucune différence n'est relevée pour les facteurs liés au comportement antisocial, au soutien social, à l'école et aux loisirs.

TAB LEAU 2
Comparaisons entre les sous-groupes d'AAEAIS (en ligne, contact et « mixte ») sur les caractéristiques historiques
relativement stables (facteurs statiques)

	En ligne	Contact	« Mixte »	Total	χ^2/KW	V
	$n (\%) / \bar{x} (ET)$	$n (\%) / \bar{x} (ET)$	$n (\%) / \bar{x} (ET)$	$n (\%) / \bar{x} (ET)$		
Âge au 1 ^{er} délit sexuel ¹ (n = 107)	16,38 ^a (2,0)	13,44 ^b (2,7)	14,75 ^b (1,9)	14,64 (2,6)	24,599***	
Antécédents officiels ² (n = 107)	1 (3,3)	12 (26,7)	12 (37,5)	25 (23,4)		
Antécédents non officiels ² (n = 107)	0 (0,0)	5 (11,1)	1 (3,1)	6 (5,6)		
Sexe victime(s) (n = 107)						
Féminin	21 ^a (70,0)	35 ^a (77,8)	27 ^a (84,4)	83 (77,6)	1,841	0,131
Masculin	12 ^a (40,0)	15 ^a (33,3)	11 ^a (34,4)	38 (35,5)	0,375	0,059
Lien avec les victime(s) (n = 106)						
Intrafamilial ²	2 (6,7)	26 (57,8)	12 (37,5)	40 (37,7)		
Extrafamilial connu	3 ^a (10,3)	22 ^b (48,9)	25 ^b (78,1)	50 (47,2)	28,139***	0,515
Extrafamilial inconnu	24 ^a (82,8)	3 ^b (6,7)	10 ^b (31,3)	37 (34,9)	45,208***	0,653

TABLEAU 2 (suite)

	En ligne	Contact	« Mixte »	Total	χ^2/KW	V
	n (%) / $\bar{x}$ (ET)	n (%) / $\bar{x}$ (ET)	n (%) / $\bar{x}$ (ET)	n (%) / $\bar{x}$ (ET)		
Nombre de victime(s)³ (excluant MAEP) (n = 89)	2,69 (2,8)	1,89 (1,8)	3,16 (3,7)	2,49 (1,9)		
Âge victime(s)³ (excluant MAEP) (n = 82)	12,50 (1,9)	9,49 (3,4)	12,04 (3,7)	10,06 (4,0)		
Enfants (n = 107)	25 ^a (83,3)	39 ^a (86,7)	16 ^b (50,0)	80 (74,8)	14,949***	0,374
Pairs (n = 107)	4 ^a (13,3)	5 ^a (11,1)	16 ^b (50,0)	25 (23,4)	18,138***	0,412

Notes : Les valeurs partageant une même lettre ne diffèrent pas significativement les unes des autres. Les valeurs associées à des lettres différentes diffèrent significativement ($p < 0,05$), selon les comparaisons post hoc avec ajustement de Bonferroni.

*** $p < 0,001$.

KW = Kruskal-Wallis.

MAEP = matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

¹ La moyenne et l'écart type sont présentés. Un test de Kruskal-Wallis a d'abord été réalisé, suivi de tests de Mann-Whitney U afin de vérifier les différences entre les groupes.

² Aucun test statistique n'a été effectué en raison du faible nombre de cas dans certaines cellules.

³ Les infractions liées au MAEP ont été exclues en raison de la difficulté à déterminer le nombre exact des victimes et leur âge. De plus, aucun test statistique n'a été effectué en raison du manque de données fiables.

TABLEAU 3
Comparaisons entre les sous-groupes d'AAEALS (en ligne, contact et «mixte») sur les caractéristiques
relevant des besoins criminogènes

	En ligne	Contact	« Mixte »	Total	x²/KW	V
	n (%) / x̄ (ET)	n (%) / x̄ (ET)	n (%) / x̄ (ET)	n (%) / x̄ (ET)		
Relations familiales						
Sentiment de rejet/relation distante avec parent (n = 105)	10 _a (33,3)	34 _b (79,1)	15 _a (46,9)	59 (56,2)	16,639***	0,398
Sexualité						
Intérêts sexuels déviants (n = 95)	14 _a (51,9)	15 _a (39,5)	16 _a (53,3)	45 (47,4)	1,596	0,130
Surinvestissement de la sexualité (n = 98)	11 _{a,b} (27,5)	11 _b (39,3)	20 _a (66,7)	42 (42,9)	10,942**	0,334
Expériences sexuelles consensuelles (n = 106)	16 _a (55,2)	23 _a (51,1)	24 _a (75,0)	63 (59,4)	4,727	0,211
Nombre de partenaires sexuels¹ (n = 94)	2,50 _a (3,7)	1,15 _a (1,9)	3,52 _b (3,8)	2,18 (3,2)	13,170***	
Indices d'antisocialité						
Faible autorégulation (n = 96)	16 _a (69,6)	30 _a (71,4)	26 _a (83,9)	72 (75,0)	1,949	0,142
Manque de sensibilité (n = 81)	9 _a (30,0)	16 _a (45,7)	16 _a (57,1)	41 (50,6)	0,816	0,100
Attitudes procriminelles² (n = 92)	3 _a (10,7)	5 _a (14,7)	5 _a (16,7)	13 (14,1)		

TABLEAU 3 (suite)

	En ligne	Contact	«Mixte»	Total	χ^2/KW	V
	$n\ (\%)/\bar{x}\ (ET)$	$n\ (\%)/\bar{x}\ (ET)$	$n\ (\%)/\bar{x}\ (ET)$	$n\ (\%)/\bar{x}\ (ET)$		
Consommation						
Trouble d'utilisation de substances ² (n = 107)	3 (10,0)	1 (2,2)	3 (9,4)	7 (6,5)		
Soutien social						
Pairs délinquants ² (n = 106)	1 (3,3)	5 (11,1)	2 (6,5)	8 (7,5)		
Relation significative avec un pair (n = 103)	10 _a (33,3)	12 _a (26,7)	12 _a (40)	34 (33,0)	1,574	0,124
École						
Problèmes de comportements à l'école (n = 100)	11 _a (36,7)	21 _a (50,0)	15 _a (60,0)	47 (47,0)	3,043	0,177
Trouble de l'apprentissage (n = 107)	7 _a (23,3)	8 _a (17,8)	7 _a (21,9)	22 (20,6)	3,880	0,060
Loisirs						
Absence de loisirs (n = 95)	19 _a (65,5)	22 _a (57,9)	16 _a (57,1)	57 (60,0)	1,280	0,116

Notes: Les valeurs partageant une même lettre ne diffèrent pas significativement les unes des autres. Les valeurs associées à des lettres différentes diffèrent significativement ($p < 0,05$), selon les comparaisons post hoc avec ajustement de Bonferroni.

*** $p < 0,001$. KW = Kruskal-Wallis.

^aLa moyenne et l'écart type sont présentés.

²Aucune analyse statistique n'a été effectuée en raison de la petite taille de l'échantillon (n).

TABLEAU 4

Comparaisons entre les sous-groupes d'AAEAS (en ligne, contact et «mixte») sur les caractéristiques de réceptivité spécifique

	En ligne	Contact	«Mixte»	Total	χ^2	V
	n (%)	n (%)	n (%)	n (%)		
Peu de motivation (n = 95)	7 _a (28,0)	15 _a (35,7)	13 _a (46,4)	35 (36,8)	2,817	0,122
Déni/minimisation du délit (n = 105)	21 _a (70,0)	32 _a (71,1)	26 _a (81,3)	79 (75,2)	4,007	0,195
Manque d'empathie envers la victime (n = 94)	13 _a (56,5)	27 _a (62,8)	20 _a (71,4)	60 (63,8)	1,252	0,115
Instabilité du milieu de vie¹ (n = 90)	2 (7,4)	9 (25,0)	8 (29,6)	19 (21,1)		
Antécédents de victimisation (n = 107)	9 _a (30,0)	30 _b (66,7)	20 _b (62,5)	59 (55,1)	10,783**	0,317
Sexuelle¹ (n = 103)	4 (14,3)	12 (26,7)	6 (20,0)	22 (21,4)		
Physique¹ (n = 101)	4 (14,3)	10 (22,7)	7 (24,1)	21 (20,8)		
Psychologique¹ (n = 102)	1 (3,3)	6 (13,3)	3 (9,4)	10 (9,8)		
Négligence¹ (n = 106)	3 (10,3)	20 (45,5)	11 (34,4)	34 (32,1)		
Exposé ou témoin violence familiale¹ (n = 107)	4 (13,3)	15 (33,3)	7 (21,9)	26 (24,3)		

TABLEAU 4 (suite)

	En ligne	Contact	« Mixte »	Total	χ^2	V
	n (%)	n (%)	n (%)	n (%)		
Diagnostic trouble de santé mentale ($n = 107$)						
Trouble anxieux ¹	1 (3,3)	4 (8,9)	5 (15,6)	10 (9,3)		
Trouble neurodéveloppemental	17 _a (56,7)	26 _a (57,8)	19 _a (59,4)	62 (57,9)	0,047	0,021
Trouble des conduites ¹	5 (16,7)	9 (20,0)	4 (12,5)	18 (16,8)		
Trouble de l'adaptation	14 _a (46,7)	30 _a (66,7)	19 _a (59,4)	63 (58,9)	2,978	0,167
Trouble paraphilique	6 _a (20,0)	6 _a (13,3)	6 _a (18,8)	18 (16,8)	0,693	0,080
Traits de personnalité	9 _a (30,0)	11 _a (24,4)	10 _a (31,3)	30 (28,0)	0,509	0,060

Notes: Les valeurs partageant une même lettre ne diffèrent pas significativement les unes des autres. Les valeurs associées à des lettres différentes diffèrent significativement (p < ,05), selon les comparaisons post hoc avec ajustement de Bonferroni.

**p < 0,01.

¹ Aucune analyse statistique n'a été effectuée en raison de la petite taille de l'échantillon (n).

Caractéristiques liées à la réceptivité spécifique

Le tableau 4 présente les résultats des analyses comparatives liées aux caractéristiques de réceptivité spécifique. Les AAEAIS en ligne se distinguent des groupes avec contact et « mixte » quant à leurs antécédents de victimisation ; ils sont moins nombreux à avoir vécu des expériences de victimisation durant l'enfance ($\chi^2 = 10,783$, $V = 0,317$, $p = 0,005$). Aucune différence n'a été observée concernant la motivation au traitement, le déni ou la minimisation du délit, le manque d'empathie envers les victimes ou les diagnostics de santé mentale. Dans l'ensemble de l'échantillon, les diagnostics les plus fréquents concernent les troubles du développement neurologique (p. ex. trouble déficitaire de l'attention) et les troubles de l'adaptation (incluant le trouble de l'adaptation avec perturbation des conduites).

Discussion

Les objectifs de cette étude étaient de dresser un profil descriptif des AAEAIS en ligne et de les comparer aux AAEAIS avec contact et « mixte » à partir d'un ensemble de caractéristiques regroupées selon les grands principes cliniques du modèle RBR (Bonta et Andrews, 2007). Les résultats ne soutiennent pas l'hypothèse d'une spécificité marquée des AAEAIS en ligne. En effet, malgré la présence de certaines divergences, les AAEAIS en ligne présentent, dans l'ensemble, des profils comparables à ceux des AAEAIS avec contact ou « mixte » en ce qui concerne les besoins criminogènes et les caractéristiques de réceptivité spécifique. Soulignons que ces constats ne permettent pas d'inférer que les caractéristiques étudiées sont associées à la récidive sexuelle et doivent être interprétés dans une perspective exploratoire, considérant l'état encore limité des connaissances empiriques sur les facteurs réellement liés à la récidive sexuelle, particulièrement chez les AAEAIS en ligne. Par ailleurs, ces résultats invitent à nuancer les approches d'évaluation et d'intervention fondées sur une distinction stricte entre infractions en ligne et avec contact, au profit d'une compréhension intégrée des caractéristiques relevant des domaines du risque, des besoins criminogènes et de la réceptivité spécifique. Une telle perspective s'inscrit dans la logique du modèle RBR, qui préconise l'individualisation de l'intervention selon les besoins criminogènes spécifiques plutôt que sur la seule base du type d'infraction (Bonta et Andrews, 2007).

Hétérogénéité des jeunes auteurs d'infraction sexuelle en ligne

À l'instar des adolescents AIS avec contact, les résultats de la présente étude suggèrent une certaine hétérogénéité au sein du sous-groupe d'AAEAIS en ligne, bien que davantage d'études soient nécessaires afin d'étayer cette hypothèse. Cette diversité soulève la question de sa signification : reflète-t-elle simplement la variabilité individuelle propre à chaque parcours, ou bien des différences plus structurelles au sein de ce groupe ? Considérant la taille restreinte de notre échantillon, il n'a pas été possible de vérifier empiriquement cette question. Les tendances observées invitent toutefois à examiner plus attentivement la composition de ce sous-groupe, défini uniquement par la présence d'une composante numérique dans la commission de l'infraction. Plutôt que de regrouper ces jeunes sous une même catégorie, il serait utile de considérer la diversité des comportements qu'elle englobe (MAEP, leurre d'enfants, distribution non consensuelle d'une image intime). Ces conduites, bien que réunies sous l'étiquette d'« infractions sexuelles en ligne », pourraient correspondre à des profils de risque, de motivation et de développement psychosocial distincts, et donc requérir des approches d'intervention différenciées. Par ailleurs, cette hétérogénéité pourrait également refléter des différences liées à la période développementale, les participants regroupant des adolescents et des adultes émergents. Bien que l'âge ait été contrôlé dans les analyses, les moyennes d'âge différaient significativement entre les trois sous-groupes et nous n'avons pas été en mesure de mener des analyses développementales plus fines en raison de la taille limitée des sous-groupes. Il convient toutefois de noter que la grande majorité des participants (84,1 %) étaient âgés de 16 à 22 ans, ce qui correspond à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. L'échantillon demeure ainsi relativement concentré dans une fenêtre développementale restreinte, ce qui pourrait atténuer en partie l'effet des différences d'âge observées entre les groupes.

Cette réflexion soulève également la question de la pertinence de développer des outils d'évaluation spécialement adaptés aux AAEAIS en ligne, voire à différents sous-groupes au sein de ce « regroupement ». À ce jour, rien ne permet de confirmer que les instruments existants, tels que le J-SOAP-II (Prentky et Righthand, 2003) ou l'ERASOR 2.0 (Worling et Curwen, 2001), capturent de manière adéquate les dimensions de risque propres aux AAEAIS en ligne, ni que les facteurs qu'ils évaluent, ou ceux inclus dans des outils plus généraux, comme le YLS/

CMI, permettent d'estimer avec précision la probabilité de récidive ou les besoins cliniques associés (Babchishin et al., 2015 ; Seto, 2019). Or, des études menées auprès d'adultes AIS en ligne suggèrent que le risque de passage à l'acte sexuel dans l'espace virtuel repose sur des mécanismes cognitifs, émotionnels et situationnels à la fois communs et distincts qui peuvent différer de ceux impliqués dans le passage à l'acte par rapport aux délits avec contact (Paquette et Cortoni, 2021 ; Paquette, 2025 ; Seto, 2019). Il demeure toutefois impossible, à ce jour, de déterminer si ces particularités s'appliquent aussi aux adolescents et aux adultes émergents, d'où la nécessité de mener d'autres études empiriques visant à identifier les facteurs de risque et valider les outils d'évaluation pour cette population.

Variations observées dans les caractéristiques relevant des domaines du risque, des besoins criminogènes et de la réceptivité spécifique

Dans l'ensemble, les AAEAIS en ligne, avec contact et « mixte » présentent des profils globalement comparables au regard des caractéristiques examinées. Certaines différences relatives méritent toutefois d'être soulignées, car elles permettent d'affiner la compréhension des profils de ces jeunes et de mieux situer certaines spécificités entre les sous-groupes.

En lien avec les caractéristiques historiques relativement stables (facteurs statiques), nos résultats indiquent que le premier délit sexuel survient en moyenne à 16 ans chez les AAEAIS en ligne, comparativement à 13 ans pour les AAEAIS avec contact. Ce constat, également observé dans l'étude d'Aebi et al. (2014), suggère que les infractions en ligne tendent à apparaître plus tardivement dans le parcours développemental. Cette différence pourrait refléter une temporalité propre à l'émergence de la vie sexuelle numérique, qui suppose un certain niveau d'autonomie et d'accès technologique. Toutefois, il est aussi possible que les AAEAIS en ligne se fassent simplement repérer plus tard ou qu'ils minimisent, en contexte évaluatif, la durée ou la précocité de leurs comportements. Ces hypothèses ne s'excluent pas mutuellement et rappellent la nécessité d'interpréter avec prudence les données, tant officielles qu'autorapportées, tout en tenant compte du contexte d'émergence des conduites. Par ailleurs, nos résultats suggèrent que certaines caractéristiques liées au choix de la victime, notamment la nature du

lien auteur et victime, varient selon le type d'infraction commise. En concordance avec les statistiques récentes, les AAEAIS ayant commis des infractions avec contact connaissent généralement leurs victimes (Conroy, 2024 ; MSP, 2024). Dans notre échantillon, le groupe en ligne se distingue plutôt par une proportion plus élevée de victimes extra-familiales inconnues comparativement aux groupes avec contact et « mixte ». Ce résultat pourrait toutefois refléter en partie la composition spécifique de notre échantillon, puisque très peu de participants avaient commis des actes de distribution non consensuelle d'images intimes, une forme d'infraction en ligne qui survient souvent dans un contexte relationnel impliquant des pairs ou des partenaires (Chalton et Shcolum, 2020 ; MSP, 2024 ; Spearson Goulet et al., 2015).

Concernant les relations familiales et l'historique de victimisation, deux différences ont été observées. Sur le plan des caractéristiques relevant du domaine des besoins criminogènes, les AAEAIS en ligne et AAEAIS « mixte » sont moins nombreux à avoir vécu un rejet ou une distance émotionnelle avec leurs parents que les AAEAIS avec contact. Sur le plan des facteurs de réceptivité spécifique, plus de la moitié de l'échantillon total a vécu une forme de victimisation, mais le taux observé est particulièrement faible chez les AAEAIS en ligne. Ces résultats globaux s'inscrivent dans la continuité des travaux ayant mis en évidence la fréquence élevée d'expériences d'adversité durant l'enfance chez les AAEAIS, incluant la victimisation, la négligence et l'abandon (Seto et Lalumière, 2010 ; Rich, 2011). Or, il a été démontré que des relations parentales solides constituent un facteur protecteur et que leur implication favorise l'alliance thérapeutique ainsi que la réduction du risque de récidive (Campbell et al., 2020 ; Yoder et Ruch, 2015 ; Worling et Curwen, 2000). Ainsi, le fait que les AAEAIS en ligne rapportent des taux plus faibles pourrait refléter une exposition moindre à l'adversité développementale et une réceptivité plus élevée à l'intervention. Ces résultats invitent à ajuster l'orientation clinique en fonction de la trajectoire de vie de chaque jeune : pour certains, notamment ceux présentant un historique d'adversité ou de rejet parental, le renforcement des liens familiaux peut constituer une cible prioritaire ; pour d'autres, déjà soutenus par un environnement familial positif, cette ressource peut être mobilisée comme levier de réceptivité et de développement psychosexuel harmonieux.

En lien avec la sexualité, deux différences ont été observées. Les résultats indiquent que les AAEAIS « mixte » présentent un

surinvestissement plus marqué de la sexualité et davantage d'expériences sexuelles consensuelles que les autres groupes. Pour les jeunes qui semblent surinvestir la sexualité, il pourrait être pertinent d'explorer d'autres domaines d'intérêt et de sources de gratification, afin de diversifier leurs expériences de plaisir et de donner moins d'importance à la sexualité dans leur quotidien (Spearson Goulet et Tardif, 2018).

Enfin, aucune différence n'a été observée pour les autres caractéristiques étudiées. Ces résultats soutiennent l'idée que le type d'infraction (en ligne, avec contact ou « mixte ») ne constitue pas en soi un indicateur suffisant pour orienter l'évaluation ou l'intervention, lesquelles devraient plutôt reposer sur une compréhension individualisée des besoins et de la réceptivité de chaque jeune. À cet égard, le type d'infraction pourrait être en partie tributaire de facteurs situationnels, plutôt que refléter la présence d'un profil différentiel marqué entre les groupes, du moins chez les AAEAIS. En d'autres termes, l'accessibilité au contexte numérique, de même que la présence d'enfants dans l'environnement immédiat, pourraient orienter la modalité d'expression de l'infraction (en ligne ou avec contact) sans nécessairement renvoyer à des différences individuelles marquées. Toutefois, cette hypothèse doit être interprétée avec prudence, considérant que nous n'avons pas été en mesure d'évaluer ces éléments dans le cadre de cette étude. Dans cette perspective, il apparaît judicieux que de futures recherches examinent plus spécifiquement les facteurs de facilitation du passage à l'acte chez les AAEAIS, notamment l'accès à Internet, la présence d'enfants dans leur environnement et la supervision parentale, tout en tenant compte de leur contexte développemental. Une meilleure compréhension de ces facteurs, ainsi que des tournants dans le parcours de vie des AAEAIS, pourrait contribuer à orienter le développement de stratégies d'intervention et de prévention mieux adaptées aux infractions sexuelles.

Limites

Plusieurs limites doivent être soulignées. Premièrement, la taille réduite de l'échantillon ($N = 107$) limite la généralisation des résultats et restreint la possibilité de réaliser des analyses comparatives entre sous-groupes en tenant compte du stade développemental (par ex. adolescents vs adultes émergents). Cette limitation doit être prise en compte lors de l'interprétation des résultats, car des facteurs développementaux ayant trait à l'âge peuvent avoir influencé les tendances observées. La taille

restreinte de l'échantillon a également limité les analyses de sous-groupes, telles que la comparaison entre les auteurs de leurre d'enfants et ceux impliqués dans des infractions relatives au MAEP. Une taille d'échantillon plus importante aurait pu permettre de révéler d'autres différences entre les groupes. Par conséquent, les conclusions tirées de cette étude doivent être interprétées comme des tendances générales plutôt que comme des conclusions généralisables. Deuxièmement, l'étude repose sur des dossiers cliniques, limitant l'accès à certaines informations. Interroger directement les AAEAIS aurait pu permettre d'obtenir davantage d'informations et un portrait plus précis de leur réalité. De plus, l'analyse étant limitée aux informations contenues dans les dossiers et basée principalement sur une grille de codage dichotomique, certaines données ont pu être considérées comme manquantes, non pas en raison de leur absence réelle, mais parce qu'elles n'étaient pas explicitement documentées au dossier. Cette contrainte peut compliquer la détection d'effets réels et introduire un biais potentiel en rapport avec les pratiques de documentation clinique, contribuant à des inconsistances dans les résultats. Troisièmement, les dossiers proviennent d'un seul centre d'évaluation et de traitement spécialisé, ce qui ne reflète pas nécessairement l'ensemble des adolescents et adultes émergents adressés à des centres de traitement au Québec. Qui plus est, les cas étudiés pouvaient présenter des risques plus élevés ou des problématiques plus complexes que ceux rencontrés dans d'autres centres, compte tenu du contexte surspécialisé. Quatrièmement, bien que des analyses de contrôle selon l'année de naissance n'aient révélé aucune différence dans les résultats, l'évolution rapide du contexte numérique au cours des deux dernières décennies constitue une limite potentielle, dans la mesure où la période d'inclusion (2002-2022) regroupe des jeunes exposés à des environnements numériques distincts. Enfin, cette étude s'est limitée aux caractéristiques disponibles dans les dossiers cliniques, laissant ainsi de côté l'étude d'autres variables potentiellement appropriées pour distinguer les groupes. Davantage de recherches, combinant des données rétrospectives et prospectives, sont nécessaires pour approfondir les connaissances sur ces sous-groupes d'AAEAIS en émergence.

Conclusion

Cette étude suggère que les AAEAIS en ligne, avec contact ou « mixte », présentent des profils largement comparables sur les caractéristiques

historiques relativement stables (facteurs statiques), les besoins criminogènes et les caractéristiques de réceptivité spécifique habituellement considérés dans l'évaluation du risque et des besoins d'intervention. Les différences observées demeurent limitées et traduisent surtout des nuances dans les sphères familiale et sexuelle. Par ailleurs, les AAEAIS en ligne ne semblent pas former un groupe homogène, ce qui reflète probablement la diversité des trajectoires et des motivations sous-jacentes à l'agir sexuel. Ces constats soulignent les limites d'une évaluation ou d'une offre de services fondée uniquement sur le type d'infraction, et rappellent l'importance d'une approche individualisée, centrée sur le profil de besoins et de réceptivité spécifique de chaque jeune. Des recherches futures devraient approfondir l'exploration des facteurs situationnels entourant le passage à l'acte, afin de mieux comprendre les variables et conditions qui influencent le mode d'expression de l'agir sexuel, par exemple l'accès à une victime potentielle ou à du MAEP.

Références

- Aebi, M., Plattner, B., Ernest, M., Kaszynski, K. et Bessler, C. (2014). Criminal history and future offending of juveniles convicted of the possession of child pornography. *Sexual Abuse*, 26(4), 375-390. doi: 10.1177/1079063213492344
- Arain, M., Haque, M., Johal, L., Mathur, P., Nel, W., Rais, A. et Sharma, S. (2013). Maturation of the adolescent brain. *Neuropsychiatric Disease and Treatment*, 9, 449. <https://doi.org/10.2147/NDT.S39776>
- Arnett, J. J. (2000). Emerging adulthood: A theory of development from the late teens through the twenties. *American Psychologist*, 55(5), 469-480. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1037/0003-066X.55.5.469> 57
- Arnett, J. J. (2015). *Emerging adulthood: The winding road from the late teens through the twenties* (2^e éd.). Oxford University Press. <http://dx.doi.org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1093/oxfordhb/9780199795574.013.9>
- Arnett, J. J. (2023). *Emerging adulthood: the winding road from the late teens through the twenties* (3^e éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780197695937.001.0001>
- Association for the Treatment and Prevention of Sexual Abuse. (2017). *Practice Guidelines for Assessment, Treatment, and Intervention with Adolescents Who Have Engaged in Sexually Abusive*. <https://www.atsa.com/pdfs/juvenile/Adolescent%20Practice%20Guidelines%20Appendix.pdf>
- Association for the Treatment and Prevention of Sexual Abuse. (2025). *Best Practice Guidelines for the Assessment, Treatment, Risk Management, and Risk Reduction of Men Who Have Committed Sexually Abusive Behaviours*. Repéré à <https://members.atsa.com/ap/CloudFile/Download/LbRgMAkL>
- Auclair, N., Carpentier, J. et Proulx, J. (2012). Une étude descriptive d'un échantillon d'adolescents auteurs d'abus sexuels référés en clinique

- psychiatrique externe. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs* (p. 25-47). Presses de l'Université de Montréal.
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210370708>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuylen, H. (2015). Online child pornography offenders are different: A meta-analysis of the characteristics of online and offline sex offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. doi: 10.1007/s10508-014-0270-x
- Babchishin, K. M., Lee, S. C., Eke, A. W. et Seto, M. C. (2022). Temporal Order of Sexual Offending Is Risk-Relevant for Individuals With Child Sexual Exploitation Materials Offences. *Sexual Offending*, 17, e7229. <https://doi.org/10.5964/sotrap.7229>
- Babchishin, K. M., Merdian, H. L., Bartels, R. M. et Perkins, D. (2018). Child sexual exploitation materials offenders: A review. *European Psychologist*, 23(2), 130-143. <https://doi.org/10.1027/1016-9040/a000326>
- Beaudry-Cyr, M., Jennings, W. G., Zgoba, K. M. et Tewksbury, R. (2017). Examining the continuity of juvenile sex offending into adulthood and subsequent patterns of sex and general recidivism. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(3), 251-268. <https://doi.org/10.1177/0306624X15594442>
- Boer, S., Erdem, Ö., de Graaf, H. et Götz, H. (2021). Prevalence and correlates of sext-sharing among a representative sample of youth in the Netherlands. *Frontiers in Psychology*, 12. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.655796>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). *Risk-Need-Responsivity Model for Offender Assessment and Rehabilitation* (Report N° 2007-06). Sécurité publique Canada.
- Boonmann, C., van Vugt, E. S., Jansen, L. M. C., Colins, O. F., Doreleijers, T. A. H., Stams, G.-J. J. M. et Vermeiren, R. R. J. M. (2015). Mental disorders in juveniles who sexually offended: A meta-analysis. *Aggression and Violent Behavior*, 24, 241-249. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.06.003>
- Bourke, M. L. et Hernandez, A. E. (2009). The 'Butner Study' redux: A report of the incidence of hands-on child victimization by child pornography offenders. *Journal of Family Violence*, 24(3), 183-191. <https://doi.org/10.1007/s10896-008-9219-y>
- Brown, A. et Gardner, E. (2022). Families, Mental Health, and Delinquency: Testing Sexual Crime Typologies of Youth Who Sexually Harm. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 20(3), 250-275. <https://doi.org/10.1177/15412040211073060>
- Campbell, F., Booth, A., Hackett, S. et Sutton, A. (2020). Young people who display harmful sexual behaviors and their families: A qualitative systematic review of their experiences of professional interventions. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(3), 456-469. <https://doi.org/10.1177/1524838018770414>
- Chalton, A. et Schollum, P. (2020). *Sentencing image-based sexual abuse offences in Victoria*. Sentencing Advisory Council.

- Conroy, S. (2024). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2022*. Statistique Canada.
- Copp, J. E., Giordano, P. C., Longmore, M. A. et Manning, W. D. (2020). Desistance from crime during the transition to adulthood: The influence of parents, peers, and shifts in Identity. *Journal of Research in Crime Delinquency*, 57(3), 294-332. <https://doi.org/10.1177/0022427819878220>
- Dodaj, A., Sesar, K. et Novak, T. (2024). Exploring victimization and perpetration of sext dissemination among adolescents. *Current Psychology*, 43(28), 1-13. <https://doi.org/10.1007/s12144-024-06105-2>
- Driemeyer, W., Spehr, A., Yoon, D., Richter-Appelt, H. et Briken, P. (2013). Comparing Sexuality, Aggressiveness, and Antisocial Behavior of Alleged Juvenile Sexual and Violent Offenders. *Journal of Forensic Sciences*, 58(3), 711-718. <https://doi.org/10.1111/1556-4029.12086>
- Eke, A. W., Helmus, L. M. et Seto, M. C. (2019). A Validation Study of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Sexual Abuse*, 31(4), 456-476. <https://doi.org/10.1177/1079063218762434>
- Elliott, I. A., Beech, A. R., Mandeville-Norden, R. et Hayes, E. (2009). Psychological profiles of internet sexual offenders: comparisons with contact sexual offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 21(1), 76-92. doi: 10.1177/1079063208326929
- Fanniff, A. M., Schubert, C. A., Mulvey, E. P., Iselin, A.-M. R. et Piquero, A. R. (2017). Risk and outcomes: Are adolescents charged with sex offenses different from other adolescent offenders? *Journal of Youth and Adolescence*, 46(7), 1394-1423. <https://doi.org/10.1007/s10964-016-0536-9>
- Fanniff, A. M. et Kimonis, E. R. (2014). Juveniles who have committed sexual offenses: a special group? *Behavioral Sciences & the Law*, 32(2), 240-257. <https://doi.org/10.1002/bsl.2111>
- Finkelhor, D., Turner, H., Ormrod, R. et Hamby, S. L. (2009). Violence, Abuse, and Crime Exposure in a National Sample of Children and Youth. *Pediatrics*, 124(5), 1411-1423. <https://doi.org/10.1542/peds.2009-0467>
- Fix, R. L., Falligant, J. M., Alexander, A. A. et Burkhart, B. R. (2019). Race and Victim Age Matter: Sexual Behaviors and Experiences Among Confined African American and European American Youth With Sexual and Nonsexual Offenses. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 31(1), 50-72. <https://doi.org/10.1177/1079063217720926>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2009). The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies. *Psychological Assessment*, 21(1), 1-21. <https://doi.org/10.1037/a0014421>
- Hansen, M. et Jessop, N. (2017). Development of self-determination through the life-course. Dans Wehmeyer, M. L., Shogren, K. A., Little, T. D. et Lopez, S. J. *Context for SelfDetermination and Agency: Adolescent Developmental Theories* (p. 27-41). Springer Netherlands <https://doi.org/10.1007/978-94-024-1042-6>
- Jones, S., Joyal, C. C., Cisler, J. M. et Bai, S. (2017). Exploring emotion regulation in juveniles who have sexually offended: An fMRI study. *Journal of child sexual abuse*, 26(1), 40-57. DOI: 10.1080/10538712.2016.1259280

- Laforest, S. et Paradis, R. (1990). Adolescents et délinquance sexuelle. *Criminologie*, 23(1), 95-116. <https://doi.org/10.7202/017289ar>
- Leroux, E. J., Pullman, L. E., Motayne, G. et Seto, M. C. (2016). Victim Age and the Generalist Versus Specialist Distinction in Adolescent Sexual Offending. *Sexual Abuse*, 28(2), 79-95. <https://doi.org/10.1177/1079063214535814>
- Lussier, P. et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153-163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Malvaso, C. G., Proeve, M., Delfabbro, P. et Cale, J. (2020). Characteristics of children with problem sexual behaviour and adolescent perpetrators of sexual abuse: a systematic review. *Journal of Sexual Aggression*, 26(1), 36-61. <https://doi.org/10.1080/13552600.2019.1651914>
- Margari, F., Lecce, P. A., Craig, F., Laforteza, E., Lisi, A., Pinto, F., et Grattagliano, I. (2015). Juvenile sex offenders: Personality profile, coping styles and parental care. *Psychiatry research*, 229(1-2), 82-88. DOI: 10.1016/j.psychres.2015.07.066
- McGuire, J., Seto, M. C., Davies, J. et Lösel, F. (2025). Significantly off target: a commentary on Fazal et al.'s (2024) umbrella review of research on the risk-need-responsivity framework. *Journal of Experimental Criminology*, 1-14. <https://doi.org/10.1007/s11292-025-09707-3>
- McHugh, M. L. (2012). Interrater reliability: The kappa statistic. *Biochemia Medica*, 22(3), 276-282. <https://doi.org/10.11613/BM.2012.031>
- Ministère de la Sécurité publique. (2024). *Criminalité au Québec, principales tendances 2022*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats_criminalite_principales_tendances_2022.pdf
- Moultrie, D. (2006). Adolescents convicted of possession of abuse images of children: A new type of adolescent sex offender?. *Journal of Sexual Aggression*, 12(2), 165-174. <https://doi.org/10.1080/13552600600823670>
- Pammenter, A., Woodford, E. L.-E. et Harris, D. A. (2022). Adverse childhood experiences in Australian youth adjudicated for sexual offences and non-sexual violent offences. *Child Abuse & Neglect*, 129. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2022.105678>
- Paquette, S. (2025). Special Considerations: Internet Sexual Offenders. Dans R.J. Tully, G. Bohall et D.S. Prescott (dir.), *Best Practices in Sexual Offender Assessment and Management. Dangerous Behavior in Clinical and Forensic Psychology*, (p.693-714). Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-83135-5_22
- Paquette, S. et Cortoni, F. (2021). Offence-supportive cognitions, atypical sexuality, problematic self-regulation, and perceived anonymity among online and contact sexual offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 50(5), 2173-2187. DOI: 10.1007/s10508-020-01863-z

- Pazhooyan, M., Fathali Lavasani, F., Edalati Shateri, Z. et Zahedi Tajrishi, K. (2024). Reflective functioning and emotion regulation in adolescents with a history of sexual offending: a comparative study with a non-offending control group. *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 18(1), 109. <https://doi.org/10.1186/s13034-024-00802-3>
- Prentky, R. A. et Righthand, S. (2003). *Juvenile sex offender assessment protocol-II (J-SOAP-II) manual*. Washington, DC: US Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Pullman, L. E., Leroux, E. J., Motayne, G. et Seto, M. C. (2014). Examining the developmental trajectories of adolescent sexual offenders. *Child Abuse & Neglect*, 38(7), 1249-1258. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2014.03.003>
- Ramião, E., Geraldo, A., Figueiredo, P., Barroso, R. et Barbosa, F. (2024). Do Juveniles Who Have Committed Sexual Offenses Have Higher Callous-Unemotional Traits Compared to Juveniles Who Have Committed General Offenses? A Systematic Review. *Behavioral Sciences*, 14(7). <https://doi.org/10.3390/bs14070525>
- Rich, P. (2011). *Understanding, assessing, and rehabilitating juvenile sexual offenders*. John Wiley et Sons.
- Savage, L. (2024). *Online child sexual exploitation: A statistical profile of police-reported incidents in Canada, 2014 to 2022*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00003-eng.htm>
- Schwartz, S. J., Kurtines, W. M. et Montgomery, M. J. (2005). A Comparison of two approaches for facilitating identity exploration processes in emerging adults: An exploratory study. *Journal of Adolescent Research*, 20(3), 309-345. <https://doi.org/10.1177/0743558404273119>
- Seto, M. C. (2019). The Motivation-Facilitation Model of Sexual Offending. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 31(1), 3-24. <https://doi.org/10.1177/1079063217720919>
- Seto, M. C. et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-575. doi: 10.1037/a0019700
- Seto, M. C., Hanson, R. K. et Babchishin, K. M. (2011). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual Abuse*, 23(1), 124-145. <https://doi.org/10.1177/1079063210369013>
- Seto, M. C., Hermann, C. A., Kjellgren, C., Priebe, G., Svedin, C. G. et Långström, N. (2015). Viewing child pornography: Prevalence and correlates in a representative community sample of young Swedish men. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 67-79. <https://doi.org/10.1007/s10508-013-0244-4>
- Spear, L. P. (2000). The adolescent brain and age-related behavioral manifestations. *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, 24(4), 417-463. doi: 10.1016/s0149
- Spearson Goulet, J.-A., Fortin, F. et Tardif, M. (2015). La sexualité des jeunes à l'ère d'Internet: nouvelles réalités et dérivés. Dans M., Tardif, (dir.) *La délinquance sexuelle des mineurs Tome 2: Théorie et recherches*. Presses de l'Université de Montréal.

- Spearson Goulet, J.-A., Lalonde, F., Benoit, J. et Carpentier, J. (2021). Revue de la littérature sur l'état des connaissances concernant la sexualité des adolescents auteurs de transgression sexuelle. *Sexologies*, 30(2), 67-87. [https://doi.org/10.1016/j.sexol.2021.02.0017634\(00\)00014-2](https://doi.org/10.1016/j.sexol.2021.02.0017634(00)00014-2)
- Spearson Goulet, J.-A. et Tardif, M. (2018). Exploring sexuality profiles of adolescents who have engaged in sexual abuse and their link to delinquency and offense characteristics. *Child abuse & neglect*, 82, 112-123. DOI: 10.1016/j.chiabu.2018.05.023
- Stevens, P., Hutchin, K., French, L. et Craissati, J. (2013). Developmental and offence-related characteristics of different types of adolescent sex offender: A community sample. *Journal of Sexual Aggression*, 19(2), 138-157. <https://doi.org/10.1080/13552600.2011.645889>
- Ueda, M. (2017). Developmental risk factors of juvenile sex offenders by victim age: An implication for specialized treatment programs. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 122-128. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.09.006>
- van Wijk, A., van Horn, J., Bullens, R., Bijleveld, C. et Doreleijers, T. (2005). Juvenile sex offenders: a group on its own?. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 49(1), 25-36. <https://doi.org/10.1177/0306624X04270788>
- van Wijk, A., Vermeiren, R., Loeber, R., Hart-Kerkhoffs, L., Doreleijers, T. et Bullens, R. (2006). Juvenile Sex Offenders Compared to Non-Sex Offenders: A Review of the Literature 1995-2005: A Review of the Literature 1995-2005. *Trauma, Violence, & Abuse*, 7(4), 227-243. DOI: 10.1177/1524838006292519
- Westfal, V. (2025). Adolescents in the Dunkelfeld: A Study of Help Seeking Minors Who Use Child Sexual Abuse Materials. *Sexual Abuse*, 38(2), 187-211. <https://doi.org/10.1177/10790632251351254>
- Worling, J. (2012). The assessment and treatment of deviant sexual arousal with adolescents who have offended sexually. *Journal of Sexual Aggression*, 18, 100-113. doi: 10.1080/13552600.2011.630152
- Worling, J. (2017). Profesor: Protective + Risk Observations for Eliminating Sexual Offense Recidivism. https://www.profesor.ca/uploads/8/7/7/6/8776493/the_profesor_november_2017.pdf
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2000). Adolescent sexual offender recidivism: Success of specialized treatment and implications for risk prediction. *Child Abuse & Neglect*, 24(7), 965-982. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00147-2](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00147-2)
- Worling, J. R. et Curwen, T. (2001). Estimate of risk of adolescent sexual offense recidivism (ERASOR; Version 2.0). *Juveniles and children who sexually abuse: Frameworks for assessment*, 2, 372-397.
- Wright, A., McGorry, P. D., Harris, M. G., Jorm, A. F. et Pennell, K. (2006). Development and evaluation of a youth mental health community awareness campaign – the compass strategy. *BMC Public Health*, 6(1), 1-13. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-6-215>
- Yoder, J. et Ruch, D. (2015). Youth who have sexually offended: Using strengths and rapport to engage families in treatment. *Journal of Child and Family Studies*, 24(9), 2521-2531. doi: 10.1007/S10826-01

Online sexual offending among adolescents and emerging adults: An exploratory study informed by the Risk–Need–Responsivity model

ABSTRACT • *Adolescents and emerging adults are overrepresented in statistics relating to online sexual offending, yet their characteristics remain poorly documented. The present study thus aimed to both provide a descriptive profile of adolescents and emerging adults who have engaged in sexual abuse (AEASA) online, as well as compare them with AEASA with contact (e.g., sexual assault) or mixed (both online and contact offenses), using characteristics organized according to the three core principles of the Risk–Need–Responsivity (RNR) model. The clinical files of 107 youths aged 12 to 22 ($M = 16.9$), assessed within a specialized outpatient program, were analyzed using a coding framework based on this model. The results did not support the hypothesis of a distinct profile for AEASA online. Overall, the three groups exhibited largely comparable profiles across historical characteristics, criminogenic needs and specific responsivity. These findings highlight the limitations of offense-type-based assessments and emphasize that the term “online sexual offenses” may encompass behaviours associated with diverse psychosocial and developmental dynamics.*

KEYWORDS • *Online sexual offenses, adolescents and emerging adults, Risk-Need-Responsivity model (RNR), psychosexual development, comparative study.*

Adolescentes y adultos emergentes autores de delitos sexuales en línea: un estudio exploratorio a la luz del modelo Riesgo-Necesidades-Receptividad

RESUMEN • *Los adolescentes y los adultos emergentes están sobrerrepresentados en las estadísticas relativas a los delitos sexuales en línea, pero sus características siguen estando poco documentadas. El presente estudio tiene por objetivo trazar un retrato descriptivo de los adolescentes y adultos emergentes autores de delitos sexuales (AAEADS) en línea y compararlos con los AAEADS con contacto (es decir, cuyo delito implica un contacto físico directo con la víctima, p. ej., agresión sexual) o «mixtos» (en línea y con contacto), a partir de características organizadas según los tres grandes principios clínicos del modelo Riesgo-Necesidades-Receptividad (RNR). Se analizaron los expedientes clínicos de 107 jóvenes de entre 12 y 22 años ($M = 16,9$ años), evaluados en un programa especializado para autores de delitos sexuales, mediante una parrilla basada en dicho modelo. Los resultados no respaldan la hipótesis de una especificidad marcada de los AAEADS en línea. En conjunto, los tres grupos presentan perfiles comparables en cuanto a las características históricas, las necesidades criminógenas y la receptividad específica. Estos hallazgos subrayan los límites de un enfoque de evaluación basado en el tipo de delito e invitan a cuestionarse sobre la pertinencia de agrupar, bajo el mismo término «delitos sexuales en línea», comportamientos que podrían remitir a dinámicas psicosociales y del desarrollo variadas.*

PALABRAS CLAVE • *Delitos sexuales en línea, adolescentes y adultos emergentes, modelo Riesgo-Necesidades-Receptividad (RNR), desarrollo psicosexual, estudio comparativo.*

Les jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles ne forment pas un groupe à part : une analyse des profils de facteurs de risque et des besoins à partir du YLS/CMI

Jérémy Gendreau-Ouellet

M. Sc.

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

jeremy.gendreau-ouellet@usherbrooke.ca

Geneviève Parent¹

Professeure titulaire

Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Équipe AJIR: difficultés d'Adaptation des Jeunes et Interventions de Réadaptation

Groupe de recherche sur l'agression sexuelle (GRAS)

Centre international de criminologie comparée (CICC)

genevieve.parent@uqo.ca

Marie-Pierre Villeneuve

Professeure agrégée

Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke

Équipe AJIR: difficultés d'Adaptation des Jeunes et Interventions de Réadaptation

Groupe de recherche et d'intervention sur les adaptations sociales de l'enfance (GRISE)

marie-pierre.villeneuve@usherbrooke.ca

Nous n'avons aucun conflit d'intérêts à déclarer. Nous avons reçu un financement du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour cette étude (subvention #430-2016-00313).

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 5, rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme (Québec) Canada, J7Z 0B7.

Faits saillants

- Les analyses de profils latents effectuées regroupent les JAIS et les JAINS en quatre profils de besoins criminogènes distincts : *Erreur d'adolescence*, *Antisocial avec problèmes scolaires*, *Toxicomanie* et *Multirisques*.
- Bien que les JAIS se retrouvent dans chacun des profils obtenus, ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux dans le profil caractérisé par une prévalence plus faible de besoins criminogènes.
- Certains profils, bien qu'ils se distinguent significativement quant à la prévalence de plusieurs besoins criminogènes, ne se distinguent pas pour autant quant à la récidive générale.
- Étant donné la similitude des profils de besoins criminogènes des JAIS et des JAINS, une intervention reposant uniquement sur la nature sexuelle ou non du délit commis n'optimise pas pleinement le potentiel de réadaptation des jeunes.

RÉSUMÉ • Lorsque l'on compare les jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles (JAIS) et les jeunes auteurs et autrices d'infractions non sexuelles (JAINS) sur le plan des facteurs de risque à la récidive, les distinctions se situent davantage entre les individus d'un même groupe qu'entre les deux groupes. Cet article vise à distinguer les jeunes ayant commis une infraction criminelle (de nature sexuelle ou non) en fonction de leur profil de facteurs de risque de récidive non sexuelle à l'aide du Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI), à partir d'un échantillon de 703 jeunes suivis en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, dont 77 sont des JAIS. Des analyses de profils latents réalisées à partir des scores obtenus au YLS/CMI ont permis de déterminer quatre profils de facteurs de risque de récidive : *Erreur d'adolescence* (18,42 % ; n = 130) ; *Antisocial avec problèmes scolaires* (24,47 % ; n = 172) ; *Toxicomanie* (27,88 % ; n = 196) ; et *Multirisques* (29,16 % ; n = 205). Des analyses de comparaison ont montré que les JAIS ont été distribués, selon une proportion variable, dans chacun des profils établis, appuyant l'existence de similitudes entre les JAIS et les JAINS. De plus, les quatre profils ne se distinguaient pas tous sur le plan de certains types de récidive, même s'ils se distinguaient à l'égard de nombreux domaines de risque.

MOTS CLÉS • Jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles, profils, YLS/CMI, risque, récidive.

Au Québec, en 2020, plus du quart des personnes qui ont commis une infraction sexuelle étaient des personnes adolescentes âgées de 12 à 17 ans (Ministère de la Sécurité publique du Québec [MSP], 2020), alors que ce groupe d'âge ne représentait que 6 % de la population

(Institut de la statistique du Québec, 2022). Cela correspond à un taux de 216,6 jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles (JAIS) par tranche de 100 000 personnes adolescentes (MSP, 2020). Compte tenu de la prévalence de ce phénomène parmi la population adolescente et des graves conséquences de ces actes pour les victimes (Heerde et Hemphill, 2016 ; Kline et al., 2021), il n'est pas surprenant que les JAIS soient l'objet d'un intérêt soutenu dans le milieu de la recherche depuis plusieurs années (Barbaree et al., 1993 ; McCuish et al., 2015).

Les JAIS ne représentent toutefois pas une population totalement distincte des jeunes auteurs et autrices d'infractions non sexuelles (JAINS ; Seto et Lalumière, 2010). En effet, il existe davantage de similitudes que de distinctions entre ces deux groupes (Fanniff et Kimonis, 2014), notamment quant à la présence de difficultés psychologiques (p. ex. tendances suicidaires, dépression, symptômes psychotiques), au nombre d'expériences sexuelles consentantes avant la perpétration de délits et aux résultats obtenus aux principales mesures d'intelligence (Malvaso et al., 2020 ; Seto et Lalumière, 2010). Des similitudes sont aussi observées sur le plan de l'environnement familial des JAIS et des JAINS. Cet environnement est caractérisé par un faible niveau de satisfaction à l'égard des relations avec les parents, ainsi que par l'implication des parents dans des activités criminelles et la consommation de substances psychoactives (Seto et Lalumière, 2010 ; van Wijk et al., 2006). Il existe néanmoins des distinctions entre les JAIS et les JAINS (Malvaso et al., 2020 ; Seto et Lalumière, 2010), et les JAIS, tout comme les JAINS, représentent une population hétérogène. Ainsi, les distinctions intragroupes (entre les JAIS et entre les JAINS) seraient tout aussi importantes que les différences intergroupes (entre JAIS et JAINS ; Worling et Langton, 2012).

La présence de davantage de similitudes que de distinctions observées entre les JAIS et les JAINS soutient l'hypothèse selon laquelle la délinquance sexuelle à l'adolescence peut s'expliquer selon une perspective criminologique générique (Seto et Lalumière, 2010). Selon cette perspective, les délits de nature sexuelle seraient avant tout des comportements antisociaux, dont la perpétration est l'expression de tendances antisociales générales observables, entre autres, par la présence de facteurs de risque (p. ex. association à des pairs déviants, traits de personnalité antisociale) qui favorisent l'actualisation de plusieurs types de délits (Lussier et Mathesius, 2018). Toutefois, dans certains cas, la délinquance sexuelle s'expliquerait principalement par des facteurs de

risque relatifs à la commission de ce type d'infraction (p. ex. précocité de l'exposition à du matériel sexuellement explicite, présence d'un épisode de victimisation sexuelle antérieur, existence d'intérêts sexuels déviants).

Néanmoins, ces deux explications ne sont pas mutuellement exclusives et la présence de ces deux catégories de facteurs de risque soutient l'émergence et le maintien de la délinquance sexuelle et générale chez les JAIS (Pullman et Seto, 2012). Ainsi, la délinquance sexuelle de la majorité des JAIS s'interpréterait par l'actualisation de tendances antisociales générales, tandis qu'elle serait due à des facteurs propres à ce type de délit pour une minorité des JAIS (Lussier, 2017), ce qui peut contribuer à comprendre le fait que lorsqu'ils récidivent, la majorité des JAIS commettent généralement une infraction non sexuelle (Caldwell, 2016; Lussier et al., 2023).

En effet, deux méta-analyses sur la récidive des JAIS, basées sur les résultats de 106 et 158 études respectivement, révèlent un taux moyen de récidive sexuelle entre 5 % et 8 % et entre 39 % et 44 % pour la récidive générale (Caldwell, 2016; Lussier et al., 2023). De plus, une minorité de JAIS persiste à commettre des infractions sexuelles à l'âge adulte. Selon Lussier et Blokland (2014), 3 % des JAIS ayant commis une infraction sexuelle à l'adolescence en commettront une nouvelle à l'âge adulte, tandis que 12 % des JAIS ayant commis une récidive sexuelle à l'adolescence persisteront dans la délinquance sexuelle à l'âge adulte.

Le rôle non négligeable des facteurs de risque généraux dans la perpétration d'infractions de nature sexuelle, la complexe interaction entre les facteurs de risque généraux et spécifiques associés à l'émergence et au maintien de la délinquance sexuelle à l'adolescence et la tendance à la récidive non sexuelle des JAIS contribuent à complexifier, d'un point de vue scientifique et pratique, l'évaluation du risque de récidive des JAIS et des facteurs associés à celle-ci (Guay et Gaumont-Casias, 2015). À cet effet, les classifications offrent plusieurs avantages sur le plan clinique en permettant, par exemple, la détermination de sous-groupes à haut risque de récidive ou encore en soutenant la prise de décisions cliniques (p. ex. déterminer l'intensité d'intervention à privilégier, cibler des objectifs d'intervention; Guay et Gaumont-Casias, 2015).

Vers une classification inclusive

Les travaux récents visant à classer ou à regrouper les JAIS peuvent être rassemblés selon quatre grandes approches. Premièrement, certaines typologies reposent sur les caractéristiques des victimes, notamment leur âge et la relation entretenue avec le ou la JAIS (Brown, 2018; Joyal et al., 2016; Skubic Kemper et Kistner, 2010). Deuxièmement, d'autres classifications s'appuient sur la carrière criminelle des JAIS (Cale et al., 2016; Lussier et al., 2012), en accordant une attention particulière à la distinction entre ceux qui n'ont commis que des infractions sexuelles (*sex-only*) et ceux ayant commis des infractions sexuelles et non sexuelles (*sex-plus*; Chu et Thomas, 2010). Troisièmement, de rares études proposent des regroupements fondés uniquement sur des caractéristiques cliniques (Parent et al., 2024; Spearson-Goulet et Tardif, 2018). Enfin, plusieurs travaux adoptent une logique comparative (sans établir de profils au sens strict) en examinant l'influence des caractéristiques des victimes et de la carrière criminelle sur les caractéristiques cliniques (voir par exemple Fanniff et Kolko, 2011; Siria et al., 2021) ou sur l'évaluation du risque de récidive (voir par exemple Latzman et al., 2011).

Ces études présentent toutefois deux limites majeures. Premièrement, elles reposent exclusivement sur des échantillons composés de JAIS, à l'exception de Parent et al. (2024), où 16,9 % de l'échantillon était constitué de JAINS. Cette focalisation peut renforcer l'idée que les JAIS forment une population distincte. De plus, l'exclusion systématique des JAINS limite l'identification de profils partagés entre JAIS et JAINS et empêche de documenter des similarités susceptibles d'étayer une compréhension plus générique de la délinquance sexuelle juvénile. Deuxièmement, plusieurs classifications s'appuient sur des indicateurs dont l'utilité clinique est restreinte pour orienter l'intervention, car il s'agit principalement de facteurs statiques, non modifiables dans le cadre d'intervention (p. ex. âge des victimes, historique délictuel).

À l'inverse, quelques travaux plus récents se sont intéressés à l'élaboration de classifications chez les JAINS, incluant une faible proportion de JAIS, en mobilisant des facteurs de risque dynamiques (modifiables en cours d'intervention) issus d'outils d'évaluation du risque valides et largement utilisés (Campbell et al., 2019; Kleeven et al., 2025; Maneiro et al., 2022). Toutefois, ces études ne visaient pas à examiner la composition des classes en fonction de la proportion de JAIS qu'elles comprennent.

Objectifs de l'article

Les JAIS ne forment pas un groupe entièrement distinct des JAINS. En effet, la littérature met en évidence davantage de similitudes que de différences, tout en soulignant une forte hétérogénéité intra-groupe, parfois aussi déterminante que les différences intergroupes (Seto et Lalumière, 2010 ; Worling et Langton, 2012). Ces constats appuient une perspective criminologique générique où, pour la majorité des JAIS, les infractions sexuelles s'inscrivent dans des tendances antisociales générales, même si une minorité présente des facteurs explicatifs plus spécifiques à ce type d'infraction (Pullman et Seto, 2012 ; Lussier, 2017), ce qui concorde avec les données de récidive montrant des taux moyens plus faibles pour la récidive sexuelle que pour la récidive générale (Caldwell, 2016 ; Lussier et al., 2023). Dans ce contexte, l'évaluation du risque de récidive et l'intervention gagnent à s'appuyer sur des classifications capables de déterminer des sous-groupes cliniquement pertinents. Or, les typologies existantes sont limitées par l'usage fréquent d'échantillons exclusivement composés de JAIS (renforçant l'idée d'une population distincte) et par des indicateurs souvent statiques. Des classifications plus récentes chez les JAINS mobilisent davantage de facteurs dynamiques issus d'outils d'évaluation du risque de récidive valides, sans toutefois analyser explicitement la proportion de JAIS au sein des classes. Cela laisse ouverte l'hypothèse de profils de risque partagés au-delà de la présence d'infractions sexuelles (p. ex. Kleeven et al., 2025 ; Maneiro et al., 2022 ; Parent et al., 2024).

Cet article avait donc pour objectif de distinguer les jeunes auteurs et autrices d'une infraction criminelle (de nature sexuelle ou non) en fonction de leur profil de facteurs de risque de récidive non sexuelle. Il visait ainsi à : (1) relever les profils de facteurs de risque de récidive non sexuelle en se basant sur les huit domaines de risque du YLS/CMI, l'outil d'évaluation du risque de récidive le plus utilisé au Québec ; (2) comparer les profils de facteurs de risque de récidive obtenus en fonction des antécédents criminels de nature sexuelle (JAIS versus JAINS) ; et (3) comparer les profils obtenus en fonction du type de récidive (générale, violente/sexuelle et non violente).

Méthodologie

Participants

L'échantillon initial était composé de jeunes qui avaient au moins un dossier de suivi en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), fermé entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016 ($n = 720$), dans un centre jeunesse d'une région urbaine du Québec. Les personnes âgées de 21 ans et plus au moment de l'évaluation de leur risque de récidive ont été exclues ($n = 5$), puisqu'il s'agit de l'âge maximal pour la prise en charge par un centre jeunesse d'une personne ayant commis une infraction criminelle (L. C. 2002, c. 1, art. 30 (5)). L'absence de données relatives à l'évaluation du risque de récidive (scores au YLS/CMI) et à la récidive a mené à l'exclusion de 12 autres jeunes. L'échantillon final était donc composé de 703 jeunes ayant commis au moins une infraction criminelle, dont 85,8 % ($n = 603$) de sexe masculin. L'âge moyen au moment de l'évaluation avec le YLS/CMI était de 16,5 ans (étendue = 12-20 ans). L'échantillon était composé de personnes d'origine européenne (42,8 % ; $n = 301$) et de personnes noires (31,0 % ; $n = 218$), hispaniques (6,8 % ; $n = 48$), arabes (12,8 % ; $n = 90$) et asiatiques (4,3 % ; $n = 30$). L'origine ethnique de 16 jeunes (2,3 %) n'a pu être déterminée.

Procédures et mesures

Les données sociodémographiques ainsi que celles relatives aux antécédents criminels et à la récidive avant l'âge de 18 ans ont été extraites du système informatique *Projet Intégration Jeunesse* (PIJ) en août 2017. Ce système regroupe l'ensemble des informations judiciaires des personnes ayant reçu une peine en vertu de la LSJPA (et donc ayant commis au moins un crime, incluant les récidives, avant l'âge de 18 ans). Les informations sur la récidive des personnes ayant atteint l'âge de 18 ans durant la période de suivi ont été extraites du Module d'informations policières (MIP) en mars 2018. Le MIP héberge l'ensemble des informations relatives aux interventions policières menées au Québec. Chaque YLS/CMI a été extrait manuellement des dossiers physiques par une équipe composée de deux auxiliaires de recherche et d'une personne coordinatrice entre les mois de février et juin 2017. Si plusieurs évaluations à l'aide du YLS/CMI avaient été réalisées pour une même personne, seule la première a été considérée, étant donné que les évaluations subséquentes

ont pu être réalisées à la suite d'une récidive. Cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique du centre de jeunesse dans lequel la recherche a eu lieu (#16-08-15). Un juge de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec a autorisé l'accès aux dossiers sans le consentement des jeunes.

Caractéristiques sociodémographiques et antécédents criminels

Le sexe et l'origine ethnique ont été déterminés en fonction des données saisies par l'intervenante ou l'intervenant psychosocial dans le système PIJ. Les origines ethniques ont été regroupées en six catégories : blanc, noir, hispanique, arabe, asiatique et non spécifié. L'âge au moment de l'évaluation a été calculé à l'aide de la date de naissance et de la date de cotation du YLS/CMI. En fonction des informations disponibles concernant les antécédents criminels (incluant le ou les crimes ayant mené à l'ouverture du dossier sous la LSJPA), tous les jeunes ayant été reconnus coupables d'une infraction de nature sexuelle (p. ex. agression sexuelle), pour laquelle une évaluation à l'aide du YLS/CMI a été réalisée, ont été désignés comme appartenant au groupe des JAIS (12,8 % ; $n = 77$), et ce, même si ces jeunes avaient été reconnus coupables d'autres délits de nature non sexuelle par le passé.

YLS/CMI

Les profils de facteurs de risque de récidive ont été créés à partir des scores bruts au YLS/CMI (Hoge et Andrews, 2006; 2011). Dans le centre jeunesse où s'est déroulée la recherche, le YLS/CMI est utilisé depuis plus de 20 ans. La cotation du YLS/CMI est effectuée par une personne formée à son utilisation sur la base d'informations récoltées lors d'une entrevue semi-structurée avec la jeune personne et sa famille (parents ou personnes identifiées comme tutrices légales) et, au besoin, en consultant des dossiers officiels (p. ex. dossiers médicaux, scolaires, juridiques, cliniques). Chacun des 42 items est coté de façon dichotomique (présent [1] ou absent [0]) et est regroupé dans l'un des huit domaines de risque : Infractions précédentes et actuelles/décisions (5 items) ; Situation familiale/rôle parental (6 items) ; Éducation/emploi (7 items) ; Relations avec les pairs (4 items) ; Toxicomanie (5 items) ; Loisirs (3 items) ; Personnalité/comportements (7 items) ; Attitude/

tendances (5 items). Le score de chaque domaine est ensuite calculé en additionnant le score aux items qui le composent. Les scores obtenus à chaque domaine ainsi que le score total de l'outil sont appariés à une catégorie de risque (faible, modéré, élevé). Seuls les scores totaux des huit domaines de risque du YLS/CMI ont été considérés dans les analyses.

Récidive

La récidive générale a été définie comme toute nouvelle condamnation survenant après la date à laquelle la première évaluation à l'aide du YLS/CMI a été réalisée. Deux autres types de récidive ont été considérés, soit la récidive violente/sexuelle et la récidive non violente. La récidive sexuelle a été combinée à la récidive violente en raison de sa faible occurrence (0,7 %; $n = 5$). Une jeune personne peut avoir récidivé de manière violente et non violente durant la période de suivi. La durée moyenne de la période de suivi était de 3,76 ans ($\bar{E}-T. = 1,32$ an ; étendue = 1,15-8,91 ans). Une période de suivi fixe d'un an a été considérée pour contrôler l'effet de la variabilité de celle-ci (Flores et al., 2017).

Stratégies d'analyses des données

Des analyses descriptives ont été réalisées pour décrire l'échantillon en fonction des variables d'intérêt (scores aux domaines du YLS/CMI, antécédent criminel, récidive). Les scores aux domaines du YLS/CMI ont ensuite été transformés en score Z afin de réaliser les analyses subséquentes. Ces analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel SPSS 25® (IBM Corp., 2017)

Pour répondre au premier objectif de recherche (examiner la présence de profils distincts), une analyse de profils latents en trois étapes a été réalisée. Les trois étapes ont été effectuées simultanément à l'aide du logiciel Mplus 8.8® (Muthén et Muthén, 2015). D'abord, le nombre optimal de profils a été sélectionné en fonction de l'appréciation de plusieurs indices d'adéquation des modèles statistiques (Tein et al., 2013) : le critère d'information d'Akaike (AIC ; idéalement le score le plus bas), les critères d'information bayésiens (BIC et BIC ajusté ; idéalement les scores les plus bas), l'entropie (idéalement le score est $> 0,80$), le test de Vuong-Lo-Mendell-Rubin (VLMR ; nécessairement $p < 0,05$) et le nombre de participants par profil (minimum de 5 % de l'échantillon par profil). Ensuite, chaque individu a été assigné à un profil en fonction

de sa probabilité d'appartenance aux différents profils obtenus. Pour mieux décrire les profils, des analyses complémentaires ont été menées à l'aide du logiciel SPSS afin d'identifier les différences entre ceux-ci à l'égard des huit domaines du YLS/CMI, de l'âge (ANOVA à sens unique et post-hoc de Scheffé) et du sexe (khi carré).

Pour répondre au deuxième objectif de recherche (comparer les profils en fonction d'antécédents d'infraction sexuelle), six analyses de khi carré ont été réalisées à l'aide du logiciel SPSS et une correction de Bonferroni a été appliquée (p corrigé à 0,008 plutôt que 0,05) pour contrôler l'effet de tests répétitifs sur un même jeu de données. La faible composition de JAIS au sein du profil *Multirisques* ($n = 6$) n'a pas permis de réaliser ces analyses lors de la troisième étape de l'analyse de classes latentes et donc de tenir compte de la probabilité d'appartenir à chacun des profils. Pour l'objectif trois (comparer les profils à l'égard de la récidive), les analyses de khi carré ont été réalisées lors de la troisième étape de l'analyse de classe latente.

TABLEAU 1
Statistiques descriptives des variables d'intérêt

	%	<i>n</i>	<i>M</i>	É.-T.
Récidive officielle (période de suivi de 1 an)				
Générale	35,0	252	–	–
Violente/sexuelle	25,3	182	–	–
Non violente	19,0	137	–	–
Scores obtenus aux domaines du YLS/CMI				
Infractions précédentes et actuelles/ décisions (0-5)	–	–	0,80	1,08
Situation familiale/rôle parental (0-6)	–	–	1,79	1,50
Éducation/emploi (0-7)	–	–	2,42	1,78
Relations avec les pairs (0-4)	–	–	1,65	1,17
Toxicomanie (0-5)	–	–	1,51	1,56
Loisirs (0-3)	–	–	1,33	0,95
Personnalité/comportements (0-7)	–	–	2,20	1,77
Attitude/tendances (0-5)	–	–	1,12	1,20
Score total (0-42)	–	–	12,80	6,96

Note : *M* = Moyenne. É.-T. = Écart-type.

Résultats

Les statistiques descriptives concernant la récidive et les scores aux domaines de risque du YLS/CMI sont présentées au tableau 1. Plus du tiers de l'échantillon (35,0 % ; $n = 252$) a récidivé dans la période de suivi d'un an. La moyenne de l'échantillon au score de risque total du YLS/CMI était de 12,80 ($\bar{E}.T. = 6,96$), ce qui correspond à un niveau de risque modéré (Hoge et Andrews, 2006, 2011).

Indices d'adéquation et modèle retenu

Le modèle à quatre profils a été retenu (tableau 2), puisqu'il répond correctement aux indices d'adéquation (sauf le critère d'entropie), en plus d'offrir des perspectives d'analyses pertinentes sur le plan clinique. Précisément, il présentait la valeur BIC la plus faible, le deuxième coefficient le plus faible pour le BIC ajusté, la troisième plus petite valeur d'AIC et un test VLMR significatif. Contrairement aux modèles à cinq et six profils, tous les profils du modèle retenu étaient composés de plus de 5 % de l'échantillon : 18,5 % ($n = 130$) ; 24,5 % ($n = 172$) ; 27,9 % ($n = 196$) ; 29,2 % ($n = 205$). Toutefois, la mesure d'entropie pour le modèle retenu était la plus faible d'entre les six solutions explorées (0,676), ne permettant pas d'assurer, au-delà du seuil de certitude idéal (0,800), que les personnes participantes ont été associées au profil qui leur correspond le mieux (tous les modèles pris en considération sont sous ce seuil). Néanmoins, l'analyse de profils latents en trois étapes permet de tenir compte de la probabilité des personnes participantes d'appartenir à chacun des profils lors de l'analyse de comparaison

TABLEAU 2

Indices d'adéquation pour les différents modèles de l'analyse de profils latents

Nombre de profils	AIC	BIC	BIC ajusté	Entropie	VLMR
1	18 425	18 462	18 436	–	–
2	17 367	17 444	17 390	0,796	0,0000
3	17 212	17 331	17 248	0,701	0,0005
4	17 109	17 269	17 158	0,676	0,0001
5	17 076	17 277	17 137	0,693	0,0210
6	17 087	17 328	17 160	0,724	0,0119

Note : AIC = Critère d'information d'Akaike. BIC = Critères d'information bayésiens. VLMR = Test de Vuong-Lo-Mendell-Rubin. Le modèle retenu est en gras.

subséquente (objectif 3). L'effet d'un coefficient d'entropie plus faible est donc considéré à même l'analyse comparative.

Description des profils obtenus

Les quatre profils obtenus ont été comparés les uns aux autres à l'égard de leurs scores moyens aux huit domaines du YLS/CMI, de l'âge et du sexe (tableau 3). Ces profils se distinguaient sur l'ensemble de ces domaines, mais pas sur le sexe. Concernant l'âge, seules les personnes appartenant au troisième profil se distinguaient, en étant significativement plus âgées que celles des autres profils. Le nom attribué à chaque profil a été inspiré des domaines de risque du YLS/CMI pour lesquels un score Z supérieur à 0,30 ou inférieur à -0,30 a été observé. Ces valeurs indiquaient une différence significative avec la moyenne de l'échantillon (Costa et al., 2002; Milligan, 1996).

Le profil *Erreur d'adolescence* comprenait la plus petite proportion de l'échantillon (18,5 %; $n = 130$). Composé à 88,5 % de personnes de sexe masculin et caractérisé par un âge moyen de 16,31 ans ($\bar{E}.T. = 1,58$), ce profil se distinguait des trois autres par des scores significativement plus faibles sur six des huit domaines de risque (Infractions précédentes, Situation familiale, Éducation/emploi, Relations avec les pairs, Loisirs et Personnalité/comportements).

Le profil *Antisocial avec problèmes scolaires* comprenait 24,5 % ($n = 172$) de l'échantillon. Il était composé de 80,2 % de personnes de sexe masculin ($n = 138$) et l'âge moyen était de 16,07 ans ($\bar{E}.T. = 1,46$). Comparativement à ce qui a été observé pour le profil *Erreur d'adolescence*, les personnes appartenant au profil *Antisocial avec problèmes scolaires* présentaient des scores moyens significativement plus élevés pour tous les domaines de risque, particulièrement pour les domaines Éducation/emploi et Personnalité/comportements, mais significativement plus faibles que ceux du profil *Multirisques*. Les personnes qui composaient le profil *Antisocial avec problèmes scolaires* ne se distinguaient pas de celles du profil *Toxicomanie* à l'égard des domaines Relations avec les pairs et Loisirs, mais elles présentaient des scores moyens plus faibles aux domaines Infractions précédentes et Toxicomanie.

Le profil *Toxicomanie* comprenait 27,9 % ($n = 196$) de l'échantillon. Il était constitué à 88,3 % de personnes de sexe masculin ($n = 173$) et l'âge moyen était de 17,06 ans ($\bar{E}.T. = 1,27$). Outre un score modéré-

TABLEAU 3
Comparaison des profils de facteurs de risque de récidive pour les domaines du YLS/CMI

	Profil 1 Erreur d'adolescence (n = 130)	Profil 2 Antisocial avec problèmes scolaires (n = 172)	Profil 3 Toxicomanie (n = 196)	Profil 4 Multirisques (n = 205)	F	n²	Post-hoc	n
Domaines du YLS/CMI	<i>M (Z)</i>	<i>M (Z)</i>	<i>M (Z)</i>	<i>M (Z)</i>				
Infractions précédentes	0,11 (-0,64)	0,44 (-0,33)	0,76 (-0,03)	1,57 (0,71)	78,27***	0,25	1<2<3<4	703
Situation familiale	0,31 (-0,99)	1,98 (0,13)	1,33 (-0,31)	3,02 (0,82)	160,14***	0,41	1<3<2<4	703
Éducation/emploi	0,92 (-0,84)	3,41 (0,56)	1,51 (-0,51)	3,40 (0,55)	137,25***	0,37	1<3<4=2	703
Relations avec les pairs	0,74 (-0,77)	1,41 (-0,20)	1,45 (-0,17)	2,61 (0,82)	113,25***	0,33	1<2=3<4	703
Toxicomanie	0,08 (-0,92)	0,35 (-0,74)	2,11 (0,38)	2,81 (0,84)	268,32***	0,54	1=2<3<4	703
Loisirs	0,70 (-0,66)	1,35 (0,02)	1,23 (-0,10)	1,80 (0,49)	42,12***	0,15	1<3=2<4	703
Personnalité/comportements	0,57 (-0,92)	3,08 (0,50)	1,12 (-0,61)	3,52 (0,75)	218,51***	0,48	1<3<2<4	703
Attitude/tendances	0,27 (-0,71)	1,10 (-0,01)	0,52 (-0,50)	2,23 (0,93)	165,34***	0,42	1=3<2<4	703
Caractéristiques sociodémographiques	<i>M (É.T.) / n (%)</i>	<i>M (É.T.) / n (%)</i>	<i>M (É.T.) / n (%)</i>	<i>M (É.T.) / n (%)</i>	F / x2	n²	Post-hoc	N
Âge	16,31 (1,58)	16,07 (1,46)	17,06 (1,27)	16,45 (1,28)	17,00***	0,07	2=1=4<3	703
Femme	15 (11,54)	34 (19,77)	23 (11,73)	28 (13,66)	6,15		1=3=4=2	703

Note. *M* = Moyenne. *Z* = Score standardisé. *É.-T.* = Écart-type. *n²* = Éta carré. *x²* = Khi carré.
 *** *p* < 0,001.

ment élevé au domaine Toxicomanie ($Z = 0,38$), les scores aux autres domaines se situaient sous la moyenne de l'échantillon ($-0,61 \leq Z \leq -0,03$). De manière semblable au profil *Antisocial avec problèmes scolaires*, les personnes du profil *Toxicomanie* ont obtenu des scores moyens significativement plus élevés que ceux observés pour le profil *Erreur d'adolescence*, mais significativement moins élevés, sur tous les domaines, que ceux du profil *Multirisques*.

Le profil *Multirisques* comprenait 29,2 % ($n = 205$) de l'échantillon. Il était constitué à 86,3 % de personnes de sexe masculin ($n = 177$) et l'âge moyen était de 16,45 ans ($\bar{E.-T.} = 1,28$). Les personnes de ce profil se caractérisaient par des scores moyens élevés sur l'ensemble des domaines du YLS/CMI ($0,45 \leq Z \leq 0,93$), ce qui les distinguait, en général, significativement de celles des trois autres profils.

Comparaison des profils de facteurs de risque de récidive à l'égard de l'historique criminel et de la récidive

Les résultats des comparaisons des profils sont présentés au tableau 4. Le profil *Erreur d'adolescence* se caractérisait par une composition de JAIS significativement plus élevée que celle des trois autres profils (26,9 % ; $n = 35$). Les profils *Antisocial avec problèmes scolaires* (10,5 % ; $n = 18$) et *Toxicomanie* (9,2 % ; $n = 18$) ne se distinguaient pas l'un de l'autre quant à leurs proportions de JAIS. Toutefois, celles-ci étaient significativement plus élevées que celle du profil *Multirisques* (2,9 % ; $n = 6$).

Concernant la récidive générale et la récidive violente/sexuelle, les personnes du profil *Erreur d'adolescence* (respectivement 21,5 % et 14,6 %) ainsi que du profil *Toxicomanie* (respectivement 28,6 % et 19,4 %) ne se distinguaient pas les unes des autres, mais elles récidivaient significativement moins que celles du profil *Multirisques* (respectivement 47,8 % et 36,6 %). Les personnes du profil *Antisocial avec problèmes scolaires* (respectivement 38,4 % et 27,9 %) ne se distinguaient pas de celles du profil *Multirisques*, mais elles récidivaient significativement plus que celles du profil *Erreur d'adolescence*. Pour la récidive non violente, les profils se distinguaient exactement de la même façon, excepté que les personnes du profil *Antisocial avec problèmes scolaires* récidivaient significativement moins que celles du profil *Multirisques*.

TABEAU 4
Comparaison des profils à l'égard de la présence d'infractions de nature sexuelle et de la récidive officielle générale, violente/sexuelle et non violente

	Profil 1 Erreur d'adolescence (n = 130)		Profil 2 Antisocial avec problèmes scolaires (n = 172)		Profil 3 Toxicomanie (n = 196)		Profil 4 Multirisques (n = 205)		X ²	Comparaison	n
	n	%	n	%	n	%	n	%			
Antécédent de nature sexuelle											
JAIS	35	26,92	18	10,47	18	9,18	6	2,93	48,21***	4 < 3 = 2 < 1	703
Récidive officielle											
Générale	28	21,54	66	38,37	56	28,57	98	47,80	29,93***	(1 = 3) < 4 1 < (2 = 4) 3 = 2	703
Violente/Sexuelle	19	14,62	48	27,91	38	19,39	75	36,59	28,17***	(1 = 3) < 4 1 < (2 = 4) 3 = 2	703
Non violente	12	9,23	33	19,19	30	15,30	59	28,78	20,14***	(1 = 3) < 4 1 < 2 < 4 3 = 2	703

Note : X² = Khi carré.

*** p < 0,001.

Interprétation des résultats

Cet article visait à distinguer les jeunes auteurs et autrices d'infractions en fonction de leur profil de facteurs de risque de récidive générale, puis à comparer ces profils en fonction des antécédents criminels (JAIS versus JAINS) et de la récidive. L'analyse des profils latents a permis de classer les 703 jeunes de l'échantillon dans quatre profils de facteurs de risque de récidive établis sur la base des huit domaines du YLS/CMI. Les JAIS étaient présents dans chacun des profils de facteurs de risque de récidive, mais en proportion plus élevée dans le profil *Erreur d'adolescence*. Ce résultat suggère qu'ils ne constituent pas un groupe distinct sur le plan des besoins criminogènes, tels qu'évalués par le YLS/CMI, ce qui concorde avec les travaux montrant que ces deux populations présentent plusieurs caractéristiques similaires (p. ex. Fanniff et Kimonis, 2014; Lussier et Blokland, 2014; Seto et Lalumière, 2010). Cette surreprésentation dans le profil *Erreur d'adolescence* indique plutôt que plusieurs JAIS présentent peu de besoins criminogènes, ce qui plaide en faveur d'interventions minimales. De plus, il en découle que les besoins criminogènes associés à la délinquance non sexuelle doivent être intégrés aux efforts d'intervention tant auprès des JAIS que des JAINS (p. ex. Fanniff et al., 2017; van der Put et Asscher, 2015). D'ailleurs, ces besoins sont fortement liés à la récidive non sexuelle chez les JAIS, qui constitue la forme de récidive la plus fréquente chez cette population (Caldwell, 2016; Lussier et al., 2023). Dans cette perspective, le taux de récidive sexuelle de 0,7 % observé dans la présente étude s'inscrit dans la continuité de ces résultats. Ce taux quasi nul suggère qu'il serait probablement peu judicieux de traiter les JAIS et les JAINS comme deux groupes entièrement distincts.

Il est primordial de souligner que le cadre de l'étude a omis *de facto* les dimensions psychosexuelles les plus susceptibles de différencier les JAIS et les JAINS. La méthodologie de la présente étude s'appuie sur celle menée par Parent et al. (2024), dont les résultats ont également démontré que ces deux catégories de jeunes présentaient des caractéristiques semblables et ne formaient pas des groupements distincts même lorsqu'étaient considérées des caractéristiques cliniques associées à la délinquance générale (p. ex. psychopathie, hypermasculinité) et sexuelle (p. ex. sexualisation, utilisation de la pornographie). Les résultats actuels ajoutent donc à ces résultats en précisant les similitudes entre ces deux groupes en se basant sur le YLS/CMI, l'outil d'évaluation du risque de récidive le plus utilisé au Québec, ainsi qu'au Canada.

Différents profils : différentes explications et interventions

Le profil *Erreur d'adolescence*, regroupant près de la moitié des JAIS de l'échantillon, est composé de personnes ayant obtenu des scores traduisant un faible risque de récidive pour tous les domaines du YLS/CMI. Ce premier profil est semblable à plusieurs autres issus de travaux empiriques visant la classification de jeunes ayant commis une infraction criminelle, sans égard à la nature des délits commis (p. ex. *Minimal Intervention Needs*, Campbell et al., 2019 ; *Low Needs Groups*, Maneiro et al., 2022 ; *Overall Low Risk*, Xu et al., 2020), ou de JAIS et de JAINS (*Normal/Neurotic Delinquents*, Parent et al., 2024). Plutôt qu'influencée par l'expression de besoins criminogènes, la délinquance des personnes appartenant à ce premier profil pourrait davantage s'expliquer par l'expression de caractéristiques considérées comme normatives à l'adolescence, telles qu'un manque de maturité (Steinberg, 2008), ainsi qu'une ignorance à l'égard du caractère répréhensible de certains gestes, incluant ceux de nature sexuelle, et des conséquences légales pouvant en résulter (Ciranka et van den Bos, 2021 ; Epps et Fisher, 2004 ; Rajack-Talley et al., 2005). Pour ces personnes, une intervention minimale visant à prévenir l'aggravation des besoins criminogènes, ainsi qu'à soutenir leur adaptation positive, paraît tout indiquée. Des ateliers éducatifs, des interventions visant le développement des compétences sociales et des démarches axées sur la réparation des torts causés, tels que des pratiques de justice réparatrice mobilisant l'empathie comme levier de changement, constituent des pistes d'intervention généralement efficaces (Lipsey, 2009).

Le profil *Antisocial avec problèmes scolaires* se caractérise par des niveaux modérés de risque sur le plan des problèmes dans le milieu scolaire ou dans le milieu de travail (p. ex. comportements perturbateurs en classe), ainsi que la présence de traits de personnalité antisociale (p. ex. agressivité, effronterie). Il affiche certaines similitudes avec le profil *Social Behaviour and Social Bonding Needs* de Campbell et al. (2019), un profil tiré d'une classification de jeunes ayant commis une infraction criminelle (sans distinguer les JAIS des JAINS) basée sur les domaines du YLS/CMI, ainsi qu'avec le profil *Macho Delinquents* de Parent et al. (2024), à la différence près que le volet des difficultés scolaires n'était pas considéré dans leur étude. De tels profils ne sont pas surprenants, car les liens réciproques entre l'adoption de comportements traduisant la présence de traits de personnalité antisociale et les difficultés à l'école sont bien documentés (Morin et al., 2017 ; van der Ende et al., 2016 ;

Zimmermann et al., 2013). Le profil *Family Conflict* en est un autre qui présente des scores qui se distinguent à l'égard des domaines de risque, traduisant des difficultés à l'école, l'adoption de loisirs oisifs et l'existence de traits de personnalité antisociale (Onifade et al., 2008), montrant de ce fait certaines similitudes avec la manière dont les besoins criminogènes se présentent pour le profil *Antisocial avec problèmes scolaires*.

Selon le modèle Risque-Besoin-Réceptivité (RBR), le niveau de risque faible à modéré présenté par les jeunes de ce profil pour les domaines du YLS/CMI suggère une intervention d'intensité faible à modérée (Bonta et Andrews, 2023). Une avenue prometteuse pour cette intervention serait d'offrir des programmes et des activités visant la diminution des comportements agressifs. Au Québec, le programme *Aggression Replacement Training* (ART; Goldstein et al., 1998) est généralement mis en œuvre auprès des jeunes ayant commis des infractions (Institut universitaire Jeunes en difficulté, 2024). Par ailleurs, le faible niveau de difficultés dans le milieu familial observé chez les personnes du profil *Antisocial avec problèmes scolaires* (et *Erreur d'adolescence*) suggère que l'implication de leurs figures parentales dans l'effort d'intervention puisse s'avérer très pertinente. En effet, l'amélioration des compétences parentales a un effet significatif sur la diminution des comportements antisociaux des jeunes, ainsi que sur l'augmentation de leurs compétences adaptatives (Forehand et al., 2014; Sandler et al., 2011).

Le profil *Toxicomanie* est composé de personnes dont les besoins criminogènes liés à la consommation d'alcool et de drogues s'avèrent modérés. D'autres classifications basées sur les domaines du YLS/CMI (sans distinguer les JAIS des JAINS) montrent que des problèmes modérés d'abus de substances psychoactives se présentent généralement en concomitance avec d'autres besoins criminogènes d'intensité modérée ou élevée au sein de profils dont le risque de récidive cumulatif est élevé (*High Intervention Needs*, Campbell et al., 2019; *Antisocial/Peers Group* et *High-Needs Group*, Maneiro et al., 2022; *High Risk Newcomers* et *High Risk with History*, Onifade et al., 2008). Cette comorbidité entre l'abus de substances psychoactives et plusieurs autres besoins criminogènes s'explique notamment par les liens forts qui existent entre l'abus de substances à l'adolescence et l'affiliation à des pairs déviants, l'adoption de comportements perturbateurs et la présence de conflits familiaux ou de manque de supervision parentale (Trucco et Hartmann, 2021). Toutefois, le profil *Toxicomanie* examiné dans la présente étude diffère de ceux d'autres études, notamment en raison de l'intensité faible à

modérée des autres besoins criminogènes. La cible d'intervention prioritaire pour les personnes de ce profil serait donc leurs problèmes en lien avec l'utilisation de substances psychoactives (alcool et drogues). Étant donné que leur risque de récidive est de niveau faible à modéré, il serait adéquat de réaliser les interventions auprès de ces jeunes à même la communauté. D'ailleurs, les interventions dans la communauté sont plus efficaces à long terme pour favoriser la réduction de l'abus de substances psychoactives chez les jeunes ayant commis une infraction criminelle (Henderson et al., 2007).

Le profil *Multirisques* est composé de jeunes qui ont obtenu des scores moyens indiquant un risque modéré sur l'ensemble des domaines du YLS/CMI. D'autres études ayant établi des classifications à l'aide du YLS/CMI rapportent aussi au moins un profil comparable à celui-ci (*Maximum Intervention Needs*, Campbell et al., 2019; *High-Needs Group*, Maneiro et al., 2022; *High Risk with History* et *High Risk Newcomers*, Onifade et al., 2008; *Overall High Risk*, Xu et al., 2020). Ainsi, la cooccurrence, selon une intensité modérée ou élevée, de facteurs de risque issus des huit domaines évalués par le YLS/CMI au sein d'un même profil n'est pas surprenante. D'ailleurs, l'émergence et le maintien de plusieurs facteurs de risque sont associés à la présence d'autres besoins criminogènes (p. ex. Trucco et Hartmann, 2021; Wang et Fredricks, 2014). Ainsi, selon le modèle RBR, l'intervention leur étant destinée devrait être d'intensité modérée. Compte tenu des interactions entre les besoins criminogènes (p. ex. Morin et al., 2017; Trucco et Hartmann, 2021), une intervention n'en ciblant qu'un seul ne permettrait pas d'agir de façon marquée sur la diminution du risque de récidive. Une approche multisystémique, visant à intervenir sur plusieurs facteurs de risque de manière simultanée, semble indiquée.

Le profil *Multirisques* est celui qui comprend la plus forte proportion de l'échantillon (29,16 %; $n = 205$). Au Canada, la majorité des jeunes ayant commis une infraction qui présentent un faible risque de récidive, ou qui en sont à leur première infraction, sont habituellement orientés vers le programme de sanctions extrajudiciaires et ne font pas l'objet d'une évaluation avec le YLS/CMI (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2021). De même, la surreprésentation du profil *Multirisques* et la sous-représentation du profil *Erreur d'adolescence* pourraient s'expliquer par la capacité des intervenantes et des intervenants à orienter les jeunes ayant commis une infraction présentant de plus faibles niveaux de besoins criminogènes vers un processus de déjudiciarisation.

Limites, forces et recommandations

Cette étude est la première, à notre connaissance, à avoir réalisé des analyses de profils latents basées sur les domaines du YLS/CMI, tout en distinguant les JAIS et les JAINS dans les analyses, ce qui contribue à l'avancement des connaissances à l'égard de l'expression conjointe des facteurs de risque dits génériques chez ces deux groupes de jeunes ayant commis une infraction. Malgré la réalisation d'analyses rigoureuses auprès d'un large échantillon de jeunes ayant commis une infraction ($n = 703$), incluant des JAIS, et l'examen de plusieurs types de récidive, il demeure important d'interpréter ces résultats avec prudence au regard des limites de cette étude.

Premièrement, malgré le partage de caractéristiques similaires, les jeunes faisant partie d'un même groupe ne sont pas identiques d'un point de vue clinique. Comme avec n'importe quelle classification, il importe de considérer le caractère unique de chacun des jeunes, notamment leur réceptivité spécifique à l'intervention (Singh et al., 2014; Spearson-Goulet et Tardif, 2018). Aussi, en ce qui concerne le devis transversal de la présente étude, il est important de souligner que les profils obtenus capturent un moment précis de la vie des jeunes à travers l'évaluation menée à l'aide du YLS/CMI. Ainsi, ces profils ne prennent pas en compte l'évolution des trajectoires développementales de ces jeunes, d'autant plus si ces personnes bénéficient de services adaptés à leurs besoins.

Deuxièmement, aucune donnée sociodémographique n'était disponible au-delà de l'âge et de l'origine ethnique des jeunes de l'échantillon, ce qui limite la portée des résultats. En l'absence d'informations complémentaires, il demeure difficile de déterminer dans quelle mesure ces résultats sont généralisables et à quelles populations ils peuvent réellement s'appliquer. De plus, dans une perspective visant à brosser un portrait représentatif de la délinquance juvénile, les jeunes de sexe féminin ont été incluses dans les analyses. Toutefois, en raison de leur faible représentation (14,2 %) et du fait qu'une seule participante présentait des antécédents d'infractions sexuelles, il est difficile de généraliser les résultats aux contrevenantes, et plus encore aux JAIS de sexe féminin.

Troisièmement, nous n'avons pas été en mesure de comparer les profils à l'égard de la récidive sexuelle séparément, car elle était trop peu prévalente pour l'inclure dans les analyses menées. Aussi, le petit nombre de JAIS de l'échantillon ($n = 77$) ne nous a pas permis de réa-

liser les analyses de comparaison des profils à l'égard de la proportion de JAIS à même l'analyse de profils latents en trois étapes, en plus de donner une place prépondérante aux JAINS au sein de l'ensemble des analyses. Ainsi, nous recommandons la réalisation d'autres études basées sur une analyse de profils latents, mais qui prendraient en considération la récidive sexuelle séparément ainsi qu'un échantillon composé d'un plus grand nombre de JAIS.

Finalement, la valeur faible de l'entropie du modèle statistique retenu (0,676) n'a pas permis d'assurer, au-delà du seuil de certitude idéal (0,800), que chacun des jeunes soit associé au profil qui lui correspond le mieux (Tein et al., 2013). Ainsi, la validité de la composition des profils obtenus n'est pas optimale. La reproduction de cette étude, en ayant recours à un modèle statistique qui présente une mesure d'entropie au-delà du seuil de certitude idéal, permettrait de valider les profils identifiés.

Conclusion

Les résultats de cette étude indiquent que les JAIS et les JAINS partagent des profils de facteurs de risque de récidive et des besoins criminogènes semblables qui s'actualisent selon plusieurs combinaisons de facteurs de risque associés à la délinquance générale. Ils indiquent également qu'un intérêt devrait être porté à l'étude de l'effet de l'interaction de ces facteurs de risque sur la récidive des jeunes ayant commis une infraction, étant donné que certains profils de facteurs de risque de récidive ne se distinguent pas à l'égard de la récidive, malgré l'existence de distinctions statistiquement significatives à l'égard de la prévalence de besoins criminogènes. Il paraît primordial que l'intervention clinique à l'égard des JAIS et des JAINS reflète réellement leurs besoins criminogènes et non pas uniquement la nature du délit commis, sous peine de mettre en œuvre des interventions qui n'optimiseront pas le potentiel de réadaptation de ces jeunes.

Références

- Barbaree, H. E., Hudson, S., et Seto, M. (1993). Sexual assault in society: the role of the juvenile offender. Dans H. E. Barbaree, W. L. Marshall, et S. M. Hudson (dir.), *The juvenile sex offender* (2^e éd., p. 58-76). Guilford Press.
- Bonta, J., et Andrews, D. A. (2023). *The psychology of criminal conduct*. Routledge.

- Brown, A. (2018). Using Latent Class Analysis to Explore Subtypes of Youth Who Have Committed Sexual Offenses. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 17(4), 413-430. <https://doi.org/10.1177/1541204018820578>
- Caldwell, M. F. (2016). Quantifying the decline in juvenile sexual recidivism rates. *Psychology, Public Policy, and Law*, 22(4), 414-426. <https://doi.org/10.1037/law0000094>
- Cale, J., Smallbone, S., Rayment-McHugh, S., et Dowling, C. (2016). *Offense Trajectories, the Unfolding of Sexual and Non-Sexual Criminal Activity, and Sex Offense Characteristics of Adolescent Sex Offenders*. *Sexual Abuse*, 28(8), 791-812. <https://doi.org/10.1177/1079063215580968>
- Campbell, C. A., Miller, W., Papp, J., Barnes, A. R., Onifade, E., et Anderson, V. R. (2019). Assessing intervention needs of juvenile probationers: An application of latent profile analysis to a risk-need-responsivity assessment model. *Criminal Justice and Behavior*, 46(1), 82-100. <https://doi.org/10.1177/0093854818796869>
- Chu, C. M., et Thomas, S. D. (2010). Adolescent sexual offenders: the relationship between typology and recidivism. *Sexual abuse: a journal of research and treatment*, 22(2), 218-233. <https://doi.org/10.1177/1079063210369011>
- Ciranka, S., et van den Bos, W. (2021). Adolescent risk-taking in the context of exploration and social influence. *Developmental Review*, 61. <https://doi.org/10.1016/j.dr.2021.100979>
- Costa, P. T., Herbst, J. H., McCrae, R. R., Samuels, J., et Ozer, D. J. (2002). The replicability and utility of three personality types. *European Journal of Personality*, 16(1), 73-87. <https://doi.org/10.1002/per.448>
- Epps, K., et Fisher, D. (2004). A review of the research literature on young people who sexually abuse. Dans G. O'Reilly, W. L. Marshall, A. Carr, et R. C. Beckett (dir.), *The handbook of clinical intervention with young people who sexually abuse* (p. 62-102). Psychology Press.
- Fanniff, A. M., et Kimonis, E. R. (2014). Juveniles who have committed sexual offenses: A special group? *Behavioral Sciences & the Law*, 32(2), 240-257. <https://doi.org/10.1002/bsl.2111>
- Fanniff, A. M., et Kolko, D. J. (2011). Victim Age-Based Subtypes of Juveniles Adjudicated for Sexual Offenses: Comparisons Across Domains in an Outpatient Sample. *Sexual Abuse*, 24(3), 224-264. <https://doi.org/10.1177/1079063211416516>
- Fanniff, A. M., Schubert, C. A., Mulvey, E. P., Iselin, A.-M. R., et Piquero, A. R. (2017). Risk and outcomes: Are adolescents charged with sex offenses different from other adolescent offenders? *Journal of Youth and Adolescence*, 46(7), 1394-1423. <https://doi.org/10.1007/s10964-016-0536-9>
- Flores A. W., Holsinger A. M., Lowenkamp, C. T., et Cohen T. H. (2017). Time-free effects in predicting recidivism using both fixed and variable follow-up periods: do different methods produce different results. *Criminal Justice and Behavior*, 44(1), 121-137. <https://doi.org/10.1177/0093854816678649>
- Forehand, R., Lafko, N., Parent, J., et Burt, K. B. (2014). Is parenting the mediator of change in behavioral parent training for externalizing problems

- of youth? *Clinical Psychology Review*, 34(8), 608-619. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2014.10.001>
- Goldstein, A. P., Glick, B., et Gibbs, J. C. (1998). *Aggression replacement training: A comprehensive intervention for aggressive youth*. Research Press.
- Guay, J.-P., et Gaumont-Casias, J. (2015). La classification des auteurs d'infractions sexuelles. Dans M. Tardif, M. Jacob, R. Quenneville et J. Proulx (dir.), *La délinquance sexuelle des mineurs* (p. 547-576). Presses de l'Université de Montréal.
- Heerde, J. A., et Hemphill, S. A. (2016). Sexual risk behaviors, sexual offenses, and sexual victimization among homeless youth: A systematic review of associations with substance use. *Trauma, Violence & Abuse*, 17(5), 468-489. <https://doi.org/10.1177/1524838015584371>
- Henderson, C. E., Young, D. W., Jainchill, N., Hawke, J., Farkas, S., et Davis, R. M. (2007). Program use of effective drug abuse treatment practices for juvenile offenders. *Journal of Substance Abuse Treatment*, 32(3), 279-290. <https://doi.org/10.1016/j.jsat.2006.12.021>
- Hoge, R., et Andrews, D. A. (2006). *Youth level of service/case management inventory (YLS/CMI) user's manual*. Multi-Health Systems.
- Hoge, R., et Andrews, D. A. (2011). *Youth level of service/case management inventory 2.0 (YLS/CMI 2.0) user's manual*. Multi-Health Systems.
- IBM Corp. (2017). *IBM SPSS Statistics for Windows (Version 25.0)*.
- Institut de la statistique du Québec. (2022, 14 octobre). *Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2022*. https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10
- Institut universitaire Jeunes en difficulté. (2024, 31 mai). *Formation visant à soutenir l'implantation du programme AAART: Remplacer ses comportements agressifs*. <https://iujd.ca/fr/formation-visant-soutenir-limplantation-du-programme-aaart-remplacer-ses-comportements-agressifs>
- Joyal, C. C., Carpentier, J., et Martin, C. (2016). Discriminant factors for adolescent sexual offending: On the usefulness of considering both victim age and sibling incest. *Child Abuse & Neglect*, 54, 10-22. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.01.006>
- Kleeven, A. T. H., Hilterman, E. L. B., De Vries Robbé, M., Popma, A., Cruise, K. R., et Mulder, E. A. (2025). Towards clinically meaningful subtyping of youth with violent behavior: application of latent profile analysis to a risk-strengths based risk assessment model*. *Psychology, Crime & Law*, 31(9), 1077-1101. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2024.2332926>
- Kline, N. K., Berke, D. S., Rhodes, C. A., Steenkamp, M. M., et Litz, B. T. (2021). Self-blame and PTSD following sexual assault: a longitudinal analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(5-6). <https://doi.org/10.1177/0886260518770652>
- Latzman, N. E., Viljoen, J. L., Scalora, M. J., et Ullman, D. (2011). Sexual Offending in Adolescence: A Comparison of Sibling Offenders and Nonsibling Offenders across Domains of Risk and Treatment Need. *Journal of*

- Child Sexual Abuse*, 20(3), 245-263. <https://doi.org/10.1080/10538712.2011.571233>
- Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: a meta-analytic overview. *Victims & Offenders*, 4(2), 124-147. <https://doi.org/10.1080/15564880802612573>
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L. C. 2002, c. 1. <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/PDF/Y-1.5.pdf>
- Lussier, P. (2017). Juvenile sex offending through a developmental life-course criminology perspective: an agenda for policy and research. *Sexual Abuse: Journal of Research and Treatment*, 29(1), 51-80. <https://doi.org/10.1177/1079063215580966>
- Lussier, P., et Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 153-163. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2013.07.004>
- Lussier, P., et Mathesius, J. (2018). Integrating general and specific theories of sex offending: a path-breaking perspective. Dans P. Lussier et E. Beauregard (dir.), *Sexual offending: A criminological perspective* (p. 12-43). Routledge.
- Lussier, P., McCuish, E., Chouinard Thivierge, S., et Frechette, J. (2023). A meta-analysis of trends in general, sexual, and violent recidivism among youth with histories of sex offending. *Trauma, Violence & Abuse*, 25(1), 54-72. <https://doi.org/10.1177/15248380221137653>
- Lussier, P., Van Den Berg, C., Bijleveld, C., et Hendriks, J. (2012). A developmental taxonomy of juvenile sex offenders for theory, research, and prevention: The adolescent-limited and the high-rate slow desister. *Criminal justice and behavior*, 39(12), 1559-1581. <https://doi.org/10.1177/0093854812455739>
- Malvaso, C. G., Proeve, M., Delfabbro, P., et Cale, J. (2020). Characteristics of children with problem sexual behaviour and adolescent perpetrators of sexual abuse: a systematic review. *Journal of Sexual Aggression*, 26(1), 36-61. <https://doi.org/10.1080/13552600.2019.1651914>
- Maneiro, L., Argudo, A., et Gómez-Fraguela, X. A. (2022). Risk profiles in a Spanish sample of juvenile offenders: implications for risk assessment and management. *Psychology, Crime & Law*, 29(10), 1142-1160. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2022.2055757>
- McCuish, E. C., Lussier, P., et Corrado, R. R. (2015). Examining antisocial behavioral antecedents of juvenile sexual offenders and juvenile non-sexual offenders. *Sexual Abuse*, 27(4), 414-438. <https://doi.org/10.1177/1079063213517268>
- Milligan, G. W. (1996). Clustering validation: Results and implications for applied analyses. Dans P. Arabie, L. J. Hubert, et G. De Soete (dir.), *Clustering and classification* (pp. 341-376). World Scientific
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2021). Fiche 1.4: L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants. Dans *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents – Manuel de référence*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ljsjp/section1-4.pdf>

- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2020, 10 septembre). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2020*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2020.pdf
- Morin, A. J. S., Arens, A. K., Maïano, C., Ciarrochi, J., Tracey, D., Parker, P. D., et Craven, R. G. (2017). Reciprocal relationships between teacher ratings of internalizing and externalizing behaviors in adolescents with different levels of cognitive abilities. *Journal of Youth and Adolescence*, 46(4), 801-825. <https://doi.org/10.1007/s10964-016-0574-3>
- Muthén, L., et Muthén, B. (2015). *Mplus user's guide* (7^e éd.). Muthén & Muthén.
- Onifade, E., Davidson, W., Livsey, S., Turke, G., Horton, C., Malinowski, J., Atkinson, D., et Wimberly, D. (2008). Risk assessment : Identifying patterns of risk in young offenders with the Youth Level of Service/Case Management Inventory. *Journal of Criminal Justice*, 36(2), 165-173. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2008.02.006>
- Parent, G., Piché, M. È., Laurier, C., Guay, J. P., et Knight, R. A. (2024). An inclusive typology of youths convicted of sexual or non-sexual crime. *Journal of Sexual Aggression*, 30(2), 166-184. <https://doi.org/10.1080/13552600.2023.2179677>
- Pullman, L., et Seto, M. C. (2012). Assessment and treatment of adolescent sexual offenders : Implications of recent research on generalist versus specialist explanations. *Child Abuse & Neglect*, 36(3), 203-209. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.11.003>
- Rajack-Talley, T., Talley, C. R., et Tewksbury, R. (2005). The knowledge of detained juveniles about the juvenile justice system. *Juvenile and Family Court Journal*, 56(3), 29-39. <https://doi.org/10.1111/j.1755-6988.2005.tb00107.x>
- Sandler, I. N., Schoenfelder, E. N., Wolchik, S. A., et MacKinnon, D. P. (2011). Long-term impact of prevention programs to promote effective parenting : Lasting effects but uncertain processes. *Annual Review of Psychology*, 62, 299-329. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.121208.131619>
- Seto, M. C., et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136(4), 526-75. <https://doi.org/10.1037/a0019700>
- Singh, J. P., Desmarais, S. L., Sellers, B. G., Hylton, T., Tirotti, M., et Van Dorn, R. A. (2014). From risk assessment to risk management : matching interventions to adolescent offenders' strengths and vulnerabilities. *Children and Youth Services Review*, 47, 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2013.09.015>
- Siria, S., Echeburúa, E., et Amor, P. J. (2021). Adolescents adjudicated for sexual offending : A comparison between sex-only and sex-plus. *Sexuality research and social policy*, 18(4), 981-991. <https://doi.org/10.1007/s13178-021-00604-8>
- Skubic Kemper, T., et Kistner, J. A. (2010). An evaluation of classification criteria for juvenile sex offenders. *Sexual Abuse*, 22(2), 172-190. <https://doi.org/10.1177/1079063210366270>

- Spearson Goulet, J., et Tardif, M. (2018). Exploring sexuality profiles of adolescents who have engaged in sexual abuse and their link to delinquency and offense characteristics. *Child Abuse & Neglect*, 82, 112-123. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.05.023>
- Steinberg, L. (2008). A social neuroscience perspective on adolescent risk-taking. *Developmental Review*, 28(1), 78-106. <https://doi.org/10.1016/j.dr.2007.08.002>
- Tein, J.-Y., Coxe, S., et Cham, H. (2013). Statistical power to detect the correct number of classes in latent profile analysis. *Structural Equation Modeling: A Multidisciplinary Journal*, 20(4), 640-657. <https://doi.org/10.1080/10705511.2013.824781>
- Trucco, E. M., et Hartmann, S. A. (2021). Understanding the etiology of adolescent substance use through developmental perspectives. *Child Development Perspectives*, 15(4), 257-264. <https://doi.org/10.1111/cdep.12426>
- van der Ende, J., Verhulst, F. C., et Tiemeier, H. (2016). The bidirectional pathways between internalizing and externalizing problems and academic performance from 6 to 18 years. *Development and Psychopathology*, 28(3), 855-867. <https://doi.org/10.1017/S0954579416000353>
- van der Put, C. E., et Asscher, J. J. (2015). Protective factors in male adolescents with a history of sexual and/or violent offending: a comparison between three subgroups. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 27(1), 109-26. <https://doi.org/10.1177/1079063214549259>
- van Wijk, A., Vermeiren, R., Loeber, R., Hart-Kerkhoffs, L., Doreleijers, T., et Bullens, R. (2006). Juvenile sex offenders compared to non-sex offenders: a review of the literature 1995-2005. *Trauma, Violence, & Abuse*, 7(4), 227-243. <https://doi.org/10.1177/1524838006292519>
- Wang, M.-T., et Fredricks, J. A. (2014). The reciprocal links between school engagement, youth problem behaviors, and school dropout during adolescence. *Child Development*, 85(2), 722-737. <https://doi.org/10.1111/cdev.12138>
- Worling J. R., et Langton C.M. (2012). Assessment and treatment of adolescents who sexually offend: Clinical issues and implications for secure settings. *Criminal Justice and Behavior*, 39(6), 814-841. <https://doi.org/10.1177/0093854812439378>
- Xu, X., Li, D., Chu, C. M., Chng, G. S., et Ruby, K. (2020). Understanding changes in youth offenders' risk profiles: A latent transition analysis. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 18(3), 294-312. <https://doi.org/10.1177/1541204019883922>
- Zimmermann, F., Schütte, K., Taskinen, P., et Köller, O. (2013). Reciprocal effects between adolescent externalizing problems and measures of achievement. *Journal of Educational Psychology*, 105(3), 747-761. <https://doi.org/10.1037/a0032793>

The youth who commit sexual offenses do not constitute a distinct group: An analysis of risk and needs profiles based on the YLS/CMI

ABSTRACT • *When comparing youth who commit sexual offenses (YCSO) with youth who commit non-sexual offenses (YCNSO) in terms of risk factors for recidivism, differences are more apparent between individuals in the same group than between the two groups. This article aimed to differentiate youth who committed a criminal offense (sexual or non-sexual in nature) according to their non-sexual recidivism risk profile, using the Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI). The study is based on a sample of 703 youths supervised under the Youth Criminal Justice Act, including 77 YCSO. Latent profile analyses conducted using the YLS/CMI scores identified four recidivism risk profiles: Adolescent misstep (18.42 %; n = 130), Antisocial with school problems (24.47 %; n = 172), Substance abuse (27.88 %; n = 196), and Multi-risk (29.16 %; n = 205). Comparative analyses showed that YCSO were distributed, in varying proportions, across all identified profiles, thereby supporting the presence of similarities between YCSO and YCNSO. Moreover, the four profiles did not all differ for certain recidivism types, despite differing with respect to numerous risk domains.*

KEYWORDS • *Youth who commit sexual offenses, profiles, YLS/CMI, risk, recidivism.*

Los jóvenes autores y autoras de delitos sexuales no forman un grupo aparte: un análisis de los perfiles de factores de riesgo y necesidades a partir del YLS/CMI

RESUMEN • *Cuando se comparan los jóvenes autores y autoras de delitos sexuales (JADS) y los jóvenes autores y autoras de delitos no sexuales (JADNS) en cuanto a los factores de riesgo de reincidencia, las diferencias se sitúan más entre los individuos de un mismo grupo que entre ambos grupos. Este artículo tiene por objetivo distinguir a los jóvenes que han cometido un delito penal (de naturaleza sexual o no) en función de su perfil de factores de riesgo de reincidencia no sexual, mediante el Youth Level of Service/Case Management Inventory (YLS/CMI), a partir de una muestra de 703 jóvenes supervisados en virtud de la Ley sobre el Sistema de Justicia Penal para Adolescentes, de los cuales 77 son JADS. Los análisis de perfiles latentes realizados a partir de las puntuaciones obtenidas en el YLS/CMI permitieron determinar cuatro perfiles de factores de riesgo de reincidencia: Error de adolescencia (18,42 %; n = 130); Antisocial con problemas escolares (24,47 %; n = 172); Toxicomanía (27,88 %; n = 196); y Multirriesgo (29,16 %; n = 205). Los análisis comparativos mostraron que los JADS se distribuyeron, en proporciones variables, en cada uno de los perfiles establecidos, lo que respalda la existencia de similitudes entre los JADS y los JADNS. Además, no todos los cuatro perfiles se distinguían entre sí en cuanto a ciertos tipos de reincidencia, aunque sí se distinguían en numerosos ámbitos de riesgo.*

PALABRAS CLAVE • *Jóvenes autores y autoras de delitos sexuales, perfiles, YLS/CMI, riesgo, reincidencia.*

La récidive des femmes auteures de violences sexuelles est différente de celle des hommes

Franca Cortoni, Ph. D., C. Psych.¹

*Professeure émérite et professeure associée
École de criminologie, Université de Montréal
Chercheuse, Centre International de Criminologie Comparée
franca.cortoni@umontreal.ca*

Karl Hanson, Ph. D.

*Psychologue
Professeur associé
Département de psychologie, Université Carleton
Président, Society for the Advancement of Actuarial Risk Needs Assessment (SAARNA)
rkarlhanson@gmail.com*

Jeffrey Sandler, Ph. D.

*Directeur
Forensic Evaluation Research and Data Analytics Research Foundation for Mental Hygiene
jeffrey.sandler@omh.ny.gov*

Faits saillants

- ✦ Le taux de base de récidive sexuelle chez les femmes est plus faible que chez les hommes et est réduit de moitié tous les 5 ans sans nouvelle infraction sexuelle.
- ✦ Il n'existe aucun outil validé pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez les femmes, les outils pour les hommes n'étant pas valides pour les femmes.
- ✦ L'évaluation du risque de récidive sexuelle doit être basée sur le taux de base des femmes et ajustée en fonction des facteurs de risque

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. École de criminologie, Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

présents. L'ampleur de l'augmentation du risque associée à ces facteurs est toujours inconnue.

- ♦ Les taux de récidive violente et de récidive non violente des femmes sont plus élevés. Ces patrons de récidive se trouvent également chez les hommes. Les outils validés pour les femmes en général peuvent être utilisés pour l'évaluation de ces types de récidive chez les femmes auteures d'infractions sexuelles.

RÉSUMÉ • Comparées aux hommes, les femmes sont moins susceptibles de commettre des infractions sexuelles et de récidiver avec un nouveau crime sexuel. En raison du manque d'outils pour évaluer le risque de récidive sexuelle chez les femmes, une estimation valide de leur taux de récidive sexuelle est une information nécessaire pour évaluer ce risque. La dernière méta-analyse publiée sur le sujet était basée sur des études antérieures à 2010. L'objectif de la méta-analyse actuelle était de mettre à jour les taux de récidive des femmes condamnées pour des infractions sexuelles. Quatorze études répondaient aux critères de sélection de cette recherche, avec un échantillon total de 4 208 femmes. Les résultats montrent que 3,1 % de ces femmes étaient connues pour avoir commis de nouveau une infraction sexuelle. Le taux de récidive sexuelle était de 2,4 % dans les 5 premières années de suivi en communauté (64/2642, $k = 8$) et de 1,1 % dans les 5 à 10 années suivantes (6/535, $k = 2$). Comme trouvé précédemment, les taux de récidive violente (7,8 %) et générale (30,1 %) étaient significativement plus élevés que ceux de la récidive sexuelle. Les résultats confirment que le taux de récidive sexuelle chez les femmes est faible. Les implications pour l'évaluation, le traitement et la prise en charge de ces femmes sont discutées à la lumière de ces résultats.

MOTS CLÉS • Récidive sexuelle, récidive non sexuelle, femmes, méta-analyse, taux de base, prédiction.

Introduction

Bien que les hommes et les femmes qui commettent des crimes présentent de nombreuses caractéristiques communes, il existe également des différences importantes. L'une des plus marquantes est que les femmes commettent moins de crimes. Comparativement aux hommes, les femmes sont moins susceptibles d'être arrêtées ou condamnées pour une infraction criminelle, peu importe le type, et moins susceptibles de récidiver (Barker, 2023). Cette différence entre les femmes et les hommes augmente lorsqu'il s'agit d'une infraction à caractère violent. Par exemple, en 2017 au Canada, 25 % des adultes arrêtés pour un crime étaient des femmes, mais seulement 16 % des personnes reconnues coupables d'un crime violent étaient des femmes (Savage, 2019).

La plus grande différence dans les comportements criminels entre les hommes et les femmes concerne probablement les crimes sexuels. Bien que les taux de prévalence varient selon les échantillons et les méthodes de recherche utilisées, toutes les études montrent que les hommes commettent beaucoup plus d'infractions sexuelles que les femmes. Au Canada, les femmes représentent environ 3 % des personnes arrêtées pour une infraction à caractère sexuel, un chiffre stable au fil des années et retrouvé dans plusieurs pays (Cortoni et al., 2017 ; Hotton Mahony, 2011 ; Savage, 2019). Par contre, le portrait est différent lorsque les études de victimisation sont examinées. Dans leur méta-analyse incluant 17 études provenant de 12 pays et recueillies entre 2000 et 2013, Cortoni et ses collègues (2017) ont constaté que 2,2 % des infractions sexuelles signalées à la police étaient commises par des femmes. En contraste, les données nationales de victimisation provenant de ces mêmes pays pour les mêmes périodes indiquent que les femmes représentent environ 12 % de l'ensemble des auteurs d'agressions sexuelles (Cortoni et al., 2017), soit une proportion manifestement non négligeable.

En plus de montrer que les femmes commettent moins de crimes sexuels que les hommes, les études rapportent que les femmes ayant commis une infraction sexuelle sont moins susceptibles de récidiver sexuellement que leurs homologues masculins. Par exemple, dans la vaste étude du U.S. Department of Justice (Alper et Durose, 2019), les hommes incarcérés pour une infraction sexuelle ($N = 19\,871$) avaient un taux de récidive sexuelle de 7,9 % après 9 ans. Parmi les 324 femmes ayant un historique d'infractions sexuelles, le taux de récidive sexuelle était trop faible pour être même rapporté. Cependant, les recherches démontrent que ce taux n'est pas nul (p. ex. Cortoni et al., 2010). Une estimation fiable du taux de base de la récidive sexuelle chez les femmes aiderait à faire progresser les politiques et pratiques de justice pénale tenant compte des spécificités de genre pour ce groupe (Cortoni, 2024).

À notre connaissance, seules deux revues méta-analytiques ont été menées sur le taux de base de la récidive sexuelle chez les femmes ayant un historique d'infractions sexuelles, toutes deux présentant suffisamment de limites pour justifier une mise à jour. Dans leur méta-analyse de 10 études incluant 2 490 femmes avec un suivi d'environ 6 ans, Cortoni et al. (2010) ont trouvé un taux de récidive sexuelle de 1,3 %, taux qui augmentait à 3,2 % lorsqu'un cas extrême (Vandiver, 2007) était inclus. De plus, ces auteurs ont également trouvé que ces femmes

avaient un taux de récidive violente de 6 % (incluant la récidive sexuelle) et un taux global de récidive de tout type de 20 %. Parmi les 9 études sur la récidive sexuelle incluses dans l'étude de Cortoni et al., (2010), 1 comportait un très petit échantillon ($N = 6$; Hanson et al., 2007), 1 autre avait une période de suivi courte (2 ans; Home Office, 1998-2003), et 2 ont depuis été remplacées par des versions plus récentes (Wijkman et al., 2009; Vandiver, 2007). De plus, les études portaient principalement sur des femmes libérées dans les années 1990, ce qui peut ou non refléter les tendances de récidive de cohortes plus récentes.

Dans une thèse doctorale non publiée, Moore (2020) a rapporté un taux de 4,8 % pour la récidive sexuelle des femmes, 9,2 % pour la récidive violente (incluant sexuelle) et 38,5 % pour tout type de récidive. Bien que la méta-analyse de Moore soit relativement récente, elle était limitée à des échantillons américains ($k = 8$). De plus, elle incluait deux études avec des limites importantes (voir section Méthodologie pour détails), ainsi qu'une autre avec des calculs de récidive erronés (Minnesota Department of Corrections, 2007 : 2 sur 41 correspond à 4,8 %, et non aux 9,8 % indiqués dans le tableau B de Moore [2020]). Par conséquent, il était nécessaire de réaliser une méta-analyse actualisée qui inclut toutes les études conduites sur le sujet, pas seulement celles provenant des États-Unis, et qui respecte les standards méthodologiques requis pour étudier la récidive (p. ex. la nécessité d'une période de suivi; voir section Méthodologie).

L'importance de connaître les taux de récidive des femmes auteures de violences sexuelles

Les objectifs d'une évaluation du risque de récidive sont de déterminer la probabilité qu'une personne, ayant été détectée et sanctionnée par le système de justice pénale, commette de nouvelles infractions et définir les stratégies appropriées pour gérer et réduire cette probabilité. L'évaluation du risque de récidive nécessite des informations sur les taux de base de récidive et les facteurs de risque empiriquement associés à cette récidive. Les taux de base sont la proportion de la population qui présente le phénomène d'intérêt; des informations systématiques sur les taux de récidive sont requises afin d'établir les liens entre les facteurs de risque et le potentiel de récidive. Les taux de base de récidive chez les hommes auteurs d'infractions sexuelles sont très bien établis et ont mené à l'identification des facteurs de risque permettant le

développement d'outils valides pour l'évaluation du risque de récidive sexuelle chez cette population (p. ex. Hanson et Morton-Bourgon, 2005 ; 2009). À ce jour, seules des données préliminaires sont disponibles sur les facteurs associés à la récidive sexuelle chez les femmes (Marshall et Miller, 2019 ; Marshall et al., 2021 ; Sandler et Freeman, 2009), et aucun instrument n'a été validé pour évaluer ce risque. Des taux actualisés de récidive sexuelle chez les femmes auteures d'infractions sexuelles fourniront donc aux évaluateurs des informations essentielles pour étayer leurs estimations du risque de futures infractions sexuelles chez cette population.

Par ailleurs, il est important de connaître dans quelle mesure le risque de récidive sexuelle diminue avec le temps passé en collectivité sans nouvelle infraction afin de moduler la gestion à long terme de ce risque. La plupart des récidives (de tous types) surviennent généralement peu de temps après la libération (Blumstein et Nakamura, 2009 ; Bushway et al., 2022). Chez les hommes ayant commis une infraction sexuelle, le risque tend à diminuer de manière prévisible avec le temps passé dans la collectivité sans récidive sexuelle (Hanson et al., 2018 ; Thornton et al., 2021). En moyenne, leur risque attendu de récidive sexuelle est réduit de moitié tous les 5 ans sans nouvelle infraction sexuelle (Hanson et al., 2014). Par exemple, si le risque initial était de 20 % après 5 ans, il diminuerait à 10 % pour les 5 à 10 années consécutives, puis à 5 % pour les 10 à 15 années suivantes. À ce jour, aucune étude n'a examiné si le même patron s'appliquait au risque de récidive sexuelle chez les femmes.

La présente étude

La présente méta-analyse avait deux objectifs. Le premier objectif était d'estimer la probabilité que des femmes ayant un historique d'infractions sexuelles soient reconnues coupables d'une nouvelle infraction de nature sexuelle après leur retour dans la collectivité. Le deuxième objectif était de déterminer si, tout comme chez les hommes, la récidive sexuelle des femmes diminuait de manière prévisible selon le temps passé dans la communauté sans récidive sexuelle. Afin d'établir un portrait global des taux de récidive des femmes coupables d'infractions sexuelles, nous avons résumé, comme dans les méta-analyses précédentes (Cortoni et al., 2010 ; Moore, 2020), les taux de récidive violente et générale (toutes infractions), lorsqu'ils étaient rapportés, pour les

études incluant également la récidive sexuelle. Nous nous attendions à ce que les taux de récidive violente et générale soient sensiblement plus élevés que le taux de récidive sexuelle.

Méthodologie

Critères d'inclusion et d'exclusion des études

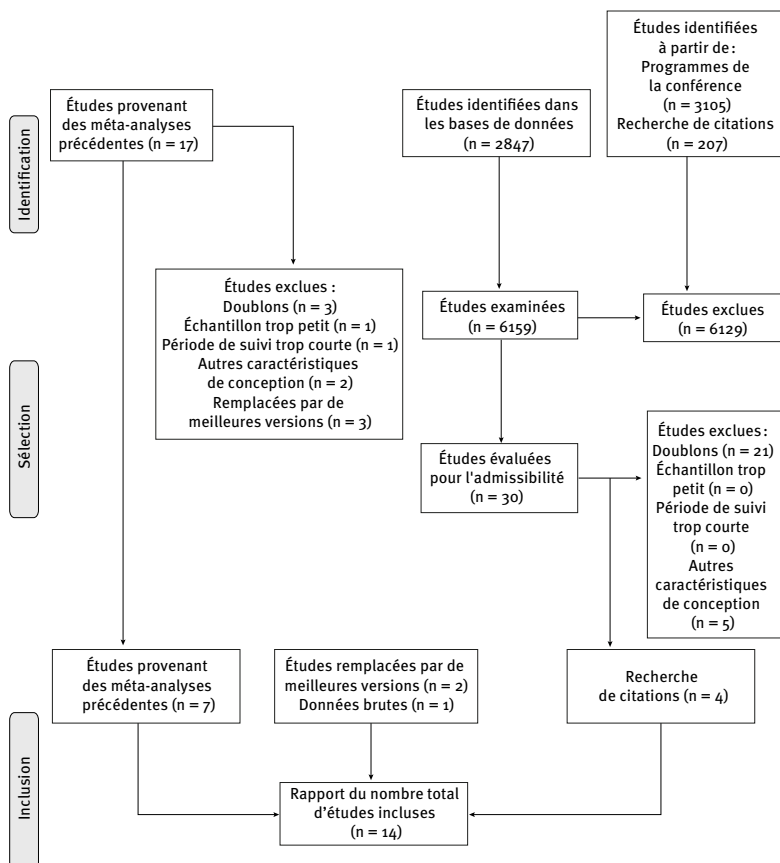
Les études sur la récidive ont été retenues si elles rapportaient le taux de récidive sexuelle d'au moins 10 femmes après une période de suivi moyenne d'au moins 3 ans dans la communauté. L'échantillon initial, ainsi que les informations sur la récidive, devaient être basés sur l'implication dans le système de justice pénale (arrestation, accusation ou condamnation). Les infractions retenues étaient les infractions à caractère sexuel contre une victime identifiable et les infractions liées à du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels (p. ex. possession, distribution; Code criminel du Canada, 2026). Les infractions liées au proxénétisme à l'égard de mineurs étaient incluses, alors que celles liées aux services sexuels offerts par des adultes étaient exclues. Pour cette étude, la récidive sexuelle était définie comme une accusation, une condamnation ou une réincarcération pour une nouvelle infraction sexuelle à la suite de l'infraction sexuelle de référence. La récidive violente était définie comme une accusation, une condamnation ou une incarcération pour une nouvelle infraction violente (y compris les infractions sexuelles). La récidive générale était définie comme toute nouvelle accusation, condamnation ou incarcération pour tout type d'infraction (sexuelle, violente ou non violente). Par conséquent, les catégories de récidive sont cumulatives et non mutuellement exclusives.

Les études incluses comportaient une période de suivi clairement définie (la différence en années entre l'entrée de la première et de la dernière femme dans la cohorte) et une méthode rigoureuse pour identifier l'infraction sexuelle de référence, indépendante du nombre d'infractions survenues pendant les périodes de recrutement et de suivi. Nous avons exclu, par exemple, les études qui ne faisaient qu'estimer la proportion de cas ayant eu plus d'une infraction durant la période de recrutement, ou qui ne rapportaient que la proportion de la cohorte ayant commis antérieurement une infraction sexuelle. Une description plus détaillée des critères de sélection de l'échantillon se trouve dans le manuel de codage, disponible sur demande.

Stratégie de collecte

Sept études ont été retenues à partir des deux méta-analyses publiées précédemment. Quatre des neuf études de Cortoni et al. (2010) ont été conservées : deux ont été exclues en raison de leur méthodologie (Hanson et al., 2007, moins de 10 cas ; Home Office Statistics [1998-2003], période de suivi de 2 ans seulement) et trois ont été remplacées par des versions plus récentes ou plus complètes (Vandiver et al., 2019 ; Wijkman et Bijleveld, 2013 ; Williams et al., 1998). Trois des huit études de Moore (2020) ont été conservées. Trois ont été exclues car elles étaient des doublons de celles déjà retenues de Cortoni et al. (2010). Deux autres ont été exclues pour des raisons méthodologiques : elles n'avaient aucune période de suivi et elles rapportaient seulement le nombre de cas avec des antécédents sexuels (Epperson et al., 2016 ; Vandiver et Walker, 2002). Des recherches supplémentaires dans des bases de données ont permis de repérer quatre études additionnelles. Des recherches préliminaires ont été effectuées au début de 2023, puis mises à jour en février et mars 2024 et de nouveau en octobre 2024 (voir figure 1). Les bases de données suivantes ont été consultées : Google Scholar, PsycINFO, EBSCOhost Web, ProQuest, ainsi que les programmes de conférences de trois organisations professionnelles pertinentes (American Society of Criminology [ASC] ; Association for the Prevention & Treatment of Sexual Abuse [ATSA] ; International Association for the Treatment of Sexual Offenders [IATSO]). Les principaux termes de recherche et leurs variations étaient les suivants : « women », « sex offenders », « female », « sexual offense », « sexual offending », « sexual recidivism », « recidivism », et « re-offending ». Les réseaux professionnels des auteurs ont trouvé une base de données supplémentaire (Sandler, 2023), ainsi que des versions mises à jour ou plus complètes de deux études (Wijkman et Bijleveld, 2013 ; Williams et al., 1998). Trois auteurs des études incluses ont fourni des données supplémentaires utilisées dans cette méta-analyse (Grant Duwe a précisé les critères de récidive dans son étude ; Ethan Marshall et Miriam Wijkman ont fourni la proportion des cas de récidive avant et après 5 ans de suivi dans leurs échantillons). Le décompte final comprenait 14 études, pour un échantillon total de 4 208 femmes.

FIGURE 1
Processus de recherche et résultats



Procédure

Chaque étude retenue a été codée indépendamment par deux codeurs à l'aide du manuel de codage. La codification finale a été établie par consensus. La fiabilité interjuges n'a pas été évaluée.

Agrégation des résultats

Les moyennes méta-analytiques ont été calculées en utilisant la transformation d'approximation de variance par arcsinus ($\check{A}$), définie comme $\check{A} = 2 \arcsin \sqrt{p}$ (Hanson, 2022; Fleiss et al., 2003). Pour les études

dans lesquelles il n'y avait aucune récidiviste, le taux de récidive (p) a été estimé comme $\frac{1}{4n}$ (c'est-à-dire l'ajustement de Bartlett; voir Eisenhart, 1947, § 4.3; Cohen, 1988, p. 183). L'ajustement de Bartlett est une forme de correction de continuité qui consiste à remplacer 0 par 0,25, ce qui permet d'inclure les cellules vides dans les analyses et améliore la conformité des données aux hypothèses de distribution des modèles statistiques.

L'agrégation des tailles d'effet ($\tilde{A}$) a été réalisée à l'aide de méta-analyses à effets fixes et à effets aléatoires (Borenstein et al., 2021), en utilisant la suite metafor pour R version 4.2.2 (R Core Team, 2023; Viechtbauer, 2010). La variabilité entre les études a été indexée par le Q de Cochran, I^2 et les intervalles de prédiction. Le Q de Cochran est un test de signification permettant de déterminer si la variabilité observée entre les études est supérieure à celle attendue par le hasard. À partir du Q , le I^2 est un indicateur de taille d'effet de l'ampleur de l'hétérogénéité entre les études (Borenstein et al., 2021). Des valeurs de I^2 de 25 %, 50 % et 75 % sont considérées comme faibles, modérées et élevées, respectivement (Borenstein et al., 2021). Les intervalles de prédiction indiquent l'étendue des valeurs attendues si de nouvelles études étaient menées sur le même objet de recherche (Borenstein et al., 2021).

Les valeurs extrêmes (*outliers*) ont été identifiées à l'aide de l'analyse leave-1-out de la suite metafor, en suivant les règles de décision proposées par Hanson (2022, p. 265-266). Si la taille d'effet était la plus élevée ou la plus faible et que son retrait réduisait le Q de 50 %, l'effet était considéré comme un *outlier* et retiré des analyses principales. Si le Q restait significatif après le retrait d'un *outlier*, les tailles d'effet restantes étaient vérifiées pour détecter d'éventuels *outliers* et retirées.

Des analyses post hoc ont été effectuées pour examiner la relation entre le taux global de récidive sexuelle et (a) la durée moyenne de suivi par étude, et (b) la durée de la période de recrutement. Ces méta-régressions ont été réalisées en utilisant à la fois des modèles à effets fixes et à effets aléatoires. Soulignons enfin que les modèles à effets fixes ont tendance à être trop libéraux (identifiant des motifs n'existant pas), tandis que les modèles à effets aléatoires sont trop conservateurs (n'identifiant pas des motifs existants; Overton, 1998).

Les méta-analyses ont été réalisées indépendamment par deux analystes de données, les différences mineures ayant été résolues par consensus (principalement des erreurs d'arrondissement).

Résultats

Caractéristiques des études

Onze des quatorze études avaient été menées aux États-Unis, tandis que les trois restantes provenaient respectivement d'Australie, du Canada et des Pays-Bas. La taille des échantillons variait de 41 à 1 466 participantes (médiane de 140; N total = 4 208). Six études ont été publiées dans des revues évaluées par des pairs; les autres étaient des présentations en conférence (3), des rapports gouvernementaux (2), des thèses doctorales (2) ou des données brutes (1). La moitié des études étaient spécifiquement centrées sur le taux de récidive sexuelle chez les femmes auteures d'infractions sexuelles (AIS); dans les autres, cette information était accessoire par rapport à un objectif plus large (p. ex. la validation d'un outil d'évaluation du risque). Les dates de présentation ou de publication variaient de 1998 à 2023 (médiane de 2013). Le début de la période de risque allait de 1984 à 2007 (médiane de 1993), avec une fin de suivi allant de 1994 à 2021 (médiane de 2011). La période de suivi moyenne variait de 48 à 226 mois (4 à 19 ans), avec une médiane de 94 mois (8 ans). La durée de la période de recrutement pour identifier la cohorte variait de 10 à 20 ans (médiane de 14 ans, $k = 11$). Pour six des neuf études ayant rapporté les dates, la fin de la période de suivi intervenait moins d'un an après la fin de la période de recrutement. Par conséquent, la plupart des événements de récidive étaient survenus durant la période de recrutement de la cohorte.

La plupart des échantillons concernaient des femmes libérées d'institutions (5) ou il s'agissait d'échantillons combinés incluant des femmes ayant purgé une peine en institution ou dans la communauté (7). La majorité des échantillons (10) étaient routiniers/complets (c'est-à-dire non présélectionnés selon le risque ou les besoins de traitement); les cas contenus dans les autres échantillons avaient été présélectionnés pour une évaluation du risque de récidive (Sandler, 2023), pour recevoir un traitement dans la communauté (Peterson et al., 2001), pour une supervision communautaire (Mowrer, 2013) ou pour être libérés de prison après une infraction sexuelle contre un enfant (Bader et al., 2010). La proportion des femmes qui avaient reçu un traitement relatif aux infractions sexuelles était inconnue (7); aucun des échantillons n'a été identifié comme étant majoritairement traité. L'âge médian des femmes des échantillons était de 32 ans (allant de 28 à 39). Un échantillon incluait une petite proportion de femmes de moins de 18 ans. Tous les

échantillons étaient majoritairement caucasiens (58 % à 93 %). Les infractions impliquant du proxénétisme à l'égard de mineurs étaient incluses dans six des huit études ayant fourni cette information. La proportion de cas de proxénétisme à l'égard de mineurs était faible dans ces études (1,8 % à 5,0 %) et ne pouvait pas être dissociée de l'échantillon global.

La période de suivi était soit variable (7 études), soit fixe (1 étude), soit les deux à la fois (6 études). Sept études ont utilisé une seule source d'information sur la récidive (généralement des dossiers étatiques [États-Unis] ou nationaux [Canada, Pays-Bas]). Une étude a utilisé quatre sources, et les autres ont utilisé soit trois sources (2), deux sources (2), ou n'ont pas précisé (2). Les sources les plus fréquentes d'informations sur la récidive étaient les dossiers d'antécédents criminels nationaux ou locaux (p. ex. État, province). D'autres sources comprenaient les registres des délinquants sexuels et les dossiers correctionnels. Le critère de récidive le plus courant était l'arrestation (7 études) ou la condamnation (5 études). Six études ont indiqué qu'elles ajustaient le temps de suivi en fonction des périodes passées en prison ou dans un hôpital sécurisé (temps dans la communauté). Quatre études ont indiqué qu'elles excluaient la pseudo-récidive (nouvelles accusations/condamnations pour des comportements antérieurs au début de la période à risque). Seules quatre études ont rapporté l'attrition durant le suivi, qui était généralement faible (0 %, 0 %, 2 % et 15 %).

Taux de récidive

Dans l'échantillon total de 4 208 femmes, 3,1 % (131) étaient connues pour avoir récidivé sexuellement. Le taux de récidive sexuelle était de 2,4 % au cours des 5 premières années (64/2 642, $k = 8$) et de 1,1 % dans les 5 à 10 années suivantes (6/535, $k = 2$; voir tableau 1). Le taux de nouvelles accusations/condamnations pour infractions violentes était de 7,8 % (265/3 414, $k = 10$, suivi médian de 94 mois). Le taux de récidive générale (toutes infractions) était de 30,1 % (1 091/3 625, $k = 10$, suivi médian de 87 mois).

TABLEAU 1
Résumé des études sur la récidive sexuelle chez les femmes

Source	Pays	Type de récidive	Suivi moyen (années)	Taux de récidive sexuelle % (n récidivistes/total)		
				Total	Suivi de 0 à 5 ans	Suivi de 5 à 10 ans
Bader et al. (2010)	É.-U. – Nebraska	Chefs d'accusation	4,9	17,5 (10/57)	–	–
Broadhurst et Loh (2003)	Australie-Occidentale	Arrestations	5,7	0 (0/43)	0 (0/21)	–
Duwe et al. (2023)	É.-U. – 11 États	Condamnations	4,0	3,2 (14/442)	–	–
Marshall et al. (2021)	É.-U. – Texas (2000-2014)	Arrestations	7,0	3,5 (26/739)	3,8 (20/526)	–
McGinnis (2015)	É.-U. – Iowa	Condamnations	8	1,9 (2/105)	–	–
Minnesota Department of Corrections (2007)	É.-U. – Minnesota	Arrestations	8,4	4,9 (2/41)	–	–
Mowrer (2013)	É.-U. – Oregon	Condamnations	6,4	6,7 (4/60)	–	–
Peterson et al. (2001)	É.-U. – Kentucky	Condamnations	5,5	0 (0/113)	0 (0/56)	–
Sandler (2023)	É.-U. – New York State	Arrestations	8,0	0,60 (1/167)	0,88 (1/114)	–
Sandler et Freeman (2009)	É.-U. – État de New York	Arrestations	≈ 10	2,2 (32/1466)	1,8 (19/1041)	–
Tatar et Straveler (2015)	É.-U. – Wisconsin (1992-2010)		≈ 9	0,55 (1/182)	0,65 (1/154)	0 (0/87)
Vandiver et al. (2019)	É.-U. – Texas (1988-2001)	Arrestations	18,8	7,2 (34/471)	4,5 (21/469)	1,3 (6/448)
Wijkman et Bijleveld (2013)	Pays-Bas	Condamnations	13,2	1,1 (3/261)	0,77 (2/261)	–
Williams et al. (1998)	Canada	Chefs d'accusation	7,6	3,3 (2/61)	–	–
	Total (n/N)			3,1 (131/4 208)	2,4 (64/2 642)	1,1 (6/535)

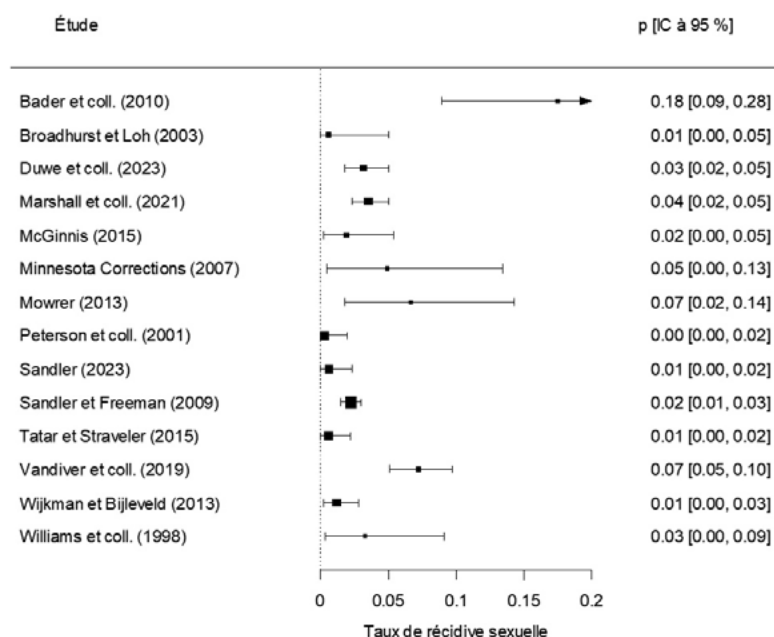
TAB LEAU 2
Résumé méta-analytique des taux de récidive sexuelle chez les femmes

Nombre d'études (taille de l'échantillon)		Q (p)	I ²	Moyennes méta-analytiques (%) avec intervalles de confiance à 95 %		
				Total	Suivi de 0 à 5 ans	Suivi de 5 à 10 ans
14 (4208)	Effet fixe	66,8 (< 0,001)	80,5	2,8 (2,3, 3,3)		
	Effets aléatoires			2,8 (1,4, 4,6)		
	Intervalle de prédiction			< 0,001, 10,7		
8 (2670)	Effet fixe	23,0 (0,0017)	69,6		2,2 (1,7, 2,8)	
	Effets aléatoires				1,8 (0,84, 3,1)	
	Intervalle de prédiction				< 0,001, 5,6	
2 (602)	Effet fixe	1,1 (0,29)	11,8			1,1 (0,40, 2,2)
	Effets aléatoires					1,1 (0,29, 2,3)
	Intervalle de prédiction					0,21, 2,6

La méta-analyse a indiqué une grande et significative variabilité entre les 14 études ($Q = 66,8$, $p < 0,001$; $I^2 = 80,5$; voir figure 2 et tableau 2). Les analyses à effets fixes et à effets aléatoires ont toutes deux donné une moyenne globale de 2,8 % (intervalle de confiance [IC] à 95 % : 2,3 % à 3,3 % pour les effets fixes; 1,4 % à 4,6 % pour les effets aléatoires). L'intervalle de prédiction variait de près de 0 à 11 %, ce qui constitue un autre indicateur de la grande variabilité entre les études. Aucune étude n'a été identifiée comme *outlier* statistique.

FIGURE 2

Diagramme en forêt des taux observés de récidive sexuelle chez les femmes



Parmi les huit études qui ont rapporté la récidive sexuelle sur une période de suivi fixe de cinq ans ($n = 2\,670$), la moyenne méta-analytique était de 2,2 % (1,7 % à 2,8 %) pour les effets fixes, et de 1,8 % (0,8 % à 3,1 %) pour les effets aléatoires. L'intervalle de prédiction allait essentiellement de 0 à 5,6 %. Il y avait une variabilité significative et modérée dans les données sur cinq ans; aucune étude n'a été identifiée comme *outlier* statistique. Parmi les deux études qui ont rapporté les taux de récidive pour les 5 à 10 années suivantes, les analyses à effets fixes et à

effets aléatoires ont toutes deux donné un taux moyen de 1,1 % (IC à 95 % : 0,40 % à 2,2 % pour les effets fixes ; 0,29 % à 2,3 % pour les effets aléatoires). L'intervalle de prédiction variait de 0,21 % à 2,6 %. Les deux études ont fourni des résultats similaires (Q non significatif, I^2 faible et intervalles de prédiction étroits ; voir tableau 2).

La durée de la période de suivi (en années) était significativement et positivement liée au taux global de récidive sexuelle (en métrique $\tilde{A}$) dans la méta-régression à effets fixes ($\beta = 0,00914$, IC à 95 % : 0,00178 à 0,0165), mais non dans la méta-régression à effets aléatoires ($\beta = 0,00547$, IC à 95 % : -0,0234 à 0,0343). La durée de la période de recrutement était significativement et négativement liée aux taux globaux de récidive sexuelle dans la méta-régression à effets fixes ($\beta = -0,0198$, IC à 95 % : -0,0282 à -0,0114), mais non dans la méta-régression à effets aléatoires ($\beta = -0,0279$, IC à 95 % : -0,0583 à 0,00253 ; $k = 11$). Le même schéma se maintenait même sans l'étude de Bader et al. (2010), qui présentait le taux de récidive le plus élevé et partageait la période de recrutement la plus courte (10 ans).

Discussion

Cette revue a confirmé les résultats méta-analytiques précédents selon lesquels le taux de récidive sexuelle des femmes auteures d'infractions sexuelles (AIS) était faible (entre 1,5 et 3,2 %, suivi de 6,5 ans ; Cortoni et al., 2010). Le taux global présent était d'environ 3 %. Lorsque la période de suivi était limitée à 5 ans, le taux était de 2 %. Le taux de récidive sexuelle pour les 5 à 10 années suivantes était de 1 %. Bien que seules deux études aient rapporté les taux pour ces années, le schéma observé correspondait exactement à celui des hommes (c.-à-d. que le risque était réduit de moitié tous les 5 ans sans récidive sexuelle en communauté ; Hanson et al., 2014).

Il existait toutefois une variabilité significative entre les études, avec des taux allant de 0 (Broadhurst et Loh, 2003 ; Peterson et al., 2001) à 17,5 % (Bader et al., 2010). Les raisons de cette variabilité sont inconnues. Nous n'avons pas mené des méta-régressions utilisant des variables modératrices, car le nombre d'études était trop faible pour obtenir des résultats stables (des analyses post hoc sont discutées ci-dessous). L'étude de Bader et al. (2010) mérite cependant d'être mentionnée en raison de l'attention particulière portée à l'identification des événements de récidive sexuelle dans des sources non officielles (p. ex. les dossiers

de protection de l'enfance). Il n'est pas surprenant que ces sources non officielles produisent des estimations plus élevées (28,1 %) que les sources officielles (17,5 %); ce qui surprend, c'est le taux élevé trouvé par Bader et al. (2010) basé sur les sources officielles (17,5 %). Considérant que leur taille d'échantillon était modeste (57) et qu'elle n'a pas été identifiée comme *outlier* statistique, il pourrait s'agir simplement d'un résultat dû au hasard, qui nécessite une reproduction.

Implications pour l'évaluation du risque de récidive sexuelle chez les femmes

La présente revue n'a examiné que les taux globaux dans des échantillons agrégés; par conséquent, certaines femmes présenteront un risque plus élevé de récidive sexuelle que d'autres. Déterminer ce risque est toutefois difficile en raison de l'absence d'outils d'évaluation validés pour les femmes. Marshall et al. (2021) ont démontré que la Statique-99R, l'outil de risque le plus couramment utilisé pour les hommes AIS (Helmus et al., 2021), ne prédit pas la récidive sexuelle chez les femmes AIS. McGinnis (2015) a trouvé que l'*Iowa Sex Offender Risk Assessment* (ISORA) était positivement associé à la récidive sexuelle chez les femmes, mais l'étude n'incluait que deux femmes ayant récidivé sexuellement (sur 105). Duwe et al. (2023) ont constaté que leur nouvel outil de risque (*Adult Dynamic Validated Instrument for Sex Offense Recidivism*; ADVISOR) fonctionnait également bien pour les hommes et les femmes, mais l'étude incluait cependant seulement 14 femmes ayant récidivé sexuellement (sur 442; taux de récidive = 3,2 %). La validation d'un instrument d'évaluation du risque de récidive nécessite un grand nombre de récidivistes dans l'échantillon pour garantir la stabilité des résultats (typiquement $N = 100$; Vergouwe et al., 2005). Dans les deux cas cités plus haut, le nombre de récidivistes dans les études est nettement insuffisant pour établir la validité prédictive des outils.

En l'absence d'un outil validé pour évaluer le risque de récidive sexuelle, une approche plausible consiste à fonder les estimations sur les taux de base, puis à les ajuster à la hausse ou à la baisse en fonction des facteurs de risque et de protection (Kahneman et al., 2021). La présente étude fournit une estimation solide du taux de base. On sait beaucoup moins de choses sur les facteurs de risque et de protection. Il existe certaines preuves concernant les facteurs de risque statiques suivants: (a) un historique d'infractions sexuelles antérieures (Marshall

et al., 2021); (b) toute condamnation antérieure impliquant une victime enfant (Sandler et Freeman, 2009); (c) toute infraction sexuelle sans contact (p. ex. l'utilisation ou la production de matériel d'exploitation pédosexuel en ligne; Marshall et al., 2021); (d) être un auteur sans complice contre une jeune victime masculine (Cortoni et al., 2015; Williams et Nicholaichuk, 2001). La présence de l'un de ces facteurs suggérerait un risque accru comparé au risque faible de récidive sexuelle trouvé dans notre méta-analyse. Cependant, l'ampleur de l'augmentation du risque associée à ces facteurs reste inconnue.

À ce jour, seulement une étude a examiné les facteurs dynamiques liés à la récidive sexuelle des femmes. Marshall et Miller (2019) ont trouvé une association entre les problèmes de santé mentale, un historique de victimisation et la récidive sexuelle. Des résultats similaires ont été observés dans des recherches antérieures menées auprès de femmes condamnées pour des infractions violentes. Cependant, des recherches supplémentaires ont démontré que l'historique de victimisation ne constitue pas en soi un facteur criminogène. Ce seraient plutôt les conséquences psychologiques associées à cette victimisation, notamment les difficultés d'adaptation et l'abus de substances, qui contribuent au comportement violent (de Vogel, 2022). Il est donc possible que ces conséquences psychologiques soient associées à un risque accru de récidive sexuelle chez les femmes AIS. Néanmoins, comme l'étude de Marshall et Miller (2019) ne comptait que neuf récidivistes sexuelles, les données actuellement disponibles demeurent insuffisantes pour conclure que les femmes aux prises avec ces difficultés psychologiques présentent effectivement un risque de récidive sexuelle plus élevé que celles n'ayant pas ces problèmes.

Implications pour le traitement

Au cours des trois dernières décennies, les pratiques ont (lentement) évolué pour devenir plus sensibles au genre. Le terme « sensible au genre » (*gender-responsive*) désigne des pratiques et interventions développées spécifiquement pour les filles ou les femmes, plutôt qu'adaptées à partir de celles destinées aux hommes. Dans la littérature scientifique, si ce n'est pas toujours dans la pratique, trois principes universels basés sur le genre devraient être intégrés aux interventions en justice pénale pour les femmes, qu'elles visent à traiter la criminalité générale, les problèmes de toxicomanie, la violence, la violence conjugale ou la

délinquance sexuelle. Plus précisément, des interventions sensibles au genre impliquent : (a) qu'elles sont fondées sur un modèle empirique de délinquance valide pour ces femmes (c.-à-d. développé à partir de données sur les femmes elles-mêmes plutôt qu'adapté à partir de données sur les hommes) (Van Voorhis, 2022) ; (b) qu'elles ciblent les facteurs ayant conduit au comportement criminel en utilisant une approche informée par le genre (Van Diten, 2022) ; (c) qu'elles sont offertes avec une intensité suffisante pour garantir des opportunités de changement adéquates, conformément au principe du risque (Bonta et Andrews, 2024).

Dans le système de justice pénale, l'objectif principal des programmes de traitement du comportement délictuel sexuel est d'aider la personne à ne pas récidiver sexuellement. Étant donné leur faible risque de récidive sexuelle, si les femmes ayant des antécédents d'infractions sexuelles récidivaient, il est plus probable que ce serait pour une infraction non sexuelle. En conséquence, les femmes bénéficieraient peu d'interventions qui se concentrent uniquement sur la prévention de la récidive sexuelle. Dans cette méta-analyse, le taux de récidive générale (toutes infractions) était de 30 %. Par conséquent, les femmes ayant un antécédent d'infraction sexuelle devraient se voir proposer des interventions sensibles au genre, qui tiennent compte, selon les besoins, des niveaux interconnectés de traumatisme, de problèmes de santé mentale, de toxicomanie et d'autres problèmes criminogènes (p. ex. les cognitions favorisant l'infraction) généralement présents chez les femmes impliquées dans la justice (Van Voorhis, 2022) et également retrouvés chez les femmes condamnées pour des infractions sexuelles (Marshall et Miller, 2019). Au besoin, une composante se rapportant davantage au comportement sexuel délictuel pourrait être ajoutée à cette gamme d'interventions.

Implications pour le système de justice criminelle

Le taux global de récidive sexuelle chez les femmes est inférieur à celui des hommes. Comparées au taux de 3 % observé dans cette méta-analyse, les méta-analyses portant sur des échantillons masculins ont généralement rapporté des taux de récidive sexuelle compris entre 5 % et 15 % (Lee et Hanson, 2021 ; Lussier et al., 2023). Une limitation lors de la comparaison de ces méta-analyses est que les hommes et les femmes provenaient de différents échantillons à des moments différents. Néanmoins, le même schéma se maintient lorsque les hommes et les

femmes sont appariés selon la provenance géographique, la période de suivi et les critères de récidive. Notamment, parmi les échantillons inclus dans la présente méta-analyse qui ont directement comparé les taux pour les hommes et les femmes, Broadhurst et Loh (2003) ont observé un taux de récidive sexuelle de 33 % pour les hommes contre aucune récidive sexuelle pour les femmes. Au Minnesota (2007), le taux pour les hommes était de 11,8 % contre 4,9 % pour les femmes. À New York, le taux était de 5,4 % pour les hommes contre 2,2 % pour les femmes (Freeman et Sandler, 2008). Dans le Wisconsin, le taux était de 3,5 % pour les hommes contre 0,5 % pour les femmes. La seule exception à ce schéma est l'étude de Duwe et al. (2023), dans laquelle le taux de récidive sexuelle chez les femmes (3,1 %) était supérieur à celui des hommes (2,5 %). Les raisons pour cette exception sont inconnues.

Les faibles taux de récidive sexuelle chez les femmes remettent en question l'utilité des mesures de protection du public appliquées aux femmes auteures d'infractions sexuelles. De nombreux pays tentent de gérer le risque présenté par les délinquants sexuels par des mesures civiles (non pénales), telles que l'enregistrement, la notification publique et les restrictions de résidence. Bien que l'efficacité de ces mesures n'ait pas été démontrée (Savage et Windsor, 2018; Zgoba et Mitchell, 2021), leur justification repose implicitement sur l'idée que les personnes visées présentent un risque de récidive sexuelle supérieur à celui de la population générale. Or, chez les femmes, les données disponibles ne semblent pas appuyer cette hypothèse. Leurs taux de récidive sexuelle se situent dans la même fourchette que pour les personnes condamnées pour des infractions non sexuelles (2 % après 5 ans; Kahn et al., 2017) et les hommes de la population générale (incidence à vie de 2 %; Lee et al., 2023).

Limites

Peu d'études ont utilisé des données initialement collectées dans le but d'évaluer la probabilité de récidive sexuelle chez les femmes. La plupart des études ont plutôt effectué une analyse secondaire de données existantes, qui peuvent ne pas bien répondre aux questions de recherche sur la récidive. Peu d'attention a été accordée à la pseudo-récidive (nouvelles accusations pour des crimes commis avant la date de libération liée à l'infraction initiale) ou à l'attrition. La plupart des chercheurs semblaient supposer que leurs données étaient complètes, ce qui est peu

probable. L'attrition sélective des cas à faible risque (non-récidivistes) est fréquente dans les analyses utilisant des données administratives existantes (Hanson et Nicholaichuk, 2000). De plus, peu d'attention a été portée à la différenciation entre les femmes condamnées pour des infractions sexuelles avec contact ou des infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et celles condamnées pour la promotion de la prostitution de mineurs. Or, ce dernier groupe présente des schémas et des historiques délinquants très différents, ainsi que des taux de récidive différents, comparativement au premier groupe (Cortoni et al., 2015 ; Sandler et Freeman, 2009).

La plupart des études avaient des périodes de recrutement qui chevauchaient leurs périodes de suivi, ce qui pouvait obliger les chercheurs à choisir de manière arbitraire l'infraction de référence pour les femmes ayant commis plus d'une infraction durant la période de recrutement. Bien que toutes les études aient utilisé une méthode systématique pour déterminer l'infraction de référence, les décisions de codage des auteurs des études originales ont pu introduire un biais.

Une autre limitation, identique à celle des méta-analyses de récidive chez les hommes, est que l'étude actuelle, étant basée sur les infractions sexuelles officiellement enregistrées, représente probablement une sous-estimation de la récidive réelle. Bien que l'ampleur de cette sous-estimation reste un sujet de débat au sein de la communauté scientifique, il est vraisemblable que le nombre réel d'infractions sexuelles soit plus important. Néanmoins, les données de cette revue fournissent des preuves solides que très peu de femmes ayant été condamnées pour infractions sexuelles en commettent de nouvelles.

Conclusion

Toutes les sociétés modernes définissent les comportements sexuels autorisés et interdits, ainsi que ceux, parmi les comportements interdits, qui méritent une intervention du système judiciaire. Ces frontières, toutefois, ne sont pas statiques (on peut penser au mouvement #MeToo en anglais, #MoiAussi en français). Par conséquent, les résultats concernant les infractions sexuelles méritent des mises à jour périodiques afin d'en assurer la pertinence et l'exactitude continues. La présente étude est la première revue complète depuis 2010 des taux de récidive des femmes auteures de violences sexuelles. Les résultats montrent que peu de choses ont changé : le taux observé de récidive sexuelle demeure faible

(environ 3 %) et les taux de récidive violente (7,8 %) et générale (30,1 %) demeurent plus élevés. Le taux de récidive sexuelle est si faible qu'il remet en question l'utilité d'inclure les femmes dans des mesures de protection publique générales, telles que l'enregistrement des délinquants sexuels et la notification publique lors de leur retour en collectivité. De plus, bien que ces femmes soient susceptibles de présenter des besoins criminogènes dignes d'intervention, des mesures thérapeutiques visant à réduire les taux de récidive ne pourront pas atteindre un niveau d'efficacité puisque le taux de base de récidive sexuelle est déjà faible. Nous recommandons plutôt que les femmes ayant commis une infraction sexuelle se voient proposer des interventions sensibles au genre qui prennent en compte l'ensemble des problèmes typiquement observés chez les femmes impliquées dans le système de justice afin de favoriser une réinsertion sociale réussie (Cortoni, 2024).

Références

Note : Les études avec un astérisque sont incluses dans la méta-analyse.

- Alper, M. et Durose, M. R. (2019). *Recidivism of sex offenders released from state prison: A 9-year follow-up (2005-14)*. Special Report NCJ 251773, U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics.
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation : Rediscovering psychology. *Criminal justice and Behavior*, 17(1), 19-52. <https://doi.org/10.1177/0093854890017001004>
- *Bader, S. M., Welsh, R. et Scalora, M. J. (2010). Recidivism among female child molesters. *Violence and Victims*, 25(3), 349-362. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.25.3.349>
- Barker, J. (2023). The Canadian criminal justice system and women. Dans J. Barker et D. Scharie Tavcer (dir.) *Women and the criminal justice system: A Canadian perspective* (p. 5-33). Emond.
- Blumstein, A. et Nakamura, K. (2009). Redemption in the presence of widespread criminal background checks. *Criminology*, 47(2), 327-359. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2009.00155.x>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2024). *The psychology of criminal conduct*. Routledge.
- Borenstein, M., Hedges, L. V., Higgins, J. P. T. et Rothstein, H. R. (2021). *Introduction to meta-analysis* (2^e éd.). John Wiley.
- *Broadhurst, R. et Loh, N. (2003). The probability of sex offender re-arrest. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 13(2), 121-139. <https://doi.org/10.1002/cbm.535>
- Bushway, S. D., Vegetabile, B. G., Kalra, N., Remi, L. et Baumann, G. (2022). *Providing another chance: Resetting recidivism risk in criminal background checks*. Rand Corporation.

- Code criminel du Canada (2026). Article 163 : Définition de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels. Gouvernement du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-163.1.html>
- Cohen, J. (1988). *Statistical power analysis for the behavioural sciences* (2^e éd.). Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- Cortoni, F. (2024). What works with women who have convictions for sexual offences : The importance of a gender-responsive approach. Dans L. A. Craig, L. Dixon et T. A. Gagnon (dir.), *The Wiley handbook of what works in correctional rehabilitation: An evidence-based approach to theory, assessment and treatment* (2^e éd) (p. 247-258). Wiley Blackwell.
- Cortoni, F., Babchishin, K. M. et Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought. *Criminal Justice and Behavior*, 44(2), 145-162. <https://doi.org/10.1177/0093854816658923>
- Cortoni, F., Hanson, R. K. et Coache, M.-E. (2010). The recidivism rates of female sexual offenders are low : A meta-analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22(4), 387-401. <https://doi.org/10.1177/1079063210372142>
- Cortoni, F., Sandler, J. C., Freeman, N. J. et Kozlowski, K. (2015, October). Factors related to sexual recidivism among women. Communication présentée lors de la 34^e conférence annuelle sur la recherche et le traitement de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers, Montreal, QC, Canada.
- Denov, M. S. (2004). *Perspectives on female sex offending*. Ashgate Publishing.
- De Vogel, V. (2022). Trauma and mental health among justice-involved girls and women. Dans S.L. Brown et Gelsthorpe, L. (dir.), *The Wiley handbook on what works with girls and women in conflict with the law: A critical review of theory, practice, and policy* (p. 307-322). Wiley Blackwell.
- *Duwe, G., Kim, K. et Oglesby-Neal, A. (2023). The development and validation of the Adult Dynamic Validated Instrument for Sex Offense Recidivism (ADVISOR). *Justice Evaluation Journal*, 7(1), 35-58. <https://doi.org/10.1080/024751979.2023.2200966>
- Eisenhart, C. (1947). Inverse sine transformation of proportions. Dans C. Eisenhart, M. W. Hastay et W. A. Wallis (dir.), *Selected techniques of statistical analysis for scientific and industrial research and production and management engineering* (p. 395-416). New York : McGraw-Hill.
- Epperson, D., Fullmer, N. et Phenix, A. (2016). *Female sexual recidivism: An empirical analysis of registered female sexual offenders in California*. State Authorized Risk Assessment Tools for Sex Offenders (SARATSO) California.
- Fleiss, J. L., Levin, B. et Paik, M. C. (2003). *Statistical methods for rates and proportions* (3^e éd.). Hoboken, NJ : Wiley.
- Freeman, N. J. et Sandler, J. C. (2008). Female and male sex offenders : A comparison of recidivism patterns and risk factors. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(10), 1394-1413. <https://doi.org/10.1177/0886260508314304>
- Hanson, R. K. (2022). *Prediction statistics for psychological assessment*. American Psychological Association.

- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Helmus, L. et Thornton, D. (2014). High risk sex offenders may not be high risk forever. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(15), 2792-2813. doi: 10.1177/0886260514526062
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Letourneau, E., Helmus, L. M. et Thornton, D. (2018). Reductions in risk based on time offense free in the community: Once a sexual offender, not always a sexual offender. *Psychology, Public Policy and Law*, 24(1), 48-63. <https://doi.org/10.1037/law0000135>
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Scott, T. L. et Helmus, T. (2007). *Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision Project*. (User Report No. 2007-05). Ottawa: Recherche en corrections, Sécurité publique Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblcnstn/ssssng-rsk-sxlffndrs/index-en.aspx>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: A meta-analysis of recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 73, 1154-1163. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.73.6.1154>
- Hanson, R. K. et Morton-Bourgon, K. E. (2009). The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: a meta-analysis of 118 prediction studies. *Psychological assessment*, 21(1), 1-21. <https://doi.org/10.1037/a0014421>
- Hanson, R. K. et Nicholaichuk, T. (2000). A cautionary note regarding Nicholaichuk et al. (2000). *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(4), 289-293. <https://doi.org/10.1023/A:1009542627754>
- Helmus, L. M., Hanson, R. K., Murrie, D. C. et Zabarauckas, C. L. (2021). Field validity of Static-99R and STABLE-2007 with 4,433 men serving sentences for sexual offences in British Columbia: New findings and meta-analysis. *Psychological Assessment*, 33(7), 581-595. <https://doi.org/10.1037/pas0001010>
- Helmus, L. M., Kelley, S. M., Frazier, A., Fernandez, Y. M., Lee, S. C., Rettenberger, M. et Boccaccini, M. T. (2022). Static-99R: Strengths, limitations, predictive accuracy meta-analysis, and legal admissibility review. *Psychology, Public Policy, and Law*, 28(3), 307-331. <https://doi.org/10.1037/law0000351>
- Home Office. (1998-2003). *Prison statistics England and Wales (yearly reports: 1997 to 2002)*. London, England: Her Majesty's Stationary Office.
- Hotton Mahony, T. (2011). *Les femmes et le système de justice pénale*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503-x/2010001/article/11416-fra.pdf?st=nE7m7B8u>
- Kahn, R. E., Ambroziak, G., Hanson, R. K. et Thornton, D. (2017). Release from the sex offender label. *Archives of Sexual Behavior*, 46(4), 861-864. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-0972-y>
- Kahneman, D., Sibony, O. et Sunstein, C. R. (2021). *Noise: A flaw in human judgment*. Little, Brown Spark.
- Lee, S. C., Brankley, A. E. et Hanson, R. K. (2023). There is no such thing as zero risk for sexual offending. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 65(3), 1-31. <https://dx.doi.org/10.3138/cjccj-2022-0025>

- Lee, S. C., et Hanson, R. K. (2021). Updated 5-year and new 10-year sexual recidivism rate norms for Static-99R with routine/complete samples. *Law and Human Behavior*, 45(1), 24-38. <https://doi.org/10.1037/lhb0000436>
- Lussier, P., McCuish, E., et Jeglic, E. L. (2023). Against all odds : The unexplained sexual recidivism drop in the United States and Canada. *Crime and Justice*, 52(1), 125-196. <https://doi.org/10.1086/727028>
- Marshall, E. A., et Miller, H. A. (2019). Examining gender-specific and gender-neutral risk factors in women who sexually offend. *Criminal Justice and Behavior*, 46(4), 511-527. <https://doi.org/10.1177/0093854818796872>
- *Marshall, E., Miller, H. A., Cortoni, F., et Helmus, L. M. (2021). The Static-99R is not valid for women : Predictive validity in 739 females who have sexually offended. *Sexual Abuse*, 33(6), 631-653. <https://doi.org/10.1177/1079063220940303>
- *McCoy, L. A. (2015). *Risk, psychopathy, and predicting recidivism in female sexual offenders*. Thèse de doctorat inédite. Sam Houston State University.
- *McGinnis, W. J. (2015). *The validity of the Iowa Sex Offender Risk Assessment for predicting recidivism in female sexual offenders* (Thèse de doctorat inédite, University of Iowa).
- *Minnesota Department of Corrections. (2007). *Sex offender recidivism in Minnesota*. Author. https://mn.gov/doc/assets/04-07_Sex_Offender_Report-Recidivism_tcm1089-272768.pdf
- Moore, S. T. (2020). *Recidivism rates of adult female sexual offenders in the United States: A meta-analysis*. Thèse de doctorat inédite. California School of Professional Psychology, Alliant International University, Fresno, CA.
- *Mowrer, S. M. (2013). *The Static-99R and static risk factors as predictors of recidivism for female sexual offenders*. Thèse de doctorat inédite, Pacific University.
- Overton, R. C. (1998). A comparison of fixed-effects and mixed (random-effects) models for meta-analysis tests of moderator variable effects. *Psychological Methods*, 3(3), 354-379. <https://doi.org/10.1037/1082-989X.3.3.354>
- *Peterson, K. D., Colebank, K. D., et Motta, L. L. (2001, novembre). Female sexual offender recidivism. Communication présentée lors de la 20e conférence annuelle sur la recherche et le traitement de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers, San Antonio, TX.
- R Core Team (2023). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. <https://www.R-project.org/>.
- Rhodes, W., Gaes, G., Luallen, J., Kling, R., Rich, T., et Shively, M. (2016). Following incarceration, most released offenders never return to prison. *Crime & Delinquency*, 62(8), 1003-1025. <https://doi.org/10.1177/001128714549655>
- *Sandler, J. C. (2023). [Recidivism rates of 167 women assessed for civil commitment in New York State between 2007 and 2021]. Données brutes non publiées.

- *Sandler, J. C. et Freeman, N. J. (2009). Female sex offender recidivism: A large-scale empirical analysis. *Sexual Abuse*, 21(4), 455-473. <https://doi.org/10.1177/1079063209347898>
- Savage, L. (2019). Les contrevenantes au Canada, 2017. *Juristat*, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00001-fra.htm>
- Savage, J. et Windsor, C. (2018). Sex offender residence restrictions and sex crimes against children: A comprehensive review. *Aggression and Violent Behavior*, 43, 13-25. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.08.002>
- *Tatar, J. R. et Straveler, A. (2015). Sex offender recidivism after release from prison. Département des services correctionnels de l'État du Wisconsin. <https://doc.wi.gov/DataResearch/RecidivismReincarceration/SexualOffenderRecidivismReport.pdf>
- Thornton, D., Hanson, R. K., Kelley, S. M. et Mundt, J. C. (2021). Estimating lifetime and residual risk for individuals who remain sexual offense free in the community: Practical applications. *Sexual Abuse*. 33(1), 3-33. <https://doi.org/10.1177/1079063219871573>
- Van Dieten, M. (2022). Expanding opportunities for justice-involved women: Transforming the What and How of Rehabilitation. Dans S.L. Brown et L. Gelsthorpe, L. (Eds.), *The Wiley handbook on what works with girls and women in conflict with the law: A critical review of theory, practice, and policy* (p. 137-156). Wiley Blackwell.
- Vandiver, D. (2007, mars). *An examination of re-arrest rates of 942 male and 471 female registered sex offenders*. Communication présentée à l'Academy of the Criminal Justice Sciences, Feature Panel on Sex Offenders, Seattle, WA.
- *Vandiver, D. M., Braithwaite, J. et Stafford, M. C. (2019). An assessment of recidivism of female sexual offenders: Comparing recidivists to non-recidivists over multiple years. *American Journal of Criminal Justice*, 44(2), 211-229. <https://doi.org/10.1007/s12103-018-9451-9>
- Vandiver, D. M., et Walker, J. T. (2002). Female sex offenders: An overview and analysis of 40 cases. *Criminal Justice Review*, 27, 284-300. <https://doi.org/10.1177/073401680202700205>
- Van Voorhis, P. (2022). Defining and evaluating gender-responsive treatment. Dans S. L. Brown et L. Gelsthorpe, (dir.), *The Wiley handbook on what works with girls and women in conflict with the law: A critical review of theory, practice, and policy* (p.172-184). Wiley Blackwell.
- Vergouwe, Y., Steyerberg, E.W., Eijkemans, M.J.C. et Habbeman, J.D.F. (2005). Substantial effective sample sizes were required for external validation studies of predictive logistic regression models. *Journal of Clinical Epidemiology*, 58(5), 475-483. <https://doi.org/10.1016/j.jclinepi.2004.06.017>
- Viechtbauer, W. (2010). Conducting meta-analyses in R with the metafor package. *Journal of Statistical Software*, 36(3), 1-48. <https://doi.org/10.18637/jss.v036.i03>
- *Wijkman, M. et Bijleveld, C. (2013). Criminal career features of female sex offenders – Preliminary results. Présentation lors de la 32^e conférence annuelle sur la recherche et le traitement de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers, Chicago, IL, USA.

- Wijkman, M., Zoutewelle-Terovan, M. et Bijleveld, C. (2009, juin). *Vrouwelijke zedendelinquenten [Female sexual offenders]*. Communication présentée à la conférence annuelle de la *Netherlands Society of Criminology*, Leiden, Netherlands.
- *Williams, S. M., Kleinknecht, S. et Nicholaichuk, T. (1998). *Female sex offenders: Characteristics, treatment and recidivism*. Manuscrit inédit. Service correctionnel du Canada.
- Williams, S. M. et Nicholaichuk, T. (2001, novembre). *Assessing static risk factors in adult female sex offenders under federal jurisdiction in Canada*. Communication présentée lors de la 20^e conférence annuelle sur la recherche et le traitement de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers, San Antonio, TX, US.
- Zgoba, K. M. et Mitchell, M. M. (2021). The effectiveness of sex offender registration and notification: A meta-analysis of 25 years of findings. *Journal of Experimental Criminology*, 19 (March), 71-96. <https://doi.org/10.1007/s11292-021-09480-z>

Recidivism among women who commit sexual violence differs from that of men

ABSTRACT • Compared to men, women are less likely to both commit sexual offences and recidivate with a new sexual crime. Given the absence of tools for assessing the risk of sexual recidivism among women, a valid estimate of their sexual recidivism rate is a necessary component for evaluating this risk. As the most recent meta-analysis published on the topic was based on studies published prior to 2010, the purpose of the current meta-analysis was to update the recidivism rates of women convicted for sexual offenses. Fourteen studies met the selection criteria for this study, adding up to a total sample of 4,208 women. The results show that 3.1 % of these women were known to have reoffended with a sexual offense. The sexual recidivism rate was 2.4 % in the first five years of community follow-up (64/2642, $k = 8$) and 1.1 % between years 5 and 10 (6/535, $k = 2$). As previously reported, the violent (7.8 %) and general (30.1 %) recidivism rates were significantly higher than those of sexual recidivism. The results thus confirm that the rate of sexual recidivism among women is low. In light of these findings, implications for the assessment, treatment and management of these women are discussed.

KEYWORDS • Sexual recidivism, non-sexual recidivism, women, meta-analysis, baseline rates, prediction.

La reincidencia de las mujeres autoras de violencia sexual es diferente de la de los hombres

RESUMEN • *En comparación con los hombres, las mujeres tienen menos probabilidades de cometer delitos sexuales y de reincidir con un nuevo delito sexual. Debido a la falta de instrumentos para evaluar el riesgo de reincidencia sexual en las mujeres, una estimación válida resulta un elemento necesario para evaluar dicho riesgo. El último metaanálisis publicado sobre este tema se basaba en estudios anteriores a 2010. El objetivo del presente metaanálisis era actualizar las tasas de reincidencia de las mujeres condenadas por delitos sexuales. Catorce estudios cumplían los criterios de selección de esta investigación, con una muestra total de 4208 mujeres. Los resultados muestran que un 3,1 % de estas mujeres eran conocidas por haber cometido nuevamente un delito sexual. La tasa de reincidencia sexual fue del 2,4 % durante los primeros 5 años de seguimiento en la comunidad (64/2642, $k = 8$) y del 1,1 % en los siguientes 5 a 10 años (6/535, $k = 2$). Como se había constatado anteriormente, las tasas de reincidencia violenta (7,8 %) y general (30,1 %) fueron significativamente más elevadas que las de la reincidencia sexual. Los resultados confirman que la tasa de reincidencia sexual entre las mujeres es baja. Se discuten las implicaciones para la evaluación, el tratamiento y la atención de estas mujeres a la luz de estos resultados.*

PALABRAS CLAVE • *Reincidencia sexual, reincidencia no sexual, mujeres, metaanálisis, tasas base, predicción.*

L'impact d'un projet « prison-hôpital » spécialisé en délinquance sexuelle à l'Établissement de détention de Percé au Québec : retour sur un pari audacieux

Patrick Lussier¹

Professeur titulaire

École de travail social et de criminologie, Université Laval

Chercheur, Centre international de criminologie comparée

Chercheur, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

patrick.lussier@tsc.ulaval.ca

Guillaume Masson

Étudiant à la maîtrise (M. A.)

École de travail social et de criminologie, Université Laval

Étudiant, Centre international de criminologie comparée

guillaume.masson.1@ulaval.ca

Guy Giguère

Chargé de cours, Université Laval

Chargé de cours, Université du Québec à Trois-Rivières

guy.giguere.2@ulaval.ca

Maude Payant

Candidate au doctorat (Ph. D.)

Département de psychologie, Université du Québec à Montréal

payant.maude@courrier.ugam.ca

Faits saillants

- ✦ Il y a peu d'études concernant les services thérapeutiques offerts aux personnes condamnées pour un crime à caractère sexuel purgeant une courte peine d'incarcération (moins de deux ans).

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck, 1030 ave des sciences-humaines, Ville de Québec, Québec, Canada.

- L'étude s'intéresse à l'impact d'un programme de traitement spécialisé en milieu correctionnel visant à prévenir la récidive sexuelle.
- Le devis de recherche longitudinal mis en place permet d'évaluer l'impact du programme sur la récidive générale et sexuelle.
- Les taux de récidive observés sont relativement faibles et inférieurs à ceux généralement observés dans la littérature scientifique.
- De façon générale, rien ne permet de croire que la participation au programme de traitement a contribué à diminuer le risque de récidive.
- Des enjeux politiques, cliniques et scientifiques sont soulevés afin de contextualiser ces résultats.

RÉSUMÉ • En 2001, le gouvernement du Québec publiait un rapport intitulé « Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle » proposant une action concertée visant à mieux répondre aux violences et aux abus sexuels. Ce rapport recommandait notamment un meilleur accès à un traitement spécialisé et la nécessité d'évaluer l'impact d'un tel traitement sur la prévention de la récidive sexuelle. Cette recommandation s'est concrétisée en 2008 lorsque le gouvernement du Québec a approuvé la création du programme de traitement spécialisé (PETRAAS) au sein de l'Établissement de détention de Percé (EDP; Québec, Canada). Ce projet a été lancé deux ans plus tard pour pallier l'absence d'un programme de traitement dans les établissements de détention provinciaux. Bien que la réhabilitation et la réinsertion sociale constituent des objectifs évoqués de l'action concertée du Québec pour prévenir la violence et les abus sexuels, les études évaluatives québécoises à ce sujet sont pratiquement absentes. Depuis l'ouverture du programme de Percé en 2010, plus de 500 détenus ont séjourné dans l'EDP, et ce, sans qu'aucune preuve de son efficacité sur le plan de la prévention de la récidive criminelle ait été établie. À l'aide d'une étude prospective longitudinale, l'impact de ce programme sur les taux de récidive fut analysé. Bien que les taux de récidive sexuelle soient relativement bas, contrairement à ce qui est observé dans d'autres études évaluatives, les résultats ne permettent pas de conclure à la présence d'un impact significatif de PETRAAS sur la récidive générale et sexuelle. Les enjeux politiques, cliniques et scientifiques associés à ces résultats sont présentés et discutés.

MOTS CLÉS • Délinquance sexuelle, thérapie cognitivo-comportementale, récidive criminelle, réhabilitation.

Mise en contexte

En 2008, le gouvernement du Québec donnait son aval à un projet de plus de 11 millions de dollars présenté par les médias de l'époque comme un projet de « prison-hôpital pour délinquants sexuels » à Percé, en Gaspésie. L'annonce de ce projet avait suscité une couverture médiatique

importante. Les craintes d'évasions, de permissions de sorties et de réinsertion sociale massive avaient suscité de fortes réactions de la part des résidents de la Gaspésie. Certains avaient souligné des inquiétudes quant à l'idée de réunir au sein d'un même établissement les personnes ayant commis des crimes à caractère sexuel d'un peu partout au Québec et les implications possibles d'une telle pratique sur le développement éventuel de « réseaux de pédophiles ». Au-delà de ces réactions médiatisées sans fondement réel, les promoteurs du projet mettaient de l'avant l'idée selon laquelle ces individus sont persécutés, harcelés et victimes de violence physique de la part de codétenus dans les autres établissements du Québec. L'idée de mettre en place un établissement de détention spécialisé accueillant uniquement des personnes condamnées pour un crime à caractère sexuel pouvait créer un climat plus propice à l'intervention, au dévoilement, à la réhabilitation et à la réinsertion sociale. Ce projet vit le jour environ deux ans plus tard afin de pallier l'absence d'un programme de traitement au sein des établissements de détention provinciaux, qui accueillent des détenus pour de courtes périodes d'incarcération (moins de 2 ans). En comparaison, les programmes de traitement en délinquance sexuelle dans les pénitenciers fédéraux canadiens accueillent des détenus pour de plus longues périodes (2 ans et plus; incluant les sentences à vie). Dans les pénitenciers fédéraux, ces programmes ont vu le jour graduellement à partir des années 1970 (voir Freund et al., 1972) et se sont progressivement répandus au Canada dans les années 1990 et 2000 (Wormith et Hanson, 1992), avant de s'essouffler. L'essor de ces programmes de traitement n'a pas été observé dans ces mêmes décennies dans les établissements de détention sous juridiction provinciale. Ce constat est important, considérant qu'au Québec, les établissements de détention provinciaux reçoivent environ les deux tiers des individus condamnés pour un crime à caractère sexuel (ministère de la Sécurité publique, 2022). C'est donc dire qu'avant la mise en place du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS), environ les deux tiers des personnes condamnées pour un crime sexuel n'avaient pas accès à une thérapie spécialisée au cours de leur incarcération. Depuis l'ouverture des portes en 2010 de l'Établissement de détention de Percé (EDP), PETRAAS n'a pas fait l'objet d'une évaluation par une équipe de recherche indépendante. La présente étude vient remédier à cette situation en examinant l'impact de ce programme de traitement spécialisé sur la récidive sexuelle.

Délinquance sexuelle : Un bref rappel historique des programmes de traitement spécialisés

La petite histoire des programmes de traitement spécialisés en délinquance sexuelle en Amérique du Nord est caractérisée par une série d'événements imprévisibles, de bifurcations importantes, de points tournants et d'impasses (Lussier et al., 2020). L'idée de la réhabilitation des personnes ayant commis un crime à caractère sexuel émerge au cours des années 1940 dans les milieux hospitaliers et les unités psychiatriques au sein de prisons (Karpman, 1951, 1954; Pascoe, 1961). Au départ, l'intervention thérapeutique prenait la forme de psychothérapie en groupes restreints de 6 à 10 personnes (Kopp, 1962). Ces séances offraient aux hommes en thérapie l'occasion d'exprimer leurs sentiments, souvent réprimés (p. ex., peur, colère, anxiété, insécurité, humiliation), et ce, dans un environnement favorable au dévoilement, aux confidences et au partage d'expériences d'abus et de victimisation vécues en bas âge (Roth, 1952; Turner, 1961). Ces programmes reposaient sur le principe selon lequel les causes profondes de la délinquance sexuelle prenaient ancrage dans les traumatismes subis durant l'enfance. Dans ce contexte, l'accent des interventions n'était donc pas mis sur les actes sexuels déviants eux-mêmes, mais plutôt sur la psychopathologie sous-jacente (Turner, 1961). À cela s'ajoute le fait que les intervenants et intervenantes ont rapidement exprimé des préoccupations quant à l'efficacité de la psychothérapie auprès de ces personnes condamnées, particulièrement dans le contexte carcéral de l'époque (Pacht et al., 1962). Ces préoccupations ont mené à la remise en question de la pertinence de l'approche thérapeutique alors en vigueur (Cabeen et Coleman, 1962), invitant la communauté scientifique à proposer de nouveaux modèles et principes d'intervention. Influencés par les travaux de B. F. Skinner, les programmes de traitement spécialisés en délinquance sexuelle ont graduellement évolué vers une approche comportementale (Earls et Castonguay, 1989; Maletzky, 1980; McGuire et al., 1964). Alors que la psychothérapie proposait un environnement semi-directif, favorable, engageant et permissif, les programmes de traitement qui feront leur apparition dès les années 1970 offraient un cadre tout en contraste, encadrés par une méthodologie standardisée et rigide, accompagnés d'outils en laboratoire (p. ex., pléthysmographe pénien; Bancroft, 1971). L'approche comportementale reposait sur le postulat selon lequel la délinquance sexuelle était le reflet d'une excitation sexuelle déviante appuyée par une fantasmagorie, apprise par des mécanismes de condi-

tionnement (Marshall, 1973). Utilisant ces principes, les objectifs du programme consistaient à identifier et mesurer l'intérêt sexuel déviant, l'associer à un déplaisir par mécanismes de conditionnement et augmenter l'excitation sexuelle à des scénarios et stimuli considérés comme normatifs (c.-à-d., relations sexuelles entre adultes consentants ; Barlow, 1973 ; Quinsey et al., 1980). Si ces procédures se sont montrées relativement efficaces pour modifier l'excitation sexuelle en laboratoire, la généralisation des changements à l'extérieur de ce cadre thérapeutique demeure beaucoup moins probante (Beggs Christofferson et Ealam, 2024 ; Marshall et Fernandez, 2003).

Le développement des travaux de recherche en milieu clinique permettra de faire un constat important vers la fin des années 1980 : les personnes ayant commis un crime à caractère sexuel ont tendance à adhérer à de fausses croyances, à des stéréotypes et mythes concernant les femmes et les enfants, la sexualité, ainsi que les rôles sociaux. Ces observations inciteront le milieu de la recherche à mener des entrevues pour documenter, coder, classer, décrire et analyser ces « distorsions cognitives » (Abel et al., 1989 ; Gudjonsson, 1990 ; Murphy, 1990). Les résultats de ces travaux, influencés notamment par les écrits d'Aaron T. Beck, donneront naissance aux programmes de traitement à orientation cognitive pour la délinquance sexuelle. Le postulat central de cette approche attribuait un rôle important aux schèmes de pensée afin d'expliquer le comportement criminel. La modification de ces distorsions cognitives et schèmes de pensée (Polaschek et Gannon, 2004) devenait un élément central aux modalités thérapeutiques dans le cadre de thérapie individuelle et de groupe. Toutefois, les cognitivistes se sont rapidement heurtés à une question fondamentale : les distorsions cognitives constituent-elles une cause ou plutôt une conséquence de la délinquance sexuelle ? En d'autres termes, ces distorsions cognitives ont-elles incité la personne contrevenante à commettre son délit, ou ne représentent-elles qu'une forme de rationalisation et de justification *a posteriori* ? Cette question est fondamentale, car la thérapie, pour être efficace, doit cibler les causes de la délinquance sexuelle. Faute d'aboutir à une résolution claire quant à l'approche thérapeutique la plus appropriée, mais également la plus efficace, une trajectoire différente et intégrative va peu à peu se construire.

Délinquance sexuelle et thérapies cognitivo-comportementales

Vers le milieu des années 1990, les programmes de traitement spécialisés vont graduellement intégrer des éléments cognitifs et comportementaux, proposant une approche cognitivo-comportementale (Yates, 2004) ayant fait ses preuves en milieu correctionnel (Andrews et Bonta, 2014; Lipsey et al., 2007). Une enquête à grande échelle menée par Freeman-Longo et al. (1995) mettra en évidence que près de 90 % des programmes de traitement en Amérique du Nord étaient caractérisés par une approche cognitivo-comportementale multimodale, témoignant ainsi du virage effectué par le milieu clinique de l'époque. Selon Marshall (1999), les programmes de traitement nord-américains poursuivaient généralement deux objectifs principaux. Le premier était centré sur l'intervention visant à prévenir les situations à haut risque de récidive. Ces dernières étaient généralement comprises comme des contextes de vie propices à la commission d'un crime à caractère sexuel (p. ex., conflits interpersonnels, humeur négative; Laws, 1989). Le second objectif consistait à outiller les personnes à risque afin d'éviter des situations à risque de récidive (p. ex., se trouver en présence d'une personne en position de vulnérabilité) et d'empêcher une progression menant à la commission d'un crime à caractère sexuel. Inspirés par les travaux de recherche concernant les dépendances (nicotine, alcool, drogues, etc.), plusieurs cliniciens-chercheurs vont proposer une modalité thérapeutique complémentaire qui deviendra un élément central du programme : la prévention de la récidive (Pithers, 1990; Pithers et al., 1983). Si une des propositions initiales semblait suggérer que toutes les personnes étaient aux prises avec une dépendance à la sexualité, elle a été rapidement reformulée sous l'égide des principes d'autorégulation de la pensée, des émotions et du comportement (*self-regulation*; Laws, 1989; Laws et al., 2000). Cette approche cognitivo-comportementale, toujours en vigueur aujourd'hui, inspira le modèle thérapeutique du PETRAAS.

Depuis une vingtaine d'années, l'effervescence en matière de développement d'approches thérapeutiques s'est quelque peu essoufflée, faisant place à différents modèles hybrides de gestion du risque. Or, une étude récente démontre que les taux de récidive sexuelle ont chuté d'environ 60 à 70 % au Canada depuis les années 1970 (Lussier et Frechette, 2024). Cette chute nécessite une analyse des facteurs responsables, en commençant par les programmes de traitement offerts en milieu correctionnel visant à prévenir la récidive sexuelle. Bien que des études

descriptives portant sur certains enjeux thérapeutiques aient été conduites au Québec (p. ex., Proulx et al., 1996), la littérature scientifique concernant les effets des programmes de traitement afin de contrer la récidive sexuelle est pratiquement absente (voir Lussier et al., 2025a). Un rapport a toutefois été réalisé et publié par le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui soulève des interrogations quant à l'impact réel du programme PETRAAS (Giguère et Payant, 2020). Ces constats sont à la fois surprenants et préoccupants, puisque la thérapie visant la prévention de la récidive sexuelle constitue l'un des piliers du modèle québécois de lutte contre les crimes à caractère sexuel. En contraste, plusieurs études de synthèse et de méta-analyses ont été réalisées afin d'évaluer l'impact des programmes de traitement sur la récidive sexuelle (Harrison et al., 2020; Kim et al., 2016; Schmucker et Lösel, 2017). Deux positions idéologiques opposent et divisent la communauté scientifique concernant l'impact des programmes de traitement en milieu hospitalier ainsi qu'en milieu correctionnel (Lussier et al., 2020a). Le premier clan adopte une vision optimiste quant à leurs résultats et à la réhabilitation fondée sur des preuves empiriques concernant leur efficacité (voir notamment Marshall et Marshall, 2007). Il a même été estimé que les programmes efficaces, d'orientation cognitivo-comportementale, permettraient de réduire les probabilités de récidive sexuelle d'environ 25 % (Schmucker et Lösel, 2015, 2017). Le second clan affirme plutôt que des problèmes méthodologiques sont trop importants², empêchant ainsi de tirer des conclusions solides quant à l'efficacité de ces programmes (McConaghy, 1999; Quinsey et al., 1993). D'ailleurs, les revues systématiques récentes, appuyées par une méta-analyse des effets de traitement, ne parviennent pas à combler certaines lacunes méthodologiques, notamment l'absence de devis expérimentaux. Les conclusions élémentaires sont toutefois à proscrire, compte-tenu de la complexité des enjeux thérapeutiques impliqués (Danzer et al., 2025; Lösel et al., 2020). Ajoutons que, dans un tel contexte, il est préférable de miser sur une

2. Ces conclusions pessimistes reposent sur une limite importante : il est impossible de mettre en place un devis expérimental de recherche avec assignation aléatoire afin d'étudier les effets d'un programme de traitement en milieu carcéral ou en milieu hospitalier. Mettre en place un tel devis susciterait des considérations et des enjeux éthiques et légaux. Dans ce contexte, les études évaluatives réalisées à ce jour afin de déterminer la portée d'un programme de traitement reposent sur de petits échantillons (moins de 100 individus), sans groupes contrôle/comparaison, le tout appuyé par des devis de recherche simples et peu sophistiqués. Cette position pessimiste a depuis incité plusieurs à miser sur le développement d'outils d'évaluation et de prédiction du risque afin de gérer le risque de récidive dans la communauté.

gestion du risque guidée et appuyée par des outils d'évaluation ciblant les facteurs de risque (voir notamment Heilbrun, 1997). Ces débats ont d'ailleurs orienté différentes équipes de recherche à porter leur attention davantage sur les enjeux liés au retour dans la collectivité, ainsi que sur le phénomène de désistement de la délinquance sexuelle (Lussier et Frechette, 2022; Lussier et Gress, 2014; Lussier et McCuish, 2016).

Objectifs de l'étude

Bien que l'efficacité des programmes de traitement fasse toujours l'objet de débats au sein de la communauté scientifique, tout porte à croire que le statu quo prévaut au Québec. Les intervenants et intervenantes s'appuient sur des travaux réalisés ailleurs afin de statuer sur l'efficacité des pratiques thérapeutiques en milieu correctionnel. L'absence de recherche évaluative sur les pratiques actuelles en matière de traitement et d'intervention au Québec semble indiquer la présence d'un certain retard par rapport aux travaux de recherche réalisés ailleurs dans le monde (Rocha et Valenca, 2023; Schmucker et Lösel, 2017). Au Canada, bien que des travaux de recherche aient été réalisés (p. ex., Hanson et al., 2004; Nicholaichuk et al., 2000; Olver et al., 2013; Olver et al., 2020), on constate que les études sur l'impact des programmes de traitement ont considérablement ralenti ces dernières années. Cette décroissance marquée pour ce type de recherche, malgré les résultats encourageants concernant l'effet du traitement sur la récidive sexuelle, n'est pas de bon augure pour les pratiques d'intervention en milieu clinique au Canada. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris la présente étude visant à évaluer l'impact du programme de traitement PETRAAS sur la récidive générale et sexuelle à l'aide d'un devis de recherche prospectif et longitudinal.

Méthodologie

Programme PETRAAS

Le PETRAAS³ est le résultat d'une collaboration entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Si l'application du programme de traitement relève de

3. À noter, les auteurs de l'étude n'ont aucune affiliation au programme de traitement PETRAAS.

ce dernier, le mandat du MSP se limite à la sécurité publique, soit la garde, l'évaluation de personnes contrevenantes et l'encadrement des détenus, et ce, dans le respect de la Loi sur le système correctionnel du Québec. La durée du programme de traitement PETRAAS s'est progressivement allongée, passant de 18 à 26 semaines. Ce programme spécialisé s'adresse aux hommes adultes qui purgent une peine d'emprisonnement variant de 10 mois à 2 ans (moins un jour) dans l'un des établissements de détention provinciaux du Québec sous la responsabilité des Services correctionnels du Québec (SCQ). Le dépistage et l'évaluation initiale de la personne sont effectués à l'établissement de détention d'origine par une personne professionnelle qualifiée des SCQ. Précisons que 38 % des personnes incarcérées ayant fait un séjour dans l'EDP ont été admise au sein d'un programme de traitement PETRAAS. La thérapie, offerte sur une base volontaire, se déroule en milieu fermé. Elle est précédée d'une évaluation clinique qui s'échelonne sur environ 6 semaines, au cours de laquelle une équipe d'agents de relations humaines (criminologue, sexologue) doit déterminer l'aptitude de la personne contrevenante à entreprendre une démarche thérapeutique. Le programme est offert à celles qui font preuve d'une reconnaissance et d'une responsabilité minimales par rapport à leur délinquance sexuelle. Durant la période visée par l'étude, le programme de traitement PETRAAS était conçu comme une intervention brève et intensive, intégrant différentes approches, notamment la thérapie cognitivo-comportementale (Yates, 2013) et l'entretien motivationnel (McMurran, 2009). Les personnes contrevenantes peuvent également recevoir d'autres services en matière d'intervention selon leurs besoins personnels pour favoriser leur réinsertion sociale. Ce programme est centré sur le développement d'habiletés et de compétences visant à réduire le risque de récidive sexuelle. Les personnes admises au sein du PETRAAS sont transférées à l'EDP pour la durée du programme avant la fin de leur peine d'incarcération. Au terme du programme, celles-ci retournent dans l'établissement d'origine afin de poursuivre leurs démarches en prévision de la réinsertion sociale. Au total, 63 % des personnes contrevenantes admises au sein du programme PETRAAS ont terminé leur programme de traitement.

Échantillon

De 2010 à 2017, un total de 582 personnes contrevenantes ont été incarcérées à l'EDP. Tous les individus admis à l'établissement ont été condamnés pour un crime à caractère sexuel. Pour des raisons éthiques, les études expérimentales avec assignation aléatoire permettant d'évaluer l'impact d'un programme de traitement en milieu correctionnel sont relativement rares (Quinsey et al., 1993). Les études quasi expérimentales sont incontournables pour évaluer l'impact des programmes ; toutefois, elles peuvent comporter des biais sur le plan méthodologique (Lalonde, 1986). Cependant, l'utilisation d'outils d'évaluation du risque dont les propriétés psychométriques sont démontrées permet de limiter certains biais systématiques (Sreenivasan et al., 2022). Les individus dont les évaluations du risque et des besoins ont été réalisées à l'aide du Static-99R et du Stable-2007 ont été retenus aux fins de la présente étude. Au total, 406 individus évalués par le PETRAAS en forment donc l'échantillon. Dans ce contexte, afin de contrôler statistiquement la perte de participants n'ayant pas d'évaluation du risque à leur dossier correctionnel, des analyses d'appariement par score de propension ont été réalisées (Rosenbaum et Rubin, 1983). Ces dernières sont utiles en l'absence d'un devis de recherche expérimental pour contrôler statistiquement les probabilités d'être inclus (ou non) dans l'étude (Benedetto et al., 2018). Pour ce faire, des analyses de régression logistique ont également été effectuées afin de déterminer les corrélats (âge au moment de la condamnation, type de délit commis, date de l'incarcération, etc.) de l'absence d'une évaluation du risque de la récidive sexuelle au dossier. L'absence d'une évaluation du risque n'est pas aléatoire et notamment expliquée par l'année d'admission au PETRAAS (les premiers cas à y être admis ont fort probablement été évalués avec des outils autres que ceux utilisés dans le cadre de la présente étude). Les probabilités estimées du modèle de régression logistique ont été conservées et utilisées dans les analyses multivariées subséquentes afin de limiter la présence de biais potentiels.

TABLEAU 1
Informations concernant les auteurs de crimes sexuels
évalués par le PETRAAS

Caractéristiques	Catégories	% (n)	Moy. (É.-T.)
Âge à l'admission au PETRAAS			44,5 (14,9)
Niveau d'éducation	N'a pas complété ses études secondaires A complété ses études secondaires	56,4 (229) 43,6 (177)	
Expérience en matière d'emploi	Peu ou pas d'expérience Expérience à temps partiel ou temps plein	21,2 (86) 78,8 (320)	
Statut civil	Célibataire Marié/conjoint de fait Séparé, divorcé, veuf	57,9 (235) 28,0 (114) 14,0 (57)	
Diagnostic de troubles mentaux	Non Oui	88,4 (359) 11,6 (47)	
Individu présente des idées suicidaires durant l'incarcération	Non Oui	85,2 (346) 14,8 (60)	
Lieu de résidence	Moins de 10 000 hab. Entre 10 001 et 25 000 hab. Entre 25 001 et 100 000 hab. Plus de 100 000 hab. Inconnue	32,3 (131) 13,5 (55) 24,1 (98) 29,3 (119)	
Antécédents judiciaires (condamnation pour tous les types d'acte criminel)	Non Oui	69,0 (280) 31,0 (126)	
Antécédents judiciaires (condamnation pour un crime sexuel)	Non Oui	79,6 (320) 20,4 (82)	
Nature de la condamnation ^(a)	Matériel d'exploitation sexuelle Contact/incitation à des contacts avec une personne mineure Agression sexuelle	17,5 (71) 62,3 (253) 29,8 (253)	
Durée de la peine d'incarcération (mois)			17,7 (4,1)
Nombre de victimes			1,4 (1,4)
Static-99R	Score total		1,7 (2,8)

TABLEAU 1 (suite)

Caractéristiques	Catégories	% (n)	Moy. (É.-T.)
Static-99R – niveau de risque	Très bas Sous la moyenne Moyen Au-dessus de la moyenne Très au-dessus de la moyenne	13,3 (54) 23,9 (97) 38,2 (155) 16,5 (67) 8,1 (33)	
Stable-2007	Score total		9,4 (4,2)
Stable-2007 – niveau de risque	Faible Moyen Élevé	8,4 (34) 59,6 (242) 32,0 (130)	
Participation à la thérapie PETRAAS	Non Oui	62,3 (253) 37,7 (153)	
Compléter la thérapie PETRAAS	Non Oui	76,1 (309) 23,9 (97)	
Demande de libération conditionnelle	Non Oui	70,2 (285) 29,8 (121)	

Notes : La taille de l'échantillon est de 406 individus. (a) Les individus peuvent avoir été condamnés pour plus d'un type de crime à caractère sexuel.

Procédures

Les données d'archives ont été recueillies par une équipe de professionnels et professionnelles du MSP du Québec et proviennent de deux sources d'information : (a) de l'EDP ; (b) du système DACOR. Celles de l'EDP font référence à une base de données mise sur pied dès l'ouverture du PETRAAS en 2010 afin d'assurer un suivi des personnes incarcérées ayant pris part au programme. Le système DACOR fait référence aux données informatisées des personnes judiciarisées sous responsabilité des Services correctionnels du Québec. Ces données furent recueillies directement du dossier correctionnel informatisé de chaque détenu. Ces données furent totalement anonymisées et transmises à l'équipe de professionnels et professionnelles de recherche du MSP, puis aux auteurs de la présente étude à des fins d'analyses et de recherche. Un certificat d'éthique fut émis par l'Université Laval. Les données d'archives furent organisées chronologiquement en considérant la condamnation ayant mené l'individu au programme de traitement de l'EDP comme point de référence. Les données concernant la récidive criminelle font référence aux nouvelles condamnations pour crimes sexuels survenues après le séjour à l'EDP.

Mesures et variables

Des informations sociodémographiques, criminométriques et cliniques ont été recueillies aux fins de cette étude. Les données sociodémographiques et criminométriques (voir le tableau 1) permettent de décrire le profil des personnes contrevenantes ayant bénéficié du PETRAAS. Il s'agit d'un échantillon de personnes relativement âgées (44,5 ans, en moyenne). Les analyses révèlent qu'un peu plus de la moitié d'entre elles n'ont pas terminé leurs études secondaires (56,4 %). Près de 60 % de l'échantillon était célibataire au moment de leur incarcération et environ un tiers résidait dans une municipalité de moins de 10 000 habitants. En ce qui concerne la nature des condamnations, les plus fréquentes chez les personnes qui composent l'échantillon, environ 60 % des individus ayant bénéficié du PETRAAS ont été condamnés pour contacts sexuels ou incitation à des contacts sexuels envers une personne mineure, alors que 30 % ont été reconnus coupables d'une agression sexuelle. Ces personnes se sont vu imposer, en moyenne, une peine d'incarcération de 17 mois, soit environ un an et demi. À noter, 20 % de l'échantillon avait des antécédents criminels (c.-à-d., une condamnation) en matière de crime à caractère sexuel.

Sur le plan clinique, deux outils d'évaluation du risque et des besoins en matière d'intervention furent complétés pour l'ensemble des sujets de l'étude: (a) le Static-99R (Hanson et al., 2016); (b) le Stable-2007 (Hanson et al., 2015). Ces deux outils sont utilisés de façon complémentaire dans la prise en charge de personnes contrevenantes ayant été reconnues coupables d'un crime à caractère sexuel. Ces instruments, les plus utilisés au Canada, permettent d'évaluer les facteurs de risque de la récidive; d'identifier les besoins en matière d'intervention, de déterminer l'intensité requise de l'intervention, et finalement d'établir les probabilités statistiques de la récidive sexuelle sur des périodes précises. Le Static-99R (voir Harris et al., 2003) permet d'établir des projections statistiques de la récidive sexuelle sur la base d'informations historiques et statiques concernant la personne évaluée. De façon générale, 75 % des individus ayant bénéficié de PETRAAS étaient à risque modéré ou faible d'une récidive sexuelle. Pour sa part, le Stable-2007 (Harris et al., 2014) est utilisé comme un aide-mémoire afin d'établir le plan d'intervention et d'orienter les activités cliniques. Cet outil permet d'évaluer les facteurs dynamiques de la récidive sexuelle qui sont sujets à changement. Sur la base du Stable-2007, environ 68 % de l'échantillon présentait un risque faible ou modéré de récidive sexuelle.

Récidive criminelle et durée du suivi

La récidive criminelle fait référence à toute nouvelle condamnation survenant après la libération d'un établissement de détention. La récidive générale fait référence à toute condamnation en lien avec un acte criminel, incluant les crimes à caractère sexuel, alors que la récidive sexuelle fait référence à une nouvelle condamnation en lien avec un crime à caractère sexuel (p. ex., agression sexuelle, incitation à des contacts avec une personne mineure, contacts sexuels avec une personne mineure). Afin d'établir les taux de récidive, une période de suivi fut déterminée. Pour les fins de l'étude, en l'absence de données concernant la date du retour dans la collectivité, la date d'arrivée à l'EDP fut utilisée. Le choix de cette mesure alternative doit être contextualisé en prenant en considération la courte durée de la détention au-delà du séjour à l'EDP et de la durée relativement courte de la thérapie. À noter que nous avons effectué des analyses additionnelles en estimant la date de sortie à partir de la durée de la peine, de l'octroi ou non d'une libération conditionnelle. Les résultats concordent avec ceux présentés ici. La période de suivi se termine au moment où furent colligées les données sur la récidive criminelle, soit au mois d'août 2018. La période de suivi a permis de calculer la durée de survie d'une récidive criminelle, période qui se termine (a) à la date d'une nouvelle condamnation; (b) ou en l'absence d'une nouvelle condamnation, à la date de collecte de données sur la récidive. En moyenne, la période de survie est de 47,9 mois ($\bar{E.T.} = 23,3$), soit pratiquement 4 ans.

Stratégie analytique

Il s'agit d'un projet de recherche de type quantitatif appuyé par une composante longitudinale. Des analyses descriptives ont été effectuées afin de décrire l'échantillon de personnes contrevenantes sur chacune des variables à l'étude. Des analyses corrélationnelles ont ensuite été réalisées à des fins exploratoires afin d'établir les patrons de covariance au sein de ces variables. Des analyses de survie (table de survie, coefficient Kaplan-Meier, méthode de régression de type Cox) ont été réalisées pour déterminer l'impact de PETRAAS dans le temps. Les analyses de survie sont supérieures aux autres méthodes, telles que la régression logistique, car elles permettent de tenir compte de données censurées (c.-à-d., la possibilité qu'une personne considérée comme non récidiviste change de statut avec une période de suivi plus longue; p. ex.,

Allison, 2010). Toutes les analyses de survie ont été effectuées en ajustant statistiquement la durée (en mois) de la période de survie. Des modèles de régression de Cox (Cox, 1972) ont été utilisés pour examiner simultanément plusieurs caractéristiques individuelles. La régression de type Cox repose sur le postulat de risque proportionnel. Le postulat de proportionnalité fut évalué pour toutes les variables à l'étude à l'aide des résidus de Schoenfeld qui permettent de vérifier l'hypothèse de proportionnalité des risques pour les analyses de régression de type Cox. Ceci permet de déterminer que l'effet d'une covariable (p. ex., avoir pris part au programme de traitement) est constant dans le temps. Toutes les analyses ont été exécutées à l'aide de Stata (StataCorp LLC), version 19.5.

Résultats

Le tableau 2 présente les informations concernant l'admission au programme PETRAAS ainsi que le fait d'avoir complété le programme. Des analyses furent effectuées afin d'identifier les déterminants potentiels du statut du traitement. Fait à noter, les résultats du Static-99R ne sont pas associés de façon significative à l'admission au programme PETRAAS, suggérant que le niveau de risque n'est pas pris en considération dans le processus d'admission. En fait, d'un point de vue statistique, les deux facteurs qui semblent influencer l'admission sont la durée de la peine et le lieu de résidence de la personne contrevenante. Les personnes purgeant de plus longues peines ainsi que celles qui proviennent de petites municipalités de moins de 10 000 habitants sont plus susceptibles d'être admises. En ce qui concerne le fait de compléter le programme PETRAAS, la plupart des facteurs associés consistent en des facteurs dynamiques de la récidive sexuelle. Ainsi, les personnes contrevenantes qui présentent une hostilité envers les femmes, celles qui manquent d'intérêt à l'égard d'autrui et celles qui ont recours à la sexualité comme mécanisme d'adaptation sont plus susceptibles de compléter la thérapie. Ces éléments semblent indiquer que l'équipe clinique réussit à créer un climat clinique suffisamment propice pour compléter le traitement auprès d'individus qui présentent ces facteurs dynamiques de la récidive sexuelle.

TABLEAU 2
Relations bivariées entre les caractéristiques individuelles et le statut du traitement

Caractéristiques	Admission au programme de traitement PETRAAS N = 406				Avoir complété le programme de traitement PETRAAS N = 406			
	Rapport de cotes	I.C. 95 %	p		Rapport de cotes	I.C. 95 %	p	
Caractéristiques individuelles								
Âge à l'admission au PETRAAS	1,00	0,99-1,01	0,146		1,00	0,99-1,02	0,931	
Niveau d'éducation (secondaire complété)	1,10	0,74-1,65	0,635		0,88	0,55-1,40	0,591	
Expérience en matière d'emploi (temps plein ou partiel)	1,17	0,71-1,92	0,546		1,23	0,69-2,21	0,469	
Statut civil (en couple)	1,00	0,64-1,57	0,993		0,92	0,55-1,54	0,749	
Lieu de résidence (moins de 10 000 hab.)	1,51	0,98-2,30	0,059		1,41	0,88-2,27	0,157	
Lieu de résidence (plus de 100 000 hab.)	0,78	0,50-1,22	0,276		0,70	0,41-1,17	0,166	
Diagnostic de troubles mentaux	0,93	0,49-1,75	0,820		0,85	0,40-1,77	0,655	
Individu présente des idées suicidaires durant l'incarcération	1,12	0,64-1,96	0,689		0,96	0,50-1,84	0,913	
Antécédents judiciaires (Tous types d'acte criminel)	0,80	0,52-1,24	0,321		1,05	0,65-1,73	0,822	
Antécédents judiciaires (Crime sexuel)	0,72	0,43-1,21	0,221		1,12	0,64-1,97	0,681	
Nature de la condamnation								
Matériel d'exploitation sexuelle	1,26	0,75-2,12	0,382		1,31	0,74-2,34	0,353	
Contact/incitation à des contacts avec une personne mineure	1,35	0,89-2,06	0,160		1,48	0,91-2,40	0,117	
Aggression sexuelle	1,02	0,66-1,58	0,928		1,14	0,79-1,87	0,595	
Durée de la peine d'incarcération (mois)	1,08	1,03-1,30	0,003		1,00	0,95-1,06	0,998	
Nombre de victimes	1,00	0,86-1,16	0,998		0,98	0,83-1,17	0,845	

TABLEAU 2 (SUITE)

Caractéristiques	Admission au programme de traitement PETRAAS N = 406				Avoir complété le programme de traitement PETRAAS N = 406			
	Rapport de cotes	I.C. 95 %	p		Rapport de cotes	I.C. 95 %	p	
Risque et besoins en matière d'intervention								
Static-99R (score total)	0,96	0,89-1,03	0,265		0,98	0,90-1,06	0,555	
Stable-2007 (score total)	1,01	0,96-1,06	0,639		1,05	0,99-1,11	0,090	
Stable-2007 (items)								
1. Influences sociales importantes	1,11	0,82-1,50	0,505		1,01	0,72-1,43	0,921	
2. Capacité d'avoir une relation stable	0,99	0,75-1,31	0,954		0,92	0,67-1,27	0,619	
3. Identification émotive aux enfants	0,92	0,62-1,36	0,685		1,10	0,71-1,68	0,676	
4. Hostilité envers les femmes	1,25	0,86-1,81	0,240		1,58	1,07-2,35	0,023	
5. Manque d'intérêt à l'égard d'autrui	1,11	0,79-1,54	0,558		1,61	1,12-2,32	0,010	
6. Gestes impulsifs	1,09	0,85-1,40	0,508		1,17	0,88-1,55	0,287	
7. Faibles aptitudes pour la résolution de problèmes	0,93	0,70-1,24	0,634		0,95	0,69-1,32	0,778	
8. Émotions négatives	1,04	0,80-1,35	0,770		1,26	0,93-1,69	0,130	
9. Préoccupations sexuelles/libido	1,20	0,93-1,54	0,162		1,26	0,94-1,67	0,116	
10. Recours à la sexualité comme mécanisme d'adaptation	1,10	0,83-1,46	0,520		1,45	1,06-1,99	0,021	
11. Intérêts sexuels déviants	0,88	0,66-1,15	0,347		0,95	0,62-1,16	0,298	
12. Rejet social ou solitude	0,93	0,71-1,23	0,621		1,11	0,81-1,52	0,524	
13. Coopération dans le cadre de la surveillance	0,95	0,61-1,49	0,837		1,03	0,63-1,70	0,899	

Au tableau 3, les pourcentages de récidive générale et sexuelle sont présentés en fonction du statut du traitement PETRAAS. De façon générale, les pourcentages de récidive générale et sexuelle varient légèrement en fonction du statut du traitement. Il est possible de constater que les personnes ayant pris part au traitement PETRAAS présentent des taux de récidive légèrement plus élevés que ceux n'ayant pas participé au traitement. Ces tendances sont plus marquées chez les individus ayant complété le traitement PETRAAS comparativement à ceux n'ayant pas complété ce traitement. Ces variations, toutefois, ne sont pas statistiquement significatives ($p > 0,05$).

TABLEAU 3

Statut du traitement et taux de récidive générale et sexuelle

Statut du traitement PETRAAS	Récidive générale N = 406		Récidive sexuelle N = 406	
	%	n	%	N
Participation au programme				
Non	11,1	28	4,3	11
Oui	16,4	25	5,3	8
Comparaison de groupes	$\chi^2(1) = 2,42, p = 0,120$		$\chi^2(1) = 0,78, p = 0,673$	
Avoir complété le programme				
Non	11,4	35	4,2	13
Oui	18,6	18	6,2	6
Comparaison de groupes	$\chi^2(1) = 3,36, p = 0,067$		$\chi^2(1) = 0,64, p = 0,425$	

Note : Les analyses ci-dessus ne tiennent pas compte de la durée de la période de suivi suivant la sortie de l'établissement de détention.

Le tableau 4 présente les résultats d'une série d'analyses de survie permettant l'examen des facteurs associés à la récidive générale et sexuelle. Pour cette série d'analyse, les différents indicateurs furent analysés dans des modèles distincts de régression de type Cox. Nous avons tout d'abord procédé à l'examen des deux indicateurs du statut du traitement (participation, avoir complété). Dans les deux cas, ces deux indicateurs ne sont pas reliés à la récidive générale et sexuelle suggérant l'absence d'un impact du traitement sur la récidive. Les résultats montrent cependant que plusieurs caractéristiques personnelles et facteurs de risque sont associés à la récidive. Les probabilités de récidive générale sont plus élevées chez les individus plus jeunes, ceux ayant plus d'expérience en matière d'emploi, ceux qui présentent des antécédents judiciaires (tout type de crime ; crime sexuel), ainsi que ceux ayant été condamnés pour

du matériel d'exploitation sexuelle. Sur le plan des facteurs de risque, les probabilités de récidive générale sont plus élevées pour les personnes présentant un score plus élevé aux outils Static-99R et Stable-2007 ainsi qu'à plusieurs facteurs dynamiques de cet outil. L'absence d'influences sociales importantes, l'incapacité d'avoir une relation stable, l'impulsivité et les faibles aptitudes pour la résolution de problèmes, les préoccupations sexuelles importantes ainsi que les sentiments de rejet/solitude sont tous associés à des probabilités plus élevées de récidive générale. En ce qui concerne les facteurs associés à la récidive sexuelle, les résultats sont relativement similaires. Le faible taux de récidive sexuelle explique fort probablement pourquoi, malgré des tendances similaires, certains de ces facteurs ne sont pas associés de façon statistiquement significative à la récidive. Notons toutefois que deux items du Stable-2007 sont associés à la récidive sexuelle, soit l'impulsivité et la présence de sentiments de rejet/solitude.

Le Tableau 5 présente les résultats d'une série d'analyses de survie à l'aide de la méthode de régression de type Cox afin d'évaluer l'impact du traitement sur la récidive en tenant compte des facteurs de risque statiques et dynamiques. Le score total aux outils Static-99R (facteurs statiques) et Stable-2007 (facteurs dynamiques) fut utilisé afin de contrôler statistiquement pour le profil de risque et de besoins en matière de traitement. En effet, l'hétérogénéité des personnes quant au niveau de risque et de besoins en traitement est susceptible de confondre les résultats quant à l'impact réel du traitement sur la récidive. Ces analyses nous permettent également de déterminer si la participation et le fait d'avoir complété le traitement sont susceptibles d'altérer le lien entre les facteurs de risque statiques et dynamiques mesurés par ces outils. Des analyses distinctes furent réalisées pour la récidive générale et la récidive sexuelle. Les résultats permettent de faire les constats suivants concernant le programme de traitement spécialisé PETRAAS.

TAB LEAU 4
Facteurs associés à la récidive générale et sexuelle
à l'aide d'analyses de survie

	Récidive générale N = 406		Récidive sexuelle N = 406	
	Rapport de risque (RR)	I.C. 95 %	Rapport de risque (RR)	I.C. 95 %
	Statut du traitement			
Participation au programme de traitement PETRAAS	1,50	0,87-2,59	1,25	0,49-3,18
Avoir complété le programme de traitement PETRAAS	1,58	0,88-2,84	1,45	0,54-3,91
Caractéristiques individuelles				
Âge à l'admission au PETRAAS	0,98*	0,96-0,99	0,97	0,94-1,01
Niveau d'éducation (secondaire complété)	0,60†	0,34-1,08	0,46	0,17-1,28
Expérience en matière d'emploi (temps plein ou partiel)	0,41**	0,24-0,73	0,40†	0,16-1,01
Statut civil (en couple)	0,78	0,43-1,45	0,76	0,27-2,11
Lieu de résidence (moins de 10 000 hab.)	1,38	0,79-2,40	1,33	0,52-3,37
Lieu de résidence (plus de 100 000 hab.)	1,08	0,60-1,94	1,15	0,44-3,03
Diagnostic de troubles mentaux	1,05	0,49-2,23	0,67	0,15-2,90
Individu présente des idées suicidaires durant l'incarcération	1,55	0,82-2,96	1,90	0,68-5,28
Antécédents judiciaires (tous les types d'acte criminel)	2,07**	1,21-3,54	1,91	0,77-4,69
Antécédents judiciaires (crime sexuel)	1,85*	1,04-3,29	1,03	0,34-3,10
Nature de la condamnation				
Matériel d'exploitation sexuelle	2,03*	1,08-3,81	1,19	0,35-4,11
Contact/incitation à des contacts avec une personne mineure	1,48	0,82-2,66	1,38	0,53-3,64
Aggression sexuelle	1,26	0,72-2,20	1,50	0,60-3,74
Durée de la peine d'incarcération (mois)	1,02	0,96-1,09	1,06	0,96-1,19
Nombre de victimes	1,07	0,92-1,26	1,04	0,76-1,40

TABLEAU 4 (suite)

	Récidive générale N = 406		Récidive sexuelle N = 406	
	Rapport de risque (RR)	I.C. 95 %	Rapport de risque (RR)	I.C. 95 %
Risque et besoins en matière d'intervention				
Static-99R (score total)	1,23***	1,13-1,35	1,18*	1,01-1,37
Stable-2007 (score total)	1,11**	1,05-1,17	1,10*	1,00-1,21
Stable-2007 (items)				
1. Influences sociales importantes	1,58*	1,08-2,31	1,13	0,59-2,16
2. Capacité d'avoir une relation stable	1,59*	1,09-2,32	1,32	0,71-2,45
3. Identification émotive aux enfants	1,13	0,72-1,78	0,59	0,20-1,73
4. Hostilité envers les femmes	1,23	0,79-1,91	1,40	0,70-2,83
5. Manque d'intérêt à l'égard d'autrui	1,36	0,91-2,03	1,21	0,61-2,38
6. Gestes impulsifs	1,72**	1,22-2,42	2,32**	1,25-4,31
7. Faibles aptitudes pour la résolution de problèmes	1,59*	1,06-2,40	1,67	0,83-3,36
8. Émotions négatives	1,11	0,78-1,56	1,34	0,76-2,38
9. Préoccupations sexuelles/libido	1,61**	1,14-2,26	1,30	0,75-2,28
10. Recours à la sexualité comme mécanisme d'adaptation	1,06	0,74-1,54	1,28	0,70-2,33
11. Intérêts sexuels déviants	1,14	0,78-1,67	0,92	0,49-1,72
12. Rejet social ou solitude	1,68**	1,14-2,49	2,49*	1,25-5,00
13. Coopération dans le cadre de la surveillance	1,65†	1,00-2,72	1,93	0,88-4,25

Notes: Les différents modèles furent analysés à l'aide de régression de type Cox. RR = rapport de risque (*hazard ratio*).
I.C. = intervalle de confiance. †p < 0,10; *p < 0,05; **p < 0,01; ***p < 0,001.

TABLEAU 5

Impact du traitement PETRAAS sur la récidive après ajustements actuariels

Modèles de régression	Récidive générale N = 406		Récidive sexuelle N = 406	
	RR	I.C. 95 %	RR	I.C. 95 %
Statut du traitement et ajustement en fonction des facteurs de risque statiques				
Modèle I				
Participation au programme de traitement PETRAAS	1,73†	1,00-2,98	1,40	0,54-3,64
Static-99R: score total	1,25***	1,14-1,37	1,19**	1,04-1,35
Modèle II				
Avoir complété le programme de traitement PETRAAS	1,71†	0,95-3,08	1,54	0,57-4,20
Static-99R: score total	1,24***	1,13-1,36	1,18**	1,04-1,34
Modèle III				
Participation au programme de traitement PETRAAS	1,50	0,63-3,56	1,07	0,23-4,93
Avoir complété le programme de traitement PETRAAS	1,23	0,49-3,04	1,46	0,30-7,21
Static-99R: score total	1,25***	1,13-1,37	1,18**	1,04-1,35
Statut du traitement et ajustement en fonction des facteurs de risque dynamiques				
Modèle IV				
Participation au programme de traitement PETRAAS	1,41	0,82-2,43	1,17	0,47-2,29
Stable-2007: score total	1,10**	1,04-1,17	1,10†	1,00-1,21
Modèle V				
Avoir complété le programme de traitement PETRAAS	1,39	0,78-2,48	1,27	0,48-3,40
Stable-2007: score total	1,10**	1,04-1,17	1,10†	1,00-1,21
Modèle VI				
Participation au programme de traitement PETRAAS	1,30	0,57-2,98	0,96	0,21-4,32
Avoir complété le programme de traitement PETRAAS	1,12	0,47-2,70	1,32	0,26-6,61
Stable-2007: score total	1,10**	1,04-1,17	1,10†	1,00-1,21

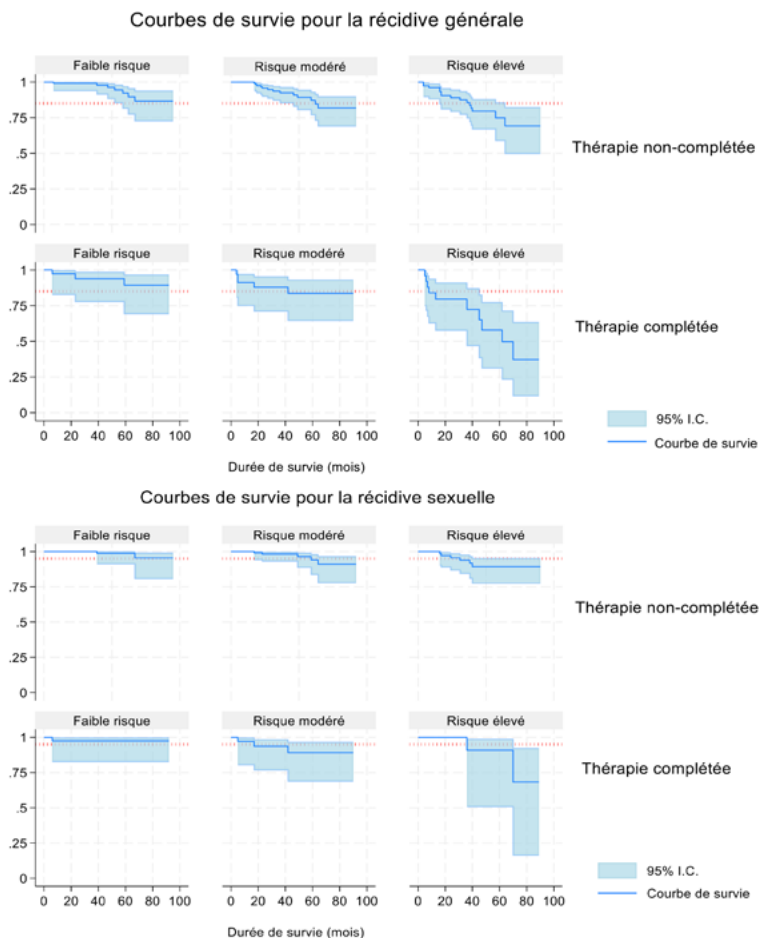
Note : Les différents modèles furent analysés à l'aide de régression de type Cox. Les variables participation au programme PETRAAS et avoir complété le programme respectent le postulat de proportionnalité du risque. Notons que l'ajout des probabilités d'avoir une évaluation du risque au dossier ne change pas les résultats des analyses de régression. Les effets d'interaction entre le statut du traitement et les scores aux outils sont tous non statistiquement significatifs. RR = rapport de risque (*hazard ratio*). I.C. = intervalle de confiance. † $p < 0,10$; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$.

Premièrement, la participation et avoir complété le programme de traitement ne sont pas associés de façon statistiquement significative à la récidive générale et à la récidive sexuelle, et ce, même en contrôlant statistiquement pour le profil de risque et de besoins (facteurs dynamiques et statiques) des individus. Deuxièmement, contrairement aux indicateurs de statut du traitement (participation, avoir complété), il est possible de constater que les scores totaux du Static-99R et du Stable-2007 sont associés à la récidive générale et à la récidive sexuelle. Par exemple, au Tableau 4, nous pouvons remarquer que, sans contrôler statistiquement le statut du traitement, le score total du Stable-2007 présente un rapport de risque de 1,11 avec la récidive générale. Donc, pour chaque point additionnel au Stable-2007, les probabilités de récidive générale augmentent de 11 %. Or, au Tableau 5, après avoir contrôlé statistiquement pour le statut du traitement (participation, avoir complété), ce même rapport de risque se situe à 1,10. Dans un contexte où la participation et la complétion du traitement présenteraient un impact significatif sur les facteurs de risque et la récidive, ce rapport de risque serait significativement différent. Or, ce n'est pas le cas. Nos observations sont les mêmes, peu importe l'outil utilisé (Static-99R, Stable-2007) et le type de récidive (générale, sexuelle). Troisièmement, nous avons effectué une série d'analyses additionnelles cette fois en ajoutant des effets d'interactions entre le statut du traitement (participation, avoir complété) et les scores totaux aux outils actuariels (Static-99R, Stable-2007). Tous les effets d'interactions examinés se sont avérés non statistiquement significatifs (résultats non présentés par souci d'espace mais disponibles sur demande auprès du premier auteur).

Les courbes de survie pour la récidive générale et sexuelle selon que l'individu a complété ou non le programme de traitement PETRAAS sont présentées à la Figure 1. À noter, ces courbes sont ajustées en fonction du niveau de risque établi par le Static-99R, selon que l'individu représente un faible risque (c.-à-d., sous la moyenne ou très faible), un risque modéré (c.-à-d., dans la moyenne) ou élevé (au-dessus de la moyenne, très au-dessus de la moyenne). Ces analyses illustrent bien que (a) les probabilités de récidive fluctuent en fonction du risque; (b) qu'à risque égal, avoir complété le traitement ne semble pas modérer ce risque.

FIGURE 1

Courbes de survie de la récidive générale et sexuelle en fonction du niveau de risque (Static-99R) et du statut du traitement (complété, non complété).



Notes: Le niveau de risque est déterminé en fonction du Static-99R. Les scores au Static-99R furent trichotomisés selon que l'individu présente un risque faible (très faible et sous la moyenne), modéré (risque dans la moyenne) ou élevé (au-dessus de la moyenne, très au-dessus de la moyenne). La ligne pointillée rouge représente le taux de récidive moyen pour l'ensemble de l'échantillon et sert uniquement de point de repère.

Discussion

Le programme de traitement PETRAAS ne semble pas ancrer complètement ses activités et ses décisions cliniques dans les principes de l'intervention efficace en milieu correctionnel (voir Olver et al., 2020; Yates, 2013). Les grands principes de l'intervention efficace mettent notamment l'accent sur l'importance de tenir compte du niveau de risque et de besoins des personnes contrevenantes et d'effectuer un pairage adéquat entre le niveau de risque et de besoin et l'intensité de l'intervention (Andrews et Bonta, 2014). Ces principes impliquent notamment de privilégier les individus présentant un risque de récidive de modéré à très élevé, car ils sont plus susceptibles de bénéficier d'une intervention intensive que les individus présentant un risque faible de récidive. Ces principes reposent sur des études évaluatives ayant démontré qu'un mauvais pairage entre le niveau de risque/besoin et l'intensité de l'intervention peut comporter des effets négatifs (p. ex., augmenter le risque de récidive). Ce pairage semble avoir été négligé, car, au total, 41 % des individus admis au programme de traitement PETRAAS présentaient, selon le Static-99R, un risque de récidive sexuelle très faible ou sous la moyenne. Ce point est d'autant plus important que l'équipe rattachée au PETRAAS offre un programme de traitement court et intensif. Or, les études de type méta-analyse montrent bien que le traitement spécialisé en délinquance sexuelle offert aux individus à faible risque de récidive sexuelle n'a pas d'impact significatif (Holper et al., 2024; Schmucker et Lösel, 2017).

Prise en charge, enjeux cliniques et thérapeutiques

Les résultats suggèrent que l'admission au programme de traitement PETRAAS est liée davantage à des éléments circonstanciels de la personne contrevenante, alors que le fait de compléter le programme est davantage associé à des éléments cliniques (facteurs dynamiques de la récidive sexuelle). Ce constat met en relief les enjeux et les défis auxquels fait face l'équipe PETRAAS dans un contexte pénal où les personnes judiciairisées purgent de courtes peines. Ceci permet de soulever des questions quant à un décalage possible entre les caractéristiques des individus admis au programme, les caractéristiques du programme et les besoins en matière d'intervention. En effet, les individus qui purgent une peine d'incarcération plus longue et ceux dont le lieu de résidence est une petite municipalité de moins de 10 000 habitants ont tendance

à être admis au sein du programme de traitement PETRAAS. Non seulement les personnes judiciarisées incluses dans cette étude purgent de courtes peines, mais elles sont aussi admissibles à une libération conditionnelle au tiers de la peine. Ces considérations⁴ créent nécessairement des enjeux thérapeutiques si l'on tient compte de la durée de la période d'évaluation ainsi que de la durée du programme afin de compléter les différents modules du programme. De plus, dans les régions éloignées des grands centres urbains, les programmes spécialisés en délinquance sexuelle peuvent être difficilement accessibles en raison des déplacements qu'ils exigent et sont parfois même absents. Il est possible, donc, que le programme offert par PETRAAS soit la seule avenue possible pour les individus qui résident dans de petites municipalités, et que l'équipe PETRAAS soit bien consciente de ces enjeux. En présence d'une offre de programme de traitement mieux réparti sur le territoire québécois, il est possible que les résultats observés aient été différents et davantage centrés sur des considérations cliniques.

Ceci ne veut pas dire que le portrait clinique n'a pas été pris en considération dans l'admission au programme PETRAAS, mais bien que des éléments circonstanciels, comme la durée de la peine et le lieu de résidence, sont des éléments prépondérants. D'ailleurs, une analyse qualitative des notes aux dossiers suggère plutôt que des enjeux cliniques potentiels de réceptivité aient joué un rôle dans l'admission au programme, notamment la faible motivation à changer, le déni et la minimisation du délit commis, le comportement inadéquat, les capacités cognitives et intellectuelles jugées insuffisantes, ainsi que les difficultés de compréhension. Ces enjeux cliniques peuvent s'entremêler avec des enjeux liés à l'administration de la justice (p. ex., octroi d'une libération conditionnelle, comparution pour un autre délit), aux enjeux familiaux (p. ex., maladie et décès d'un proche, l'éloignement familial), ainsi qu'à des enjeux de santé physique et mentale (p. ex., désorganisation psychologique, anxiété importante, troubles de la pensée, chirurgie) et d'autres considérations socioculturelles (p. ex., compréhension insuffisante du français, analphabétisme). En somme, le contexte clinique du programme PETRAAS doit tenir compte de bon nombre d'impératifs qui vont bien au-delà des grands principes de l'intervention efficace en milieu correctionnel.

4. Ces considérations ne sont pas aussi prononcées pour les programmes de traitement dans les pénitenciers fédéraux (peine de 2 ans et plus) qui sont plus fréquemment l'objet d'une évaluation et qui sont surreprésentés dans la littérature scientifique.

Les résultats de cette étude montrent que l'admission au programme de traitement PETRAAS et le fait de compléter ce programme n'ont pas d'impact significatif sur la récidive générale et sexuelle. Le taux de récidive sexuelle observé pour tous les individus ayant pris part au programme de traitement PETRAAS, complété ou non, est de 0,053 ou 5,3 % pour une période moyenne d'environ 4 ans suivant l'admission au programme, ce qui est légèrement sous la barre des taux observés pour une période similaire (environ 6 à 8 % ; Lussier et al., 2025b). Selon les écrits scientifiques s'appuyant sur des données d'une méta-analyse internationale, il est possible de s'attendre à un impact du traitement entraînant des réductions du risque de récidive sexuelle d'environ 25 % (Schmucker et Lösel, 2015). Nos résultats montrent que la participation et le fait de compléter la thérapie PETRAAS ne sont pas associés à de telles réductions des probabilités de récidive. Les individus qui présentent un risque plus élevé de récidive sont plus susceptibles de commettre une récidive générale et sexuelle, et ce, indépendamment de leur séjour au sein du programme PETRAAS. Plus spécifiquement, les items de ces outils indiquent que les jeunes adultes, plus impulsifs, qui présentent de plus faibles aptitudes en matière de résolution de problèmes, plus vulnérables aux sentiments de rejet et de solitude sont plus susceptibles de commettre une récidive générale suivant leur sortie de l'établissement de détention. Ces résultats, bien que non surprenants, mettent aussi en évidence que des facteurs comme l'identification émotive aux enfants, l'hostilité envers les femmes, l'utilisation de la sexualité comme mécanisme d'adaptation et la présence d'intérêts sexuels déviants, tous considérés d'un point de vue clinique comme des facteurs étiologiques importants, ne sont pas associés à la récidive générale et sexuelle. Ces résultats nous forcent à soulever des questions quant à la spécificité du profil des personnes condamnées pour un crime à caractère sexuel faisant l'objet d'une courte peine, comparativement à ceux ayant reçu des peines plus longues (2 ans et plus), qui sont surreprésentés dans la littérature québécoise et canadienne. Il est possible d'avancer que les personnes admises présentent un profil moins réceptif au programme de traitement PETRAAS. Cela dit, les taux de récidive sexuelle observés dans le cadre de la présente étude sont relativement bas, ce qui limite considérablement la possibilité d'observer un impact du traitement sur la récidive (Barbaree, 1997).

Orientations, clivages et enjeux associés

Sur la base des observations réalisées, rien n'indique que le programme de traitement PETRAAS ait un impact préventif significatif sur le plan de la récidive sexuelle, l'un des axes importants du modèle PETRAAS. La présence de deux divisions ou clivages importants est proposée afin d'expliquer les résultats observés et l'absence d'un impact thérapeutique sur la récidive générale et sexuelle. Un premier clivage pouvant expliquer les résultats observés fait directement référence à la recherche scientifique, pourtant l'un des trois axes du modèle PETRAAS. Il semble exister un écart important entre le programme PETRAAS et le milieu de la recherche scientifique au Québec, où l'expertise en évaluation, en traitement et en réinsertion sociale est pourtant bien établie. Or, 15 ans après la mise sur pied de PETRAAS, tout porte à croire qu'il s'agit de la première étude scientifique, tous sujets confondus, concernant les personnes ayant été admises au programme PETRAAS et les activités cliniques qui s'y déroulent. L'absence d'un chercheur ou d'une chercheuse attitrée au programme PETRAAS, voire d'une équipe de recherche directement impliquée dans ses activités cliniques, est manifeste. Cette lacune concerne particulièrement l'implantation et l'évaluation systématique du programme, son actualisation à la lumière des avancées scientifiques en matière d'évaluation et de traitement, ainsi que la mise en évidence des enjeux et défis cliniques propres au PETRAAS. Comme le soulignent, à juste titre, Andrews et Dowden (2005), la présence permanente d'une équipe de recherche permet de s'assurer de l'intégrité d'un programme d'intervention, de la formation des cliniciens, des activités cliniques et de leur pertinence, ainsi que de son évaluation. En milieu correctionnel, les programmes de traitement qui démontrent plus d'intégrité⁵, incluant l'affiliation à une équipe de recherche, présentent un impact plus important en matière de prévention de la récidive criminelle (voir Holper et al., 2024; Lowenkamp et al., 2006). Le milieu de la recherche a bien documenté depuis près de 40 ans l'importance de la phase d'implantation afin de mettre en place des programmes efficaces qui atteignent leurs objectifs (Durlak et DuPre, 2008). La recherche et le développement jouent un rôle de premier plan dans l'implantation

5. Par exemple, l'intégrité du programme EQUIP offert aux jeunes contrevenants en milieu fermé a fait l'objet d'une évaluation par une équipe de 9 chercheurs indépendants à l'aide d'une grille d'observation permettant d'apprécier, notamment, l'adhérence des intervenants aux principes et modèle de traitement en place, la réceptivité des individus aux interventions, la qualité des interventions et des services offerts, etc. (Helmond et al., 2015).

d'un programme afin de s'assurer notamment de la compatibilité du programme et des caractéristiques de la clientèle, d'ajuster le programme et ses composantes en fonction des besoins des individus, afin d'établir les objectifs du programme et de faire place aux innovations pertinentes scientifiquement ancrées, etc.

Le milieu de la recherche possède les outils et les méthodes permettant d'identifier clairement et de mesurer de façon rigoureuse les objectifs cliniques. Malheureusement, il est encore trop commun dans les milieux pratiques, incluant ceux au sein des services correctionnels, de voir le milieu de la recherche être invité à évaluer des programmes plusieurs années après leur implantation⁶ plutôt que de l'intégrer dès l'étape de leur conceptualisation. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le milieu de la recherche, en l'absence d'un devis de recherche mis en place à l'étape de la conceptualisation du programme, doive se rabattre sur des indicateurs, comme la récidive sexuelle, afin d'en évaluer l'impact. Des indicateurs comme la récidive générale et sexuelle ne rendent pas compte de l'ensemble des activités cliniques effectuées, des processus et enjeux thérapeutiques, et des progrès réalisés en traitement. Or, ce type d'étude évaluative utilisant la récidive comme seul critère d'évaluation de l'impact d'un programme est susceptible de rendre perplexes les milieux cliniques quant à la capacité du milieu de la recherche à bien rendre compte de ces préoccupations cliniques existantes et inhérentes à un programme de traitement en milieu correctionnel. Cette situation alimente davantage le clivage entre les milieux de la recherche et de la clinique. Ce clivage représente à la fois un enjeu et un obstacle de poids à la prévention de la délinquance sexuelle. Une hypothèse pouvant expliquer cette division avec le milieu de la recherche serait l'éloignement géographique de PETRAAS et le manque de soutien en recherche dans la région gaspésienne. Les milieux de recherche se concentrent généralement dans les centres urbains du Québec (p. ex., Montréal, Québec, Trois-Rivières), ce qui peut constituer un obstacle sérieux pour les partenariats avec l'équipe du PETRAAS et pour le développement de la recherche en dehors de ces centres.

6. Ces invitations surviennent bien souvent lorsque le programme est menacé et doit démontrer sa pertinence auprès des hautes instances afin d'en assurer son refinancement; lorsque le programme est bien en place et que les données sont suffisamment abondantes pour être analysées (sans pour autant être adéquates d'un point de vue scientifique); lorsque la direction de programme y voit l'intérêt de tisser des liens avec le milieu de la recherche sur la base de collaborations existantes ou de liens de confiance bien établis.

Un second clivage qui mérite d'être souligné afin de contextualiser les résultats de la présente étude a trait à la gouvernance de PETRAAS. En effet, il y a d'autres divisions qui minent l'implantation et le développement de programme de traitement efficace. Le modèle PETRAAS résulte d'une collaboration interministérielle. Bien que cette collaboration représente en théorie un atout important, il s'avère que, dans la pratique, ce modèle crée un certain clivage en ce qui a trait aux possibilités d'étudier de plus près les activités cliniques des personnes admises en traitement. La présence de ce modèle comme une collaboration interministérielle (MSP, MSSS), qui avait été présentée et accueillie comme une innovation importante dans la lutte contre les agressions sexuelles, comporte un lot d'enjeux et de défis. Précisons que les activités cliniques du PETRAAS sont sous la responsabilité du MSSS, et ceci inclut notamment les données cliniques permettant d'évaluer des aspects importants comme l'implication en traitement, les progrès réalisés en traitement, la compréhension et la maîtrise des concepts abordés, etc. Comme l'a clairement démontré l'expérience britannique (voir notamment Kemshall et Maguire, 2001), les collaborations interministérielles et interagences comportent leurs lots d'enjeux compte tenu des divergences de culture, de mission, d'objectifs, de perspectives et d'opinion d'un ministère et d'une agence à l'autre, quant à la prise en charge des personnes contrevenantes. D'ailleurs, bien que le MSP et les établissements de détention du Québec possèdent une expertise en matière d'évaluation et d'intervention ciblant les facteurs criminogènes, les résultats laissent croire que l'intervention ciblant les facteurs criminogènes soit mise de côté à certains moments au profit des facteurs plus spécifiques à la récidive sexuelle (voir Lussier et Frechette, 2022). La complémentarité des expertises (sécurité publique, santé) devrait être mise en valeur dans la prise en charge de personnes condamnées pour un crime à caractère sexuel et non se substituer l'une à l'autre. Malgré le fait que la littérature scientifique ait depuis fort longtemps démontré que les personnes contrevenantes ayant commis un crime à caractère sexuel présentent beaucoup plus de similitudes que de différences avec les autres personnes contrevenantes (Lussier et al., 2020b), le modèle PETRAAS repose plutôt sur l'idée selon laquelle ces individus présentent un profil distinct et différent. Bien que la pertinence de l'intervention ciblant les facteurs criminogènes soit démontrée, il est bien documenté que les professionnels et professionnelles des milieux de la santé utilisent des méthodes d'évaluation et d'intervention qui ne

tiennent pas ou peu compte des facteurs criminogènes et des principes de l'intervention efficace auprès de personnes contrevenantes, et ce, sans raisons apparentes (voir Bonta et Lee, 2025). Les facteurs criminogènes sont aussi importants en délinquance sexuelle que dans d'autres formes particulières de crime (Lussier et Frechette, 2022), tout comme les principes de l'intervention efficace ancrée dans les principes de risque-besoins-réceptivité (Olver et al., 2020).

Limites de l'étude

L'étude évaluative ne repose pas sur un devis expérimental et les conclusions de l'étude devraient en tenir compte. Une analyse qualitative de l'expérience des individus admis à PETRAAS ayant pris part au programme aurait été un complément intéressant tout comme une analyse de l'expérience de l'équipe clinique au fil des années. D'ailleurs, nous n'avons pas pris en compte l'évolution du programme au fil des années. De plus, comme le démontrent les résultats de l'étude, une analyse plus approfondie des critères d'admission et des facteurs associés, tout comme ceux associés au fait de ne pas compléter la thérapie (c.-à-d., expulsion, abandon) s'avère nécessaire afin de mieux mettre en lumière les enjeux thérapeutiques du programme. À ce sujet, les données furent colligées dès l'ouverture et ce, jusqu'en 2018 à des fins de recherche. Les retombées sociales liées aux mesures sanitaires et au confinement causé par le virus COVID-19 ont considérablement retardé la réalisation de cette étude. Il est possible que les résultats de la présente étude ne reflètent pas la réalité actuelle. L'efficacité du programme a été évaluée seulement à la lumière des données sur la récidive, mais des données cliniques, non disponibles pour cette étude, auraient été souhaitées afin d'approfondir l'impact du programme de traitement sur d'autres indicateurs d'efficacité et de réhabilitation. La récidive criminelle repose sur une nouvelle condamnation qui sous-estime le taux de récidive réel, car les comportements criminels ne sont pas tous judiciairisés. La durée du suivi post-libératoire, bien que raisonnable, est relativement courte pour évaluer l'impact à plus long terme de la thérapie. Il est raisonnable de croire qu'avec un suivi plus long, les résultats de cette étude pourraient changer (Lussier et al., 2025a).

Conclusion

PETRAAS a vu le jour dans un contexte social où les croyances populaires ont nourri un mouvement réclamant davantage de protection quant au retour dans la collectivité d'individus ayant servi une peine d'incarcération en lien avec un crime à caractère sexuel (Lussier et al., 2023). Le modèle PETRAAS ne reposait pas sur une réflexion et une démarche collective impliquant les milieux scientifiques, les milieux pratiques, les associations professionnelles et les instances gouvernementales. Au contraire, ce modèle s'est imposé et s'est développé en présence de différents clivages, de compromis et d'enjeux liés au contexte pénal, qui teignent maintenant les résultats et les limites observés dans le cadre de la présente étude. Les données probantes devraient être au cœur de la démarche de développement du programme PETRAAS. Cela dit, pour des raisons sociales, légales et éthiques, l'évaluation du programme de traitement court et intensif comme PETRAAS ne s'est pas faite dans un contexte expérimental, rendant difficile l'évaluation de l'impact de celui-ci sur la récidive criminelle. Ce contexte bien familier de la recherche évaluative en criminologie, particulièrement en milieu correctionnel, rend plus difficile la tâche d'évaluation de programme, surtout si cette évaluation débute plusieurs années après son démarrage plutôt que de faire de l'évaluation une composante intégrée de celui-ci.

Les résultats de la présente étude ne permettent pas de conclure que la réhabilitation des personnes condamnées pour un crime sexuel constitue un objectif inadéquat, impossible, voire dépassé. L'expérience d'autres programmes de traitement démontre, au contraire, l'impact de programmes dont l'approche thérapeutique, l'implantation et l'intégrité reposent sur des assises solides (Schmucker et Lösel, 2015). Les résultats de la présente étude, toutefois, ne nous permettent pas d'affirmer que l'expérience PETRAAS est parvenue à atteindre, voire à dépasser les attentes et les objectifs énoncés en matière de prévention de la récidive sexuelle. À ce sujet, dans une publication récente, Holper et al. (2024) identifient trois modérateurs importants de la récidive sexuelle. Selon leurs travaux, les taux de récidive sexuelle observés dans un milieu clinique sont plus faibles lorsque le groupe de contrevenants est à faible risque de récidive, que le programme de traitement offert est efficace et qu'une équipe de recherche est impliquée dans les activités cliniques (et vice-versa). Les résultats de la présente étude sont conformes à la première hypothèse formulée en ce qui concerne l'importance du niveau de risque et de besoins en matière d'intervention. D'ailleurs, les taux de

récidive générale et sexuelle observés dans le cadre de cette étude sont relativement faibles par rapport à ceux rapportés dans le cadre d'une méta-analyse (Lussier et al., 2025b). Ces observations nous amènent à soulever des questions concernant la flexibilité d'un programme court et intensif afin de répondre aux besoins diversifiés d'intensité variable des personnes contrevenantes purgeant une courte peine en lien avec un crime à caractère sexuel. De plus, il y a lieu de se demander si un programme court et intensif axé sur la prévention de la récidive sexuelle accorde suffisamment de place aux principes d'intervention en lien avec le désistement du crime en vue d'un retour relativement rapide dans la collectivité. La portée de ce type de programme demeure limitée si les acquis à la suite du traitement ne peuvent être transférés dans le quotidien post-incarcération. Le développement d'une structure de suivi en communauté, en lien avec les services spécialisés en délinquance sexuelle, pourrait constituer une piste d'amélioration.

L'approche motivationnelle est une composante importante de l'approche thérapeutique du programme PETRAAS. La motivation à changer renvoie directement au concept d'agentivité qui est au cœur de la littérature portant sur le désistement du crime. Dans le contexte de désistement du crime, l'agentivité renvoie à la capacité des individus en traitement de faire des choix, de prendre des décisions, d'agir de façon relativement indépendante et de démontrer une motivation à entreprendre un processus de changement. L'agentivité implique donc qu'une personne a tiré des leçons du passé et entend agir de façon à se construire un futur différent (Emirbayer et Mische, 1998). Comme l'a souligné Giordano (2017), admettre et reconnaître des défis et des difficultés personnelles ne se traduit pas nécessairement et automatiquement par des changements sur le plan de l'agir ; ce changement est contingent d'un ensemble de facteurs individuels (p. ex., facteurs criminogènes), sociaux (p. ex., stigmatisation et isolement social), voire même légaux (p. ex., conditions imposées dans le cadre d'une libération conditionnelle). Les principes du modèle risque-besoins-réceptivité nous rappellent l'importance de l'évaluation du risque et des besoins pas seulement pour évaluer les probabilités de récidive, mais également comme outil afin de structurer et de guider l'offre de service en matière de traitement et d'intervention (voir Olver et al., 2020). Toutefois, la littérature scientifique concernant ces principes de l'intervention n'a pas, à ce jour, présenté un modèle conceptuel clair qui dépeint le processus de changement en tenant compte de l'agentivité des personnes contrevenantes. D'ailleurs,

l'agentivité et le processus de changement peuvent être particulièrement insuffisants dans un contexte de vie difficile. Lussier et ses collègues (2025a) ont récemment démontré, auprès d'un très large échantillon de personnes contrevenantes, que l'association statistique entre la motivation à changer et la récidive criminelle devient statistiquement non significative lorsque les facteurs criminogènes et l'intensité des besoins en matière d'intervention sont pris en considération. Dit autrement, le processus de changement n'est pas seulement une question de motivation et dépend fortement de l'ampleur des besoins en matière d'intervention, mais aussi des barrières associées à ce processus de changement. Ces barrières sont d'autant plus importantes dans un contexte thérapeutique impliquant des individus ayant commis un crime à caractère sexuel sous un court mandat légal dont la stigmatisation est omniprésente dans l'expérience de retour dans la collectivité (Frechette et Lussier, 2025 ; Lussier et McCuish, 2016). Ces réalités et ces enjeux, qui vont bien au-delà de la motivation à changer et à éviter des situations à risque de récidive, s'imposent dans le cadre d'un programme de traitement pour individus ayant été condamnés pour un crime à caractère sexuel.

Cette première étude évaluative québécoise met en lumière des enjeux plus profonds de gouvernance dans la prévention de crimes à caractère sexuel. Des modèles de gouvernance multidisciplinaire axés sur la prévention de crimes à caractère sexuel ont été proposés (Laws, 2000 ; Letourneau et al., 2014 ; McMahon, 2000) sans que le gouvernement du Québec emboîte le pas, se limitant à des initiatives fragmentées et isolées. Bien que les collaborations interministérielles ayant mené au modèle PETRAAS soient désirables, en l'absence d'un modèle de gouvernance clair, d'un leadership affirmé et d'une structure permettant de coordonner les activités intersectorielles, les collaborations s'avèrent plus apparentes que réelles. Des initiatives ont sporadiquement vu le jour au Québec afin de proposer des recommandations et des solutions dans la lutte contre les crimes à caractère sexuel (p. ex., « Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance », Secrétariat à la condition féminine, 2024), sans toutefois qu'une structure vienne s'établir, permettant de coordonner la mise en chantier de ces recommandations, d'en assurer l'intégrité et d'évaluer l'atteinte des objectifs. En fait, ces recommandations ont rarement fait l'objet d'un réel suivi impliquant leur évaluation sur des bases scientifiques, comme le démontre l'expérience PETRAAS. D'ailleurs, les programmes de traitement pour

personnes adultes judiciairisées pour un crime à caractère sexuel font l'objet d'études évaluatives depuis environ 50 ans (Schmucker et Lösel, 2015) et, dans ce contexte, l'absence d'études évaluatives québécoises est difficilement justifiable.

Ceci est d'autant plus important lorsqu'on considère les différents enjeux sociaux, légaux, cliniques et professionnels entourant la prise en charge de personnes ayant commis un crime à caractère sexuel (Frechette et Lussier, 2025). La mise en place d'un modèle de gouvernance et d'une structure reconnue permettrait de faciliter le développement d'un réseau d'expertises multidisciplinaires (criminologie, psychologie, sexologie, psychiatrie, psychoéducation, etc.) pour élaborer des partenariats (milieu policier, services d'aide aux victimes, etc.), mettre en commun des connaissances, permettre de tisser les liens de confiance nécessaires afin de définir des objectifs communs, incluant l'évaluation continue des pratiques. Au Québec, la prévention de la récidive sexuelle des individus ayant reçu une courte peine d'incarcération ne devrait pas reposer uniquement sur PETRAAS, mais bien sur un réseau de collaborations intersectorielles en matière d'évaluation, d'intervention, de traitement et de réinsertion sociale, au sein duquel s'inscrivent notamment les activités cliniques du PETRAAS. D'ailleurs, le réseau de la santé et des services sociaux, les services correctionnels, le milieu privé ainsi que le milieu communautaire comportent un lot d'initiatives visant la prévention de la récidive sexuelle; les échanges et les collaborations actuellement en place au Québec dépendent toutefois d'initiatives professionnelles isolées, parfois éphémères, faute de temps et de ressources. En l'absence d'un modèle de gouvernance et d'une structure bien établie, la fragmentation des expertises, tant en recherche qu'en milieu clinique, rend complexes et difficiles l'émergence et le développement d'une vision commune intégrée, ainsi que l'alignement et la mise en valeur de la complémentarité des expertises reconnues au Québec et au Canada.

Références

- Abel, G. G., Gore, D. K., Holland, C. L., Camps, N., Becker, J. V., et Rathner, J. (1989). The measurement of the cognitive distortions of child molesters. *Annals of Sex Research*, 2(2), 135-152.
- Allison, P. D. (2010). *Survival analysis using SAS: a practical guide*. SAS Institute.
- Andrews, D. A., et Bonta, J. (2014). *The psychology of criminal conduct*. Routledge.
- Andrews, D. A., et Dowden, C. (2005). Managing correctional treatment for reduced recidivism: A meta-analytic review of programme integrity. *Legal and Criminological Psychology*, 10(2), 173-187.
- Bancroft, J. (1971). The application of psychophysiological measures to the assessment and modification of sexual behaviour. *Behaviour Research and Therapy*, 9(2), 119-130.
- Barbaree, H. (1997). Evaluating treatment efficacy with sexual offenders: The insensitivity of recidivism studies to treatment effects. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 9(2), 111-128.
- Barlow, D. H. (1973). Increasing heterosexual responsiveness in the treatment of sexual deviation: A review of the clinical and experimental evidence. *Behavior Therapy*, 4(5), 655-671.
- Beggs Christofferson, S. M., et Ealam, B. (2024). Arousal Management Techniques, Effectiveness and Therapeutic Applications in Sexual Offending Treatment: A Review. *Sexual Abuse*, 10790632261417666.
- Benedetto, U., Head, S. J., Angelini, G. D., et Blackstone, E. H. (2018). Statistical primer: propensity score matching and its alternatives. *European Journal of Cardio-Thoracic Surgery*, 53(6), 1112-1117.
- Bonta, J., et Lee, S. C. (2025). The Risk–Need–Responsivity Model and Justice-Involved Persons with Serious Mental Illness. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 67(1), 88-108.
- Cabeen, C. W., et Coleman, J. C. (1962). The selection of sex-offender patients for group psychotherapy. *International Journal of Group Psychotherapy*, 12(3), 326-334.
- Cox, D. R. (1972). Regression models and life-tables. *Journal of the Royal Statistical Society: Series B (methodological)*, 34(2), 187-202.
- Danzer, G., Gottfried, E., Ross, K., et Wasser, T. (2025). A narrative review of meta-analyses on sexual recidivism and treatment factors: Implications for forensic examiners. *American Journal of Orthopsychiatry*. Publication anticipée en ligne.
- Durlak, J. A., et DuPre, E. P. (2008). Implementation matters: A review of research on the influence of implementation on program outcomes and the factors affecting implementation. *American journal of community psychology*, 41(3), 327-350.
- Earls, C. M., et Castonguay, L. G. (1989). The evaluation of olfactory aversion for a bisexual pedophile with a single-case multiple baseline design. *Behavior Therapy*, 20(1), 137-146.

- Emirbayer, M., et Mische, A. (1998). What Is Agency? *American Journal of Sociology*, 103(4), 962-1023.
- Frechette, J., et Lussier, P. (2025). *Négocier les contraintes dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée: les personnes intervenantes et l'organisation du parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel*. Manuscrit soumis pour publication.
- Freeman-Longo, R. E., Bird, S., Stevenson, W.F., et Fiske, J. (1995). *1994 nationwide survey of treatment programs and models: Serving abuse-reactive children and adolescent and adult sex offenders*. Brandon, VT : Safer Society Press.
- Freund, K., Seeley, H. R., Marshall, W. E., et Glinfort, E. K. (1972). Sexual offenders needing special assessment and/or therapy. *Canadian Journal of Criminology and Corrections*, 14(4), 345-365.
- Giguère, G., et Payant, M. (2020). *L'effet du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS) sur la récidive des personnes délinquantes condamnées pour un délit à caractère sexuel dans le système correctionnel du Québec: rapport Sécurité publique*. Québec, Canada.
- Giordano, P. (2017). A relational perspective on agency and the desistance process: A reaction to Paternoster and Bachman. *The Routledge International Handbook of Life-Course Criminology* (p. 43-49). Routledge.
- Gudjonsson, G. H. (1990). Cognitive distortions and blame attribution among paedophiles. *Sexual and Marital Therapy*, 5(2), 183-185.
- Hanson, R. K., Broom, I., et Stephenson, M. (2004). Evaluating community sex offender treatment programs: A 12-Year follow-up of 724 offenders. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 36(2), 87-96.
- Hanson, R. K., Helmus, L. M., et Harris, A. J. (2015). Assessing the risk and needs of supervised sexual offenders: A prospective study using STABLE-2007, Static-99R, and Static-2002R. *Criminal Justice and Behavior*, 42(12), 1205-1224.
- Hanson, R. K., Thornton, D., Helmus, L. M., et Babchishin, K. M. (2016). What sexual recidivism rates are associated with Static-99R and Static-2002R scores? *Sexual Abuse*, 28(3), 218-252.
- Harris, A. J. R., Hanson, R. K., et Helmus, L. (2014). *Stable-2007 Coding Manual: Revised 2014*. Gouvernement du Canada, Sécurité publique Canada.
- Harris, A. J. R., Phenix, A., Hanson, R. K., et Thornton, D. (2003). *Static-99: Coding Rules Revised – 2003*. Forensic Assessment Group.
- Harrison, J. L., O'Toole, S. K., Ammen, S., Ahlmeyer, S., Harrell, S. N., et Hernandez, J. L. (2020). Sexual offender treatment effectiveness within cognitive-behavioral programs: A meta-analytic investigation of general, sexual, and violent recidivism. *Psychiatry, Psychology and Law*, 27(1), 1-25.
- Heilbrun, K. (1997). Prediction Versus Management Models Relevant to Risk Assessment: The Importance of Legal Decision-Making Context. *Law and Human Behavior*, 21, 347-359.

- Helmond, P., Overbeek, G., et Brugman, D. (2015). An examination of program integrity and recidivism of a cognitive-behavioral program for incarcerated youth in The Netherlands. *Psychology, Crime & Law*, 21(4), 330-346.
- Holper, L., Mokros, A., et Habermeyer, E. (2024). Moderators of sexual recidivism as indicator of treatment effectiveness in persons with sexual offense histories: an updated meta-analysis. *Sexual Abuse*, 36(3), 255-291.
- Karpman, B. (1951). The sexual psychopath. *Journal of Criminal Law, Criminology & Police Science*, 42, 184-191.
- Karpman, B. (1954). *The sexual offender and his offenses*. Oxford, Julian Press.
- Kemshall, H., et Maguire, M. (2001). Public protection, partnership and risk penalty: The multi-agency risk management of sexual and violent offenders. *Punishment & Society*, 3(2), 237-264.
- Kim, B., Benekos, P. J., et Merlo, A. V. (2016). Sex offender recidivism revisited: Review of recent meta-analyses on the effects of sex offender treatment. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(1), 105-117.
- Kopp, S. B. (1962). The character structure of sex offenders. *American Journal of Psychotherapy*, 16(1), 64-70.
- Lalonde, R. J. (1986). Evaluating the econometric evaluations of training programs with experimental data. *The American Economic Review*, 604-620.
- Laws, D. R. (dir.). (1989). *Relapse prevention with sex offenders*. New York: Guilford.
- Laws, D. R. (2000). Sexual offending as a public health problem: A North American perspective. *Journal of Sexual Aggression*, 5(1), 30-44.
- Laws, D. R., Hudson, S. M., et Ward, T. (2000). The original model of relapse prevention with sex offenders: Promises unfulfilled. Dans Laws, D. R., Hudson, S. M., et Ward, T. (dir.), *Remaking relapse prevention with sex offenders: A sourcebook* (p. 3-24), Sage Publications.
- Letourneau, E. J., Eaton, W. W., Bass, J., Berlin, F. S., et Moore, S. G. (2014). The need for a comprehensive public health approach to preventing child sexual abuse. *Public Health Reports*, 129(3), 222-228.
- Lipsey, M. W., Landenberger, N. A., et Wilson, S. J. (2007). Effects of cognitive-behavioral programs for criminal offenders. *Campbell Systematic Reviews*, 3(1), 1-27.
- Lösel, F., Link, E., Schmucker, M., Bender, D., Breuer, M., Carl, L., et Lauchs, L. (2020). On the effectiveness of sexual offender treatment in prisons: A comparison of two different evaluation designs in routine practice. *Sexual Abuse*, 32(4), 452-475.
- Lowenkamp, C. T., Latessa, E. J., et Smith, P. (2006). Does correctional program quality really matter? The impact of adhering to the principles of effective intervention. *Criminology and Public Policy*, 5, 575-594.
- Lussier, P., et Frechette, J. (2022). Community reentry and the revolving door problem: Are individuals convicted of sexual offenses adequately prepared? *Journal of Criminal Justice*, 82, 101-945.
- Lussier, P., et Frechette, J. (2024). La chute inexpliquée des taux de récidive des délinquants sexuels au Canada: un défi de taille pour la criminologie comparée. *Criminologie*, 57(1), 269-303.

- Lussier, P., et Gress, C. L. (2014). Community re-entry and the path toward desistance: A quasi-experimental longitudinal study of dynamic factors and community risk management of adult sex offenders. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 111-122.
- Lussier, P., Kouassi, P. L., et Frechette, J. (2025). Agency, criminogenic risk and needs, and recidivism: A prospective longitudinal study including 14,000 adult justice-involved individuals. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 0306624X251349530.
- Lussier, P., Masson, G., St-Pierre, E., Deslauriers-Varin, N., et Proulx, J. (2025a). Lifetime sexual recidivism of adult justice-involved individuals: A 30-year prospective longitudinal study. Manuscrit soumis pour publication.
- Lussier, P., et McCuish, E. (2016). Desistance from crime without reintegration: A longitudinal study of the social context and life course path to desistance in a sample of adults convicted of a sex crime. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 60(15), 1791-1812.
- Lussier, P., McCuish, E. C., et Cale, J. (2020a). The lapse and relapse of correctional-based sex offender treatment and intervention. Lussier, P., McCuish, E., Cale, J. (dir.), *Understanding Sexual Offending: An evidence-based response to myths and misconceptions* (p. 273-311). Cham: Springer.
- Lussier, P., McCuish, E. C., et Cale, J. (2020b). Sex offenders under the microscope: Are they unique? Lussier, P., McCuish, E., Cale, J. (dir.), *Understanding Sexual Offending: An evidence-based response to myths and misconceptions* (p. 273-311). Cham: Springer.
- Lussier, P., McCuish, E., et Jeglic, E. L. (2023). Against all odds: The unexplained sexual recidivism drop in the United States and Canada. *Crime and Justice*, 52(1), 125-196.
- Lussier, P., McCuish, E., St-Pierre, E., et Baguet, A. L. (2025b). Examining Benchmarks of Sexual Recidivism Rates for Short, Moderate, and Long-Term Follow-Up Periods: A Meta-Analysis of Canadian and American Studies. *Trauma, Violence, & Abuse*, 15248380251338791.
- Maletzky, B. M. (1980). Self-referred versus court-referred sexually deviant patients: Success with assisted covert sensitization. *Behavior Therapy*, 11(3), 306-314.
- Marshall, W. L. (1973). The modification of sexual fantasies: A combined treatment approach to the reduction of deviant sexual behavior. *Behaviour Research and Therapy*, 11(4), 557-564.
- Marshall, W. L. (1999). Current status of North American assessment and treatment programs for sexual offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(3), 221-239.
- Marshall, W. L., et Fernandez, Y. M. (2003). Sexual preferences: Are they useful in the assessment and treatment of sexual offenders? *Aggression and Violent Behavior*, 8(2), 131-143.
- Marshall, W. L., et Marshall, L. E. (2007). The utility of the random controlled trial for evaluating sexual offender treatment: The gold standard or an inappropriate strategy? *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19, 175-191.

- McConaghy, N. (1999). Methodological issues concerning the evaluation of treatment for sexual offenders: Randomization, treatment dropouts, untreated controls, and within-treatment studies. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 11, 183-193.
- McGuire, R. J., Carlisle, J. M., et Young, B. G. (1964). Sexual deviations as conditioned behavior: A hypothesis. *Behaviour Research and Therapy*, 2(2-4), 185-190.
- McMahon, P. M. (2000). The public health approach to the prevention of sexual violence. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(1), 27-36.
- McMurrin, M. (2009). Motivational interviewing with offenders: A systematic review. *Legal and Criminological Psychology*, 14(1), 83-100.
- Ministère de la Sécurité publique (2022). *Profil de la clientèle carcérale 2021-2022*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Murphy, W. D. (1990). Assessment and modification of cognitive distortions in sex offenders. Marshall, W.L., Laws, D.R., & Barbaree, H.E. (eds.), *Handbook of sexual assault: Issues, theories, and treatment of the offender* (p. 331-342). Boston, MA: Springer US.
- Nicholaichuk, T., Gordon, A., Gu, D., et Wong, S. (2000). Outcome of an institutional sexual offender treatment program: A comparison between treated and matched untreated offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12(2), 139-153.
- Olver, M. E., Marshall, L. E., Marshall, W. L., et Nicholaichuk, T. P. (2020). A long-term outcome assessment of the effects on subsequent reoffense rates of a prison-based CBT/RNR sex offender treatment program with strength-based elements. *Sexual Abuse*, 32(2), 127-153.
- Olver, M. E., Nicholaichuk, T. P., Gu, D., et Wong, S. C. (2013). Sex offender treatment outcome, actuarial risk, and the aging sex offender in Canadian corrections: A long-term follow-up. *Sexual Abuse*, 25(4), 396-422.
- Pacht, A. R., Halleck, S. L., et Ehrmann, J. C. (1962). Psychiatric treatment of the sex offender. *Current Psychiatric Therapies*, 2, 173-179.
- Pascoe, H. (1961). Deviant sexual behaviour and the sex criminal. *Canadian Medical Association Journal*, 84(4), 206.
- Pithers, W. D. (1990). Relapse prevention with sexual aggressors. Dans Marshall, W. L., Laws, D. R., et Barbaree, H. E. (dir.), *Handbook of sexual assault* (p. 343-361). Springer, Boston, MA.
- Pithers, W. D., Marques, J. K., Gibat, C. C., et Marlatt, G. A. (1983). Relapse prevention with sexual aggressives: A self-control model of treatment and maintenance of change. Dans Greer, J. G. et Stuart, I. R. (dir.), *The sexual aggressor: Current perspectives on treatment* (p. 214-239), New York: Van Nostrand Reinhold.
- Polaschek, D. L., et Gannon, T. A. (2004). The implicit theories of rapists: What convicted offenders tell us. *Sexual Abuse*, 16(4), 299-314.
- Proulx, J., McKibben, A., et Lusignan, R. (1996). Relationships between affective components and sexual behaviors in sexual aggressors. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 8(4), 279-289.
- Quinsey, V. L., Chaplin, T. C., et Carrigan, W. F. (1980). Biofeedback and signaled punishment in the modification of inappropriate sexual age preferences. *Behavior Therapy*, 11(4), 567-576.

- Quinsey, V. L., Harris, G. T., Rice, M. E., et Lalumière, M. L. (1993). Assessing treatment efficacy in outcome studies of sex offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 8(4), 512-523.
- Rocha, I. C. O., et Valenca, A. M. (2023). The efficacy of CBT based interventions to sexual offenders: A systematic review of the last decade literature. *International journal of law and psychiatry*, 87, 101856.
- Rosenbaum, P. R., et Rubin, D. B. (1983). The central role of the propensity score in observational studies for causal effects. *Biometrika*, 70(1), 41-55.
- Roth, N. (1952). Factors in the motivation of sexual offenders. *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, 42(5), 631-635.
- Schmucker, M., et Lösel, F. (2015). The effects of sexual offender treatment on recidivism: An international meta-analysis of sound quality evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 11(4), 597-630.
- Schmucker, M., et Lösel, F. (2017). Sexual offender treatment for reducing recidivism among convicted sex offenders: a systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 13(1), 1-75.
- Secrétariat à la condition féminine (2024). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance*. Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027. Québec: Québec.
- Sreenivasan, S., DiCiro, M., Rokop, J., et Weinberger, L. E. (2022). Addressing systemic bias in violence risk assessment. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 50(4), 626-635.
- Turner, R. E. (1961). The Group Treatment of Sexual Deviations. *Canadian Journal of Corrections*, 3(4), 485-491.
- Wormith, J. S., et Hanson, R. K. (1992). The treatment of sexual offenders in Canada: An update. *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, 33(2), 180-198.
- Yates, P. M. (2004). Treatment of adult sexual offenders: A therapeutic cognitive-behavioural model of intervention. *Journal of Child Sexual Abuse*, 12(3-4), 195-232.
- Yates, P. M. (2013). Treatment of sexual offenders: Research, best practices, and emerging models. *International Journal of Behavioral Consultation and Therapy*, 8(3-4), 89-95.

The impact of a “prison-hospital” project for individuals convicted of sex crimes: A look back at a bold initiative at the Percé Detention Facility in Quebec

ABSTRACT • In 2001, the Government of Quebec published a report titled « Les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle » (“Government guidelines on sexual assault”) which proposed a coordinated response to better address sexual violence. In particular, the report recommended improved access to specialized treatment, as well as the need to assess the impact of such treat-

ment to prevent sexual recidivism. This recommendation was implemented in 2008 when the Quebec Government approved the creation of the specialized treatment program (PETRAAS) at the Percé Detention Facility in Quebec, Canada. The project was launched two years later, with the goal of addressing the absence of such treatment programs in provincial correctional facilities. Although rehabilitation and community reintegration are stated objectives of Quebec's coordinated effort to prevent sexual violence, in Quebec, virtually no evaluative studies on this topic have been undertaken. Since PETRAAS opened in 2010, more than 500 inmates have passed through the Percé Detention Facility, and yet there is no evidence of the program's effectiveness in reducing recidivism. Using a prospective longitudinal study, the impact of this program on recidivism rates was therefore analyzed. Although sexual recidivism rates were found to be relatively low, contrary to what has been observed in other evaluation studies, the results do not support the conclusion that PETRAAS has significantly impacted general and sexual recidivism. The policy, clinical and scientific implications of these results are presented and discussed.

KEYWORDS • Sexual offending, cognitive-behavioral therapy, recidivism, rehabilitation.

El impacto de un proyecto “cárcel-hospital” especializado en delincuencia sexual en el Establecimiento de Detención de Percé en Quebec : Balance de una apuesta audaz

RESUMEN • En 2001, el gobierno de Quebec publicó un informe titulado «Orientaciones gubernamentales en materia de agresión sexual», en el que se proponía una acción concertada destinada a responder mejor a las violencias y a los abusos sexuales. Dicho informe recomendaba, entre otras cosas, un mejor acceso a un tratamiento especializado y la necesidad de evaluar el impacto de tal tratamiento en la prevención de la reincidencia sexual. Esta recomendación se concretó en 2008, cuando el gobierno de Quebec aprobó la creación del programa de tratamiento especializado (PETRAAS) en el seno del Establecimiento de Detención de Percé (EDP; Quebec, Canadá). Este proyecto se puso en marcha dos años más tarde para suplir la ausencia de un programa de tratamiento en los establecimientos de detención provinciales. Aunque la rehabilitación y la reinserción social constituyen objetivos mencionados en la acción concertada de Quebec para prevenir la violencia y los abusos sexuales, los estudios evaluativos quebequenses al respecto son prácticamente inexistentes. Desde la apertura del programa de Percé en 2010, más de 500 detenidos han pasado por el EDP, sin que se haya establecido prueba alguna de su eficacia en materia de prevención de la reincidencia delictiva. Mediante un estudio prospectivo longitudinal, se analizó el impacto de este programa sobre las tasas de reincidencia. Aunque las tasas de reincidencia sexual son relativamente bajas, a diferencia de lo observado en otros estudios evaluativos, los resultados no permiten concluir que exista un impacto significativo del PETRAAS sobre la reincidencia general y sexual. Se presentan y discuten los desafíos políticos, clínicos y científicos asociados a estos resultados.

PALABRAS CLAVE • Delincuencia sexual, terapia cognitivo-conductual, reincidencia delictiva, rehabilitación.

Cercles de soutien et de responsabilisation pour les personnes condamnées pour matériel pédopornographique : apports de la criminologie clinique, limites et perspectives d'une approche restaurative

Erwan Dieu¹

*Docteur en psychologie, criminologue, directeur général
Service de Criminologie ARCA (France)
arca.direction@gmail.com*

Florent Cochez

*Médecin psychiatre responsable
ERIOS-CRIAVS Aquitaine
Partenaire français, Circles4EU (Daphné III, 2013-2015)
fcochez@ch-perrens.fr*

Wendy Thuillier

*Juriste pénaliste
Coordinatrice
Plateforme de Justice Restaurative (ARCA, France)
arca.thuillier@gmail.com*

Tony Ward, Ph. D.

*Professeur de psychologie clinique
École des sciences psychologiques, Université Victoria de Wellington
tony.ward@vuw.ac.nz*

Nous remercions les bénévoles et la coordination des cercles impliqués ainsi que les partenaires judiciaires et sanitaires. Les propos n'engagent que les auteurs.

Les auteurs déclarent ne pas avoir de conflit d'intérêts.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Service de Criminologie ARCA, 59 Boulevard Jean Jaurès, 37300 Joué-lès-Tours, France.

Faits saillants

- Une adaptation novatrice : Les Cercles de Soutien et de Responsabilisation (CSR) offrent un cadre d'intervention pertinent pour les auteurs d'infractions pédopornographiques (CSEM), mais à adapter dans la mise en action aux besoins cliniques et cognitifs d'une population spécifique.
- Des bénéfices psychosociaux tangibles : L'analyse qualitative de deux CSR en France démontre que le dispositif favorise la responsabilisation, transforme la honte paralysante en levier d'action et stimule la demande d'aide. L'accompagnement par des bénévoles aide à rompre l'isolement virtuel et facilite la réflexion des auteurs.
- Des défis structurels persistants : Les trajectoires de désistance demeurent fragiles et se heurtent à des freins concrets (précarité du logement, addictions, gestion de l'autonomie numérique) qui nécessitent un solide réseau partenarial.
- Un modèle d'intervention intégré : Pour être efficace et éthique, l'approche doit étroitement articuler la gestion du risque, la psychoéducation et les modèles de la criminologie positive (Justice restaurative et Good Lives Model).

RÉSUMÉ • *L'essor des infractions en ligne relatives au matériel pédopornographique (child sexual exploitation material [CSEM]) a déplacé une partie des enjeux cliniques et judiciaires communautaires de la délinquance sexuelle. Si les cercles de soutien et de responsabilisation (CSR) montrent des effets prometteurs sur la récidive chez des personnes à haut risque, leur transposition aux infractions sans contact demeure peu étudiée. Sur la base d'un matériau qualitatif issu de deux CSR mis en œuvre en France auprès d'hommes condamnés pour infractions liées au CSEM, nous analysons les effets perçus du dispositif en les articulant à une revue actualisée des connaissances et des enjeux éthiques. Les observations suggèrent des gains de responsabilisation et de demande d'aide, une réduction partielle de la honte paralysante et un élargissement des appuis sociaux; elles révèlent aussi des tensions structurelles requérant des adaptations cliniques et organisationnelles ciblées. Ces résultats éclairent les conditions d'efficacité auprès d'un public encore stigmatisé, au croisement du soin, de la restauration, de la gestion du risque et de la désistance assistée.*

MOTS CLÉS • Cercles de soutien et de responsabilisation (CSR), pédopornographie / CSEM, justice restaurative, réhabilitation.

L'essor d'Internet a favorisé un type de cyberdélinquance sexuelle où le contact physique n'est pas toujours présent, mais où la matérialité de

l'image et de la consommation répétée peut générer des dépendances. L'augmentation des poursuites pour infractions en ligne liées au matériel pédopornographique (*child sexual exploitation material* [CSEM]) a déplacé l'attention des politiques et des pratiques vers des formes de délinquance sexuelle où l'absence de contact physique ne signifie ni absence de victimes ni moindre gravité. Selon Babchishin, Hanson et Hermann (2011), les auteurs d'infractions pédopornographiques se distinguent des auteurs d'infractions sexuelles « classiques » par des schémas cognitifs et émotionnels particuliers, un usage compulsif de la pornographie et une moindre empathie envers les victimes. La littérature met en évidence des profils et des trajectoires de risque hétérogènes chez les personnes condamnées pour utilisation de matériel pédopornographique, avec des patterns d'usage compulsif, des distorsions cognitives particulières (Steel et al., 2020), un isolement relationnel et des difficultés d'empathie envers les victimes représentées. Il est rapporté l'importance d'une intervention psychocriminologique intégrée, combinant psychoéducation avec usage numérique, restructuration cognitive et soutien relationnel (Elliott et Beech, 2009 ; Paquette et Cortoni, 2019).

Dans ce contexte, les cercles de soutien et de responsabilisation (CSR), issus de la justice restaurative (théories et dispositifs de dialogue permettant l'implication des auteurs, des victimes et de la communauté), sont apparus comme un dispositif communautaire visant simultanément la responsabilisation, la réduction du risque et la réintégration sociale (Bates et al., 2014 ; Dieu, 2020). C'est dans cette optique de recherche d'opportunités de désistance (Porporino, 2013), en respectant les lignes directrices d'application de la criminologie positive (Dieu, 2018 ; Dieu et al., 2021), que nous examinons ici deux retours d'expérience de CSR dédiés à la pédopornographie, afin de comprendre l'impact de ce dispositif et d'en tirer des recommandations. Les CSR constituent un dispositif novateur de justice restaurative pour les auteurs d'infractions sexuelles, initialement développé au Canada dans les années 1990 (Wilson et al., 2009). Ces programmes mobilisent un réseau de bénévoles formés (cercle « interne ») et de professionnels (cercle « externe ») pour soutenir et responsabiliser un « membre principal » (auteur d'infraction sexuelle) à haut risque de récidive (Armstrong et al., 2008 ; Höing et al., 2013 ; Duwe, 2018). Chaque CSR est organisé par un « coordonnateur », formé à la justice restaurative, qui a pour principales missions de sélectionner le membre principal et les bénévoles, de gérer les communications au sein du cercle interne et avec le cercle externe

ainsi que chaque incident. Si la littérature rapporte des réductions notables de récidive chez les auteurs d'infractions sexuelles avec contact (Wilson et Prinzo, 2002 ; Wilson et al., 2007 ; Chouinard et Riddick, 2015), la question demeure moins étudiée dans le cadre spécifique de l'utilisation du matériel pédopornographique (CSEM).

Le présent article poursuit donc un double objectif. Il s'agit d'abord de documenter, à partir d'un matériau qualitatif produit au sein de deux CSR spécialisés en CSEM en France, les effets perçus du dispositif sur la responsabilisation, la honte, la demande d'aide, l'empathie et l'inclusion. Il s'agit ensuite de proposer un cadre d'implémentation et d'évaluation cohérent avec la criminologie fondée sur les preuves et la criminologie de la confiance (le plan de capacités *Good Lives Model* [GLM] et la justice restaurative), en intégrant les enjeux éthiques propres aux contextes médico-légaux (Dieu et al., 2021). Nous avançons que les cercles de soutien et de responsabilisation (CSR) pourraient répondre, sous certaines conditions, aux besoins cliniques et de sécurité publique propres aux personnes condamnées pour des infractions sexuelles sans contact (CSEM). Toutefois, il convient d'observer et d'analyser avec nuance la pertinence de ce dispositif dans la situation qui nous occupe particulièrement (utilisation du matériel pédopornographique), en tenant compte à la fois de la nature spécifique de l'infraction (matériel pédopornographique), des caractéristiques du dispositif d'origine (CSR), des recommandations issues de la littérature et de la nécessité d'une fidélité aux modèles criminologiques, tout en veillant à une explicitation éthique rigoureuse. Ce questionnement vise à mieux cerner les adaptations nécessaires pour garantir l'efficacité et la légitimité du dispositif auprès de ce public précisément.

Contexte et état des connaissances

Les infractions liées au matériel pédopornographique (CSEM) présentent des spécificités importantes qui justifient des adaptations des pratiques d'évaluation et d'intervention (Seto, 2013). Les synthèses comparatives indiquent des différences systématiques entre personnes condamnées pour des infractions en ligne et auteurs d'infractions de contact, avec un risque moyen plus faible mais non nul chez les premières, et une hétérogénéité intragroupe que les dispositifs standards captent mal. Des outils d'évaluation dédiés, tels que le *Child Pornography*

Offender Risk Tool (CPORT ; cf. Seto et Eke, 2015 ; Eke et al., 2019), ont été développés et validés au Canada pour estimer la récidive sexuelle au sein de cette population, en complément du jugement clinique et de la formulation de cas. La littérature francophone et internationale a contribué à caractériser les scripts d'activité des cyberdélinquants sexuels, les obstacles au passage vers des délits sexuels avec contact et les profils de risque distinctifs (Paquette et Cortoni, 2019 ; Paquette, 2023 ; Paquette et Brouillette-Alarie, 2025). Une étude publiée dans *Criminologie* a décrit la séquence typique d'escalade en ligne, du visionnement de pornographie légale vers des contenus illégaux, en explicitant les points de bascule cognitifs et contextuels (minimisation, désincarnation des victimes, techniques de rationalisation et opportunités numériques) (Fortin et al., 2017). D'autres travaux ont examiné la récidive et ses prédicteurs chez les auteurs d'infractions sexuelles en ligne, confirmant la nécessité d'outils et de protocoles différenciés pour l'évaluation et le suivi (Paquette et Brouillette-Alarie, 2025).

La pédopornographie soulève donc des enjeux précis :

1. La remise en question de l'isolement social et du repli sur un univers virtuel (Babchishin et al., 2015).
2. Les distorsions cognitives banalisant la consommation d'images illégales (Babchishin et al., 2015 ; Steel et al., 2020).
3. Les facteurs dynamiques aigus : perte de liens sociaux, usage incontrôlé d'Internet, intensification des préoccupations sexuelles (Elliott et Beech, 2009).
4. Le risque criminogène mixte : une partie des cyberdélinquants restent cantonnés à la sphère virtuelle, tandis que d'autres peuvent franchir le pas vers des agressions de contact (Babchishin et al., 2011).

S'agissant des cercles de soutien et de responsabilisation (CSR), ils s'inscrivent dans une logique positive, qui met en avant la responsabilisation de l'auteur, l'accompagnement communautaire et la réinsertion sociale (Zehr, 2002). À l'origine, ils s'adressent aux auteurs d'infractions sexuelles avec contact sur victimes mineures, condamnés et présentant un haut risque de récidive. En résumé et pour simplifier, il s'agit de personnes présentant une problématique pédophilique chronique (trouble paraphilique pédophilique). Les autres critères de sélection d'un membre principal sont la propre reconnaissance de sa problématique, un isolement social, une demande d'aide et son volontariat à intégrer un CSR.

Les données accumulées au Canada, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas montrent des effets favorables sur la récidive et sur des dimensions psychosociales (soutien, utilité, identité), à condition d'une fidélité aux principes du modèle et d'une coordination efficace. Un essai randomisé contrôlé au Minnesota renforce ces constats en montrant un effet significatif sur la récidive sexuelle et générale lorsque les cercles sont correctement implantés. En effet, des études longitudinales ont montré une réduction significative de la récidive sexuelle, par comparaison avec un groupe témoin : 92,8 % de réduction à 3 ans (Chouinard et Riddick, 2015), 70-80 % de réduction à 5 ans (Wilson et al., 2007). Au-delà de la simple diminution du taux de récidive, l'approche vise également l'amélioration de la qualité de vie, l'accès aux soins spécialisés et la diminution du sentiment de rejet. Toutefois, les CSR spécialisés en CSEM demeurent peu documentés, alors même que les besoins cliniques se distinguent par la centralité de la honte, des distorsions cognitives précises, de la compulsion numérique et des difficultés à construire une empathie incarnée lors de l'absence de contact avec la victime.

Les CSR peuvent-ils alors répondre à ces spécificités ? Il est envisagé ici que le soutien bénévole et la confrontation bienveillante aident à rompre l'isolement et à instaurer une responsabilisation. Toutefois, les expérimentations restauratives focalisées sur la pédopornographie sont rares, et la plupart des retours empiriques portent sur de petits échantillons ou des récits de cas. La proposition d'un CSR est d'autant plus indiquée si les comportements en ligne sont répétés, graves ou s'aggravent, par exemple en entrant en contact avec un mineur, en ligne ou dans le réel, puisqu'il permet de mieux identifier, voire de confirmer le trouble paraphilique et les fantasmes déviants qui l'accompagnent. De la même manière, un CSR peut logiquement être proposé à quelqu'un dont l'infraction actuelle concerne uniquement de la pédopornographie mais qui, par le passé, a déjà présenté des infractions sexuelles avec contact sur mineur. On revient alors dans des CSR classiques, à ceci près que la part numérique du comportement transgressif nécessiterait quelques aménagements comme une préparation adéquate des bénévoles. Ceci serait encore plus vrai pour des CSR s'adressant à des consommateurs de pédopornographie sans aucun contact. Enfin, à partir du moment où la consommation de pédopornographie risque d'entretenir et d'alimenter une paraphilie sous-jacente, la proposition d'un CSR en cas d'utilisation du matériel pédopornographique est adaptée.

Sur le plan conceptuel de la réhabilitation, les CSR s'appuient utilement sur la criminologie positive, notamment sur le *Good Lives Model* (GLM), qui conçoit la réhabilitation comme une promotion de « bonne vie » en articulant les besoins primaires (*goods*), les forces et les facteurs de risque dynamiques (Bonta et Andrews, 2010) dans une formulation de cas centrée sur l'agentivité (Heffernan et Ward, 2021). L'intégration proposée par Ward, Fox et Garber (2014) entre justice restaurative, réhabilitation et désistance offre un cadre normatif où reconnaissance des torts, réparation symbolique et inclusion sociale contribuent conjointement à la sécurité. Les enjeux éthiques concernent la dignité et les droits, le consentement en contexte contraint, la gestion de la double relation soin/contrôle et la vigilance face au « paternalisme bénéfique » (Ward, 2017) ; ils sont particulièrement aigus dans le champ CSEM et appellent une vigilance renforcée.

Matériel et méthodes

Le matériau provient de deux CSR francophones, conduits par la Plateforme de Justice Restaurative (ARCA, France), spécialisés auprès de personnes condamnées pour l'utilisation du matériel pédopornographique. Chaque cercle comprend un cercle interne composé de trois (vignette 2 : Bastien) ou quatre (vignette 1 : Adrien) bénévoles formés et encadrés par une structure de coordination, ainsi qu'un cercle externe rassemblant des professionnels du soin et du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Les deux membres principaux, adultes de sexe masculin vivant en milieu ouvert, étaient sous obligations judiciaires au moment de l'inclusion. Plus précisément, les bénévoles bénéficient d'une formation préalable portant sur le processus de désistance, les facteurs de risque, de protection, les besoins primaires (*goods*), les adversités durant l'enfance et leurs conséquences, ainsi que sur les principes restauratifs encadrant leur posture d'accompagnement (bienveillance, questions ouvertes valorisantes et tournées vers le futur). La formation insiste sur la disposition au changement, la question de la rechute, et sur l'équilibre dans le CSR entre soutien et responsabilisation.

À l'entrée et à la sortie du cercle, l'évaluation des membres principaux repose sur une démarche structurée visant à déterminer simultanément les facteurs de risque, les facteurs de protection, la réceptivité et les besoins humains, conformément aux principes du *Good Lives Model* et du RBR (risque-besoins-réceptivité). L'analyse clinique porte

plus exactement sur les distorsions cognitives, les capacités de régulation émotionnelle, les situations à risque de rechute ainsi que les ressources personnelles, relationnelles et sociales mobilisables dans le processus de désistance. Les données recueillies contribuent à une formulation de cas permettant d'ajuster l'accompagnement aux besoins du membre principal et de soutenir le développement de projets de vie prosociaux. Ces évaluations donnent aux coordonnateurs des CSR les objectifs (puis les résultats) pour les professionnels (p. ex., conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation [CPIP], psychologue, France Travail, hébergement...), ainsi que pour les membres et les bénévoles du cercle primaire.

Les analyses qualitatives présentées s'appuient sur les retours d'évaluation structurée et les observations cliniques (p. ex., facteurs de risque et de protection, distorsions cognitives), les entretiens semi-structurés et les échanges pluridisciplinaires associant professionnels et bénévoles du cercle (des comptes rendus anonymisés de réunions, des autoévaluations de progression, des synthèses de coordination et des observations croisées bénévoles/professionnels sur des périodes de douze mois). L'analyse suit une démarche thématique réflexive. La posture a été explicitée en préparation puis rappelée en cours d'action, en particulier quant aux dilemmes entre soutien et contrôle. Les identifiants et détails contextuels ont été modifiés afin d'empêcher toute reconnaissance. Les principes éthiques de respect, de consentement éclairé, de confidentialité et de minimisation des risques ont été appliqués, avec une attention particulière portée à la gestion des révélations incidentes et à la communication transparente avec les autorités judiciaires lorsque nécessaire.

Résultats

Vignette 1: «Adrien»

Adrien, 28 ans, sort de détention, se retrouve sans domicile après plusieurs séjours pour consultation répétée d'images pédopornographiques. La consommation survient lorsqu'il est alcoolisé, qu'il s'ennuie, sans fixation sur les enfants. Il décrit un fort sentiment d'abandon familial et d'isolement, aggravé par une dépendance à l'alcool depuis l'âge de 18 ans. Dès son arrivée dans le CSR, il montre une «certitude de rechute» proche. Les bénévoles rapportent un Adrien très anxieux, souvent sur la défensive, convaincu qu'il ne pourra pas s'en sortir. Le

travail narratif permet d'identifier des déclencheurs émotionnels et contextuels, notamment des épisodes d'isolement et d'insomnie. Au fil des mois, il est néanmoins réceptif à certains conseils, acceptant de faire appel à un centre de soin pour traiter la dépendance afin de gérer sa consommation d'alcool. Après trois mois, il formule des demandes d'aide spontanées lors de pics de stress et s'engage pleinement dans une activité bénévole encadrée. Au bout de six mois, Adrien demande à prolonger le CSR, ce qui est réalisé. La honte est moins paralysante ; la culpabilité se traduit par des projets réparateurs symboliques. Sur le plan criminogène, son discours sur la pédopornographie évolue légèrement, passant d'une minimisation totale à la reconnaissance d'un acte « dangereux pour les enfants ».

Néanmoins, des fragilités restent notables durant ce premier CSR ; Adrien n'a pas pu stabiliser son logement, dormant chez des connaissances de manière précaire, et il n'a pas achevé le programme de psychoéducation sur l'utilisation d'Internet. Selon les bénévoles, il éprouve un soulagement à être écouté sans jugement, mais il maintient une vision fataliste (« c'est un cycle, je sais que j'y retournerai un jour »). Au cours du second CSR (renouvellement de l'engagement), il emménage dans un appartement et fait, avec les bénévoles, les démarches nécessaires pour être relogé après l'incendie de ce premier appartement.

Sur le plan social, il trouve un appui émotionnel auprès des trois bénévoles qui l'accompagnent dans des tâches de la vie quotidienne (p. ex. comment se comporter dans un magasin, faire des achats pour son hygiène, fêter son anniversaire sans excès, avoir des sorties loisirs, accepter un cadeau). D'une personne avec peu d'habiletés relationnelles, Adrien démontre désormais la capacité d'organiser une journée pour la fin du CSR pour les bénévoles en tenant compte de leurs goûts. Il presse les bénévoles, la coordination et la prise en charge psychologique de lui accorder des rendez-vous plus réguliers (suivi désormais hebdomadaire). À notre connaissance et à celle des autorités judiciaires, Adrien n'a connu aucune récidive relative au matériel pédopornographique durant les 9 mois de CSR, ni les 18 mois suivants, durant lesquels il est resté en contact avec le service. Adrien illustre combien l'accompagnement doit s'étendre à la sphère sociale (p. ex. logement, présence humaine quotidienne, soutien humain vers la formation et l'emploi) et pas seulement aux dimensions psychopathologiques.

Vignette 2 : « Bastien »

Comme explicité dans la méthodologie du CSR, l'intégration de Bastien (24 ans) au sein du dispositif s'accompagne d'une évaluation visant à élaborer une formulation de cas, permettant d'identifier les besoins humains, les forces personnelles et sociales, ainsi que les besoins criminogènes et cliniques (schémas, distorsions...) qui entravent l'accès à une trajectoire de vie prosociale. Ces éléments sont analysés par le coordonnateur qui assure leur mise en cohérence avec les objectifs du cercle tout en garantissant le respect du cadre éthique et de la confidentialité. Par ailleurs, le fonctionnement du cercle prévoit des espaces d'échanges réguliers entre Bastien, membre principal, et les bénévoles, permettant un ajustement continu de l'accompagnement. Cette dynamique vise à favoriser l'expression des besoins émergents et à soutenir une intervention individualisée, centrée sur le processus de responsabilisation et de restauration.

Bastien connaît un aménagement de peine, en semi-liberté, afin d'intégrer le CSR et suivre un cursus universitaire (Master). Il est condamné pour téléchargement massif de fichiers pédopornographiques, à son retour du Japon, décrivant des fantasmes de « dégradation de l'innocence ». Les entretiens révèlent une instabilité affective profonde et un usage nocturne d'Internet sur de longues plages (de 22 h à 2 h du matin). L'évaluation clinique met au jour des antécédents d'adversité et un recours compulsif au numérique lors de périodes de dépression. Il affirmait ne pas éprouver d'excitation mentalisée envers les enfants, mais plutôt un fort attrait pour la transgression en elle-même. Lors de la première évaluation, les professionnels estimaient son risque de récurrence élevé, avec une disposition au changement impactée par la solitude et la difficulté à formuler des projets de vie.

Durant le CSR, Bastien rencontre les bénévoles selon une fréquence hebdomadaire, en fonction des besoins qu'il exprime et des objectifs définis conjointement. Les rencontres se déroulent principalement dans des espaces publics favorisant des interactions sociales ordinaires, telles que des activités ludiques (jeux de société) ou des temps d'échanges informels, visant à soutenir la création de liens sociaux et la réinscription dans des interactions prosociales et des échanges sur les relations affectives (comment rencontrer quelqu'un, s'épanouir, lui parler...). Le cercle primaire de bénévoles accompagne donc d'abord l'adhésion, la confiance (principe de soutien), puis la coconstruction d'objectifs de vie compatibles avec les obligations judiciaires (principe de responsabilisation). Un

encouragement aux activités quotidiennes est associé à des postures motivationnelles axées sur la valeur des liens et l'utilité sociale. Parallèlement, l'accompagnement professionnel (du cercle secondaire) soutient les démarches d'insertion socioprofessionnelle, comme la formation en cours et la recherche de stages, ainsi que des discussions centrées sur l'élaboration de projets de vie et les distorsions cognitives comme obstacles (incluant les aspirations professionnelles et les centres d'intérêt liés à la culture japonaise). Les entretiens cliniques abordent les distorsions cognitives et la régulation émotionnelle avec des exercices concrets quotidiens sur la distanciation (cognitive) et la gestion situationnelle de la rechute.

Dans ce cercle, Bastien a rapidement trouvé un appui relationnel et émotionnel auprès de trois bénévoles qui l'ont accompagné dans des sorties loisirs et des discussions sur ses perspectives professionnelles. Les comptes rendus indiquent une évolution positive sur sa « compréhension de soi », sa gestion des émotions et la place qu'il accorde à autrui. Les éléments de satisfaction restaurative sont élevés : il parle de « retrait du sentiment de honte » et de « nouvelle assurance ». La psychologue et le coordonnateur constatent que ses distorsions cognitives (par exemple, que « ce n'était pas une vraie infraction », « pas de vraies victimes ») se sont nuancées. Il n'a pas signalé de reprise de CSEM au cours des quatre premiers mois. Toutefois, les deux mois suivants, Bastien reste soumis à un fort stress lié à la réinsertion et ses liens familiaux demeurent fragiles. Bastien livre aux bénévoles une rechute. Ne se présentant aux cours que partiellement, il ne parvient pas à stabiliser sa situation d'étudiant, ne se présentant au cours que partiellement, le non-respect des obligations conduit le magistrat à suspendre l'aménagement de peine et mettre fin au CSR. Les professionnels soulignent la nécessité de poursuivre le CSR, le suivi psychothérapeutique ciblé sur la prévention de la rechute, notamment l'identification des situations à risque (routine nocturne, ennui, etc.) et la consolidation d'activités quotidiennes significatives. Ce n'est pas suffisant pour le maintien de la mesure restaurative CSR.

Observations générales

Le tableau ci-dessous synthétise les données principales sur chaque participant, en termes de profil, problématiques et évolution rapportée. Les prénoms sont fictifs pour garantir l'anonymat.

Parti- cipants	Âge	Profil judiciaire	Principales problématiques	Principales ressources	Évolution perçue en CSR
<i>Adrien</i>	28	Multipl es condamn ations (matériel pédoporno- graphique et infractions à caractère non sexuel)	Isolement social, dépendance à l'alcool, rationalisations sur l'infraction, faible réceptivité à l'intervention	Soutien profession- nel (SPIP, CSAPA ²), motivation (mais disposition au changement difficile), quelques aptitudes relation- nelles	Diminution de l'isolement, légère responsabilisa- tion cognitive, persistance de l'anxiété quant à la rechute, difficulté d'accès au logement
<i>Bastien</i>	24	Consultation récurrente du matériel pédoporno- graphique	Instabilité affective, fantasmes persistants « dégradation de l'innocence », usage nocturne massif d'Internet, absence de vie sociale structurée, antécédents d'adversité	Attachement sécurisant dans l'enfance, motivation à travailler la gestion de soi, soutien bénévole	Amélioration de la compré- hension émotionnelle, recul des pensées de type « non évitable », rechute CSEM partagée après 3 mois, besoin de poursuite en psychothérapie

L'intégration d'un membre principal (l'auteur d'infractions sexuelles) au sein d'un cercle de soutien et de responsabilisation a été proposée à l'approche de la fin de l'incarcération par le coordonnateur du dispositif. Cette étape comprend une présentation du fonctionnement du CSR, de ses objectifs et des engagements attendus, ainsi qu'une évaluation initiale visant à déterminer les besoins humains, les facteurs de risque dynamiques et les ressources de la personne. Pour rappel, le dispositif repose sur des rencontres hebdomadaires, avec trois ou quatre bénévoles constituant le cercle interne, associées à un suivi psychologique bimensuel et à un accompagnement sociojudiciaire assuré par le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, à raison d'une ou deux rencontres mensuelles. Le coordonnateur assure l'articulation entre les différents intervenants et l'adaptation de l'accompagnement aux besoins

2. Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

évolutifs du membre principal, notamment en sollicitant de nouveaux professionnels (travailleur social, directeur d'étude, professionnels de santé, bailleurs sociaux...).

Des évaluations intermédiaires sont réalisées à trois et à six mois afin d'apprécier l'évolution de l'engagement dans le processus de responsabilisation et de désistance. L'intégration dans le CSR repose sur le volontariat et fait l'objet d'un engagement initial de six mois, susceptible d'être renouvelé. Quatre registres d'effets perçus émergent de l'analyse et se renforcent mutuellement dans le temps.

Le premier registre concerne la responsabilisation. On observe un déplacement progressif de rationalisations, centrées sur le caractère privé de la consommation et l'absence de contact, vers une reconnaissance du dommage causé à des victimes représentées. Cette inflexion se traduit par une capacité accrue à expliciter les obligations judiciaires, à reconnaître les zones de risque et à solliciter de l'aide en amont d'un écart. Le travail de mise en visibilité par les professionnels (psychologue, CPIP, coordonnateur) de la chaîne de production du matériel pédopornographique, comme recommandé dans la littérature, soutient la compréhension des torts causés et l'abandon de rationalisations.

Le deuxième registre relève de la honte et de sa transformation. L'exposition régulée au regard d'autrui dans le cadre des cercles et le travail narratif sur l'infraction désamorcent une honte paralysante, propice au retrait et au secret, et la transforment en culpabilité mobilisable qui alimente l'adhésion et des gestes réparateurs symboliques. Cette dynamique demeure toutefois sensible aux aléas judiciaires et contextuels; elle impose une vigilance clinique et un environnement procéduralement juste.

Le troisième registre touche à l'empathie (nous entendons ici la prise de perspective quant aux conséquences pour des personnes victimes). Les CSR favorisent une compréhension plus incarnée des implications de la consommation de matériel pédopornographique, au moyen d'interventions ciblées sur les distorsions cognitives décrites chez les cyberdélinquants sexuels. Les séances structurées (analyse de scénarios, restructuration cognitive du fonctionnement et des récits, échanges autour des adversités et victimisations) et les médiations par les bénévoles participent à la consolidation de cette empathie, avec des progrès fortement dépendants de la qualité des soutiens et de la cohérence inter-acteurs.

Le quatrième registre concerne l'inclusion. Les cercles contribuent à élargir le réseau d'appuis, à stabiliser des routines prosociales et à ouvrir des opportunités d'utilité sociale. Les barrières structurelles, comme l'accès à l'emploi et au logement, les restrictions et les compétences numériques, limitent néanmoins l'ampleur des gains. Les résultats suggèrent que l'inclusion requiert des partenariats plus systématiques avec des acteurs communautaires et des politiques locales explicites d'accueil (p. ex. pour la vignette 1, il a fallu une année complète avant d'obtenir un logement).

Au-delà de ces registres, des tensions d'implantation apparaissent. La compatibilité des obligations judiciaires avec la philosophie restaurative, l'adaptation des paliers d'autonomisation numérique et la prévention centrée sur des buts de vie qui intègrent les obstacles (facteurs de risque; Heffernan et Ward, 2021) appellent des doctrines d'intervention partagées et une supervision régulière. L'ensemble de ces éléments corrobore les constats de la littérature et souligne la nécessité d'un ancrage conceptuel et éthique solide.

Discussion

Des éléments positifs rapportés

Les analyses suggèrent que la mise en place d'un cercle de soutien et de responsabilisation peut fournir un filet relationnel aidant à rompre l'isolement et à confronter les distorsions cognitives chez les auteurs d'infractions à caractère pédopornographique. Les deux retours qualitatifs illustrent à la fois des progrès (reconnaissance partielle de la gravité de l'infraction, meilleur accès aux aides sociales, diminution de la honte) et des limites (risques persistants liés à l'ennui, l'absence de logement, la dépendance à l'alcool ou un sentiment fataliste). Ces observations sont cohérentes avec la littérature internationale, où l'implication communautaire s'avère cruciale mais doit s'articuler à un cadre clinique rigoureux (Babchishin et al., 2011; Elliot et Beech, 2009).

Les observations rejoignent ainsi la littérature empirique sur les CSR et éclairent sur des mécanismes plausibles par lesquels un dispositif communautaire peut transformer des facteurs de risque en ressources de changement. La responsabilisation progresse lorsque la honte est travaillée sans humiliation et que les rationalisations relatives aux infractions en ligne sont explicitement ciblées. L'empathie se renforce

lorsque la victime « absente » devient perceptible au moyen de médiations crédibles et de prise de perspective. L'inclusion prend racine lorsque l'environnement offre des prises sociales réelles, condition nécessaire à la stabilisation de la désistance.

La répétition d'infractions à caractère pédopornographique, comme « derrière un écran », a tendance à diminuer l'agentivité au profit d'une pseudo-passivité, à gommer la honte habituellement inhibitrice et l'éventuelle empathie pour les victimes mineures mises en scène, et à majorer le repli social au profit de la vie fantasmatique déviante. Les interventions des bénévoles et du coordonnateur de CSR visent à déconstruire ces mécanismes souvent très ancrés en s'appuyant sur une approche à la fois déstigmatisante (soutien) mais ferme (responsabilisation).

Du point de vue théorique, l'articulation entre la criminologie positive (justice restaurative, *Good Lives Model*) et la criminologie du risque (modèle RBR) permet d'éviter l'opposition stérile entre réduction du risque et promotion des forces et compétences. Dans le champ de l'utilisation d'un matériel pédopornographique (CSEM), cette articulation est particulièrement pertinente, car l'agentivité peut être étouffée par la honte et par l'idée que l'absence de contact équivaudrait à l'absence de victime. Les scripts décrits par Fortin, Paquette et Dupont (2017) invitent à travailler la séquence des actes et des pensées qui mènent au passage à l'acte en ligne, de sorte que le plan de capacités GLM cible des points de bascule concrets (solitude, rituels numériques, stress) et propose des alternatives désirables et réalistes, avec le soutien et la responsabilisation par les bénévoles et les professionnels. Il ressort de ces expériences que les facteurs dynamiques aigus (p. ex. usage incontrôlé d'Internet, pulsions ou préoccupations sexuelles grandissantes) nécessitent une vigilance particulière. La stratégie d'alliance, la disponibilité quasi hebdomadaire des bénévoles et la distanciation avec les rationalisations ont apporté une stabilisation. Néanmoins, certains besoins n'ont pas toujours été satisfaits, comme celui de la stabilité résidentielle ou de la mise en place de filtres Internet. Les CSR, pour être pleinement efficaces, doivent s'insérer dans un dispositif plus large.

Réflexion éthique

Les CSR spécialisés en « CSEM » se déploient dans un espace normatif exigeant où, selon Ward (2017), les principes de dignité, de droits et de bienfaisance non paternaliste doivent structurer les décisions cliniques et organisationnelles. La double relation soin/contrôle n'est pas soluble; elle doit être gérée avec des mécanismes de justice procédurale qui garantissent l'information, l'écoute, la possibilité de contester, la progressivité des décisions et la prévisibilité des réponses. Dans le contexte du recours au matériel pédopornographique, la victime non rencontrée impose d'inventer des médiations qui évitent à la fois la déresponsabilisation et la submersion émotionnelle. L'éthique des CSR requiert, en outre, une supervision de la fidélité qui prévienne les promesses non tenues et les contradictions de rôle. Elle appelle enfin une politique d'autonomisation numérique qui combine protection et respect des libertés, sous forme de paliers codéfinis, évalués et révisables, plutôt que d'interdictions indifférenciées susceptibles d'entretenir l'isolement et la compulsion.

Implications pratiques

Les résultats et la littérature récente conduisent à un ensemble cohérent de recommandations. La formation des bénévoles doit inclure une compréhension fine des scripts en ligne, des distorsions cognitives et des déterminants contextuels (Paquette, 2023; Paquette et Brouillette-Alarie, 2025), ainsi qu'un entraînement à l'entretien motivationnel centré sur la honte et la prise de perspective. Même pour un CSR spécialisé en CSEM, la formation des bénévoles doit comprendre des éléments de connaissance sur la paraphilie pédophilique et sur les différents profils cliniques. La coordination des cercles doit assigner clairement les rôles aux partenaires judiciaires et soignants, afin d'éviter les injonctions contradictoires et de soutenir le processus restauratif. L'évaluation initiale doit intégrer le risque à la conceptualisation de la criminologie positive (p. ex. GLM) qui relie aspirations, forces (facteurs de protection) et facteurs de risque dynamiques en un plan de capacités tourné vers l'avenir. Une politique d'autonomisation numérique en paliers gradués et révisables doit être convenue dès l'accueil, avec des critères évaluables, un journal d'usage transparent et des revues périodiques coconstruites.

Sur le plan clinique, des modules ciblés doivent être prévus : psychoéducation sur la chaîne de production du matériel pédopornographique ; prise de conscience du risque de bascule vers le réel à partir de témoignages d'auteurs de violences sexuelles ; déconstruction des rationalisations ; exercices d'empathie médiée malgré l'absence de contact avec la victime ; gestion des rituels et des déclencheurs numériques ; et, selon l'indication, prise en charge de la honte et des traumatismes sous-jacents. Sur le plan communautaire, les cercles doivent prendre appui sur des partenariats formalisés pour l'emploi, le logement et le bénévolat des membres de la communauté, afin de transformer les gains intracercles en opportunités sociales durables. Enfin, une évaluation mixte doit être systématique : agentivité, qualité de vie, réseau social, incidents et indicateurs judiciaires, avec des instruments sensibles au contexte CSEM.

Limites et pistes de recherche et d'action

Sur le plan de l'intervention, plusieurs orientations sont à envisager :

1. Mettre en place des études longitudinales avec groupe témoin, pour mesurer l'incidence du CSR sur la récidive générale, la récidive sexuelle et, en particulier, la rechute pédopornographique.
2. Renforcer la psychoéducation numérique : formation des bénévoles, installation de dispositifs de filtrage, élaboration de scripts de prévention à la consommation pornographique.
3. Encourager la collaboration interinstitutionnelle : services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP en France), Plateforme de Justice restaurative (du service de criminologie ARCA en France), services de soin et psychothérapeutes spécialisés (notamment les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles [CRIAVS], en France), acteurs socioéconomiques pour répondre aux besoins multiples (emploi, logement, santé mentale).
4. Poursuivre l'utilisation et le développement d'approches destinées aux cyberdélinquants sexuels, notamment autour du concept de « croyances implicites » (Ward, 2000), pour mieux cerner les mécanismes de passage à l'acte virtuel.

Le phénomène de pédopornographie restant en expansion, il s'avère essentiel d'adapter en continu les pratiques restauratives aux spécificités du numérique, afin de concilier la sécurité collective et la possibilité d'un accompagnement respectueux de la dignité de chacun.

Sur le plan de la recherche, l'étude repose sur deux cas, des sources internes et une méthode qualitative, sans groupe contrôle ni mesures standardisées pré et post (comparaison standardisée des résultats d'évaluation avant et après le programme). Elle poursuit un objectif exploratoire d'implémentation. Les résultats ne sont pas généralisables tels quels, mais ils éclairent des mécanismes plausibles et des conditions d'efficacité. Des recherches ultérieures devraient tester l'acceptabilité, la faisabilité et les effets du recours aux cercles de soutien et de responsabilisation relativement au CSEM sur des échantillons plus larges, avec des mesures standardisées d'agentivité, de qualité de vie, de honte, d'empathie et de réseau social, ainsi que des indicateurs de sécurité publique. Des analyses qualitatives longitudinales saisiraient les basculements identitaires et la stabilisation de la désistance.

Conclusion

Les CSR adaptés aux infractions avec utilisation d'un matériel pédopornographique se situent à l'interface du soin, de la gestion du risque et de la philosophie restaurative. Les observations présentées suggèrent des effets positifs sur la responsabilisation, la honte, la demande d'aide, l'inclusion, les aspects relationnels, la confrontation bienveillante et le soutien continu, qui favorisent l'émergence d'une dynamique de changement. Cependant, les trajectoires demeurent fragiles, et de nombreux éléments, dont la gestion des dépendances ou d'antécédents d'adversité (qui peuvent être un frein s'ils sont présents), l'accès à un logement stable et une psychoéducation adaptée à l'usage d'Internet, ainsi que la clarification du cadre restauratif, restent déterminants tant pour la prévention des rechutes que le respect d'une éthique d'intervention. Les retours montrent des tensions structurelles qui exigent des adaptations particulières, une supervision et une formation importantes, et un ancrage communautaire réel. Articulés au GLM et à une criminologie de la confiance (Dieu et al., 2021), ils peuvent contribuer à une désistance assistée crédible pour un public fortement stigmatisé, sans renoncer aux impératifs de sécurité positive. La réflexion éthique, loin d'être périphérique, constitue le fil conducteur d'une pratique qui vise à restaurer l'agentivité, à reconnaître les torts et à assurer la sécurité par la coopération.

Références

- Armstrong, S., Chistyakova, Y., Mackenzie, S., et Malloch, M. (2008). *Circles of Support and Accountability: Consideration of the feasibility of pilots in Scotland*. Scottish Centre for Crime and Justice Research.
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K., et Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 23(1), 92-123. <https://doi.org/10.1177/1079063210375972>
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K., et VanZuylen, H. (2015). Online child pornography offenders are different: A meta-analysis of the characteristics of online and offline sex offenders against children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45-66. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0270-x>
- Bates, A., Williams, D., Wilson, C., et Wilson, R. J. (2014). Circles south east: The first 10 years 2002-2012. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 58(7), 861-885. <https://doi.org/10.1177/0306624X12472917>
- Bonta, J., et Andrews, D. A. (2010). *The Psychology of Criminal Conduct* (5^e ed.). Routledge.
- Chouinard, J. A., et Riddick, C. (2015). *Évaluation du Projet de démonstration des cercles de soutien et de responsabilité. Rapport final*. Conseil des églises pour la justice et la criminologie (CEJC).
- Dieu, E. (2018). Programme de Parrainage de Désistance (PPD) et Cercle de Soutien et de Responsabilité (CSR) : synthèse des ressemblances et dissemblances pour une Justice restaurative adaptée en France. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, LXXI(3), 351-362.
- Dieu, E. (2020). Brèves réflexions autour de la Justice restaurative et de la récidive : pour éclaircir la confusion possible avec la place des CSR en France. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2020/1, 59-69. <https://doi.org/10.3917/rsc.2001.0059>
- Dieu, E., Zinsstag, E., et Ward, T. (dir.). (2021). Criminologie de la confiance et Good Lives Model (GLM). Dossier spécial, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 74(2), 132-256.
- Duwe, G. (2018). Can Circles of Support and Accountability (CoSA) significantly reduce sexual recidivism? Results from a randomized controlled trial in Minnesota. *Journal of Experimental Criminology*, 14(4), 463-484. <https://doi.org/10.1007/s11292-018-9325-0>
- Eke, A. W., Helmus, L. M., et Seto, M. C. (2019). A validation study of the child pornography offender risk tool (CPORT). *Sexual Abuse*, 31(4), 456-476. <https://doi.org/10.1177/1079063218754658>
- Elliott, I. A., et Beech, A. R. (2009). Understanding online child pornography use: Applying sexual offense theory to Internet offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 180-193. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.01.002>
- Fortin, F., Paquette, S., et Dupont, B. (2017). De la pornographie légale à l'agression sexuelle: Les scripts des activités des cyberdélinquants sexuels. *Criminologie*, 50(1), 203-231. <https://doi.org/10.7202/1039790ar>

- Heffernan, R., et Ward, T. (2021). Facteurs de risque dynamiques, agency et Good Lives Model (GLM). *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 74(2), 167-176.
- Höing, M., Bogaerts, S., et Vogelvang, B. (2013). Circles of Support and Accountability: How and why they work for sex offenders. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 13(4), 267-295. <https://doi.org/10.1080/15228932.2013.817310>
- Paquette, S. (2023). *Crimes sexuels en ligne, délinquants et victimes: théorie, recherche et pratique*. Paris: Hermann.
- Paquette, S., et Brouillette-Alarie, S. (2025). Online sexual offending against children: Recidivism rates and predictors. *Sexual Abuse*, 37(6), 635-666.
- Paquette, S., et Cortoni, F. (2019). The development and validation of the Cognitions of Internet Sexual Offending (C-ISO) scale. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 32(8), 1-8. <https://doi.org/10.1177/107906321986228>
- Porporino, F. J. (2013). Bringing sense and sensitivity to corrections: From programmes to “fix” offenders to services to support desistance. Dans J. Brayford, F. Cowe, et J. Deering (dir.), *What else works? Creative work with offenders* (61-85). Cullompton: Willan.
- Seto, M. C. (2013). *Internet sex offenders*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Seto, M. C., et Eke, A. W. (2015). Predicting recidivism among adult male child pornography offenders: Development of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Law and Human Behavior*, 39(4), 416-429. <https://doi.org/10.1037/lhb0000128>
- Steel, C. M., Newman, E., O'Rourke, S., et Quayle, E. (2020). A systematic review of cognitive distortions in online child sexual exploitation material offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 51, 101375. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2020.101375>
- Ward, T. (2000). Sexual offenders' cognitive distortions as implicit theories. *Aggression and Violent Behavior*, 5(5), 491-507. [https://doi.org/10.1016/S1359-1789\(98\)00019-6](https://doi.org/10.1016/S1359-1789(98)00019-6)
- Ward, T. (2017). Ethical issues in the treatment of offenders. Dans C. R. Hollin et M. McMurrin (dir.), *The Routledge international handbook of forensic psychology in secure settings* (213-226). London: Routledge.
- Ward, T., Fox, K., et Garber, M. (2014). Restorative justice, offender rehabilitation and desistance. *Restorative Justice: An International Journal*, 2(1), 24-42. <https://doi.org/10.5235/20504721.2.1.24>
- Wilson, R. J., Cortoni, F., et McWhinnie, A. (2009). Circles of Support et Accountability: A Canadian national replication of outcome findings. *Sexual Abuse*, 21(4), 412-430. <https://doi.org/10.1177/1079063209347724>
- Wilson, R. J., Picheca, J. E., et Prinzo, M. (2007). Evaluating the effectiveness of professionally-facilitated volunteerism in the community-based management of high-risk sexual offenders: Part two – A comparison of recidivism rates. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 46(4), 327-337. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2007.00480.x>

- Wilson, R. J., et Prinzo, M. (2002). Circles of Support and Accountability: A restorative justice initiative. *Journal of Psychology & Human Sexuality*, 13(3-4), 59-77. https://doi.org/10.1300/J056v13n03_05
- Zehr, H. (2002). *The Little Book of Restorative Justice*. Good Books.

Circles of Support and Accountability for individuals convicted of child sexual exploitation material offences : Contributions of clinical criminology, limitations and prospects of a restorative approach

ABSTRACT • *The rise in online offenses involving child sexual exploitation material (CSEM) has shifted aspects of the clinical and community-justice challenges associated with sexual offending. While Circles of Support and Accountability (CoSA) show promising effects on recidivism among high-risk individuals, their application to non-contact offences remains underexamined. Drawing on qualitative material from two CoSA implemented in France with men convicted of CSEM-related offences, we analyze the perceived effects of the program, linking them to an updated review of current knowledge. Observations suggest gains in accountability and help-seeking, a partial reduction in paralyzing shame and a broadening of social supports. They also reveal structural tensions requiring targeted clinical and organizational adaptations. These findings clarify the conditions for effectiveness with a still-stigmatized population, situated at the intersection of care, restoration, risk management and assisted desistance.*

KEYWORDS • *Child sexual exploitation material (CSEM), Circles of Support and Accountability (CoSA), rehabilitation, restorative justice.*

Círculos de apoyo y responsabilización para personas condenadas por material de explotación sexual infantil: Aportes de la criminología clínica, límites y perspectivas de un enfoque restaurativo

RESUMEN • *El auge de los delitos en línea relativos al material de explotación sexual infantil (child sexual exploitation material [CSEM]) ha desplazado una parte de los desafíos clínicos y judiciales comunitarios de la delincuencia sexual. Si bien los círculos de apoyo y responsabilización (CAR) muestran efectos prometedores sobre la reincidencia en personas de alto riesgo, su transposición a los delitos sin contacto sigue siendo poco estudiada. A partir de un material cualitativo procedente de dos CAR implementados en Francia con hombres condenados por delitos relacionados con el CSEM, analizamos los efectos percibidos del dispositivo, articulándolos con una revisión actualizada de los conocimientos y de los desafíos éticos. Las observaciones sugieren avances en materia de responsabilización y de solicitud de ayuda, una reducción parcial de la vergüenza paralizante y una ampliación de los apoyos sociales; también revelan tensiones estructurales que requieren adaptaciones clínicas y organizativas específicas. Estos resultados arrojan luz sobre las condiciones de eficacia*

con un público aún estigmatizado, en la intersección del cuidado, la restauración, la gestión del riesgo y el desistimiento asistido.

PALABRAS CLAVE • *Círculos de apoyo y responsabilización (CAR), pedopornografía / CSEM, justicia restaurativa, rehabilitación.*

Négocier les contraintes dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée : les personnes intervenantes et l'organisation du parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel

Julien Frechette¹

Candidat au doctorat

École de travail social et de criminologie, Université Laval

julien.frechette.2@ulaval.ca

Patrick Lussier

Professeur titulaire

École de travail social et de criminologie, Université Laval

Chercheur, Centre International de Criminologie Comparée

Chercheur, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel

patrick.lussier@tsc.ulaval.ca

Ce projet de recherche a été soutenu par des bourses de doctorat du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et des Fonds de recherche du Québec.

Les points de vue et les conclusions tirées dans cet article ne sont pas nécessairement ceux du ministère de la Sécurité publique du Québec.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université Laval, École de travail social et de criminologie, Pavillon Charles-De Koninck (DKN-2472D), 1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec (Québec), Canada, G1V0A6.

Faits saillants

- La stigmatisation à l'égard des individus incarcérés pour un crime sexuel constitue une contrainte systémique structurant l'organisation du parcours d'accompagnement.
- Les principes risque-besoins-réceptivité sont pertinents, mais insuffisants dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée.
- L'offre d'intervention est le résultat d'une négociation constante entre sensibilité personnelle, obligation professionnelle et pression sociale.
- La portée du parcours d'accompagnement dépasse la seule gestion du risque et se construit dans le temps, à travers la stabilisation de la situation quotidienne et l'engagement dans la démarche de changement.

RÉSUMÉ • *La présente étude a pour objectif de mieux comprendre comment les personnes intervenantes organisent le parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel (IICS) dans un contexte où elles sont confrontées aux obstacles à la réinsertion sociale de cette clientèle, à des tensions professionnelles ainsi qu'à des principes directeurs en matière d'intervention (risque-besoins-réceptivité). Pour ce faire, des entretiens individuels ont été menés auprès de 14 personnes intervenantes affiliées aux Services correctionnels du Québec. L'analyse thématique révèle qu'elles façonnent le parcours d'accompagnement en fonction du contexte de stigmatisation entourant le retour en communauté des IICS, lequel se traduit par des moyens limités en matière d'intervention et par des besoins de base et socioidentitaires significatifs ne figurant pas dans les évaluations du risque et des besoins. Dans cette conjoncture, elles adoptent des interventions, en apparence contradictoires, qui combinent (1) la priorisation des besoins de base et socioidentitaires des IICS qu'elles jugent les plus susceptibles de favoriser leur réinsertion sociale, et (2) la conformité aux attentes sociétales liées à la gestion de la gravité du risque que représentent ces individus en communauté. Ces constats suggèrent ainsi qu'elles organisent le parcours d'accompagnement selon des priorités arbitraires, soulignant par le fait même des angles morts des principes risque-besoins-réceptivité en matière d'interventions communautaires auprès des IICS.*

MOTS CLÉS • *Parcours d'accompagnement, personnes intervenantes, individus incarcérés pour un crime sexuel, stigmatisation, bureaucratie de proximité, gestion du risque.*

Introduction

Au Canada, la plupart des individus incarcérés pour un crime sexuel (IICS) retournent en communauté à un moment ou à un autre. Pour certains, ce retour est assorti d'un mandat légal dans le cadre d'une peine de probation ou d'une mise en liberté sous condition imposant un suivi

supervisé par une personne intervenante des services correctionnels ou affiliée à ceux-ci, occupant, principalement, un poste d'agente de probation, d'intervenante communautaire ou d'agente des services correctionnels. Ce suivi légal en communauté comprend un ensemble variable de pratiques en matière d'intervention, connu sous le nom de parcours d'accompagnement, visant à protéger la société, tout en favorisant la réinsertion sociale des IICS (L.C. 1992, ch. 20). La majorité des études sur le retour en communauté des IICS se déclinent donc en deux courants de recherche. Le premier, plus prévalent, porte sur l'expérience des IICS, mettant l'accent sur la récidive, les effets des programmes sur les comportements et les obstacles à la réinsertion sociale (Frechette et al., 2022; Lussier et al., 2023; Tuschick et al., 2024). Le second, ayant reçu moins d'attention de la communauté scientifique, a pour objet d'étude les perceptions et les expériences professionnelles des personnes intervenantes, notamment les tensions, les enjeux et les défis rencontrés (Bailey et Sample, 2017; Lea et al., 1999; Ricciardelli et al., 2023). Ces deux courants de recherche, à leur manière, ont permis de souligner la complexité du travail des personnes intervenantes lors du retour en communauté des IICS en mettant en lumière les nombreuses contraintes auxquelles elles font face dans leurs pratiques en raison de leur rôle d'accompagnement. Il demeure toutefois incertain de quelle manière les personnes intervenantes négocient ces contraintes pour mettre en œuvre le parcours d'accompagnement des IICS, particulièrement dans le contexte où leurs pratiques en matière d'intervention sont régies par un cadre organisationnel prescriptif (Andrews et al., 1990). En s'appuyant sur des entretiens semi-dirigés réalisés auprès de personnes intervenantes des Services correctionnels du Québec, la présente étude examine alors comment elles organisent le parcours d'accompagnement des IICS dans ce contexte.

Gestion du risque en communauté et parcours d'accompagnement

Le mandat principal des services correctionnels nord-américains lors du retour en communauté des IICS est d'assurer la protection de la société par la prévention de la récidive sexuelle, poursuivi au moyen d'un éventail d'interventions communautaires, dont la nature et l'intensité varient selon les juridictions (Petrunik, 2003). Au Canada, les services correctionnels adoptent une approche de gestion du risque en communauté

qui s'appuie sur un parcours d'accompagnement assuré par les personnes intervenantes (Service correctionnel du Canada, 2019). Le rôle d'accompagnement des personnes intervenantes, visant à favoriser la réhabilitation, consiste simultanément à soutenir les IICS dans leur processus de changement, notamment par des programmes thérapeutiques, et à veiller au respect du mandat légal par des interventions de surveillance. Bien qu'il s'agisse d'un rôle collectif aux frontières diffuses, son étendue demeure en grande partie déterminée par le poste occupé par les personnes intervenantes au Canada. Celles qui occupent un poste d'agente de probation sont responsables du mandat légal (c.-à-d., devoir de rapporter les bris et les manquements), contrairement aux autres personnes intervenantes, qui doivent aborder les enjeux liés à la surveillance et transmettre des informations à la personne agente de probation attitrée au dossier, sans toutefois en assurer elles-mêmes l'application. Le parcours d'accompagnement, pierre angulaire de l'approche canadienne, devient alors pour les personnes intervenantes, à différents degrés, un exercice personnel de conciliation entre la réinsertion sociale et la protection de la société (voir Bourgon, 2013 ; F.-Dufour, 2011).

Les contraintes

Cette conciliation dans les pratiques n'est pas aussi simple au regard de la littérature scientifique nord-américaine sur les contraintes entourant le retour en communauté des IICS. En effet, la réinsertion sociale des IICS semble être entravée par un contexte défavorable marqué par la stigmatisation (Tuschick et al., 2024), comprise comme le phénomène menant à l'exclusion sociale par lequel une personne ou un groupe se voit attribuer une étiquette négative et persistante (stigmat) en raison d'attributs jugés déviants et fondés sur des stéréotypes (p. ex., Quinn et al., 2004, Tewksbury, 2012). Au Canada, cette réaction sociale négative s'accompagne de conditions légales restrictives (voir Lieb et al., 1998 ; Terry et Ackerman, 2009) – notamment celles découlant de l'ordonnance d'interdiction (*Code criminel*, 1985, c. C -46, art. 161) et du registre des délinquants sexuels (L.C. 2004, ch. 10) – qui peuvent s'ajouter au mandat légal habituel et dont les personnes intervenantes ont la responsabilité d'assurer la gestion et/ou le respect. Ces conditions semblent limiter l'accès aux ressources communautaires et la capacité des IICS de répondre à leurs besoins de base, comme se loger et travailler (Dubois et Ouellet, 2020 ; Knack et al., 2021 ; Murphy et Fedoroff,

2013; Rydberg, 2018), en plus d'augmenter le risque de récidive selon une étude récente (Frechette et Lussier, 2026).

Bien que l'influence de ce contexte défavorable à la réinsertion sociale des IICS sur l'organisation du parcours d'accompagnement demeure méconnue, la littérature souligne néanmoins plusieurs contraintes individuelles des personnes intervenantes, qualifiées de tensions, qui en découlent et qui laissent entrevoir des effets sur leurs pratiques en matière d'intervention. Les tensions résultant d'un conflit entre leurs exigences professionnelles (p. ex., mandat des services correctionnels, rôle d'accompagnement) et leurs attitudes personnelles négatives ou mitigées à l'égard des IICS peuvent se traduire par un affect négatif, un sentiment d'aliénation, une diminution de l'empathie et une distanciation sociale avec les IICS dans les pratiques (Bailey et Sample, 2017; Farrenkopf, 1992; Lea et al., 1999; Raymond et al., 2023; Ricciardelli et al., 2023). Les personnes intervenantes semblent toutefois vivre les tensions différemment. Selon des études menées dans des pays anglosaxons, celles qui bénéficient d'une formation générale ou professionnelle semblent mieux préparées et plus confiantes dans leurs pratiques que les autres, notamment en raison de leur sensibilité accrue aux répercussions de l'offre d'intervention, aux profils des IICS et aux tensions liées au travail auprès de ceux-ci (Craig, 2005; Hogue, 1995; Ware et al., 2012). Dans cette optique, le Canada a progressivement instauré, à partir des années 1990, des standards et des formations, dans lesquels les principes risque-besoins-réceptivité (RBR) occupent une place centrale (McGrath et al., 2010).

Les pratiques des personnes intervenantes

Les principes RBR visent à encadrer et à standardiser les pratiques des personnes intervenantes concernant (1) l'évaluation et (2) l'accompagnement des personnes judiciairisées (Andrews et al., 1990). Cette approche *top-down* prescrit aux personnes intervenantes ce que les concepteurs désignent comme les pratiques correctionnelles efficaces, optimisant ainsi l'atteinte du mandat de réinsertion sociale et de protection de la société (Bonta et al., 2021). Concrètement, selon les principes RBR, l'intensité et la nature de l'offre d'intervention durant le parcours d'accompagnement devraient refléter les résultats de l'évaluation standardisée concernant le niveau de risque de récidive et les facteurs qui contribuent à augmenter ce risque, le style d'apprentissage, la motivation et les capacités de l'individu (Bonta et Andrews, 2007). Ainsi, plus le

niveau de risque et de besoins criminogènes est élevé en vertu de l'évaluation, plus l'offre d'intervention devrait être intense et diversifiée. Dans le cas des IICS, différents outils d'évaluation ont été conçus pour refléter la spécificité du risque et de la nature des besoins criminogènes de ces individus en vue de l'accompagnement (p. ex., Hanson et al., 2007; Hanson et Thornton, 1999).

Cependant, une méta-analyse ainsi que d'autres recherches empiriques montrent que, sur le terrain, peu de personnes intervenantes intègrent les principes RBR dans leur offre d'intervention, soulevant des questions concernant la standardisation des pratiques lors du parcours d'accompagnement (Bonta et al., 2008; Hanson et al., 2009; Schaefer et Williamson, 2018; Viglione et al., 2014). Des études encore plus récentes soulignent que les personnes intervenantes ont tendance à pratiquer des révisions à la hausse du niveau de risque et de besoins criminogènes indiqués par les évaluations standardisées, et par extension, à intensifier l'offre d'intervention en prévision de l'accompagnement en communauté, particulièrement pour les IICS, comparativement aux personnes judiciarisées pour un crime non sexuel (Frechette et Lussier, 2023; Orton et al., 2021). Ces ajustements des personnes intervenantes mettent en évidence l'étendue de l'autonomie professionnelle dont elles disposent dans leurs pratiques, laquelle semble persister malgré les efforts de standardisation des services correctionnels au Canada (voir Quirion et D'Addese, 2011; Viglione et Taxman, 2018). Or, si ces ajustements sont bien documentés, la manière dont ils se traduisent concrètement dans les pratiques en matière d'intervention lors du parcours d'accompagnement des IICS est encore floue. Cet écart mérite d'autant plus d'être examiné qu'il s'inscrit dans un contexte marqué par diverses contraintes, dont une réaction sociale négative à l'égard des IICS et des tensions internes des personnes intervenantes.

La présente étude

La littérature scientifique souligne que les personnes intervenantes doivent accompagner les IICS dans un contexte peu propice à leur réinsertion sociale, comprenant de multiples contraintes. Or, puisque les personnes intervenantes disposent d'une autonomie professionnelle dans leurs pratiques en matière d'intervention, la présente étude vise à comprendre comment elles organisent concrètement le parcours d'accompagnement des IICS dans le contexte canadien de gestion du risque,

où des pratiques conformes aux principes RBR constituent la réponse attendue, et ce, souvent sans égard aux contraintes rencontrées sur le terrain, conformément à leur caractère standardisé. Pour ce faire, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès de personnes intervenantes affiliées aux Services correctionnels du Québec.

Méthodologie

Une méthodologie qualitative utilisant des entretiens individuels semi-dirigés a été retenue (Gaudet et Robert, 2018 ; Padgett, 2016). Considérant la nature exploratoire de la présente étude, un échantillon de convenance a été utilisé (Babbie, 2010). Les personnes intervenantes ont été recrutées par courriels et lors de réunions d'équipe par un informateur clé du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce dernier était en bonne posture pour effectuer le recrutement en raison de son poste d'agent de relations communautaires, qui implique une collaboration étroite avec les personnes intervenantes accompagnant des IICS dans sa juridiction et celles avoisinantes, soit majoritairement des milieux urbains. Les entretiens ont eu lieu dans les locaux des bureaux des directions des services professionnels correctionnels, et ce, sur les heures de travail des personnes intervenantes afin de les accommoder et d'optimiser leur participation. Conçu aux fins de la présente recherche, un protocole en trois sections a été appliqué lors des entretiens. Celui-ci portait successivement sur : (1) le rôle d'accompagnement des personnes intervenantes ; (2) les pratiques en matière d'intervention auprès des IICS provinciaux ; et (3) le parcours d'accompagnement idéal. Avec le consentement des personnes participantes, les entretiens d'une durée d'environ 90 minutes ont été enregistrés avant d'être retranscrits dans un logiciel de traitement de données. Les retranscriptions ont été anonymisées afin d'assurer la confidentialité des personnes intervenantes et de toute personne mentionnée (p. ex., numérotation des personnes participantes, censure des autres noms et des lieux, etc.). Ce projet a été approuvé par les comités d'éthique de la recherche des différentes institutions concernées.

Personnes participantes

Les personnes participantes correspondent à des personnes intervenantes occupant différents postes, mais étant toutes mandatées par les

services correctionnels provinciaux du Québec pour accompagner les IICS durant leur suivi légal en communauté. L'intérêt pour le palier provincial repose sur l'observation selon laquelle, au Canada, plus de 70 % des individus condamnés pour un crime sexuel purgent une peine sous la responsabilité des services correctionnels provinciaux (Hanson et al., 2012; Statistique Canada, 2024). Au Québec, l'orientation des personnes judiciairisées, avant et après la révision des services en octobre 2023, dépend essentiellement du niveau de complexité en matière d'accompagnement (p. ex., niveau de risque et de besoins criminogènes, problématique de santé mentale, déni/minimisation, ouverture au changement) : les personnes agentes de probation assurent le suivi des cas les plus complexes, et les personnes intervenantes communautaires s'occupent des autres, ne laissant que les suivis avancés, stables et/ou plus techniques aux personnes agentes des services correctionnels (Lalande et Simon, 2014). Afin d'avoir un portrait plus complet du parcours d'accompagnement des IICS, et puisque l'étude ne portait pas sur les spécificités de chacun de ces postes, des personnes intervenantes issues des trois postes ont été recrutées. Quatorze personnes intervenantes ont participé à un entretien individuel entre septembre 2023 et janvier 2024, soit un taux de participation d'environ 50 % dans les juridictions ciblées par le recrutement. Les informations sociodémographiques présentées au Tableau 1 révèlent qu'elles sont généralement des personnes agentes de probation ou intervenantes communautaires, de genre féminin, dans la trentaine, et diplômées d'un programme universitaire avec une dimension de relation d'aide. Ainsi, l'échantillon semble assez représentatif des personnes qui occupent de tels postes au Québec (voir Gouvernement du Québec, 2025a; 2025b).

Stratégie d'analyse

Le matériel a été soumis à une analyse de contenu. Avant que le premier auteur procède au codage du matériel, un nœud a été identifié à la lumière de la littérature scientifique sur le retour en communauté des IICS (Saldaña, 2021). Ce dernier concerne les pratiques, et renvoie aux actions concrètes, idéales et/ou attendues des personnes intervenantes en lien avec l'offre d'intervention lors du parcours d'accompagnement. Durant la phase de codage, des sous-nœuds ont surgi, par exemple, le référencement à des programmes spécialisés en matière de crime sexuel et la réponse aux besoins de base, permettant de préciser et d'enrichir le nœud

TABLEAU 1
Données sociodémographiques des personnes participantes

Personne participante	Poste	Expérience (années)	Âge	Genre	Formation
P1	AP	10	36	Masculin	Travail social
P2	ASC	1,5	42	Masculin	Enseignement
P3	AP	6	33	Féminin	Criminologie
P4	IC	1,5	23	Féminin	Criminologie
P5	AP	13	35	Féminin	Criminologie
P6	AP	17	45	Féminin	Psychologie
P7	IC	1,5	27	Féminin	Criminologie
P8	AP	15	49	Féminin	Travail social
P9	AP	6	36	Féminin	Criminologie
P10	IC	0,5	25	Féminin	Psychologie
P11	AP	25	48	Féminin	Orientation
P12	IC	2	27	Féminin	Criminologie
P13	AP	3	28	Féminin	Sexologie
P14	AP	12	44	Féminin	Orientation

Notes : AP : Agent de probation ; IC : Intervenant communautaire ; ASC : Agent des services correctionnels ; Expérience (années) : nombre d'années depuis l'entrée en fonction dans les services correctionnels pour un poste d'accompagnement auprès des personnes judiciarisées, et non seulement les IICS.

des pratiques. De plus, un nœud en lien avec les contraintes a émergé du matériel, faisant référence aux obstacles vécus par les personnes intervenantes et les IICS qui entourent l'organisation du parcours d'accompagnement. Ce dernier comprenait plusieurs sous-nœuds, comme la stigmatisation et l'accès restreint aux ressources en communauté.

La stratégie d'analyse du matériel retenue est l'analyse thématique. Il s'agit d'une méthode de choix dans la présente étude, car elle a permis, à partir des thèmes abordés lors des trois sections du protocole d'entrevues, de dégager des régularités dans le discours des personnes intervenantes relativement à la façon dont leurs pratiques en matière d'intervention s'organisent lors du parcours d'accompagnement des IICS dans le contexte canadien de gestion du risque, où elles sont également confrontées à des contraintes (Paillé et Mucchielli, 2021 ; Rubin et Rubin, 2012). Ce processus d'analyse s'est déroulé de manière itérative et collaborative. Bien qu'aucune procédure formelle d'accord interjuge n'ait été déployée, l'organisation des nœuds en thèmes est le résultat d'un

travail d'affinage et de conceptualisation au cours duquel les personnes autrices ont analysé le matériel codifié. Les thèmes reprennent essentiellement les nœuds généraux et leurs sous-nœuds relevés lors du codage du matériel. La présentation des thèmes en lien avec les pratiques et les contraintes, qui permet de mieux comprendre comment les personnes intervenantes organisent le parcours d'accompagnement de IICS, suit une logique contingente qui débute par une période de reconstruction suivie d'une de préparation.

Résultats

La reconstruction

« L'ici et maintenant »

Selon les personnes intervenantes rencontrées, qui utilisent d'ailleurs les termes « client » et « clientèle » pour désigner les IICS, il existerait un écart significatif entre le parcours d'accompagnement en communauté offert à ces derniers et celui destiné aux personnes judiciairisées pour un crime non sexuel. Cet écart s'explique, selon elles, par la réaction sociale négative marquée envers cette clientèle et ses retombées négatives sur la réinsertion sociale. Désignés de manière péjorative comme des « délinquants sexuels » (P01-P14), mais aussi comme des « récidivistes/multirécidivistes » (P04, P06), des « monstres » (P02) ou encore des « prédateurs » (P06) en raison de leur judiciarisation pour un crime sexuel, les IICS subissent de nombreuses pertes relationnelles, personnelles et professionnelles. Selon les personnes intervenantes, cette accumulation de pertes entraîne une nécessité de « prioriser » (P14) les interventions sur la réponse aux besoins de base, malgré les contraintes de temps associées à l'échéance du mandat légal. Ces besoins correspondent aux exigences de nature physiologique et sécuritaire jugées comme le strict minimum pour survivre, comme se loger, se nourrir, se sentir en confiance et en sécurité, avoir un compte bancaire fonctionnel et posséder une carte valide du régime d'assurance maladie. Dans ces conditions précaires, les personnes intervenantes soulignent que dans le cas des IICS, « ça prend du temps avant qu'on ait accès à une personne disposée » (P09) à travailler les besoins criminogènes, et cela nécessite de « respecter le rythme du client » (P03).

[...] c'est un délit qui est très stigmatisé aux yeux de la population générale, puis je comprends, je comprends vraiment, mais c'est une entrave, c'est un

obstacle à la réinsertion [...] en majorité, c'est une première judiciarisation et leur monde s'est écroulé, fait que souvent ils ressortent en communauté avec peu de ressources, tant interpersonnelle que financière, qu'ils ont perdu leur travail. Bref, c'est une reconstruction totale, particulièrement en raison de l'étiquette associée à ces crimes [sexuels]. Ce n'est pas simple [...] les gens ne sont pas disposés là [immédiatement après la peine d'incarcération] à travailler dans les domaines ciblés [par l'évaluation du risque et des besoins criminogènes] parce qu'ils sont dans l'ici et maintenant, de reconstruction, des besoins de base, puis de survie. (P09)

« Mettre la table »

Devant ces besoins de base et le sentiment de honte qui accompagnent le retour en communauté des IICS, entraînant de la fermeture, du déni et de l'isolement de la part des clients, les personnes intervenantes estiment essentiel de bien amorcer le développement de l'alliance thérapeutique et de stabiliser la situation des IICS afin de « mettre la table » (P03, P06) pour le reste du suivi. En ce qui concerne l'alliance thérapeutique, les personnes intervenantes cherchent à créer une coupure entre elles, qui sont présentes pour les aider dans leur processus de changement, et les autres qui les excluent, les blâment et les jugent pour les crimes qu'ils ont commis (p. ex., personnes détenues, membres de la communauté, autres personnes intervenantes en détention). Par conséquent, dès le début du suivi, les personnes intervenantes rencontrées affirment tenter de mettre en place, par leur posture en rencontre, un environnement de non-jugement. Caractérisé par l'écoute et par l'empathie, ce « *safe space* » (P03, P14) permet selon elles de développer l'alliance sur des bases de confiance, de coopération et de réciprocité, ce qui favorise éventuellement le partage, notamment concernant des sujets plus honteux, tels que la sphère sexuelle. Comme le démontre le deuxième extrait, cette démarche est impérative puisque passer outre celle-ci peut créer des frustrations concernant l'ouverture et la progression des IICS lors du suivi légal :

Avec cette clientèle, ça fait un peu un lien avec ce que je disais par rapport au sentiment de honte, souvent de culpabilité qui les habite. Souvent, c'est des clients, c'est ça, qui arrivent avec cet inconfort, fait que la posture qu'on va adopter, on va essayer que ce soit le moins confrontant que possible pour eux. Fait qu'on va vraiment miser sur l'écoute, puis normaliser aussi [...] Sans endosser leur comportement, ils comprennent qu'on juge que c'est inadéquat, mais on ne va pas dans le jugement avec cette clientèle. Faut faire

attention justement à la manière dont on amène les choses, les interventions trop confrontantes sont peut-être pas à privilégier, surtout pas au début. (P04)

Avant-hier, je parlais avec une autre agente ici, [elle me dit:] « Puis j'y parle d'affaires sexuelles, puis il ne veut rien savoir, il ne connaît rien. » [Je lui réponds:] « Laisse ça de côté. Prends-toi deux ou trois rencontres. Parles-y d'autres choses, parles-y de la neige qui s'en vient, ou parles-y d'autres choses. » C'est comme si avec ces délits [sexuels], vu que c'est des délits qui sont confrontants, vu ce qu'on entend dans les médias, on se sent obligé d'attaquer le problème à deux mains, puis de sauter là-dedans à pieds joints, puis de se dire: « Oui, tu vas me le dire, oui, tu vas faire ça. » (P01)

La stabilisation de la situation des IICS, quant à elle, nécessite une série de réponses à des situations quotidiennes urgentes, celles-ci étant imaginées par l'action d'« éteindre des feux » (P14). Bien que ces besoins de base ne figurent pas de facto dans les potentielles cibles d'intervention des évaluations du risque et des besoins criminogènes, cette étape de stabilisation est nécessaire en vue de la suite du parcours d'accompagnement selon les personnes intervenantes rencontrées, puisqu'elle permet de cristalliser l'alliance thérapeutique en démontrant un intérêt pour l'individu :

[...] j'ai un nouveau dossier, je le lis, je me fais un beau plan de match dans ma tête: OK, je m'en vais là, je m'en vais là. Finalement, je rencontre le gars [IICS], puis je vais exagérer, mais il ne sait pas où qu'il couche à soir. Bien mon plan de match, je m'en fous un peu, on est dans l'ici et maintenant [...] Il y a plus d'emploi, il y a plus d'appartements, bien on peut les référer vers les intervenantes et essayer de stabiliser leur situation. Après ça, on travaille l'employabilité. OK, là c'est plus stable, ils ont de quoi à manger, ils ont de quoi, leurs besoins de base sont respectés. Après ça, on peut passer à d'autres étapes, puis travailler plus sur leurs besoins criminogènes. Fait que des fois, il y a des besoins qui ne sont pas au plan d'intervention, tantôt que je parlais qui sont jugés non criminogènes, mais qu'on va utiliser au début pour créer notre lien. Puis, après ça, passer aux choses plus, je pense plus *crunchy*, je pourrais dire, ou plus au travail de leur dynamique qui les a amenés ici. (P01)

La préparation

« Référer aux experts »

Quand les personnes intervenantes jugent que l'alliance thérapeutique se cristallise et que la situation des IICS se stabilise, elles envisagent, au

moindre besoin criminogène, le référencement à des programmes spécialisés en matière de crime sexuel. Les personnes intervenantes y procèdent donc, bien qu'elles reconnaissent les limites de leur propre expertise à l'égard des problématiques sexuelles et de leur traitement :

Ça c'est [centre offrant des programmes spécialisés en matière de crime sexuel], c'est eux autres les [personnes] spécialisées. Moi, je reste pour chapeauter, mais ça va être... Je vais les référer quasiment automatiquement. Même, des fois, des gars qui n'ont pas d'obligations de suivi [thérapeutique], je vais leur dire : « Je vais te référer au [centre], c'est eux les experts. » Des fois, il faut reconnaître aussi nos limites par rapport à ça [le traitement des problématiques sexuelles]. (P01)

Ce référencement presque systématique survient alors qu'elles soulignent le faible niveau de risque et de besoins criminogènes des IICS qui purgent une peine provinciale, les décrivant comme « monsieur et madame Tout-le-Monde » (P01, P03) en raison de leur conformisme et de leurs valeurs généralement prosociales. Alors qu'elles soutiennent que ce référencement a pour fonction de maximiser la réduction du risque de récidive sexuelle des IICS, étant donné la gravité d'un tel crime aux yeux de la société, elles reconnaissent de manière contradictoire que cette pratique peut avoir des répercussions négatives sur la récidive : « Quelqu'un qui cote faible [faible niveau de risque et de besoins criminogènes], selon la recherche, c'est prouvé que si tu lui donnes une grosse thérapie puis que tu le vois toutes les semaines [...] ça va plus augmenter le risque » (P06). Cette stratégie de prévention de la récidive sexuelle, dépassant les principes RBR, repose, selon les personnes intervenantes, sur le traitement des besoins criminogènes spécifiques aux crimes sexuels et sur l'autonomie des IICS qui auront désormais en place un réseau de personnes professionnelles qualifiées en cas de besoin à la fin du mandat légal – un aspect crucial considérant que les ressources accessibles se font rares pour eux en raison de la nature sexuelle de leur condamnation :

Comme je disais, le risque, les conséquences [d'une récidive sexuelle] sont importantes, même si la problématique n'est pas ancrée, n'est pas importante, n'est pas récurrente. Si ne serait-ce qu'on a quelques besoins du STABLE [outil d'évaluation du risque et des besoins criminogènes conçu pour les IICS] qui ressortent ou des questionnements, des hypothèses au niveau de la sphère sexuelle, parce qu'on aime mieux rien négliger. À la limite, si on n'est pas certaines, on est dans le doute, on va référer vers un programme de sensibilisation en délinquance sexuelle [...] ultimement,

notre rôle c'est de s'assurer qu'il a un filet de protection, un filet de sécurité en sortant, qu'il est bien entouré, qu'il a un réseau, mais qu'il a aussi accès à des professionnels ou qu'il connaît bien les ressources [disponibles] s'il veut. Dans le fond, on amène la personne à être autonome dans son cheminement, puis dans le fait de demander de l'aide, au final, quand il quitte nos services [...] donc ça revient un petit peu tout le temps à ce que je disais, tout le temps d'avoir en arrière-plan, se rappeler le type de délit, les conséquences [d'une récidive sexuelle], plus alerte sur les signaux, sur les situations à risque, plus dans la prévention... On marche un peu plus sur des œufs [avec les IICS]. (P05)

[...] le plan d'intervention correctionnel est beaucoup plus détaillé qu'une personne qui a peut-être la même cote [niveau de risque et de besoins criminogènes], mais qui... Donc faut pas les laisser aller [sans intervenir], c'est moins bien vu par rapport à la population. (P02)

« L'iceberg »

Compte tenu de la prise en charge des besoins criminogènes par les programmes spécialisés en matière de crime sexuel, les personnes intervenantes consacrent une portion significative de leurs rencontres de suivi à soutenir cette clientèle dans ses besoins en matière de réinsertion sociale. Une personne intervenante décrit ceux-ci comme la partie submergée de l'iceberg : « Ce que je dois travailler, c'est beaucoup plus en dessous, tout ce qui est le relationnel, les habiletés de communication, tout ce qui m'amène à avoir [...] mes comportements mésadaptés au-dessus » (P08). Ces besoins sont, selon elles, induits ou exacerbés par la réprobation sociale liée à la condamnation pour un crime sexuel. Ils dépassent ainsi les besoins criminogènes de nature relationnelle (p. ex., instabilité conjugale, hostilité envers les femmes, influence sociale négative) pour inclure des dimensions socioidentitaires jugées cruciales à la réinsertion sociale, telles que l'identité sociale, l'estime de soi, les activités routinières et les rôles sociaux. Or, elles affirment que les ressources pour y répondre sont également limitées par ce contexte social d'exclusion des IICS, en particulier les conditions légales applicables à leurs clients. Ces conditions, surtout celles issues de l'ordonnance d'interdiction, sont imposées de manière quasi systématique, sans égard aux besoins à travailler, et restreignent l'accès à des lieux fréquentés notamment par des personnes âgées de moins de seize ans (p. ex., centres communautaires, écoles, centres sportifs), pourtant essentiels à la réinsertion sociale de la plupart de cette clientèle (p. ex., consultations

de personnes professionnelles, loisirs, formations générales/professionnelles). Comme l'expliquent les personnes intervenantes, ces restrictions qui complexifient leurs pratiques et compromettent des démarches de réinsertion sociale sont souvent injustifiées, représentant l'équivalent d'une « épée de Damoclès » (P02) planant au-dessus de leur tête :

Ah, vu que c'est un délinquant [sexuel], bien on met ça, on met les conditions [prévues à l'ordonnance d'interdiction] l'empêchant d'aller dans tel, tel, tel, dans un rayon de tel d'une école, etc., mais ce n'est pas nécessairement toujours des délinquants dits pédophiles. Fait que ce n'est pas toujours collé à leurs besoins et leur réalité comme *package* [ensemble] de conditions. (P11)

Tout ce que je pourrais prévoir pour accompagner quelqu'un [IICS] dans son processus de retour en collectivité, puis de processus de réinsertion sociale, je ne peux pas l'utiliser de la même façon qu'avec n'importe qui d'autre [personnes judiciairisées pour un crime non sexuel] parce que je suis limitée [...] toutes nos portes d'entrée habituelles, je ne peux pas y avoir accès [...]. Fait que ce que je dois travailler versus mes accès, des fois, c'est pas nécessairement compatible [...]. On n'aura pas les mêmes accès aux services que pour n'importe quel autre délinquant. Déjà, être un délinquant puis aller chercher des services dans la communauté, c'est un premier obstacle, mais être un délinquant sexuel, c'est sûr que c'est un deuxième obstacle. (P08)

« L'étiquette »

Pour contrebalancer ce contexte défavorable à la réinsertion sociale, les personnes intervenantes prennent elles-mêmes en charge l'offre d'intervention en lien avec ces besoins et insistent notamment sur la perception de soi, l'estime personnelle, les rôles sociaux et, par extension, les capacités individuelles à reprendre une vie « normale » au sein de la société, des aspects affectés par la réprobation sociale. Elles privilégient ainsi des interventions axées sur les forces des IICS afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle identité, indispensable à la réinsertion sociale, qui vient remplacer celle de « délinquant sexuel » qui prédomine depuis la judiciarisation :

[...] je veux vraiment leur faire voir la différence entre la personne qu'ils sont et le comportement qu'ils ont adopté. Je le sais que c'est imbriqué ensemble. Ça reste que le comportement, c'est eux qui l'ont eu, mais est-ce que je dois définir [le client] par un comportement qu'il a eu il y a vingt ans ou je définis [le client] par ce qu'il est aujourd'hui, puis où il est rendu dans la vie ? (P14)

Avec cette clientèle, ce que je remarque, c'est souvent, justement, essayer de sortir de l'étiquette. La personne a été jugée pour un crime à caractère sexuel. On dirait qu'après coup, c'est ça qu'ils en retiennent, c'est l'étiquette qu'ils se sont apposée. Puis c'est comme s'ils avaient perdu la personne qu'ils étaient avant. C'est juste ça qui prend la place, fait que c'est souvent d'amener la personne à voir qu'elle est autre chose que cette étiquette, autre chose que le crime qu'elle a commis. Donc ça reste un père de famille, un ami, un travailleur et autres. Fait que c'est beaucoup le ramener à ses forces, à ses qualités. (P03)

« Naviguer autour »

Paradoxalement, aux interventions qui visent à déconstruire l'étiquette de « délinquant sexuel », les personnes intervenantes offrent également des interventions dont la visée est l'acceptation de cette étiquette dans les relations sociales, considérant la réprobation persistante à l'égard des crimes sexuels dans divers milieux sociaux auxquels les IICS seront immanquablement confrontés en communauté. Par exemple, elles les aident à anticiper les échecs relationnels et professionnels liés à la nature sexuelle de leur condamnation, à élaborer des stratégies de divulgation de leurs antécédents criminels et à organiser leur vie en fonction des conditions légales :

Je le sais que la Charte des droits et libertés mentionne qu'un emploi, un logement ne peut pas être refusé à une personne qui a commis un délit, mais ça reste que tu veux-tu t'engager vraiment là-dedans, puis d'aller... As-tu les ressources ? As-tu l'énergie nécessaire pour aller là ? Puis qu'après ça, tu sois engagé, puis que tu vives de l'ostracisme parce que justement [tu as commis un crime sexuel]. Trouve-toi d'autres choses. Trouve quelqu'un qui va t'accepter pour ce que tu es [...] C'est sûr que ce n'est pas moi qui les rencontre les obstacles, c'est eux. Moi, je ne peux que les accompagner là-dedans. Puis je te dirais que ce que je leur suggère beaucoup, c'est le lâcher-prise [...] Quelqu'un qui a l'esprit fermé, il va avoir l'esprit fermé, à moins d'un changement soudain. Ils ne peuvent pas s'imposer. Tu ne peux pas t'imposer à quelqu'un. (P14)

[...] les clients doivent apprendre à vivre différemment parce qu'il y a plein de choses maintenant qui ne leur sont plus accessibles [en raison des conditions légales]. Par exemple, par rapport à l'utilisation d'Internet [restreinte ou interdite], il faut qu'ils se débrouillent autrement [...] Il y a plein de lieux où ils n'ont pas le droit d'aller, fait que c'est de naviguer là-dedans, puis qu'ils se refassent une routine à travers cet article [ordonnance d'interdiction]. (P04)

Comment aborder ça aussi [qu'il a commis un crime sexuel], ça, c'est quelque chose qu'on parle beaucoup, que je parle avec mes clients parce que ce n'est pas facile de dire à tout le monde, à ta famille, tes amis. Tu rencontres une nouvelle personne, une nouvelle relation, peu importe, comment tu dis ça à quelqu'un ? [...] Puis « je fais quoi s'ils ne m'acceptent pas ? » Fait qu'il y a le rejet, le sentiment d'être rejeté qui prend le dessus. C'est de naviguer autour de tout ça selon le ressenti de la personne. (P12)

« C'est les besoins qui sont différents »

En somme, les personnes intervenantes rencontrées soutiennent donc l'idée suivante : « C'est les besoins [ciblés par l'offre d'intervention] qui sont différents, mais le suivi, il se passe de la même façon qu'une personne qui a [commis] un délit plus classique comme le vol » (P14). Elles ne considèrent donc pas la nature sexuelle de la condamnation comme une information orientant directement les pratiques en matière d'intervention durant le parcours d'accompagnement, mais plutôt comme un indice de la présence possible de besoins relativement spécifiques aux IICS, lesquels sont, eux, susceptibles de conduire à des pratiques d'intervention s'écartant des principes RBR. Autrement dit, les personnes intervenantes organiseraient le parcours d'accompagnement de la même façon si des personnes judiciairisées pour un crime non sexuel présentaient les mêmes besoins que la plupart des IICS, mais de tels cas sont plutôt rares, selon elles, en raison de la réaction sociale négative moins marquée envers eux.

Discussion

Cette étude visait à comprendre comment les personnes intervenantes affiliées aux services correctionnels organisent concrètement le parcours d'accompagnement des IICS dans le contexte canadien de gestion du risque. Les entretiens individuels réalisés auprès d'elles mettent en lumière que la compréhension de ce parcours d'accompagnement implique d'examiner les pratiques en matière d'intervention, mais également les contraintes qui les façonnent et qui s'imposent bien malgré le cadre organisationnel prescriptif. En fait, les pratiques et les contraintes décrites par les personnes intervenantes révèlent un parcours d'accompagnement contingent, débutant généralement par des pratiques en matière d'intervention axées sur la reconstruction individuelle, avant d'aborder la préparation au retour en communauté et ses

obstacles. Ce parcours d'accompagnement, distinct de celui destiné aux personnes judiciairisées pour un crime non sexuel, n'est pas entièrement conforme aux principes RBR dans l'offre d'intervention, en raison de la réaction sociale négative ciblant les IICS. En fait, à l'analyse de leur discours, il devient évident, comme l'indique la littérature scientifique, que la stigmatisation est pour elles une réalité inévitable et contraignante, tout en soulignant également, de façon novatrice, qu'elle agit comme toile de fond de l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS.

Réinsertion sociale stigmatisée

Selon la compréhension des personnes intervenantes de ce concept, la stigmatisation des IICS s'impose dans leurs pratiques comme une contrainte systémique à la réinsertion sociale de leurs clients. Elles affirment que la stigmatisation ferait en sorte que les IICS présentent davantage de besoins de base et socioidentitaires que de besoins criminogènes. Cette stigmatisation, par différents mécanismes, comme l'exclusion sociale, réduirait l'identité des IICS à celle de « délinquant sexuel » – une étiquette négative associée à des caractéristiques discréditantes – et aurait pour effet d'accentuer les besoins de base et socio-identitaires en plus d'entraver leur poursuite (Bailey et Sample, 2017; Ricciardelli et al., 2023). En effet, la stigmatisation limiterait les ressources communautaires essentielles à la réinsertion sociale pour les IICS, comparativement aux personnes judiciairisées pour un crime non sexuel, l'accès leur étant souvent interdit en raison de l'étiquette de « délinquant sexuel » et des conditions légales qui leur seraient imposées de manière quasi systématique (Knack et al., 2021; Lowe et Willis, 2020; Lussier et al., 2011; Mingus et Burchfield, 2012; Tewksbury, 2012). Cependant, les principes directeurs du modèle canadien de gestion du risque sont plutôt centrés sur l'individu, et ne tiennent pas compte du contexte social de stigmatisation et de ses effets collatéraux sur les besoins des IICS (Maruna et al., 2004). Ainsi, la stigmatisation constitue une contrainte systémique suffisamment importante pour influencer les personnes intervenantes, qui doivent composer avec celle-ci dans leurs pratiques en matière d'intervention lors de l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS.

*Un parcours d'accompagnement contextualisé, ajusté,
et pragmatique*

Conformément à la perspective des bureaucrates de proximité de Michael Lipsky (2010), dont l'application et la pertinence pour analyser l'offre de services publics ont été largement documentées dans les services correctionnels nord-américains (p. ex., Kras et al., 2021 ; Portillo et Rudes, 2014 ; Stephenson, 2020), les personnes intervenantes organisent le parcours d'accompagnement des IICS en réponse aux contraintes rencontrées sur le terrain. Ainsi, même si les pratiques en matière d'intervention s'inscrivent dans un cadre organisationnel prescriptif articulé selon les principes RBR, elles affirment que ceux-ci restent « insuffisants » dans le contexte social de stigmatisation des IICS pour favoriser la réinsertion sociale et la prévention de la récidive (Ward et Gannon, 2006, p. 78). Les personnes intervenantes recourent alors en premier lieu à ce que Lipsky appelle le « *creaming* » (Lipsky, 2010, p. 107), une pratique leur permettant de trier et de prioriser les besoins des IICS les plus susceptibles d'avoir des effets bénéfiques à ces égards, en l'occurrence les besoins de base et socioidentitaires.

Répondre aux besoins envahissants

Étant donné que la stigmatisation aurait placé les IICS dans une situation individuelle précaire, elles affirment prioriser au début du suivi les besoins de base, comme se loger ou se sentir en sécurité au détriment des autres, même s'ils ne sont pas des besoins criminogènes selon les principes RBR, puisque leur caractère envahissant « mérite » une attention en amont du suivi (Jilke et Tummers, 2018 ; voir également Stephenson, 2020). Cela se traduit par des interventions en rencontre orientées vers la réponse à ces besoins, de même que par une posture de non-jugement, non confrontante et empathique, qui, ensemble, établissent les bases d'une alliance thérapeutique positive et coopérative (Bailey et Sample, 2017 ; Bonta et Andrews, 2023 ; Corneille et Devillers, 2017). Ces pratiques permettent, selon les personnes intervenantes, de favoriser la disposition aux interventions intrusives et l'engagement dans le processus de changement en démontrant un intérêt pour les besoins de base et, par extension, pour le bien-être de l'individu (Marshall et al., 2009 ; Ward et al., 2007). Marshall et al. (2009), s'intéressant aux programmes spécialisés en matière de crime sexuel, parlent de « gagner la confiance » (p. 228) par ces attentions en début de suivi afin de surmonter

certaines contraintes liées à l'adhésion aux interventions (p. ex., déni, minimisation, faible estime de soi), témoignant ainsi des rapprochements entre les pratiques dans les milieux thérapeutiques et les milieux correctionnels. Les personnes intervenantes voient cette période de reconstruction comme un tremplin, puisqu'elle contribue à prévenir la récidive par la stabilisation de la situation quotidienne des IICS, tout en recentrant la suite du suivi sur les besoins criminogènes et les besoins en matière de réinsertion sociale (Ward et Brown, 2004). Des études appuient cette observation, montrant que les besoins de base, en affectant le fonctionnement quotidien, font de la prévention des comportements criminels une lutte constante, et ce, peu importe le niveau de risque et de besoins criminogènes (Frechette et al., 2026; Lievesley et al., 2018).

Après cette période axée sur la reconstruction individuelle des IICS, les personnes intervenantes priorisent graduellement dans leurs pratiques les interventions ciblant les besoins en matière de réinsertion sociale, qu'elles jugent être les problèmes de fond de leurs contacts avec le système de justice pénale (Dorais, 2017; Villeneuve et al., 2020). Ces besoins sont plus larges que ce qui est prévu dans les principes RBR, incluant des besoins relationnels spécifiques (p. ex., divulgation des antécédents) et des besoins identitaires (Maruna et Farrall, 2004), ce qui permet de préparer les IICS à faire face aux obstacles sociaux résultant de la stigmatisation. Ces pratiques orientées vers la préparation au retour en communauté semblent permettre de « rétablir un équilibre juste » (Kras et al., 2021, p. 13, traduction libre) entre le contexte de stigmatisation peu propice à la réinsertion sociale et le profil à faible risque des IICS provinciaux accompagnés.

Cette anticipation de stigmatisation (voir Moore et al., 2016) de la part des personnes intervenantes à l'égard du retour en communauté des IICS mène à des pratiques, sur le fond, contradictoires. Effectivement, elles proposent simultanément aux IICS de réfuter l'étiquette de « délinquant sexuel » à l'aide d'interventions misant sur les qualités, les forces et la construction d'une nouvelle identité non criminelle (Harris, 2014; McAlinden et al., 2017; Ward, 2007), mais aussi d'accepter socialement cette étiquette en déployant des interventions de contournement des obstacles sociaux pour favoriser la réinsertion sociale (p. ex., composer avec la stigmatisation et la honte; Hulley, 2016; Milner, 2016). Ces pratiques semblent reposer sur le paradoxe de l'organisation du parcours d'accompagnement dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée, où les opportunités externes pouvant amorcer le processus de change-

ment (Giordano et al., 2002) seront limitées, voire absentes pour cette clientèle. En effet, les personnes intervenantes doivent organiser le parcours d'accompagnement des IICS sans pouvoir compter sur d'autres acteurs sociaux pertinents à leur réinsertion sociale selon les principes RBR, tels que les proches, les propriétaires immobiliers et les employeurs. Ainsi, compte tenu des obstacles aux sources traditionnelles de contrôle social informel (Sampson et Laub, 1993), les personnes intervenantes semblent miser dans leurs pratiques en matière d'intervention sur la capacité des IICS à être autonomes dans leur processus de changement, et à s'impliquer de manière plus soutenue dans les interventions (Corneille et Devillers, 2017 ; Dorais, 2017 ; Maruna, 2001). Ces pratiques bienveillantes des personnes intervenantes qui permettent aux IICS de se reconstruire et de se préparer au retour en communauté laissent toutefois place à des tensions personnelles et sociales auxquelles elles doivent également répondre (Wakeling et al., 2012).

Soulager les tensions

Même si les personnes intervenantes manifestent un souci pour la réinsertion sociale des IICS en organisant l'offre d'intervention selon leurs besoins les plus susceptibles d'avoir des effets bénéfiques, les pratiques lors du parcours d'accompagnement ne sont pas neutres, car elles sont scrutées par la société. Comme l'indiquent Portillo et Rudes (2014), les pratiques des personnes intervenantes n'ont pas lieu en vase clos, et elles sont susceptibles de refléter à certains égards les tensions résultant des attitudes individuelles et/ou sociales négatives envers les IICS, une pratique intitulée « *rubber stamping* » (Lipsky, 2010, p. 129). Pour protéger leur intégrité personnelle et professionnelle face à ces tensions, elles sont alors susceptibles de prendre des précautions symboliques qui, comme le suggère Lipsky (2010), relèvent davantage du contexte de réprobation sociale (voir Gourmelon, 2012). Concrètement, les personnes intervenantes peuvent se sentir contraintes de référer les IICS à des programmes spécialisés en matière de crime sexuel (Lussier et Frechette, 2022 ; Mailloux et al., 2003). Cette tendance repose principalement, comme elles l'affirment, sur l'argument de la gravité du risque (English, 1998) – soit l'ampleur des conséquences négatives associées à une récidive de nature sexuelle – ou celui du développement de l'autonomie personnelle – à savoir, l'introduction des IICS aux ressources disponibles en communauté afin d'encourager leur utilisation en cas de besoin à la fin du suivi (Pithers et al., 1983). Ces objectifs tendent à avoir

préséance sur les probabilités de récidive associées au niveau de risque et de besoins criminogènes (Andrews et al., 2004), et ce, bien qu'elles sachent que de telles pratiques peuvent théoriquement s'avérer contre-productives selon les principes RBR si la programmation dans son ensemble est trop ou insuffisamment intense pour l'individu (c.-à-d., nombre de programmes ainsi que leur fréquence, leur durée, et leur contenu respectif). Ces résultats qualitatifs ne permettent toutefois pas de statuer empiriquement sur les effets de cette pratique sur la récidive, notamment en raison du fait que le référencement n'entraîne pas automatiquement une intervention à intensité élevée ni centrée sur les problématiques sexuelles, celle-ci faisant généralement l'objet d'une évaluation par l'organisme ciblé en vue de l'orientation des IICS dans les programmes. Cependant, il demeure que cette pratique soulève des doutes à cet égard puisque la plupart des IICS provinciaux présentent, selon l'évaluation réalisée par les personnes intervenantes, un faible niveau de risque et de besoins criminogènes, et que l'orientation dans les programmes spécialisés au Québec à la suite d'un référencement ne repose pas ou ne repose que partiellement sur les principes RBR (26 % des programmes utilisent, à différents degrés, les principes RBR ; Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle, 2024).

En fin de compte, l'organisation du parcours d'accompagnement apparaît comme une réponse ajustée et pragmatique des personnes intervenantes aux contraintes multiples ainsi qu'aux objectifs diffus dans le contexte de réinsertion sociale stigmatisée des IICS (voir F.-Dufour, 2011 ; Viglione et Taxman, 2018), auxquels les principes RBR ne répondent que partiellement. En effet, elles déploient des pratiques qui supplémentent les principes RBR à l'aide de notions issues de différents modèles d'intervention en criminologie, la plupart développés spécifiquement pour l'accompagnement et le traitement des IICS (p. ex., English, 1998 ; Pithers et al., 1983 ; Ward et Brown, 2004). Comme l'explique Gourmelon (2012), les principes RBR proposent bien un cadre théorique aux personnes intervenantes ; cependant, dans le contexte de réinsertion sociale stigmatisée des IICS, « la méthode n'est ainsi pas véritablement assurée, chacun recourt à une forme de bricolage conceptuel pour cadrer, au mieux, en fonction de ses compétences, avec la commande institutionnelle [...] [dépassant ainsi] temporairement certaines tensions et contradictions » (p. 381).

Limites et biais

Cette démarche de recherche n'est pas sans limites. Malgré l'intérêt pour les expériences et les perceptions des personnes intervenantes, le manque de triangulation des données limite la richesse des résultats. Cela est d'autant plus important, considérant que les personnes rencontrées rapportent leurs interprétations du vécu des IICS, ne révélant qu'une perspective du retour en communauté de ces individus. Qui plus est, le choix de l'entretien individuel ne permet pas d'examiner les dynamiques collectives pourtant centrales à l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS, un rôle partagé entre les différentes organisations et personnes intervenantes. Dans cet ordre d'idées, il est également possible que les résultats soient le reflet, entre autres, de facteurs organisationnels du milieu dans lequel œuvrent les personnes intervenantes (Euvrard, 2020; Portillo et Kras, 2020), puisque l'échantillon provient d'un nombre restreint d'agences et de régions administratives québécoises. Ces observations doivent alors être mises à l'épreuve d'une comparaison nationale et internationale.

Enfin, même si les personnes intervenantes communautaires assurent le suivi de la majorité des IICS au Québec, elles ne représentent qu'un peu plus du quart des personnes participantes. Contrairement aux personnes agentes de probation, les personnes intervenantes communautaires et agentes des services correctionnels ne sont pas responsables du mandat légal. Ainsi, la dualité entre le mandat de réinsertion sociale et de protection de la société, en apparence plus marquée chez les personnes agentes de probation, est susceptible d'avoir teinté leur discours et de constituer une tension plus importante pour elles que pour les autres personnes intervenantes, bien que cet aspect n'ait pas été souligné de manière soutenue lors des entretiens et que l'étude ne portait pas sur les spécificités de chacun des postes dans l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS. Néanmoins, des recherches plus approfondies et portant spécifiquement sur cette dualité à travers les différents postes s'imposent. Elles devraient permettre de déterminer, par exemple, si cette dualité est moins présente, peu contraignante, ou se manifeste simplement différemment auprès des IICS, ou si, au contraire, elle est présente et contraignante, mais que les personnes agentes de probation disposent d'une plus grande expérience pour y faire face dans leurs pratiques.

Conclusion

La présente étude porte sur les expériences et les perceptions des personnes intervenantes afin de mieux comprendre l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS dans le contexte canadien de gestion du risque. Si, en trame de fond, le parcours d'accompagnement s'articule autour de la prescription des principes RBR, la réalité est plus diffuse, portée de façon singulière par les personnes intervenantes. Selon les discours recueillis lors d'entretiens semi-dirigés, les personnes intervenantes tendent à organiser le parcours d'accompagnement en fonction des nombreuses contraintes au cœur desquelles figure la stigmatisation persistante à l'égard des IICS. Dans ce contexte, les personnes intervenantes développent des pratiques qu'elles jugent plus efficaces pour favoriser la réinsertion sociale de cette clientèle. Ainsi, les contraintes entourant le retour en communauté des IICS requièrent des personnes intervenantes qu'elles dépassent les principes directeurs des services correctionnels canadiens jugés trop limités dans leurs pratiques en matière d'intervention pour favoriser la réinsertion sociale de ces individus. Ces observations ne démontrent toutefois pas réellement la spécificité des pratiques lors de l'organisation du parcours d'accompagnement des IICS, mais plutôt celle des contraintes sous-jacentes à la réinsertion sociale dans un contexte de stigmatisation.

Cette façon d'organiser le parcours d'accompagnement des IICS ouvre la porte à la réflexion quant à l'apport de cette recherche au champ d'études sur l'autonomie professionnelle des personnes intervenantes dans les services correctionnels. Alors que l'autonomie professionnelle insiste principalement sur l'autodétermination et la capacité à agir conformément à ses valeurs profondes, les pratiques en matière d'intervention des personnes intervenantes révèlent plutôt des paradoxes et des compromis afin de répondre simultanément aux contraintes, aux tensions, et aux besoins de plusieurs acteurs sociaux. Ces composantes, reconnaissant l'intentionnalité des pratiques des personnes intervenantes ainsi que la contribution des facteurs externes pour les façonner, s'apparentent en plusieurs points à l'agentivité, un concept ayant été examiné en profondeur sous l'angle des personnes judiciarisées. Cependant, cette idée de l'agentivité des personnes intervenantes responsables d'organiser le parcours d'accompagnement l'est beaucoup moins, surtout dans un contexte de gestion du risque et de stigmatisation comme celui observé chez les IICS.

Références

- Andrews, D. A., Bonta, J., et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19-52. <https://doi.org/10.1177/0093854890017001004>
- Andrews, D. A., Bonta, J., et Wormith, J. S. (2004). *Level of service/case management inventory: LS/CMI manual*. Toronto, Ontario: Multi-Health Systems.
- Babbie, E. R. (2010). Research design. Dans E. R. Babbie (dir.), *The practice of social research* (p. 90-123). Cengage.
- Bailey, D. J., et Sample, L. L. (2017). Sex offender supervision in context: The need for qualitative examinations of social distance in sex offender-supervision officer relationships. *Criminal Justice Policy Review*, 28(2), 176-204. <https://doi.org/10.1177/0887403415572876>
- Bonta, J., et Andrews, D. A. (2023). *The psychology of criminal conduct* (7^e éd.). New York: Routledge.
- Bonta, J., et Andrews, D. A. (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondés sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Sécurité publique Canada.
- Bonta, J., Bourgon, G., Rugge, T., Pedneault, C. I., et Lee, S. C. (2021). A system-wide implementation and evaluation of the Strategic Training Initiative in Community Supervision (STICS). *Journal of Criminal Justice*, 74, 101816. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2021.101816>
- Bonta, J., Rugge, T., Scott, T. L., Bourgon, G., et Yessine, A. K. (2008). Exploring the black box of community supervision. *Journal of Offender Rehabilitation*, 47(3), 248-270. <https://doi.org/10.1080/10509670802134085>
- Bourgon, G. (2013). The demands on probation officers in the evolution of evidence-based practice: The forgotten foot soldier of community corrections. *Federal Probation*, 77(2), 30-34.
- Code criminel, 1985, C-46, art. 161.
- Cohen, T. H., Pendergast, B., et VanBenschoten, S. W. (2016). Examining overrides of risk classifications for offenders on federal supervision. *Federal Probation*, 80(1), 12-21.
- Corneille, S., et Devillers, B. (2017). Quand le Good Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux: une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service social*, 63(1), 12-28. <https://doi.org/10.7202/1040027ar>
- Craig, L. A. (2005). The impact of training on attitudes towards sex offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 11(2), 197-207.
- Dorais, M. (2017). Le travail social dans le Good Lives Model utilisé auprès des auteurs d'agressions sexuelles. *Service social*, 63(1), 1-11. <https://doi.org/10.7202/1040026ar>
- Dubois, M. È., et Ouellet, F. (2020). Les défis de la réinsertion sociale: regard éclairé sur la réalité vécue par la clientèle en maison de transition. *Criminologie*, 53(2), 309-333. <https://doi.org/10.7202/1074197ar>

- English, K. (1998). The containment approach: An aggressive strategy for the community management of adult sex offenders. *Psychology, Public Policy, and Law*, 4(1-2), 218-235. <https://doi.org/10.1037//1076-8971.4.1-2.218>
- Euvrard, E. (2020). Assignment à domicile et autorisation (s) de sortie dans un ordre négocié. *Déviance et société*, 44(1), 49-81. <https://doi.org/10.3917/ds.441.0049>
- F.-Dufour, I. (2011). Travail social et champ sociojudiciaire: vers une contribution renouvelée?. *Service social*, 57(1), 63-79. <https://doi.org/10.7202/1006287ar>
- Farrenkopf, T. (1992). What happens to therapists who work with sex offenders?. *Journal of Offender Rehabilitation*, 18(3-4), 217-224.
- Frechette, J., et Lussier, P. (2023). Betting against the odds: The mysterious case of the clinical override in risk assessment of adult convicted offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 67(9), 887-909. <https://doi.org/10.1177/0306624X211049181>
- Frechette, J., et Lussier, P. (2026). La surveillance communautaire des individus condamnés pour un crime sexuel au Canada: Une étude longitudinale sur l'effet des stratégies canadiennes sur la récidive sexuelle. *Criminologie, Forensique et Sécurité*.
- Frechette, J., Lussier, P., Chouinard Thivierge, S., McCuish, E., et Proulx, J. (2022). *Everything in its own time: sex offenders, risk and situated knowledge over the past century*. 5th World Congress on Probation and Parole. Octobre, Ottawa, Canada.
- Frechette, J., Lussier, P., et F.-Dufour, I. (2026). A study of the context upon community re-entry for young adults with a history of sexual offending sentenced to shorter incarcerations. *Sexual Abuse*. <https://doi.org/10.1177/10790632261417991>
- Gaudet, S., et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa, Ontario: University of Ottawa Press.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., et Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064. <https://doi.org/10.1086/343191>
- Gourmelon, N. (2012). La prise en charge pénitentiaire des délinquants sexuels sous le sceau de la gestion des risques et de la lutte contre la récidive. *Déviance et société*, 36(4), 363-387. <https://doi.org/10.3917/ds.364.0363>
- Gouvernement du Québec. (2025a). *Agents / agentes de probation et de libération conditionnelle*. Repéré à <https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/explorer-metiers-professions/41311-agents-agentes-de-probation-et-de-liberation-conditionnelle>
- Gouvernement du Québec. (2025b). *Travailleurs / travailleuses des services sociaux et communautaires*. Repéré à <https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/explorer-metiers-professions/42201-travailleurs-travailleuses-des-services-sociaux-et-communautaires>
- Hanson, R. K., Bourgon, G., Helmus, L., et Hodgson, S. (2009). The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 36(9), 865-891. <https://doi.org/10.1177/0093854809338545>

- Hanson, R. K., et Thornton, D. (1999). *Static 99: Improving actuarial risk assessments for sex offenders* (Vol. 2). Ottawa, Ontario: Solicitor General Canada.
- Hanson, R. K., Harris, A. J. R., Scott, T.-L., et Helmus, L. (2007). *Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision Project* (User Report No. 2007-05). Ottawa, Ontario: Public Safety Canada.
- Hanson, R. K., Lloyd, C. D., Helmus, L., et Thornton, D. (2012). Developing non-arbitrary metrics for risk communication: Percentile ranks for the Static-99/R and Static-2002/R sexual offender risk scales. *International Journal of Forensic Mental Health*, 11, 9-23. <https://doi.org/10.1080/14999013.2012.667511>
- Harris, D. A. (2014). Desistance from sexual offending: Findings from 21 life history narratives. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(9), 1554-1578. <https://doi.org/10.1177/0886260513511532>
- Hogue, T. E. (1995). Training multi-disciplinary teams to work with sex offenders: Effects on staff attitudes. *Psychology, Crime and Law*, 1(3), 227-235. <https://doi.org/10.1080/10683169508411958>
- Hulley, J. L. (2016). "My history is not my destiny": *Exploring Desistance in Adult Male Child Sex Offenders* [Thèse de doctorat, University of Sheffield].
- Jilke, S., et Tummers, L. (2018). Which clients are deserving of help? A theoretical model and experimental test. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 28(2), 226-238.
- Knack, N., Blais, J., et Fedoroff, J. P. (2021). Exploring inconsistencies in the interpretation of Canada's section 161 order for sexual offending. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 63(1), 52-88. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2020-0042>
- Kras, K. R., Magnuson, S., Portillo, S., et Taxman, F. S. (2021). Tempered radicals: Considering street-level community corrections officers and supervisors' divergence from policies. *Justice Quarterly*, 38(4), 701-724. <https://doi.org/10.1080/07418825.2019.1639789>
- Lalande, P. et Simon, H. (2014). *Les services correctionnels du Québec: document d'information*. Ministère de la sécurité publique du Québec.
- Lea, S., Auburn, T., et Kibblewhite, K. (1999). Working with sex offenders: The perceptions and experiences of professionals and paraprofessionals. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 43(1), 103-119. <https://doi.org/10.1177/0306624X99431010>
- Lieb, R., Quinsey, V., et Berliner, L. (1998). Sexual predators and social policy. *Crime and Justice*, 23, 43-114.
- Lievesley, R., Winder, B., Norman, C., et Banyard, P. (2018). A life sentence in installments: A qualitative analysis of repeat offending among short-sentenced offenders. *Victims & Offenders*, 13(3), 409-426. <https://doi.org/10.1080/15564886.2017.1354112>
- Lipsky, M. (2010). *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public service*. New York: Russell Sage Foundation.
- Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. 2004, ch. 10.

- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.C. 1992, c. 20.
- Lowe, G., et Willis, G. (2020). "Sex offender" versus "person": The influence of labels on willingness to volunteer with people who have sexually abused. *Sexual Abuse*, 32(5), 591-613. <https://doi.org/10.1177/1079063219841904>
- Lussier, P., Dahabieh, M., Deslauriers-Varin, N., et Thomson, C. (2011). Community reintegration of violent and sexual offenders: Issues and challenges for community risk management. Dans L. Gideon, et H. Sung (dir.), *Rethinking corrections: Rehabilitation, reentry, and reintegration* (p. 219-252). Thousand Oaks, CA: Sage Publications, Inc
- Lussier, P., et Frechette, J. (2022). Community re-entry and the revolving door problem: Are individuals convicted for a sexual offense adequately prepared? *Journal of Criminal Justice*, 82, 101945.
- Lussier, P., McCuish, E., et Jeglic, E. L. (2023). Against all odds: The unexplained sexual recidivism drop in the United States and Canada. *Crime and Justice*, 52(1), 125-196. <https://doi.org/10.1086/727028>
- Mailloux, D. L., Abracen, J., Serin, R., Cousineau, C., Malcolm, B., et Looman, J. (2003). Dosage of treatment to sexual offenders: Are we overprescribing?. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47(2), 171-184. <https://doi.org/10.1177/0306624X03251096>
- Marshall, W. L., Marshall, L. E., Serran, G. A., et O'Brien, M. D. (2009). Self-esteem, shame, cognitive distortions and empathy in sexual offenders: Their integration and treatment implications. *Psychology, Crime & Law*, 15(2-3), 217-234. <https://doi.org/10.1080/10683160802190947>
- Maruna, S. (2001). *Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. Washington D.C.: American Psychological Association.
- Maruna, S., et Farrall, S. (2004). Desistance from crime: A theoretical reformulation. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 43(2), 171-194.
- Maruna, S., Lebel, T. P., Mitchell, N., et Naples, M. (2004). Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 271-281. <https://doi.org/10.1080/10683160410001662762>
- McAlinden, A. M., Farmer, M., et Maruna, S. (2017). Desistance from Sexual Offending: Do the Mainstream Theories Apply? *Criminology and Criminal Justice*, 17(3), 266-283. <https://doi.org/10.1177/1748895816670201>
- McGrath, R., Cumming, G., Burchard, B., Zeoli, S., et Ellerby, L. (2010). *Current Practices and Emerging Trends in Sexual Abuser Management: The Safer Society 2009 North American Survey*. Brandon, Vermont: Safer Society Press.
- Milner, R. J. (2016). *Desistance in men who have previously committed sexual offences: An exploration of the early processes* [Thèse de doctorat, University of York].
- Mingus, W., et Burchfield, K. B. (2012). From prison to integration: Applying modified labeling theory to sex offenders. *Criminal Justice Studies*, 25(1), 97-109.

- Moore, K. E., Stuewig, J. B., et Tangney, J. P. (2016). The effect of stigma on criminal offenders' functioning: A longitudinal mediational model. *Deviant behavior*, 37(2), 196-218. <https://doi.org/10.1080/01639625.2014.1004035>
- Murphy, L., et Fedoroff, J. P. (2013). Sexual offenders' views of Canadian sex offender registries: A survey of a clinical sample. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 45(3), 238-249. <https://doi.org/10.1037/a0033251>
- Orton, L. C., Hogan, N. R., et Wormith, J. S. (2021). An examination of the professional override of the Level of Service Inventory–Ontario Revision. *Criminal Justice and Behavior*, 48, 421–441. <https://doi.org/10.1177/0093854820942270>
- Padgett, D. K. (2016). *Qualitative methods in social work research* (3rd ed.). Thousand Oaks, Californie: Sage.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5th ed.). Paris, France: Armand Colin.
- Petrunik, M. (2003). The hare and the tortoise: Dangerousness and sex offender policy in the United States and Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 45(1), 43-72. <https://doi.org/10.3138/cjccj.45.1.43>
- Pithers, W. D., Marques, J. K., Gibat, C. C., et Marlatt, G. A. (1983). Relapse prevention with sexual aggressiveness: A self-control model of treatment and maintenance of change. Dans J. G. Greer et I. R. Stuart (dir.), *The sexual aggressor* (p. 214-239). New York: Van Nostrand Reinhold.
- Portillo, S., et Kras, K. R. (2020). Organizational framing of bureaucratic behavior in community corrections. *Public Administration Quarterly*, 44(4), 485-514. <https://doi.org/10.37808/paq.44.4.1>
- Portillo, S., et Rudes, D. S. (2014). Construction of justice at the street level. *Annual Review of Law and Social Science*, 10(1), 321-334. <https://doi.org/10.1146/annurev-lawsocsci-102612-134046>
- Quinn, J. F., Forsyth, C. J., et Mullen-Quinn, C. (2004). Societal reaction to sex offenders: A review of the origins and results of the myths surrounding their crimes and treatment amenability. *Deviant Behavior*, 25(3), 215-232. <https://doi.org/10.1080/01639620490431147>
- Quirion, B., et D'Addese, L. (2011). De l'évaluation clinique au calcul de probabilité: le recours aux outils actuariels dans les pénitenciers canadiens. *Criminologie*, 44(2), 225-250. <https://doi.org/10.7202/1005798ar>
- Raymond, M., Proulx, J., Ruest, G., et Brouillette-Alarie, S. (2023). Sexual recidivism during treatment: impact on therapists. *Sexual Abuse*, 35(7), 787-811. <https://doi.org/10.1177/10790632231153636>
- Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle. (2024). *Recensement exhaustif des services spécialisés offerts aux auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS) au Québec*. Repéré à <https://www.rimas.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/Complement-de-rapport-recensement-exhaustif-des-res-sourcesVF.pdf>
- Ricciardelli, R., Taylor, M., Maier, K., et Spencer, D. (2023). Parole work in Canada: tensions in supervising people convicted of sex crimes. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 67(16), 1699-1721. <https://doi.org/10.1177/0306624X221144285>

- Rubin, H. J., et Rubin, I. S. (2012). *Qualitative interviewing: The art of hearing data* (3rd ed.). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Rydberg, J. (2018). Employment and housing challenges experienced by sex offenders during reentry on parole. *Corrections*, 3(1), 15-37. <https://doi.org/10.1080/23774657.2017.1369373>
- Saldaña, J. (2021). *The Coding Manual for Qualitative Researchers*. Thousand Oaks, Californie : Sage.
- Sampson, R. J., et Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, Massachussets : Harvard University Press.
- Schaefer, L., et Williamson, H. (2018). Probation and parole officers' compliance with case management tools: Professional discretion and override. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(14), 4565-4584. <https://doi.org/10.1177/0306624X18764851>
- Service correctionnel du Canada. (2019). *Services correctionnels communautaires*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/delinquants/services-correctionnels-communautaires/apercu-services-correctionnels-communautaires.html>
- Statistique Canada. (2024). *Correctional services statistics: Interactive dashboard*. Repéré à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2019018-eng.htm>
- Stephenson, M. L. (2020). *Probation and parole officers' experiences addressing criminogenic needs of adult felony offenders* [Thèse de doctorat, Walden University].
- Syndicat des employés de la sécurité et de la justice. (2019). *Protecting public safety: The challenges facing federal parole officers in Canada's highly stressed criminal justice system*. Repéré à https://usje-sesj.com/wp-content/uploads/2021/07/USJEParoleOfficerReport_EN.pdf
- Terry, K. J., et Ackerman, A. R. (2009). A Brief History of Major Sex Offender Laws. Dans R. G. Wright (dir.), *Sex offender laws: failed policies, new directions* (p. 65-98). New York : Springer.
- Tewksbury, R. (2012). Stigmatization of sex offenders. *Deviant Behavior*, 33(8), 606-623. <https://doi.org/10.1080/01639625.2011.636690>
- Tuschick, E., Carthy, N., Wager, N., et Chamberlain, M. (2024). A qualitative systematic review of the barriers and facilitators of the reintegration of men convicted of a sexual offense from prison or secure care into the community. *Trauma, Violence, & Abuse*, 25(5), 3615-3630.
- Viglione, J., et Taxman, F. S. (2018). Low risk offenders under probation supervision: Risk management and the risk-needs-responsivity framework. *Criminal Justice and Behavior*, 45(12), 1809-1831. <https://doi.org/10.1177/0093854818790299>
- Viglione, J., Rudes, D. S., et Taxman, F. S. (2014). Misalignment in supervision: Implementing risk/needs assessment instruments in probation. *Criminal Justice and Behavior*, 42(3), 263-285. <https://doi.org/10.1177/0093854814548447>

- Villeneuve, M. P., F-Dufour, I., et Farrall, S. (2020). Désistement assisté en contexte formel : une étude de la portée. *Criminologie*, 53(1), 41-71. <https://doi.org/10.7202/1070501ar>
- Wakeling, H. C., Mann, R. E., et Carter, A. J. (2012). Do low-risk sexual offenders need treatment?. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 51(3), 286-299. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2012.00718.x>
- Ward, T. (2007). On a clear day you can see forever : Integrating values and skills in sex offender treatment. *Journal of Sexual Aggression*, 13(3), 187-201. <https://doi.org/10.1080/13552600701794036>
- Ward, T., et Brown, M. (2004). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 243-257. <https://doi.org/10.1080/10683160410001662744>
- Ward, T., et Gannon, T. A. (2006). Rehabilitation, etiology, and self-regulation : The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 11(1), 77-94. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2005.06.001>
- Ward, T., Melser, J., et Yates, P. M. (2007). Reconstructing the Risk–Need–Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior*, 12(2), 208-228. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2006.07.001>
- Ware, J., Galouzis, J., Hart, R., et Allen, R. (2012). Training correctional staff in the management of sex offenders : Increasing knowledge and positive attitudes. *Sexual Abuse in Australia and New Zealand*, 4(2), 23-30.

Negotiating constraints in the context of stigmatized social reintegration : Criminal justice practitioners and the organization of community supervision for individuals incarcerated for sexual crimes

ABSTRACT • *This study aims to better understand how criminal justice practitioners organize community supervision for individuals incarcerated for a sexual crime (IISC), in a context where they are confronted to their clients' obstacles to social reintegration, professional tensions and principles guiding their interventions (risk-need-responsivity). Semi-structured interviews were conducted with 14 practitioners affiliated to Quebec Correctional Services. Thematic analysis reveals that practitioners shape community supervision based on the stigmatization context that surrounds the community re-entry of IISC, which translates into limited means for intervention and high needs in terms of basic necessities, identity and social relations. Within this conjuncture, they adopt seemingly contradictory interventions that combine both (1) prioritizing the basic, social and identity needs they believe to be those most likely to promote social reintegration for this population, and (2) complying with societal pressures regarding the risk management of IISC re-entering the community. These findings suggest that practitioners adapt community supervision to arbitrarily selected intervention priorities, revealing, simultaneously, blind spots in the risk-need-responsivity principles when it comes to supporting IISC during community re-entry.*

KEYWORDS • *Community supervision, criminal justice practitioners, individuals incarcerated for sexual crimes, stigmatization, street-level bureaucracy, risk management.*

Negociar las restricciones en un contexto de reinserción social estigmatizada : las personas intervinientes y la organización del acompañamiento de individuos encarcelados por un delito sexual

RESUMEN • *El presente estudio tiene como objetivo comprender de mejor manera cómo las personas intervinientes organizan el proceso de acompañamiento de los individuos encarcelados por un delito sexual (IICS) en un contexto en el que se enfrentan a los obstáculos para la reinserción social de esta población, a tensiones profesionales y a principios rectores en materia de intervención (riesgo-necesidades-receptividad). En este sentido, se llevaron a cabo entrevistas individuales con 14 personas intervinientes afiliadas a los Servicios Correccionales de Quebec. El análisis temático revela que organizan el proceso de acompañamiento en función del contexto de estigmatización que rodea el regreso a la comunidad de los IICS, lo que se traduce en recursos limitados para la intervención y en necesidades básicas y socioidentitarias significativas que no figuran en las evaluaciones de riesgo y necesidades. En este contexto, adoptan intervenciones que, en apariencia, son contradictorias, combinando (1) la priorización de las necesidades básicas y socioidentitarias de los IICS que consideran más propicias para favorecer su reinserción social, y (2) la conformidad con las expectativas sociales relacionadas con la gestión de la gravedad del riesgo que representan estos individuos en la comunidad. Estos hallazgos sugieren que organizan el proceso de acompañamiento según prioridades arbitrarias, destacando al mismo tiempo los puntos ciegos de los principios de riesgo-necesidades-receptividad en materia de intervenciones comunitarias con IICS.*

PALABRAS CLAVE • *Proceso de acompañamiento, personas intervinientes, individuos encarcelados por un delito sexual, estigmatización, burocracia de proximidad, gestión del riesgo.*

Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Vers une pratique judiciaire sensible aux traumatismes des victimes au Québec

Alain-Guy Sipowo, L. L. D, avocat¹

Professeur adjoint de victimologie

École de criminologie, Université de Montréal

Centre international de criminologie comparée (CICC)

Centre de justice pour les victimes d'actes criminels (CJVAC)

alain-guy.tachou.sipowo@umontreal.ca

Gabrielle Fréchette

Criminologue

Candidate à la maîtrise

École de criminologie, Université de Montréal

gabrielle.frechette@umontreal.ca

Faits saillants

- ✦ Plusieurs des caractéristiques du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale semblent converger avec une justice sensible aux traumatismes et avec les principes de la jurisprudence thérapeutique, notamment en ce qu'elles peuvent favoriser l'autonomisation des victimes, améliorer les attitudes et pratiques des acteurs judiciaires, soutenir la préparation des victimes aux procédures et faciliter l'accès à un soutien psychosocial.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. 3150, rue Jean-Brillant, Montréal (Québec) H3T 1N8; Bureau C-4105, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7.

- ♦ Le tribunal spécialisé québécois présente toutefois des limites substantielles quant à la mise en place d'un système de justice sensible aux traumatismes des victimes, principalement en raison du manque de caractère contraignant de plusieurs de ses mesures, d'une incertitude persistante entourant d'autres et d'angles morts importants.
- ♦ Sans balises normatives plus robustes, des mécanismes de reddition de comptes et des dispositifs effectifs d'accompagnement, les innovations du tribunal spécialisé risquent de rester inégales et insuffisantes pour réduire durablement la victimisation secondaire et renforcer la confiance des victimes envers la justice pénale.

RÉSUMÉ • *Cet article propose une analyse qualitative de l'adéquation du tribunal spécialisé québécois en matière de violence sexuelle et de violence conjugale avec les principes de la jurisprudence thérapeutique. Inscrite dans une perspective de pratiques sensibles aux traumatismes, la recherche évalue dans quelle mesure ce tribunal peut contribuer à réduire la victimisation secondaire des victimes, dans quatre dimensions clés : l'autonomisation, les attitudes des acteurs judiciaires, la préparation aux procédures et le soutien psychosocial. L'analyse thématique d'un corpus documentaire, composé de textes législatifs, de travaux scientifiques et de littérature grise, montre que si certaines mesures novatrices du tribunal spécialisé convergent avec les principes de la jurisprudence thérapeutique, des limites significatives subsistent. L'absence de réformes du droit applicable, le flou entourant plusieurs modalités, le manque de mécanismes de plainte et le caractère non contraignant de certaines dispositions freinent le plein potentiel de l'initiative. L'étude met ainsi en évidence les bénéfices possibles pour les victimes et souligne les enjeux liés à l'opérationnalisation future du tribunal afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins.*

MOTS CLÉS • Tribunal spécialisé, violences sexuelles, violences conjugales, justice sensible aux traumatismes, jurisprudence thérapeutique, justice procédurale.

Introduction

Les violences sexuelles et les violences conjugales constituent deux problématiques majeures largement sous-déclarées aux autorités (Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale, 2021, ci-après « Comité d'experts »). En droit criminel canadien, elles ne sont pas appréhendées comme des catégories juridiques homogènes, mais comme des réalités sociales complexes dont la traduction juridique s'opère par une pluralité d'infractions qui reflètent la diversité de leurs manifestations et des contextes dans lesquels elles s'exercent (Laughrea et al., 1996 ; Brennan

et Taylor-Butts, 2008). En effet, les recherches sur les réticences des victimes à porter plainte soulignent que le contexte des infractions, les circonstances qui les entourent et les relations complexes entre l'agresseur et la victime rendent difficile pour le système judiciaire d'offrir une réponse pénale satisfaisante (Laguë Maltais et al., 2022). Ces inadéquations engendrent un déficit de confiance généralisé et un sentiment d'injustice face au traitement réservé aux victimes (Regehr et al., 2008; Wemmers et Courteau, 2017; Campbell, 2020; Laguë Maltais et al., 2022). À cela s'ajoute un risque accru de victimisation secondaire, c'est-à-dire une réaction négative de la part d'un tiers (professionnel, proche, etc.), perçue par la victime comme une nouvelle forme de victimisation (Wemmers et Courteau, 2017). Les victimes rapportent également un manque d'information et d'accompagnement, une faible prise en compte de leurs besoins, ainsi que des attitudes et des comportements désobligeants de la part des acteurs judiciaires (Wemmers et Courteau, 2017; Craig, 2018).

Devant l'échec des réformes précédentes et sous la pression des mouvements sociaux dénonçant les violences sexuelles et la vague de féminicides au pays, le gouvernement du Québec a mandaté, en 2020, un comité d'experts afin de déterminer les enjeux qui minent la confiance des victimes et de formuler des recommandations (Campbell, 2020). Ce travail a donné lieu au rapport *Rebâtir la confiance* (2021), qui a non seulement renforcé les revendications des groupes de défense des droits des victimes concernant leur traitement judiciaire, mais a aussi proposé diverses mesures pour améliorer leur accompagnement (Comité d'experts, 2021). Parmi ces recommandations figurait la création de tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et conjugale, où les dossiers seraient traités par un personnel formé et sensibilisé, dans un environnement plus sécurisant (Comité d'experts, 2021). Le projet de loi 92 (ci-après « PL-92 », 2021), puis la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (ci-après « T-15.2 », 2021), ont constitué la principale réponse gouvernementale à ce rapport.

Bien que plusieurs travaux internationaux se soient intéressés aux tribunaux spécialisés en matière de violence conjugale ou sexuelle à la lumière de la jurisprudence thérapeutique, ces analyses portent principalement sur des dispositifs étrangers et sur des pratiques judiciaires déjà en place. À ce jour, peu d'études ont examiné, de manière systématique, l'adéquation d'un cadre législatif instituant un tribunal spécialisé

selon les principes de la jurisprudence thérapeutique, et ce, du point de vue particulier des victimes, dans le contexte québécois. La présente étude vise donc à combler cette lacune. Si les tribunaux spécialisés sont souvent associés à la jurisprudence thérapeutique, cette compatibilité ne va pas de soi. Dans le cas québécois, la création d'un tribunal spécialisé s'inscrit dans un cadre législatif qui maintient inchangées les règles de preuve, le rôle procédural des victimes et le caractère non contraignant de plusieurs mesures clés, ce qui soulève la question de son adéquation réelle avec les principes de cette approche. Cette contribution se propose d'examiner les éléments constitutifs du tribunal spécialisé à travers ce prisme, en mettant en évidence ses forces et ses limites.

Après avoir replacé la création du tribunal spécialisé dans son contexte historique et social, nous présenterons la jurisprudence thérapeutique comme cadre théorique central. Nous préciserons ensuite la méthodologie retenue, avant de discuter des résultats de notre analyse autour de quatre dimensions clés de cette approche : l'autonomisation des victimes, l'attitude et le comportement des acteurs, la préparation aux procédures et l'accès à un soutien psychosocial.

De la victimisation secondaire à l'avènement du tribunal spécialisé

La faible propension des victimes de violences sexuelles et conjugales à dénoncer aux autorités s'explique en partie par le traitement réservé à leurs dossiers dans le système judiciaire (Comité d'experts, 2021 ; Chagnon et al., 2021). Les données statistiques confirment ce constat : entre 2015 et 2019, 64 % des plaintes pour agression sexuelle n'aboutissent pas à un dépôt d'accusation, contre moins de 50 % pour les agressions physiques (Cotter, 2024). À peine 10 % de ces plaintes se concluent par une déclaration de culpabilité, soit la moitié du taux observé pour les agressions physiques (Cotter, 2024). En 2022, près de 60 % des plaintes pour agression sexuelle demeurent non classées, comparativement à 38 % pour les voies de fait et 47 % pour l'ensemble des crimes violents (Conroy, 2024). Ainsi, les infractions sexuelles franchissent rarement l'étape de l'accusation, ce qui alimente le sentiment d'injustice chez les victimes.

Pour celles dont le dossier se rend au tribunal, l'expérience judiciaire s'avère souvent source de victimisation secondaire. Introduit par Symonds (1980) et précisé par Williams (1984), ce concept désigne une

réaction négative liée à la première victimisation et vécue comme une nouvelle atteinte (Wemmers et Courteau, 2017). Jugements, blâmes, doutes exprimés par les acteurs judiciaires, mais aussi réactions de l'entourage, de professionnels ou des médias, sont autant de facteurs qui nourrissent ce phénomène (Wemmers et Courteau, 2017 ; Craig, 2018 ; Laguë Maltais et al., 2022). Les victimes de violences sexuelles et conjugales sont particulièrement exposées à ces expériences négatives (Desrosiers, 2019 ; Campbell, 2020 ; Comité d'experts, 2021 ; Frenette et al., 2022).

Parmi les difficultés rapportées figurent le manque d'écoute, d'information et de soutien, l'absence d'accompagnement et de considération pour la sécurité (Frenette et al., 2022). Les règles de droit elles-mêmes contribuent à ce malaise : rôle passif de « témoin », épreuve du contre-interrogatoire, absence de pouvoir décisionnel, autant d'éléments qui renforcent le sentiment de désautonomisation (Hartley, 2003 ; Wemmers, 2008 ; Cattaneo et Goodman, 2010). Les lacunes de formation des acteurs judiciaires, allant des procureurs aux juges, en passant par les avocats de la défense, conjuguées aux préjugés persistants, aggravent la situation (Craig, 2018 ; Frenette et al., 2022).

Or, le traitement judiciaire influence directement le rétablissement : la perception d'un traitement injuste est associée à la persistance de symptômes de stress post-traumatique, tandis qu'une perception d'équité favorise leur diminution (Wemmers, 2013). La satisfaction des victimes repose davantage sur l'attitude des acteurs que sur les procédures en elles-mêmes (Regehr et al., 2008), et l'expérience judiciaire pèse parfois plus lourd que l'issue du procès sur leur rétablissement (Cattaneo et al., 2013).

Un autre enjeu est la violence judiciaire, récemment reconnue par la Cour supérieure du Québec, qui désigne l'usage abusif des procédures pour maintenir une dynamique de contrôle coercitif après la séparation (Douglas, 2018 ; Verreault, 2023). Elle prend la forme de demandes frivoles, de non-respect d'ordonnances ou d'accusations d'aliénation parentale, entraînant coûts financiers, stress psychologique et perte de confiance envers le système (Douglas, 2018). Malgré certains mécanismes contre la quérulence, les tribunaux demeurent mal outillés pour y répondre (Douglas, 2018 ; Verreault, 2023).

Les enquêtes de victimisation révèlent l'ampleur du problème. Le rapport du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (1980) estimait qu'environ 10 % des Canadiennes étaient victimes de

violence conjugale, un constat renforcé par l'Enquête sur la violence envers les femmes (1993) et l'Enquête sociale et de santé du Québec (1992-1993), qui mettent en lumière des taux bien supérieurs aux données officielles (Lafortune, 1996). Forts de ces chiffres, les groupes féministes et communautaires réclament depuis les années 1980 une réponse étatique (Bernier et al., 2022).

Ainsi, les études convergent : l'insatisfaction des victimes envers leur traitement judiciaire demeure un frein majeur à la dénonciation (Desrosiers, 2019 ; Comité d'experts, 2021), alimentée par la prévalence persistante de la victimisation secondaire (Regehr et al., 2008 ; Wemmers, 2013 ; Laguë Maltais et al., 2022). Diverses initiatives socio-judiciaires voient le jour pour pallier les lacunes de l'État (Dugal et Gauthier, 2015 ; Lagorse et Bernier, 2021), mais elles ne suffisent pas à enrayer la perte de confiance généralisée (Bernier et al., 2022 ; Frenette et al., 2022).

Dans ce contexte, la résurgence des mobilisations féministes (#MoiAussi, #MeToo) et la recrudescence des féminicides, notamment pendant la pandémie de COVID-19, ramènent la question au premier plan (Chagnon et al., 2021 ; Comité d'experts, 2021). En 2020, le gouvernement du Québec met sur pied le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, chargé d'établir les enjeux et de formuler des recommandations (Bernier et al., 2022). Son rapport *Rebâtir la confiance* (2021) recommande notamment la création de tribunaux spécialisés pour améliorer l'accompagnement des victimes (Comité d'experts, 2021).

Le projet de loi 92, adopté en 2021 sous le titre Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, concrétise cette recommandation. Si le principe d'un mécanisme différencié de traitement des plaintes fait consensus, les débats parlementaires révèlent des frictions quant aux moyens à privilégier (PL-92, 2021 ; Groupe de travail sur la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale [ci-après « Groupe de travail »], 2021). Ces frictions opposent notamment les groupes communautaires et certains juristes, qui plaidaient pour des mécanismes contraignants, une formation élargie des acteurs et un renforcement du rôle des victimes, à une approche gouvernementale plus prudente, privilégiant des mesures principalement organisationnelles et non normatives.

Ces constats, largement documentés dans la littérature, soulignent les limites structurelles du traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales et appellent à un cadre théorique permettant de repenser le rôle du système de justice non seulement comme mécanisme décisionnel, mais aussi comme espace susceptible d'influencer le bien-être et le rétablissement des victimes. C'est dans cette perspective que s'inscrit la jurisprudence thérapeutique.

La jurisprudence thérapeutique comme cadre théorique d'une approche sensible aux traumatismes

Les recherches sur les traumatismes démontrent à la fois leur forte prévalence dans la population et les difficultés d'adaptation qu'ils engendrent, ce qui a conduit au développement d'approches sensibles aux traumatismes (Milot et al., 2018). Ces approches visent à placer les victimes au centre des processus décisionnels et à adapter les pratiques à leurs besoins. En milieu de pratique, cela implique notamment la formation sur les effets de la violence et les manifestations symptomatiques du trauma et l'adoption de pratiques visant l'autonomisation des individus (Lévesque, Rousseau et Pétrieux, 2022).

Parallèlement, la jurisprudence thérapeutique, développée par Wexler (1992), envisage le système judiciaire comme un outil susceptible de produire des effets sociaux bénéfiques, en combinant objectifs juridiques et thérapeutiques (Winick et Wexler, 2003 ; Kaiser et Holtfreter, 2016). C'est de ce postulat que découlent les tribunaux spécialisés en santé mentale, en violence familiale ou en toxicomanie, présents au Canada depuis 1998 (Drabble et al., 2013 ; Kaiser et Holtfreter, 2016 ; Marois, 2024). Ses applications varient selon les contextes (Cattaneo et al., 2013), mais reposent sur des principes récurrents : autonomisation et reprise de pouvoir (Kawalek, 2020 ; Howieson, 2023), intégration de services psychosociaux (Winick et Wexler, 2003 ; Kawalek, 2020) et collaboration multidisciplinaire (Winick et Wexler, 2003 ; Howieson, 2023).

Bien que la jurisprudence thérapeutique et les approches sensibles aux traumatismes poursuivent des objectifs en partie convergents, elles reposent sur des fondements conceptuels et historiques distincts. La jurisprudence thérapeutique est avant tout une approche juridique, développée initialement dans le contexte des tribunaux spécialisés visant

les accusés, notamment en santé mentale et en toxicomanie, et cherchant à maximiser les effets thérapeutiques du droit et des procédures judiciaires (Wexler, 1992; Winick et Wexler, 2003). À l'inverse, les approches sensibles aux traumatismes émergent principalement des champs de la santé et des services sociaux et visent l'adaptation organisationnelle des pratiques afin d'éviter de retraumatiser les patients.

Cela étant, plusieurs auteurs soulignent que, lorsqu'elle est appliquée à l'expérience des victimes, la jurisprudence thérapeutique présente des points de convergence fonctionnelle avec les approches sensibles aux traumatismes, notamment en ce qu'elle cherche à réduire la victimisation secondaire, à humaniser les processus judiciaires et à favoriser le rétablissement (Wemmers, 2013; McLachlan, 2021; Kierstead, 2025). L'objectif de la présente étude n'est donc pas de soutenir que le législateur québécois a explicitement inscrit la loi dans la jurisprudence thérapeutique, mais d'examiner, de manière analytique et critique, dans quelle mesure les dispositions du tribunal spécialisé sont compatibles avec les principes de ce cadre théorique, largement mobilisé dans l'analyse des tribunaux spécialisés ailleurs.

Si la jurisprudence thérapeutique a d'abord été développée et appliquée à l'égard des accusés, notamment dans les tribunaux spécialisés en santé mentale et en toxicomanie, elle visait alors à produire des effets thérapeutiques par un rôle judiciaire plus actif, une supervision continue et l'intégration de mesures de traitement favorisant la responsabilisation et la réduction de la récidive (Winick, 1997). Cette approche a par la suite été transposée aux victimes, en particulier dans le contexte des initiatives sociojudiciaires en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, où elle se décline selon des modalités distinctes, adaptées à leur position procédurale et à leurs besoins propres. La victimisation secondaire des victimes de ces violences étant bien documentée (Cattaneo et al., 2013), plusieurs travaux ont ainsi exploré la manière dont la jurisprudence thérapeutique peut contribuer à améliorer leur expérience judiciaire. Ces études soulignent qu'un traitement juste et respectueux est associé à une diminution des symptômes dépressifs et de stress post-traumatique, à une meilleure qualité de vie et à une plus grande satisfaction envers le système judiciaire (Cattaneo et Goodman, 2010; Cattaneo et al., 2013; Wemmers, 2013).

Concrètement, la jurisprudence thérapeutique appliquée aux victimes repose sur quatre dimensions clés. Elle vise d'abord l'autonomisation (Hartley, 2003) par un rôle plus actif des victimes, l'écoute de leurs

besoins et le respect de leurs droits à l'information et à la participation (Hartley, 2003 ; Wemmers, 2008 ; Winick, 2009 ; Cattaneo et al., 2013). Ensuite, elle insiste sur l'attitude et le comportement des acteurs judiciaires : reconnaissance du vécu, traitement respectueux exempt de préjugés et formation adéquate pour prévenir la victimisation secondaire (Hartley, 2003 ; Wemmers, 2008 ; Winick, 2009 ; Simon, Ellwanger et Haggerty, 2010). La troisième dimension est la préparation aux procédures, qui comprend la rencontre régulière entre procureur et victime, l'information claire sur les étapes à venir, l'anticipation des stratégies de la défense et le renforcement de la crédibilité de la victime (Hartley, 2003 ; Wemmers, 2008). Enfin, l'accès à un soutien psychosocial constant est essentiel pour assurer le bien-être des victimes et leur disponibilité au processus (Wemmers, 2008 ; Winick, 2009).

La jurisprudence thérapeutique rejoint également certains principes de la justice procédurale, définie comme la perception d'équité des procédures par les individus concernés (Thibaut et Walker, 1975 ; Wemmers, 2013). Des éléments comme le respect, la transparence des procédures et la prise en compte du point de vue des victimes relèvent à la fois de ces deux approches (Wemmers, 2013). Toutefois, elles ne se confondent pas : la justice procédurale se concentre sur l'équité perçue, tandis que la jurisprudence thérapeutique vise explicitement à maximiser les effets bénéfiques des procédures pour les personnes impliquées.

Dans le cas des victimes, la jurisprudence thérapeutique s'actualise donc dans l'autonomisation, les attitudes respectueuses des acteurs judiciaires, la préparation adéquate aux procédures et l'accès au soutien psychosocial. Plusieurs études concernant des tribunaux spécialisés sous d'autres juridictions se sont d'ailleurs penchées sur la concordance entre leurs dispositions et la jurisprudence thérapeutique (Winick et Wexler, 2003 ; Tutty, Ussel et Lemaistre, 2008 ; Kaiser et Holtfreter, 2016). Or, bien que les tribunaux spécialisés sous d'autres juridictions entretiennent un lien étroit avec la jurisprudence thérapeutique et que le tribunal spécialisé québécois poursuive des objectifs fondés sur les mêmes postulats, notamment la réduction de la revictimisation et le soutien au rétablissement des victimes, aucune étude ne s'est encore penchée sur sa compatibilité avec cette approche. La présente recherche vise à analyser l'adéquation des dispositions encadrant le tribunal spécialisé québécois avec les principes de la jurisprudence thérapeutique, afin de trouver les éléments susceptibles de favoriser ou, au contraire, de limiter la réduction de la victimisation secondaire des victimes.

Recherche sur la jurisprudence thérapeutique et le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec

Cette analyse qualitative repose sur un corpus documentaire composé de littérature scientifique et grise. La littérature grise renvoie ici aux documents produits par des institutions gouvernementales, communautaires et professionnelles. Les documents retenus ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence directe pour l'analyse des objectifs, des mécanismes et des modalités du tribunal spécialisé québécois, ainsi que de leur inscription explicite dans le processus législatif ou institutionnel ayant mené à sa création. Les documents ne portant pas sur le tribunal spécialisé, sur les violences sexuelles ou conjugales, ou n'abordant pas les enjeux liés au traitement judiciaire des victimes ont été exclus. La démarche de repérage visait une couverture la plus complète possible des sources institutionnelles et scientifiques pertinentes au contexte québécois, sans prétendre à une exhaustivité systématique au sens d'une revue de littérature formelle. La reproductibilité de la démarche repose sur la transparence du corpus mobilisé et sur la traçabilité des sources analysées.

Concernant le tribunal spécialisé québécois, les documents parlementaires disponibles sur le site de l'Assemblée nationale ont été examinés : le projet de loi 92, les journaux des débats et les consultations publiques de quinze séances (15 septembre au 25 novembre 2021), les dix-sept mémoires déposés, les rapports de la Commission des institutions et de la Commission des relations avec les citoyens, la liste des amendements, la loi adoptée et le rapport du Groupe de travail sur la mise en place du tribunal. La loi habilitante a reçu la sanction le 30 novembre 2021.

Les mémoires analysés proviennent de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2021), des corps policiers (Sûreté du Québec et al., 2021), du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), du Réseau CAVAC (ci-après « CAVAC ») (2021), de juristes (Roussel, 2021 ; Cloutier, 2021), du Barreau du Québec (2021), de l'OTSTCFQ (2021), de Léa Clermont-Dion (2021), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (ci-après « DPCP ») (2021), du Partenariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes (Walsh, 2021), de Juripop (Gagnon, 2021), de la Cour du Québec et du Conseil de la magistrature (2021), de l'Association du Barreau canadien, division Québec (2021), du Réseau québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (ci-après

« RQCALACS » (2021) et de l'Association des avocats de la défense (2021). Le rapport *Rebâtir la confiance* du Comité d'experts (Comité d'experts, 2021), à l'origine de la création du tribunal, a également été intégré à l'analyse pour bonifier celle des dispositions de la loi.

Les directives encadrant le traitement des victimes par les procureurs, le Barreau et la Cour du Québec ont aussi été considérées. Quant au DPCP, les directives suivantes ont été retenues : VIO-1 (violence conjugale, 2024), AGR-1 (violences sexuelles, 2024), VIC-1 (victimes et témoins, 2024), ainsi que trois directives générales modifiées après l'entrée en vigueur de la loi : ACC-3 (décision d'intenter ou de poursuivre, 2024), TEM-7 (moyens de preuve alternatifs, 2021) et PEI-3 (plaidoirie et peine, 2024). Le guide du Barreau du Québec *Personnes victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale : meilleures pratiques en matière d'interrogatoires et contre-interrogatoires* (2022) et le document d'orientation de la Cour du Québec (2022) relatif à la mise en œuvre du tribunal spécialisé ont aussi été inclus.

Pour la littérature scientifique, une recherche a été menée sur Érudit et sur le portail du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), le centre de documentation du Barreau, à l'aide des mots clés « tribunal spécialisé » et « projet de loi 92 ». Deux publications portant sur les caractéristiques du tribunal spécialisé québécois ont été repérées : *La création d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec : Vers une meilleure justice?* (Boisvert, 2022) et *Les hauts et les bas d'un tribunal spécialisé* (Perreault, 2022). Des articles portant sur des recommandations ou sur d'autres tribunaux spécialisés ont été retenus en vue de la discussion : Cloutier (2019), Campbell (2020) et Marois (2024).

Bien que le corpus documentaire inclue des documents antérieurs à l'adoption formelle de la loi, l'analyse porte principalement sur les dispositions de la loi sanctionnée et sur les instruments institutionnels qui en découlent. Les documents qui lui sont antérieurs ont été mobilisés à titre de matériaux contextuels et interprétatifs, afin de retracer les enjeux soulevés lors du processus législatif et d'identifier les propositions qui ont été retenues, modifiées ou écartées dans la version finale de la loi. Les forces et les critiques issues de ces documents n'ont été intégrées à l'analyse que dans la mesure où elles demeuraient pertinentes au regard des dispositions adoptées ou permettaient de mettre en lumière les choix normatifs opérés par le législateur, notamment lorsque certaines recommandations n'ont pas été traduites en mesures contraignantes.

La méthode choisie est une analyse thématique déductive à visée évaluative. Elle permet d'examiner un corpus documentaire à l'aide d'un cadre théorique préétabli, tout en distinguant les convergences et les discordances entre ce cadre et les dispositifs institutionnels étudiés (Paillé et Mucchielli, 2021). Cette démarche ne relève pas d'une recension de la littérature, mais d'une analyse qualitative normative, dans laquelle la jurisprudence thérapeutique est mobilisée comme grille analytique externe servant à évaluer les caractéristiques du tribunal spécialisé québécois, indépendamment du vocabulaire ou des intentions normatives des auteurs des documents analysés.

Les thèmes retenus, issus de la littérature sur la jurisprudence thérapeutique appliquée aux victimes, ont servi de dimensions analytiques : (1) l'autonomisation des victimes ; (2) l'attitude et le comportement des acteurs judiciaires ; (3) la préparation aux procédures ; et (4) l'accès à un soutien psychosocial. Pour chacune de ces dimensions, des indicateurs conceptuels ont été dégagés à partir des travaux existants afin d'orienter le codage. À titre illustratif, étaient associés à l'autonomisation les passages faisant référence à la participation, à l'information ou à la prise en compte des besoins des victimes ; à l'attitude des acteurs, ceux portant sur la formation, la spécialisation ou la reconnaissance du vécu ; à la préparation aux procédures, les mesures visant l'information, la continuité du suivi ou la préparation au témoignage ; et au soutien psychosocial, les dispositions relatives à l'accès, à l'intégration et à l'adaptation des services.

Les caractéristiques du tribunal spécialisé québécois relevées dans le corpus ont ainsi été codées et classées selon ces dimensions, puis réparties en sous-thèmes en fonction de leur concordance ou de leur discordance avec les principes de la jurisprudence thérapeutique. Un élément était qualifié de concordant lorsqu'il présentait une compatibilité explicite ou implicite avec ces principes, et de discordant lorsqu'une absence, une ambiguïté ou un caractère non contraignant était susceptible d'en limiter la portée thérapeutique. Le tableau 1 synthétise cette opération de codage en assurant la traçabilité entre les données documentaires et l'analyse.

TABLEAU 1
Classification des caractéristiques du tribunal spécialisé québécois en fonction de leur concordance avec les thèmes de la jurisprudence thérapeutique

Thèmes	Principes de la jurisprudence thérapeutique	Caractéristique du TS	Références
Autonomisation	Concordance	Obligations d'information et de consultation des victimes, prise en compte de leurs besoins et préoccupations	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021).
	Discordance	Aucun mécanisme d'arrimage des différents types de droit impliqués	Perreault (2022), Association du Barreau du Canada (2021), Barreau du Québec (2021), Gagnon (2021), Roussel (2021).
		Absence de facilitation de l'accès à un avocat pour les victimes lorsque la défense souhaite déposer une preuve de passé sexuel ou accéder à des documents privés	Gagnon (2021).
		Aucun mécanisme formel et indépendant de plainte et de révision des décisions	Gagnon (2021).
		Flou entourant les infractions concernées (VC/VS) / absence d'infractions «VS» «VC» dans C.Cr. / identification des dossiers	Boisvert (2022), Barreau du Québec (2021), Cour du Québec et Conseil de la magistrature (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), SQ/SPVM/SPVQ (2021), PL-92 (2021), T-15.2 (2021), Barreau du Québec (2022).
		Absence de modification au droit aux règles de preuve (interrogatoire, contre-interrogatoire, accès à la vie privée des victimes, rôle des victimes), attentes irréalistes, terme «tribunal spécialisé»	Boisvert (2022), Perreault (2022), Association du Barreau du Canada (2021), Cloutier (2021), Cour du Québec et Conseil de la magistrature (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), CAVAC (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), Roussel (2021).

TABLEAU 1 (suite)

Thèmes	Principes de la jurisprudence thérapeutique	Caractéristique du TS	Références
Attitude/comportement	Concordance	Formation des acteurs (juges, procureurs)	Perreault (2022), Association du Barreau du Canada (2021), Association des avocats de la défense (2021), Barreau du Québec (2021), Directeur des poursuites criminelles et pénales (2021), Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2021), Clermont-Dion (2021), Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), Roussel (2021), RQCALACS (2021), PL-92 (2021), T-15.2 (2021).
		Absence de formation des autres acteurs (p. ex. policiers)	Boisvert (2022), Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), RQCALACS (2021), SQ/SPVM/SPVQ (2021).
	Concordance	Poursuite verticale	Boisvert (2022), Perreault (2022), DPCP (2021), T-15.2 (2021).
		Coordination judiciaire	Cour du Québec et Conseil de la magistrature (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), T-15.2 (2021).
Préparation	Discordance	Service d'assistance juridique gratuit (4h)	Perreault (2022), Gagnon (2021), T-15.2 (2021).
		Absence de transparence, d'accessibilité et de clarté quant aux éléments qui seront définis par règlement ou décret (coordination judiciaire, ressources psychosociales, policiers, services correctionnels, etc.)	Boisvert (2022), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021).
		Aucune facilitation de l'accès aux mesures d'aide au témoignage	CAVAC (2021).
		Aucune obligation de poursuite verticale (≠ termes contraignants)	T-15.2 (2021).

TABLEAU 1 (suite)

Thèmes	Principes de la jurisprudence thérapeutique	Caractéristique du TS	Références
Soutien psychosocial	Concordance	Accès aux services et au mécanisme différencié malgré la concurrence des juridictions (Cour supérieure, Cour du Québec, Cour municipale...)	Boisvert (2022), Barreau du Québec (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), SQ/SPVM/SPVQ (2021), T-15.2 (2021).
		Aménagement physique des lieux	Boisvert (2022), Cloutier (2021), T-15.2 (2021).
		Services intégrés et adaptés aux besoins des victimes (PNI notamment)	Perreault (2022), Cour du Québec et Conseil de la magistrature (2021), T-15.2 (2021).
	Discordance	Aucun mécanisme prévu pour que les victimes qui retirent leur plainte au criminel ou qui ne souhaitent pas en déposer aient accès aux services d'aide et de conseils juridiques, y compris dans les autres types de droit (famille, civil, etc.)	Gagnon (2021).
		Nature purement punitive du tribunal spécialisé (pas de traitement de la problématique pour les accusés)	Boisvert (2022).
		Absence de mécanismes d'adaptation intersectionnelle des services	Barreau du Québec (2021), Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2021), Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2021), RQCALACS (2021), SQ/SPVM/SPVQ (2021), Walsh (2021).

L'intégration de l'approche sensible aux traumatismes dans la mise en place du tribunal spécialisé : entre promesses et contraintes

L'analyse du tribunal spécialisé québécois à travers le prisme de la jurisprudence thérapeutique permet d'évaluer dans quelle mesure sa mise en place intègre une approche sensible aux traumatismes. Bien que plusieurs dimensions puissent être retenues dans la littérature, nous avons choisi de concentrer notre examen sur quatre caractéristiques particulièrement pertinentes pour les victimes de violences sexuelles et conjugales : l'autonomisation, les attitudes et comportements des acteurs, la préparation aux procédures et l'accès à un soutien psychosocial. Ces dimensions, fréquemment mises de l'avant dans les travaux en victimologie et en jurisprudence thérapeutique, offrent un cadre d'analyse privilégié pour comprendre à la fois les promesses et les contraintes inhérentes au tribunal spécialisé.

Autonomisation des victimes : un rôle consultatif renforcé mais toujours limité

L'autonomisation des victimes est un principe aux facettes multiples qui suppose d'abord de faciliter leur participation aux différentes étapes du processus judiciaire (Wemmers, 2008). Elle exige que les victimes soient consultées, écoutées et informées afin d'exprimer leurs opinions, préoccupations et besoins, et ce, dans un cadre exempt de coercition (Hartley, 2003 ; Wemmers, 2008 ; Winick, 2008 ; Cattaneo et al., 2013). Or, un obstacle majeur à cette autonomisation demeure le rôle passif assigné aux victimes dans le système de justice criminelle canadien : elles n'ont ni droits procéduraux ni pouvoirs décisionnels et demeurent tributaires des choix du procureur concernant leur dossier (Wemmers, 2008 ; Winick, 2008). En tant que simples témoins, elles doivent affronter le contre-interrogatoire, parfois intrusif, incluant des demandes d'accès à leurs dossiers privés (Wemmers et Courteau, 2017 ; Gagnon, 2021).

Le projet de loi 92 ne modifie pas ces paramètres. En effet, le tribunal spécialisé n'est pas une nouvelle juridiction, mais une division interne de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale (Boisvert, 2022 ; Perreault, 2022). Les règles de preuve de la common law continuent donc de s'appliquer, notamment en cas de témoignages contradictoires entre accusé et victime (Brideau et al., 2019 ; Campbell, 2020 ; Perreault, 2022). De plus, aucun mécanisme d'arrimage entre les différents régimes

de droit concernés n'est prévu, ce qui complique l'obtention d'une vision cohérente et peut mener à des décisions contradictoires (Gagnon, 2021 ; Perreault, 2022). Les règles encadrant l'accès aux dossiers privés ou le contre-interrogatoire des victimes demeurent inchangées (Campbell, 2020 ; Gagnon, 2021 ; Perreault, 2022). À cet égard, le Réseau CAVAC souligne que la réforme risque de créer des attentes irréalistes et donc de la déception chez les victimes, puisque la finalité du dossier et les règles fondamentales de preuve ne sont pas modifiées (CAVAC, 2021). Les victimes continuent donc d'occuper un rôle limité, ce qui peut affecter négativement leur rétablissement (Perreault, 2022).

Un autre enjeu majeur réside dans l'absence persistante de mécanismes de plainte ou de révision indépendants. Malgré les critiques récurrentes, la loi sur le tribunal spécialisé ne prévoit pas de recours en cas d'insatisfaction ou de violation perçue des droits (Barreau du Québec, 2021 ; Gagnon, 2021 ; Walsh, 2021). Les victimes n'ont pas la possibilité de contester la décision policière de porter ou non des accusations, ni celle du DPCP, qui relève du procureur en chef, dont les décisions n'ont pas à être motivées ni révisées par un organe indépendant (Manirabona, 2020). De plus, ces décisions ne prennent pas en compte l'intérêt ou le souhait des victimes (Gagnon, 2021). Le tribunal spécialisé n'apporte donc pas de changement en matière d'autorisation des poursuites ni de mécanisme officiel et impartial de révision.

À ces limites s'ajoute un flou juridique concernant les infractions assujetties. Comme le rappelle la juge en chef de la Cour du Québec, aucune infraction libellée en termes de « violence sexuelle » ou de « violence conjugale » n'existe dans le Code criminel, ce qui complique l'identification des dossiers concernés (Cour du Québec et Conseil de la magistrature du Québec, 2021). Malgré les recommandations de la Cour d'apporter des précisions, l'énoncé adopté demeure vague (Cour du Québec et Conseil de la magistrature du Québec, 2021 ; Groupe de travail, 2021). Cette imprécision peut toutefois aussi être interprétée comme une volonté du législateur de préserver une certaine flexibilité normative, afin de permettre l'adaptation du tribunal spécialisé à l'évolution des infractions prévues au Code criminel. Néanmoins, du point de vue de la jurisprudence thérapeutique, une telle indétermination soulève des enjeux quant à la prévisibilité du cadre applicable et à l'uniformité des pratiques susceptibles d'en découler. La loi permet au règlement de déterminer les poursuites visées et d'en varier la portée en fonction de critères tels que le district judiciaire (Boisvert, 2022 ; PL-92,

2021). Ce choix introduit des risques d'iniquité interrégionale : certaines victimes pourraient être exclues du processus différencié alors que d'autres, ailleurs, pourraient y avoir accès (Groupe de travail, 2021).

Le projet de loi 92 prévoit toutefois que les victimes soient informées et consultées à plusieurs étapes du processus, y compris lors de la décision d'autoriser ou non le dossier (PL-92, 2021 ; Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 2021). Le procureur doit désormais prendre en considération leurs besoins et préoccupations, même si la décision finale ne leur est pas subordonnée (Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, 2021). Cette reconnaissance donne aux victimes une voix, contribue à leur reprise de pouvoir et constitue une avancée vers leur autonomisation, même si elle demeure limitée.

En somme, si le tribunal spécialisé impose une consultation accrue des victimes et une meilleure prise en compte de leurs préoccupations, il n'entraîne pas de changements substantiels aux règles de preuve, au rôle procédural des victimes ou aux mécanismes de recours. Le manque de clarté sur les infractions admissibles et l'absence de mécanismes de plainte ou de révision indépendante compromettent encore l'autonomisation. L'obligation pour les procureurs d'informer et de consulter les victimes représente toutefois un pas en avant, en garantissant que leurs voix ne soient pas complètement écartées dans les décisions les concernant.

Attitudes et comportements des acteurs : la formation comme vecteur inégal de changement

Comme le rappelle la revue de la littérature, les attitudes et comportements des acteurs du système judiciaire constituent une source fréquente de victimisation secondaire pour les victimes de violences sexuelles et conjugales. Un tribunal spécialisé qui s'inscrit dans la logique de la jurisprudence thérapeutique doit donc impérativement intégrer des mécanismes permettant d'agir sur ces aspects, que ce soit par la spécialisation des intervenants, la mise en place de formations ciblées ou l'adoption de lignes directrices. À cet égard, le contenu et les orientations de la formation obligatoire ont été précisés dans le rapport *Formation Rebâtir – Violence sexuelle* publié par le ministère de la Justice (Gareau-Blanchard et al., 2023). Ce rapport met l'accent sur la déconstruction des mythes, la compréhension des effets du trauma et l'adoption de

pratiques sensibles aux victimes. Il confirme la volonté institutionnelle d'agir sur les attitudes et les comportements des acteurs judiciaires, mais laisse entière la question de la portée réelle de ces formations lorsqu'elles ne sont pas étendues à l'ensemble des intervenants impliqués.

En effet, le tribunal spécialisé québécois introduit ainsi une offre de formation renforcée destinée à plusieurs acteurs judiciaires (T-15.2, 2021 ; Perreault, 2022). Bien que de nombreux groupes aient recommandé d'étendre cette formation à l'ensemble des intervenants en contact avec les victimes (policiers, greffiers, procureurs, juges), seuls les avocats et les juges nouvellement formés après l'entrée en vigueur de la loi y sont assujettis (Campbell, 2020 ; Groupe de travail, 2021 ; Boisvert, 2022 ; Perreault, 2022). Ces formations obligatoires visent principalement à déconstruire mythes et préjugés afin de réduire la victimisation secondaire générée par des attitudes ou comportements désobligeants à l'égard des victimes (T-15.2, 2021). Elles cherchent également à assurer une compréhension commune des réalités de la violence sexuelle et conjugale, ainsi que de leurs effets sur les victimes (T-15.2, 2021).

Cloutier (2021) insiste sur l'importance d'élargir ces formations à l'ensemble des acteurs judiciaires impliqués dans le tribunal spécialisé. Selon elle, seule une meilleure compréhension transversale de ces problématiques peut garantir une application plus juste des principes de droit et favoriser la recherche de la vérité (Cloutier, 2021). L'expérience du tribunal sud-africain spécialisé en violences sexuelles abonde dans ce sens, suggérant que les acteurs judiciaires formés développent une expertise permettant de contrer les préjugés et les stéréotypes (Cloutier, 2019). Dans cette optique, des lignes directrices destinées aux procureurs ont également été élaborées afin de guider leur traitement des dossiers et de tenir compte des spécificités liées aux violences sexuelles et conjugales (Cloutier, 2021 ; DPCP, 2021 ; Groupe de travail, 2021).

Cette réforme soulève toutefois des critiques. De nombreux groupes questionnent la décision du gouvernement du Québec de ne pas rendre les formations obligatoires pour les juges déjà en fonction ni pour les policiers chargés des enquêtes (Barreau du Québec, 2021 ; Groupe de travail, 2021 ; Comité d'experts, 2021 ; Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2021 ; CAVAC, 2021 ; Perreault, 2022). Or, les policiers constituent le premier contact des victimes avec le système judiciaire, un moment déterminant dans leur perception de l'expérience (Comité d'experts, 2021 ; Groupe de travail, 2021). Les études démontrent par ailleurs que la victimisation secondaire vécue par

les victimes lors de leur interaction avec les policiers est fréquente et que les mythes et stéréotypes entourant l'agression sexuelle et la violence conjugale y sont prévalents (Johnson, 2017 ; Comité d'experts, 2021). De plus, les enquêteurs jouent un rôle crucial puisqu'ils décident de transmettre ou non un dossier au procureur pour dépôt d'accusations (Comité d'experts, 2021).

L'absence de formation obligatoire pour ces acteurs clés ouvre ainsi la porte à des erreurs de jugement et à des décisions teintées de préjugés erronés sur les manifestations de la violence et leurs conséquences (Comité d'experts, 2021 ; Perreault, 2022). À l'inverse, l'instauration d'une formation systématique leur permettrait d'acquérir une compréhension plus juste de la réalité des victimes et de leur discours, ce qui réduirait les risques de victimisation secondaire et améliorerait la qualité des décisions.

Comme on peut le voir, les formations obligatoires mises en place dans le cadre du tribunal spécialisé représentent un pas significatif en faveur de l'approche sensible aux victimes. Elles s'alignent sur les principes de la jurisprudence thérapeutique, en cherchant à minimiser la victimisation secondaire et à maximiser les effets bénéfiques du processus judiciaire. Cependant, leur portée demeure inégale : tant qu'elles ne s'appliquent pas à l'ensemble des intervenants, notamment aux policiers, leur potentiel transformateur reste limité.

Préparation aux procédures : des dispositifs innovants mais non systématisés

Comme le montre la littérature, préparer adéquatement les victimes aux procédures judiciaires constitue une dimension centrale de la jurisprudence thérapeutique. Cette préparation suppose avant tout de leur fournir une information complète et accessible, tant sur les étapes du processus judiciaire que sur l'avancement de leur dossier, afin d'en favoriser la compréhension de même que l'exercice de leurs droits (Hartley, 2003).

À cet égard, le tribunal spécialisé québécois introduit deux innovations majeures : la poursuite verticale et la coordination judiciaire. La poursuite verticale, qui confie un dossier à un procureur unique, permet d'instaurer un lien de confiance avec la victime, facilite la transmission rapide et cohérente de l'information et réduit les pertes d'information (Boisvert, 2022 ; Comité d'experts, 2021). La coordination judiciaire,

pour sa part, assure la circulation des informations entre les différentes instances, le suivi rigoureux des dossiers et la prévention des oublis ou des erreurs (Groupe de travail, 2021). Ensemble, ces dispositifs favorisent un échange d'information efficace, bénéfique tant pour les victimes que pour les acteurs judiciaires (Groupe de travail, 2021). Les victimes mieux informées sont ainsi davantage en mesure de participer pleinement au processus et de faire valoir leurs droits (Manirabona, 2020). Toutefois, la loi ne rend pas la poursuite verticale obligatoire, précisant seulement que « le ministre privilégie le traitement par un même procureur » (T-15.2, 2021, art. 25, par. 6). L'absence de caractère contraignant laisse la possibilité que certains dossiers soient confiés à plusieurs procureurs, ce qui limite les bénéfices attendus de cette mesure (Perreault, 2022). La loi ne spécifie pas non plus par quels mécanismes la coordination judiciaire doit s'actualiser (Boisvert, 2022).

Le tribunal spécialisé prévoit également une mesure visant à faciliter la préparation juridique des victimes, à savoir l'octroi de quatre heures d'assistance juridique gratuite, sans égard au statut économique (T-15.2, 2021, art. 11-12; Perreault, 2022). Cette accessibilité favorise un traitement rapide et équitable. Toutefois, un projet pilote mené par l'organisme Juripop montre que les victimes de violences sexuelles et conjugales ont besoin d'environ dix heures de soutien juridique assuré par un avocat unique pour minimiser la victimisation secondaire et maximiser leur compréhension du dossier (Gagnon, 2021). Il importe ici de distinguer l'assistance juridique, définie comme le conseil ciblé sur les aspects juridiques d'un dossier particulier (Comité d'experts, 2021), du soutien juridique, qui inclut des services plus étendus : rédaction de documents, vulgarisation, communication avec les partenaires et représentation hors cour (Gagnon, 2021). Ce soutien allège considérablement le fardeau des procédures pour les victimes. Or, le tribunal spécialisé ne prévoit pas un tel service gratuit, ce qui en limite la portée.

La préparation des victimes implique aussi une préparation particulière au témoignage et au contre-interrogatoire, étapes souvent difficiles à vivre (Comité d'experts, 2021). Dans ce domaine, le ministère de la Justice et le Réseau des CAVAC ont élargi à l'ensemble du Québec le Programme Témoin Enfant et autres témoins vulnérables. Ce programme offre aux victimes de violences sexuelles et conjugales une préparation par des intervenants formés (CAVAC, 2021). Le Réseau des CAVAC a également recommandé que les mesures d'aide au témoignage, dont les huis clos, paravents et témoignages à distance, soient systéma-

tiquement accessibles aux victimes dans le cadre du tribunal spécialisé (CAVAC, 2021). Or, la loi demeure silencieuse à ce sujet. La directive VIC-1 – *Traitement des victimes et des témoins* du DPCP prévoit que le procureur « envisage et favorise » ces mesures (DPCP, 2024), mais elle n'en impose pas l'usage, et la décision finale revient au juge.

D'autres recommandations portaient sur l'instauration de rôles spécialisés ou de journées de cour dédiées aux dossiers de violences sexuelles et conjugales, afin de sécuriser les victimes et de réduire leur anxiété lors du témoignage (Cloutier, 2021 ; Groupe de travail, 2021). Ces suggestions n'ont toutefois pas été retenues dans la loi ni dans les règlements qui en découlent. En revanche, la loi exige que les lieux physiques des tribunaux soient aménagés de manière à offrir des espaces sécurisants aux victimes, une mesure conforme aux principes de la jurisprudence thérapeutique (T-15.2, 2021). L'existence de salles d'attente distinctes pour les victimes et les accusés, par exemple, permet de limiter les risques de revictimisation et de retraumatisation (Groupe de travail, 2021).

En définitive, le tribunal spécialisé québécois met en place plusieurs dispositifs innovants favorisant une meilleure préparation des victimes, qu'il s'agisse de la poursuite verticale, de la coordination judiciaire, de l'assistance juridique gratuite ou du soutien au témoignage. Toutefois, l'absence de caractère obligatoire dans la loi fragilise la portée de ces mesures et ouvre la voie à des disparités de traitement selon les acteurs judiciaires ou les districts. Ces limites réduisent le potentiel thérapeutique du tribunal spécialisé, alors même qu'il répond à plusieurs besoins clairement identifiés par la littérature et les organismes communautaires.

Soutien psychosocial : une intégration institutionnelle inachevée

La présence d'un soutien psychosocial intégré est essentielle pour un tribunal spécialisé qui prétend incarner les principes de la jurisprudence thérapeutique. Les victimes de violences sexuelles et conjugales présentent en effet un risque accru de développer des symptômes s'apparentant au stress post-traumatique (Comité d'experts, 2021) et sont plus susceptibles que d'autres victimes de subir une victimisation secondaire dans le système de justice (Wemmers et Courteau, 2017). Dans ce contexte, leur besoin d'accompagnement psychosocial apparaît incontournable.

Le tribunal spécialisé québécois inclut un volet d'accompagnement assuré par des personnes intervenantes formées du Réseau des CAVAC (T-15.2, 2021 ; Gouvernement du Québec, 2025). Cette intégration institutionnelle facilite l'accès des victimes à des services de soutien (Cloutier, 2021 ; Perreault, 2022). Toutefois, le mandat des personnes intervenantes demeure restreint. Il ne s'agit pas d'offrir un suivi psychologique ni d'assister la victime dans des démarches administratives, telles que le remplissage d'une demande auprès de l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) pour obtenir un soutien financier en vue de services psychologiques (Assemblée nationale du Québec, 26 octobre 2021). Le rôle des intervenants se concentre plutôt sur l'information, l'accompagnement physique lors des procédures et l'évaluation continue des besoins et de la sécurité de la victime (T-15.2, 2021).

Malgré son importance, le volet psychosocial reste peu développé dans le projet de loi initial, la version sanctionnée et les débats parlementaires. Bien que mentionnés à sept reprises dans les documents d'étude, les services psychosociaux ne font l'objet d'aucune discussion approfondie concernant leurs modalités de déploiement, leurs conditions de mise en œuvre ou la nature précise des services offerts. Pourtant, plusieurs organismes et professionnels ayant soumis des mémoires en consultation publique ont insisté sur leur caractère central pour le rétablissement des victimes, la réduction de la revictimisation et l'amélioration de leur expérience judiciaire. Le rapport *Rebâtir la confiance* lui-même préconise explicitement cet accompagnement à travers plusieurs de ses recommandations (n^{os} 1, 2, 15, 167 et 168) (Comité d'experts, 2021).

De nombreux acteurs rappellent également que la présence de vulnérabilités concomitantes, (statut socioéconomique défavorisé, itinérance, problèmes de santé mentale), statut migratoire, identité de genre ou orientation sexuelle, doit impérativement être prise en compte dans l'offre de services psychosociaux (Campbell, 2020 ; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2021 ; Groupe de travail, 2021 ; RQCALACS, 2021 ; Sûreté du Québec et al., 2021 ; Walsh, 2021). Or, ni la loi ni les débats parlementaires n'intègrent réellement ces considérations. Seul un amendement, adopté à la suite de recommandations, ajoute au préambule de la loi une mention reconnaissant la nécessité d'adapter les services aux réalités des victimes des Premières Nations et Inuit (Barreau du Québec, 2021 ; Groupe de travail, 2021).

Par ailleurs, Boisvert (2022) souligne que le tribunal spécialisé québécois ne prévoit pas de mécanisme de traitement de la problématique sociale sous-jacente, à savoir les causes qui expliquent la violence sexuelle et conjugale chez les contrevenants. Il s'agit d'une spécificité québécoise comparée à la majorité des tribunaux spécialisés en violences sexuelles et violences conjugales. Or, le volet de traitement dispensé à l'accusé semble pourtant avoir des retombées positives sur la récidive de ce dernier et, ultimement, sur la sécurité et le bien-être des victimes (Campbell, 2020; Gover et al., 2021).

D'autres zones d'ombre persistent. En effet, les victimes dont le dossier n'est pas autorisé par le DPSP bénéficieront-elles de l'accompagnement psychosocial prévu par le tribunal spécialisé, ou seront-elles simplement dirigées vers des ressources externes (Gagnon, 2021)? Les documents disponibles ne répondent pas à cette interrogation, laissant planer une incertitude importante.

Le faible espace accordé au soutien psychosocial dans le processus législatif soulève des doutes quant à la capacité du tribunal spécialisé québécois à se déployer pleinement selon les principes de la jurisprudence thérapeutique. Certes, l'intégration des services à l'intérieur même du tribunal et la reconnaissance, dans la loi, de l'adaptation aux réalités autochtones constituent des avancées. Mais le mandat limité des intervenants, le flou entourant les services offerts, l'absence de réflexion sur l'adaptation aux différentes réalités vécues par les victimes et, surtout, le silence des débats parlementaires à ce sujet constituent autant d'obstacles à la mise en place d'une offre psychosociale complète et véritablement adaptée aux besoins des victimes.

Conclusion

Le tribunal spécialisé québécois introduit des avancées prometteuses en matière de reconnaissance des besoins des victimes. Parmi elles, l'obligation de consultation des victimes à différentes étapes du processus judiciaire, qui leur offre l'occasion de faire entendre leurs besoins et préoccupations; l'instauration de formations obligatoires pour certains acteurs judiciaires; la mise en place de mesures novatrices comme la poursuite verticale, la coordination judiciaire, l'assistance juridique et la facilitation du témoignage; ainsi que l'intégration de services psychosociaux à l'intérieur même du tribunal. Ces initiatives s'inscrivent dans la logique de la jurisprudence thérapeutique, en cherchant à réduire la

victimisation secondaire et à maximiser les bénéfices que les victimes peuvent tirer de leur passage devant la justice. Elles participent ainsi à la reconstruction de la confiance des victimes de violences sexuelles et conjugales envers le système pénal.

Cependant, plusieurs limites freinent le plein potentiel de cette approche. Le droit applicable, les règles de preuve et le rôle procédural des victimes demeurent inchangés. Les modalités d'identification des infractions restent rigides et imprécises, et aucun mécanisme de plainte ou de révision indépendant n'est prévu. De plus, l'absence de termes véritablement contraignants dans la loi affaiblit la portée de mesures pourtant essentielles, telles que la poursuite verticale, la coordination judiciaire, l'assistance juridique et la facilitation du témoignage. Cette lacune ouvre la voie à des inégalités de traitement selon les acteurs impliqués. Enfin, le mandat restreint confié aux intervenants psychosociaux, le flou entourant les services offerts et le manque de débats substantiels sur ces enjeux lors de l'étude parlementaire constituent autant d'obstacles à l'émergence d'une offre de services véritablement adaptée et cohérente avec les principes de la jurisprudence thérapeutique.

L'étape la plus décisive pour les victimes demeure néanmoins à venir : le déploiement du tribunal spécialisé québécois, d'abord sous forme de projets pilotes, puis à l'échelle provinciale. Plusieurs des aspects relevés dans cette recherche ont en commun un manque de caractère contraignant et une incertitude persistante quant à leur concrétisation. Dans ce contexte, l'opérationnalisation du tribunal spécialisé est déterminante pour mesurer son impact réel sur l'expérience des victimes. Certes, les principes directeurs de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale reprennent plusieurs éléments de la jurisprudence thérapeutique. Mais le texte de loi et les documents qui l'accompagnent laissent en suspens des mécanismes essentiels et comportent d'importants angles morts. C'est donc sur le terrain, par leur mise en œuvre, que ces éléments feront pencher la balance, soit en consolidant une approche véritablement sensible aux traumatismes, soit en reproduisant les limites actuelles du système.

Une étude menée en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec est en cours. Elle a pour mandat d'évaluer les projets pilotes afin de formuler des recommandations en vue du déploiement provincial du tribunal spécialisé. En attendant, des recherches empiriques demeurent nécessaires pour approfondir l'analyse de l'adéquation du tribunal

spécialisé québécois aux principes de la jurisprudence thérapeutique et pour mieux cerner ses incidences concrètes sur les victimes.

Références

- Assemblée nationale du Québec. (2021, 26 octobre). *Journal des débats de la Commission permanente des institutions*, vol. 46, n° 1, 2e sess., 42^e lég. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-92-42-1.html?appelant=MC>
- Barreau du Québec. (2021). *Projet de loi no 92 intitulé Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>
- Bernier, A., Gravel, S., Riendeau, L. et Cousineau, M-M. (2022). Les tribunaux spécialisés en violence conjugale au Canada : Caractéristiques et enjeux. Dans Boulebsol, C., Cousineau, M-M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E. et Maheu, J. (dirs.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : coconstruction des connaissances et expertises*. Presses de l'Université du Québec.
- Boisvert, A.-M. (2022). La création d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec : vers une meilleure justice? *Canadian Criminal Law Review*, 26(3), 269-313. <https://www.proquest.com/docview/2726504957/abstract/40109FEB51464886PQ/1>
- Brennan, S. et Taylor-Butts, A. (2008). *Les agressions sexuelles au Canada - 2004 et 2007* (no 85F0033M). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.pdf?st=1b-ynntV>
- Brideau, I., Brosseau, L. et Lowenger, A. (2019). *Le partage des compétences législatives : un aperçu* (publication no 2019-35-F). Bibliothèque du parlement. <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/HillStudies/PDF/2019-35-F.pdf>
- Campbell, A. (2020). A Specialized Sexual Offences Court for Quebec. *Canadian Journal of Law and Justice*, 2(1), 179.
- Cattaneo, L. B., Dunn, J. L. et Chapman, A. R. (2013). The Court Impact Scale : a tool for evaluating IPV victims' experience in court. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(5), 1088-1108. <https://doi.org/10.1177/0886260512459383>
- Cattaneo, L. et Goodman, L. (2010). Through the Lens of Therapeutic Jurisprudence. *Journal of Interpersonal Violence*, 25(3), 481-502.
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). (2021). *Consultations particulières et auditions publiques, Projet de Loi no 92 : Mémoire du Réseau des CAVAC*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Chagnon, R., Boulebsol, C. et Frenette, M. (2021). La judiciarisation criminelle des violences envers les femmes : Vers un droit sensible aux victimes? *Canadian Journal of Women and the Law*, 33(2), 131-154. <https://doi.org/10.3138/cjwl.33.2.01>

- Cloutier, M. (2019). Le modèle des tribunaux spécialisés en matière sexuelle. *Relations*, 801, 22-23.
- Cloutier, M. (2021). *La mise en place du premier tribunal spécialisé québécois en matière de violence sexuelle et de violence conjugale: ce que les expériences étrangères ont à nous enseigner*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale. (2021). *Rebâtir la confiance. Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale*. ISBN 978-2-550-89190-1.
- Conroy, S. (2024). *Tendances récentes en matière de classement des affaires d'agression sexuelle et d'autres crimes violents déclarés par la police au Canada, 2017 à 2022* (no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00006-fra.htm>
- Cotter, A. (2024). *Décisions rendues à l'égard des agressions sexuelles dans le système de justice pénale au Canada, 2015 à 2019* (no 85-002-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2024051-fra.htm>
- Cour du Québec et Conseil de la magistrature du Québec. (2021). *Mémoire de la Cour du Québec et du Conseil de la magistrature du Québec à l'intention des membres de la commission des institutions*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Craig, E. (2018). *Putting trials on trial: sexual assault and the failure of the legal profession*. McGill-Queen's University Press.
- Desrosiers, J. (2019). Le traitement des victimes d'agression sexuelle devant les tribunaux canadiens: Entre les avancées juridiques et la persistance des stéréotypes. *REVISTA ESMAT*, 10(16), 199-222. <https://doi.org/10.34060/reesmat.v10i16.267>
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). (2021). *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 92 intitulé Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). (2024). *VIC-1 - Traitement des victimes et des témoins - Énoncés de principes*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/directeur-poursuites-criminelles-penales/directives-instructions>
- Douglas, H. (2018). Legal systems abuse and coercive control. *Criminology & Criminal Justice*, 18(1), 84-99. <https://doi.org/10.1177/1748895817728380>
- Drabble, L. A., Jones, S. et Brown, V. (2013). Advancing Trauma-Informed Systems Change in a Family Drug Treatment Court Context. *Journal of Social Work Practice in the Addictions*, 13(1), 91-113. <https://doi.org/10.1080/01533256X.2012.756341>

- Dugal, N. et Gauthier, S. (2015). *Mécanismes spécialisés ou intégrés dans la judiciarisation des événements de violence conjugale et familiale au Canada*. CRI-VIFF et Trajetvi. <https://www.trajetvi.ca/files/2015-08/repertoire-tribunaux-sp-cialis-s-fr-pdf>
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2021). *Instauration de tribunaux spécialisés : Spécialisation du processus judiciaire en matière de violence conjugale et sexuelle, gage d'une confiance renouvelée envers notre système de justice?* <https://fmhf.ca/wp-content/uploads/2024/08/FMHF-memoireT-Soct2021.pdf>
- Frenette, M., Boulebsol, C., Chagnon, R., Lapierre, S. et Lampron, È-M. (2022). Femmes victimes de violence et système judiciaire : Constats et réflexions autour d'une recherche partenariale entre universitaires et groupes de femmes. Dans Boulebsol, C., Cousineau, M-M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E. et Maheu, J. (dirs.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : coconstruction des connaissances et expertises*. Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, S. (2021). *Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 92 - Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Gareau-Blanchard, C., Couture, L., Corneau, M., Jean-Baptiste, F., Collin-Vezina, D. et Dion, J. (2023). *Formation Rebâtir : Violence sexuelle : rapport final déposé au Ministère de la justice - Gouvernement du Québec*. CRIPCAS, Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4763875>
- Gouvernement du Québec. (2025, 16 mai). *À propos du tribunal spécialisé*. <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/a-propos>
- Gover, A. R., Boots, D. P. et Harper, S. B. (2021). Courting Justice: Tracing the Evolution and Future of Domestic Violence Courts. *Feminist Criminology*, 16(3), 366-381. <https://doi.org/10.1177/1557085120987638>
- Groupe de travail sur la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale (Groupe de travail). (2021). *Rapport du groupe de travail sur la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/RA_Trib_spec_violences_s_c_MJQ.pdf
- Hartley, C. (2003). A Therapeutic Jurisprudence Approach to the Trial Process in Domestic Violence Felony Trials. *Violence against Women*, 9(4), 410-437. <https://doi.org/10.1177/1077801202250954>
- Howieson, J. A. (2023). A framework for the evidence-based practice of therapeutic jurisprudence: A legal therapeutic alliance. *International Journal of Law and Psychiatry*, 89, 101906. <https://doi.org/10.1016/j.jilp.2023.101906>

- Johnson, H. (2017). Why Doesn't She Just Report It? Apprehensions and Contradictions for Women Who Report Sexual Violence to the Police. *Canadian Journal of Women and the Law*, 29(1), 36-59. <https://doi.org/10.3138/cjwl.29.1.36>
- Kaiser, K. A. et Holfreter, K. (2016). An integrated theory of specialized court programs: Using procedural justice and therapeutic jurisprudence to promote offender compliance and rehabilitation. *Criminal Justice and Behavior*, 43(1), 45-62. <https://doi.org/10.1177/0093854815609642>
- Kawalek, A. (2020). A tool for measuring therapeutic jurisprudence values during empirical research. *International Journal of Law and Psychiatry*, 71, 101581. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2020.101581>
- Kierstead, S. (2025). Trauma-Informed Judicial Practice Meets Therapeutic Jurisprudence: Compassionate Written Judgments in Child Protection Cases, *UIC Law Review*, 58(3), 595-624. <https://repository.law.uic.edu/lawreview/vol58/iss3/11>
- Lafortune, D. (1996). Étude spéciale: La violence conjugale envers les femmes. Dans Nobert, Y., Asselin, Z., Duchesne, L., Gauthier, H., Jean, S. et Laroche, D., *Les conditions de vie au Québec: un portrait statistique*. Bureau de la statistique du Québec. Les Publications du Québec. https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/cond_vie-1.pdf
- Lagorse, A. et Bernier, A. (2021). Répertoire des initiatives sociojudiciaires en violence conjugale au Québec. SAS-Femmes. <https://www.trajetvi.ca/files/publications/r-pertoire-des-initiatives-socio-judiciaires-en-violence-conjugale-au-qu-bec-final.pdf>
- Lagué Maltais, F., Bernier, A. et Cousineau, M-M. (2022) Violence conjugale et justice: Examen critique de l'expérience des femmes dans les différents systèmes de droit québécois. Dans: C. Boulebsol, M-M. Cousineau, C. Deraiche, M.Fernet, C. Flynn, S. Genest, E. Jimenez et J. Maheu (Éds.). *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale: coconstruction des connaissances et expertises*. Presses de l'Université du Québec.
- Laughrea, K., Bélanger, C. et Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? *Santé mentale au Québec*, 21(2), 93-116. <https://doi.org/10.7202/032400ar>
- Lévesque, S., Rousseau, C., et Pétrieux, C. (2022). Mieux répondre aux besoins des femmes ayant vécu de la coercition reproductive: Résultats d'une étude qualitative exploratoire. Dans C. Boulebsol, M.-M. Cousineau, C. Deraiche, M. Fernet, C. Flynn, S. Genest, E. Jimenez et J. Maheu (dirs.), *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale: Coconstruction des connaissances et expertises*. Presse de l'Université du Québec.
- Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. L.Q. (2021). T-15.2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/T-15.2>
- Manirabona, A. (2020). *Introduction au droit des victimes d'actes criminels du Canada*. LexisNexis.
- Marois, S. (2024). L'émergence, la circulation et la consécration des tribunaux spécialisés : Sociohistoire d'une politique judiciaire « alternative ». *Les Cahiers de droit*, 65(1), 163-190. <https://doi.org/10.7202/1111996ar>

- McLachlan, K. J. (2021). Same, same or different? Is trauma-informed sentencing a form of therapeutic jurisprudence? *European Journal of Current Legal Issues*, 25(1), 1-18. <https://hdl.handle.net/11541.2/25432>
- Milot, T., Lemieux, R., Berchelot, N. et Collin-Vezina, D. (2018). Les pratiques sensibles au trauma. Dans T. Milot, D. Collin-Vezina et N. Godbout (dir.), *Trauma complexe: comprendre, évaluer et intervenir*, 269-285. Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e édition). Armand Colin. (269-357).
- Perreault, J. (2022). Les hauts et les bas d'un tribunal spécialisé. *Relations*, (816), 25-27.
- Projet de loi 92: Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières. (2021). 1^{re} sess., 42^e lég. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-92-42-1.html?appellant=MC>
- Regehr, C., Alaggia, R., Lambert, L. et Saini, M. (2008). Victims of Sexual Violence in the Canadian Criminal Courts. *Victims & Offenders*, 3(1), 99-113. <https://doi.org/10.1080/15564880701783699>
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2021). *Consultations particulières et auditions publiques, Projet de Loi no 92: Pour une justice adaptée en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale*. Repéré sur le site de l'Assemblée nationale. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre la violence à caractère sexuel (RQCALACS). (2021). *Consultations particulières et auditions publiques, Projet de Loi no 92: Mémoire présenté par le RQCALACS*. Repéré sur le site de l'Assemblée nationale. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Roussel, R. (2021). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi No 92 Loi visant la création d'un Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières*. Deveau Avocats. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>
- Simon, L. M. J., Ellwanger, S. J. et Haggerty, J. (2010). Reversing the historical tide of iatrogenic harm: A therapeutic jurisprudence analysis of increases in arrests of domestic batterers and rapists. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33(5-6), 306-320. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2010.09.003>
- Sûreté du Québec, Service de police de la ville de Montréal et Service de police de la ville de Québec. (2021). *Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi N°92*. Repéré sur le site de l'Assemblée nationale, <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.

- Symonds, M. (1980). The 'second injury' to victims. *Evaluation and Change, Special Issue*, 36-38.
- Thibaut, J. W. et Walker, L. (1975). *Procedural Justice: A Psychological Analysis*. L. Erlbaum Associates, Hillsdale.
- Tutty, L. M., Ursel, E. J. et Lemaistre, J. (2008). *What's law got to do with it?: the law, specialized courts and domestic violence in Canada*. Cormorant Books.
- Verreault, J. (2023). L'émergence de la « violence judiciaire » : Une analyse des décisions récentes de la Cour supérieure du Québec. Comité Recherche et législation du Jeune Barreau de Montréal. <https://www.blogueducrl.com/2023/12/violence-judiciaire-analyse-decisions-cour-superieure-quebec/>
- Walsh, M. (2021). Mémoire déposé à la Commission des institutions par le Partisanariat pour la prévention et la lutte à l'itinérance des femmes. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CI/mandats/Mandat-46221/memoires-deposes.html>.
- Wemmers, J. (2008). Victim Participation and Therapeutic Jurisprudence. *Victims & Offenders*, 3(2-3), 165-191. <https://doi.org/10.1080/15564880801938318>
- Wemmers, J.-A. (2013). Victims' experiences in the criminal justice system and their recovery from crime. *International Review of Victimology*, 19(3), 221-233. <https://doi.org/10.1177/0269758013492755>
- Wemmers, J.-A. M., et Courteau, L. (2017). *Victimologie: une perspective canadienne*. Presses de l'Université du Québec.
- Wexler, D. B. (1992). Putting mental health into mental health law: Therapeutic jurisprudence. *Law and Human Behavior*, 16(1), 27-38. <https://doi.org/10.1007/BF02351047>
- Williams J. E. (1984). Secondary victimization: Confronting public attitudes about rape. *Victimology*, 9, 66-81.
- Winick, B. J. (1997). The jurisprudence of therapeutic jurisprudence. *Psychology, Public Policy, and Law*, 3(1), 184-206. <https://doi.org/10.1037/1076-8971.3.1.184>
- Winick, B. J. (2009). Therapeutic Jurisprudence Perspectives on Dealing with Victims of Crime. *Nova Law Review*, 33(3), 1-9.
- Winick, B. J. et Wexler, D. B. (2003). *Judging in a therapeutic key: therapeutic jurisprudence and the courts*. Carolina Academic Press.

The specialized tribunal on sexual violence and intimate partner violence: Towards a trauma-informed judicial practice for victims in Quebec

ABSTRACT • This article presents a qualitative analysis of the alignment between Quebec's specialized tribunal on sexual and intimate partner violence, and the principles of therapeutic jurisprudence. Framed within a trauma-informed perspective, the study assesses the extent to which this court can help reduce victims' secondary victimization through four key dimensions: empowerment, legal

actors' attitudes, procedural preparation and psychosocial support. A thematic analysis of a documentary corpus, including legislative texts, scientific literature and grey literature, reveals that while certain innovative measures of the specialized tribunal are consistent with therapeutic jurisprudence, significant limitations remain. The absence of reforms to the applicable law, ambiguity surrounding several modalities, the lack of complaint mechanisms and the non-binding nature of certain measures all contribute to undermining the tribunal's full potential. The study thus highlights both the possible benefits for victims, as well as challenges related to the tribunal's future operationalization, so as to more adequately meet victims' needs.

KEYWORDS • *Specialized tribunal, sexual violence, intimate partner violence, victims, trauma-informed justice, therapeutic jurisprudence, procedural justice.*

El tribunal especializado en materia de violencia sexual y violencia conyugal: Hacia una práctica judicial sensible a los traumas de las víctimas en Quebec

RESUMEN • *Este artículo propone un análisis cualitativo de la adecuación del tribunal especializado quebequense en materia de violencia sexual y violencia conyugal con los principios de la jurisprudencia terapéutica. Inscrita en una perspectiva de prácticas sensibles a los traumas, la investigación evalúa en qué medida este tribunal puede contribuir a reducir la victimización secundaria de las víctimas, en cuatro dimensiones clave: el empoderamiento, las actitudes de los actores judiciales, la preparación para los procedimientos y el apoyo psicosocial. El análisis temático de un corpus documental, compuesto por textos legislativos, trabajos científicos y literatura gris, muestra que, si bien algunas medidas innovadoras del tribunal especializado convergen con los principios de la jurisprudencia terapéutica, subsisten límites significativos. La ausencia de reformas del derecho aplicable, la ambigüedad que rodea a varias modalidades, la falta de mecanismos de queja y el carácter no vinculante de ciertas disposiciones frenan el pleno potencial de la iniciativa. El estudio pone así de manifiesto los beneficios posibles para las víctimas y subraya los desafíos vinculados a la futura operacionalización del tribunal, con el fin de responder de manera más adecuada a sus necesidades.*

PALABRAS CLAVE • *Tribunal especializado, violencias sexuales, violencias conyugales, justicia sensible.*

Validation psychométrique de *l'Attitudes to Sexual Offenders scale* (ATS-21) en population belge francophone

Luca A. Tiberi¹

*Premier Assistant (Junior Lecturer)
Service de Psychopathologie Légale
Université de Mons
luca.tiberi@umons.ac.be
<https://orcid.org/0000-0002-3268-7973>*

Emilie Telle

*Assistante – Doctorante
Service de Psychopathologie Légale
Université de Mons
emilie.telle@umons.ac.be
<https://orcid.org/0009-0005-1160-2909>*

Ylia Frans

*Chercheuse affiliée
Service de Psychopathologie Légale
Université de Mons
ylia.frans@alumni.umons.ac.be*

Luc Robert

*Chercheur senior
Cellule Récidive et Carrières Criminelles, Direction Opérationnelle Criminologie
Institut National de Criminalistique et de Criminologie
luc.robert@just.fgov.be
<https://orcid.org/0000-0002-8740-4766>*

Cette étude n'a bénéficié d'aucun financement. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les auteurs.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Service de Psychopathologie Légale, Université de Mons (UMONS), 18, Place du Parc, 7000, Mons (Hainaut, Belgique).

Faits saillants

- L'ATS-21 présente de bonnes propriétés psychométriques dans un contexte belge francophone, en mesurant de manière valide et fiable les attitudes envers les AICS.
- La structure tri-factorielle de l'ATS-21 est confirmée, mais certains items sont distribués différemment par rapport à l'étude originale de validation, ce qui suggère d'éventuelles spécificités linguistiques ou culturelles propres au contexte belge francophone.
- Les attitudes envers les AICS varient selon l'âge, le statut professionnel et la sensibilisation aux violences sexuelles. Les étudiants et les jeunes présentent des attitudes plus positives que les groupes plus âgés ou sans emploi.
- Les résultats soutiennent l'implémentation de l'ATS-21 pour la recherche, la formation et les milieux cliniques et judiciaires souhaitant situer les attitudes individuelles par rapport à celles de la population générale.

RÉSUMÉ • *La validation de mesures d'attitudes envers les Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) représente un enjeu majeur en raison de leur influence sur la stigmatisation et les stratégies de prévention cliniques, législatives ou politiques. Par sa solidité conceptuelle reposant sur les trois composantes des attitudes (cognition, affect, comportement), la version abrégée de l'Attitudes to Sexual Offenders scale (ATS-21) est une mesure valide et fiable. Actuellement, aucune validation n'a été proposée dans la population belge francophone. Cette étude investigate les qualités psychométriques de la version française de l'ATS-21 et propose des normes d'interprétation dans un échantillon de 338 participants ($M_{\text{âge}} = 40,46$ ans ; 79,29 % de femmes). Les scores sont comparables à ceux de l'étude de référence (Hogue et Harper, 2019), sauf pour les dimensions Confiance et Distance sociale. La consistance interne est acceptable à bonne pour l'ensemble de la mesure ($\alpha = 0,75 - 0,89$) et les corrélations entre ses composantes sont élevées ($r = 0,62 - 0,87$). La validité convergente avec l'Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale (AMMSA) est faible à modérée ($r = -0,09 - -0,37$). La validité de contenu a été approfondie à l'aide d'analyses factorielles confirmatoire et exploratoire mettant également en évidence une structure tri-factorielle. Néanmoins, la ventilation des items au sein de ces facteurs diffère de celle de l'étude de référence.*

MOTS CLÉS • *Agression sexuelle, attitudes, validation, ATS-21.*

Introduction

En 1996, l'affaire Dutroux entraîne des modifications sociopolitiques majeures en Belgique, à la suite de la condamnation de Marc Dutroux

pour enlèvements, séquestrations, viols avec torture et assassinats d'enfants. Parmi ces modifications figurent la réforme de la police belge (fusion de la police et de la gendarmerie belges en une police intégrée) et la mise en place de l'Accord de Coopération Relatif à la Guidance et au Traitement des Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS²). Ce fait judiciaire a également suscité l'émoi populaire (p. ex., marches blanches), forgeant des représentations où l'inconnu dans la rue s'avère une source de danger pour les enfants (*étranger-danger*, Dumez, 1998). À l'instar d'autres affaires internationales (p. ex., Megan Kanka, Jacob Wetterling), cette peur est renforcée par les médias qui relaient cette affaire en masse (Dumez, 1998 ; Rothwell et al., 2021), favorisant les stéréotypes négatifs à l'égard des AICS, ainsi que le développement d'attitudes plus sévères à leur encontre (Rothwell et al., 2021 ; Uzieblo et al., 2018).

En l'absence de définition consensuelle, les attitudes peuvent être comprises comme des réponses fondées sur l'évaluation d'objets, d'idées ou de personnes (Albarracin et Shavitt, 2018 ; Maio et al., 2019). Cette évaluation s'articule autour de trois composantes : cognitive (croyances, stéréotypes, savoirs) ; affective (émotions, réactions physiologiques) ; et comportementale (actions, intentions, discours) (Breckler, 1984 ; Eagly et Chaiken, 1993). Ces composantes mobilisent des processus tels que le traitement de l'information, la régulation émotionnelle et la mémoire des expériences antérieures (Maio et al., 2019). Si l'influence des attitudes sur le comportement reste incertaine (Verplanken et Orbell, 2022), un impact modéré ($d = 0,22$) est observé (Albarracin et Shavitt, 2018). Ainsi, les attitudes orientent l'attention vers les informations congruentes avec leur valence : une attitude négative envers une cible oriente préférentiellement l'attention vers les informations qui la confirment (Maio et al., 2019).

Les AICS font l'objet d'une stigmatisation sociale multiforme (p. ex., dégoût, peur, discrimination à l'emploi) (Bastian et al., 2013 ; Cardoso et al., 2025 ; Hartley et Bartels, 2022 ; King, 2019 ; Rade et al., 2016 ; Spivey, 2024), dont les attitudes sont reconnues comme l'une des composantes (Thornicroft et al., 2016). Celles-ci varient selon la nature de l'infraction (p. ex., viol vs voyeurisme), les caractéristiques des victimes et des auteurs (Challinor et Duff, 2017 ; Socia et al., 2021) ou le profil

2. L'appellation d'*Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel* (AICS) est à privilégier tant dans la pratique clinique que dans la recherche scientifique afin de ne pas réduire l'identité de l'individu à son infraction (voir Willis, 2018 pour une réflexion éthique).

démographique de la population générale (Shackley et al., 2014). Un niveau d'éducation élevé est associé à des attitudes moins négatives (Willis et al., 2013). Les effets du genre et de l'âge sont contradictoires : certaines études montrent que les femmes ou les jeunes sont plus sévères (Brown et al., 2008 ; Harper et Hogue, 2015 ; Kernsmith et al., 2009 ; Willis et al., 2013), d'autres mettent en lumière un effet inverse (Brown, 1999 ; Ferguson et Ireland, 2006), ou d'autres encore ne rapportent aucune différence (Brown et al., 2008 ; Kjelsberg et Loos, 2008 ; Rogers et al., 2011 ; Shackley et al., 2014 ; Willis et al., 2013). La stigmatisation s'intensifie lorsque la victime est mineure (Socia et al., 2021), ou lorsque l'auteur présente un trouble pédophilique (Kernsmith et al., 2009), ou est incestueux (Brown et al., 2008). Les hommes AICS sont jugés plus durement que les femmes (Socia et al., 2021), renforçant le mythe selon lequel une femme ne peut commettre de telles infractions (Cortoni et al., 2017). Cette stigmatisation peut se manifester par une préférence pour des sanctions extrêmes plutôt que modérées à l'égard des individus présentant des intérêts sexuels déviants (Kempe et al., 2014), par exemple par des comportements de rejet, l'adoption de peines ou l'orientation de politiques plus sévères à leur égard (Zatkin et al., 2022). La sévérité des attitudes est renforcée par la croyance selon laquelle les intérêts sexuels sont volontairement choisis, impliquant une responsabilité totale de l'individu (Bailey et al., 2016 ; Imhoff et Jahnke, 2018). Dans ce cadre, les AICS, conscients de cette stigmatisation, priorisent alors l'accès au logement plutôt que la gestion du risque de récidive (Baker et al., 2021). Une récente revue systématique de la littérature souligne l'importance des facteurs interpersonnels et communautaires – notamment l'accès à l'emploi et au logement – dans le processus complexe de réintégration (Mourão et al., 2025 ; Russell et al., 2022). L'absence de stabilité professionnelle ou de soutien social accroît le risque de récidive (Bonta et Andrews, 2017). Les attitudes négatives, alimentées par des mythes infondés (p. ex., *étranger-danger*, *hautement récidivistes*), freinent la réinsertion sans en être la cause principale (Lussier et al., 2021 ; Zatkin et al., 2022). Ce rejet social, amplifié par les médias, renforce l'adhésion à ces croyances et, indirectement, le risque de récidive.

L'évaluation des attitudes envers les AICS constitue donc un enjeu majeur de santé publique. Elle permet de déterminer les biais cliniques potentiels susceptibles d'affecter la qualité des interventions ou des décisions professionnelles (Challinor et Duff, 2018 ; Gannon et al.,

2019; Harper et al., 2017). Par exemple, des attitudes négatives peuvent être associées à un climat thérapeutique plus délétère (Beech et Hamilton-Giachritsis, 2005), à des croyances en matière d'engagement thérapeutique ou de capacité de désistance chez les AICS (Craig, 2005; Harper et Bartels, 2018), ou encore à une perception plus élevée du risque de récidive (Harper et Hogue, 2015). Si certains facteurs — expérience, fonctions exercées, genre — sont associés à des attitudes plus nuancées, leurs effets demeurent non linéaires (Challinor et Duff, 2018). En milieu judiciaire ou politique, l'évaluation des attitudes auprès des professionnels (p. ex., juges, avocats, politiciens) permet de relever les écarts entre les croyances erronées et la littérature scientifique, afin de leur permettre d'orienter leur prise de décision sur les preuves (Harper et Hogue, 2015; Harper et al., 2017; Shackley et al., 2014). Enfin, évaluer les attitudes envers les AICS permet de mieux développer des stratégies de prévention auprès du public, en renforçant l'efficacité des programmes de sensibilisation ou d'éducation à la délinquance sexuelle (p. ex., déconstruction des stéréotypes) et en favorisant un environnement social propice à la réinsertion (p. ex., réduction de la stigmatisation) (Harper et Hogue, 2015; Shackley et al., 2014).

Quatre mesures évaluent les attitudes envers les AICS : d'un côté, la *Community Attitudes Toward Sex Offenders* (CATSO; Church et al., 2008) et la *Perceptions of Sex Offenders scale* (PSO; Harper et Hogue, 2015), centrées sur des croyances stéréotypées fondées sur les connaissances; et de l'autre côté, l'*Attitudes to Sexual Offenders scale* (ATS) (Hogue, 1993), et sa version abrégée (ATS-21; Hogue et Harper, 2019), intégrant les trois dimensions des attitudes — cognition, affect et comportement (Hogue et Harper, 2019; Jussim, 2012).

La CATSO a été élaborée afin de suppléer les échelles existantes (p. ex., *Attitudes Towards the Treatment of Sex Offenders*; Wnuk et al., 2006) car elles n'étaient pas adéquatement validées, ne mesuraient pas spécifiquement les attitudes envers les AICS (p. ex., *Attitudes to Prisoners* [ATP]; Melvin et al., 1985) ou reposaient sur des méthodes qualitatives (Church et al., 2008; Harper et Hogue, 2015; Harper et al., 2017; Lea et al., 1999). La CATSO a été utilisée pour évaluer les attitudes de différents groupes de la population générale, universitaire ou professionnelle (p. ex., forces de l'ordre) peu représentatifs (Church et al., 2008; Shackley et al., 2014; Tewksbury et Mustaine, 2013). En effet, les échantillons de validation étaient exclusivement composés d'étudiants américains issus d'une seule université, majoritairement caucasiens, de

genre féminin et originaires de régions caractérisées par des mouvements religieux conservateurs (p. ex., *Bible Belt*) (Church et al., 2008). De plus, sa structure factorielle initiale (4 facteurs) n'a pas été confirmée par des études ultérieures, lesquelles ont rapporté de 2 à 4 facteurs (Conley et al., 2011; Shackley et al., 2014). En outre, la majorité de ses items porte davantage sur les connaissances relatives aux AICS que sur les attitudes à leur égard (Harper et Hogue, 2015).

La PSO découle de la révision de la CATSO. Elle a été validée auprès d'une population pseudo-générale britannique et présente une structure tri-factorielle (Harper et Hogue, 2015). Sa consistance interne ($\alpha_{\text{Score total}} = 0,92$; $\alpha_{\text{Condamnation et gestion}} = 0,93$; $\alpha_{\text{Endossement des stéréotypes}} = 0,85$; $\alpha_{\text{Perception du risque}} = 0,81$) est meilleure que celle de la CATSO ($\alpha = 0,43-0,80$), cela en fait une mesure plus solide des *perceptions* envers les AICS (Church et al., 2008; Harper et Hogue, 2015). Combinée à l'ATS-21, la PSO pourrait contribuer à l'évaluation des attitudes de la population, notamment dans les lieux abritant les centres de traitement et de guidance pour les AICS (p. ex., perception du risque chez les habitants) (Harper et Hogue, 2015).

L'ATS répond aux limites des autres échelles sur le plan méthodologique, notamment le manque de généralisation des échantillons et l'absence de validation factorielle répliquée (Conley et al., 2011; Hogue et Harper, 2019; Shackley et al., 2014). Développée sur la base de l'ATP (Melvin et al., 1985), l'ATS présente une excellente consistance interne dans sa version initiale ($\alpha = 0,86-0,96$), mais repose sur une structure unidimensionnelle (Hogue, 1993). Cette version est à considérer comme une mesure globale des attitudes. Avec ses 36 items, elle peut être chronophage. Pour pallier ces limites, l'ATS-21 a été développée et validée à partir d'échantillons de la population générale et de professionnels du système de justice britannique. Plus concise (21 items), elle conserve le même cadre théorique et adopte une structure tri-factorielle alignée sur le modèle tripartite des attitudes (Breckler, 1984; Hogue et Harper, 2019). Sa consistance interne est excellente pour le score total ($\alpha = 0,91$) et acceptable à bonne pour les facteurs ($\alpha = 0,79-0,84$) (Hogue et Harper, 2019). Les corrélations inter-items ($r = 0,59-0,63$), ainsi que celles avec le score total ($r > 0,85$) et la fidélité test-retest ($r = 0,82$), confirment sa robustesse. Une récente étude francophone (Courtois et al., 2019) a traduit l'ATS-21, sans proposer de validation psychométrique formelle.

Élaborer et valider une mesure fiable des attitudes envers les AICS constitue donc un enjeu important tant sur les plans cliniques que

sociétaux. Parmi les mesures existantes, l'ATS-21 constitue une mesure centrale à valider en français en raison de sa clarté conceptuelle et de sa solidité psychométrique (Hogue et Harper, 2019). La présente recherche vise à valider l'ATS-21 auprès d'un échantillon francophone issu des populations générale et universitaire. Cette validation porte sur deux versants : évaluer les qualités psychométriques de l'ATS-21 en Belgique francophone (fidélité, validité interne, de contenu et convergente avec l'AMMSA ; Gerger et al., 2007), et établir des normes d'interprétation selon l'âge, le genre et le niveau d'éducation, reconnus comme influençant les attitudes (Verplanken et Orbell, 2022). En effet, la validation de l'ATS-21 en français permettrait son implémentation à différents niveaux du système judiciaire (p. ex., prise de décisions, orientation des prises en charge, sensibilisation).

Méthodologie

Participants

En l'absence de lignes directrices, l'effectif minimal visé a été déterminé au moyen des calculateurs de taille d'échantillon (SurveyMonkey et Qualtrics) selon les recommandations d'Anthoine et al. (2014) et de White (2022). En considérant la population wallonne (3 704 990 individus ; Statbel, 2025), l'effectif minimal visé était de 385 participants. Sur les 555 répondants à l'enquête, un échantillon de 338 participants a été retenu, après exclusion des réponses incomplètes (p. ex., enquête ouverte sans réponse) (taux d'attrition : 39,10 %, $n = 217$).

Les critères d'inclusion de l'étude étaient d'être âgé de 18 ans ou plus et d'avoir le français comme langue maternelle. Aucun critère d'exclusion n'a été établi.

L'échantillon est majoritairement féminin, avec une moyenne d'âge de 40,46 ans ($ET = 15,43$; $Min.-Max. = 18-73$) (tableau 1). Les catégories d'âge les plus représentées sont les jeunes de 18 à 24 ans et ceux de 60+ ans. La majorité exerce une activité professionnelle, surtout dans l'enseignement et la fonction publique. Un cinquième de l'échantillon est étudiant, majoritairement en psychologie ou en sciences de l'éducation. Plus d'un tiers déclare être sensibilisé à la délinquance sexuelle, et près d'un cinquième rapporte avoir été victime d'une infraction à caractère sexuel ou avoir connu un AICS.

Instruments

Données sociodémographiques

Les données sociodémographiques suivantes ont été collectées : âge, genre, statut professionnel (emploi, sans emploi, étudiant) et domaine d'activité. Afin de vérifier la sensibilisation des participants au phénomène de l'agression sexuelle, une série de questions fermées évaluant (a) les connaissances (p. ex., formations, activité professionnelle avec des AICS), (b) les antécédents de victimisation (soi ou une connaissance) ou (c) de perpétration (soi ou une connaissance) d'infractions à caractère sexuel a été posée aux participants. La modalité de réponse était dichotomique (0 = *Non* ; 1 = *Oui*).

Attitudes to Sexual Offenders Scale-21 (ATS-21)

L'ATS-21 (Hogue et Harper, 2019) mesure les attitudes envers les AICS à l'aide de 21 items rédigés sous forme d'affirmations attitudinales (11 inversées) (voir le tableau 6 pour la liste des items). Cette échelle se compose de trois facteurs, chacun constitué de 7 items : *Intention*, renvoyant à l'état d'esprit et aux motivations attribuées aux AICS (*cognition*) ; *Confiance*, renvoyant au degré de confiance accordé aux AICS (*affect*) ; et *Distance sociale*, renvoyant à l'intensité du détachement social entre le participant et les AICS (*comportement*). Les items sont cotés sur une échelle de Likert à 5 points (1 = *Tout à fait en désaccord* ; 5 = *Tout à fait d'accord*). Le score total (0-84) est obtenu au moyen de l'addition des 21 items à laquelle est soustraite une valeur fixe de 21. Plus le score est élevé, plus le participant témoigne d'une attitude positive à l'égard des AICS. La traduction française de l'ATS-21 a été réalisée par le premier et dernier auteur en respectant une double procédure de traduction : traduction et rétrotraduction.

Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale (AMMSA)

L'AMMSA (Gerger et al., 2007) mesure l'adhésion aux mythes entourant les agressions sexuelles à l'aide de 30 items comportant des affirmations attitudinales. Malgré ses cinq catégories : *Déni de la portée du problème*, *Attitudes antagonistes vis-à-vis des demandes des victimes*, *Manque de soutien envers les politiques visant à prendre en compte et à diminuer la violence sexuelle*, *Croyances selon lesquelles la coercition masculine fait naturellement partie des relations sexuelles*, *Croyances qui exonèrent*

les hommes auteurs de violence sexuelle en blâmant la victime ou les circonstances, les études de validation suggèrent une structure unifactorielle (Courtois et al., 2021). Les items sont cotés sur une échelle de Likert à 7 points (1 = *Pas du tout d'accord*; 7 = *Tout à fait d'accord*). Un score total (30-210) élevé traduit une forte adhésion aux mythes. En l'absence d'autres mesures validées en français des attitudes envers les AICS (p. ex., CATSO; Church et al., 2008; PSO; Harper et Hogue, 2015), l'AMMSA a été utilisée comme mesure convergente. Cette dernière évalue une forme de distorsion à l'égard de l'agression sexuelle à l'aide d'affirmations stéréotypées, un concept proche incluant la notion d'attitude (Gibbs et al., 1995). En effet, les schémas de pensée (distordus ou non) peuvent influencer les attitudes, et inversement. La version française utilisée présente une consistance interne excellente ($\alpha = 0,91$) (Courtois et al., 2021), confirmée dans la présente étude ($\alpha = 0,93$).

Procédure

Cette recherche a reçu un avis favorable du Comité d'Éthique Facultaire de l'Université de Mons (réf. UMONS-2024.01.26-FY-006). L'appel à participation a été diffusé sur les réseaux sociaux et dans les lieux publics entre mars 2024 et février 2025, avec des relances bimensuelles, conduisant à la constitution d'un échantillon de convenance. Cette recherche respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Avant d'accéder au questionnaire, chaque participant disposait d'une page d'information et de consentement. La participation était volontaire, sans rétribution et strictement anonyme. Au regard du caractère sensible de la recherche, les participants avaient la possibilité de *Ne pas répondre* aux questions. En raison du risque d'activer ou de réactiver une détresse, des ressources psychologiques étaient communiquées à l'issue de l'enquête.

Analyse de données

L'analyse s'est déroulée en deux phases, à l'aide des logiciels *Statistical Package for Social Sciences version 26* (IBM Corp, 2018) et *jamovi 2.6* (The jamovi project, 2025).

D'abord, nous avons réalisé un nettoyage et un prétraitement des données collectées en raison de la modalité *Ne pas répondre*. Ce prétraitement a consisté en l'identification de valeurs manquantes ($n = 222$,

3,13 %) du nombre total de valeurs ($n = 6876$, 96,87 %) obtenues à l'ATS-21 (seuil de pourcentage minimal de valeur manquante : 0,01 %) au sein de l'échantillon de 338 participants. Malgré le pourcentage restreint de valeurs manquantes ($< 5 \%$), nous avons eu recours à l'imputation multiple afin d'éviter toute perte de puissance statistique (nombre d'observations complètes = 268, 79,29 % ; nombre d'observations manquantes = 70, 20,71 %) et de tendre vers l'effectif minimal identifié *a priori*. L'analyse des motifs des valeurs manquantes (annexes : figure I) suggère l'absence d'un pattern spécifique de valeurs manquantes. Parallèlement, des analyses en tableaux croisés ont révélé l'absence d'association entre la présence de données manquantes aux items et le genre, les catégories d'âge ou la sensibilisation à la délinquance sexuelle. Ceci suggère donc un modèle de *données manquantes aléatoires* et soutient l'imputation multiple (Haukoos et Newgard, 2007 ; Little, 2024 ; Newgard et Haukoos, 2007). Ainsi, le générateur de nombres aléatoires de SPSS a été utilisé afin d'assurer la reproductibilité de l'imputation (Mersenne Twister, valeur MTINDEX par défaut = 2 000 000) (Heymans et Eekhout, 2019). Nous avons choisi une itération de 20, à l'image de Von Hippel (2020), avec un modèle d'itération par défaut (régressions linéaires). En raison de l'impossibilité pour les logiciels de traiter les données groupées des 20 itérations, les valeurs manquantes ont été remplacées par la moyenne des données groupées de l'item correspondant.

Ensuite, des analyses descriptives ont permis d'obtenir les paramètres de moyenne, d'écart-type, de variance, de normalité et les centiles pour aboutir à l'établissement de normes. Celles-ci ont été comparées à celles de l'étude originale (Hogue et Harper, 2019) au moyen de tests *t* à échantillon unique. Considérant les résultats des tests de normalité (Kolmogorov-Smirnov, aplatissement, asymétrie, QQ-plot), les données suivent une loi de distribution normale.

Des analyses comparatives des scores à l'ATS-21 selon les variables indépendantes (catégories d'âge, genre, statut professionnel) ont été réalisées, à l'aide du test *t* de Student ou de l'ANOVA à un facteur selon le nombre de groupes. En cas de multiples comparaisons 2 à 2, la correction de Dunn-Bonferroni a été appliquée. Les tailles d'effet ont aussi été calculées : *d* de Cohen (test *t*), interprétées comme suit : faible = 0,20 ; modérée = 0,50 ; forte = 0,80 ; η^2 (ANOVA) : faible = 0,01 ; modérée = 0,06 ; forte = 0,14 (Cohen, 1988).

Enfin, les analyses psychométriques ont été réalisées. Nous avons évalué la fidélité de l'échelle au moyen du α de Cronbach, avec un seuil minimal de 0,70 considéré comme acceptable (Field, 2024). Nous avons évalué la validité interne au moyen de corrélations inter-items et inter-échelles (r de Bravais-Pearson), interprétées comme suit (Cohen, 1992) : faible = 0,10 ; modérée = 0,30 ; forte = 0,50. La validité convergente avec le score total de l'AMMSA a été investiguée. L'analyse psychométrique s'est achevée par la validité de construit au moyen d'une analyse factorielle confirmatoire. Les résultats non concluants de cette analyse ont conduit à réaliser une analyse factorielle exploratoire forcée à 3 facteurs. Cette dernière a été paramétrée selon une méthode OBLIMIN avec des facteurs communs, afin d'identifier une structure proche de la factorisation originale tout en conservant un maximum d'items. Dans ce cadre, les indices d'ajustement doivent respecter les conditions suivantes : $TLI > 0,95$; $RMSEA < 0,05$; test de sphéricité de Bartlett significatif et indice Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) $> 0,90$. Les valeurs propres, le pourcentage de variances expliquées et le tracé d'effondrement ont été utilisés pour identifier le nombre de facteurs retenu. Le degré de saturation des items a été fixé à $> 0,30$.

Résultats

Analyses descriptives, validité différentielle et normes

Les scores à l'ATS-21 et à l'AMMSA sont présentés dans le tableau 1. En l'absence de normes établies, le score total moyen à l'ATS-21 est proche du score médian théorique (42), la sous-échelle *Intention* étant la plus élevée et la sous-échelle *Confiance* la plus faible. En tenant compte du score médian (2,00), la description des items de l'ATS-21 (tableau 6) met en évidence que les items les moins évalués favorablement concernent la *Confiance* (items 13 et 19) ou la *Distance sociale* (item 5). L'échantillon montre une tendance à s'aligner sur certaines croyances négatives à l'égard des AICS, notamment centrées sur leurs faibles capacités de réinsertion (items 8, 14 et 21) ou sur leurs intentions malveillantes (item 16). Le score moyen à l'AMMSA est nettement inférieur au score médian (120) (tableau 1).

TABLEAU 1

**Caractéristiques sociodémographiques et scores aux échelles attitudinales
de l'échantillon (N = 338)**

	<i>n (%)</i>	<i>M (ET)</i>
Âge		40,46 (15,43)
Catégories d'âge		
18-24 ans	71 (21,06)	
25-29 ans	46 (13,61)	
30-34 ans	26 (7,69)	
35-39 ans	36 (10,65)	
40-44 ans	18 (5,32)	
45-49 ans	26 (7,69)	
50-54 ans	32 (9,47)	
55-59 ans	29 (8,58)	
60+ ans	54 (15,98)	
Genre		
Masculin	69 (20,41)	
Féminin	268 (79,29)	
Transgenre	1 (0,30)	
Statut professionnel		
Emploi	215 (63,61)	
Sans emploi	53 (15,68)	
Étudiant	70 (20,71)	
Sensibilisation à la délinquance sexuelle (<i>Oui</i>)	120 (35,50)	
Antécédents		
Victimes d'ICS	80 (23,67)	
Auteurs d'ICS	6 (1,77)	
Connaître un AICS	83 (24,56)	
Scores		
ATS-21 – Score total		36,73 (11,92)
ATS-21 – SE Intention		15,73 (4,85)
ATS-21 – SE Confiance		8,68 (4,44)
ATS-21 – SE Distance sociale		12,32 (4,48)
AMMSA – Score total		83,01 (28,83)

Notes: ICS = Infractions à Caractère Sexuel; ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; AMMSA = Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale; SE = Sous-échelle.

Les résultats obtenus sont comparables à ceux de l'étude de référence (Hogue et Harper, 2019) pour le score total (36,73 vs 36,81; $t = 0,13$; $p = 0,898$) et l'*Intention* (15,73 vs 15,83; $t = 0,39$; $p = 0,699$). Toutefois, ils sont significativement plus élevés pour la *Confiance* (8,68 vs 8,16; $t = 2,16$; $p = 0,031$; $d = 0,10$) et plus faibles pour la *Distance sociale* (12,32 vs 12,82; $t = 2,06$; $p = 0,040$; $d = 0,10$), bien que les tailles d'effet soient faibles ($< 0,20$).

Le tableau 2 met en évidence des différences significatives selon l'âge, le statut professionnel et la sensibilisation à la délinquance sexuelle. Pour les autres variables indépendantes, les attitudes envers la délinquance sexuelle ne diffèrent pas (annexes: tableau I). L'analyse sur base de la stratification selon les catégories d'âge (5 ans d'intervalle) indique des différences significatives à l'ATS-21 pour le score total ($F = 2,23$; $p = 0,025$; $\eta^2 = 0,05$) et l'*Intention* ($F = 1,99$; $p = 0,047$; $\eta^2 = 0,05$). Après correction ($p \leq 0,001$), les participants les plus jeunes (18-24 ans) présentent un score total significativement plus élevé que les plus âgés (60+ ans) ($t = 3,35$; $p < 0,001$; $d = 0,71$).

L'analyse selon le statut professionnel met en évidence des différences significatives pour tous les scores de l'ATS-21. Après correction ($p \leq 0,017$), les étudiants présentent des attitudes plus positives que les participants avec ou sans emploi, particulièrement pour le score total (Emploi: $t = 2,93$; $p = 0,004$; $d = 0,41$; Sans emploi: $t = 4,66$; $p < 0,001$; $d = 0,97$), la *Distance sociale* (Emploi: $t = 2,69$; $p = 0,008$; $d = 0,37$; Sans emploi: $t = 3,29$; $p = 0,001$; $d = 0,66$) et l'*Intention* (Emploi: $t = 3,14$; $p = 0,002$; $d = 0,45$; Sans emploi: $t = 4,91$; $p < 0,001$; $d = 1,01$). Ils présentent des scores de *Confiance* plus élevés que les participants n'ayant pas d'emploi ($t = 4,21$; $p < 0,001$; $d = 0,90$). De plus, les participants exerçant un emploi obtiennent des scores attitudinaux plus positifs que ceux sans emploi pour le score total ($t = 3,02$; $p = 0,003$; $d = 0,51$), l'*Intention* ($t = 3,21$; $p = 0,001$; $d = 0,52$) et la *Confiance* ($t = 3,10$; $p = 0,002$; $d = 0,60$). Les participants sensibilisés à la délinquance sexuelle ont des scores attitudinaux plus élevés que ceux non sensibilisés. Des comparaisons de groupes non significatives ont été identifiées selon les antécédents de victimisation sexuelle ou la fréquentation d'AICS (annexes: tableau I).

Des analyses comparatives complémentaires ont été réalisées sur le score total à l'AMMSA (annexes: tableau III). Les résultats sont cohérents avec ceux identifiés pour l'ATS-21: les groupes d'âge les plus jeunes (18-24 ans, 25-29 ans, 35-39 ans) adhèrent moins aux mythes du viol que les plus âgés (de 45 ans à 60 ans et plus). Il en est de même pour les étudiants par rapport aux participants avec ou sans emploi. De plus, les participantes, celles ayant été sensibilisées à la délinquance sexuelle, celles ayant été victimes ou celles connaissant un AICS, présentent une adhésion plus faible à ces mythes que leurs homologues.

TAB LEAU 2
Comparaisons des scores à l'ATS-21 selon les caractéristiques sociodémographiques

	Score total	SE Intention	SE Confiance	SE Distance sociale
Catégories d'âge				
18-24 ans (n = 71)	39,98 (12,92)	16,76 (5,38)	9,81 (4,43)	13,41 (4,83)
25-29 ans (n = 46)	39,38 (13,02)	17,08 (5,29)	9,18 (4,90)	13,12 (4,60)
30-34 ans (n = 26)	38,81 (9,68)	16,63 (4,11)	9,24 (3,99)	12,94 (3,95)
35-39 ans (n = 36)	35,53 (13,37)	15,50 (6,03)	8,12 (4,33)	11,91 (4,85)
40-44 ans (n = 18)	32,87 (12,54)	14,39 (5,26)	7,28 (4,38)	11,20 (4,55)
45-49 ans (n = 26)	33,32 (9,02)	14,88 (3,73)	7,55 (3,82)	10,90 (3,72)
50-54 ans (n = 32)	36,14 (11,87)	14,93 (4,40)	9,03 (4,66)	12,18 (4,10)
55-59 ans (n = 29)	36,70 (11,50)	15,69 (3,63)	8,68 (4,68)	12,33 (4,90)
60+ ans (n = 54)	33,27 (9,46)	14,28 (3,91)	7,69 (4,12)	11,30 (3,90)
<i>F (p)</i>	2,23 (0,025)	1,99 (0,047)	1,60 (0,123)	1,66 (0,108)
Genre				
Masculin (n = 69)	37,43 (12,67)	15,11 (4,83)	9,60 (5,04)	12,72 (4,63)
Féminin (n = 268)	36,48 (11,72)	15,85 (4,84)	8,44 (4,25)	12,19 (4,43)
<i>t de Student (p)</i>	0,59 (0,555)	1,14 (0,257)	1,94 (0,053)	0,88 (0,379)
Statut professionnel				
Emploi (n = 215)	36,56 (11,48)	15,65 (4,62)	8,79 (4,52)	12,11 (4,48)
Sans emploi (n = 53)	31,34 (10,24)	13,41 (4,27)	6,73 (3,43)	11,20 (3,88)
Étudiant (n = 70)	41,32 (12,77)	17,71 (5,19)	9,82 (4,43)	13,78 (4,60)
<i>F (p)</i>	11,26 (< 0,001)	12,76 (< 0,001)	7,80 (< 0,001)	5,77 (0,003)
Sensibilisation à la délinquance sexuelle				
Oui (n = 120)	39,64 (13,73)	16,93 (5,55)	9,69 (4,86)	13,02 (5,18)
Non (n = 218)	35,12 (10,49)	15,06 (4,30)	8,13 (4,09)	11,93 (4,00)
<i>t de Student (p)</i>	3,39 (0,001)	3,44 (0,001)	3,13 (0,002)	2,16 (0,031)

Notes: AICS = Auteurs d'infractions à Caractère Sexuel; ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; SE = Sous-échelle; *p* = *p*-value (valeur de la significativité).

Des centiles ont été établis pour le score total et les sous-échelles de l'ATS-21 pour l'échantillon total (tableau 3) et pour les différents statuts professionnels (annexes : tableau II). Ainsi, 25 % de l'échantillon total présente un score inférieur à 29 (*Centile 25*), indiquant les scores les plus faibles ; 50 % de l'échantillon présente un score entre 29 et 45 (entre les *Centiles 25 et 75*), indiquant les scores plus modérés ; et 25 % de l'échantillon présente un score supérieur à 45 (*Centile 75*), indiquant les scores les plus élevés.

TABLEAU 3
Centiles des scores à l'ATS-21

	<i>Score total</i>	<i>SE Intention</i>	<i>SE Confiance</i>	<i>SE Distance sociale</i>
Percentiles – Échantillon total (N = 338)				
5	17,00	8,00	2,00	4,65
10	21,00	10,00	3,00	6,00
25	29,00	12,96	5,27	9,20
50	37,00	16,00	8,00	13,00
75	45,00	19,00	11,13	15,76
90	52,68	22,00	15,00	18,00
95	55,05	24,00	17,00	19,00

Notes: ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; SE = Sous-échelle.

Fidélité, validité interne et convergente

Le tableau 4 rapporte les corrélations inter-items de l'ATS-21, sa consistance interne et la validité convergente avec l'AMMSA. Les scores des items de l'ATS-21 sont fortement corrélés entre eux ($r = 0,62-0,63$) et au score total de l'échelle ($r = 0,86-0,87$). La consistance interne indique un degré d'homogénéité des items acceptable pour la *Confiance* et la *Distance sociale* ($\alpha = 0,75$), et bon pour l'*Intention* et le score total ($\alpha = 0,81-0,89$). Ces résultats s'accordent avec les corrélations inter-items (tableau 5) relevant des corrélations faibles à fortes entre tous les items ($r = 0,11-0,57$). Les items rattachés à la *Confiance* sont modérément à fortement corrélés entre eux ($r = 0,25-0,54$), mis à part l'item 1 ($r = 0,13-0,25$). Pour les items rattachés à la *Distance sociale*, les corrélations sont faibles à modérées ($r = 0,19-0,42$), particulièrement entre l'item 2 et l'item 5. Les corrélations des items rattachés à l'*Intention* sont aussi faibles à fortes ($r = 0,24-0,50$). L'analyse de validité convergente

($N = 321$; tableau 4) indique que le score total de l'ATS-21 et ceux de l'*Intention* et de la *Confiance* sont négativement corrélés au score total de l'AMMSA, mais pas à celui de la *Distance sociale*.

TABLEAU 4

Corrélations (r de Bravais-Pearson) entre les scores de l'ATS-21 et de l'AMMSA, et consistance interne (α de Cronbach) de l'ATS-21 ($N = 321-338$)

	ATS-21			
	Score total	Intention	Confiance	Distance sociale
ATS-21 – SE Intention	0,87***	–	–	–
ATS-21 – SE Confiance	0,86***	0,63***	–	–
ATS-21 – SE Distance sociale	0,86***	0,62***	0,62***	–
AMMSA – Score total	-0,23***	-0,37***	-0,11*	-0,09
α	0,89	0,81	0,75	0,75

Notes: ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; * $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$.

Validité de construit

L'analyse factorielle confirmatoire a été infructueuse ($\chi^2 = 581$, $p < 0,001$; $CFI = 0,820$; $TLI = 0,797$; $SRMR = 0,0658$; $RMSEA = 0,0791$) (tableau 6). À l'exception des $SRMR$ et $RMSEA$, la majorité des indices d'ajustement sont inadéquats, tels que l'indice d'adéquation générale (χ^2) et les indices d'adéquation du modèle en comparaison d'un modèle nul (CFI et TLI). De plus, la covariance entre les trois facteurs est élevée ($Cov = 0,77-0,88$; $p < 0,001$), indiquant que les facteurs ne sont pas suffisamment indépendants les uns des autres.

L'analyse factorielle exploratoire forcée à 3 facteurs (figure 1) rapporte des indices d'ajustement faibles ($RMSEA = 0,0497$; $TLI = 0,917$; *Test de sphéricité de Bartlett* = 2340; $p < 0,001$; $KMO = 0,906$) (tableau 6). La solution à 3 facteurs explique 39,10 % de la variance, bien que l'analyse des valeurs propres (> 1) indique que le Facteur 1 explique la majorité de la variance et invite à ne pas considérer le Facteur 3. Le Facteur 1 – *Intention* explique 17 % de la variance (*Valeur propre* = 6,16), le Facteur 2 – *Distance sociale* en explique 11,50 % (*Valeur propre* = 1,06), et le Facteur 3 – *Confiance* en explique 10,16 % (*Valeur propre* = 0,64).

Ce résultat confirme partiellement la structure originale, la majorité des items étant maintenus dans leur facteur d'origine (Hogue et Harper, 2019). Cependant, l'item 1 est exclu de la structure et quatre items

TABEAU 5

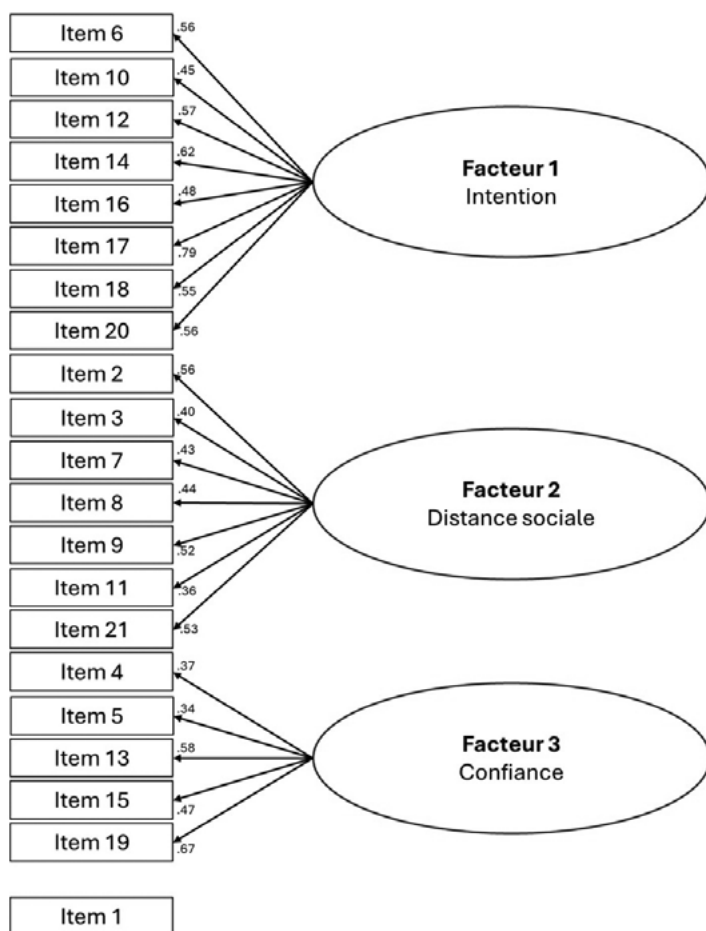
Corrélations (*r* de Bravais-Pearson) inter-items de l'ATS-21 (*N* = 338)

	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Item 1	-0,01	0,15**	0,25***	0,16**	0,18**	0,022	0,18**	0,23***	0,27***	0,09	0,16**	0,15**	,16**	0,13*	0,09	0,16**	0,23***	0,17**	0,14**	0,13*
Item 2	-	0,29***	0,26***	0,19***	0,21***	0,28***	0,31***	0,37***	0,21***	0,29***	0,22***	0,16**	,11*	0,27***	0,33***	0,21***	0,30***	0,25***	0,25***	0,37***
Item 3	-	0,22***	0,22***	0,21***	0,27***	0,42***	0,31***	0,27***	0,16**	0,24***	0,31***	0,15**	,30***	0,16**	0,34***	0,36***	0,38***	0,13*	0,27***	0,30***
Item 4	-	0,32***	0,38***	0,32***	0,38***	0,16**	0,35***	0,30***	0,45***	0,26***	0,25***	0,28***	,17**	0,33***	0,20***	0,28***	0,32***	0,25***	0,22***	0,31***
Item 5	-	0,29***	0,29***	0,29***	0,29***	0,22***	0,29***	0,28***	0,30***	0,30***	0,30***	0,40***	,20***	0,21***	0,26***	0,31***	0,38***	0,35***	0,28***	0,32***
Item 6	-	0,30***	0,32***	0,20***	0,32***	0,30***	0,32***	0,20***	0,42***	0,21	0,43***	0,30***	,33***	0,26**	0,33***	0,50***	0,40***	0,29***	0,28***	0,26***
Item 7	-	0,24***	0,24***	0,33***	0,27***	-	0,24***	0,33***	0,26***	0,27***	0,27***	0,21***	,26***	0,16**	0,40***	0,27***	0,29***	0,20***	0,24***	0,31***
Item 8	-	0,40***	0,31***	0,40***	0,31***	0,34***	-	0,40***	0,31***	0,34***	0,34***	0,21***	,24***	0,34***	0,38***	0,30***	0,44***	0,25***	0,33***	0,48***
Item 9	-	0,24***	0,27***	0,23***	0,27***	0,23***	0,24***	-	0,24***	0,27***	0,23***	0,29***	,10	0,30***	0,27***	0,13*	0,32***	0,30***	0,20***	0,39***
Item 10	-	0,28***	0,28***	0,28***	0,28***	0,28***	0,28***	-	0,28***	0,28***	0,28***	0,35***	,30***	0,26**	0,28***	0,37***	0,38***	0,34***	0,30***	0,33***
Item 11	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,21***	,11	0,34***	0,25***	0,22***	0,27***	0,32***	0,23***	0,37***
Item 12	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	,30***	0,24***	0,39***	0,48***	0,50***	0,28***	0,42***	0,31***
Item 13	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	,15**	0,35***	0,19***	0,23***	0,31***	0,55***	0,19***	0,34***
Item 14	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 15	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 16	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 17	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 18	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 19	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***
Item 20	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***	-	0,33***	0,33***	0,33***	0,25***	-	0,14*	0,46***	0,42***	0,38***	0,09	0,40***	,23***

Note: * $p \leq 0,05$; ** $p \leq 0,01$; *** $p \leq 0,001$.

changent de facteur. L'item 5 sature davantage au sein de la *Confiance* que de la *Distance sociale*. L'item 8 sature davantage au sein de la *Distance sociale* que de l'*Intention*. Les items 10 et 18 basculent de la *Confiance* vers l'*Intention*. Les corrélations entre les facteurs de cette nouvelle structure ($r = 0,54-0,61$), avec le score total ($r = 0,78-0,87$) et leurs consistances internes ($\alpha = 0,72-0,89$), indiquent des résultats équivalents à l'analyse psychométrique originale (voir tableau 4).

FIGURE 1
Analyse factorielle exploratoire forcée à 3 facteurs
des items de l'ATS-21 ($N = 338$)



TABEAU 6
Description des items de l'ATS-21 et de leur degré de saturation aux analyses factorielles (N = 338)

Items	M (ET)	AFC			AFE		
		F1	F2	F3	F1	F2	F3
1. Les délinquants sexuels sont différents des autres personnes (R)	1,94 (1,19)	–	–	0,363	0,232	-0,092	0,233
2. La plupart des délinquants sexuels sont victimes de circonstances et méritent de l'aide	2,08 (1,07)	–	0,542	–	-0,007	0,561	0,034
3. Les délinquants sexuels ont des sentiments, comme chacun de nous	2,71 (1,01)	–	0,508	–	0,300	0,405	-0,136
4. Il n'est pas sage de faire trop confiance à un délinquant sexuel	1,11 (1,02)	–	–	0,541	0,299	0,083	0,368
5. Je pense que j'apprécierais beaucoup de délinquants sexuels	0,67 (0,81)	–	0,429	–	0,262	0,088	0,337
6. Si vous donnez un doigt à un délinquant sexuel, il vous prendra le bras (R)	1,83 (1,03)	0,626	–	–	0,560	-0,061	0,232
7. Les délinquants sexuels ont besoin d'affection et d'éloges comme tout le monde	2,27 (1,01)	–	0,515	–	0,202	0,427	-0,048
8. Essayer de réhabiliter les délinquants sexuels représente une perte de temps et d'argent (R)	2,50 (1,18)	0,664	–	–	0,190	0,438	0,131
9. Les délinquants sexuels ne sont pas pires ou meilleurs que les autres personnes	1,47 (1,06)	–	0,588	–	-0,071	0,516	0,222
10. Vous devez être constamment sur vos gardes avec les délinquants sexuels (R)	1,15 (0,98)	–	–	0,585	0,447	-0,083	0,300
11. Si vous êtes respectueux envers un délinquant sexuel, il vous respectera aussi	1,51 (0,97)	–	0,509	–	0,064	0,356	0,220
12. Les délinquants sexuels ne pensent qu'à eux-mêmes (R)	1,65 (1,01)	0,663	–	–	0,572	0,054	0,127
13. Je confierai ma vie à certains délinquants sexuels	0,71 (0,86)	–	–	0,469	0,119	0,023	0,581
14. La plupart des délinquants sexuels sont trop paresseux pour gagner honnêtement leur vie (R)	2,83 (0,89)	0,480	–	–	0,624	0,029	-0,139
15. Cela ne me dérangerait pas d'être le(la) voisin(e) d'un délinquant sexuel traité	1,31 (1,12)	–	–	0,629	-0,035	0,298	0,475
16. Les délinquants sexuels sont profondément méchants (R)	2,58 (0,91)	0,583	–	–	0,477	0,300	-0,170
17. Les délinquants sexuels essaient toujours d'obtenir quelque chose de quelqu'un (R)	2,02 (1,01)	0,701	–	–	0,789	-0,070	0,016
18. Les délinquants sexuels n'ont aucune morale (R)	1,97 (1,07)	–	–	0,769	0,551	0,231	0,113
19. J'aimerais fréquenter des délinquants sexuels (R)	0,49 (0,72)	–	–	0,409	-0,015	0,112	0,676
20. Les délinquants sexuels ne respectent que la force brute (R)	2,32 (1,07)	0,662	–	–	0,563	0,147	-0,049
21. Si les délinquants sexuels s'en sortent bien en prison ou en hôpital, ils devraient pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle	1,60 (1,11)	–	0,766	–	0,030	0,530	0,299

Notes: ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; R = Item inverse; AFC = Analyse factorielle confirmatoire; AFE = Analyse factorielle exploratoire (forcée à 3 facteurs); F1 = Intention; F2 = Distance sociale; F3 = Confiance.

Discussion

Les AICS sont la cible d'attitudes négatives qui affectent leur réinsertion, voire leur risque de récidive (Mourão et al., 2025 ; Rawson et al., 2024 ; Russell et al., 2022). Une mesure valide des attitudes en population générale est essentielle, tant pour la prévention primaire (auprès des AICS) que pour la prévention tertiaire (auprès de la communauté). Parmi les mesures existantes, seule l'ATS-21 intègre les trois dimensions fondamentales des attitudes (cognition, affect, comportement). En l'absence de validation en population belge francophone, cette étude visait à évaluer ses qualités psychométriques, notamment la consistance interne, l'établissement des normes, la validité différentielle et la validité de construit.

Globalement, les indicateurs de validité et de fiabilité de l'ATS-21 sont acceptables, voire bons, et semblent similaires à ceux de l'étude originelle (Hogue et Harper, 2019). Les moyennes sont comparables (36,73 vs 36,81), les corrélations inter-items sont quasi identiques ($r = 0,62-0,87$ vs $0,59-0,87$), mais la consistance interne est légèrement plus faible pour la *Confiance* (0,75 vs 0,83) et la *Distance sociale* (0,75 vs 0,79). La représentativité de l'échantillon au sein de cette étude est à nuancer. Notre recherche comporte une majorité de femmes (79,29 %), tout comme l'échantillon de validation (Hogue et Harper, 2019) (57,3 % à 84,7 %) ; néanmoins, une deuxième validation de la structure factorielle par ces auteurs repose sur une majorité d'hommes (80,00 %). Une future étude avec une répartition de genre plus équilibrée — conforme à la démographie belge (Statbel, 2025) — permettrait de mieux explorer les effets du genre. De nombreuses recherches rapportent que les femmes développent des attitudes plus négatives envers les AICS que les hommes (Brown et al., 2008 ; Harper et Hogue, 2015 ; Kernsmith et al., 2009 ; Willis et al., 2013). Ces dernières sont plus fréquemment victimes d'agression sexuelle et recourent davantage à des stratégies autoprotectrices en raison de leur réponse neuro-psycho-physiologique plus marquée face à la menace (Campbell, 2013).

L'absence d'études publiées sur la validation de l'ATS-21 dans d'autres langues, contextes culturels ou juridiques limite la discussion des résultats. Contrairement aux études existantes (Courtois et al., 2021 ; Hogue et Harper, 2019), cette recherche présente des normes et des centiles d'interprétation. Ces indices permettent d'approfondir l'interprétation dimensionnelle et catégorielle des scores attitudinaux (Thurstone, 1928), en situant l'individu selon une distribution de référence dont

l'indice central est la médiane. De plus, cette démarche identifie la variabilité de ces attitudes (faible, modérée, élevée) selon les composantes cognitives, affectives ou comportementales et limite également les erreurs d'utilisation et de cotation des mesures autorapportées en visibilisant l'étendue de la distribution. Certaines recherches ne respectent pas les instructions standardisées de l'ATS-21 (Johnson et al., 2007 ; Sanghara et Wilson, 2006), limitant, voire rendant impossible, la comparaison entre les études et la contribution à l'établissement d'échantillons à grande échelle (Harper et al., 2017). Néanmoins, l'utilisation des centiles implique une distorsion de la distance entre les valeurs de la distribution, souvent plus étendue aux extrémités. Une perspective sera d'identifier les scores normatifs z et t permettant l'équidistance entre les valeurs de la distribution et la comparaison entre des mesures attitudinales différentes.

Les résultats concourant à la validité différentielle indiquent des différences selon l'âge et le statut professionnel, surtout étudiantin, caractéristiques reconnues comme influençant les attitudes (Harper et Hogue, 2015 ; Shackley et al., 2014). Dans cette recherche, il existe un recouvrement entre la catégorie d'âge « 18-24 ans » et la catégorie professionnelle « Étudiants », ces groupes présentant des attitudes envers les AICS plus positives que celles des autres groupes. La majorité de ces jeunes étudiants sont inscrits dans des filières en sciences humaines, susceptibles de les sensibiliser à la délinquance sexuelle. En effet, tant les étudiants que les professionnels confrontés aux AICS (p. ex., psychologues forensiques) présentent des attitudes plus positives que ceux n'exerçant pas auprès de cette population (Calobrisi et Knight, 2025 ; Courtois et al., 2019 ; Harper et Bartels, 2018 ; Simon, 2010). La validité différentielle méritera d'être approfondie auprès d'échantillons plus larges, afin de déterminer les validités psychométriques et les normes au sein de sous-échantillons spécifiques. Par exemple, nous avons questionné les participants sur leur sensibilisation au phénomène de délinquance sexuelle (formations, activités professionnelles avec des AICS, antécédents de victimisation et/ou de perpétration) au moyen de questions fermées, afin d'effectuer un contrôle préliminaire. Ce dernier ne révèle aucune différence entre les sous-groupes créés (voir annexes), mais présente des limites claires au regard du caractère généraliste des questions. Il serait pertinent, à l'avenir, d'approfondir ces résultats en tenant compte des mouvements sociaux et de l'évolution sociétale. Ainsi, alors que la délinquance sexuelle a émergé comme un problème social à partir

des années 1970 (Lussier et al., 2021), elle serait actuellement considérée comme un phénomène occupant moins l'espace public depuis deux décennies (Harper et Hicks, 2022), avec l'émergence de nouvelles formes de criminalité occupant l'espace public et médiatique (p. ex., terrorisme, cybercriminalité) (Aebi et al., 2025 ; Weisburd et al., 2020). La Belgique a été particulièrement marquée par les retentissements de l'affaire Dutroux (1995-2004) (Uzieblo et al., 2018). Cependant, une telle considération doit être relativisée, car d'importants événements sociaux ont marqué ces deux dernières décennies sur les plans national et international, comme le mouvement #MeToo (Corsi et al., 2019), les affaires d'abus sexuels dans l'Église catholique (Adriaenssens, 2010) ou encore l'évolution du cadre législatif, avec la réforme du Code pénal sexuel belge (Frati et al., 2025).

La structure factorielle obtenue dans cette étude, proche de celle d'origine (Hogue et Harper, 2019), suggère le caractère stable et transculturel de l'ATS-21. Néanmoins, les quelques différences de ventilation des items dans les facteurs invitent à des pistes explicatives. Sur le plan méthodologique, le recours à une procédure de traduction et de rétro-traduction peut manquer de sensibilité aux spécificités linguistiques francophones, comme l'ont démontré des travaux dans d'autres langues (Beck et al., 2003). Le recours à une procédure plus complète, comme décrite par Flaherty et al. (1988), comprenant les étapes d'équivalence de contenu (impact culturel) et conceptuelle au moyen de groupes d'experts, permettrait d'améliorer la validation transculturelle de l'instrument. Sur le plan conceptuel, les attitudes des individus envers les AICS reposent sur des schémas distordus dits *sexual offender schemas* (Harper et Bartels, 2018). Ils s'appuient sur des théories implicites statuant sur la nature des attributs humains : *entité* (fixe, stable, dispositionnel) ou *incrémental* (fluide, malléable, situationnel) (Dweck et al., 1995 ; Harper et Bartels, 2018). Ainsi, une perspective entitaire amène à considérer que les AICS ne peuvent pas changer et s'accompagne de jugements punitifs plus sévères qu'une perspective incrémentale. Néanmoins, Dweck et al. (1995) relèvent que ce sont bien la représentation et l'organisation des croyances qui les distinguent. Dans ce cadre, la compréhension des items par le participant dépend également de son schéma d'activation lexico-sémantique croisé avec le registre cognitif, affectif ou comportemental (p. ex., *Être sur ses gardes* = *Se méfier, avoir des doutes* [schéma de confiance] vs *Craindre un comportement, être prêt à agir en cas de danger* [schéma d'intention]) (Hartmann, 2025 ; Rocklage

et Fazio, 2015). En somme, en l'absence de vérification d'une traduction culturellement adaptée au contexte francophone, la ventilation des items peut ne pas refléter le schéma d'activation attendu dans la version anglophone, mais plutôt une représentation cognitive et non affective de la variable latente.

La validité convergente entre l'ATS-21 et l'AMMSA renforce la validité et la consistance interne de l'instrument. L'absence de corrélations négatives entre la *Distance sociale* et l'AMMSA n'est pas surprenante au regard des variables latentes mesurées, respectivement, comportementales et cognitivo-émotionnelles en lien avec les *sexual offender schemas* (Harper et Bartels, 2018). Ce type de validité pourra faire l'objet d'un approfondissement à l'avenir en intégrant d'autres mesures attitudinales.

Les résultats de cette étude permettent de déterminer plusieurs implications sociales. Les résultats descriptifs des items de l'ATS-21 renseignent sur les croyances erronées, représentant des obstacles limitant les capacités de réinsertion des AICS (Harper et Hogue, 2015), et cohérentes avec des conceptions de la justice plus sévères ou des politiques plus conservatrices (Creighton et Jellison, 2025). Par ailleurs, les analyses comparatives indiquent que les individus plus âgés, sans emploi et peu sensibilisés à la délinquance sexuelle, présentent des attitudes plus négatives envers les AICS, ainsi qu'une adhérence plus élevée aux mythes du viol. Cette adhérence est également plus élevée chez les hommes. Dans ce contexte, il apparaît essentiel que les stratégies de communication publique (p. ex., campagnes de sensibilisation, messages politiques ou médiatiques) cherchent à déconstruire ces croyances inexactes (Harper et Hogue, 2015), en particulier auprès des groupes précités. Ces stratégies visent, par exemple, à développer l'humanisation, l'empathie ou la mise en perspective des AICS (p. ex., campagnes interactives, témoignages, vidéos immersives) tout en diffusant des données probantes issues de la littérature scientifique (Creighton et Jellison, 2025). En Belgique, l'intégration de l'ATS-21 au sein du système de justice permettrait également d'évaluer l'acceptabilité sociale des initiatives récentes de prévention ou des réformes politiques (p. ex., lignes d'écoute pour des individus présentant des fantasmes sexuels déviants, Code pénal sexuel). De plus, l'ATS-21 représente un instrument pertinent pour les professionnels du champ judiciaire (p. ex., assistants de justice, juges, avocats) ou de soins (p. ex., équipes de santé spécialisées, services psychosociaux des prisons) lorsqu'il s'agit de trouver les biais

influençant potentiellement leurs pratiques professionnelles (Gannon et al., 2019), comme l'évaluation du risque, la prise de décision quant à l'établissement des peines ou des perspectives de libération, et la gestion globale de l'enfermement (Creighton et Jellison, 2025 ; Harper et Bartels, 2018). Les attitudes plus positives observées au sein de la population étudiante (en psychologie et en sciences de l'éducation) soulignent l'importance de la formation initiale et continue. L'implémentation de l'ATS-21 en milieu éducatif permettrait d'investiguer l'impact des formations dans le domaine de la délinquance, y compris sexuelle, sur la déconstruction des stéréotypes des futurs professionnels (Craig, 2005 ; Harper et Hogue, 2015).

Conclusion

Finalement, cette étude présente des limites et des perspectives. En l'absence d'une analyse prospective de la puissance statistique et de l'effectif n'atteignant pas la recommandation, la puissance statistique de cette recherche doit être considérée avec prudence, conduisant à ne pas généraliser ses résultats. De plus, l'utilisation d'une méthode d'imputation multiple comporte le risque de tronquer les résultats. Dans ce cadre, nous avons pris soin de limiter l'imputation à un nombre restreint de données manquantes et de détailler au plus près les méthodes employées. L'analyse factorielle forcée à trois facteurs soutient la structure initiale de l'ATS-21, mais restreint la dimension exploratoire permettant de découvrir de nouveaux construits sous-jacents. Enfin, il serait pertinent d'investiguer d'autres variables susceptibles d'influencer les attitudes envers les AICS en considérant les niveaux d'influence micro, méso, macro comme l'orientation politique, la consommation médiatique ou les valeurs morales (DeLuca et al., 2018 ; Harper et al., 2017 ; Hogue et Harper, 2019 ; Rawson et al., 2024). La labellisation utilisée dans cette recherche repose sur l'étiquette de *Délinquants sexuels*. Or, la littérature indique que l'utilisation de labels fondés sur l'infraction est davantage associée à des attitudes négatives que ne le sont les labels neutres ou formulés à la première personne (Harper et al., 2024 ; Lowe et Willis, 2020). Pour terminer, les futures recherches nécessiteront de s'attarder sur la fidélité test-retest de l'ATS-21, sa sensibilité et sa spécificité, voire sa validité prédictive en matière de prise de décision et d'action à l'égard des AICS.

Références

- Adriaenssens, P. (2010). *Verslag activiteiten*. Commissie voor de behandeling van klachten wegens seksueel misbruik in een pastorale relatie (Belgie).
- Aebi, M. F., Miró-Llinares, F., et Caneppele, S. (2025). *Understanding Crime Trends in a Hybrid Society: The Digital Drift*. SpringerBriefs in Criminology.
- Albarracin, D., et Shavitt, S. (2018). Attitudes and Attitude Change. *Annual Review of Psychology*, 69(1), 299-327. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-122216-011911>
- Anthoine, E., Moret, L., Regnault, A., Sébille, V., et Hardouin, J.-B. (2014). Sample size used to validate a scale: A review of publications on newly-developed patient reported outcomes measures. *Health and Quality of Life Outcomes*, 12(1), 2. <https://doi.org/10.1186/s12955-014-0176-2>
- Bailey, J. M., Vasey, P. L., Diamond, L. M., Breedlove, S. M., Vilain, E., et Epprecht, M. (2016). Sexual Orientation, Controversy, and Science. *Psychological Science in the Public Interest*, 17(2), 45-101. <https://doi.org/10.1177/1529100616637616>
- Baker, T., Zgoba, K., et Gordon, J. A. (2021). Incarcerated for a Sex Offense: In-Prison Experiences and Concerns about Reentry. *Sexual Abuse*, 33(2), 135-156. <https://doi.org/10.1177/1079063219884588>
- Bastian, B., Denson, T. F., et Haslam, N. (2013). The Roles of Dehumanization and Moral Outrage in Retributive Justice. *PLoS ONE*, 8(4), e61842. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0061842>
- Beck, C. T., Bernal, H., et Froman, R. D. (2003). Methods to document semantic equivalence of a translated scale. *Research in Nursing & Health*, 26(1), 64-73. <https://doi.org/10.1002/nur.10066>
- Beech, A., et Hamilton-Giachritsis, C. E. (2005). Relationship Between Therapeutic Climate and Treatment Outcome in Group-Based Sexual Offender Treatment Program. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(2), 127-140. <https://doi.org/10.1007/s11194-005-4600-3>
- Bonta, J., et Andrews, D. A. (2017). The Psychology of Criminal Conduct. In *The Psychology of Criminal Conduct*. Taylor and Francis. <https://doi.org/10.3138/cjcrim.41.4.554>
- Breckler, S. J. (1984). Empirical validation of affect, behavior, and cognition as distinct components of attitude. *Journal of Personality and Social Psychology*, 47(6), 1191-1205. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.47.6.1191>
- Brown, S. (1999). Public attitudes toward the treatment of sex offenders. *Legal and Criminological Psychology*, 4(2), 239-252. <https://doi.org/10.1348/135532599167879>
- Brown, S., Deakin, J., et Spencer, J. (2008). What People Think About the Management of Sex Offenders in the Community. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 47(3), 259-274. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2008.00519.x>
- Calobrisi, E. A., et Knight, R. A. (2025). Comparing treatment professional's risk and disposition judgments of child and adult sexual offences. *Journal of Sexual Aggression*, 1-20. <https://doi.org/10.1080/13552600.2025.2461618>

- Campbell, A. (2013). The evolutionary psychology of women's aggression. *Philosophical Transactions of The Royal Society B*, 368(1631): 20130078. <https://doi.org/10.1098/rstb.2013.0078>
- Cardoso, A. R., Quintas, J., et Santos, G. (2025). Unveiling the Journey to Community Reintegration: Results from a Qualitative Study with Sexual Offenders on Parole. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 69(10-11), 1544-1559. <https://doi.org/10.1177/0306624X251324661>
- Challinor, L. E., et Duff, S. (2017). Sexual offending hierarchies, personality attributions, and the clinical implications. *Journal of Forensic Practice*, 19(3), 190-197. <https://doi.org/10.1108/JFP-07-2016-0031>
- Challinor, L., et Duff, S. (2018). Factors influencing the development of attitudes towards men who sexually offend and the impact on their care and treatment: A systematic review of literature between 1985 and 2015. *Aggression and Violent Behavior*, 41, 98-107. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2018.06.001>
- Church, W. T., Wakeman, E. E., Miller, S. L., Clements, C. B., et Sun, F. (2008). The Community Attitudes Toward Sex Offenders Scale: The Development of a Psychometric Assessment Instrument. *Research on Social Work Practice*, 18(3), 251-259. <https://doi.org/10.1177/1049731507310193>
- Cohen, J. (1988). *Statistic power analysis in the behavioral sciences*. Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- Cohen, J. (1992). A Power Primer. *Psychological Bulletin*, 112(1), 155-159. <https://doi.org/10.1037//0033-2909.112.1.155>
- Conley, T., Hill, K., Church, W. T., Stoeckel, E., et Allen, H. (2011). Assessing Probation and Community Corrections Workers' Attitudes Toward Sex Offenders Using the Community Attitudes Toward Sex Offenders (CATSO) Scale in a Rural State. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 18(2), 75-85. <https://doi.org/10.1080/10720162.2011.582775>
- Corsi, M., Thissen, L., et Zacchia, G. (2019). *The #MeToo Social Media Effect and its Potentials for Social Change in Europe*. Foundation for European Progressive Studies (FEPS), Fondazione Socialismo, MetooEP, et Minerva Lab.
- Cortoni, F., Babchishin, K. M., et Rat, C. (2017). The Proportion of Sexual Offenders Who Are Female Is Higher Than Thought: A Meta-Analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 44(2), 145-162. <https://doi.org/10.1177/0093854816658923>
- Courtois, R., Humeau, H., Bertsch, I., Mozas, E., Lamballais, C., Baudin, G., et Potard, C. (2019). Élaboration d'une échelle des représentations sociales négatives concernant les auteurs de violences sexuelles. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 177(9), 924-931. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2019.08.002>
- Courtois, R., Schlegel, A., Bonhomme, J., Doineau, E., Bertsch, I., Potard, C., et Pham, T. (2021). Validation française de l'échelle de l'adhésion aux mythes modernes sur l'agression sexuelle (AMMSA) et attachement au partenaire auprès d'étudiants et d'auteurs de violence conjugale. *L'Encéphale*, 47(6), 554-563. <https://doi.org/10.1016/j.encep.2020.11.010>

- Craig, L. A. (2005). The impact of training on attitudes towards sex offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 11(2), 197-207. <https://doi.org/10.1080/13552600500172103>
- Creighton, M. L., et Jellison, W. A. (2025). Attitudes of the Public Towards the Criminal Justice System and Offenders. *Journal of Psychological Research*, 30(1), 38-50. <https://doi.org/10.24839/2325-7342.JN30.1.38>
- DeLuca, J. S., Vaccaro, J., Rudnik, A., Graham, N., Giannicchi, A., et Yanos, P. T. (2018). Sociodemographic Predictors of Sex Offender Stigma: How Politics Impact Attitudes, Social Distance, and Perceptions of Sex Offender Recidivism. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(10), 2879-2896. <https://doi.org/10.1177/0306624X17723639>
- Dumez, C. (1998). L'abus sexuel des enfants: La Belgique, Dutroux et après ? *Journal of the European Society of Women in Theological Research*, 6, 123-131. <https://doi.org/10.2143/ESWTR.6.0.2002960>
- Dweck, C. S., Chiu, C., et Hong, Y. (1995). Implicit Theories and Their Role in Judgments and Reactions: A Word From Two Perspectives. *Psychological Inquiry*, 6(4), 267-285. https://doi.org/10.1207/s15327965pli0604_1
- Eagly, A. H., et Chaiken, S. (1993). *The psychology of attitudes*. Harcourt Brace Jovanovich College Publishers.
- Ferguson, K., et Ireland, C. (2006). Attitudes towards sex offenders and the influence of offence type: A comparison of staff working in a forensic setting and students. *The British Journal of Forensic Practice*, 8(2), 10-19. <https://doi.org/10.1108/14636646200600009>
- Field, A. (2024). *Discovering statistics using IBM SPSS statistics* (6th edition). Sage.
- Flaherty, J. A., Gaviria, F. M., Pathak, D., Mitchell, T., Wintrob, R., Richman, J. A., et Birz, S. (1988). Developing instruments for cross-cultural psychiatric research. *The Journal of nervous and mental disease*, 176(5), 260-263.
- Fрати, P., De Simone, S., Pollice, G., Giacani, E., Cipolloni, L., et Orsini, F. (2025). Legal Perspectives on Sexual Violence: A Cross-European Study. *Forensic Sciences*, 5(3), 38. <https://doi.org/10.3390/forensicsci5030038>
- Gannon, T. A., Olver, M. E., Mallion, J. S., et James, M. (2019). Does specialized psychological treatment for offending reduce recidivism? A meta-analysis examining staff and program variables as predictors of treatment effectiveness. *Clinical Psychology Review*, 73, 101752. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2019.101752>
- Gerger, H., Kley, H., Bohner, G., et Siebler, F. (2007). The acceptance of modern myths about sexual aggression scale: Development and validation in German and English. *Aggressive Behavior*, 33(5), 422-440. <https://doi.org/10.1002/ab.20195>
- Gibbs, J. C., Potter, G. B., et Goldstein, A. P. (1995). *The EQUIP program: Teaching youth to think and act responsibly through a peer-helping approach*. Research Press.
- Harper, C. A., et Bartels, R. M. (2018). Implicit Theories and Offender Representativeness in Judgments About Sexual Crime. *Sexual Abuse*, 30(3), 276-295. <https://doi.org/10.1177/1079063216658019>

- Harper, C. A., et Hicks, R. A. (2022). The Effect of Attitudes Towards Individuals with Sexual Convictions on Professional and Student Risk Judgments. *Sexual Abuse*, 34(8), 948-972. <https://doi.org/10.1177/10790632211070799>
- Harper, C. A., et Hogue, T. E. (2015). Measuring public perceptions of sex offenders: Reimagining the Community Attitudes Toward Sex Offenders (CATSO) scale. *Psychology, Crime & Law*, 21(5), 452-470. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2014.989170>
- Harper, C. A., Hogue, T. E., et Bartels, R. M. (2017). Attitudes towards sexual offenders: What do we know, and why are they important? *Aggression and Violent Behavior*, 34, 201-213. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.01.011>
- Harper, C. A., Rumney, P. N. S., et Sackey, D. A. (2024). Are Sex Offending Allegations Viewed Differently? Exploring the Effect of Offense Type and Conviction Status on Criminal Stigmatization. *Sexual Abuse*, 36(1), 33-58. <https://doi.org/10.1177/10790632231154168>
- Hartley, M., et Bartels, R. M. (2022). Public Perception of Men Who Have Committed Intrafamilial and Extrafamilial Sexual Offences Against Children. *Sexual Abuse*, 34(8), 1003-1028. <https://doi.org/10.1177/10790632211062188>
- Hartmann, K. K. (2025). The psycholexical approach to individual differences. *Theory & Psychology*, 35(6), 718-740. <https://doi.org/10.1177/09593543251352437>
- Haukoos, J. S., et Newgard, C. D. (2007). *Advanced Statistics: Missing Data in Clinical Research—Part 1: An Introduction and Conceptual Framework. Academic Emergency Medicine*, 14(7), 662-668. <https://doi.org/10.1111/j.1553-2712.2007.tb01855.x>
- Heymans, M. W., et Eekhout, I. (2019). *Applied Missing Data Analysis With SPSS and (R)Studio*. <https://bookdown.org/mwheyman/bookmi/>
- Hogue, T. E. (1993). Attitudes towards prisoners and sexual offenders. *Issues in Criminological et Legal Psychology*, 19, 27-32.
- Hogue, T. E., et Harper, C. A. (2019). Development of a 21-item short form of the Attitudes to Sexual Offenders (ATS) Scale. *Law and Human Behavior*, 43(1), 117-130. <https://doi.org/10.1037/lhb0000308>
- IBM Corp. (2018). *IBM SPSS Statistics for Windows, Version 26.0* [Logiciel].
- Imhoff, R., et Jahnke, S. (2018). Determinants of Punitive Attitudes Toward People with Pedophilia: Dissecting Effects of the Label and Intentionality Ascriptions. *Archives of Sexual Behavior*, 47(2), 353-361. <https://doi.org/10.1007/s10508-017-1048-8>
- Johnson, H., Hughes, J. G., et Ireland, J. L. (2007). Attitudes towards Sex Offenders and the Role of Empathy, Locus of Control and Training: A Comparison between a Probationer Police and General Public Sample. *The Police Journal*, 80(1), 28-54. <https://doi.org/10.1350/pojo.2007.80.1.28>
- Jussim, L. J. (2012). *Social perception and social reality: Why accuracy dominates bias and self-fulfilling prophesy*. Oxford University Press.
- Kemme, S., Hanslmaier, M., et Pfeiffer, C. (2014). Experience of Parental Corporal Punishment in Childhood and Adolescence and its Effect on

- Punitiveness. *Journal of Family Violence*, 29(2), 129-142. <https://doi.org/10.1007/s10896-013-9564-3>
- Kernsmith, P. D., Craun, S. W., et Foster, J. (2009). Public Attitudes Toward Sexual Offenders and Sex Offender Registration. *Journal of Child Sexual Abuse*, 18(3), 290-301. <https://doi.org/10.1080/10538710902901663>
- King, L. L. (2019). Perceptions About Sexual Offenses : Misconceptions, Punitiveness, and Public Sentiment. *Criminal Justice Policy Review*, 30(2), 254-273. <https://doi.org/10.1177/0887403416660150>
- Kjelsberg, E., et Loos, L. H. (2008). Conciliation or Condemnation? Prison Employees' and Young Peoples' Attitudes Towards Sexual Offenders. *International Journal of Forensic Mental Health*, 7(1), 95-103. <https://doi.org/10.1080/14999013.2008.9914406>
- Lea, S., Auburn, T., et Kibblewhite, K. (1999). Working with Sex Offenders : The Perceptions and Experiences of Professionals and Paraprofessionals. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 43(1), 103-119. <https://doi.org/10.1177/0306624X99431010>
- Little, R. J. (2024). Missing Data Analysis. *Annual Review of Clinical Psychology*, 20(1), 149-173. <https://doi.org/10.1146/annurev-clinpsy-080822-051727>
- Lowe, G., et Willis, G. (2020). "Sex Offender" Versus "Person" : The Influence of Labels on Willingness to Volunteer With People Who Have Sexually Abused. *Sexual Abuse*, 32(5), 591-613. <https://doi.org/10.1177/1079063219841904>
- Lussier, P., McCuish, E. C., et Cale, J. (2021). *Understanding Sexual Offending : An evidence-based response to myths and misconceptions*. Springer.
- Maio, G. R., Haddock, G., et Verplanken, B. (2019). *The psychology of attitudes et attitude change* (3rd edition). SAGE.
- Melvin, K. B., Gramling, L. K., et Gardner, W. M. (1985). A scale to measure attitudes toward prisoners. *Criminal Justice and Behavior*, 12(2), 241-253. <https://doi.org/10.1177/0093854885012002006>
- Mourão, A., Sousa, M., Ferreira, M., Gonçalves, L., Caridade, S., et Cunha, O. (2025). Beyond Recidivism : A Systematic Review Exploring Comprehensive Criteria for Successful Reintegration After Prison Release. *Criminal Justice and Behavior*, 00938548251335322. <https://doi.org/10.1177/00938548251335322>
- Newgard, C. D., et Haukoos, J. S. (2007). *Advanced Statistics : Missing Data in Clinical Research—Part 2 : Multiple Imputation*. *Academic Emergency Medicine*, 14(7), 669-678. <https://doi.org/10.1111/j.1553-2712.2007.tb01856.x>
- Rade, C. B., Desmarais, S. L., et Mitchell, R. E. (2016). A Meta-Analysis of Public Attitudes Toward Ex-Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 43(9), 1260-1280. <https://doi.org/10.1177/0093854816655837>
- Rawson, L., Hermens, F., Onwuegbusi, T., et Hogue, T. E. (2024). The construct validity of attitudes toward sex offenders (ATS) scale : ATS is more strongly linked to the acceptance of sex offenders than other offenders or non-offenders. *Scandinavian Journal of Psychology*, 65(5), 870-883. <https://doi.org/10.1111/sjop.13031>

- Rocklage, M. D., et Fazio, R. H. (2015). The Evaluative Lexicon : Adjective use as a means of assessing and distinguishing attitude valence, extremity, and emotionality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 56, 214-227. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2014.10.005>
- Rogers, P., Hirst, L., et Davies, M. (2011). An Investigation Into the Effect of Respondent Gender, Victim Age, and Perpetrator Treatment on Public Attitudes Towards Sex Offenders, Sex Offender Treatment, and Sex Offender Rehabilitation. *Journal of Offender Rehabilitation*, 50(8), 511-530. <https://doi.org/10.1080/10509674.2011.602472>
- Rothwell, M., Fido, D., et Heym, N. (2021). Perceptions around adult and child sex offenders and their rehabilitation as a function of education in forensic psychology independent of traditionalism and perpetrator sex. *Forensic Science International: Mind and Law*, 2, 100039. <https://doi.org/10.1016/j.fsml.2020.100039>
- Russell, C., Pang, M., Nafeh, F., MacDonald, S. F., Derkzen, D., Rehm, J., et Fischer, B. (2022). Applying the socio-ecological model to understand community reintegration experiences among individuals on opioid agonist treatment (OAT) released from federal incarceration in Ontario, Canada. *SSM – Qualitative Research in Health*, 2, 100083. <https://doi.org/10.1016/j.ssmqr.2022.100083>
- Sanghara, K. K., et Wilson, J. C. (2006). Stereotypes and attitudes about child sexual abusers : A comparison of experienced and inexperienced professionals in sex offender treatment. *Legal and Criminological Psychology*, 11(2), 229-244. <https://doi.org/10.1348/135532505X68818>
- Shackley, M., Weiner, C., Day, A., et Willis, G. M. (2014). Assessment of public attitudes towards sex offenders in an Australian population. *Psychology, Crime & Law*, 20(6), 553-572. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2013.793772>
- Simon, S. (2010). *Psychologists' Attitudes toward Sex Offenders* [mémoire de maîtrise, Pacific University].
- Socia, K. M., Rydberg, J., et Dum, C. P. (2021). Punitive Attitudes Toward Individuals Convicted of Sex Offenses : A Vignette Study. *Justice Quarterly*, 38(6), 1262-1289. <https://doi.org/10.1080/07418825.2019.1683218>
- Spivey, E. D. (2024). "That Doesn't Define Who I Am" : Strategies of Resistance to Stigmatization Among a Sample of U. S. Individuals Convicted of a Sexual Offense. *Sexual Abuse*, 36(6), 714-744. <https://doi.org/10.1177/10790632231200835>
- Statbel. (2025). *Structure de la population*. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>
- Tewksbury, R., et Mustaine, E. E. (2013). Law-Enforcement Officials' Views of Sex Offender Registration and Community Notification. *International Journal of Police Science & Management*, 15(2), 95-113. <https://doi.org/10.1350/ijps.2013.15.2.305>
- The jamovi project. (2025). *Jamovi (Version 2.6)* [Logiciel]. <https://www.jamovi.org>
- Thornicroft, G., Mehta, N., Clement, S., Evans-Lacko, S., Doherty, M., Rose, D., Koschorke, M., Shidhaye, R., O'Reilly, C., et Henderson, C. (2016).

- Evidence for effective interventions to reduce mental-health-related stigma and discrimination. *Lancet*, 387(10023), 12-18. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(15\)00298-6](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(15)00298-6)
- Thurstone, L. L. (1928). Attitudes Can Be Measured. *American Journal of Sociology*, 33(4), 529-554. <https://doi.org/10.1086/214483>
- Uzieblo, K., Merckx, L., Vertommen, T., De Boeck, M., et Huys, W. (2018). A matter of shared responsibility: How practitioners, policy makers, and media shape sex offender risk assessment in Flanders (Belgium). *Sexual Offender Treatment*, 13(1-2), 1-10.
- Verplanken, B., et Orbell, S. (2022). Attitudes, Habits, and Behavior Change. *Annual Review of Psychology*, 73(1), 327-352. <https://doi.org/10.1146/annurev-psych-020821-011744>
- Von Hippel, P. T. (2020). How Many Imputations Do You Need? A Two-stage Calculation Using a Quadratic Rule. *Sociological Methods & Research*, 49(3), 699-718. <https://doi.org/10.1177/0049124117747303>
- Weisburd, D., Savona, E. U., Hasisi, B., et Calderoni, F. (2020). *Understanding Recruitment to Organized Crime and Terrorism*. Springer Cham.
- White, M. (2022). Sample size in quantitative instrument validation studies: A systematic review of articles published in Scopus, 2021. *Heliyon*, 8(12), e12223. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2022.e12223>
- Willis, G. M. (2018). Why call someone by what we don't want them to be? The ethics of labeling in forensic/correctional psychology. *Psychology, Crime & Law*, 24(7), 727-743.
- Willis, G. M., Malinen, S., et Johnston, L. (2013). Demographic Differences in Public Attitudes Towards Sex Offenders. *Psychiatry, Psychology and Law*, 20(2), 230-247. <https://doi.org/10.1080/13218719.2012.658206>
- Wnuk, D., Chapman, J. E., et Jeglic, E. L. (2006). Development and Refinement of a Measure of Attitudes Toward Sex Offender Treatment. *Journal of Offender Rehabilitation*, 43(3), 35-47. https://doi.org/10.1300/J076v43n03_03
- Zatkin, J., Sitney, M., et Kaufman, K. (2022). The Relationship Between Policy, Media, and Perceptions of Sexual Offenders Between 2007 and 2017: A Review of the Literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, 23(3), 953-968. <https://doi.org/10.1177/1524838020985568>

Psychometric validation of the Attitudes to Sexual Offenders scale (ATS-21) in a French-speaking Belgian Population

ABSTRACT • The validation of measures assessing attitudes towards individuals who sexually offend represents a major issue due to their influence on stigmatization, as well as clinical, legislative and political prevention strategies. The short version of the Attitudes to Sexual Offenders Scale (ATS-21) is a valid and reliable measure of the three components of attitudes: cognition, affect and behaviour. Currently, no validation exists for the French-speaking Belgian population. This

study thus assesses the psychometric qualities of the French version of the ATS-21, while highlighting interpretative norms, based on a sample of 338 participants ($M_{age} = 40.46$ years; 79.29 % female). The resulting scores are similar to those of the reference study (Hogue et Harper, 2019), except for the Trust and Social Distance dimensions. Internal consistency is acceptable to good for the measures as a whole ($\alpha = 0.75-0.89$), and the correlations between these components are high ($r = 0.62-0.87$). Additionally, convergent validity with the Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale (AMMSA) is low to moderate ($r = -0.09$ to -0.37). Content validity was further explored using confirmatory and exploratory factor analyses, which also revealed a three-factor structure. However, the distribution of items across factors differed from the reference study.

KEYWORDS • *Sexual offending, attitudes, validation, ATS-21.*

Validación psicométrica de la Attitudes to Sexual Offenders scale (ATS-21) en población belga francófona

RESUMEN • *La validación de instrumentos de medida de actitudes hacia los Autores de Delitos de Carácter Sexual (AICS) constituye un desafío mayor debido a su influencia sobre la estigmatización y sobre las estrategias de prevención clínicas, legislativas o políticas. Gracias a su solidez conceptual, basada en los tres componentes de las actitudes (cognición, afecto, comportamiento), la versión abreviada de la Attitudes to Sexual Offenders scale (ATS-21) constituye una medida válida y fiable. Actualmente, no existe ninguna validación en población belga francófona. Este estudio examina las propiedades psicométricas de la versión francesa de la ATS-21 y propone normas de interpretación a partir de una muestra de 338 participantes (Medad = 40,46 años; 79,29 % de mujeres). Las puntuaciones obtenidas son comparables a las del estudio de referencia (Hogue y Harper, 2019), salvo en lo que respecta a las dimensiones Confianza y Distancia social. La consistencia interna es aceptable a buena para el conjunto de la escala ($\alpha = 0,75 - 0,89$) y las correlaciones entre sus componentes son elevadas ($r = 0,62 - 0,87$). La validez convergente con la Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale (AMMSA) es baja a moderada ($r = -0,09 - -0,37$). La validez de contenido se profundizó mediante análisis factoriales confirmatorio y exploratorio, que ponen igualmente de manifiesto una estructura trifactorial. No obstante, la distribución de los ítems dentro de estos factores difiere de la observada en el estudio de referencia.*

PALABRAS CLAVE • *Agresión sexual, actitudes, validación, ATS-21.*

Annexes

FIGURE I

Motifs des valeurs manquantes de l'ATS-21 au sein de l'échantillon (N = 338)

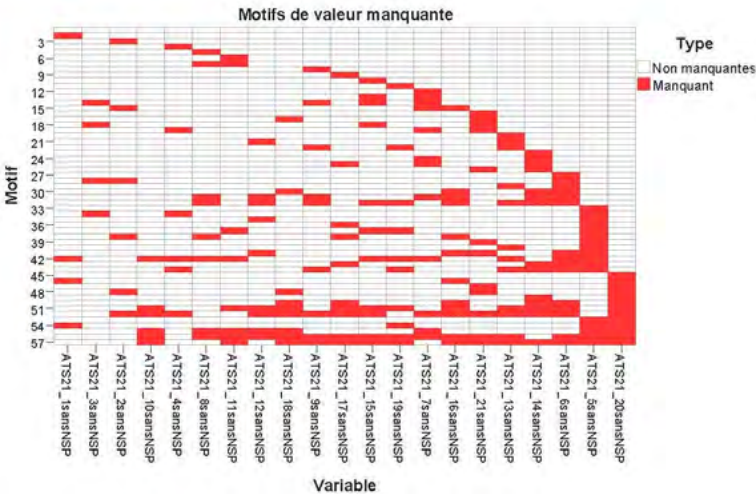


TABLEAU I

Comparaisons des scores à l'ATS-21 selon d'autres variables indépendantes

	Score total	SE Intention	SE Confiance	SE Distance sociale
Antécédents de victimation				
Oui (n = 80)	35,71 (12,03)	15,48 (5,03)	8,40 (4,04)	11,84 (4,69)
Non (n = 206)	37,01 (12,01)	15,71 (4,82)	8,80 (4,58)	12,50 (4,34)
t de Student (p)	0,82 (0,413)	0,37 (0,712)	0,69 (0,493)	1,13 (0,261)
AICS connu				
Oui (n = 77)	37,99 (12,56)	16,54 (4,80)	9,01 (4,63)	12,44 (4,84)
Non (n = 180)	37,00 (11,56)	15,68 (4,62)	8,82 (4,53)	12,50 (4,16)
t de Student (p)	0,61 (0,542)	1,35 (0,179)	0,30 (0,766)	0,09 (0,926)

Notes: AICS = Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel; ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; SE = Sous-échelle; p = p-value (valeur de la significativité).

TABLEAU II
Centiles des scores à l'ATS-21

	<i>Score total</i>	<i>SE Intention</i>	<i>SE Confiance</i>	<i>SE Distance sociale</i>
Percentiles – Échantillon total (<i>N</i> = 338)				
5	17,00	8,00	2,00	4,65
10	21,00	10,00	3,00	6,00
25	29,00	12,96	5,27	9,20
50	37,00	16,00	8,00	13,00
75	45,00	19,00	11,13	15,76
90	52,68	22,00	15,00	18,00
95	55,05	24,00	17,00	19,00
Percentiles – Professionnels (<i>n</i> = 215)				
5	18,00	8,80	2,00	4,00
10	22,60	10,60	3,00	6,00
25	29,00	13,00	6,00	9,00
50	37,00	16,00	8,00	12,00
75	44,00	19,00	12,00	16,00
90	52,00	21,79	15,17	18,00
95	55,00	24,00	17,00	19,00
Percentiles – Sans emploi (<i>n</i> = 53)				
5	14,70	5,00	0,70	5,40
10	17,00	7,40	2,00	6,00
25	23,39	10,50	5,00	8,00
50	32,00	14,00	6,00	11,35
75	38,50	17,00	8,87	14,00
90	44,60	18,00	11,00	16,00
95	47,00	19,90	13,60	17,00
Percentiles – Étudiants (<i>n</i> = 70)				
5	19,55	5,40	3,00	8,55
10	25,10	6,00	4,00	11,00
25	32,15	8,00	6,00	14,00
50	42,19	11,35	10,00	18,00
75	50,25	14,00	13,00	21,64
90	55,90	16,00	15,00	24,00
95	64,20	17,00	17,63	26,45

Notes: ATS-21 = Attitudes to Sexual Offenders scale-21; SE = Sous-échelle.

TABLEAU III

Comparaisons du score total à l'AMMSA selon les variables indépendantes

	<i>Score total</i>
Catégories d'âge	
18-24 ans (<i>n</i> = 66)	70,01 (26,18)
25-29 ans (<i>n</i> = 44)	68,52 (20,31)
30-34 ans (<i>n</i> = 23)	88,70 (32,08)
35-39 ans (<i>n</i> = 33)	68,79 (26,52)
40-44 ans (<i>n</i> = 18)	75,83 (27,21)
45-49 ans (<i>n</i> = 25)	98,84 (26,10)
50-54 ans (<i>n</i> = 31)	100,74 (26,25)
55-59 ans (<i>n</i> = 27)	91,63 (23,07)
60+ ans (<i>n</i> = 54)	97,54 (26,44)
<i>H de Kruskal-Wallis (p)</i>	70,84 (< 0,001)
Genre	
Masculin (<i>n</i> = 65)	99,31 (27,08)
Féminin (<i>n</i> = 255)	79,00 (27,81)
<i>U de Mann-Whitney (p)</i>	4947,00 (< 0,001)
Statut professionnel	
Emploi (<i>n</i> = 203)	85,02 (27,80)
Sans emploi (<i>n</i> = 53)	98,38 (27,68)
Étudiant (<i>n</i> = 65)	64,18 (22,96)
<i>H de Kruskal-Wallis (p)</i>	45,77 (< 0,001)
Sensibilisation à la délinquance sexuelle	
Oui (<i>n</i> = 114)	76,99 (27,88)
Non (<i>n</i> = 207)	86,32 (28,88)
<i>U de Mann-Whitney (p)</i>	9606,50 (0,006)
Antécédents de victimisation	
Oui (<i>n</i> = 80)	75,16 (29,13)
Non (<i>n</i> = 206)	87,57 (28,41)
<i>U de Mann-Whitney (p)</i>	6157,50 (0,001)
AICS connu	
Oui (<i>n</i> = 77)	72,95 (26,25)
Non (<i>n</i> = 180)	87,53 (28,80)
<i>U de Mann-Whitney (p)</i>	4815 (< 0,001)

Notes: AICS = Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel; AMMSA = Acceptance of Modern Myths about Sexual Aggression scale; *p* = *p*-value (valeur de la significativité).

De la rue aux récits : trajectoires de désistance juvénile à des injustices ordinaires

Asma Cherigui¹

Docteur

Chercheuse associée

Laboratoire Cirel, Université de Lille

cheriguasmaz@gmail.com

Faits saillants

- ✦ Les trajectoires de désistance juvénile ne relèvent ni d'un processus linéaire ni d'une rupture définitive avec la délinquance.
- ✦ L'analyse met en évidence des formes différenciées de sortie de la délinquance selon les expériences relationnelles et institutionnelles vécues.
- ✦ Les expériences de reconnaissance sociale constituent un levier important dans les dynamiques de transformation de soi.
- ✦ Les contraintes sociales et institutionnelles continuent néanmoins de peser durablement sur les parcours.
- ✦ L'article interroge les paradoxes de l'accompagnement éducatif en contexte de justice des mineurs.

RÉSUMÉ • Cet article explore la désistance juvénile en France à partir d'une enquête qualitative exploratoire menée auprès de neuf jeunes majeurs ayant été suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). L'étude, inscrite dans une approche interactionniste et narrative, s'intéresse aux récits biographiques comme lieux d'expression des dynamiques de sortie de la délinquance et des tensions liées aux injustices ordinaires. Trois configurations exploratoires de

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Université de Lille Pont de Bois-Villeneuve d'Ascq-France

trajectoires se dégagent: des ruptures stabilisées, des parcours ambivalents et des trajectoires fragilisées. Ces résultats, encore limités par la taille restreinte de l'échantillon, soulignent néanmoins l'importance de facteurs déclencheurs (parentalité, emploi, ruptures relationnelles, soutien éducatif), mais aussi les freins persistants liés aux discriminations, à la stigmatisation et aux contraintes institutionnelles. L'accompagnement éducatif apparaît ainsi comme un espace paradoxal, à la fois ressource et contrainte. Cette contribution propose des pistes pour mieux comprendre les conditions sociales, relationnelles et institutionnelles de la désistance juvénile en France.

MOTS CLÉS • Désistance juvénile, délinquance juvénile, justice des mineurs, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), trajectoires de sortie, points de bascule, reconnaissance sociale.

Introduction

La désistance juvénile, entendue comme le processus par lequel un jeune met fin durablement à des conduites délinquantes (Maruna, 2001 ; McNeill, 2016 ; Farrall, 2019), constitue aujourd'hui un champ de recherche en développement dans le contexte français (Mohammed, 2012 ; Gaia, 2022 ; Benazeth, 2023, Cherigui ; 2023, 2025). Si de nombreux travaux ont déjà exploré, y compris par des approches qualitatives, les parcours de sortie de la délinquance chez les jeunes, il reste encore des trajectoires rarement articulées de manière systématique à une lecture écologique, prenant conjointement en compte les dimensions biographiques, relationnelles, institutionnelles et structurelles des processus de changement. Dans la littérature internationale, la désistance est désormais largement appréhendée comme un processus multidimensionnel, qui ne saurait être réduit à des dispositions individuelles ou à une simple volonté de changement, mais qui dépend étroitement des opportunités sociales, des soutiens relationnels et des contraintes structurelles rencontrées au fil du parcours de vie (Sampson et Laub, 2003 ; Maruna, 2001 ; McNeill, 2016). Cette perspective écologique permet de dépasser une lecture encore parfois centrée sur l'individu, en mettant en évidence les interactions constantes entre ressources personnelles, environnements sociaux, politiques publiques et réponses institutionnelles.

En ce qui a trait à la justice des mineurs en France, cette approche conduit à interroger plus particulièrement le rôle de l'accompagnement éducatif, non seulement comme dispositif de contrôle, mais aussi comme espace potentiel de soutien à des processus de transformation identitaire et sociale, relevant de ce que la littérature désigne comme des formes de

« désistance assistée » (Villeneuve et Dufour, 2020). Il s'agit dès lors d'analyser la désistance non comme un processus strictement autonome, mais comme une dynamique relationnelle et institutionnellement située, dans laquelle l'intervention éducative peut constituer à la fois une ressource, un appui fragile, ou une contrainte. Ces dynamiques prennent une acuité particulière dans le contexte français contemporain, marqué par des inégalités sociales persistantes, des formes de ségrégation territoriale, et des relations souvent conflictuelles entre une partie de la jeunesse des quartiers populaires et les institutions de contrôle. Les émeutes urbaines de 2023 ont notamment remis en lumière l'expérience d'injustices ordinaires (Wacquant, 2008 ; Fassin, 2011), faites de discriminations, de contrôles policiers répétés et de stigmatisation, qui pèsent sur les trajectoires juvéniles et sur la crédibilité même des perspectives d'insertion. Ces expériences ne relèvent pas uniquement d'un registre subjectif, mais produisent des effets biographiques et matériels durables, susceptibles d'entraver ou, au contraire, de reconfigurer les processus de désistance (Rios, 2011 ; Roché et Roux, 2016).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente contribution, qui propose d'analyser les processus de désistance juvénile à partir d'une enquête qualitative longitudinale menée auprès de jeunes ayant été suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en adoptant une perspective interactionniste et écologique. L'objectif est d'apporter un éclairage particulier, en articulant l'analyse des récits biographiques à celle des contextes sociaux et institutionnels dans lesquels ils s'élaborent, et en mettant en évidence le caractère processuel, non linéaire et réversible des trajectoires de désistance.

En mobilisant les apports de l'approche narrative (Maruna, 2001), les travaux sur les points de bascule (emploi, mariage, naissance) et les bifurcations biographiques (Sampson et Laub, 2003), ainsi que ceux portant sur les institutions éducatives et pénales (Mohammed, 2012 ; Chantraine et Sallée, 2013, Benazeth, 2023 ; Gaia, 2022 ; Cherigui, 2023), cet article s'intéresse à la manière dont les jeunes construisent, transforment et parfois fragilisent leurs récits de soi dans l'interaction avec les professionnels et les dispositifs de la justice des mineurs. La désistance est ainsi appréhendée comme un processus dialectique, où les transformations des pratiques, des relations et des cadres institutionnels interagissent avec la reconfiguration du sens biographique.

La problématique qui guide cette recherche peut dès lors être formulée ainsi : dans quelles conditions sociales, relationnelles et

institutionnelles l'accompagnement éducatif de la PJJ peut-il soutenir, entraver ou reconfigurer des processus de désistance juvénile, lorsque ceux-ci sont analysés à partir d'une approche écologique et longitudinale des récits de vie ?

Plus spécifiquement, l'article se penche sur les ressources et les contraintes que les jeunes considèrent, au fil du temps, comme déterminantes dans leurs tentatives de sortie de la délinquance, puis à l'interprétation du rôle de l'accompagnement éducatif, entre soutien, contrôle et reconnaissance, dans la construction de leurs trajectoires.

L'article se structure en six parties. Après cette introduction, nous présenterons d'abord les principaux repères théoriques mobilisés, puis la méthodologie de la recherche. Nous exposerons ensuite les résultats en distinguant trois configurations de trajectoires, avant de discuter ces résultats à la lumière de la littérature et des spécificités françaises. Enfin, nous concluons sur les apports et perspectives de cette étude.

Processus de désistance et spécificités juvéniles : apports théoriques et perspectives

La désistance est aujourd'hui conceptualisée comme un processus dynamique, multidimensionnel et profondément ancré dans l'expérience subjective des individus. Fondamentalement, elle dépasse la simple cessation des actes délinquants pour inclure une transformation identitaire et sociale durable. Cette approche se nourrit notamment des travaux de Maruna (2001) qui, dans *Making Good*, souligne l'importance des récits de vie (« life stories ») pour comprendre comment les ex-délinquants reconstruisent leur identité, en élaborant un « récit révisé » qui dépasse le stigmate déviant et permet un engagement positif dans la société. Ces récits ne peuvent être compris indépendamment des contextes sociaux, institutionnels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent, ce qui invite à appréhender la désistance dans une perspective écologique articulant dynamiques biographiques et conditions structurelles.

Les recherches de McNeill (2012, 2016) insistent quant à elles sur l'importance des interactions sociales et institutionnelles dans le processus de désistance. Pour lui, la désistance ne peut être envisagée sans la qualité des relations humaines, notamment avec les professionnels de la justice et de l'éducation, qui jouent un rôle de médiateurs, voire de « passeurs » identitaires. Cette dimension relationnelle renvoie à ce que

certaines travaux désignent comme une « désistance assistée » (Villeneuve et Dufour, 2020), soulignant que les transformations biographiques sont en partie soutenues, entravées ou rendues possibles par l'action des institutions et par la reconnaissance qu'elles accordent ou non aux individus engagés dans un processus de changement. Les travaux des deux auteures, à partir d'études menées auprès de populations juvéniles, montrent que les processus de sortie de la délinquance sont étroitement liés à la qualité des soutiens éducatifs, à la reconnaissance institutionnelle et à la possibilité pour les jeunes de se projeter dans des trajectoires socialement légitimes. Elles soulignent que l'accompagnement ne se limite pas à un encadrement normatif, mais constitue un espace de médiation identitaire et de sécurisation des bifurcations biographiques conditionnant la durabilité des processus de désistance.

Ce regard relationnel est complété par la notion de points de bascule introduite par Sampson et Laub (2003), qui désignent ces moments charnières dans la vie des individus, tels que la parentalité, l'emploi stable ou la rupture avec des pairs délinquants susceptibles de catalyser un changement profond. Ces événements ne produisent cependant pas d'effets mécaniques ; leur portée dépend de leur inscription dans des configurations sociales concrètes et de la durabilité des ressources qu'ils mobilisent, ce qui conduit à les considérer comme des bifurcations potentielles, réversibles et inégalement stabilisatrices selon les contextes.

Au-delà des facteurs individuels, le cadre théorique mobilisé s'appuie également sur les concepts d'injustices ordinaires et de violences symboliques, qui mettent en lumière les conditions sociales et politiques qui façonnent les trajectoires des jeunes en difficulté. Wacquant (2008) développe l'idée que les jeunes issus des quartiers populaires subissent une marginalisation systémique, matérialisée notamment par une répression accrue, une stigmatisation identitaire et des discriminations multiples, raciales, sociales, territoriales. Bricet et al. (2023) approfondissent cette analyse en insistant sur la nature banalisée et routinière de ces violences, qui contribue à entretenir un sentiment d'exclusion et de défiance envers les institutions. Ces expériences constituent un environnement social susceptible d'entraver les processus de désistance en fragilisant l'accès aux opportunités, la crédibilité des projets d'insertion et la reconnaissance institutionnelle.

La politisation des discriminations, analysée par Balazard et al. (2022) et Fassin (2011), éclaire les modalités selon lesquelles ces jeunes revendiquent, contestent ou subissent les catégorisations sociales qui

leur sont imposées. Dans le champ de la justice juvénile, ces dynamiques influencent fortement la réception des mesures éducatives et judiciaires, et la manière dont les jeunes construisent leur rapport à l'autorité et à la société. Elles participent ainsi à façonner les conditions symboliques et matérielles dans lesquelles peut ou non s'inscrire un processus de désistance durable. Concrètement, les expériences répétées de contrôles, de sanctions et de catégorisation pénale peuvent nourrir des formes de défiance durable à l'égard des institutions, altérer le sentiment de légitimité de l'intervention éducative et fragiliser l'adhésion aux normes proposées. À l'inverse, lorsque l'action institutionnelle parvient à s'inscrire dans des relations de reconnaissance, de justice procédurale et de continuité, elle peut favoriser des processus de réappropriation des normes sociales et soutenir l'émergence d'un rapport à soi plus confiant face à l'autorité. La manière dont les jeunes interprètent les mesures qui leur sont imposées, comme soutien, contrôle ou injustice, constitue ainsi un élément central dans la dynamique de la désistance, en influençant à la fois la construction du récit de soi, l'investissement dans les dispositifs d'accompagnement et la crédibilité accordée aux perspectives de changement.

Ce cadre théorique combiné offre ainsi un prisme intégré pour comprendre la désistance juvénile : un processus à la croisée des récits identitaires, des interactions institutionnelles et des structures sociales inégalitaires. Il permet de penser la désistance comme un processus à la fois subjectif, relationnel et structurel, inscrit dans des temporalités longues et traversé par des bifurcations, des fragilisations et des recompositions successives.

Il s'articule autour de plusieurs concepts centraux : la désistance comme processus narratif (Maruna, 2001), la désistance assistée (Villeneuve et Dufour, 2020) et relationnelle (McNeill, 2016), les bifurcations biographiques et leur réversibilité (Sampson et Laub, 2003), ainsi que l'inscription des trajectoires dans des contextes marqués par des injustices ordinaires et des rapports de pouvoir (Wacquant, 2009 ; Fassin, 2011). Ce positionnement théorique s'inscrit également dans la continuité des travaux français récents sur la désistance des parcours juvéniles. Les recherches de Benazeth (2021) et Gaia (2022) ont mis en évidence la dimension processuelle et relationnelle des sorties de délinquance chez les mineurs, en soulignant l'importance des soutiens institutionnels et des reconfigurations identitaires. Les travaux de Mohammed (2012) et de Larminat (2019) ont, quant à eux, montré

comment les socialisations juvéniles, les appartenances territoriales et les expériences de stigmatisation façonnent durablement les trajectoires délinquantes et les conditions de possibilité de leur dépassement. Les présents résultats s'inscrivent dans ce champ de recherche tout en s'en distinguant par une approche explicitement longitudinale et écologique, centrée sur l'analyse des récits de vie et des circulations entre différentes configurations de trajectoires, ainsi que par une attention particulière portée au rôle ambivalent de l'accompagnement éducatif dans des contextes marqués par la précarité, la discrimination et la défiance institutionnelle.

Cette approche multidimensionnelle justifie l'usage d'une méthodologie qualitative centrée sur les récits de vie qui rendent possible la restitution des expériences singulières dans leur complexité.

Méthodologie

Cette étude adopte une approche qualitative longitudinale centrée sur les récits de vie issue de la tradition interactionniste (Mead, 1963 ; Becker, 1985 ; Shaw, 1966 ; Goffman, 1961), permettant d'appréhender la complexité des trajectoires de désistance juvénile au-delà des simples indicateurs quantitatifs. La méthode privilégie l'écoute attentive des jeunes concernés, afin de restituer leurs expériences, représentations et perceptions des dispositifs d'accompagnement et des institutions. Le matériau empirique repose donc sur la réalisation de rencontres biographiques de type entretiens semi-directifs à visée narrative.

Le terrain d'enquête repose sur la participation volontaire de neuf jeunes hommes âgés de 18 à 24 ans, ayant connu un parcours dans le champ de la justice des mineurs et qui ont bénéficié de mesures éducatives ou de probation. Le recrutement des participants s'est effectué sur la base de critères visant à diversifier les situations en termes de parcours délinquants, de configurations familiales, de rapports à l'institution et de moments dans le suivi judiciaire. L'échantillon s'inscrit dans une démarche de compréhension approfondie de trajectoires situées. Sa constitution relève à la fois de contraintes de terrain (disponibilité des jeunes, temporalité des mesures) et d'un principe de saturation théorique progressive. Les données ont été collectées au cours de rencontres biographiques, conduites individuellement dans un cadre garantissant la confidentialité et la confiance. Chaque entretien, d'une durée moyenne de deux à trois heures, a été enregistré (avec l'accord des participants),

puis intégralement retranscrit. Il invitait les participants à raconter leur histoire de vie, en mettant l'accent sur les moments de rupture, les difficultés auxquelles ils s'étaient heurtés, les ressources mobilisées, ainsi que leurs expériences de l'accompagnement éducatif. Chaque participant a été rencontré à quatre reprises sur une période d'environ deux ans, selon un dispositif explicitement longitudinal. Ce suivi a permis de recueillir non seulement des récits rétrospectifs, mais aussi des discours en situation d'évolution, rendant possible l'observation de déplacements, d'inflexions, de continuités ou de ruptures dans la manière dont les jeunes interprètent leur parcours, leurs expériences institutionnelles et leurs tentatives de sortie de la délinquance. Ce choix méthodologique visait précisément à saisir la désistance comme un processus non linéaire, susceptible de se renforcer, de se fragiliser ou de se reconfigurer au fil des événements biographiques et des interactions avec l'environnement social et institutionnel.

L'analyse des données s'est appuyée sur une démarche structurale inspirée de Dubar et Demazière (1997) permettant un codage thématique itératif. Cette méthode a favorisé l'émergence de catégories analytiques à partir des données elles-mêmes, plutôt que de s'appuyer sur des hypothèses préconçues. Les thématiques abordées incluent notamment les facteurs déclencheurs de désistance, les obstacles rencontrés, la nature des relations avec les éducateurs, et l'incidence du contexte social et politique. Une attention particulière a été accordée aux transformations des récits dans le temps, en comparant les différentes vagues d'entretiens pour chaque participant, afin d'identifier des continuités, des bifurcations, des moments de cristallisation ou de fragilisation des processus de désistance.

La posture interactionniste de la chercheuse a constitué un élément clé du protocole, impliquant une réflexivité constante sur les effets de la relation d'enquête, les biais potentiels, et le pouvoir asymétrique entre enquêtrice et enquêtés. Son inscription professionnelle dans le champ éducatif a été interrogée comme une ressource pour l'accès au terrain et la compréhension des situations, mais également comme un élément susceptible d'influer sur la relation d'enquête et la production des discours, et sur la coconstruction dans l'interaction. Un travail constant de distanciation analytique a ainsi été mené, portant à la fois sur les effets de la relation enquêtrice/enquêté et sur ce qui peut être dit ou tu par les jeunes.

Cette vigilance a permis d'affiner l'interprétation des récits et de valoriser la voix des jeunes dans leur singularité.

Cette méthodologie a ainsi permis d'approfondir la compréhension des trajectoires individuelles tout en situant ces parcours dans un cadre institutionnel et social plus large, en cohérence avec la problématique de l'étude.

Les récits des jeunes face à la désistance : trois formes de trajectoires

Une configuration exploratoire des trajectoires

L'analyse des neuf récits de vie recueillis a permis de dégager une configuration exploratoire des trajectoires délinquantes et des processus de désistance. Bien que cette configuration ne puisse en aucun cas être considérée comme généralisable en raison de la taille réduite de l'échantillon, elle constitue néanmoins un outil pertinent pour saisir la diversité des parcours, les logiques qui les sous-tendent et les tensions qui les traversent.

Trois grandes configurations apparaissent : des trajectoires de rupture stabilisée ; des trajectoires ambivalentes ; et des trajectoires fragilisées. Ces configurations ne doivent pas être lues comme des catégories figées, les récits montrent au contraire que les jeunes circulent d'une catégorie à l'autre au fil des événements, soulignant ainsi le caractère processuel, subjectif, instable et non linéaire de la désistance.

Le dispositif longitudinal, fondé sur des entretiens répétés sur deux années, permet d'observer concrètement les déplacements à travers l'évolution des discours, des attentes, et des manières d'interpréter l'expérience délinquante et l'accompagnement.

Les trajectoires de rupture stabilisée concernent des jeunes qui semblent avoir enclenché un processus de sortie relativement consolidé. Ces parcours reposent souvent sur une série de points de bascule biographiques : l'accès à l'emploi, la parentalité, la rencontre avec une personne significative, qui viennent ouvrir des perspectives nouvelles.

Manuel, âgé de 19 ans, incarne ce type de configuration. Anciennement impliqué dans des vols en réunion, il explique avoir pris la décision de rompre avec son groupe de pairs délinquants, malgré la solitude que cela a engendrée : « J'ai dû couper les ponts, ça m'a fait mal, mais c'est ça ou je replonge. Maintenant, j'ai mon contrat, j'avance. »

Ce type de trajectoire rappelle les travaux de Sampson et Laub (1993) qui montrent comment certains événements biographiques majeurs agissent comme des catalyseurs de changement, en redonnant aux jeunes la possibilité de se projeter autrement que dans la délinquance. Après la fin de ce contrat, il nuance toutefois cette stabilisation : « quand le boulot s'est arrêté, j'ai senti que ça pouvait revenir. Là, tu te rends compte qu'en fait, c'est jamais vraiment fini. »

Cette évolution du discours met en évidence la fragilité des bifurcations et la nécessité de soutiens durables pour consolider la désistance.

Les trajectoires ambivalentes renvoient à des parcours marqués par une oscillation permanente entre périodes de désistance relative et retours à la délinquance. Les jeunes qui s'y inscrivent expriment une volonté réelle de changer, mais ils se heurtent à de multiples obstacles qui viennent fragiliser leurs efforts.

Karim, 20 ans, suivi pour des cambriolages, décrit cette ambivalence avec précision : « On essaie de tourner la page, mais si tu ne trouves pas de taf et qu'on te voit toujours comme un délinquant, tu finis par retourner avec les anciens. »

Dans un premier temps, l'accès à un emploi précaire est pourtant présenté comme un levier : « Quand j'ai eu ma première paye, je me suis dit que j'étais comme les autres. » Quelques mois plus tard, lors d'un autre entretien, son discours évolue : « En fait, t'as le taf, mais t'as toujours les contrôles, le casier, un peu la galère quand même. Tu te demandes à quoi ça sert des fois de faire des efforts. »

Cette tension, loin d'être contradictoire, reflète l'ajustement des attentes au fil de l'expérience et illustre le caractère réversible et non linéaire des processus de désistance.

Ces trajectoires correspondent aux « désistances condamnées » décrites par Maruna (2001), où la volonté de transformation existe mais ne trouve pas les ressources sociales suffisantes pour se stabiliser. Ces parcours illustrent aussi la difficulté à rompre avec un groupe de pairs qui constitue, malgré tout, une source de soutien affectif et identitaire.

Les trajectoires fragilisées, enfin, concernent des jeunes dont les récits traduisent une continuité forte dans les pratiques délinquantes. Ces parcours se caractérisent par l'absence de points de bascule marquants, une méfiance marquée à l'égard des institutions et une difficulté à envisager une sortie de la délinquance.

Sofiane, 18 ans, impliqué dans des violences et petits trafics, illustre ce type de dynamique : « À la PJJ, ils voulaient que je parle, mais moi, je n'avais rien à leur dire. Je faisais mes trucs, c'est tout. »

Replacé dans la temporalité de son parcours, ce propos s'inscrit dans un rapport durable de défiance : « À chaque fois qu'on me parlait de projet, je me disais que ça ne servirait à rien. De toute façon, je me disais qu'ils me verront toujours comme un délinquant. »

Ces éléments éclairent la difficulté à envisager une sortie crédible de la délinquance. Dans ces configurations, les tentatives de désistance apparaissent comme avortées ou inexistantes, et l'absence de perspectives contribue à renforcer le sentiment d'enfermement dans un rôle délinquant. Ces trajectoires font écho aux travaux de Farrall, selon lesquels les conditions sociales et institutionnelles empêchent la stabilisation d'un changement durable.

Les éléments déclencheurs de la désistance

Si la désistance ne peut être réduite à une série de facteurs mécaniques, les récits recueillis mettent néanmoins en évidence plusieurs éléments déclencheurs qui jouent un rôle décisif dans l'émergence d'une dynamique de changement.

Le premier élément concerne la rupture avec le groupe de pairs délinquants. Pour Manuel, celle-ci s'est opérée progressivement, dans la douleur, mais avec la conviction qu'elle était indispensable : « Quand tu t'éloignes du groupe, t'as plus personne... mais en même temps, tu sais que si tu restes, tu replonges. »

Ce constat illustre combien les réseaux de pairs, en même temps qu'ils offrent un soutien identitaire, constituent aussi un frein majeur à la désistance. Lors d'un autre entretien, il précise : « Au début, j'ai cru que c'était juste une question d'envie et de volonté mais en fait quand t'es tout seul, c'est là que c'est plus dur à tenir, tu vois ce que je veux dire. »

Cette évolution du discours montre que la rupture avec les pairs constitue un point de bascule fragile, nécessitant des relais relationnels et institutionnels pour s'inscrire dans la durée.

Un second élément déclencheur est lié à l'insertion professionnelle ou scolaire. L'accès à un emploi, même précaire, est vécu comme une reconnaissance nouvelle, qui change le rapport à soi et à la société. Karim raconte : « Quand j'ai eu ma première paie, ce n'était pas beaucoup, mais je pouvais montrer que j'étais capable. Ça change ton regard sur toi. »

Ces expériences confirment l'importance des points de bascule décrits par la littérature, en particulier l'emploi comme levier de revalorisation (Sampson et Laub, 1993). Cependant, comme le montrent les

entretiens, cet effet peut s'éroder lorsque les conditions d'emploi sont instables et que persistent la stigmatisation et des contrôles : « Tu bosses, mais t'es toujours vu comme un suspect. » Cette dynamique longitudinale met en évidence la fragilité des bifurcations lorsque les opportunités structurelles demeurent précaires.

Un troisième facteur identifié est la parentalité, perçue comme une responsabilité nouvelle qui modifie le rapport au temps et à l'avenir. Un jeune explique ainsi : « Mon fils, c'est ce qui me tient debout. Je ne veux pas qu'il m'appelle "papa" en me voyant en prison. »

La parentalité fonctionne ici comme un ancrage qui donne du sens à la désistance et renforce la volonté de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Chez certains, cette projection parentale agit comme un puissant ressort de motivation. Néanmoins, les entretiens successifs montrent que cet effet protecteur peut être mis à l'épreuve par les difficultés matérielles, les tensions conjugales ou l'incertitude quant à la capacité à assumer durablement ce rôle, ce qui invite à considérer la parentalité non comme un facteur automatique de désistance, mais comme une ressource conditionnée à l'environnement social.

Enfin, un dernier élément déclencheur récurrent est le lien éducatif significatif. Lorsque la relation avec un ou une professionnelle est perçue comme authentique et non réductible au contrôle, elle peut devenir un puissant moteur de transformation. Manuel parle de son éducateur PJJ comme de « celui qui ne l'a jamais lâché », soulignant combien la continuité et la confiance sont essentielles. Il précise : « Même quand ça n'allait pas bien, il continuait à croire que je pouvais m'en sortir. » Cette reconnaissance relationnelle apparaît comme un soutien central dans les moments de doute et de fragilisation des trajectoires.

Les limites et freins rencontrés

Malgré ces déclencheurs, les jeunes rencontrent des obstacles nombreux qui fragilisent leurs tentatives de désistance.

L'un des obstacles les plus fréquents concerne le manque de perspectives concrètes, notamment sur le plan professionnel. Karim exprime une frustration largement partagée : « On te dit de trouver un boulot, mais y'en a pas. Ou alors t'es recalé direct parce que t'as un casier. » L'absence de débouchés réalistes contribue à l'usure de la volonté de changement.

Un second frein tient à la stigmatisation sociale et institutionnelle, particulièrement pour ce qui est des contrôles policiers répétés. Karim témoigne : « Même quand t'essaies de faire droit, ils te regardent comme un suspect. » Ces expériences produisent un sentiment d'injustice et d'assignation identitaire qui vient éroder la confiance dans les efforts accomplis.

Enfin, les jeunes mettent en évidence le poids des contraintes judiciaires et éducatives, perçues comme une surveillance permanente. Karim résume : « À la PJJ, ils sont là, mais c'est aussi du contrôle... ça te rappelle que t'es toujours un délinquant aux yeux des autres. » Ces propos soulignent la tension entre accompagnement et contrainte, qui peut parfois avoir un effet contre-productif en renforçant l'identification au rôle de délinquant.

Le rôle ambivalent de l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif occupe une place centrale dans les récits, mais il est décrit de manière profondément ambivalente.

D'un côté, il constitue un espace ressource, lorsque la relation éducative repose sur l'écoute, la continuité et la reconnaissance. Manuel, encore une fois, insiste sur le rôle de son éducateur : « C'est le premier adulte qui m'a écouté sans me juger. » Il précise lors d'une autre rencontre : « Quand j'ai perdu mon contrat, j'avais envie de tout lâcher, franchement, démotivation de fou ; lui, il m'a dit qu'on allait reprendre depuis le début, que ça voulait pas dire que j'étais un raté et qu'il fallait pas que je pense cela. » Cette continuité relationnelle apparaît comme un facteur de sécurisation dans les moments de fragilisation des trajectoires. Ces expériences rejoignent les travaux de McNeill (2016), qui soulignent combien la désistance est indissociable de la qualité des relations de confiance. Dans une perspective de désistance assistée (Villeneuve et Dufour, 2020), l'éducateur peut alors être compris comme un passeur contribuant à la reconnaissance du jeune en tant qu'individu en devenir et non plus en tant qu'auteur d'infractions.

De l'autre côté, cet accompagnement est perçu tel un espace de contrôle, parfois vécu telle une simple gestion administrative. Karim décrit ce sentiment : « Parfois, j'avais l'impression qu'ils devaient juste cocher des cases. » Cette perception fragilise la légitimité éducative de la relation et renvoie les jeunes à une identité stigmatisée. Il ajoute : « Tu sais que tout ce que tu dis peut se retrouver dans un rapport pour

envoyer au juge, du coup, tu fais attention, tu dis pas beaucoup de choses.» Cette conscience du rôle évaluatif et judiciaire de l'éducateur limite parfois la portée réflexive de l'échange et entretient une méfiance institutionnelle.

Enfin, cette ambivalence traduit des dilemmes professionnels pour les éducateurs eux-mêmes. Pris entre des logiques sécuritaires, gestionnaires et éducatives, ils se retrouvent dans une posture paradoxale. Comme l'ont montré Chantraine et Sallée (2013), les éducateurs sont des « passeurs » qui tentent de créer un espace de reconnaissance, mais qui sont en même temps contraints par une institution de plus en plus tournée vers la gestion du risque. Cette tension structurelle contribue à expliquer pourquoi l'accompagnement peut, selon les configurations de trajectoires, être vécu comme une ressource stabilisatrice, un soutien fragile ou une contrainte, et pourquoi ses effets sur la désistance demeurent étroitement dépendants des conditions sociales et institutionnelles dans lesquelles il s'inscrit.

Configurations de trajectoires de désistance

L'analyse des récits recueillis a permis de distinguer trois configurations de trajectoires. Ces configurations ont surtout vocation à rendre intelligible la diversité des expériences rencontrées. Elles reflètent les tensions entre bifurcations biographiques, contraintes sociales et institutionnelles, et capacité des jeunes à se projeter dans un récit de transformation.

Ces trois profils ne doivent pas être entendus comme des catégories étanches mais comme des repères analytiques permettant de saisir la pluralité des expériences. Ils révèlent la dimension processuelle de la désistance. Loin d'être un état stable, elle se construit dans l'entrecroisement de facteurs biographiques, relationnels et structurels.

Ils soulignent également que l'accompagnement éducatif ne joue pas le même rôle selon les trajectoires : ressource stabilisatrice dans les ruptures consolidées ; soutien fragile dans les parcours ambivalents ; mais il est souvent vécu comme une contrainte dans les trajectoires fragilisées.

Ces profils mettent enfin en lumière la portée exploratoire de cette recherche, ils ne prétendent pas établir une typologie universelle, mais fournir un outil de compréhension des tensions vécues par les jeunes en désistance, ouvrant la voie à de futures enquêtes comparatives et longitudinales.

Discussion : Lecture des résultats à la lumière de la littérature sur la désistance

Les résultats de cette étude mettent en évidence des trajectoires différenciées, structurées autour de trois configurations principales : des ruptures stabilisées, des parcours ambivalents et des trajectoires fragilisées. Ces typologies font écho aux travaux classiques sur la désistance. Sampson et Laub (1993) avaient déjà montré le rôle décisif des points de bascule (emploi, mariage, service militaire) dans les bifurcations biographiques. Dans notre enquête, si l'emploi et la parentalité apparaissent effectivement comme des catalyseurs, leur portée demeure précaire, en raison de contextes socioéconomiques instables et de discriminations structurelles.

L'analyse longitudinale des entretiens permet toutefois de préciser que ces bifurcations (points de bascule) ne produisent pas des effets homogènes ni durables par eux-mêmes. Les récits de Karim montrent, par exemple, qu'un même événement (l'accès à un emploi) peut d'abord être interprété comme une preuve de reconnaissance et un levier de sortie, puis, perdre sa valeur protectrice face à la persistance de la précarité et des contrôles policiers. Cette évolution du discours rend empiriquement visible le caractère réversible et non linéaire des processus de désistance.

Les récits des jeunes rejoignent également les analyses de Maruna (2001), pour qui la désistance est avant tout un processus narratif : « se raconter autrement » devient une condition de la transformation. Les trajectoires stabilisées témoignent de cette capacité à réécrire une histoire personnelle orientée vers l'avenir, tandis que les trajectoires ambivalentes révèlent au contraire la difficulté de maintenir une cohérence narrative en situation de fragilité sociale. Les entretiens répétés montrent que les récits évoluent dans le temps. Chez Manuel, la certitude initiale d'avoir « tourné la page » laisse place, après une rupture de contrat, à un discours plus prudent soulignant que le changement doit être continuellement soutenu pour ne pas s'effriter.

La centralité du rôle éducatif confirme les apports de McNeill (2016), qui souligne que la désistance repose moins sur la contrainte pénale que sur des relations de soutien et de reconnaissance. Toutefois, l'ambivalence perçue entre aide et contrôle nuance ces perspectives. Les comptes rendus textuels montrent que cette ambivalence est vécue différemment selon les configurations : ressource stabilisatrice dans les ruptures consolidées (relation de confiance, continuité) ; soutien fragile dans les

parcours ambivalents (négociation identitaire, espoirs déçus) ; et dispositif de contrôle dans les trajectoires fragilisées (méfiance, retrait de la parole). On peut formuler l'hypothèse que l'efficacité de l'accompagnement dépend de sa capacité à s'articuler à des ressources sociales effectives et à produire de la reconnaissance, condition essentielle à la désistance assistée (Villeneuve et Dufour, 2020).

Enfin, les freins rencontrés, tels que la stigmatisation, les contrôles policiers répétés, le faible accès à l'emploi, s'inscrivent dans la continuité des travaux de Farrall qui insistent sur les obstacles structurels à la désistance. Les propos de Karim et de Sofiane montrent que ces contraintes ne relèvent pas seulement d'un « sentiment d'injustice » mais qu'elles produisent des effets biographiques concrets sur la crédibilité des projets et sur la possibilité même de se projeter hors de la délinquance, rejoignant ainsi les analyses de Rios (2011) ou de Roché et Roux (2016) sur les répercussions des expériences policières et institutionnelles.

Nos résultats confirment que, sans modification de l'environnement social et institutionnel, les efforts individuels de changement demeurent fragiles.

Conclusion

Cette recherche, centrée sur les trajectoires de neuf jeunes ayant été suivis par la PJJ, a permis de mettre en évidence la complexité des processus de désistance juvénile en contexte français. L'analyse des récits biographiques a fait émerger trois grandes configurations de parcours : ruptures stabilisées ; parcours ambivalents ; et trajectoires fragilisées, qui illustrent la diversité des manières de composer avec le passé délinquant, les attentes institutionnelles et les contraintes sociales.

Ces résultats confirment que la désistance ne peut être réduite à un simple « arrêt des actes », mais constitue un processus multidimensionnel, à la fois individuel, relationnel et structurel.

L'exploitation du matériau longitudinal, fondé sur des entretiens répétés sur une période de deux ans, montre de manière empirique que ce processus est non linéaire et réversible. Les discours des jeunes évoluent, se réajustent, se fragilisent ou se consolident au fil des événements biographiques (perte ou accès à l'emploi, tensions familiales, expériences institutionnelles), rendant visibles des bifurcations, des hésitations et des phases d'oscillation entre engagement dans la désistance et risques de replis délinquants.

Les éléments déclencheurs identifiés (emploi, parentalité, rupture avec les pairs, lien éducatif) jouent un rôle important, mais ils demeurent fragiles s'ils ne s'inscrivent pas dans un environnement social favorable.

Les récits montrent notamment que ces facteurs n'agissent pas comme des points de bascule mécaniques, leur portée dépend des conditions matérielles, de la reconnaissance institutionnelle et de la stabilité des soutiens relationnels, ce qui confirme l'intérêt d'une lecture écologique articulant ressources individuelles et contraintes structurelles.

L'accompagnement éducatif apparaît dès lors comme un espace paradoxal. Il peut soutenir la revalorisation identitaire et l'émergence de nouveaux projets lorsqu'il s'inscrit dans une relation de confiance, de continuité et de reconnaissance, mais il reste traversé par des logiques de contrôle et de gestion qui peuvent fragiliser la parole des jeunes et entretenir la méfiance institutionnelle.

Cette ambivalence, observée empiriquement selon les configurations de trajectoires, invite à penser la désistance assistée comme un processus relationnel et contextuel, dépendant à la fois de la qualité du lien éducatif et de l'accès effectif à des opportunités sociales crédibles.

Sur le plan scientifique, cette étude apporte une contribution exploratoire à la compréhension de la désistance juvénile en France, en combinant une approche narrative, interactionniste et écologique. Son principal apport réside dans la mise en évidence, à partir de données longitudinales, de la dimension processuelle des trajectoires et des circulations possibles entre différentes configurations, ainsi que dans l'articulation entre récits de soi, expériences institutionnelles et contraintes structurelles (discriminations, précarité, contrôles).

Enfin, sur le plan pratique et politique, cette recherche invite à repenser l'accompagnement des jeunes en conflit avec la loi dans une perspective intégrée.

Soutenir des parcours durables de désistance suppose de ne pas se limiter à l'activation de leviers individuels, mais d'agir conjointement sur les conditions sociales de possibilité du changement, la qualité des relations éducatives, la reconnaissance institutionnelle et la lutte contre les obstacles structurels qui pèsent sur les trajectoires juvéniles.

Références

- Balazard, H., Talpin, J., Roux, G., Carrel, M., Kaya, S., et al. (2022). Pourquoi nous ? Politiser l'expérience du racisme. *Mouvements : des idées et des luttes*, 2022/HS (HS n°2), 109-123.
- Becker, H. (1985). *Outsiders, étude de la sociologie de la déviance. Métailié. Leçons de choses.*
- Benazeth, V. (2021). *Comment s'épuise le crime : contextes, parcours et représentations des processus de désistance sur le territoire parisien* [thèse de doctorat, Université Paris-Saclay]. TEL – Thèses en ligne. <https://theses.hal.science/tel-03258616>
- Benazeth, V. (2023). Les travaux sur la désistance. Étendre l'examen des parcours de changement pour renforcer le soutien aux trajectoires de sortie, *Déviance et société*, 1(47), 121-149.
- Bricet, R., James, S., et Grevin, A. (2023). Expérimenter pour prévenir et lutter contre les discriminations envers les jeunes. INJEP Note et rapports/Note thématique.
- Chantraine, G., et Sallée, N. (2013). Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Revue française de sociologie*, 54(3), 437-464. <https://doi.org/10.3917/rfs.543.0437>.
- De Larminat, X. (2019). Les configurations du désengagement délinquant au carrefour des dispositions, des interactions et des institutions. Dans A. Gaïa, X. De Larminat et V. Benazeth (dir.), *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance* (p. 17-29). RMS Éditions.
- Demazière, D. et Dubar, C. (1997). Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion. Nathan.
- Doekhie, J. (2021). [Compte rendu du livre *The Architecture of Desistance*, par S. Farrall, dir.]. *International Criminology*, 1(3), 265-267. <https://doi.org/10.1007/s43576-021-00028-9>
- Farrall, S. (2002). Rethinking what works with offenders: Probation, social context and desistance from crime. Cullompton. Royaume-Uni. Willan <https://www.routledge.com/Rethinking-What-Works-with-offenders/Farrall/9781843921028>.
- Farrall, S. (2004). *Social Capital and Offender Reintegration: Making Probation Desistance Focused*. Dans : *Probation Journal*, 51(4), 328-344.
- Fassin, D. (2011). *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris, Seuil.
- Gaia, A. (2022). *Des embrouilles à la débrouille : des sorties de délinquance juvénile plurielles et incertaines*. Thèse de doctorat. Université Paris-Saclay.
- Goffman, E. (1961). *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux. Le sens commun*. Edition de minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate les usages sociaux des handicaps* (Les Éditions de Minuit).
- Maruna, S. (2001). *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. Washington, DC : American Psychological Association.

- McNeill, F. (2012). *Four Forms of "Offender" Rehabilitation: Towards an Interdisciplinary Perspective*. *Legal and Criminological Psychology*, 17(1), 18-36.
- McNeill, F. (2016). The collateral consequences of risk. Dans C. Trotter, G. McIvor et F. McNeill (dir.). *Beyond the risk paradigm in criminal justice*, (p. 143-157), Londres, Royaume-Uni : Palgrave.
- McNeill, F., et Graham, H. (2019). *Conceptualising Rehabilitation : Four Forms, Two Models, One Process and a Plethora of Challenges in Ugwu-dike, P., Graham, H., McNeill, F., Raynor P., Taxman, F., et Trotter, C. (dir.), The Routledge Companion to Rehabilitative Work in Criminal Justice*, London : Routledge.
- Mead, G.-H. (1963). L'Esprit, le Soi et la Société. *Revue française de sociologie*, 4(4), 461-463.
- Mohammed, M. (dir.). (2012). *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*. Collection Recherches. La découverte.
- Rios, V. M. (2011). *Punished: Policing the Lives of Black and Latino Boys*. NYU Press.
- Roché, S. et Roux, G. (2016). Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : entre ethnicité et territoire : une étude par focus groups, *Revue française de science politique*, 66, 729-750.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Harvard University Press.
- Sampson, R. J., et Laub, J. H. (2003). *Life-Course Desisters? Trajectories of Crime Among Delinquent Boys Followed to Age 70*. *Criminology*, 41(3), 555-592.
- Shaw, C. R. (1966). *The Jack Roller*. University of Chicago Press.
- Villeneuve, M.-P. et Dufour, I. (2020). Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche, *Criminologie*, 53(1), 7-17.
- Wacquant, L. (2008). *Urban Outcasts: A Comparative Sociology of Advanced Marginality*. Polity Press.
- Wacquant, L. (2009). *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*.

From the streets to stories : Pathways out of juvenile delinquency amid everyday injustices

ABSTRACT • This article explores the processes of entry into and exit from juvenile delinquency through the lens of educational support within France's Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Drawing on qualitative fieldwork combining interviews and case analyses, the study highlights how desistance is less a linear path than a fragile and reversible process shaped by turning points, social recognition and institutional responses. The findings reveal three main trajectory typologies: (1) stabilized ruptures, marked by consolidated exits supported by employment, parenthood, or sustained educational relationships; (2) ambivalent trajectories, characterized by oscillations between efforts to change and relapses, both of which are often constrained by structural barriers such as discrimination or precarious work; and (3) fragilized trajectories, where young

people remain trapped in delinquent anchors, struggling to construct alternative identities. These configurations demonstrate the ambivalent role of educational support, which can function as a resource, a fragile safety net, or a perceived constraint. Beyond individual narratives, the analysis underscores the need for policies that recognize the relational and structural dimensions of desistance, while also providing credible opportunities for change.

KEYWORDS • *Juvenile delinquency, desistance, youth justice, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), educational support, narratives of change, turning points, social constraints.*

De la calle a los relatos : trayectorias de desistimiento juvenil frente a las injusticias ordinarias

RESUMEN • *Este artículo explora el desistimiento juvenil en Francia a partir de una investigación cualitativa exploratoria realizada con nueve jóvenes atendidos por la Protección Judicial de la Juventud (PJJ). El estudio, inscrito en un enfoque interaccionista y narrativo, se centra en los relatos biográficos como espacios de expresión de las dinámicas de salida de la delincuencia y de las tensiones vinculadas a las injusticias ordinarias. Se identifican tres configuraciones exploratorias de trayectorias: rupturas estabilizadas, recorridos ambivalentes y trayectorias fragilizadas. Estos resultados, aún limitados por el reducido tamaño de la muestra, subrayan la importancia de factores desencadenantes (parentalidad, empleo, rupturas relacionales, apoyo educativo), así como de los obstáculos persistentes relacionados con la discriminación, la estigmatización y las restricciones institucionales. El acompañamiento educativo aparece así como un espacio paradójico, a la vez recurso y limitación. Esta contribución propone líneas de reflexión para comprender mejor las condiciones sociales, relacionales e institucionales del desistimiento juvenil en Francia.*

PALABRAS CLAVE • *Desistimiento juvenil, delincuencia juvenil, justicia de menores, Protección Judicial de la Juventud (PJJ), trayectorias de salida, puntos de inflexión, reconocimiento social.*

« Tous les mêmes » ? Attitudes des adolescents envers les différents acteurs de la justice pénale

Lisa Massez¹

Doctorante

PSITEC – ULR 4072 Psychologie: Interactions,

Temps, Émotions, Cognition

Université de Lille

lisa.massez@univ-lille.fr

Mael Virat

Chercheur en psychologie

Service Recherche et Documentation (SRD) de l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)

PSITEC – ULR 4072 Psychologie: Interactions,

Temps, Émotions, Cognition

Université de Lille

mael.virat@justice.fr

Nathalie Przygodzki-Lionet

Professeure de psychologie appliquée à la justice

PSITEC – ULR 4072 Psychologie: Interactions,

Temps, Émotions, Cognition

Université de Lille

nathalie.lionet-przygodzki@univ-lille.fr

Faits saillants

- ✦ Les adolescents distinguent les différents professionnels de la Justice (police, avocats, personnel des tribunaux, personnel pénitenciaire, éducateurs de la justice...)
- ✦ Les adolescents ne distinguent pas les professionnels des institutions qu'ils représentent.
- ✦ Les contacts avec la police sont associés principalement à l'attitude envers la police.

* Cet article est publié sous la licence CC-BY.

1. Domaine universitaire du Pont de Bois, 3 Rue du Barreau, 59650 Villeneuve-d'Ascq, France.

- ♦ L'attitude des pairs et le sentiment d'appartenance à la société prédisent les attitudes envers les professionnels de la justice.

RÉSUMÉ • *Les recherches sur la socialisation légale des adolescents se centrent principalement sur la police, négligeant les autres acteurs de la justice pénale. Cette étude examine la structure des attitudes envers différents professionnels selon qu'ils sont perçus comme un ensemble homogène ou comme des cibles distinctes. Trois cent un adolescents (13-19 ans) ont rempli un questionnaire évaluant leurs attitudes envers plusieurs professionnels de la justice, leurs contacts avec la police et différentes sources de socialisation extralégale. Une analyse factorielle exploratoire identifie cinq dimensions distinctes : attitudes envers la police, l'institution judiciaire, les avocats, le personnel pénitentiaire et les éducateurs. Les régressions montrent que les contacts avec la police en tant qu'auteur d'infraction sont associés à une attitude plus négative envers cette dernière. Par ailleurs, l'attitude des pairs et le sentiment d'appartenance à la société apparaissent comme des facteurs extralégaux centraux. Ces résultats soulignent la complexité du rapport des jeunes à la loi et la nécessité d'adopter une approche élargie de la socialisation légale intégrant l'ensemble des professionnels du système judiciaire. Ils invitent à repenser les actions éducatives et préventives en tenant compte de cette diversité d'acteurs et du rôle des sources extralégales dans la construction du rapport à la justice.*

MOTS CLÉS • *Justice pénale, adolescence, socialisation légale, attitudes, représentants de la loi.*

1. Introduction

1.1 Contexte et problématique

1.1.1 Le système pénal des mineurs en France

La responsabilité pénale renvoie à l'obligation de répondre des infractions commises, sous réserve d'un âge minimum en deçà duquel l'enfant est considéré comme pénalement irresponsable. Cet âge varie selon les pays (10 ans en Irlande du Nord, 12 ans en Belgique et 16 ans en Argentine ; Leenknecht et al., 2020). En France, l'âge de responsabilité pénale est fixé à 13 ans depuis l'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM) en 2021.

Les mineurs, pénalement responsables à partir de 13 ans, relèvent d'un régime particulier reposant sur la primauté de l'éducatif, l'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge et la spécialisation des juridictions. Ils sont jugés par des juridictions composées de magistrats spécialisés appliquant des procédures adaptées. Parmi eux, le juge des enfants intervient à la fois au titre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante. Les mineurs doivent également obligatoirement

être assistés par un avocat à chaque étape de la procédure pénale. Cet accompagnement est indispensable, car ces jeunes ne comprennent pas bien leurs droits et sont peu susceptibles de prendre des décisions dans leurs intérêts (Monahan et al., 2015).

Selon les décisions prononcées, les mineurs peuvent être suivis par des éducateurs de la justice et, plus rarement, par des professionnels exerçant en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), lesquels, tout en assurant le cadre carcéral, remplissent également une mission éducative (Chantraine et Sallée, 2013). L'incarcération demeure toutefois marginale : en 2023, seules 6 % des sanctions prononcées correspondaient à un emprisonnement au moins partiellement ferme pour une durée moyenne de quatre mois (Les chiffres clés de la Justice, 2024).

Si seuls quelques adolescents sont accompagnés par des professionnels pénitentiaires, tous les mineurs condamnés sont suivis par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou par des services habilités. Ces éducateurs interviennent aussi sur le plan des solutions alternatives aux poursuites, relevant de dispositifs de déjudiciarisation permettant d'éviter un passage devant le tribunal pour mineurs et une condamnation. En France, plus de la moitié des procédures engagées en 2023 relevaient de ce type de réponse.

Ainsi, les adolescents auteurs d'infractions sont accompagnés tout au long de la procédure pénale par une pluralité d'acteurs : policiers, personnel des tribunaux (juges des enfants ou délégués du procureur), avocats, éducateurs de la justice et, dans certains cas, personnel pénitentiaire.

1.1.2 La confiance envers les représentants de la loi

Chaque année, plus de 120 000 mineurs sont impliqués dans des affaires susceptibles de poursuites en France (Les chiffres clés de la Justice, 2024). Cependant, peu de données existent sur la confiance que ces adolescents accordent aux différents représentants de la loi. Si certaines recherches ont été menées à l'étranger, il est nécessaire de développer des études en France pour tenir compte des spécificités de son système judiciaire, qui diffère même de pays comparables sur les plans socioéconomique et culturel.

Les données issues de la troisième enquête *International Self-Report Delinquency Study* (ISRD-3) indiquent que les jeunes Français de 12 à 16 ans ont une confiance en la police inférieure à celle observée dans la majorité des pays participants, tels que la Belgique, l'Inde ou les États-

Unis (Farren et al., 2018). Selon Oberwittler et Roché (2024), près de la moitié des adolescents français et allemands de 13 à 16 ans vivant dans de grandes villes ont eu des contacts avec la police, dont un quart initié par celle-ci (interpellation, arrestation ou contrôle). Malgré des contextes juridiques et socioéconomiques proches, les pratiques policières diffèrent : en France, elles sont perçues comme plus coercitives, avec un recours plus fréquent aux contrôles, conduites au poste et gardes à vue, notamment pour certaines minorités.

Les études portant sur des Européens de 15 ans et plus montrent que les tribunaux français sont perçus comme plus injustes et biaisés que dans la plupart des autres pays européens, en particulier en raison de sanctions perçues comme plus sévères envers les minorités ethniques (Jackson et al., 2011). À ce jour, aucune étude internationale n'a comparé la confiance des adolescents envers la justice et les tribunaux entre plusieurs pays. Les résultats obtenus auprès d'adultes ne peuvent être transposés aux jeunes, car ils n'ont pas la même perception de la loi : les adolescents français de 14 à 18 ans se déclarent plus satisfaits de la justice pénale que les adultes (Larchet, 2019).

De plus, la confiance des adolescents envers les différents représentants de la loi n'a encore fait l'objet d'aucune analyse comparative. Chez les adultes, ces professionnels ne suscitent pas le même niveau de confiance : dans les pays européens participant à l'*European Social Survey*, la police bénéficie généralement d'une confiance plus élevée que la justice. L'enquête MORI (2003) réalisée en Grande-Bretagne montre que la police est l'institution la plus digne de confiance, suivie des juges, puis du personnel pénitentiaire. Ainsi, même s'ils représentent tous la loi, ces acteurs ne sont pas perçus de manière équivalente.

Si de nombreuses études ont analysé la confiance envers les institutions judiciaires chez les adultes, peu se sont intéressées aux adolescents, ou presque exclusivement à la police, négligeant ainsi magistrats, avocats, personnel pénitentiaire et éducateurs de la justice. On ignore donc si les adolescents distinguent ces professionnels ou s'ils les perçoivent comme un ensemble homogène représentant « la loi ». La présente étude vise donc à examiner la structure et les déterminants de leurs attitudes envers la loi et ses différents représentants.

1.2 Cadre théorique

1.2.1 La socialisation légale

La socialisation légale est le processus par lequel les individus construisent leurs attitudes envers la loi et ses représentants (Tapp et Levine, 1974). Elle repose sur l'idée que le respect des lois découle de la perception de légitimité des autorités, et non de la peur de sanctions (Tyler, 1984). Les personnes ayant des attitudes positives envers la loi sont moins portées à enfreindre les règles (Fagan et Tyler, 2005 ; Tapp et Levine, 1974 ; Trinkner et Cohn, 2014).

Ce processus se déroule tout au long de la vie lors des interactions avec la famille, l'école, les pairs et les représentants de la loi (Tyler et Trinkner, 2017). Très tôt, les enfants adoptent souvent les attitudes de leurs parents, y compris en ce qui concerne la police : les attitudes parentales, à la fois réelles (Sindall et al., 2017) et perçues (Sargeant et Bond, 2015), influencent les attitudes des enfants envers la police.

À l'école, la manière dont le règlement est appliqué influence la perception de l'autorité : un modèle coercitif, fondé sur la discipline stricte et les sanctions, favorise la résistance des jeunes face à une autorité jugée injuste (Tyler et Trinkner, 2017), tandis qu'une approche respectueuse des droits des élèves, avec des discussions en cas de violation, renforce la légitimité perçue (Emler et Reicher, 1995, p. 147). En grandissant, l'influence des pairs s'accroît puisque les adolescents passent davantage de temps avec eux et accordent une importance croissante à leurs opinions pour s'autoévaluer (Brown et Larson, 2009). Les amis deviennent ainsi une source centrale de socialisation à l'adolescence.

Finalement, c'est à cette période que la probabilité d'entrer en contact avec les représentants de la loi est la plus élevée (Blumstein et al., 1986). Ces interactions constituent des « moments d'apprentissage » façonnant les attitudes envers la loi et ses représentants (Tyler, 2011, p. 257). Cependant, les expériences avec le système légal amènent surtout les adolescents à avoir des attitudes négatives envers la loi et ses représentants (Piquero et al., 2005). Ces interactions peuvent également avoir un effet criminogène : une étude longitudinale menée auprès de garçons américains montre que la fréquence des interpellations policières est corrélée à un engagement accru dans la délinquance (Del Toro et al., 2019).

1.2.2 La justice procédurale et le Group Engagement Model

La théorie de la justice procédurale suggère que le respect de la loi dépend de la manière dont les autorités traitent les individus (Sunshine et Tyler, 2003 ; Tyler et Huo, 2002). Les jeunes qui perçoivent que les représentants de la loi agissent de manière juste développent une perception plus positive de la loi et des professionnels de la justice, sont plus enclins à respecter les règles de la société et à coopérer avec les forces de l'ordre (Baz et Fernández-Molina, 2018). Les recherches menées dans des pays occidentaux montrent que la justice procédurale est liée aux attitudes des individus envers la loi et ses représentants. Ces effets ont été observés lors d'interactions avec la police (Fagan et Piquero, 2007 ; Fagan et Tyler, 2005), les magistrats (Fagan et Piquero, 2007 ; Greene et al., 2010) et les avocats de la défense (Shook et al., 2021).

Le *Group Engagement Model* (GEM) explique que la justice procédurale est importante, car elle a une incidence sur le sentiment d'appartenance à la société des individus (Bradford, 2016). En effet, des interactions négatives avec une autorité peuvent générer un sentiment d'exclusion et, par conséquent, réduire la légitimité perçue de l'autorité ainsi que la volonté de coopérer (Tyler et Blader, 2003 ; Tyler et Huo, 2002). Cette relation, connue sous le nom d'« hypothèse de médiation par l'identité sociale », a été principalement observée chez les adultes lors d'interactions avec la police (Bradford et al., 2017).

1.2.3 Des recherches centrées sur la police

Bien que plusieurs acteurs interviennent dans le processus pénal, la majorité des recherches sur la socialisation légale se concentre sur les interactions avec la police. Dans une revue systématique, Massez et al. (2023) recensent 46 articles internationaux sur les effets des contacts avec les acteurs de la chaîne pénale, dont 30 se focalisent uniquement sur la police. Ces travaux portent surtout sur les arrestations et interpellations, négligeant d'autres situations, comme être témoin ou victime d'une infraction.

Les études auprès d'adolescents victimes montrent des résultats variables : certaines observent une perception moins positive de la police (Hurst et Frank, 2000 ; Sindall et al., 2017), d'autres n'ont pas trouvé de lien entre attitudes envers la police et interactions dans ce contexte (Massez et al., 2024). Les contacts en tant que témoin ou pour demander des informations semblent sans effet sur l'attitude envers la police (Massez et al., 2024).

Chez les adultes, les interactions avec la police peuvent influencer l'attitude envers d'autres acteurs judiciaires, illustrant une « interconnexion du système judiciaire » (Pryce et Wilson, 2020). Chez les adolescents, cette interconnexion est limitée : la justice procédurale perçue après une interaction avec un juge affecte l'attitude envers l'institution judiciaire, mais pas la police, tandis qu'une perception positive de l'interaction avec l'avocat renforce la légitimité perçue de la police et de l'institution judiciaire (Shook et al., 2021). Aucune étude n'a exploré ce phénomène chez les adolescents français, ni étendu ce sujet de recherche à d'autres professionnels.

1.3 Objectifs de la recherche

La plupart des recherches en socialisation légale se concentrent sur la police, laissant incertain le fait que les adolescents distinguent les différents représentants de la loi ou les considèrent comme un ensemble unique. Cette étude vise donc à mieux comprendre les attitudes des adolescents envers la loi et ses représentants, et ce, en fonction de deux objectifs.

Premièrement, nous avons examiné la structure des attitudes au moyen d'une analyse factorielle exploratoire (AFE). Les adolescents ont été interrogés sur leurs attitudes envers la loi, les agents de police, la police comme institution, le personnel des tribunaux, la justice, les avocats, le personnel pénitentiaire et les éducateurs de la justice. L'AFE permet d'étudier s'ils distinguent professionnels et institutions (c'est-à-dire les agents de police et le personnel des tribunaux de la justice) et si les attitudes envers les acteurs se différencient ou forment un facteur unique. Nous faisons l'hypothèse que l'analyse ne mettra pas en évidence une dimension unique, mais qu'elle fera apparaître des facteurs distincts pour chaque professionnel de la justice.

Deuxièmement, nous avons analysé les prédicteurs des attitudes pour chaque professionnel. Si ceux relatifs à la police sont connus, nous avons peu d'informations pour les autres acteurs. Nous avons examiné différentes sources de socialisation légale : attitudes des amis et des parents envers le système judiciaire, sentiment d'appartenance à la société et à l'école, et contacts avec la police (demande d'informations, contact en tant que témoin, victime ou auteur d'infraction). Nous supposons que les adolescents auront des attitudes moins favorables si leurs parents et amis ont une vision négative du système judiciaire, s'ils ont un faible sentiment d'appartenance à la société et à l'école, et s'ils ont eu des contacts avec la police.

L'étude porte sur des adolescents de 13 à 19 ans : 13 ans, puisque c'est l'âge d'entrée dans l'adolescence (Curcio et al., 2017) et le début de la stabilisation de la légitimité accordée aux institutions légales (Fagan et Tyler, 2005) ; 19 ans, puisque ces jeunes sont encore considérés comme des adolescents à cet âge dans de nombreuses recherches sur les attitudes envers la police (Harris et Jones, 2020 ; Kolivoski et al., 2016).

2. Méthodologie

2.1 Participants et procédure

Le protocole de l'étude a été approuvé par un comité d'éthique ([en aveugle], référence [en aveugle]). L'enquête a été diffusée sur les réseaux sociaux, par des prospectus dans des médiathèques et magasins d'une grande ville française, et par contact direct avec plusieurs écoles. Les données ont été recueillies entre avril 2021 et avril 2022. Le recrutement a été limité aux participants francophones résidant en France et âgés de 13 à 19 ans, tous scolarisés en collège ou lycée, afin de correspondre aux attitudes et au sentiment d'appartenance à l'école ciblés.

Au total, 301 participants ont rempli le questionnaire, en ligne ou dans la seule école ayant accepté de diffuser l'enquête. Les statistiques descriptives de l'échantillon sont présentées dans le tableau 1. L'âge

TABLEAU 1
Statistiques descriptives

Variable	Moyenne/ Fréquence	ET	Min	Max
Données démographiques				
Âge	16,2	1,5	13	19
Femme	59,1 %	–	0	1
Homme	40,9 %	–	0	1
Statut socioéconomique	3,57	0,85	1	4,5
Contact avec la police				
Demander des informations	37,9 %	–	0	1
Témoin	15,0 %	–	0	1
Victime	16,9 %	–	0	1
Auteur	15,3 %	–	0	1
Attitudes				
Des amis	2,77	1,07	1	5
Des parents	3,39	0,94	1	5
Sentiment d'appartenance				
À la société	3,27	0,87	1	5
À l'école	3,60	0,90	1	5

moyen était de 16,2 ans ($SD = 1,5$) et les femmes étaient majoritaires (59,1 %). Plus de la moitié d'entre eux avaient eu au moins un contact avec la police (55,8 %), et 22,6 %, plusieurs types de contacts. Les motifs principaux étaient : demander des informations (37,9 %), être victime (17 %), être témoin (15 %), et être suspecté d'une infraction (15 %).

2.2 Mesures

L'ensemble des items est présenté dans le tableau 2.

TABLEAU 2
Items des échelles

Contacts avec la police As-tu déjà été en contact avec un/des policier(s) ou gendarme(s) pour lui/leur demander des informations ? As-tu déjà été en contact avec un/des policier(s) ou gendarme(s) parce que tu as été témoin d'un délit ou d'un crime ? As-tu déjà été en contact avec un/des policier(s) ou gendarme(s) parce que tu as été victime d'un délit ou d'un crime ? As-tu déjà été arrêté par un/des policier(s) ou gendarme(s) ? Attitude des amis envers le système judiciaire Mes amis disent du bien de la police. Mes amis disent du bien de la justice (juge, procureur...). Mes amis disent du bien de la loi. Attitude de la famille envers le système judiciaire Ma famille dit du bien de la police. Ma famille dit du bien de la justice (juge, procureur...). Ma famille dit du bien de la loi. Sentiment d'appartenance à la société Je sens que je fais partie de cette société. C'est important pour moi d'être membre de cette société. Je sens que je compte pour quelque chose dans cette société. Je voudrais changer de société (R). Je me sens complètement étranger dans cette société (R). Sentiment d'appartenance à l'école Je sens que je fais partie de cette école. C'est important pour moi d'être membre de cette école. Je sens que je compte pour quelque chose dans cette école. Je voudrais changer d'école (R). Je me sens complètement étranger dans cette école (R).

Note (R) : item inversé.

2.2.1 Attitude envers la loi et ses représentants

L'attitude envers la loi et ses représentants a été mesurée à l'aide de différentes échelles. Celles relatives aux professionnels (4 items chacune), adaptées de l'échelle d'attitude envers la police de Hurst et Frank (2000),

portent sur les agents de police, le personnel des tribunaux, les avocats, le personnel pénitentiaire et les éducateurs de la justice. Des versions semblables ont été développées pour les institutions (police, justice) afin de vérifier si les adolescents distinguent professionnels et institutions. Chaque échelle repose sur les mêmes items adaptés à l'acteur (p. ex., « En général, je suis satisfait de [professionnel] »). L'attitude envers la loi correspond à la traduction française des 4 items de Van Damme et Pauwels (2016) (p. ex., « Le respect de la loi est l'une des choses les plus importantes que les enfants doivent apprendre »). L'ensemble comprend 32 items, dont 4 par attitude : loi ($\alpha = 0,64$), police ($\alpha = 0,94$), agents de police ($\alpha = 0,97$), justice ($\alpha = 0,94$), personnel des tribunaux ($\alpha = 0,96$), avocats ($\alpha = 0,95$), personnel pénitentiaire ($\alpha = 0,98$) et éducateurs de la justice ($\alpha = 0,97$).

2.2.2 Contact avec la police

Les contacts avec la police ont été mesurés avec 4 items dichotomiques : demander des informations, être témoin, victime ou auteur présumé d'une infraction (1 = oui, 0 = non). Parmi les participants, 168 ont eu au moins un contact : 37,9 % pour des informations, 16,9 % en tant que victimes, 15,3 % en tant qu'auteurs présumés et 15 % en tant que témoins.

2.2.3 Sources extrajudiciaires de socialisation légale

L'attitude des amis et des parents envers le système judiciaire a été évaluée à l'aide de 3 items chacun (1 = Pas du tout d'accord, 5 = Tout à fait d'accord), dont la moyenne indique des attitudes favorables ($\alpha = 0,90$ pour les amis, $\alpha = 0,85$ pour les parents). Les items sont « mes [amis/parents] disent du bien de [la police/la justice/la loi] ».

La mesure du sentiment d'appartenance à l'école correspond à celle utilisée par Galand et Philippot (2005), adaptée de Goodenow et Grady (1993) et de Roeser et al. (1996). L'échelle est composée de 5 items, comme « je sens que je compte pour quelque chose dans cette école » et « je voudrais changer d'école » (1 = Pas du tout d'accord, 5 = Tout à fait d'accord). La moyenne des réponses a été calculée, les scores les plus élevés indiquent un plus grand sentiment d'appartenance à l'école ($\alpha = 0,80$). La même échelle a été adaptée pour mesurer le sentiment d'appartenance à la société ($\alpha = 0,74$).

2.2.4 Données sociodémographiques

Le questionnaire recueillait le genre, l'âge et la perception de la situation financière familiale. La perception du revenu a été mesurée à l'aide de 2 items adaptés de Trinkner et Cohn (2014) : « Combien d'argent penses-tu que ta famille possède ? » (1 = Très peu, 4 = Beaucoup) et « Es-tu satisfait de la situation financière de ta famille ? » (1 = Pas du tout satisfait, 5 = Tout à fait satisfait). La moyenne reflète un niveau de revenu perçu comme élevé.

3. Résultats

3.1 Distinctions entre les représentants de la loi

Pour répondre à la première question de recherche, nous avons réalisé une analyse factorielle exploratoire (AFE). Le nombre de facteurs a été déterminé selon les critères de Kaiser-Guttman, du coude de Cattell et de l'analyse parallèle de Horn. Deux critères suggéraient cinq facteurs, le troisième quatre. Nous avons retenu cinq facteurs, jugés conceptuellement cohérents (Fabrigar et Wegener, 2011). Une rotation oblique « Oblimin directe » a été utilisée, avec un seuil de significativité de 0,40 pour les coefficients.

Les 5 facteurs identifiés sont : attitude envers la police (8 items) ; attitude envers l'institution judiciaire (8 items) ; attitude envers les avocats (4 items) ; attitude envers le personnel pénitentiaire (4 items) ; et attitude envers les éducateurs de la justice (4 items) (tableau 3), expliquant ensemble 80 % de la variance.

Les sous-échelles concernant les agents de police et la police ont été regroupées en un facteur appelé « attitude envers la police ». De manière similaire, le facteur « attitude envers l'institution judiciaire » regroupe les sous-échelles relatives aux professionnels des tribunaux et à la justice. Les facteurs sont fortement corrélés entre eux (corrélations de Pearson comprises entre 0,66 et 0,78), sauf les avocats qui présentent des corrélations modérées (tableau 4). Les items relatifs à la loi ne se distinguent pas les uns des autres et ont été retirés des analyses ultérieures.

TABLEAU 3
Résultats de l'analyse factorielle exploratoire

Item	Attitude envers la loi et ses représentants				
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
	M	ET	Police	Avocats	Éducateurs de la justice
Attitude envers la loi					
1. Le respect de la loi est l'une des choses les plus importantes que les enfants doivent apprendre.	3,80	1,03			
2. J'essaie de respecter la loi, même si je pense qu'elle est mauvaise.	3,63	1,13			
3. La violation de la loi est rarement justifiable.	4,05	1,04			
4. La loi doit être respectée, même si elle va à l'encontre de ce que certains pensent être juste.	3,20	1,12			
Attitude envers la police					
5. En général, je suis satisfait de la police.	3,32	1,31	0,89		
6. En général, j'aime/j'apprécie la police.	3,27	1,31	0,87		
7. En général, je fais confiance à la police.	3,21	1,19	0,80		
8. En général, la police fait du bon travail.	3,26	1,17	0,77		
Attitude envers les agents de police					
9. En général, je suis satisfait des agents de police.	3,28	1,27	0,88		
10. En général, j'aime/j'apprécie les agents de police.	3,28	1,24	0,93		
11. En général, je fais confiance aux agents de police.	3,27	1,19	0,89		
12. En général, les agents de police font du bon travail.	3,28	1,14	0,80		
Attitude envers la justice					
13. En général, je suis satisfait de la justice.	3,03	1,18			0,68
14. En général, j'aime/j'apprécie la justice.	3,17	1,13			0,75
15. En général, je fais confiance à la justice.	2,93	1,12			0,82
16. En général, la justice fait du bon travail.	2,98	1,10			0,82

TABLEAU 3 (suite)

Item	Attitude envers la loi et ses représentants				
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
	M	ET	Police	Avocats	Éducateurs de la justice
Attitude envers le personnel des tribunaux					
17. En général, je suis satisfait du personnel des tribunaux.	3,30	1,08			0,67
18. En général, j'aime/j'apprécie le personnel des tribunaux.	3,28	1,098			0,57
19. En général, je fais confiance au personnel des tribunaux.	3,25	1,02			0,72
20. En général, le personnel des tribunaux fait du bon travail.	3,33	1,04			0,71
Attitude envers les avocats					
21. En général, je suis satisfait des avocats.	3,70	0,96		0,90	
22. En général, j'aime/j'apprécie les avocats.	3,73	0,88		0,85	
23. En général, je fais confiance aux avocats.	3,69	0,89		0,95	
24. En général, les avocats font du bon travail.	3,78	0,83		0,94	
Attitude envers le personnel pénitentiaire					
25. En général, je suis satisfait du personnel pénitentiaire.	3,28	1,12			0,68
26. En général, j'aime/j'apprécie le personnel pénitentiaire.	3,26	1,09			0,74
27. En général, je fais confiance au personnel pénitentiaire.	3,29	1,08			0,79
28. En général, le personnel pénitentiaire fait du bon travail.	3,31	1,06			0,79
Attitude envers les éducateurs de la justice					
29. En général, je suis satisfait des éducateurs de la justice.	3,49	0,95		-0,84	
30. En général, j'aime/j'apprécie les éducateurs de la justice.	3,46	0,99		-0,79	
31. En général, je fais confiance aux éducateurs de la justice.	3,45	0,94		-0,84	
32. En général, les éducateurs de la justice font du bon travail.	3,54	0,94		-0,80	

TABLEAU 4

**Matrice de corrélation des facteurs de l'échelle d'attitudes
envers la loi et ses représentants**

	Attitude police	Attitude institution judiciaire	Attitude avocats	Attitude personnel pénitentiaire	Attitude éducateur justice
Attitude police	–				
Attitude institution judiciaire	0,69***	–			
Attitude avocats	0,39***	0,48***	–		
Attitude personnel pénitentiaire	0,77***	0,71***	0,43***	–	
Attitude éducateur justice	0,66***	0,77***	0,54***	0,78***	–

Les analyses descriptives montrent que les participants ont des attitudes plus favorables envers les avocats ($M = 3,73$), puis les éducateurs de la justice ($M = 3,45$), le personnel pénitentiaire ($M = 3,27$), la police ($M = 3,21$) et enfin, l'institution judiciaire ($M = 3,12$). Une ANOVA à mesures répétées et des analyses post-hoc avec correction Bonferroni indiquent que l'attitude envers les avocats est significativement plus positive que pour tous les autres groupes. Les éducateurs obtiennent des scores supérieurs à la police, l'institution judiciaire et le personnel pénitentiaire. Aucune différence significative n'est observée entre police et personnel pénitentiaire, et l'attitude envers l'institution judiciaire apparaît comme la plus négative de l'ensemble des catégories.

3.2 Prédicteurs des attitudes envers les représentants de la loi

Nous avons réalisé un modèle de régression linéaire multiple pour l'attitude envers chaque acteur de la chaîne pénale afin de déterminer si ces attitudes sont influencées par les caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, situation financière), les contacts avec la police (pour obtenir des informations, en tant que témoin, victime ou auteur), l'attitude des parents et des amis, et par le sentiment d'appartenance à la société et à l'école (tableau 5).

Les caractéristiques sociodémographiques ont un rôle limité dans la prédiction des attitudes des adolescents envers les professionnels de la justice. Le genre n'est associé à aucune attitude, et l'âge prédit négativement l'attitude envers les avocats ($b = -0,07$; $\beta = -0,14$; $p = 0,04$). En revanche, la perception du revenu familial est positivement liée à l'attitude envers la police ($b = 0,15$; $\beta = 0,12$; $p = 0,02$) : plus les adolescents considèrent que le niveau de revenu est élevé, plus ils ont une attitude favorable envers les forces de l'ordre.

Les contacts avec la police en tant que témoin ou victime d'une infraction ne sont pas liés aux attitudes. En revanche, les adolescents ayant eu des contacts avec la police en tant qu'auteurs ont des attitudes moins favorables envers la police ($b = -0,35$; $p = 0,02$) et ceux ayant sollicité la police pour obtenir des informations ont une attitude moins favorable envers l'institution judiciaire ($b = -0,21$; $p = 0,04$).

Parmi les prédicteurs extrajudiciaires, les adolescents dont les amis ont une perception positive du système judiciaire et les adolescents qui ressentent un fort sentiment d'appartenance à la société ont généralement des attitudes plus favorables envers la police, l'institution judiciaire, le personnel pénitentiaire et les éducateurs, mais pas envers les avocats.

L'attitude des parents envers le système judiciaire n'est liée qu'à celle envers l'institution judiciaire ($b = 0,25$; $\beta = 0,23$; $p < 0,001$). Le sentiment d'appartenance à l'école n'est lié à aucune attitude, hormis une tendance pour l'attitude envers les avocats ($b = 0,14$; $\beta = 0,15$; $p = 0,06$), le personnel pénitentiaire ($b = 0,15$; $\beta = 0,13$; $p = 0,06$) et les éducateurs ($b = 0,13$; $\beta = 0,13$; $p = 0,08$).

4. Discussion

Cette étude visait à mieux comprendre les attitudes des adolescents envers la loi et les différents professionnels de la justice. Nous avons d'abord examiné si ces attitudes se structuraient de manière différenciée ou si les adolescents percevaient les représentants de la loi comme un ensemble homogène. Nous avons ensuite analysé les liens entre ces attitudes et différentes sources de socialisation, légales et extralégales, afin d'identifier leurs prédicteurs potentiels.

TABEAU 5
Modèles de régression linéaire des attitudes envers les acteurs de la justice

	Modèle 1				Modèle 2				Modèle 3			
	Police				Institution judiciaire				Avocats			
	<i>b</i>	β	SE		<i>b</i>	β	SE		<i>b</i>	β	SE	
Genre	0,02	-	0,11		-0,04	-	0,10		0,11	-	0,11	
Âge	-0,01	-0,01	0,04		-0,06	-0,09	0,03		-0,07*	-0,14	0,04	
Statut socioéconomique	0,15*	0,12	0,06		-0,01	-0,004	0,06		-0,04	-0,04	0,06	
Contact avec la police												
Demander des informations	-0,19	-	0,11		-0,21*	-	0,10		-0,16	-	0,11	
Témoïn	-0,24	-	0,15		0,19	-	0,13		0,09	-	0,14	
Victime	0,04	-	0,14		-0,08	-	0,13		-0,02	-	0,14	
Auteur	-0,35*	-	0,15		-0,18	-	0,14		0,18	-	0,15	
Attitudes												
Des amis	0,50***	0,46	0,07		0,36***	0,38	0,07		0,06	0,07	0,07	
Des parents	0,10	0,08	0,08		0,25***	0,23	0,07		0,13	0,15	0,08	
Sentiment d'appartenance												
À la société	0,23*	0,19	0,08		0,23**	0,21	0,07		0,14	0,15	0,08	
À l'école	0,03	0,02	0,08		-0,01	-0,01	0,07		0,14	0,15	0,07	
R² (Ajusté)			0,50			0,46				0,13		

TABLEAU 5 (suite)

	Modèle 4			Modèle 5		
	Personnel pénitentiaire			Éducateurs		
	<i>b</i>	β	SE	<i>b</i>	β	SE
Genre	0,09	–	0,12	0,09	–	0,11
Âge	0,01	0,01	0,04	0,001	0,001	0,04
SES	-0,03	-0,02	0,07	0,003	0,003	0,06
Contact avec la police						
Demander des informations	-0,05	–	0,12	-0,11	–	0,11
Témoign	0,11	–	0,16	0,10	–	0,14
Victime	0,01	–	0,15	0,06	–	0,14
Auteur	-0,16	–	0,16	-0,03	–	0,15
Attitudes						
Des amis	0,44***	0,42	0,08	0,24***	0,28	0,07
Des parents	0,05	0,04	0,08	0,13	0,13	0,08
Sentiment d'appartenance						
À la société	0,22*	0,18	0,09	0,19*	0,19	0,08
À l'école	0,15	0,13	0,08	0,13	0,13	0,08
R² (Ajusté)	0,39			0,29		

4.1 Une perception différenciée des représentants de la loi

Afin d'examiner la structure des attitudes envers la loi et ses représentants, nous avons adapté l'échelle d'attitude globale envers la police de Hurst et Frank (2000) à d'autres professions, ce qui permettait une comparaison directe entre acteurs. En revanche, ces items ne sont pas adaptés pour des concepts plus abstraits, tels que « la loi » (p. ex., « la loi fait du bon travail »). Nous avons donc traduit l'échelle de « légitimité de la loi » issue des travaux de Van Damme et Pauwels (2016).

L'AFE met en évidence cinq facteurs distincts : attitudes envers la police, l'institution judiciaire, les avocats, le personnel pénitentiaire et les éducateurs de la justice. Les items relatifs aux agents de police et à la police se regroupent au sein d'un même facteur (« attitude envers la police »), tout comme ceux concernant le personnel des tribunaux et la justice (« attitude envers l'institution judiciaire »). Les adolescents semblent donc ne pas distinguer les professionnels des institutions qu'ils représentent.

Ces résultats confirment que les interactions avec policiers ou juges influencent les attitudes envers les institutions (Fagan et Piquero, 2007 ; Piquero et al., 2005 ; Sprott et Greene, 2010). L'uniforme du policier ou la robe du juge agissent comme des marqueurs saillants d'appartenance institutionnelle qui peuvent estomper les différences individuelles (Rabe-Hemp, 2009). Selon la théorie de l'identité sociale (Tajfel, 1974), ces symboles renforcent la catégorisation en exogroupe et favorisent une homogénéisation : les expériences vécues avec un professionnel particulier sont alors susceptibles d'influencer les attitudes envers l'institution dans son ensemble.

En revanche, les items relatifs à l'attitude envers la loi ne se sont pas structurés en facteur cohérent et présentent une cohérence interne insuffisante. Leur faible corrélation suggère qu'ils renvoient à différentes dimensions de la représentation de la loi. Ces résultats peuvent être expliqués par l'ambiguïté conceptuelle de la « légitimité », qui recouvre des significations variables selon les travaux (Massez et al., 2023). L'échelle mobilisée semble davantage mesurer un « sentiment d'obligation d'obéir » qu'une « attitude globale envers la loi ». Ce manque de cohérence a été observé dans d'autres recherches (Virat et al., 2022), soulignant la nécessité de développer une mesure plus robuste.

4.2 Importance des contacts avec la police

À partir des sous-échelles, nous avons analysé le rôle prédictif de différents contextes d'interaction avec la police (demande d'informations, témoignage, expérience comme victime ou comme auteur). Les régressions révèlent des différences en fonction du professionnel. Les adolescents suspectés d'être auteurs d'infraction ont une attitude plus négative envers la police, mais pas envers les autres professionnels. Ceux ayant sollicité la police pour des informations expriment une attitude plus défavorable envers l'institution judiciaire, mais pas envers la police. Les contacts comme témoin ou victime ne sont associés à aucune attitude en particulier.

L'absence de lien entre les contacts avec la police et les attitudes peut s'expliquer par le fait que nous avons mesuré l'existence du contact, et non la qualité perçue de l'interaction. Or, selon la théorie de la justice procédurale, c'est l'évaluation du traitement reçu qui influence les attitudes (Sunshine et Tyler, 2003). L'association observée entre les contacts en tant qu'auteurs d'infraction et une attitude plus négative envers la

police suggère que ces expériences sont fréquemment perçues de manière défavorable. Ce résultat s'inscrit dans un contexte français où la proportion de personnes déclarant avoir subi des discriminations ou un traitement irrespectueux de la part des autorités est particulièrement élevée en comparaison d'autres pays européens (Lévy, 2016).

Les adolescents ayant contacté la police pour des informations ont une attitude plus négative envers l'institution judiciaire, mais pas envers la police. Cela peut refléter un décalage entre l'interaction avec la police et les suites judiciaires : si elles sont jugées lentes ou insatisfaisantes, l'évaluation négative pourrait se porter sur l'institution judiciaire plutôt que la police. Toutefois, l'absence de données sur la nature et l'évaluation subjective des interactions limite l'interprétation.

Nos résultats ne soutiennent que partiellement l'hypothèse d'une « interconnexion du système judiciaire » (Pryce et Wilson, 2020), les contacts avec la police étant peu associés aux attitudes envers les autres représentants de la loi. Ils rejoignent davantage Shook et al. (2021) qui n'observent pas d'association entre satisfaction du contact avec la police et légitimité attribuée aux professionnels des tribunaux. Contrairement aux adultes, chez qui les expériences avec certains acteurs influencent l'attitude envers d'autres, ce phénomène ne semble pas s'observer chez les adolescents. Il serait pertinent d'étudier les interactions des adolescents avec d'autres professionnels, car la perception des contacts avec le personnel des tribunaux (Fagan et Piquero, 2007 ; Greene et al., 2010), les avocats (Shook et al., 2021) ou les éducateurs (Kolivoski et al., 2016) semble influencer la légitimité accordée au système pénal.

4.3 Importance des sources extralégales

Cette étude visait à identifier les sources de socialisation associées aux attitudes envers les différents représentants de la loi. Nous avons donc aussi examiné plusieurs sources extralégales : les attitudes des amis et des parents envers le système judiciaire, ainsi que le sentiment d'appartenance à la société et à l'école.

Les pairs jouent un rôle clé dans la socialisation des adolescents. Lorsque leurs amis ont une vision négative de la police (Romain et Hassell, 2014) ou adoptent des comportements délinquants (Ferdik et al., 2019), les adolescents tendent à accorder moins de légitimité à la police. Nos résultats étendent ces constats à davantage de professionnels : une perception positive du système judiciaire par les amis est

associée à des attitudes plus favorables envers la police, l'institution judiciaire, le personnel pénitentiaire et les éducateurs. Cette étude étant transversale, aucun lien causal ne peut être établi. Les résultats pourraient s'expliquer par le fait que les adolescents s'associent également avec des pairs qui leur ressemblent (Gallupe et al., 2019).

De nombreuses recherches ont souligné l'influence des attitudes parentales sur celles de leurs enfants (Wolfe et al., 2017). Nos résultats ne vont pas en ce sens et révèlent uniquement un lien entre l'attitude des parents et celle des adolescents, particulièrement envers l'institution judiciaire. Ce résultat pourrait s'expliquer par un discours parental plus critique à l'égard des tribunaux, dans un contexte français où la confiance envers cette institution est relativement faible (Jackson et al., 2011).

Le sentiment d'appartenance à la société est également lié à des attitudes plus favorables envers la police, l'institution judiciaire, le personnel pénitentiaire et les éducateurs de la justice, conformément au *Group Engagement Model*. Ce modèle, souvent appliqué à la police, pourrait ainsi être étendu à l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. En revanche, le sentiment d'appartenance à l'école n'est pas associé aux attitudes mesurées.

Un peu plus de la moitié de nos participants (55,8 %) ont eu au moins un contact avec la police. Conformément à la littérature sur la socialisation légale, nos résultats montrent que les adolescents développent des attitudes envers les représentants de la loi, même en l'absence de contacts avec ces professionnels. Celles-ci sont notamment liées aux attitudes de leurs amis et à leur sentiment d'appartenance à la société. D'autres travaux soulignent également l'importance des expériences vicariantes, soit l'observation ou l'intérêt porté au récit d'interactions vécues par autrui, qui influencent les attitudes des adolescents (Harris et Jones, 2020).

Finalement, les avocats semblent occuper une position particulière pour les adolescents. Ils sont évalués plus positivement que les autres professionnels et l'attitude à leur égard n'est associée à aucun des prédicteurs examinés. Cette spécificité pourrait s'expliquer par la nature dyadique de la relation avocat-client, par l'importance que les adolescents accordent à la possibilité de s'exprimer et à la confiance établie dans cette relation (Chui et Cheng, 2017). Néanmoins, les avocats demeurent perçus comme des acteurs à part entière du système judiciaire, et plusieurs travaux montrent que leur comportement peut influencer la légitimité attribuée à l'institution judiciaire dans son ensemble (Sprott et Greene, 2010).

4.4 Limites

L'un des objectifs de cette étude était d'évaluer la pertinence d'une décomposition de l'attitude envers le « système judiciaire » en distinguant plusieurs représentants de la loi. Toutefois, la méthodologie pourrait être affinée. Compte tenu de l'âge des participants et de leurs connaissances limitées du système judiciaire, nous avons retenu de larges catégories professionnelles (p. ex., police, personnel des tribunaux) plutôt que des distinctions plus fines. Ces catégories recouvrent des professions hétérogènes. Par exemple, les termes « personnel des tribunaux » et « personnel pénitentiaire » renvoient à plusieurs fonctions. La « police » inclut également différentes missions, telles que la police criminelle, la police de la circulation, la police des frontières, la gendarmerie ou la police municipale (Roché et Fleming, 2022), dont les perceptions divergent. La police de proximité est notamment perçue de manière plus favorable que la police nationale (Maillard et Zagrodzki, 2021 ; MORI, 2003).

La mesure des contacts avec la police présente également certaines limites, les items ne distinguant pas précisément les types d'interactions. Notamment, l'item portant sur contact avec la police en tant qu'auteur d'un délit ne permet pas de différencier les arrestations, les interpellations et les divers types de contacts avec elle au cours du processus pénal. De même, des formulations comme « demander des informations » peuvent renvoyer à des situations très diverses, susceptibles d'être interprétées différemment par les adolescents.

4.5 Perspectives et conclusion

Notre objectif était de mieux comprendre les attitudes des adolescents envers la loi et ses représentants. Contrairement aux travaux centrés sur la police ou le système judiciaire dans son ensemble, cette étude montre que les adolescents distinguent les acteurs de la chaîne pénale et ne les perçoivent pas comme un bloc homogène. Ces résultats soulignent, pour chaque professionnel, l'importance de ses interactions avec les jeunes et suggèrent d'adapter les programmes d'éducation civique et de sensibilisation à chaque acteur, afin de renforcer la compréhension et la confiance des jeunes.

Par ailleurs, les attitudes ne sont pas associées aux mêmes agents de socialisation. En mettant en évidence l'intérêt de différencier les professionnels, cette étude invite les futures recherches à préciser les contextes

d'interaction avec la police. Elle confirme également le rôle central des pairs et du sentiment d'appartenance à la société dans le processus de socialisation légale. Les interventions destinées aux adolescents pourraient donc favoriser leur intégration sociale et leurs liens avec des pairs prosociaux.

Références

- Baz, O., et Fernández-Molina, E. (2018). Process-based model in adolescence. Analyzing police legitimacy and juvenile delinquency within a legal socialization framework. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 24(3), 237-252. <https://doi.org/10.1007/s10610-017-9357-y>
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J., et Visser, C. (1986). *Criminal Careers and « Career Criminals »* (Vol. 1). National Academies Press. <https://doi.org/10.17226/922>
- Bradford, B. (2016). The dog that never quite barked: Social identity and the persistence of police legitimacy. Dans *Changing Contours of Criminal Justice*. Oxford University Press.
- Bradford, B., Milani, J., et Jackson, J. (2017). Identity, legitimacy and “making sense” of police use of force. *Policing: An International Journal*, 40(3), 614-627. <https://doi.org/10.1108/PIJPSM-06-2016-0085>
- Brown, B. B., et Larson, J. (2009). Peer Relationships in Adolescence. Dans *Handbook of Adolescent Psychology* (p. 74-103). American Cancer Society. <https://doi.org/10.1002/9780470479193.adlpsy002004>
- Chantraine, G., et Sallée, N. (2013). Éduquer et punir: Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs. *Revue française de sociologie*, 54(3), 437-464. <https://doi.org/10.3917/rfs.543.0437>
- Chui, W. H., et Cheng, K. K.-Y. (2017). Perceptions of Fairness and Satisfaction in Lawyer–Client Interactions Among Young Offenders in Hong Kong. *Journal of Mixed Methods Research*, 11(2), 266-285. <https://doi.org/10.1177/1558689815593834>
- Curcio, A. L., Mak, A. S., et George, A. M. (2017). Predictors of delinquency among adolescents and young adults: A new psychosocial control perspective. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 50(2), 155-175. <https://doi.org/10.1177/0004865816628594>
- Del Toro, J., Lloyd, T., Buchanan, K. S., Robins, S. J., Bencharit, L. Z., Smiedt, M. G., Reddy, K. S., Pouget, E. R., Kerrison, E. M., et Goff, P. A. (2019). The criminogenic and psychological effects of police stops on adolescent black and Latino boys. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(17), 8261-8268. <https://doi.org/10.1073/pnas.1808976116>
- Emler, N., et Reicher, S. (1995). *Adolescence and delinquency: The collective management of reputation* (p. xiv, 267). Blackwell Publishing.
- Fabrigar, L. R., et Wegener, D. T. (2011). *Exploratory Factor Analysis*. Oxford University Press.

- Fagan, J., et Piquero, A. R. (2007). Rational Choice and Developmental Influences on Recidivism Among Adolescent Felony Offenders. *Journal of empirical legal studies*, 4(4), 715-748. <https://doi.org/10.1111/j.1740-1461.2007.00105.x>
- Fagan, J., et Tyler, T. R. (2005). Legal Socialization of Children and Adolescents. *Social Justice Research*, 18(3), 217-241. <https://doi.org/10.1007/s11211-005-6823-3>
- Farren, D., Hough, M., Murray, K., et McVie, S. (2018). Trust in the Police and Police Legitimacy Through the Eyes of Teenagers. Dans S. Roché et M. Hough (dir.), *Minority Youth and Social Integration: The ISRD-3 Study in Europe and the US* (p. 167-192). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-89462-1_7
- Ferdik, F. V., Gist, J., et Evans, S. Z. (2019). Deviant Peer Associations and Perceived Police Legitimacy: Is There a Connection? *Criminal Justice Policy Review*, 30(8), 1127-1162. <https://doi.org/10.1177/0887403417742949>
- Galand, B., et Philippon, P. (2005). L'école telle qu'ils la voient : Validation d'une mesure des perceptions du contexte scolaire par les élèves du secondaire. / School as they see it : Validation of a measure of secondary students' perceptions of the school context. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 37, 138-154. <https://doi.org/10.1037/h0087251>
- Gallupe, O., McLevey, J., et Brown, S. (2019). Selection and Influence : A Meta-Analysis of the Association Between Peer and Personal Offending. *Journal of Quantitative Criminology*, 35(2), 313-335. <https://doi.org/10.1007/s10940-018-9384-y>
- Goodenow, C., et Grady, K. E. (1993). The Relationship of School Belonging and Friends' Values to Academic Motivation Among Urban Adolescent Students. *The Journal of Experimental Education*, 62(1), 60-71. <https://doi.org/10.1080/00220973.1993.9943831>
- Greene, C., Sprott, J. B., Madon, N. S., et Jung, M. (2010). Punishing Processes in Youth Court : Procedural Justice, Court Atmosphere and Youths' Views of the Legitimacy of the Justice System. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 52(5), 527-544. <https://doi.org/10.3138/cjccj.52.5.527>
- Harris, J. W., et Jones, M. S. (2020). Shaping youths' perceptions and attitudes toward the police : Differences in direct and vicarious encounters with police. *Journal of Criminal Justice*, 67, 1-8. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2020.101674>
- Hurst, Y. G., et Frank, J. (2000). How kids view cops : The nature of juvenile attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 28(3), 189-202. (2006-00154-003). [https://doi.org/10.1016/S0047-2352\(00\)00035-0](https://doi.org/10.1016/S0047-2352(00)00035-0)
- Jackson, J., Hough, M., Bradford, B., Pooler, T., Hohl, K., et Kuha, J. (2011). *Trust in Justice: Topline Results from the Round 5 of the European Social Survey* (SSRN Scholarly Paper No. 2231094). <https://papers.ssrn.com/abstract=2231094>
- Kolivoski, K. M., Shook, J. J., Johnson, H. C., Goodkind, S., Fusco, R., DeLisi, M., et Vaughn, M. G. (2016). Applying legal socialization to the child welfare

- system : Do youths' perceptions of caseworkers matter ? *Child & Youth Care Forum*, 45(1), 65-83. (2015-21703-001). <https://doi.org/10.1007/s10566-015-9317-y>
- Larchet, K. (2019). *La Justice pénale et ses critiques: Analyse de l'opinion sur la Justice et les tribunaux dans le traitement de la délinquance* (No. 50; Grand angle, p. 82). Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.
- Leenknecht, J., Put, J., et Veeckmans, K. (2020). Age Limits in Youth Justice : A Comparative and Conceptual Analysis. *Erasmus Law Review*, 13(1), 13-30. <https://doi.org/10.5553/ELR.000151>
- Les chiffres-clés de la Justice 2024*. (2024). ISBN 978-2-11-179100-8.
- Lévy, R. (2016). La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale. *Déviance et Société*, 40(2), 139-164. <https://doi.org/10.3917/ds.402.0139>
- Maillard, J., et Zagrodzki, M. (2021). Styles of policing and police-public interactions: The question of stop-and-search by police units in France. *International Journal of Police Science & Management*, 23(2), 157-167. <https://doi.org/10.1177/1461355720980768>
- Massez, L., Virat, M., et Przygodzki-Lionet, N. (2023). Le rapport à la loi et à ses représentants est-il altéré par le contact des adolescents avec les acteurs de la chaîne pénale? Une revue systématique de la littérature. *Psychologie Française*, 68(1), 21-54. <https://doi.org/10.1016/j.psfr.2022.05.001>
- Massez, L., Virat, M., et Przygodzki-Lionet, N. (2024). Police Contact and Adolescents' Attitudes Towards the Police: Is the "Social Identity Mediation Hypothesis" Observed in Different Contexts ? *Journal of Police and Criminal Psychology*. <https://doi.org/10.1007/s11896-024-09684-9>
- Monahan, K., Steinberg, L., et Piquero, A. R. (2015). Juvenile Justice Policy and Practice: A Developmental Perspective. *Crime and Justice*, 44(1), 577-619. <https://doi.org/10.1086/681553>
- MORI. (2003). *Public Confidence in the Criminal Justice System*. London : MORI.
- Oberwittler, D., et Roché, S. (2024). How national contexts matter : A study of police-adolescent encounters in France and Germany. Dans *Comparing Police Organizations* (p. 123-155). Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9781032688800-6/open-access-national-contexts-matter-study-police-adolescent-encounters-france-germany-dietrich-oberwittler-sebastian-roche%C3%A9>
- Piquero, A. R., Fagan, J., Mulvey, E. P., Steinberg, L., et Odgers, C. (2005). Developmental Trajectories of Legal Socialization among Serious Adolescent Offenders. *The Journal of criminal law & criminology*, 96(1), 267-298.
- Pryce, D. K., et Wilson, G. (2020). Police Procedural Justice, Lawyer Procedural Justice, Judge Procedural Justice, and Satisfaction With the Criminal Justice System : Findings From a Neglected Region of the World. *Criminal Justice Policy Review*, 31(9), 1286-1311. <https://doi.org/10.1177/0887403419900230>
- Rabe-Hemp, C. E. (2009). POLICEwomen or PoliceWOMEN ? : Doing Gender and Police Work. *Feminist Criminology*, 4(2), 114-129. <https://doi.org/10.1177/1557085108327659>

- Roché, S., et Fleming, J. (2022). Cross-national research. A new frontier for police studies. *Policing and Society*, 32(3), 256-270. <https://doi.org/10.1080/10439463.2022.2037560>
- Roeser, R. W., Midgley, C., et Urdan, T. C. (1996). Perceptions of the school psychological environment and early adolescents' psychological and behavioral functioning in school: The mediating role of goals and belonging. *Journal of Educational Psychology*, 88(3), 408-422. (1996-01787-003). <https://doi.org/10.1037/0022-0663.88.3.408>
- Romain, D. M., et Hassell, K. D. (2014). An exploratory examination of the sources of socialisation influencing juvenile perceptions of the police. *International Journal of Police Science & Management*, 16(1), 36-51. <https://doi.org/10.1350/ijps.2014.16.1.326>
- Sargeant, E., et Bond, C. E. W. (2015). Keeping it in the family: Parental influences on young people's attitudes to police. *Journal of Sociology*, 51(4), 917-932. <https://doi.org/10.1177/1440783313482817>
- Shook, J. J., Goodkind, S., Kolivoski, K. M., et Ballentine, K. L. (2021). Procedural justice and legal socialization among juvenile offenders: The role of defense attorneys. *Journal of Social Issues*, 77(2), 484-503. <https://doi.org/10.1111/josi.12445>
- Sindall, K., McCarthy, D. J., et Brunton-Smith, I. (2017). Young people and the formation of attitudes towards the police. *European Journal of Criminology*, 14(3), 344-364. (2017-22516-005). <https://doi.org/10.1177/1477370816661739>
- Sprott, J. B., et Greene, C. (2010). Trust and Confidence in the Courts: Does the Quality of Treatment Young Offenders Receive Affect Their Views of the Courts? *Crime & Delinquency*, 56(2), 269-289. <https://doi.org/10.1177/0011128707308176>
- Sunshine, J., et Tyler, T. R. (2003). The Role of Procedural Justice and Legitimacy in Shaping Public Support for Policing. *Law & Society Review*, 37(3), 513-548. <https://doi.org/10.1111/1540-5893.3703002>
- Tajfel, H. (1974). Social identity and intergroup behaviour. *Social Science Information*, 13(2), 65-93. <https://doi.org/10.1177/053901847401300204>
- Tapp, J. L., et Levine, F. J. (1974). Legal Socialization: Strategies for an Ethical Legality. *Stanford Law Review*, 27, 1-72. <https://doi.org/10.2307/1227929>
- Trinkner, R., et Cohn, E. S. (2014). Putting the social back in legal socialization: Procedural justice, legitimacy, and cynicism in legal and nonlegal authorities. *Law and Human Behavior*, 38(6), 602-617. <https://doi.org/10.1037/lhb0000107>
- Tyler, T. R. (1984). The Role of Perceived Injustice in Defendants' Evaluations of Their Courtroom Experience. *Law & Society Review*, 18(1), 51-74. JSTOR. <https://doi.org/10.2307/3053480>
- Tyler, T. R. (2011). Trust and Legitimacy: Policing in the USA and Europe. *European Journal of Criminology*, 8(4), 254-266. <https://doi.org/10.1177/1477370811411462>
- Tyler, T. R., et Blader, S. L. (2003). The Group Engagement Model: Procedural Justice, Social Identity, and Cooperative Behavior. *Personality and Social*

- Psychology Review*, 7(4), 349-361. https://doi.org/10.1207/S15327957PSPR0704_07
- Tyler, T. R., et Huo, Y. (2002). *Trust in the Law: Encouraging Public Cooperation with the Police and Courts*. Russell Sage Foundation.
- Tyler, T. R., et Trinkner, R. (2017). *Why Children Follow Rules: Legal Socialization and the Development of Legitimacy*. Oxford University Press.
- Van Damme, A., et Pauwels, L. (2016). Why are young adults willing to cooperate with the police and comply with traffic laws? Examining the role of attitudes toward the police and law, perceived deterrence and personal morality. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 46, 103-116. <https://doi.org/10.1016/j.ijlcrj.2016.04.002>
- Virat, M., Leoni, V., et Archambault, I. (2022). Teachers' Compassionate Love, Teachers' Esteem and Students' Attitudes Toward the Justice System: The Mediating Role of School Belonging. *European Journal of Developmental Psychology*, 20(2), 287-306.
- Wolfe, S. E., McLean, K., et Pratt, T. C. (2017). I Learned It by Watching You: Legal Socialization and the Intergenerational Transmission of Legitimacy Attitudes. *The British Journal of Criminology*, 57(5), 1123-1143. <https://doi.org/10.1093/bjc/azw038>

“All the same ?” Adolescents’ attitudes toward various criminal justice actors

ABSTRACT • Research on adolescents’ legal socialization focuses primarily on the police, while often overlooking other actors in the criminal justice system. This study therefore examines whether adolescents perceive such professionals as a single homogeneous group representing the law, or if they distinguish between them. A total of 301 adolescents aged 13 to 19 completed a questionnaire assessing their attitudes toward various criminal justice professionals, as well as their experiences of contact with the police, and various legal and extra-legal sources of socialization. An exploratory factor analysis revealed five distinct attitudinal dimensions, specifically toward the police, the judicial institution, lawyers, prison staff and youth justice educators. Regression analyses showed that contact with the police as an offender was associated with more negative attitudes toward the police. In addition, peers’ attitudes and adolescents’ sense of belonging to society emerged as central factors shaping their views of justice. These findings highlight the complexity of young people’s relationship with the law and emphasize the need to approach legal socialization from a broader perspective that includes all criminal justice professionals. The results also call for educational and preventive initiatives that take into account this diversity of criminal justice actors, as well as the influence of extra-legal sources in shaping adolescents’ attitudes toward the justice system.

KEYWORDS • Criminal justice, adolescence, legal socialization, attitudes, legal actors.

“¿Todos iguales?” Actitudes de los adolescentes hacia los distintos actores de la justicia penal

RESUMEN • Las investigaciones sobre la socialización legal de los adolescentes se centran principalmente en la policía, dejando de lado a los demás actores de la justicia penal. Este estudio examina la estructura de las actitudes hacia distintos profesionales según sean percibidos como un conjunto homogéneo o como objetivos diferenciados. Trescientos un adolescentes (13-19 años) completaron un cuestionario que evaluaba sus actitudes hacia varios profesionales de la justicia, sus contactos con la policía y diferentes fuentes de socialización extra-legal. Un análisis factorial exploratorio identifica cinco dimensiones distintas: actitudes hacia la policía, la institución judicial, los abogados, el personal penitenciario y los educadores. Las regresiones muestran que los contactos con la policía en calidad de autor de infracción se asocian a una actitud más negativa hacia esta última. Además, la actitud de los pares y el sentimiento de pertenencia a la sociedad aparecen como factores extralegales centrales. Estos resultados subrayan la complejidad de la relación de los jóvenes con la ley y la necesidad de adoptar un enfoque ampliado de la socialización legal que integre al conjunto de los profesionales del sistema judicial. Invitan asimismo a repensar las acciones educativas y preventivas teniendo en cuenta esta diversidad de actores y el papel de las fuentes extralegales en la construcción de la relación con la justicia.

PALABRAS CLAVE • Justicia penal, adolescencia, socialización legal, actitudes, representantes de la ley.

REVUE CRIMINOLOGIE

DIRECTIVES DE PUBLICATION

Criminologie ne publie que des textes originaux et inédits en français sur des résultats de recherche se rapportant à la délinquance, à la criminalité et à leur contrôle. Les articles sont évalués anonymement par un comité de lecture extérieur au comité de rédaction. Les articles soumis ne doivent pas être accessibles sur le web.

SOUSSION DES TEXTES

Les textes doivent parvenir à la rédaction en fichier électronique (en format Word ou RTF) accompagnés d'une lettre attestant le fait qu'ils n'ont jamais été publiés et envoyés à : coordonnatrice@criminologie.ca.

Un accusé de réception électronique suivra la réception du document.

PRÉSENTATION DES TEXTES

Les textes doivent être présentés à double interligne. Ils ne doivent pas contenir plus de 8 500 mots.

Le titre du texte ne doit pas dépasser 64 caractères, espaces compris. Il est cependant possible d'ajouter un sous-titre.

En plus, chaque article doit inclure deux résumés d'au plus 15 lignes chacun, l'un en anglais et l'autre en français, ainsi que des mots clés (5 maximum) dans chacune des langues.

La page de couverture doit indiquer le titre du texte, le nom des auteurs, leur affiliation professionnelle, leur courriel, ainsi que le nombre de mots contenu dans l'article (résumés, références et tableaux exclus).

Parce que les textes sont évalués anonymement, il est très important que les auteurs fournissent également une version anonyme de leur article ne contenant aucune information permettant de les identifier.

TABLEAUX

Les tableaux doivent être identifiés dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant : Tableau 1, Tableau 2, etc.

Les tableaux doivent être créés avec les fonctionnalités appropriées du traitement de texte. Les items des cellules ne devraient donc pas être séparés avec des tabulations mais plutôt avec de véritables cellules.

Les tableaux doivent être présentés à la fin du texte. Cependant, il faut indiquer à quel endroit dans le texte ils doivent être insérés.

FIGURES

Les figures doivent être identifiées dans un ordre séquentiel selon le modèle suivant : Figure 1, Figure 2, etc.

Joindre des versions électroniques des figures de préférence en formats TIFE, EPS ou Photoshop avec une excellente résolution.

NOTES

Les notes doivent être numérotées et apparaître en bas de page. Utiliser la fonction appropriée du traitement de texte pour lier les notes de bas de page avec les appels de notes dans le texte.

Dans le texte, les appels de notes sont en exposant et se trouvent immédiatement après le passage auquel ils renvoient et avant la ponctuation.

Ex. : « [...] fin de la citation¹. »

Les auteurs doivent éviter d'utiliser les notes pour expliquer et approfondir leurs propos et les réserver pour des précisions essentielles.

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE TEXTE

Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex.: (Boileau, 1991, p. 312-313).

Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex.: Boileau (1991).

Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex.: (Boileau, 1991a).

Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre alphabétique du nom du premier auteur et les séparer par un point-virgule. Ex.: (Dupuis, 1995; Fagnan, 1991; Tardif, 1998).

Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms. Ex.: (Boileau et Fagnan, 1991).

Dans le cas d'un organisme, mentionner le nom au complet lors de la première citation. Il est possible d'utiliser une abréviation, un sigle ou un acronyme par la suite, en autant que ce dernier ait été mentionné lors de la première citation. Ex.: (Office national du film du Canada [ONF], 1992).

Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

LISTE DES RÉFÉRENCES

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée « Références ».

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsqu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser « et al. » dans la liste des références.

NORMES À SUIVRE POUR LA PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES (NORMES DE L'APA, 7^e éd.)

Livre:

Sanders, D. H. (1992). *Les statistiques: Une approche nouvelle* (2^e éd). McGraw-Hill.

Article:

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19(1), 227-238. <https://doi.org/10.7202/017234ar>

Chapitre d'un livre:

Côté, I. et L'équipe de la Maison Unies-Vers-Femmes. (2018). LA JUSTICE SOCIALE: SE METTRE EN ACTION POUR UN MONDE MEILLEUR. Dans *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale: 40 ans d'histoire* (1^{re} éd., p. 117-136). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv28689c.12>

Périodique en ligne

Smith, C. A. et Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38(1) 67-102. Repéré à <https://doi.org/10.7202/011486ar>

Document en ligne

American Psychological Association. (2001). *Instructional Aids*. APA Style. Repéré à <https://apastyle.apa.org/instructional-aids>

Criminologie

Revue semi-thématique semestrielle

Directeur : David Décarry-Héty

Criminologie, revue de recherche qui s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étatsuniens et européens. Chaque article est accompagné d'un résumé en anglais, en français et en espagnol.

Déjà parus :

- ☐ La violence armée au Québec : ses manifestations et sa prévention 25 \$ et en libre accès
- ☐ Les femmes judiciarisées : regards croisés sur les expériences et les pratiques 25 \$ et en libre accès
- ☐ Pré-crime, post-terrorisme ? 25 \$ et en libre accès
- ☐ Frontières 25 \$ et en libre accès
- ☐ L'épreuve des profilages et des discriminations 25 \$ et en libre accès
- ☐ Géographies carcérales 25 \$ et en libre accès
- ☐ Les impacts de la COVID-19 sur les populations judiciarisées et vulnérables et sur les institutions de prise en charge 25 \$ et en libre accès
- ☐ Criminologie et spiritualités 25 \$ et en libre accès
- ☐ La réinsertion sociale : construction d'un objet de recherche 25 \$ et en libre accès
- ☐ Image et justice 25 \$ et en libre accès
- ☐ Enquête policière et techniques d'enquête : un regard scientifique 25 \$ et en libre accès
- ☐ Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche 25 \$ et en libre accès
- ☐ La criminologie de l'information : état des lieux et perspectives 25 \$ et en libre accès
- ☐ Les proches de personnes judiciarisées : expériences humaines et connaissances carcérales 25 \$ et en libre accès
- ☐ Prise en charge du suicide : entre crime, troubles mentaux et droit de mourir 25 \$ et en libre accès
- ☐ 50 ans de Criminologie 25 \$ et en libre accès
- ☐ Femmes à la marge 25 \$ et en libre accès
- ☐ L'agression sexuelle commise sur des mineurs : les victimes, les auteurs 25 \$ et en libre accès
- ☐ Criminalité environnementale 25 \$ et en libre accès

Commandes

Tous les numéros imprimés peuvent être commandés sur la page Internet des Presses de l'Université de Montréal, à l'adresse suivante :

<https://pum.umontreal.ca/revues/criminologie/numeros>.

PUM Les Presses de
l'Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 343-6933

Téléf. : (514) 343-2232

Courriel : pum@umontreal.ca

www.pum.umontreal.ca

CRIMINOLOGIE OUVRE SES PAGES

Avez-vous récemment réalisé un projet de recherche touchant un aspect de la criminologie ou de la justice pénale ? Aimeriez-vous que vos travaux soient connus d'un vaste public ?

Dans chacun de ses numéros, la revue *Criminologie* publie des textes de recherche présentant divers aspects d'une même problématique, sous forme d'un dossier thématique. Par ailleurs, chaque numéro réserve également une section aux articles hors thème. Cette section regroupe les articles soumis par des chercheurs et des chercheuses qui désirent rendre compte des résultats de leurs recherches récentes. Nous sommes désireux de vous faire connaître cette section tout en vous rappelant qu'elle offre des possibilités pour la publication de vos résultats de recherche.

Pour soumettre vos articles ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page web <https://criminologie.ca> ou vous adresser au :

Secrétariat de rédaction
Revue *Criminologie*

Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal

C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7

coordonnatrice@criminologie.ca

DÉLINQUANCE SEXUELLE : L'ÉVOLUTION DES ENJEUX ET DES RÉALITÉS SOCIALES, JUDICIAIRES ET CLINIQUES

- ▶ Introduction
Julie Carpentier et Patrick Lussier
- ▶ Le consentement sexuel affirmatif : un paradigme protecteur face à des réalités complexes?
Anthony Depireux et Fabienne Glowacz
- ▶ Étude du lien entre l'hostilité à l'égard des femmes, l'antisocialité et les différentes formes de coercition et d'agression sexuelle en contexte de relations intimes
Jo Ochsner, Jesse Cale, Jeffrey Ackerman et Benoit Leclerc
- ▶ Du refus sexuel à la coercition sexuelle par les femmes : une étude exploratoire de leurs réactions émotionnelles, cognitives et comportementales
Geneviève Parent et Amélie Couvrette
- ▶ Compulsion, concept de soi et fantasmes sexuels d'hommes auteurs de délits sexuels : premiers résultats d'une étude comparative
Geneviève M. Martin et Christian C. Joyal
- ▶ L'hétérogénéité des adultes présentant des intérêts pédohébéphiliques : une analyse comparative des facteurs de risque dynamiques et des antécédents développementaux
Stéphanie Chouinard-Thivierge, Ian McPhail, Skye Stephens et Artemis Igoumenou
- ▶ Besoins criminogènes et réceptivité au traitement chez les hommes ayant commis des infractions liées au matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels : une analyse comparative
Julie Carpentier, Jo-Annie Spearson Goulet, Mélissa Thibodeau, Emma Laplante et Mathieu Couture
- ▶ Adolescents et adultes émergents auteurs d'infractions sexuelles en ligne : une étude exploratoire éclairée par le modèle Risque-Besoins-Réceptivité
Mélissa Thibodeau, Julie Carpentier et Jo-Annie Spearson Goulet
- ▶ Les jeunes auteurs et autrices d'infractions sexuelles ne forment pas un groupe à part : une analyse des profils de facteurs de risque et des besoins à partir du YLS/CMJ
Jérémy Gendreau-Ouellet, Geneviève Parent et Marie-Pierre Villeneuve
- ▶ La récidive des femmes auteurs de violences sexuelles est différente de celle des hommes
Franca Cortoni, Karl Hanson et Jeffrey Sandler
- ▶ L'impact d'un projet « prison-hôpital » spécialisé en délinquance sexuelle à l'Établissement de détention de Percé au Québec : retour sur un pari audacieux
Patrick Lussier, Guillaume Masson, Guy Giguère et Maude Payant
- ▶ Cercles de soutien et de responsabilisation pour les personnes condamnées pour matériel pédopornographique : apports de la criminologie clinique, limites et perspectives d'une approche restaurative
Erwan Dieu, Florent Cochez, Wendy Thuillier et Tony Ward
- ▶ Négocier les contraintes dans un contexte de réinsertion sociale stigmatisée : les personnes intervenantes et l'organisation du parcours d'accompagnement des individus incarcérés pour un crime sexuel
Julien Fréchette et Patrick Lussier
- ▶ Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Vers une pratique judiciaire sensible aux traumatismes des victimes au Québec
Alain-Guy Sipow et Gabrielle Fréchette
- ▶ Validation psychométrique de l'*Attitudes to Sexual Offenders scale* (ATS-21) en population belge francophone
Luca A. Tiberi, Emilie Telle, Ylia Frans et Luc Robert

Hors thèmes

- ▶ De la rue aux récits : trajectoires de désistance juvénile à des injustices ordinaires
Asma Cherigui
- ▶ « Tous les mêmes » ? Attitudes des adolescents envers les différents acteurs de la justice pénale
Lisa Massez, Mael Virat et Nathalie Przygodzki-Lionet

Prière de retourner à

PUM/service des abonnements

5450, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 100
Montréal (Québec)
Canada H3T 1Y6

ISSN 0316-0041

ISBN 978-2-7606-5649-9



9 782760 656499